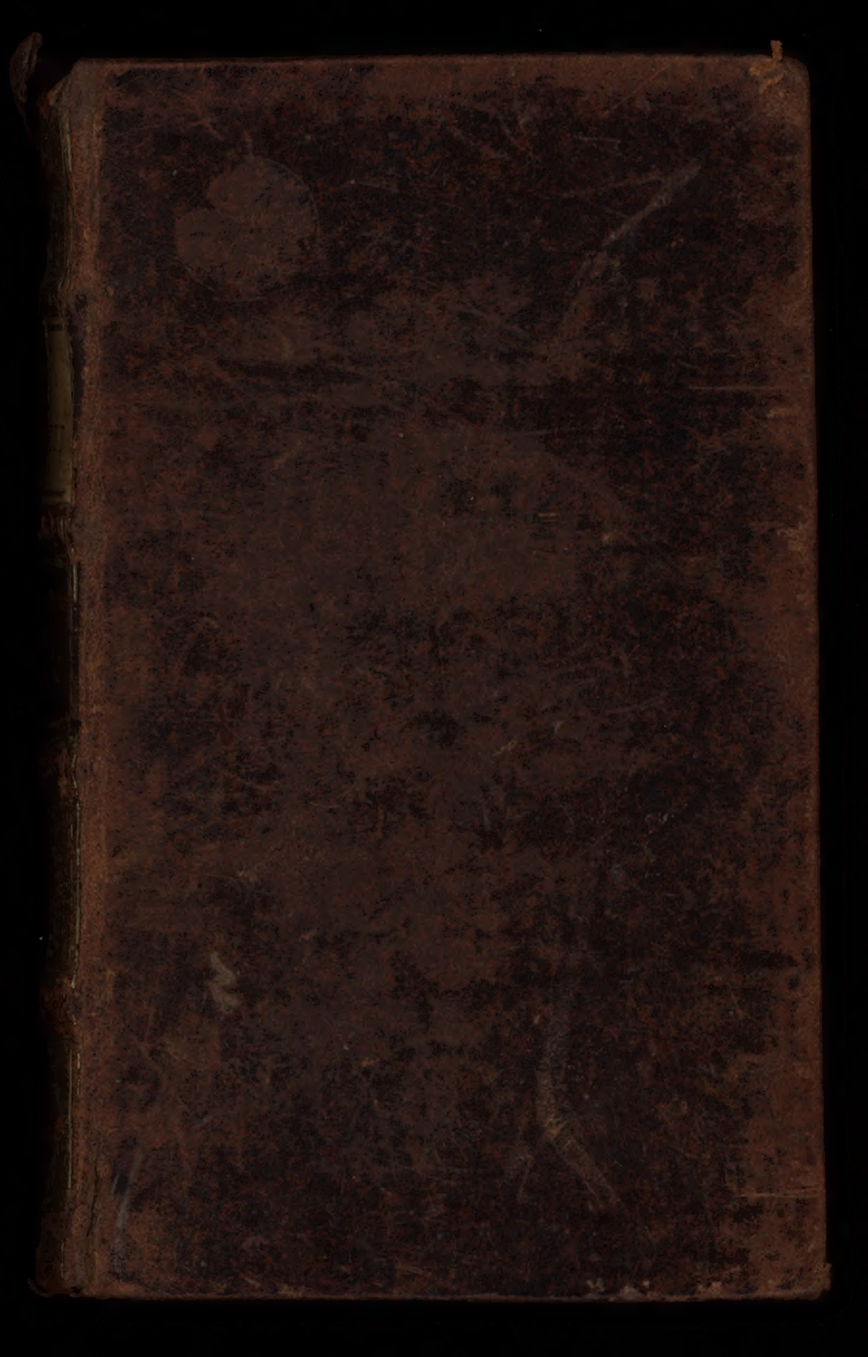



HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
TOM. II.
R. de Hooghe
J.U.D. f. 1695. a Amsterdam chez P. Brunel.


GUILLAUME III. ROY DE LA GR. BRETAG.
Né le
14. de
Nouemb.
1650.
Mort
le 19.
Mars
1702.
agé de 51. ans 4. m. & 5. i.
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE.
J. de Leeuw sculp.



J. d. Leur sculp.



HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRANDE BRETAGNE.
TOME SECOND,

Contenant ce qui s'est passé depuis la reduction de l'Irlande jusqu'à la mort de ce Prince.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE BRUNEL, sur le Dam, à la Bible d'Or.
M. DCC III.

SOMMAIRES DES LIVRES

Contenus dans ce II. Tome.

LIVRE SIXIEME

LIVRE SEPTIEME

LIVRE HUITIEME

LIVRE NEUVIEME

HISTOI-



HISTOIRE DE GUILLAUME III. ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE SIXIEME,

Contenant ce qui s'est passé depuis la prise de Limerik, jusqu'à la mort de la Reine.



LE Roi d'Angleterre étant arrivé à Londres le 29 d'Octobre ne songea plus, aprés avoir rétabli la paix & la tranquilité dans ses Etats, qu'aux moyens d'arrêter l'ambition de la France, qui troubloit le repos de l'Europe. Pour avancer un dessein si juste 1691.

1691. & qui lui devoit être si glorieux, il se rendit au Parlement le premier de Novembre, où il fit ce discours.

MILORDS & MESSIEURS,

J'ai convoqué cette assemblée du Parlement, du moment que les affaires ausquelles j'étois occupé dans les Païs-Bas m'ont permis de repasser en Angleterre, afin que vous eussiez plus de tems de penser aux moyens les plus efficaces & les plus convenables pour la continuation de la guerre contre la France. Je veux esperer que le bon succès dont il a pleu à Dieu de benir mes armes en Irlande pendant l'été ne vous encouragera pas seulement à travailler avec plus d'ardeur à ce grand ouvrage: mais que vous le considererez comme un prélude du bonheur futur que le secours que vous me donnerez de bonne heure pourra, avec la benediction de Dieu, procurer à toute la nation. Et comme je ne doute pas que vous n'ayez soin de payer les arrerages à cette Armée qui l'a si bien merité, & qui a si heureusement remis l'Irlande dans un état si tranquile, aussi vous puis-je assurer que j'employerai tous mes soins pour empêcher, autant que la chose sera possible, que ce Royaume ne soit point à charge à l'Angleterre. Je suis persuadé, MILORDS & MESSIEURS, *que vous êtes tous dans le sentiment qu'il est nécessaire que nous ayons l'année prochaine une aussi grande flote en mer, & qu'elle y soit d'aussi bonne heure que l'été dernier. Je suis obligé de vous representer encore que la grande puissance de la France demande necessairement, que nous entretenions une*

une Armée considerable, qui soit prête en toutes ocasions, non seulement à nous défendre contre toutes sortes d'insultes, mais aussi à attaquer l'ennemi commun par tout où l'on pourra lui porter les coups les plus sensibles, ce que je ne vois pas que nous puissions faire, si nous n'avons sur pié pour le moins soixante-cinq mille hommes. Je n'ai plus rien à ajoûter si non que par la vigueur & promptitude de vos déliberations, & par le secours que vous me donnerez dans cette seance du Parlement, vous avez entre les mains une ocasion que vous ne sauriez raisonnablement esperer de jamais retrouver, si vous la negligez, car enfin vous pouvez aujourd'hui non seulement établir pour l'avenir le repos & la tranquilité dans ces Royaumes, mais aussi affermir la paix & la sureté de toute l'Europe. 1691.

Ce discours qui fut receu du Parlement avec toutes les démonstrations de joye & de reconnoissance fit tout l'effet que le Roi pouvoit souhaiter. Les deux Chambres résolurent de donner à Sa Majesté de puissans secours, pour continuer vigoureusement la guerre contre la France, & de lui presenter chacune en particulier une adresse : Celle de la Chambre des Communes étoit conçûe en ces termes.

Nous les Membres de la Chambre des Communes, fideles sujets de Vôtre Majesté assemblez en Parlement, venons pour la feliciter avec une extrême joie, sur son heureux retour en Angleterre, après tous les dangers où elle s'est exposée; & sur les heureux succés de ses armes en Irlande. Nos vœux les plus ardens, & toutes les

1691. *prieres que nous présentons à Dieu, ne tendent qu'à lui demander la continuation de cette prosperité, & que toutes les entreprises de Vôtre Majesté puissent procurer une bonne & solide paix à ces trois Royaumes, & assurer les voisins contre les invasions de l'ennemi commun. S'il nous est permis de joindre nos esperances à celles de Vôtre Majesté, nous sommes persuadez que les victoires de cette campagne sont d'heureux presages de l'avenir. Et comme nous sommes entierement resolus de faire tous nos efforts pour parvenir à ce but, nous assurons Vôtre Majesté qu'elle sera assistée de nôtre part selon toute l'étenduë de nôtre pouvoir pour continuer vigoureusement la guerre contre la France.*

L'adresse presentée par les Seigneurs rouloit sur les mêmes choses, de même que celles qui furent presentées à la Reine pour la remercier du soin qu'elle avoit pris des afaires du Gouvernement, *pendant que le Roi exposoit sa personne sacrée pour le salut de son peuple & pour l'interêt de la Chrêtienté*, comme s'exprimoient les Communes.

Peu de tems après, cette Chambre resolut d'acorder au Roi tous les secours qui lui pouvoient être nécessaires pour continuer la guerre; & comme ce n'étoient pas de simples promesses, elle ordonna d'abord aux membres du Conseil privé de demander quelles sommes seroient suffisantes pour entretenir les armées de terre & de mer pour l'année 1692. Aprés plusieurs seances, où cette affaire fut examinée avec beaucoup d'exactitude, les sommes qu'on demanda furent acordées. On travailla à les lever, & il fut conclu,

clu, qu'on mettroit une flote en mer compo- 1691.
ſée de quatre vaiſſeaux du premier rang, de douze du ſecond, de trente-deux du troiſiéme, de ſix du quatriéme, d'autant du cinquiéme, de vint brûlots, de quatre bâtimens pour les malades; que cette flote ſeroit montée de trente mille hommes, y compris le regiment de marine: & pour ce qui regardoit l'armée de terre, il fut arrêté qu'on entretiendroit environ ſoixante mille hommes tant en Flandres & dans les Iles de l'Amerique, que dans les trois Royaumes Britanniques.

Quoi que les deux Chambres du Parlement euſſent promis au Roi de mettre en œuvre toutes ſortes d'expediens pour fournir, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, les ſommes dont ce Monarque avoit beſoin, l'execution en étoit pourtant un peu lente. Comme on trouve des miſteres par tout, on ne manqua pas d'en trouver dans la lenteur de ces deux Chambres. Les uns diſoient que le Parlement étoit composé de perſonnes qui n'étoient pas toutes bien intentionnées, & qu'on vouloit amuſer Sa Majeſté. Quelques uns ſoutenoient que le Duc de Baviere ayant été fait Gouverneur des Païs-Bas, le Parlement ne vouloit pas que le Roi d'Angleterre allât en Flandres, de peur qu'il ne fût obligé de partager le commandement avec le nouveau Gouverneur, qui y devoit commander une Armée, & que c'étoit pour cette raiſon qu'il avoit formé le deſſein de promettre d'impoſer des ſubſides, & de n'en impoſer pas néanmoins. Il y en avoit d'autres qui croyoient que cette lenteur procedoit uniquement de ce que la Cham-

1691. bre-Baſſe croyoit que la preſence du Roi étoit abſolument néceſſaire dans le Royaume. Enfin il y en avoit qui diſoient, que les Anglois ne vouloient pas que leur Roi allât expoſer ſa vie pour conſerver les Etats d'un Monarque, qui ne ſe remuoit point lui-même. Cependant il eſt certain que le Parlement ſouhaitoit avec ardeur pour la reputation du Roi & les interêts de l'Angleterre, que Sa Majeſté paſsât dans les Païs Bas; & que tout le miſtere de ces lenteurs conſiſtoit en ce qu'on ne ſçavoit encore de quelle maniere s'y prendre pour trouver les ſommes qu'on avoit promiſes. Le Roi le voyoit bien lui-même. Se voyant pourtant obligé de partir inceſſamment
1692. pour Flandres, il ſe rendit le 10. de Janvier à la Chambre des Seigneurs, d'où ayant mandé les Communes il leur parla de cette maniere.

Je ne dois pas perdre cette ocaſion, MILORDS & MESSIEURS, *de vous remercier avec une affection entiere des grandes preuves que vous continuez de me donner de vôtre zéle & de la reſolution que vous avez priſe de me ſoutenir, & de m'aider la campagne prochaine à continuer vigoureuſement la guerre contre la France. Je vous aſſure que j'employerai tous mes ſoins pour faire que les ſecours que vous me donnez ſoient rendus autant efficaces qu'il ſe pourra pour les fins auſquelles vous les deſtinez. Mais il faut que je vous faſſe en même tems remarquer, quoi qu'avec quelque peine, que la nouvelle année eſt déja venuë, & que nos preparatifs non ſeulement ſont reculez, mais que ceux de nos ennemis ſont plus avancez que l'année paſſée;*

ſée ; nous avons du moins ſujet de le croire. Je me trouve donc obligé, par cette conſidération, de vous recommander très-ſérieuſement, Meſſieurs de la Chambre des Communes, d'expedier les autres ſubſides que vous avez deſſein de me donner pour la continuation de la guerre. La ſaiſon étant ſi avancée, MILORDS & MESSIEURS, *cette ſeance ne peut pas durer long-tems. C'eſt pourquoi je vous exhorte d'expedier les autres bils que vous jugerez être néceſſaires pour le bien public.* 1692.

On ne ſçauroit croire combien ce diſcours eut d'efficace. Le Parlement, comme je l'ai dit, étoit tout porté à acorder promptement au Roi tous les ſecours dont il avoit beſoin, & qu'il avoit demandez, mais il n'avoit pû trouver encore les expediens pour lever les ſommes qui étoient neceſſaires pour ne ſe laiſſer pas ſurprendre à la France. Les paroles de ce Monarque eurent le ſecret de faire hâter encore beaucoup plus les déliberations. Les deux Chambres s'aſſemblerent pour ne travailler qu'à cela : & quatre jours aprés il fut reſolu qu'on acorderoit à Sa Majeſté un million ſix-cens trente-cinq mille livres ſterling, & quelque choſe même au delà, outre les ſommes precedentes, & ſeize-mille livres ſterling qu'on devoit prendre ſur les revenus d'Irlande, & qui devoient être mis à part pour l'entretien des Armées de terre. Après avoir fixé la ſomme, on penſa à trouver les fonds néceſſaires pour la pouvoir fournir. Ce fut à quoi la Chambre Baſſe fut ocupée. Pluſieurs moyens furent propoſez, mais enfin on ſe détermina à ceux qu'on crut

1692. les plus convenables, & le moins onereux pour le peuple : & ces fonds ne furent pas plûtôt établis qu'il se trouva une infinité de personnes qui s'offrirent à un mediocre profit d'avancer de fort grosses sommes, pourveu qu'on voulût les exempter de la taxe par tête, qui étoit un des moyens ausquel on s'étoit déterminé. Il y eut même beaucoup d'étrangers qui envoyerent de l'argent à Londres, parce que pour remplir promptement ces sommes on donnoit un gros interêt. Le Roi eut dans cette ocasion tout le sujet du monde d'être satisfait, & il ne pensa qu'à passer la mer. Il nomma les Officiers Généraux qui devoient faire la campagne avec lui, qui furent Mrs. d'Owerkerck & Mackai pour Lieutenans Généraux; M. le Comte de Nassau, & Mrs. Zulestein, Talmash & Trelawni pour Majors Généraux ; le Comte de Solms pour Général de l'infanterie ; le Comte Menard de Schomberg, Duc de Linster, pour Général de la cavalerie ; & M. de Ginkel, Comte d'Athlone pour Général de l'infanterie Hollandoise. Les autres Officiers Généraux furent les Comtes d'Oxford, de Portland, & de Malboroug, mais ce dernier fut disgracié peu de temps après, & le Général Talmash fut mis à sa place. Il nomma en suite les Officiers de la flote. L'Amiral Russel fut nommé pour commander l'escadre rouge ; le Chevalier de Laval en fut Vice-Amiral, & le Chevalier Shovel Contramiral. Le Chevalier Ashbi fut fait Amiral de l'escadre bleüe, ayant sous lui M. Rooke pour Vice-Amiral, & M. Carter pour Contramiral.

Les

Les choses étant ainsi disposées le Roi se rendit le 5. de Mars à la Chambre Haute, & les Communes s'y étant renduës, il fit ce discours aux deux Chambres. 1692.

Je vous remercie de tout mon cœur, MYLORDS & MESSIEURS, *des grandes marques d'affection que vous m'avez données pendant cette seance, & du zéle que vous temoignez pour le soutien du Gouvernement. Je vous remercie en particulier, Messieurs de la Chambre des Communes, des grands subsides que vous m'avez acordez pour la continuation de la guerre. Je vous assure que je prendrai soin que ces fonds soient employez au contentement de la Nation. Il est tems,* MYLORDS & MESSIEURS, *de vous avertir, que mon intention est de passer la mer au plutôt: & je crains même d'avoir tardé plus que la conjoncture presente des affaires ne le requiert. C'est pour cela que j'estime qu'il est nécessaire de metire fin à cette seance, la saison étant déja si avancée, qu'il seroit d'une dangereuse consequence de la continuer plus longtems.*

Après ce discours le Parlement fut prorogé, ce Monarque partit pour la Hollande, & il arriva à la Haye le 16. du même mois. Quelques jours après son arrivée Sa Majesté se rendit à l'assemblée des Etats Généraux. Elle leur témoigna dans un discours qu'elle leur fit, qu'étant repassée en Angleterre pour mettre ordre aux afaires des ses Royaumes, elle les avoit terminées le plutôt qu'il lui avoit été possible, pour revenir dans leur païs exercer les fonctions de Capitaine Général, d'A-

1692. miral, & de Stathouder; & pour contribuer, autant qu'il feroit en fon pouvoir, à terminer la guerre par une bonne & heureufe paix: Que pour cet effet elle avoit fait un détachement de fes troupes auffi grand que la confervation de fes Royaumes pouvoit le permettre pour le joindre à l'armée des Provinces-Unies: Que quant aux forces maritimes, elle avoit pris tant de foin de faire équiper fa flote, qu'elle étoit déja en partie prête, & qu'elle efperoit avec le fecours du Ciel, qu'étant jointe avec celle de leurs Hautes Puiffances, elles auroient tous les fuccés néceffaires pour executer leurs projets, qui tendoient uniquement à procurer une paix avantageufe & durable: Qu'elle feroit tout ce qui dépendroit d'elle, fans épargner même fa propre perfonne pour le bien de la caufe commune & pour la profperité de leur Etat: Qu'elle les affuroit de fon affection, & qu'elle fe fouviendroit toûjours des obligations qu'elle avoit à Leurs Hautes Puiffances. Le Prefident remercia trés-humblement Sa Majefté de la conftante affection, des foins, & des peines perpetuelles qu'elle prenoit pour procurer le bien public & la profperité des Provinces-Unies, dont elle venoit de donner de nouveaux témoignages en repaffant la mer dans une faifon fi incommode. A quoi il ajoûta que Leurs Hautes Puiffances la prioient d'être affurée, qu'elles n'oublieroient jamais les bienfaits de Sa Majefté, & qu'elles feroient tout ce qui feroit en leur pouvoir pour feconder fes bons & juftes deffeins. Le Roi nomma les Officiers qui devoient fervir fur la flote Hollandoife, qui furent Mrs. Baftians & Allemon-

lemonde, & le Comte de Stirum. Il fit Général de la cavalerie de l'Etat M. de Ginkel qu'il avoit fait Comte d'Athlone, & partit le 29. du même mois de Mars pour Loo, où il ne fut pas long-tems. Tout le monde avoit cru que les François feroient le siege de Charleroi, en effet ils avoient fait mine d'attaquer cette place, cependant lors qu'on s'y attendoit le moins ils allerent investir Namur. Le Roi qui étoit à Breda avant qu'on penetrât rien de cette entreprise, en partit le 18 de Mai, & se rendit le même jour à Duffel, où il avoit choisi son quartier pour faire assembler ses troupes, & pour y conferer avec le Duc de Baviere & quelques autres Princes alliez sur les operations de la campagne. Cependant on forma un camp entre Anderleck & Dilbeck à une lieuë de Bruxelles, où ce Monarque se rendit tous les jours pour faire la revûe des troupes qui y arrivoient. Il partit de ce camp le 27, avec une armée considerable, & prit la route de Louvain à dessein d'attaquer les François avant qu'ils eussent le tems de se retrancher, & ce fut sur sa route qu'il aprit que le 25, Namur avoit été investi. 1692.

Dans ce tems-là on découvrit une nouvelle conspiration contre la vie de ce grand Prince. Le Roi Jaques, & quelques Ministres de la Cour de France des plus acreditez resolurent de le faire assassiner & choisirent pour faire reüssir cet horrible complot un Officier de l'armée Françoise qui étoit en Piemont, appellé Barthelemi de Liniere, & plus connu encore sous le nom de Chevalier de Grandval. La resolution ne fut pas plutôt

1692. priſe que Grandval qui ne pouvoit pas l'executer tout ſeul, en fit confidence à un autre Officier appellé Leefdael natif de la Mairie de Boisleduc, qui à cauſe de quelque mécontentement avoit quitté le ſervice de ſa patrie pour paſſer à celui de la France. Cet Officier Hollandois eut horreur de ce complot, cependant comme il eut peur des conſequences, il feignit d'y vouloir entrer, mais il repreſenta en même tems que comme l'entrepriſe étoit difficile il faloit avoir quelque autre complice, à quoi Grandval répondit d'abord qu'ils pourroient ſe ſervir d'un de ſes amis appellé du Mont, qui étoit au ſervice du Duc de Hannover, & qui dés l'année precedente avoit formé le même deſſein qu'il n'avoit pû executer. Leefdael n'en demanda pas davantage, & afin de mieux couvrir ſon jeu, il temoigna qu'il étoit dans l'impatience de ſe voir dans les Païs-Bas, ajoûtant qu'on ne pouvoit trop ſe hâter pour delivrer la France du plus grand ennemi qu'elle eût, & pour remettre par là les affaires dans une telle ſituation que le Roi Jaques pût remonter ſur le trone de la Grand' Bretagne. Ils partirent donc de Paris enſemble le plûtôt qu'il leur fut poſſible, & ſe rendirent à Bruxelles, d'où Leefdael écrivit d'abord à un de ſes freres qui étoit au ſervice des Sept Provinces, le priant de ſe rendre inceſſamment à Eyndhove, où il avoit à lui découvrir une affaire des plus importantes. Celui-ci s'imanant bien que ſon frere n'étoit pas venu en Flandres ſans miſtere, l'alla joindre, ſans perdre un moment, & après qu'il eût ſu dequoi il s'agiſſoit, il communiqua par une lettre ce

qu'il

qu'il venoit d'apprendre au Comte d'Athlone, qui envoya auſſi-tôt dix cavaliers pour ſe ſaiſir de Leefdael & de Grandval, leſquels furent amenez à Boiſleduc, & produits au Gouverneur de la place. Le Chevalier de Grandval parut fort intrepide. Il dit d'abord d'un air aſſuré, que, quelque innocent qu'un homme acuſé ſe ſentît, il pouvoit néanmoins ſe contredire dans la multiplicité des interrogats qu'on lui feroit, & que pour éviter cela il demandoit du papier & de l'éncre pour écrire le ſujet de ſon voyage. Le Gouverneur lui dit qu'il étoit juſte de lui acorder ce qu'il deſiroit, mais comme il commençoit à écrire, il lui demanda s'il ne connoiſſoit point du Mont. Alors Grandval laiſſant tomber la plume ſe prit à dire, que le Roi d'Angleterre pouvoit faire de ſa tête ce qu'il lui plairoit & il ne penſa plus à écrire. 1692.

Les François qui aprehendoient que Namur ne fût ſecouru, ne negligerent rien pour s'en rendre maîtres. Le lendemain que cette place fut inveſtie ils travaillerent aux lignes de circonvalation. Le 30 ils ouvrirent la tranchée, & les attaques furent ſi vigoureuſes que la ville fut obligée de capituler le 5 de Juin, après avoir ſoûtenu trois aſſauts de 25000 hommes chacun. La garniſon ſe retira dans le château.

Le Roi d'Angleterre & le Duc de Baviere qui commandoient l'armée des Alliez firent tous les efforts poſſibles pour tenter la levée du ſiege de cette place. Mais le Duc de Luxembourg qui avoit le commandement de l'armée de France, s'étoit poſté ſi avanta-

1692. geuſement dans le ſeul endroit par où l'on pouvoit eſſayer de la ſecourir, & il s'y étoit ſi bien retranché, qu'il étoit preſque impoſſible de l'engager dans un combat malgré lui, à moins que de s'expoſer à un peril évident. Cependant comme il s'offre quelquefois des ocaſions imprevuës, & que les François pouvoient faire quelque mouvement dont on pouvoit profiter avec avantage, le Roi d'Angleterre s'aprocha de leur armée le plus près qu'il lui fut poſſible, éclaira toute leur conduite, & étudia toutes leurs démarches pour trouver le moyen d'en venir aux mains. Il s'avanca pour cet effet à Hannuye ſur les bords de la Mehaigne, petite riviere qui ſeparoit les deux armées qui n'étoient qu'à une portée de canon l'une de l'autre. Il eſt certain qu'au delà de cette riviere juſqu'au camp du Duc de Luxembourg à peine y avoit-il ſuffiſamment de terrain pour ſe ranger en bataille. On ne laiſſa pas néanmoins de jetter divers ponts ſur la Mehaigne pour la pouvoir paſſer toutes les fois qu'on le jugeroit à propos, ce qui ne ſe fit pas ſans être incommodé par l'armée Françoiſe, dont le canon étoit ſi près qu'il tua pluſieurs de ceux qui avoient ordre de dreſſer les ponts. Mais les pluyes frequentes qui regnerent pendant tout le ſiege groſſirent tellement la riviere qu'elle emporta les pontons ſur leſquels devoient paſſer les regimens de chaque premiere ligne. Dans ce contretems le Roi qui vouloit pourtant à quelque prix que ce fût ſauver Namur, conſulta ſouvent avec l'Electeur de Baviere & les Officiers Generaux de l'armée ſur les moyens qu'on pou-

pourroit mettre en uſage pour reüſſir dans ce 1692.
deſſein. On demeuroit d'acord qu'il faloit engager le Maréchal de Luxembourg dans un combat, mais on jugea en même tems que la choſe étoit abſolument impoſſible, parce qu'il auroit falu qu'on ſe fût batu vint contre un. Il faloit paſſer la Mehaigne, dont le paſſage étoit devenu trés-difficile à cauſe des pluyes continuelles. L'armée alliée ne pouvoit pas la paſſer tout à la fois, & il ne faloit pas douter que, ſi on l'entreprenoit, le Maréchal de Luxembourg n'en eût laiſſé paſſer une partie pour aller fondre enſuite deſſus avec toute ſon armée, avant que l'autre partie eût le loiſir de paſſer & de la ſoûtenir. Cette raiſon jointe aux terribles ſuites qu'auroit pû avoir dans cette rencontre & au commencement d'une campagne un combat deſavantageux fit conclurre au Roi d'Angleterre, & à tous les Generaux qu'il valoit mieux laiſſer prendre Namur que de hazarder la perte de tous les Païs-Bas en attaquant les ennemis contre toutes les régles. On ne crut pas néanmoins qu'il falût s'éloigner beaucoup de cette place de peur que ceux qui défendoient le château, informez de ce mouvement ne perdiſſent courage & ne fiſſent pas toute la reſiſtance qu'ils pouvoient faire. Sa Majeſté Britannique campa le plus près des François qu'elle put, faiſant à peu près tous les mouvemens qu'ils firent, & ne changeant de camp qu'autant que cela étoit neceſſaire pour la ſubſiſtance de ſes troupes. Elle alla camper à Perwez, de Perwez à Fleurus, & de là enſuite à Genappe. Pendant les mouvemens des deux armées le château de Namur

1692. mur capitula, ce fut le 30 de Juin, sans qu'il fut possible aux Alliez de lui donner le moindre secours à cause des pluyes & du débordement des rivieres qui les empêcherent toûjours d'aller livrer bataille au Duc de Luxembourg qui couvroit le siege avec une armée des plus nombreuses. Un mois s'écoula après la reddition entiere de cette place, sans que le Roi d'Angleterre pût joindre les François, quelques mesures qu'il prit pour cela, parce qu'ils avoient pris toutes les précautions imaginables pour éviter d'en venir aux mains. Mais enfin ce Monarque ayant apris que le Duc de Luxembourg étoit sur le point de marcher du côté d'Enguien, il fit décamper son armée de Genappe, & la fit avancer à la hâte vers le même endroit où marchoit l'armée Françoise, afin de la prevenir. Mais le Duc de Luxembourg ayant été averti par un traitre du dessein du Roi, le devança, & se posta neanmoins de telle maniere entre Enguien & Steenkerque que Sa Majesté crut qu'elle pouvoit bien l'attaquer. Elle disposa le 2 d'Août toutes les choses nécessaires pour l'execution de ce dessein, & le 3 dés le grand matin elle fit marcher son armée: & l'avant-garde, qui étoit commandée par le Duc de Wirtemberg, arriva sur les neuf heures avant midi en presence de l'armée Françoise, & la trouva postée en sorte qu'elle avoit devant elle un côteau fort haut couvert de bois & de broussailles. Le Roi jugeant qu'il étoit nécessaire d'ocuper ce poste, en commit le soin au Duc de Wirtemberg, & sur les dix heures on commença, à escarmoucher & à se canonner de côté & d'autre. A une heure

après

aprés midi l'action fut tout à fait engagée, & 1692.
le Duc de Wirtemberg poussa les François si vigoureusement avec son infanterie, & avec quelques autres bataillons qui s'étoient avancez du même côté pour le soûtenir, qu'il les fit reculer, & s'empara de quelques pieces de canon. Sur quoi étant survenu de la part des Alliez quelque nouvelle infanterie, il y eut un combat terrible pendant quelques heures avec une bravoure & un feu extraordinaires, de sorte qu'il y resta beaucoup de monde des deux côtez : & bien que les François employassent une grande partie de leurs forces pour tacher de chasser les Alliez de cette colline, ils s'y maintinrent néanmoins, jusqu'à ce qu'enfin sur le soir M. de Bouflers qui campoit à trois lieues de Luxembourg avec un corps separé, étant arrivé avec des troupes fraiches & du gros canon attaqua une brigade commandée par le Prince de Nassau-Sarbruck qui avoit pris poste sur le côteau & l'endommagea considerablement. Ce que voyant le Roi, & considerant que la nuit aprochoit, & que le terrain où il étoit étant fort étroit pourroit faire naître la confusion dans son armée, il resolut de se retirer en bon ordre, ce qu'aussi il executa. Les François poursuivirent les Alliez au commencement, faisant semblant de les vouloir charger en queuë, mais voiant que par les soins du Roi ils ne pouvoient en esperer aucun avantage, il firent alte sans rien entreprendre, & se retirerent ensuite dans leur camp. Le Roi retourna aussi le même soir dans son quartier, & toute l'armée à Genappe, sans avoir abandonné aux François
que

1692. que cinq ou six petites pieces de canon, & quelques chariots de munitions qui étoient rompus.

Ce combat fut rude & sanglant, & il y perit de part & d'autre des Officiers de distinction. Le Roi s'y exposa à son ordinaire comme le moindre de ses soldats ; car non seulement il fut toûjours au feu depuis le commencement jusqu'à la fin, & au milieu des coups de canon & de mousquet, mais il se trouva même dans les endroits où il faisoit le plus chand, allant continuellement d'un bout à l'autre pour donner les ordres par tout, & ayant mené lui-même plusieurs bataillons contre l'ennemi. En un mot il fut toûjours le premier à la tête de ses troupes, & le dernier à l'arrieregarde en se retirant. C'est ainsi que se passa l'action de Steenkerke, action où à la verité les François furent maîtres du champ de bataille, parce que leurs troupes étoient infiniment superieures à celles des Alliez, mais dont cependant ils ne purent pas profiter à cause de la vigueur avec laquelle le Roi d'Angleterre leur disputa la victoire; ils n'en retirerent aucun autre fruit que celui de s'être batus.

Quelque tems auparavant les armées navales s'étoient rencontrées, & il s'étoit donné une bataille dont la France se ressentit long-tems. La flote Angloise ne fit pas dans cette ocasion tout ce qu'on en pouvoit attendre, cependant celle des François fut batuë de la maniere du monde la plus terrible, car sans conter une infinité de petits batimens de transport qu'on alla brûler dans leurs havres, ils perdirent vint de leurs plus gros vaisseaux

de

de guerre entre lesquels étoit l'Amiral. La posterité aura peine à croire, vû les maximes de la Cour de France, & les suites qu'elle avoit à craindre en perdant une bataille navale, qu'elle eût donné ordre de la hazarder. Mais elle reviendra de sa surprise lorsqu'elle aprendra qu'elle contoit sur une nouvelle conjuration en Angleterre, & qu'elle se flatoit même que cette conjuration produiroit ses effets dans la flote Angloise; on va developer ce fait. 1692.

Le Roi de France partit le 10 de Mai avec presque toutes les Dames de sa Cour pour s'aller mettre à la tête de ses Armées en Flandres. Lorsque ce Monarque receut les complimens des Compagnies Souveraines qu'il avoit mandées à Versailles, il leur dit, après les avoir assurées qu'il n'oublieroit rien pour finir la guerre, que le Roi Jaques travailloit de son côté à faire réüssir ses projets. En effet quelque déconcertée qu'eût été la Cour de France sur un bruit qui couroit alors, que le Roi d'Angleterre se preparoit à faire une descente en Normandie, ou ailleurs, elle resolut d'en faire une dans les Royaumes Britanniques. On ne parla d'abord dans tout le Royaume que de cette descente, & on sçût peu de tems après, que le Roi Jaques lui-même acompagné des troupes Irlandoises, des Seigneurs Anglois & Ecossois qui étoient à sa suite & de plusieurs troupes Françoises, iroit executer cette entreprise, & faire un dernier effort pour se faire reconnoître Roi de la Grand' Bretagne. On publia en même tems que les troupes qu'on avoit fait déja marcher pour garder les côtes étoient destinés pour cette

1692. cette expedition ; qu'il y avoit prés de quatre cens vaisseaux de transport tous prêts pour embarquer ces troupes ; que le Comte d'Etrées les escorteroit avec une escadre de dix, ou douze gros vaisseaux ; qu'en même tems que ces troupes s'embarqueroient, le Chevalier de Tourville croiseroit dans la Manche avec la flote de France, qui devoit être forte de plus de cent trente voiles, conté les fregates, les brûlots & les galiotes à bombes, & que le Roi Jaques avoit déja fait embarquer tant de provisions, munitions de guerre, sacs à laine, échelles, & autres instrumens, qu'il n'y avoit aucun doute que ce Prince n'eût en vûë quelque entreprise extraordinaire.

Ce qui confirma que le Roi Jaques avoit veritablement en vûë de faire une descente, c'est que du moment que cette nouvelle eût éclaté, on aprit qu'il avoit fait imprimer un Manifeste sous le titre de Déclaration du Roi de la Grand' Bretagne à tous ses fideles sujets, pour leur commander de l'assister contre le Prince d'Orange & ses adherans.

Cette Déclaration qui étoit datée du 20 d'Avril à S. Germain, contenoit en substance : Que le Roi Trés-Chrêtien, en éxécution de plusieurs promesses obligeantes qu'il lui avoit faites de lui donner de puissans secours pour le recouvrement de ses Royaumes, l'avoit enfin mis en état de l'entreprendre : Que néanmoins il n'avoit pas jugé à propos pour le present d'envoyer des forces si nombreuses, qu'elles pussent donner de l'ombrage aux Anglois, & les priver de la part qu'ils devoient prendre à l'execution de ce

dessein :

deſſein : Que c'étoit auſſi par ce même motif, qu'il promettoit de renvoyer toutes ces troupes étrangeres, du moment qu'il feroit retabli dans la paiſible poſſeſſion de ſes Royaumes ; Et que bien que l'affaire parlât aſſez d'elle-même, cependant quand il conſideroit le grand nombre de ſes ſujets qui s'étoient laiſſez entrainer dans la derniere revolution, il vouloit bien entrer dans une ſommaire deduction du paſſé, afin qu'ils ne puſſent deſormais s'excuſer pour la ſurpriſe, ni ſe juſtifier ſous pretexte d'ignorance. 1692.

Après cet examen du paſſé, il tiroit diverſes conſequences pour l'avenir, & y mêloit l'exemple odieux de Neron, & ceux des longues & ſanglantes querelles entre les maiſons d'York & de Lancaſtre touchant la ſucceſſion, pour faire craindre un jour les mêmes inconveniens.

Il repreſentoit enſuite, combien la guerre qui étoit allumée, empéchoit d'étendre les bornes de l'Empire Chrêtien, & privoit la Chrêtienté de la plus belle eſperance qu'elle eût jamais euë de détruire l'Empire du Turc. Il ajoutoit qu'il y avoit ſi peu de ſujet d'eſperer la paix générale avant ſon retabliſſement, qu'on ne pouvoit même former aucun project raiſonnable de traité, mais que la choſe deviendroit facile, après qu'il feroit rétabli, puis qu'il feroit en état d'ofrir ſa mediation, & d'employer tous les offices poſſibles auprès de Sa Majeſté Très-Chrêtienne pour l'obtenir : & que ſur ces fondemens il eſperoit trouver trés-peu d'oppoſition ; qu'il ſe flatoit au contraire que tous les Anglois l'aſſiſteroient,
com-

1692. comme il le leur commandoit & les en requeroit par sa Déclaration. Il leur défendoit en même tems de soûtenir le gouvernement du Prince d'Orange, & de payer aucune des taxes nouvelles, imposées sur la nation. Il promettoit en parole de Roi une amnistie générale à tous ceux qui retournant promtement à leur devoir, lui en donneroient des marques signalées à l'exception de trente personnes nommées & plusieurs laissées en blanc. Il promettoit de payer tout ce qui seroit dû aux Officiers & aux soldats qui accepteroient le pardon, pourveu qu'ils le fissent avant que de s'engager en aucun combat contre ses troupes. Il déclaroit que l'Eglise Anglicane seroit maintenuë selon qu'elle étoit alors établie par les loix. Il promettoit même, que pour faire cesser à l'avenir tous pretextes de troubles & de divisions, au sujet des sentimens differens sur la Religion, & qu'étant persuadé que la liberté de conscience étoit trés-conforme aux loix & à l'esprit de la Religion Chrêtienne, il étoit résolu de recommander fortement à son Parlement de l'établir d'une maniere si avantageuse qu'elle pût attirer une benediction de longue durée sur ses Royaumes; Qu'il s'employeroit à chercher tout ce qui pourroit contribuer à rétablir la grandeur de la Monarchie Angloise sur ses anciens & veritables fondemens, qui étoient l'interet commun & l'affection du peuple. Après quoi il concluoit, que si les Anglois paroissoient assez obstinez pour paroitre en armes contre lui, ils meriteroient d'être traitez selon toute la rigueur de sa justice.

Dans

Dans le tems que ce Manifeste fut rendu 1692.
public, les troupes Françoises & Irlandoises destinées pour la descente se mirent en marche, & le Roi Jaques partit pour le Havre de Grace acompagné du Marechal de Bellefonds, & d'une partie de la Noblesse de Normandie qui l'avoient receu en chemin.

Le rendevous des troupes qui devoient s'embarquer ayant été marqué entre Cherbourg & la Hogue, ce Prince s'y rendit, & fit la revûe de son armée qu'il trouva se monter à plus de vingt mille hommes. Il n'attendoit pour commencer de se mettre en mer avec les troupes de débarquement que l'arrivée de l'escadre du Duc d'Etrées qui les devoit escorter, & celle des vaisseaux de M. de Tourville qui devoient croiser dans la Manche pour faciliter cette entreprise, & s'opposer en cas de besoin aux flotes Angloise & Hollandoise. Mais les vents n'ayant pas été favorables l'embarquement demeura suspendu.

On sut bien-tôt à Londres ce que projettoit le Roi Jaques. Cette nouvelle surprit d'abord la Reine, mais cette Princesse ayant fait réflexion sur le peu d'apparence qu'il y avoit que les projets de la France pussent reüssir, elle n'en parut pas fort alarmée. Cependant comme on ne doit rien negliger dans des ocasions de cette nature, elle fit assembler son Conseil, & en même tems on envoya de nouveaux ordres dans tous les ports du Royaume pour hâter l'équipement de la flote; on ordonna aussi à toutes les milices de se tenir prêtes. Il y avoit six regimens qui étoient déja embarquez pour passer en Flandres, qui furent contremandez sur le champ:

1692. champ: & parce qu'on s'imagina bien que si le Roi Jaques avoit effectivement en vûe une descente il ne la pouvoit faire que dans les Iles de Jersey & de Guernesey, on fit marcher dans ces Iles tout autant de troupes qu'on crut nécessaires pour s'opposer aux insultes des François en cas de besoin.

Tandis que la Reine prenoit ces précautions en Angleterre, le Roi qui étoit en Hollande ne s'endormoit pas, quoi qu'il ne parût aucunement émeu de la menace de cette descente, car il avoit laissé dans le Royaume quatorze à quinze mille hommes de bonnes troupes. Il dépêcha à Londres les Comtes de Portland & d'Essex pour porter les ordres qu'il souhaitoit qu'on executât, & pour veiller conjointement avec la Reine, & son Conseil à la conservation & à la sureté de ses Royaumes. . Ces Seigneurs n'y furent pas plûtôt arrivez qu'on découvrit une conspiration qui étoit d'autant plus terrible qu'on soubçonna d'abord un trés-grand nombre des personnes les plus distinguées d'y avoir trempé. Le dessein des conjurez étoit de se saisir de la Reine, du moment qu'on auroit apris la nouvelle de la descente, & de faire main basse sur ses plus fidelles sujets.

Comme la Cour de France contoit sur le succés de cette nouvelle conjuration, & qu'elle s'étoit flatée que le Roi Jaques avoit des intelligences avec les principaux Officiers de la flote Angloise, elle crut ne hazarder rien en hazardant une bataille navale, & cela est si certain que si M. de Tourville eût voulu il eût peu éviter le combat. Quoi qu'il en soit, cette victoire déconcerta la France, & le Roi

Ja-

Jaques, qui se vid par là dans l'impuissance 1692.
de faire réüssir la descente qu'il avoit méditée. Car outre qu'on lui brûla à la Hogue & en sa presence, la plûpart des vaisseaux, qui devoient transporter ses troupes, la France n'étoit plus en état de lui fournir des vaisseaux de guerre, ceux qui avoient échapé au feu des Anglois & des Hollandois étant entiérement hors d'état de servir.

Depuis le combat de Steenkerke, le Roi d'Angleterre & le Duc de Baviére firent tout ce qui leur fut possible pour engager M. de Luxembourg à en venir une seconde fois aux mains, mais ce Général l'évita toûjours, & il décampa enfin à la sourdine, en sorte qu'on ne put le surprendre, quelques précautions que l'on prît : & l'apprehension où il étoit de l'être lui fit faire des mouvemens si precipitez qu'il fut obligé de laisser dans son camp le 11 du mois d'Août tous les prisonniers malades qu'il avoit faits. Le 13 du même mois Grandval fut éxécuté dans le camp de Hall, & receut la juste punition que meritoit son crime abominable. Il fut trainé sur une claye jusqu'au lieu du supplice, où il fut pendu, & étant à demi étranglé, l'Exécuteur lui ouvrit le ventre & lui arracha le cœur, dont il lui bâtit les joues. Sa tête fut coupée & mise sur un poteau, & ses entrailles furent brûlées. Un moment avant son éxécution il écrivit un billet par lequel il prioit la personne à qui il étoit adressé d'aller trouver l'Archevêque de Rheims pour lui dire qu'il lui en coutoit la vie pour avoir obéï aux ordres de M. de Barbesieux : & lors qu'on lui dit qu'il avançoit là une chose qu'il ne sau-

1692. roit juſtifier, il perſiſta à dire qu'il avoit un acte en original écrit de la propre main de ce Miniſtre, qu'il avoit confié à un de ſes amis, & qu'il lui ſeroit facile de le produire ſi on lui donnoit le tems pour cela, mais on ſe mit fort peu en peine de cette déclaration, parce qu'on ſavoit bien d'ailleurs tous les manéges de ce lache & infame complot.

Le 27 d'Août il ſe paſſa une action entre un parti des troupes de Liege & un détachement de la garniſon de Namur qui paroit quelque choſe d'incroyable; car cinq cens hommes commandez par le Colonel Camargo défirent entierement plus de mille François, & amenerent quatre cens priſonniers entre leſquels il y avoit trente Officiers conſiderables; cette affaire ſe paſſa près de Scleyn. Il arriva environ ce tems-là des troupes Angloiſes à Oſtende & à Nieuport, qui ayant marché du côté de Furnes & de Dixmude s'emparerent de ces deux places qui avoient été priſes il y avoit quelque tems. Le Roi d'Angleterre fit divers détachemens, & fit travailler à divers preparatifs pour un bombardement, mais comme la ſaiſon étoit avancée & pluvieuſe, & qu'il vid bien qu'il n'y avoit plus moyen de rien entreprendre, il partit de ſon armée le 26 de Septembre pour ſe rendre à Breda, & de là à Loo, où il arriva le 30, il ſe rendit à la Haye le 14 du mois ſuivant, & il s'étoit pris de ſi bonne heure à régler toutes les affaires qui exigeoient ſa preſence en Hollande, que trois ou quatre jours après ſon arrivée il ſe ſeroit trouvé prêt pour s'embarquer pour Londres. Mais le 16 du même mois il receut un exprés de

l'E-

l'Electeur de Baviere qui l'avertissoit, que les 1692.
François faisoient des mouvemens extraordinaires; qu'il étoit déja arrivé un grand nombre de leurs pionniers près de Charleroi; que le Marquis de Boufflers marchoit du même côté avec le corps d'armée qu'il commandoit, & qu'il avoit grossi des détachemens considerables faits des garnisons voisines; qu'il ne doutoit point que la place ne fût déja investie, & que les ennemis n'eussent dessein d'en former le siege, ou du moins de la bombarder. Le Roi, qui ne menageoit ni ses peines, ni sa santé lors qu'il s'agissoit de l'interêt public, n'hésita pas un seul moment sur le parti qu'il avoit à prendre; il resolut de partir incessamment pour les Païs-Bas, afin de conferer avec l'Electeur de Baviere, & de donner ensuite les ordres nécessaires pour la conservation de Charleroi. Il quitta donc la Haye le 17, & alla coucher le même jour à Breda acompagné du Prince de Frise & de plusieurs autres personnes distinguées. Il coucha le 18 à Malines & le lendemain il arriva à Bruxelles, où il fut joint par Son Altesse Electorale de Baviere, par le Prince de Vaudemont, qui étoit parti en poste d'Aix la Chapelle, & par plusieurs autres Généraux. Il se tint le même jour un grand conseil de guerre: on fit marcher d'abord quelque cavalerie & quelque infanterie du côté de la place, & cette marche donna tant d'épouvante au Marquis de Boufflers qu'il se vid obligé de quitter son entreprise, s'étant contenté de bombarder Charleroi, ce qui étoit même déja fait le jour que le Roi arriva à Bruxelles. Si bien que Sa Majesté voyant

1692. que sa presence n'étoit plus necessaire dans ces quartiers-là, reprit le 20 le chemin de la Haye, où elle se rendit le jour suivant. Elle fut ocupée deux ou trois jours à donner audience à divers Ministres, & à terminer un grand nombre d'affaires, & partit le 25 pour s'aller embarquer à Oranje-Polder. Le vent étoit si favorable qu'on s'étoit flaté que le trajet seroit fort court, cependant le tems ayant changé il ne put prendre terre que le 28 dans le Comté de Suffolk, d'où elle partit le même jour, & alla coucher à Colchester. La Reine ayant apris son arrivée partit incessamment pour lui aller au devant. Leurs Majestez se rencontrerent à Ingerstorre dans la Province d'Essex, elles dinerent ensemble dans leur carosse, passerent le même soir à travers la ville de Londres, & allerent coucher à Kinsington. On ne sauroit exprimer la joie que ressentit toute l'Angleterre du retour de Sa Majesté. La ville de Londres la fit assûrer d'abord que tous les Anglois avoient resolu de faire les derniers efforts pour l'assister, & pour soûtenir son gouvernement. On célébra un jour d'actions de graces pour remercier Dieu de la conservation de Leurs Majestez, de même que pour la grande victoire remportée sur mer, & en particulier de ce qu'il lui avoit plu d'aneantir le detestable complot qui avoit été tramé contre la vie du Roi : & le Parlement s'étant assemblé le 14 de Decembre, ce Prince s'y rendit. Il dit d'abord en s'adressant aux deux Chambres, qu'il les remercioit des secours qu'elles lui avoient donnez pour continuer la guerre, aprés quoi il ajoûta, que la nation avoit

avoit tout le sujet du monde de se rejoüir de l'heureuse victoire qu'elle avoit remportée sur mer. Il leur representa que les François travailloient à se mettre en état de reparer la perte qu'ils avoient faite, qu'ils augmentoient même considerablement leurs forces de terre, & qu'ainsi il étoit absolument nécessaire d'entretenir pour le moins autant de troupes par mer & par terre que la campagne precedente. Il leur déclara que son dessein étoit de faire une descente en France, & que bien que ce dessein eût échoué l'été précedent, il étoit résolu de l'executer dès que la saison le permettroit avec des forces plus nombreuses, & si tôt qu'on lui en auroit fourni les moyens. *Je ne saurois*, continua ce grand Prince, *m'empêcher de vous faire remarquer la signalée delivrance, dont il a pleu à Dieu de nous favoriser le printems dernier, qui frustra l'attente, & confondit les desseins de nos ennemis. Cela nous fait assez connoître combien nous sommes exposez aux entreprises de la France & à leurs attentats, pendant que ce Roi sera en état d'en faire. Il faut donc profiter de l'avantage dont nous joüissons presentement d'être en alliance avec la plûpart des Princes & Etats de l'Europe contre un ennemi si dangereux. Je suis assuré que ceux qui ont de l'amour pour leur patrie & quelque zéle pour leur Religion seront de ce sentiment. Ainsi je ne saurois douter de la continuation de vôtre secours dans cette guerre contre l'ennemi déclaré de cette nation, ni de vos soins à expedier promtement les affaires sur lesquelles vous avez à deliberer, autant que leur nature & leur importance le permettront, afin que nos preparatifs étant faits de bonne heure, ils ayent l'effet* 1692.

1692. *qu'on en doit attendre pour la conservation de ce que nous avons de plus cher & de plus precieux. Il est certain que je ne puis avoir d'autre interêt que le vôtre. Nous avons la même Religion à défendre, & vous ne sauriez avoir plus à cœur la conservation de vôtre liberté, de vos droits & de vos privilèges, que je souhaite que vous en avez toûjours la paisible jouissance, n'ayant d'autre but que de vous rendre un peuple heureux. Je n'ai pas évité jusqu'à present les ocasions d'exposer ma personne pour le bien de ces Royaumes; & je suis si sensible à l'affection que vous avez pour moi, que je continuerai de m'exposer avec joye dans tous les rencontres où je pourrai contribuer à l'honneur & à l'avantage de l'Angleterre.*

Ce discours fut receu des deux Chambres avec beaucoup d'aplaudissement, & l'on vid dans les adresses qu'elles presenterent à Leurs Majestez quelques jours après, qu'elles avoient resolu unanimement de leur acorder tout ce qui leur seroit nécessaire pour soutenir la guerre & le gouvernement, ce qui fut suivi des effets, car elles leur acorderent près d'un milion de livres sterling plus que l'année precedente, ce qui même fut fait avec une promtitude extraordinaire. Le Parlement resolut en un mot d'entretenir cent quatre-vints dix-sept batimens tant gros que petits, & une armée de terre de près de cinquante-cinq mille hommes sans conter les troupes qui devoient être destinées à la garde du Royaume d'Irlande.

1693. Le Roi d'Angleterre ne fut que quatre ou cinq mois à Londres, d'où il partit pour les Païs-

Païs-Bas, ayant terminé heureusement toutes 1693.
les affaires qui le retenoient en Angleterre, & donné tous les ordres nécessaires pour la sureté de ce Royaume. Il se rendit au Parlement le 24 de Mars 1693, où après avoir donné son consentement Royal à divers actes qui lui furent presentez, & avoir remercié les deux Chambres des subsides qu'elles lui avoient acordez, il les assûra que tous les fonds qu'on avoit établis, seroient employez uniquement pour l'honneur, & pour le maintien du Royaume. Il ajoûta ensuite, que la situation où étoient les affaires demandant sa presence en Flandres, il avoit pourveu à leur sureté, en leur laissant un nombre suffisant de troupes pour les défendre contre leurs ennemis & les siens; qu'il exposeroit toûjours sa vie avec joye pour la défense de la nation & pour sa prosperité; & qu'il leur demandoit que pendant son absence on prît tous les soins imaginables pour entretenir la tranquilité dans les Provinces. Le Parlement fut après cela prorogé, & Sa Majesté s'étant embarquée le 10 d'Avril arriva le 12 à la Haye, & se rendit à Bruxelles le 22 de Mai. Déja les troupes des Alliez étoient assemblées en deux endroits differens, l'un sous Gand, & l'autre à Dieghom entre Malines & Bruxelles. Ces deux corps d'armée se joignirent, & le Roi voiant que les François prenoient la route de Liege, il s'avança de ce côté-là avec ses troupes, & alla camper prés de Louvain, son quartier étant à l'Abbaïe du Parck, où il fut pendant quelque tems.

1693. Enfin le 18 de Juillet le Roi étant encore au camp de Park, aprit que les François marchoient vers la Meuse. Il s'avanca le 2 à Tillemont où il receut la nouvelle que le Duc de Luxembourg avoit fait investir Huy par le Comte d'Harcourt, & qu'il s'étoit mis en marche d'un autre côté pour presser la place. Sa Majesté avança jusqu'à Hopertinge, entre S. Tron & Tongres dans le dessein de faire lever le siége, mais elle aprit là que Huy s'étoit rendu. Le même jour elle détacha dix bataillons pour se jetter dans Liége, & le lendemain elle se rendit à Neerhespen, où elle s'arrêta, afin de ne se pas trop éloigner des François, avant que de connoître leurs desseins, ayant toûjours plusieurs partis vers leur camp qui s'étendoit presque de la Jarr jusqu'à la Meuse. Le 28 les partis raporterent qu'il leur avoit été impossible d'avancer aussi avant qu'à l'ordinaire, parce qu'ils avoient trouvé un gros corps de cavalerie qui les avoit empêchez de courir par delà la Jarr. Quelques heures après le Roi fut averti que les François paroissoient sur une hauteur à une petite heure de son camp, & les ayant été reconnoître, il sceut que s'étoit la tête de leur armée qui avoit marché avant le jour à la sourdine. Ce Prince jugeant bien par là que les François vouloient l'attaquer resolut de les attendre, & fit mettre cette même nuit son armée en bataille. L'aîle droite s'étendoit depuis le village d'Elixem & le château de Wang sur la riviere de Gheete jusqu'au village de Neerwinde, étant couverte d'un petit ruisseau, de hayes, & de chemins creux. La brigade de Ramsay, composée de cinq bataillons étoit de-

devant cette aîle près de Laren, ayant vis à vis l'infanterie de Brandebourg & celle de Hannover. Sa Majesté ayant trouvé le terrain fort ouvert depuis Winden jusqu'à Neerlanden fit faire un retranchement pendant la nuit, derriere lequel il mit tout le reste de son infanterie, ayant jetté quelques bataillons dans le village de Neerlanden. L'aîle gauche commençoit vers le village de Dormal, couverte du ruisseau de Landen, & s'étendoit jusques vers Neerlanden, d'où faisant un coude, elle retournoit derriere l'infanterie qui étoit au retranchement afin de la soûtenir. On passa la nuit dans cette disposition, & au point du jour on découvrit les François sur deux lignes sur la hauteur de S. Geertruydenlande, & un corps qui s'avançoit vers le retranchement du côté de Winden. Au lever du soleil les François se trouverent à la portée du canon des Alliez, qui commença à tirer. Pendant près de deux heures les François ne firent aucun mouvement. Sur les six heures ceux qui étoient demeurez sur la hauteur descendirent en plusieurs lignes, mais dès qu'ils furent à la portée du canon de l'armée alliée, ils abandonnerent le milieu de la plaine, & firent filer leur infanterie à la droite des Alliez vers les villages de Winden & de Laren, & à leur gauche vers celui de Neerlanden. Elle étoit soûtenuë de leur cavalerie qui marcha aussi du côté de la plaine, & d'un corps qu'ils firent passer du côté du ruisseau de Landen pour donner de la jalousie à leur aîle gauche, pendant qu'ils feroient leurs plus grands efforts sur leur aîle droite qu'ils attaquerent une heure après. 1693.

1693. Le combat dura de ce côté-là pendant quelques heures avec un ſuccès incertain. Les François avancerent, & furent repouſſez pluſieurs fois. Il y eut même quelques eſcadrons qui paſſerent de petits ruiſſeaux au deſſous du village de Landau & qui entrerent dans le camp des Alliez, mais ils furent preſque tous tuez, ou faits priſonniers.

Pendant ce tems-là l'Electeur de Baviere qui donnoit ſes ordres à toute l'aîle droite, fit charger ſi à propos, qu'il repouſſa enfin les François & les renverſa juſques dans la plaine. La brigade de Ramſey qui avoit été répouſſée regagna l'endroit d'où elle avoit été obligée de ſe retirer. Le Prince de Hannover ramena lui même ſon infanterie dans ſes poſtes, le Prince de Brandebourg en fit autant de la ſienne, cependant les François ne furent pas rechaſſez entierement du village de Winden, & voyant qu'ils n'avoient peu forcer l'aîle droite des Alliez, ils attaquerent à leur gauche le village de Neerlanden. Ils furent repouſſez après un furieux combat, mais ils revinrent une ſeconde fois avec des troupes fraiches.

Le Roi d'Angleterre, qui venoit de donner les ordres néceſſaires à l'aîle droite, ſurvint fort à propos à la gauche, où pendant plus d'une heure le combat fut opiniatre & ſanglant, car les Alliez demeurerent enfin les maîtres du village, & ils en chaſſerent entierement les François. Ils retirerent alors leurs troupes de cette attaque & les menerent vers l'aîle droite, où le feu avoit toûjours continué, mais aſſez foiblement : &

quoi

quoi qu'ils eussent eu du desavantage à leur 1693.
aîle gauche qui agissoit de ce côté là, ils avoient pourtant toûjours conservé une partie du village de Winden, & enfin gagné les hayes de la hauteur, d'où ils étoient les maîtres du retranchement des Alliez. Le Roi qui se trouvoit par tout où il faloit aporter du remede, après avoir rétabli les affaires à l'aîle gauche, revint promtement vers ce village, & ramena deux fois l'infanterie Angloise au retranchement, où elle combatit avec une fermeté incroyable, comme elle avoit fait par tout. L'Electeur de Baviére disposa deux bataillons pour attaquer les François par leur aîle gauche, pendant que trois autres les attaqueroient par devant; mais avant qu'il pût executer son dessein, les ennemis se trouverent renforcez des troupes de leur droite, & ils se rendirent les maîtres des avenuës de ce village, & firent une ouverture, où la cavalerie soûtenuë de l'infanterie qui étoit dans les hayes commença à passer. La premiere cavalerie qui passa fut repoussée, mais l'infanterie des Alliez ne pouvant plus souffrir le feu qui lui venoit en flanc du retranchement, fut obligée de se retirer, & comme leur canon de ce côté-là n'étoit plus bien servi, la cavalerie Françoise passa en foule & commença à s'étendre vers leur gauche le long des hayes ocupée par leur infanterie; la plûpart de cette cavalerie étoit composée de la maison du Roi de France.

Dés que les ennemis eurent formé quelques escadrons, ils chargerent les troupes de Hannover & de Brandebourg qui étoient à la

1693. gauche de l'aîle droite: & profitant du mouvement que faisoit alors une partie de ces troupes, ils les mirent en desordre. En même tems ils passerent à leur gauche, & renverserent aussi les Espagnols, qui étoient à la droite de la cavalerie de Hannover.

Le Roi voyant ce desordre fit avancer une partie de son aîle gauche pour y remedier, mais comme elle étoit trop éloignée, les François ne lui donnerent pas le tems de se former, & ayant attaqué en flanc la cavalerie Hollandoise qui étoit à la gauche, ils la renverserent avant que les Anglois fussent en ligne, de sorte qu'ils furent obligez de charger comme ils purent & comme ils se trouverent, ce que quelques uns firent avec succés, batant tout ce qui se trouvoit devant eux. Mais l'aîle droite ayant été déja obligée de repasser la riviere, les Anglois se trouverent environnez. Comme enfin les forces des ennemis étoient entierement superieures, Sa Majesté envoya ordre aux Généraux de l'infanterie & de l'aîle gauche de se retirer à Lewe, les dragons & les grenadiers de Sa Majesté par Dormal, & l'infanterie & une partie de la cavalerie de l'aîle gauche, par Osmal, ce qui fut éxécuté sans que les François qui formoient deux lignes de cavalerie sur la hauteur osassent les attaquer dans leur retraite. Le Roi après avoir donné ses ordres par tout & se voyant enveloper de tous côtez fut obligé de passer la riviere, & il eut bien de la peine à gagner le pont qui avoit été fait au village de Neerhespen, où il rejoignit une partie

de

de ses gardes & de la cavalerie de l'aîle gauche avec ce qui s'étoit retiré de la brigade de Ramsay : & peu de tems après il rejoignit sur la hauteur de Tillemont ce que l'Electeur de Baviere avoit ralié de l'aîle droite. Sa Majesté marcha avec ce corps, il alla passer la nuit près de Boutechem, & le lendemain il alla camper à Betlehem près de Louvain ; & le reste de l'armée qui s'étoit retirée vers Lewe alla camper aux environs de Diest. 1693.

Les François ne manquerent pas de faire sonner extremément haut le gain de cette bataille, ils publierent que toute l'armée des Alliez avoit été taillée en pieces, & le Roi de France lui-même écrivit à l'Archevêque de Paris, en lui ordonnant de faire chanter le *Te Deum* pour cette victoire, qu'il n'y avoit rien que ses ennemis ne dussent craindre après une si terribe defaite ; rien qu'il ne fût en droit d'esperer. Cependant cette victoire leur couta cher. Ils firent à la verité beaucoup de prisonniers, mais le nombre de leurs blessez & de leurs morts, surpassa de beaucoup celui de l'armée alliée ; la maison du Roi de France fut entierement défaite ; il y eut des regimens où il ne demeura pas cinquante hommes, & il y perit tant d'Officiers que tout le Royaume fut en deuil.

Mais si les François exagererent la perte des Alliez tandis qu'ils diminuerent la leur & qu'ils firent parade des étendarts qu'ils avoient pris, ils ne purent desavoüer que le Roi de la Grand' Bretagne ne se fût tiré de cette action en grand Capitaine, & avec une fermeté & un courage dont on pour-

1693. roit trouver peu d'exemples. Les retranchemens qu'il avoit fait faire dans ſon camp dans une ſeule nuit parurent au Duc de Luxembourg & à tous les Généraux François l'ouvrage de pluſieurs ſemaines, & la maniere dont il avoit diſpoſé ſes troupes lui donna le moyen de repouſſer celles de ſes ennemis, qui étoient ſuperieures aux ſiennes de la moitié, ou peu s'en faloit. Quatre-vints pieces de canon dont ces retranchemens étoient bordez furent funeſtes aux premiers qui les attaquerent; car on voyoit abatre les bataillons & les eſcadrons tous entiers. Pour ce qui regarde ce que Sa Majeſté fit elle-même lors que la bataille fut engagée, les François convinrent que cela ſurpaſſoit l'imagination. En effet, de l'aveu même de ceux qui écrivirent les relations de cette journée qu'on rendit publiques en France, ce grand Monarque mit pié à terre quatre fois pour ramener ſon infanterie au combat, & quand la cavalerie Françoiſe entra dans les retranchemens, il chargea lui-même à la tête d'un eſcadron de Galloway. En un mot le Roi fut continuellement en action, parcourant les rangs l'épée à la main, & fondant ſur les ennemis comme le moindre de ſes Officiers. Une fois entre autres on le vid à la tête de deux regimens Anglois en pourſuivre ſept de l'armée Françoiſe qu'il fit fuïr devant lui plus d'un quart d'heure, & ce qu'on ne ſauroit aſſez admirer, au milieu de tant de perils, & dans un combat où tous les Généraux François & les Officiers donnerent toutes les marques poſſibles de bravoure, ce Prince fut preſervé miraculeuſe-

ment.

ment. Deux de ſes chevaux de main qui étoient près de lui furent tuez, & tout l'accident qui lui arriva fut, qu'un coup de mouſquet lui emporta la moitié de ſon écharpe, & que la bale lui éfleura un peu la peau & lui fit une legere contuſion. Enfin pour ce qui regarde ſa retraite, le Duc de Luxembourg lui rendit ce témoignage, qu'elle lui avoit été glorieuſe & qu'il voudroit en pareille rencontre en avoir fait une ſemblable, & le Roi de France ne put s'empêcher de dire, que le Maréchal de Luxembourg avoit attaqué en Prince de Condé, mais que le Prince d'Orange avoit fait une retraite en Maréchal de Turenne. 1693.

On fut ſurpris de ce que Sa Majeſté Britannique n'eût pas évité cette bataille, car il ne lui étoit pas difficile de le faire, & le Maréchal de Luxembourg le croyoit bien. Mais Sa Majeſté vid que de quelque maniere que cette action ſe paſſât, elle ne pouvoit que lui être avantageuſe. Et certainement elle le fut quoi que le champ de bataille demeurât aux François, car enfin, il rompit les meſures les mieux concertées à une armée, qui par ſa ſuperiorité devoit, ce ſemble, envahir tout ce qui reſtoit de places au Roi d'Eſpagne dans les Païs-Bas, reduire Liege ſous la domination de la France, & porter la terreur & l'épouvante dans les frontieres de la Hollande. Cependant cette armée toute formidable qu'elle étoit fut arrêtée dans toutes ſes tentatives, & n'attaqua celle des Alliez que pour remporter une victoire qui lui fut auſſi funeſte qu'une défaite dans les formes.

Quel-

1693. Quelque tems avant que cette bataille se donnât, les Anglois avoient fait une descente dans la Martinique, & avoient détruit une grande partie de cette Ile avec les principales plantations; ce fut vers la fin du mois d'Avril. Mais le mois de Juin suivant les François se dédommagerent de cette perte sur la flote marchande que les Anglois & les Hollandois envoyoient à Smirne. Cette flote composée de quatre cens voiles, s'étant mise en mer sous le convoi de treize vaisseaux Anglois, huit Hollandois, & deux de Hambourg, commandez par le Chevalier Rooke, fut rencontrée par Mrs. de Tourville & de Gabaret, qui commandoient la flote de France forte de plus de cent vaisseaux de guerre, & elle fut mise en deroute. On crut d'abord que tout étoit perdu, mais quoi que la perte ne fût que trop grande pour ceux qui s'y trouverent interessez, elle ne le fut pas à beaucoup près autant que les relations de France le publierent d'abord, tout l'échec ne tomba que sur une quarantaine de bâtimens des moins riches, dont une grande partie étoient neutres. Mais pour le gros du convoi il fut sauvé par l'habileté & la bravoure du Chevalier Rooke, qui certainement s'aquit dans cette rencontre infiniment plus de gloire que ceux qui commandoient la flote Françoise. En effet l'Amiral Anglois sans être en état de faire tête à ses agresseurs & au milieu des plus grands perils sauva la meilleure partie de son convoi, se défendit autant que l'inferiorité de ses forces le pouvoit permettre; & Mrs. de Tourville & de Gabaret, sans être exposez à aucun danger, & avec une flote qui devoit envahir celle qu'ils attaquoient, virent par les divers manoeuvres

de

de leur ennemi échaper à leurs yeux la plus grande partie d'une proye, qui s'étoit comme jettée entre leurs mains. 1693.

Aprés cette expedition le Maréchal de Tourville en fit une autre devant Malaga, où il arriva avec sa flote le 18 de Juillet. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il envoya dire au Gouverneur qu'il ne vouloit faire aucun mal à la ville, mais qu'il demandoit qu'on lui remît cinq vaisseaux qui étoient dans le port ; c'étoient quatre fregates Zelandoises chargées d'huile, & une barque Espagnole. Le Gouverneur répondit, qu'il ne livreroit jamais les vaisseaux des Alliez du Roi son maître: ainsi l'ordre fut donné en même tems pour les aller brûler. Monsr. de Tourville alla dans son canot reconnoitre à la portée du mousquet les bateries de la ville & du mole, & faire sonder le fond. Il fit ensuite poster huit vaisseaux, un brûlot, & deux fregates, après quoi il donna les ordres pour le détachement des chaloupes On fit feu des vaisseaux & du mole, & Mr. de Tourville courut risque d'être tué dans son canot d'une volée de canon, il eut sept Officiers, & cent dix-sept matelots tuez ou blessez dans cette expedition, qui n'eut point d'autre suite que celle de la perte des cinq batimens qu'il vouloit brûler, & qui le furent par les Zelandois eux-mêmes, de peur qu'ils ne tombassent entre les mains des François. Il se retira après cela mal satisfait d'avoir fatigué ses équipages, & d'avoir fait une si grande perte au risque même de sa vie, pour avoir fait perir cinq bâtimens qui ne valoient pas ce qu'il hazardoit. Revenons au Roi d'Angleterre.

1693. Ce Monarque, dont l'armée fut peu de tems aprés la bataille de Neerwinde, beaucoup plus belle qu'elle n'étoit au commencement de la campagne, régla toûjours sa marche sur celle des François pour veiller sur tous leurs desseins. Cependant comme son armée quelque nombreuse qu'elle fût, étoit fort inferieure à celle du Roi de France, il ne fut pas en son pouvoir d'empêcher que les François ne fissent le siége de Charleroi, & qu'il ne s'en rendissent maîtres. Il disposa de la charge de Général d'infanterie en faveur du Prince de Wirtemberg, qui commandoit les troupes Danoises qui étoient au service de l'Angleterre, & de celle de Maréchal de camp Général des troupes Hollandoises en faveur du Duc de Holstein-Pleun, qui étoit au service du Roi de Dannemark. Ces deux charges étoient vacantes, la premiere par la mort du Comte de Solms, qui avoit été tué dans la derniere bataille, & la seconde par la mort du Prince de Waldek. Enfin ayant laissé le commandement de l'armée à l'Electeur de Baviere, & celui des troupes des Provinces-Unies en particulier au nouveau Maréchal de camp Général, il partit de Ninove où l'armée étoit campée le 25 de Septembre. Il fit quelque sejour à Loo, & arriva à la Haye le 11 d'Octobre. Ce Prince s'étant rendu dans l'assemblée des Etats leur témoigna dans un discours qu'il leur fit, qu'il auroit bien souhaité qu'il eût plu à Dieu d'acorder de meilleurs succés aux armes de l'Etat & des Alliez que ceux de la campagne qui venoit de finir, mais qu'il esperoit que Dieu par sa grace en acorderoit à l'avenir de meil-

meilleurs; qu'il avoit fait tout ce qui dépendoit de lui pour le bien & la prosperité de l'Etat, qu'il avoit resolu de continuer, & qu'il ne manqueroit jamais de zele ni d'affection pour conduire les choses en sorte que l'Etat pût enfin sortir, sous la bénédiction de Dieu, de la guerre qui l'agitoit, par une bonne & solide paix. Il ajoûta qu'étant de retour en Angleterre il tacheroit de régler les choses à cette fin, & de faire qu'on augmentât les forces Angloises à proportion de ce que les Etats en alloient faire; qu'il esperoit que ce loüable exemple obligeroit tous les autres Alliez à faire de plus grands efforts contre l'ennemi commun pour parvenir à une paix générale, durable & avantageuse; qu'il souhaitoit que Leurs Hautes Puissances fussent assurées de sa bonne affection pour leur Etat & pour le bien public; qu'il les remercioit pour les bonnes & vigoureuses resolutions qu'elles avoient déja prises, qu'il les exhortoit à les éxécuter, & qu'il se recommandoit de nouveau à la bonne affection des Etats. Quelques jours après Sa Majesté s'embarqua pour passer en Angleterre, & elle fit le trajet dans vint-quatre heures. 1693.

A peine Sa Majesté fut-elle arrivée à Withal que tous les corps & divers particuliers s'empresserent de lui témoigner la joye qu'ils avoient de son heureux retour. On ne sauroit rien ajoûter à cet empressement & à l'amour que tous les Anglois firent paroître dans cette occasion. Le Parlement s'assembla le 17 de Novembre, le Roi s'y rendit, & après avoir témoigné aux deux Chambres qu'il étoit toûjours ravi de se trouver dans

1693. leur assemblée, il se prit à dire, qu'il souhaiteroit de tout son cœur que leur satisfaction reciproque ne fut pas diminuée par les reflexions qu'ils pouvoient faire sur les desavantages qu'ils avoient eus cette année par terre, & sur les mauvais succès de leurs affaires de mer. Il leur representa que les avantages que la France avoit eus pendant la campagne ne devoient être attribuez qu'au grand nombre de troupes que cette Couronne avoit par tout, & qui étoient superieures à celles des Alliez. Et pour ce qui regarde l'échec de la flote de Smirne, après leur auoir témoigné d'une maniere tendre qu'il en avoit du ressentiment, & de la douleur, il leur dit, que comme il auroit soin de faire punir ceux qui n'avoient pas fait leur devoir dans cette ocasion, il avoit aussi resolu d'employer tous ses efforts, afin que leurs forces navales fussent mieux conduites à l'avenir. Il les remercia des moyens qu'elles lui avoient toûjours fournis pour subvenir aux fraix de la guerre, & leur ayant remontré que quoi qu'ils fussent grands, elles devoient être persuadées que ce qui s'étoit passé l'été precedent marquoit qu'ils ne l'étoient pas assez par raport aux forces de la France, il les exhorta à augmenter leurs troupes tant par mer que par terre, à l'exemple de leurs Alliez, & à le faire de bonne heure pour la sureté & pour l'honneur de la nation. Le Parlement répondit à ce discours de la maniere que le Roi le pouvoit souhaiter, & le 23 la Chambre Basse resolut unanimement, qu'on assisteroit Leurs Majestez en toutes choses, & que rien ne seroit negligé pour la conservation du gouvernement. Comme l'ar-

l'armement de la flote étoit ce qu'il y 1693.
avoit de plus considerable par raport à l'Angleterre, qui s'est toûjours piquée de ne se laisser point primer sur mer par aucune Puissance, ce fut par là que le Parlement resolut de commencer, il fit d'abord prier le Roi de lui communiquer un memoire des dépenses qu'il jugeoit à propos de faire pour cet armement, & la Chambre-Basse acorda d'abord au Roi deux millions de livres sterling, ce qui alla un peu plus haut que les années precedentes; le Roi de son côté disposa du commandement de l'armée navale en faveur de Milord Russel.

On parla quelques jours après des armées de terre, & la même Chambre commença par presenter une adresse à Sa Majesté, pour la supplier de lui faire donner un état des fraix qu'elle croyoit qu'il faloit faire pour ce sujet. Sur cela il fut tenu un grand conseil de guerre à Kinsington, où il fut resolu d'augmenter ces armées de dix-neuf mille hommes d'infanterie, de quatre mille chevaux, & de deux mille dragons; qu'ainsi on entretiendroit en tout quatre-vingts-treize mille hommes, les Officiers compris. Depuis ce conseil, le Roi trouva encore à propos de faire monter cette augmentation jusqu'au nombre de trente mille hommes.

Comme ce Monarque dans son discours au Parlement avoit fait sentir que les Alliez avoient resolu d'augmenter considerablement leurs forces, cette Assemblée crut, qu'avant que de proceder à la fixation des sommes

1693. mes néceſſaires pour l'entretien des armées de terre, il étoit encore à propos qu'elle fût informée des conditions des nouveaux traitez que Sa Majeſté avoit conclus avec les autres Alliez. Ces traitez furent portez à la Chambre-Baſſe, & ils n'eurent pas été plûtôt lus, qu'on délibera en grand Comité touchant les ſubſides pour ces armées.

Il y eût de grandes diſputes ſur ce ſujet, n'étant pas poſſible que dans un corps compoſé de tant de membres différens les ſentimens & les interêts ſoient ſi bien unis qu'ils concourent tous au même point. Il y en eût qui ſoutinrent, qu'il faloit ſe contenter de mettre une puiſſante flote en mer pour la défenſe de la nation & pour le maintien de ſon commerce, l'Angleterre ayant peu ou point d'interêt à ce qui ſe paſſoit au delà de la mer, & qu'ainſi bien loin d'augmenter les troupes de terre il faloit les diminuer, & employer encore l'épargne qu'on feroit de ce côté-là à renforcer l'armée navale, afin que les Anglois étant maîtres de la mer on n'eût du tout rien à craindre de la part des François. D'autres, qui n'alloient pas ſi loin, ſe retranchoient à dire, que quatre-vints treize mille hommes que le Roi demandoit étoient au delà de ce que l'Angleterre devoit fournir pour ſon contingent, à proportion des forces qu'entretenoient les autres Alliez. Mais les plus éclairez & les mieux intentionnez firent comprendre, que l'Angleterre s'étant engagée dès le commencement de la guerre à concourir à l'abaiſſement d'une Puiſſance qui cherchoit à aſſujetir toutes celles de l'Europe, il étoit impoſſible de rompre

pre ces engagemens. Ils ajoûtoient que si 1693.
les Alliez venoient à s'apercevoir que l'Angleterre qu'ils regardoient comme le plus fort apui de la ligue, se contentât de se défendre dans son Ile, cela les décourageroit entierement, & qu'ils chercheroient chacun en leur particulier de travailler à leur sureté en faisant une paix particuliere avec la France. Ils firent considerer ensuite les facheuses consequences qui resulteroient de cette division, puis que la France se verroit dans la liberté de tourner toutes ses forces contre les Anglois. Ils firent remarquer que les Parlemens n'avoient jamais regardé la conservation de la Flandre Espagnole comme une chose indifferente, & que bien loin de là, ils avoient obligé dans la précédente guerre le Roi Charles II. à déclarer à la France, qu'il ne pouvoit s'empêcher de penser à la conservation de ce païs-là, & que des troupes avoient passé la mer pour ce dessein. Comme ces raisons étoient sans replique le plus grand nombre s'y rendit, & il fut resolu enfin, qu'on augmenteroit les troupes de terre jusqu'à quatre-vints trois mille hommes, dix mille moins qu'on n'en avoit demandé, & l'on consentit à un subside de deux millions neuf cens mille livres sterling tant pour cette dépense, que pour celle de l'artillerie.

Les Anglois mirent une escadre en mer vers la fin du mois de Novembre. Tout le monde fut attentif à l'expedition que l'Angleterre meditoit, & personne ne pouvoit pénétrer quel étoit le dessein de cette Couronne dans une saison si avancée. Chacun debita ses con-

1693. conjectures, mais personne n'alla au but. Enfin on aprit que cette escadre forte de douze vaisseaux de ligne, de soixante à soixante six pieces de canon, de quatre galiotes à bombes, de dix à douze brigantins & de plusieurs chaloupes, étant allé moüiller à une des entrées du port de S. Malo avoit bombardé cette ville. Cette escadre qui étoit partie de Guernesey le 25, arriva le lendemain devant ce port. Les vaisseaux plats & les brigantins se rangerent d'abord en ligne entre les galiotes à bombes & la ville dont on n'étoit éloigné que de demi-lieuë. Les Anglois trouverent sur la droite une petite baye sur laquelle on avoit mis en batterie six petites pieces de canon : & trente-six pionniers étoient ocupes à y dresser une plateforme pour y placer des canons de plus gros calibre. Les François ne tirerent point sur les vaisseaux Anglois pendant leur aproche, parce qu'ils s'imaginoient que c'étoient des vaisseaux Marchands Danois chargez de grain : en effet tous les batimens de l'escadre avoient arboré pavillon de Dannemark. Cela donna aux Anglois tout le tems necessaire pour ranger leurs fregates à travers du port auquel les galiotes à bombes presentoient la poupe, & ils previnrent par ce moyen toutes les incommoditez que pouvoit causer le vent du Nord qui souffloit avec beaucoup de violence. Sur les huit heures de la nuit on jetta trente ou quarante bombes dont toute la ville fut allarmée, car elle ne s'attendoit pas à cela. Le fracas que firent ces bombes ne fut pas grand, ou en fut quitte cette nuit-là pour la peur, mais le lendemain & la nuit suivante plusieurs

sieurs maisons furent incommodées. Le 28 on ne jetta que douze bombes, mais ce ne fut que pour amuser ceux de S. Malo, & pour mieux cacher le dessein que les Anglois avoient formé de reduire cette ville en cendres si la chose leur eût été possible : car le soir du 29 à la faveur du vent, de la marée, & d'une nuit extrémement obscure, qui fut cause que les François ne les virent pas du Fort Royal, ils aprocherent un brûlot, qui étoit une machine épouvantable. 1693.

C'étoit un bâtiment neuf fait exprès en forme de galiote d'environ trois cens tonneaux. Il y avoit à fond de cale plus de cent barils de poudre couverts de goudron, de soufre, de poix resine, d'étoupes, de paille & de fagots, sur quoi il y avoit un rang de grosses bordailles percées à dessein de communiquer le feu, & au dessus on avoit mis plus de trois cens quarante carcasses. Ces carcasses étoient composées de grenades, de boulets de canon, de chainons, de pistolets chargez, envelopez dans des étoupes & dans de la toile goudronnée, de gros morceaux de fer, & de toutes sortes de matieres combustibles. Elles étoient ouvertes par six endroits, comme par six bouches, dont il devoit sortir de grosses flammes d'un feu violent capable de consumer les matieres les plus dures. Cette machine, qui infailliblement auroit fait un fracas épouvantable dans la ville, venant à pleines voiles au pié des murailles, où elle devoit être attachée, fut détournée par le vent, & n'ayant pû franchir une roche, où elle fut obligée de s'arrêter, elle échoüa à une portée de pistolet

1693. de l'endroit où elle devoit être attachée. L'Ingenieur qui la conduisoit se voyant touché par la poupe & sentant que le fond s'ouvroit, y mit le feu, mais l'eau de la mer empêcha qu'il ne se communiquât aux carcasses & aux autres feux d'artifice. Le bâtiment sauta en l'air un moment après. Le cabestan, qui pesoit plus de deux mille livres, fut enlevé au-dessus des murailles & porté sur une maison qu'il abatit : & toutes les maisons voisines s'en ressentirent. Lors que cet horrible brûlot sauta il fit un bruit si épouvantable qu'il ébranla toutes les maisons de la ville, cassa toutes les vitres & tous les vaisseaux fragiles à trois lieuës à l'entour, & renversa les toits de plus de trois cens maisons. On peut juger par là du fracas qu'eût fait ce batiment si le dessein des Anglois eût reüssi; les habitans de cette ville eussent été enterrez sous les ruïnes de leurs demeures, & si le lendemain la bourgeoisie en eût été crue, tout le monde fût sorti de la ville, & on eût laissé la place en proie à ceux qui avoient entrepris un si terrible bombardement. Tout ce que l'on fit fut de laisser sortir les vieillards, les enfans & les femmes, mais ce jour-là les Anglois mirent à la voile, voyant que leur entreprise avoit échoüé.

Ce fut par cette expedition que finit la campagne de l'année 1693. On ne sauroit desavouër que cette campagne ne fût desavantageuse aux Alliez; le Roi d'Angleterre ne put s'empécher de le témoigner dans l'assemblée des Etats Généraux & aux membres de son Parlement. Neanmoins tout bien consideré

la

la France n'en put tirer aucun avantage. Elle commença du côté de cette Couronne par plusieurs grands preparatifs, qui menaçoient également l'Allemagne, l'Espagne & les Païs-Bas d'une invasion formidable. Ensuite de ces preparatifs & des projets qu'avoit meditez la Cour de France, le Roi Très-Chrêtien s'avança sur la frontiere avec une armée des plus nombreuses sans déclarer où il devoit agir, pendant que du côté des Alliez à peine y avoit-il un corps de troupes rassemblé tant en Brabant que sur le Rhin. Cependant lors qu'on s'attendoit à quelque action éclatante de la part de l'armée Françoise, un poste occupé à propos par le Roi de la Grand' Bretagne dissipa tout d'un coup l'orage qui étoit prêt à fondre sur les Païs-Bas. Cette grande armée n'entreprit rien d'abord, & la surprise que le Maréchal de Luxembourg avoit cru faire en livrant le combat de Neerwinde ne lui réüssit pas avec l'avantage qu'il avoit lieu d'attendre, ses forces étant aussi superieures qu'elles l'étoient à celles des Alliez. Les François surprirent la flote marchande destinée pour le détroit par un évenement le plus bizarre dont on ait peut-être jamais oui parler, mais quelque desavantageux que fût cet événement aux interessez, il ne servit qu'à animer les Anglois & les Hollandois, témoin le bombardement de S. Malo, & à produire un effet contraire à celui que la France en attendoit, car bien loin qu'on se rebutât & qu'on perdît courage, on prit toutes les mesures possibles pour une plus vigoureuse défense que par le passé. 1693.

1693. Le Roi de France qui s'étoit aperceu que ſes conquêtes & ſes victoires lui étoient plus funeſtes qu'avantageuſes, parce qu'il faloit qu'il acablât ſon peuple, & qui d'ailleurs avoit des vûës particulieres que le Roi d'Angleterre penetroit bien, avoit fait faire ſous main à diverſes fois des propoſitions de paix aux Alliez. Mais comme on ne s'en mettoit pas beaucoup en peine, l'Envoyé de Dannemark en Angleterre eut ordre d'en parler à Sa Majeſté Britannique: & dans un memoire que ce Miniſtre lui preſenta le 11 Decembre, il inſera un projet de paix générale dont les conditions conſiſtoient dans les points ſuivans: Que les avantages que les armes de Sa Majeſté Très-Chrêtienne avoit remportez durant la campagne qu'on venoit de finir, n'apporteroient aucun changement aux conditions qu'elle avoit déja propoſées à l'égard de l'Empereur, des Princes & des Etats de l'Empire, & des Ducs de Lorraine & de Savoie: Qu'elle rendroit au Roi Catholique, l'importante place de Roſes, celle de Belver, & tout ce qu'elle avoit conquis en Catalogne pendant la derniere guerre: Que pour former dans les Païs-Bas une barriere qui ôtât aux Etats Généraux toute ſorte d'inquietude, le Roi Très-Chrêtien feroit remettre au Roi d'Eſpagne en cette conſideration les places de Mons & de Namur en l'état où elles étoient, & qu'il feroit raſer Charleroi: Que Sa Majeſté Très-Chrêtienne rendroit à l'Evêché de Liége la ville & le château de Huy, & le dédommageroit de Dinant & de Boüillon en réüniſſant pour cet effet à cet Evêché telle portion du plat païs de Luxembourg, qui ſe trouveroit plus à la bien-

ſeance

ſeance de l'Evêché, & qui ſeroit trouvé convenable par des arbitres : Qu'elle conſentiroit au rétabliſſement du commerce avec les Etats Généraux ſur le pié du traité de Nimegue ſans y rien changer. Le Miniſtre Danois ajoûtoit que Sa Majeſté Très-Chrêtienne de la part de laquelle il parloit, étoit perſuadée que les Etats Généraux ſeroient ſatisfaits de pouvoir obtenir des reſtitutions ſi importantes, & de finir ſi avantageuſement la guerre pour l'Eſpagne & pour les Alliez, après des campagnes ſi avantageuſes pour la France, & qui pouvoient être ſuivies d'autres qui ne le ſeroient pas moins: mais que cependant, afin de ne laiſſer aux Etats Généraux, ni aux autres Princes de l'Europe aucun ſujet d'apprehenſion, que pour quelque raiſon de nouveaux droits Sa Majeſté Très-Chrêtienne voulût étendre les limites de ſon Royaume vers les Païs-Bas au delà de ce qui ſeroit réglé par la paix; elle déclaroit qu'en cas que le Roi d'Eſpagne vint à mourir ſans enfans, elle conſentoit que l'Electeur de Baviére eût les Païs-Bas, pourveu que l'Empereur fît une ſemblable déclaration. L'Envoyé de Danemarc faiſoit ſentir à la fin que le Roi de France reconnoîtroit Sa Majeſté Britannique pour Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande; que cette démarche n'acrocheroit jamais une paix générale. Mais comme Sa Majeſté Britannique regardoit plûtôt l'interêt général que ſon interêt particulier, cette reconnoiſſance ne fut nullement capable de l'ébranler, & comme elle crut que la guerre étoit encore néceſſaire afin d'avoir une paix plus avantageuſe que celle que la France ofroit, la guerre fut continuée. 1693.

1694. Le Prince Louïs de Bade arriva en Angleterre vers le commencement du mois de Janvier de l'année ſuivante, & comme le but de ſon voyage ne tendoit qu'à prendre avec le Roi de la Grand' Bretagne les meſures neceſſaires pour continuër la guerre avec ſuccès, les Anglois lui firent tous les honneurs poſſibles. Pour ce qui regarde le Parlement il acorda au Roi abſolument toutes les ſommes qu'il demanda, ſi bien que ce Monarque fut en état de s'aller mettre dans les Païs-Bas à la tête de ſes armées, vers le commencement de Juin, étant aſſuré que les forces des Alliez tant en Flandres que ſur le Rhin, en Piemont, & en Catalogne monteroient à plus de quatre cens mille hommes, & que la flote Angloiſe & Hollandoiſe ſeroit forte de plus de quatre-vingt-dix vaiſſeaux de ligne, ſans conter les brûlots & autres petits bâtimens. Sa Majeſté qui étoit partie de Londres le 16 de Mai arriva à la Haye le 18, & étant partie le 31 pour Breda, elle ſe rendit à l'Abbaïe de Bethlem prés de Louvain, quelques jours après, & ce fut là qu'elle choiſit ſon quartier.

Dans le tems que le Roi ſe preparoit à paſſer la mer, l'Amiral Ruſſel, qui s'étoit rendu à Spitheat en partit avec une partie de la flote Angloiſe & Hollandoiſe; ce fut le 12 de Mai. Le mauvais tems l'obligea de relâcher à S. Helene d'où il repartit trois jours après prenant la route de l'Oüeſt. Le deſſein de cet Amiral étoit d'aller à la hauteur de Breſt pour y attaquer une eſcadre qui y croiſoit, commandée par M. de Château-Renaud : mais ayant apris que cette eſcadre étoit déja partie, il s'en alla

à

à la rade de Bertaume, où il savoit qu'il y avoit une flote de vaisseaux marchans chargez de grains, de vins, eaux de vie & autres provisions. Comme il avoit en vûë de brûler cette flote, ou de s'en rendre maître, il détacha le 18 deux vaisseaux avec un brûlot pour leur donner la chasse, & le 20 à cinq heures du matin les fregates de sa flote s'étant aprochées de la côte, où les vaisseaux François s'étoient retirez, on fit échoüer contre terre vingt sept de ces navires dans la Baye blanche, & huit dans celle du Conquêt, en sorte que de cinquante-cinq vaisseaux, il y en eût trente cinq de brûlez, ou coulez à fonds, & les autres furent dispersez. Le 27 du même mois deux vaisseaux du Roi & quatre Armateurs Anglois ayant découvert près du cap de la Hogue une autre flote de vaisseaux marchans destinez pour Diepe & pour Dunkerque, ils leur donnerent aussi la chasse, tellement qu'une partie échoüa sur des rochers près d'Omonvel, une autre près de Cherbourg, & on en prit six. Cette flote, qui étoit aussi nombreuse que celle de la baye de Bertaume, étoit chargée de grains & de pain pour l'armée Françoise de Flandres. Le jour que cette derniere flote fut dissipée, il se donna un combat en Catalogne, où les Espagnols furent batus, mais le Roi d'Angleterre ne pouvoit pas être par tout. 1694.

Ce Monarque qui étoit toûjours à Bethlem, observoit l'armée Françoise, & cherchoit à prendre ses avantages & à s'opposer à ceux que le Maréchal de Luxembourg tachoit de prendre. Les François qui paroissoient être tranquiles dans leur camp commencerent le

1694. 10 de Juin à faire poster en deçà de la Sambre deux regimens de cavalerie & un de dragons, ce qui fit d'abord croire que toute leur armée étoit en marche pour passer ce fleuve : mais elle ne fit aucun autre mouvement jusqu'au 12 qu'elle commença effectivement de le passer. Elle eut achevé le lendemain, & le 14 elle alla camper à Fleurus, forte de plus de soixante-dix mille hommes.

Du moment que le Roi d'Angleterre eût apris les mouvemens des François, il commença aussi à décamper, & le 13 dès les six heures du matin il marcha avec trente mille hommes d'infanterie. Il passa la Dyle, & ayant marché trois heures il alla camper à Bevecum & à Doern pour observer les ennemis de plus près. L'aîle droite s'avançoit vers Hame & la gauche à Meldert du côté de Tienen. Ce poste étoit fort avantageux ayant devant soi une petite riviere avec divers défilez. La droite étoit couverte du bois de Merdael, & la gauche de celui de Vesp. Et parce qu'il y avoit des ouvertures en quelques endroits, on y fit faire de bons retranchemens. L'armée campoit sur deux lignes avec un corps de reserve, & s'étendoit plus d'une lieuë & demie. Le quartier du Roi étoit à Hertogendale près de Hame. La cavalerie campoit dans les lieux voisins pour épargner les fourages, mais elle étoit disposée de telle maniére qu'elle pouvoit se rendre au camp en très-peu de temps. L'artillerie y arriva le 14, & le lendemain le Comte d'Athlone s'y rendit avec le corps qu'il commandoit, mais il falut bien-

bien-tôt quitter ce poste. L'armée de 1694.
France alla camper le même jour à Gemblours, où étoit le quartier du Dauphin qui étoit venu commander cette campagne, elle décampa le 17, & prenant le chemin de la Mehaigne, elle s'avança jusqu'à Tongres, où elle fut jointe par les troupes que commandoit le Maréchal de Boufflers.

Le Roi d'Angleterre qui veilloit toûjours sur la contenance des ennemis, voulant les cotoyer, s'avança jusqu'à Tillemont, & les deux armées ne firent aucun mouvement considerable jusqu'au 10 de Juillet. Ce jour-là le Dauphin, qui s'étoit avancé jusqu'à S. Tron en décampa dès les deux heures & demi du matin, & ayant fait marcher son armée sur quatre colonnes il arriva sur le midi à Oerle sur le Jecker entre Tongres & Borkworm. L'armée du Maréchal de Boufflers qui étoit à Warem n'en bougea pas afin d'assurer les provisions qu'on faisoit venir de Huy, & le Marquis d'Harcourt s'alla poster près de cette place en deça de la Meuse. Le Roi d'Angleterre ayant été averti de cette marche, dépecha incessamment un courier à l'Electeur de Baviére qui étoit campé à Neer-Ische, & Son Altesse Electorale s'étant d'abord renduë au quartier de Sa Majesté on y tint un conseil de guerre, dans lequel il fut resolu qu'on décamperoit, tant pour observer de plus près les mouvemens des ennemis que pour les empêcher d'éxécuter les desseins qu'on craignoit qu'ils n'eussent sur Mastricht, ou sur Liege. Le Roi envoya ordre au Général Dewits, qui campoit à

1694. Maſeyk avec la cavalerie de Brandebourg de l'aller joindre ſans perdre un moment. L'Electeur de Baviére donna ordre en même tems à ſes troupes de ſe tenir prêtes à marcher le 13 à la pointe du jour pour joindre l'armée principale. Enfin tout étoit prêt à marcher, mais dans le tems qu'on s'y diſpoſoit, on eut avis que le Dauphin n'avoit fait que changer de camp pour la commodité des fourages en s'aprochant d'avantage de Tongres. Cela fit ſuſpendre la marche des Alliez qui demeurerent dans leurs mêmes poſtes juſqu'au 22. Mais ce jour-là Sa Majeſté Britannique n'aprehendant plus ni pour Liege, ni pour Maſtricht reſolut de décamper pour ocuper un poſte qui coupant toute communication aux François avec Namur, du moins de ce côté de la Meuſe, les engageât dans la néceſſité, ou de combatre avec deſavantage, ou de repaſſer cette riviere, ce qu'ils ne pouvoient faire néanmoins ſans riſque de voir batre leur arrieregarde quand une partie de leur armée auroit paſſé. La reſolution ne fut pas plûtôt priſe que les ordres néceſſaires pour la marche furent donnez. L'infanterie décampa à une heure de nuit de Rosbeck, & la cavalerie ſuivit peu de tems après. L'Electeur de Baviére joignit l'armée près de Judoigne, & prit le commandement de l'aîle droite; le Roi commandoit le corps de bataille, & le Duc de Holſtein-Pleun l'aîle gauche. Après une marche de ſix heures, on arriva au Mont Saint André ſur la Gete aſſez près & en deça de la Mehaigne, où l'on commença à camper, &

dès

dès que chacun eût pris ses quartiers, on 1694.
posta dans un village éloigné d'une demi-heure de l'aîle droite, une brigade d'infanterie qui s'y retrancha, & outre cela on mit en batterie trente pieces de canon sur une hauteur, qui commandoit tout le païs.

Les François furent quelque tems sans pénétrer les desseins du Roi d'Angleterre, mais quand ils en furent bien instruits ils en parurent fort étonnez, & admirant l'habileté de ce Monarque ils virent clairement qu'ils s'étoient engagez dans un mauvais pas. Pour en prevenir les consequences autant qu'il leur étoit possible, ils décamperent de Tongres, & s'aprochant de Hui ils furent camper sur la Mehaigne, leur aîle gauche n'étant éloignée de la droite des Alliez que de deux lieuës, couverte par les hauteurs de l'Abbaïe du Val Nôtre-Dame. Ils envoyerent les gros bagages au delà de la Meuse, où ils firent jetter divers ponts tant pour la passer en cas qu'ils le jugeassent nécessaire, que pour aller facilement fourager dans le Condros, & recevoir par cette route les convois qui leur viendroient de Namur & d'ailleurs. Cependant comme le Dauphin sut que le Roi d'Angleterre épioit l'ocasion pour donner sur son arriere-garde en cas qu'il entreprît de passer la Meuse, & que les troupes qui étoient à Liege avoient ordre de veiller sur ses mouvemens, il fit fortifier son camp avec soin, afin que le laissant en garde à un petit nombre de troupes, tandis qu'il repasseroit le fleuve avec toute l'armée, les Alliez ne pussent pas les y forcer.

1694. Tandis que ces choses se passoient dans les Païs-Bas, le Maréchal de Noailles qui commandoit l'armée de France en Catalogne, prit Palamos & Gironne sur les Espagnols, ce qui se fit dans l'espace de moins d'un mois, & la flote des Alliez se mit en mer. Cette armée navale qui avoit mis à la voile le 9 de Juin, se trouva à la hauteur d'Oüessant le 13, & alors l'Amiral Russel s'en separa avec cinquante vaisseaux pour aller dans la Mediterranée. Comme il ne prenoit cette route que dans le dessein de combatre, il renforça ses équipages avec ceux des vaisseaux qu'il laissoit dans l'Ocean sous les ordres de Milord Bercley. Ceux-ci, qui avoient des troupes de débarquement, entreprirent de faire une descente sur les côtes de France, comme le Roi l'avoit resolu, & ils la firent au fort de Camaret prés de Brest, mais elle n'eut pas le succés que Sa Majesté en esperoit, parce que la France en fut avertie, par les intelligences qu'elle avoit avec quelcun des Officiers de la flote. Du moment que cette Couronne en fut avertie, elle dépêcha un courier à M. de Vauban qui étoit à Brest, pour l'avertir du dessein des Anglois, avec ordre de se mettre en état de repousser les ennemis. Ce qui confirme que les François sçavoient de science certaine qu'on en vouloit à Brest, c'est l'état où étoit cette place. Tandis que presque toutes les autres étoient dépourvuës, on avoit pris pour défendre celle-là toutes les précautions imaginables. On avoit mis une nouvelle batterie de six mortiers dans l'enceinte de la ville, qui batoient la rade, outre sept, qui

étoient

étoient déja au lieu appellé Recouvrance, & 1694.
deux au château. On en avoit mis deux dans le fossé de la ville, trois à la pointe des Espagnols, deux sur l'Ile longue, & deux autres au Portzie. Il y en avoit déja dix en differens endroits, qui batoient généralement toute la rade de Bertaume & de Camaret. Outre cette précaution contre un bombardement, on avoit dressé une nouvelle batterie de seize pieces de canon & de six mortiers sur le rampart de la ville en deçà du château, une autre sur l'Ile longue de deux canons & de huit mortiers, & une autre au Portzie de huit canons de soixante-quatre livres de balle On avoit eu soin de mettre tous les vaisseaux dans l'enceinte de la ville, & de les demâter de leurs beauprès, afin qu'ils ne tinssent pas tant de place, & on les avoit menez le plus haut qu'il avoit été possible pour les éloigner de la bombe. Enfin on avoit aplani huit grandes barques sur lesquelles on avoit mis des mortiers, cent trente fuseliers, & un grand nombre de grenadiers pour faire feu incessamment sur les premiers vaisseaux qui aprocheroient. Quatre de ces barques avoient été placées à la rade de Bertaume, deux au Conquêt, & le reste devant la riviere de Landevence. On avoit armé outre cela deux fregates des plus legeres pour aller aprendre des nouvelles de la flote Angloise, qui devoient arborer pavillon d'Angleterre, tâcher de se mêler dans la flote alliée, & brûler trois machines qu'on disoit y être, semblables à celles qu'on avoit employées devant S. Malo. En un mot M. de Vauban fit savoir à la Cour de France qu'il

1694. ne craignoit point la descente des ennemis; qu'il avoit mis les soûterrains du château à couvert des bombes, qu'il avoit disposé aussi quatre-vints-dix mortiers & trois cens piéces de canon ; que tous les vaisseaux de guerre étoient hors de portée d'être bombardez; & qu'à l'égard des troupes, elles étoient toutes en bon ordre ; qu'il y avoit quatorze cens bombardiers, trois mille Gentilshommes, quatre mille hommes de troupes réglées, & un regiment de dragons.

Comme la descente avoit été resoluë dans l'endroit où on l'entreprit, qu'on ne s'étoit pas imaginé qu'on eût donné des avis precis de cette entreprise à la Cour de France, le Lord Berkley, Amiral de l'escadre bleuë doubla l'Ile d'Ouëssant le 16 de Juin avec l'escadre qui devoit entreprendre cette expedition, & le jour suivant il entra dans la baye de Camaret. Le Général Talmach & le Marquis de Camarthen étant entrez dans une espece de galére à vint rames s'avancerent autant qu'il leur fut possible dans la baye pour la bien reconnoître, ayant essuyé le feu de neuf forts sans en avoir été endommagez. Ils ne furent pas plûtôt de retour qu'on tint conseil de guerre à bord de l'Amiral, & on resolut que le Marquis iroit le 18 à la pointe du jour avec sept fregates dans la baye, pour batre un fort & deux batteries, qui étoient à l'Ouëst de la baye, pendant que les troupes débarqueroient dans une baye sablonneuse d'un demi mille de longueur qui avoit aux deux bouts des rochers, où il étoit impossible de voir s'il y avoit des batteries, ou des lignes de communication entre deux. Dés que le jour commen-

men-

mença à paroître tous les premiers Comman- 1694.
dans & les principaux Officiers se rendirent à bord du Lord Bercley, où il se tint encore un conseil de guerre. Il fit ce jour-là un gros broüillard qui continua jusqu'à dix heures. Ce broüillard ne fut pas plûtôt dissipé qu'on commença à executer l'entreprise, quoi que les chaloupes qu'on avoit envoyé reconnoître les François eussent raporté que les endroits propres à faire une descente étoient extremement retranchez & montez des deux côtez de bonnes batteries, & qu'ils eussent veu de la cavalerie & divers bataillons rangez derriere les retranchemens. Le Marquis de Camarthen s'avança incessamment dans la baye. Avant qu'il fût venu à la portée du fort qu'il vouloit batre, une bombe que les François jetterent creva sur la poupe de sa fregate, & lui tua & blessa quelques soldats. Ce Seigneur voyant qu'il étoit impossible de canonner le fort de cette distance, s'en avanca tout prés & y jetta l'ancre. Il perdit plusieurs hommes, avant que les autres fregates pussent venir assez près pour partager avec lui le feu des ennemis : & quand ils l'eurent joint, ils se trouverent presque environnez de batteries, dont les unes leur donnoient dessus par devant & par derriere, pendant qu'ils étoient ocupez à battre le fort avec six fregates. Le Marquis de Camarthen s'étant aperçeu qu'une batterie prenoit la baye en flanc jugea à propos de faire venir du secours. Il quitta la fregate qu'il montoit, & alla à bord d'une autre pour tacher de les amener toutes, mais comme il ne vid pas jour d'y pouvoir reüssir, parce que le vent étoit contraire & qu'il n'y avoit

point

1694. point de marée alors, il entra dans sa galére à vint rames, & se mit à la tête de tous les équipages. Pendant ce tems-là les chaloupes avec les troupes de débarquement arriverent, & le Général Talmach s'étant mis à la tête d'un bataillon de grenadiers donna ordre à chaque chaloupe de faire prendre terre à son monde, le plus promtement qu'il seroit possible. Il débarqua en même tems lui même avec trois cens hommes au bas d'un des rochers au sud de la pointe de la baye. Mais comme l'eau se trouva basse, les vaisseaux de transport où ces trois cens hommes étoient, empêcherent les autres d'arriver près de terre, en sorte que ne pouvant rien faire, ceux qui étoient descendus, & ceux qui étoient dans les vaisseaux étoient entierement exposez au canon des François, qui ne cessoient de faire feu sur eux de leurs retranchemens & de leurs batteries. Le Général découvrant à la fin leur nombre & la force de leurs retranchemens, & voyant qu'il n'y avoit rien à faire, se retira avec beaucoup de peine, & donna ordre de faire la retraite. Les soldats s'étant alors rembarquez les vaisseaux de guerre reprirent le large, hormis une fregate Hollandoise qui fut coulée à fond, & dont le Capitaine fut tué. Les Anglois perdirent dans cette action prés de douze cens hommes, y compris les blessez & les prisonniers. Le Général Talmach qui avoit été blessé à la cuisse mourut de ses blessures le 21, ayant dit un peu avant qu'il expirât, qu'il mouroit content, & qu'il avoit fait son devoir en servant un bon Prince, mais qu'il étoit faché de ce que le Gouvernement étoit trahi.

trahi. Il chargea pour cet effet une personne 1694.
qui étoit auprès de lui de communiquer à la Reine ses dernieres paroles, & de lui nommer ceux qui dans le Conseil avoient opiné à retarder la descente, car il est constant que si elle se fût faite plûtôt, les François, quelque avertis qu'ils eussent été de cette entreprise, n'eussent pas eu le tems de se mettre si bien sur leurs gardes qu'ils l'avoient fait.

Quelque peu de succés qu'eût cette descente, elle ne laissa pas de produire en partie l'effet que les Alliez en pouvoient attendre. La France se vid par là forcée d'avoir des troupes sur ses côtes & dans ses places maritimes dont elle avoit bon besoin ailleurs. D'un autre côté la crainte continuelle où fut cette Couronne que les tentatives des Anglois & des Hollandois ne reüssissent à la fin, l'obligerent à des dépenses qui acheverent de l'épuiser, & c'étoit là le but principal que se proposoient les Confédérez. Un autre bien qui resulta du malheur qu'eurent les Anglois dans cette entreprise, c'est qu'ils commencerent à se défier d'une infinité de personnes qu'ils croyoient affectionnées au Gouvernement, & par ce moyen le Conseil ayant été purgé de traîtres & de mal-intentionnez, l'Angleterre n'en devint que plus redoutable, & Sa Majesté Britannique plus en état de contraindre la France à faire des offres de paix un peu plus raisonnables que celles qu'elle avoit faites jusqu'alors, ce qui étoit la fin de ce grand Monarque. En un mot bien loin que l'échec que les Alliez venoient d'avoir devant Brest les rebutât, cela ne fit que les irriter pour

1694. pour ainsi dire, & à leur faire prendre de nouvelles forces.

Milord Berkley, qui après la tentative de cette descente étoit allé moüiller à Rie, où il arriva le 13 de Juillet, remit à la voile le 16 du même mois avec la flote qu'il commandoit, & prit la route des côtes de France. Les navires de charge qui en avoient été separez par une tempête qui étoit survenuë la rejoignirent: & par cette jonction cette flôte se trouva forte de quarante-cinq vaisseaux de guerre qui furent partagez en trois escadres, deux Angloises & l'autre Hollandoise; & d'environ cent vint voiles, compté les galiotes, les bâteaux plats & les autres bâtimens. Le 17 elle parut devant Dieppe: mais un coup de vent l'ayant obligée de s'éloigner, elle ne put s'en aprocher de plus de deux lieuës. Cependant les Diepois furent si allarmez qu'ils commencerent d'abord à depaver les ruës, & à couvrir de fumier les toits des maisons. L'Intendant de Rouën & le Marquis de Beuvron, Lieutenant Général de la Haute Normandie se rendirent dans cette ville avec toute la diligence possible: & du moment qu'on en eût eu avis à la Cour de France, on y envoya M. de Lappara, Brigadier des Ingenieurs, qui ne faisoit que d'arriver de Catalogne. On fit partir en même tems tous les mousquetaires du Roi & un détachement de chevaux legers de la garde, suivi de dix compagnies des gardes Suisses & de quatre des Françoises, afin de rassurer les peuples, de les empêcher de se mutiner, & de s'opposer avec les milices qu'on avoit fait marcher aussi de ce côté-là, aux entreprises des Anglois & des Hollan-

landois, au cas qu'ils fiſſent une deſcente. 1694.
Les bourgeois demanderent d'être ſeparez des ſoldats & des milices de la garniſon pour défendre leur ville: on en fit ſortir les femmes, & on en tira les meilleurs effets, ce qu'on fit auſſi à Eu, à Fecamp & à Treport, car comme les mal-intentionnez n'avoient peu découvrir le deſſein que Milord Berckley avoit eu ordre d'executer, les François ignoroient ſur quelle place devoit aller fondre la tempête.

Le vent contraire ayant duré juſqu'au 22, l'Amiral Anglois ne put rien faire juſqu'à ce jour qu'il aprocha avec ſa flote. Il commença à jetter des bombes à neuf heures du matin, & cela dura juſqu'à huit heures du ſoir. Comme on diſcontinua le bombardement on crut que la flote avoit deſſein de ſe retirer, mais on recommença à bombarder ſur les onze heures, & on fit joüer une machine à peu près ſemblable à celle de S. Malo, laquelle ils avoient fait avancer avec la marée juſqu'à l'entrée du port: mais l'effet n'en fut pas ſi grand qu'on croyoit, quoi qu'elle fît un fracas terrible, parce que ceux de Dieppe ayant aprehendé quelque choſe de ſemblable, avoient eu la precaution d'enfoncer à l'embouchure du port des batimens remplis de pierres, ce qui empêcha ce brûlot d'entrer auſſi avant qu'on l'avoit projetté & qu'il eût été néceſſaire par raport au deſſein des Anglois. Les bombes & les carcaſſes qu'on continua de jetter pendant toute la nuit mirent le feu par tout, car on en jetta plus de mille. Les troupes qui étoient dans la ville, tout épouvantées qu'elles étoient, tirerent de leur côté plus de quinze cens bom-

1694. bombes ou boulets qui tomberent toutes au delà des galiotes, excepté une qui éclata ſur le tillac d'un petit batiment, dont les matelots eurent le tems de ſe ſauver, & le bâtiment même ne receut que très-peu de dommage. Milord Berckley n'eut que quatre ou cinq hommes de tuez ou bleſſez dans cette action. Plus des trois quarts de la ville furent reduits en cendres, quelque ſoin qu'on prît pour éteindre le feu, & le reſte fut entierement bouleverſé, en ſorte qu'il ne reſta pas une ſeule maiſon entiere.

Dès que les bourgeois virent qu'il leur étoit impoſſible de ſauver leurs maiſons ils voulurent ſortir de la ville, mais les milices s'y étant oppoſées par ordre du Gouverneur, il y eut une telle confuſion, que peu s'en falut qu'ils ne s'entretuaſſent les uns les autres, en étant venus aux mains à diverſes fois: & ce qu'il y eut de triſte pour ceux de cette ville qu'on avoit convertis par force à la Religion Romaine lors qu'on dragonna les Proteſtans dans tout le Royaume, on les acuſa d'avoir mis le feu aux maiſons de tout un quartier au lieu de l'éteindre; & les Moines déchargerent leur fureur ſur quelques-uns d'eux, quoi que ce fût une calomnie des plus atroces. Car quel interêt auroient eu ces nouveaux Convertis de mettre le feu à leurs propres maiſons, eux qui juſqu'alors avoient mieux aimé renoncer à leur Religion que de les abandonner? Terrible eſprit que l'eſprit de perſecution! rien n'eſt capable d'amolir le cœur de ceux qui en ſont poſſedez, les miſeres de ceux qu'ils perſecutent ne ſervent le plus ſouvent qu'à les rendre plus intraitables & plus farouches.

Après

Après cette expedition la flote Angloise & 1694.
Hollandoise fit voile, ce fut le 24 vers le soir, & allarma toute la côte en se retirant. Le 25 après midi elle arriva devant le Havre de Grace que Milord Berckley envoya sonder, & peu de tems après ayant mis à l'ancre aussi près qu'elle put, & les galiotes à bombes étant placées dans leurs postes avec plusieurs petites fregates & bateaux armez de soldats & de matelots, on commença à bombarder la place sur les quatre heures, & on continua jusqu'au lendemain. Les François tirerent plusieurs coups de canon, & jetterent plusieurs bombes, dont une tomba sur une galiote & la fit sauter. Mais excepté cet accident où treize soldats ou matelots perirent, Milord Berckley n'eut qu'un homme de tué & deux ou trois de blessez. On cessa de tirer le 27, mais le lendemain on jetta des bombes & des carcasses en si grande quantité que quelque soin que prît le Maréchal de Choiseul pour faire éteindre le feu, & pour incommoder ceux qui bombardoient, il ne put empêcher que la citadelle ne fût endommagée considerablement, & plus de la moitié de la ville brûlée. Les Anglois & les Hollandois se retirerent ce jour-là, mais ils revinrent à la charge le 31. Ils jetterent de nouveau des bombes dans la ville & dans la citadelle, où elles auroient causé plus de dommage qu'elles ne firent, si les vents contraires & les courans n'eussent aporté des obstacles à ceux qui bombardoient. Milord Berkley arriva le 5 d'Août à Sainte Helene, & quelques jours après il se rendit à Londres pour rendre conte à la Reine de son expedition.

Cette

1694. Cette Princesse avoit le cœur trop tendre pour trouver une veritable satisfaction dans la destruction de ces villes & dans la ruïne de tant d'innocens. Elle dit à Milord Berkley qu'elle ne pouvoit penser qu'avec indignation à ceux qui avoient commencé ces pratiques au milieu de la paix la plus profonde, & lors qu'on se croyoit dans la derniere sureté à la faveur des paroles les plus solemnelles, & de toutes sortes de sauvegardes. Elle lui témoigna de la douleur de ce que la guerre rendoit nécessaires de telles hostilitez, & de ce qu'on se voyoit forcé de les employer pour donner des considerations à un autre Prince & pour l'empêcher d'exercer de semblables barbaries en lui en faisant sentir les effets. A quoi elle ajouta qu'elle esperoit, que de telles pratiques deviendroient si odieuses à ceux qui les avoient commencées, & qui en les exerçant avoient contraint les autres à user de represailles, qu'à l'avenir on les laisseroit là pour jamais. Mais c'étoient des souhaits impuissans veu comme la plûpart des Princes sont faits. Je reviens à ce qui se passoit dans les Païs Bas.

Le Roi d'Angleterre, ayant envoyé les gros bagages de son armée à Louvain décampa le matin 18 d'Août du Mont S. André, où il étoit depuis le 22 du mois precedent. Il voulut lui-même conduire l'arriere-garde composée de dix mille chevaux & de six mille hommes de pié, afin que si les François entreprenoient de l'incommoder dans sa marche, il fût à portée de la soûtenir; ce Prince fut à cheval jusqu'à dix heures du soir qu'il arriva à Romelies. Le 19 l'armée fut camper

per à Sombref, l'aîle droite s'étendant vers 1694.
Fleurus, la gauche vers le bois de Bertanchamp ayant Sombref à la tête. Le lendemain on décampa de Sombref, & on prit la route de Feluy & d'Aquennes, & le 21 on arriva entre Soignes & Braine le Comte. Le 22 elle s'avança jusqu'à Cambron, après avoir fait un détachement considerable sous le Duc de Wirtemberg pour tacher de s'emparer du pont d'Epierres, avant que les troupes qui le gardoient fussent renforcées par un détachement de quatre mille chevaux & autant de fantassins qu'on aprit que le Dauphin avoit fait marcher pour prevenir les Alliez. L'Electeur de Baviere s'étoit aussi détaché de l'armée le jour precedent lors qu'elle étoit à Nivelle pour marcher à Hal avec deux brigades & joindre les autres troupes qui étoient de ce côté-là. Le Roi qui continuoit sa marche alla camper le 23 à Fresnes près de Leuse, d'où il fit d'abord un autre détachement sous le Général Tettau pour tâcher de pouvoir prendre poste sur l'Escaut, & le jour suivant il décampa prenant sa route vers le pont dont il avoit en vûe de s'emparer.

Le Dauphin qui n'attendoit que de voir décamper l'armée des Alliez pour quitter le voisinage de Huy, n'en eut pas plûtôt receu avis qu'il fit tirer le canon pour faire revenir les fourageurs & battre la générale. La cavalerie de la premiere ligne de l'aîle gauche qui faisoit l'avant-garde passa la Mehaigne le 18, de même que toute l'infanterie. Le Dauphin se mit en marche

le

1694. le même jour ſur les quatre heures avec la cavalerie de l'aîle gauche de la ſeconde ligne, eſcorté des mouſquetaires & des gardes du corps, & il logea dans un château ſur la route, où il ne put arriver qu'à onze heures du ſoir. Le 19 il marcha dès la pointe du jour, & ayant rejoint l'avant-garde il alla camper ſur la Sambre, & prit ſon quartier au château de Soye. La cavalerie de la droite qui faiſoit l'arriere-garde, la maiſon du Roi de France que commandoit le Maréchal de Villeroi de même que l'artillerie, ne purent partir du camp de Vignamont que le même jour 19, à quatre heures du matin. Le ſoir on fit quatre ponts ſur la Sambre que la maiſon du Roi paſſa le même jour. Le 20 à la pointe du jour l'infanterie ſuivit la maiſon du Roi, enſuite la cavalerie & les dragons; & toute l'armée ayant paſſé à huit heures du matin, alla camper à trois lieuës de là à un village appellé Auſart-Leſtang. Le Maréchal de Villeroi fut detaché le même jour, pour aller à Maubeuge, & de là à Condé, où il arriva le 21, le lendemain il continua ſa route vers Tournai. Ce jour-là le Dauphin décampa d'Auſart-Leſtang, & marcha avec tant de precipitation, qu'après avoir traverſé la Sambre à la Buſſiere il arriva à Mons le même jour, ayant fait plus de dix lieuës à la tête de ſon armée. Il y ſejourna le lendemain, & le 23 il alla coucher à Tournai avec toutes les troupes qu'il avoit amenées, car il en avoit laiſſé un grand nombre en chemin qui avoient crevé, ou qui n'avoient pû ſuivre. Le 24 il ſe rendit

rendit à Boſſut, où le Maréchal de Villeroi 1694.
étoit déja arrivé, de même que le Marquis de la Vallette pour défendre les paſſages depuis le pont d'Epierres juſqu'a Hauterive & Avelghem.

Le gros de l'armée Françoiſe, qui ne pouvoit ſuivre ſi promptement, continua ſa route par Mortagne & Tournai juſqu'à Courtrai. Cependant le Marquis de la Vallette s'alla camper à Epierres avec quinze bataillons, neuf regimens de cavalerie & deux de dragons. Le Maréchal de Villeroi l'alla joindre, après avoir marché dix-ſept heures ſans s'arrêter, étant ſuivi de Mr. de l'Atteloire avec vint pieces de canon. Si bien que lors que le Prince de Wirtemberg voulut s'aprocher de ce poſte avec le détachement qu'il commandoit, il trouva les François ſi bien retranchez qu'il fut dans l'impuiſſance de les forcer. Ce fut par cette marche violente, où le Dauphin perdît plus d'hommes & de chevaux que les Eſpagnols n'en avoient perdu dans la bataille que gagna ſur eux le Duc de Noailles, que les François ſe rendirent maîtres du pont d'Epierres, & à laquelle on peut dire qu'ils dûrent la conſervation de leur païs, de leurs lignes, & des places les plus importantes qu'ils euſſent du côté de la mer.

L'armée Françoiſe, qui étoit arrivée ſous Tournai, en partit le 24, pour aller joindre le Maréchal de Villeroi. Lors qu'elle commença d'arriver à Hauterive à deux petites lieuës au deſſous d'Epierres, on vid paroître de l'autre côté de l'Eſcaut une colomne des Alliez. Leurs premieres troupes ne ſe furent

1694 pas plûtôt mises en bataille qu'elles travaillerent à faire des ponts, & une batterie de sept ou huit pieces de canon pour battre le village de Hauterive, dans le dessein de s'emparer de ce poste, & d'y jetter sept ou huit ponts pour faire passer leur armée. Les François y établirent d'abord une batterie, & sur le premier bruit qu'ils eurent du dessein des Alliez, leurs troupes, qui marchoient nuit & jour, firent de nouveaux efforts, & arriverent à ce poste avant le midi. Toute la cavalerie de leur gauche suivit de près celle de leur droite avec la brigade des gardes & le regiment de Magalotti, & ocuperent la plaine vis à vis des Alliez, qui ne paroissoient qu'au nombre de neuf à dix mille hommes; on se canonna tout le jour de part & d'autre.

Les troupes alliées ne pouvant rien entreprendre allerent joindre le 25 le corps de l'armée, dont un autre détachement s'étoit avancé à Oudenarde pour y passer l'Escaut, ce que fit aussi le lendemain le reste de l'armée, pendant que celle de France s'avança sous Courtrai, où elle dressa d'abord des ponts pour passer la Lis. Le même jour le Duc de Wirtemberg prit encore les devans & s'avança avec son détachement pour passer aussi l'Escaut. Toute l'armée suivit le 27, & alla camper entre cette riviere & la Lis, ayant Deinse à la droite & Oudenarde à la gauche.

Dés que le Dauphin eût apris que le Roi d'Angleterre faisoit avancer ses troupes de ce côté-là, il laissa le Marquis de la Vallette avec un camp volant au pont d'Epierres, & partit avec le gros de son armée pour aller camper à Harlebeck; ce fut le 26. Le lendemain cette armée

armée passa la Lis & fut camper entre Courtrai 1694.
& Mootselle, & l'on fit de gros détachemens pour aller renforcer les garnisons des places voisines, d'où l'on avoit tiré une grande partie des troupes.

L'avant-garde de l'armée des Alliez & leur artillerie passerent la Lis à Deinse le 4 de Septembre ; le Roi suivit le lendemain avec tout le reste des troupes, & le 8 l'armée alla camper à Rousselar, & s'empara de Dixmude qu'on fit fortifier de même que Deynse. Le même jour que l'armée arriva à Rousselar elle se separa en deux corps, dans l'un desquels on laissa presque toute la cavalerie de l'aîle gauche & deux brigades d'infanterie. Les François firent la même chose, & mirent un corps de quinze à vint mille hommes derriere le fort de la Kenoque.

Cependant le Roi d'Angleterre, qui ne vouloit pas que la campagne se passât sans quelque expedition, resolut de faire le siege de Huy. Cette resolution n'eut pas été plûtôt prise, qu'il écrivit au Baron de Heiden qu'il seroit bien aise qu'il voulût s'employer à cette entreprise avec les dix-huit bataillons des troupes de Son Altesse Electorale de Brandebourg qu'il commandoit, & que pour le renforcer il lui envoyoit le Lieutenant Général Dewits avec la cavalerie du même Electeur. Il écrivit aussi au Prince de Tserclas Tilli, qu'il souhaitoit qu'on envoyât de Liege un certain nombre de bateaux, chevaux, pionniers, & autres choses necessaires. Sa Majesté donna aussi ordre au Major Général Coëhorn de marcher du côté de la place avec seize bataillons qu'il avoit fait sortir de Liege, & donna ordre en même tems

1694. au Gouverneur de Maltrick de fournir à ces Generaux toute l'artillerie dont ils auroient beſoin. Six jours après qu'on eût receu ces ordres, toutes les troupes de Brandebourg, trois bataillons, & mille chevaux de Liege paſſerent la Meuſe. Le Duc de Holſtein-Pleun, qui avoit été chargé de commander à ce ſiege, fut joindre ces troupes le 15 du même mois de Septembre. Le 17 le Duc diſtribua les poſtes pour inveſtir la place, ſelon que les troupes ſe trouverent à portée. Le Baron de Heiden ocupa ceux de la montagne de Coren & de Saint Leonard; trois bataillons de Liege, trois de Hollande & trois de Brandebourg ocuperent la montagne de Sarre ſous les ordres du Major Général Coëhorn & du Brigadier Damar; & le reſte des troupes de leurs Hautes Puiſſances ſous le Brigadier Swerin reſterent en deçà de la Meuſe pour ſerrer la place de plus prés.

Cependant le Comte de Guiſcard, Gouverneur de Namur, ayant été informé de la marche des Alliez, & voyant bien que Sa Majeſté Britannique en vouloit à Huy, s'y étoit rendu dès le 9, après avoir donné les ordres pour y faire deſcendre ſur la Meuſe toutes les choſes néceſſaires pour une longue defenſe. Il fut acompagné par Monſr. d'Anvoile, Colonel de dragons, par Monſr. de Bragelone Lieutenant Colonel, par Monſr. Comelin avec ſa compagnie de Mineurs, par Monſr. de Lande avec ſa compagnie de Canonniers, & par quatre Ingenieurs. Dès le moment qu'il fut arrivé il viſita tous les poſtes, & fit tranſporter au château quantité de munitions de guerre

guerre & de bouche, & tout ce qui pouvoit 1694.
servir à soûtenir un long siege. Il fit travailler à des galéries, à des fourneaux, à des traverses & à des soûterrains; jamais tant de preparatifs. Le 10 il entra encore dans la place trois cens grenadiers & deux cens dragons à pié du regiment d'Anvoile. Le Comte de Guiscard avoit resolu d'y rester pendant le siege, mais il eut ordre de se retirer; la Cour de France l'ayant jugé ainsi à propos, tant pour ne pas témoigner qu'elle se défiât de la bravoure & de l'habileté du Gouverneur qui y commandoit, que parce qu'elle croyoit que la garnison pourroit bien être obligée de se rendre à discretion, & qu'elle ne vouloit pas exposer un Officier de l'importance du Gouverneur de Namur. Le Comte de Guiscard en sortit donc le 17, & la ville se rendit le lendemain par capitulation. Les troupes qui y étoient eurent permission de se retirer dans le château, & il fut convenu que pendant le siege on ne tireroit ni de la ville sur le château, ni du château dans la ville. Le Duc de Holstein receut les clefs de la ville à ces conditions, & y fit entrer Mr. de Lindeboom, Brigadier, qui en fut fait Gouverneur, avec un bataillon de chaque nation, qui faisoient quatre regimens.

Toute la grosse artillerie arriva au camp le 19, & on travailla aux batteries avec beaucoup de diligence, mais avec de grandes difficultez, parce qu'il falut conduire le canon en divers endroits qui étoient presque inaccessibles. Il y en avoit cinquante pieces &

 vint

1694. vint mortiers. Le soir du même jour les assiegez firent une sortie sur le quartier du Général Major Coëhorn, mais ils furent repoussez avec perte, & tout leur avantage se reduisit à la prise de quelques bourgeois qu'ils enleverent & d'un titre de Brandebourg. Ils ne cesserent neanmoins de faire feu de leur canon, & de jetter des bombes pour incommoder les travailleurs, mais tout cela ne produisit rien. Les batteries furent achevées, & on commença à s'en servir avec tant de succés que dans l'espace de moins de deux heures toutes celles des assiegez furent demontées. Le lendemain sur le soir on ouvrit la tranchée devant le Fort Picard, & on la poussa jusqu'au fossé. Le 24, huit mille hommes tant grenadiers que fuseliers des troupes de Brandebourg furent commandez pour se loger sur le bord du fossé, avec ordre au Commandant des grenadiers d'essayer d'emporter le fort s'il jugeoit la brêche assez grande pour l'entreprendre. Les grenadiers s'étant donc avancez sur le bord du fossé y sauterent, & ils monterent à l'assaut du fort par deux endroits, d'un côté par une brêche où à peine trois hommes pouvoient passer de front, & à l'autre avec des échelles. Les François épouvantez d'une action si hardie quitterent leur poste ; tout le détachement suivit les premiers qui monterent, & on fit d'abord main basse sur tout ce qui osa resister. Les fuyards furent poursuivis jusqu'au Fort rouge, d'où ceux qui le défendoient firent un feu extraordinaire, mais on les y força bientôt. Tous ceux qui ne purent se sauver furent passez au fil de l'épée à la reserve du Commandant, de quelques Officiers, & de deux ou trois soldats blessez qu'on ne voulut pas achever.

Les

Les affiegeans n'étant pas contens d'avoir 1694.
pouffé jufques-là pourfuivirent les François jufqu'à une tour qui étoit à la tête de la ligne de communication des forts au château. Il y avoit dans cette tour un Lieutenant & cent hommes qui fe rendirent à difcretion, après qu'on eût emporté le redan qui la joignoit. Ainfi dans une heure & demie ce détachement qui ne vouloit fe loger que fur le bord du foffé du Fort Picard, felon les ordres du Baron de Heiden, emporta les deux forts, la tour avec fon redan, & un retranchement qui étoit entre le Fort rouge & la tour Ces troupes Brandebourgeoifes ne perdirent dans une action fi vigoureufe qu'environ trente hommes. Les François y en perdirent plus de cent foixante, & il y en eut autant de faits prifonniers qui étoient bleffez la plûpart. On continua le 25 de tirer fur le château. Le jour fuivant on attacha le Mineur fur le foir, ce que les François ayant remarqué ils firent joüer un fourneau pour l'étouffer. Mais cela ne leur ayant pas reüffi, & voyant que tout fe preparoit pour l'affaut général, Mr. de Reignac, Commandant du château fit batre la chamade le 27 à deux heures après midi, & le lendemain le Duc de Holftein y fit entrer fix cens hommes des troupes de Hollande, de Brandebourg & de Liege.

Les grands preparatifs que les François avoient fait fur la Meufe, le paffage ouvert par la prife de la même place de Huy dont ils s'étoient rendus maîtres l'année derniere, & la prefence du Dauphin, tout cela joint enfemble faifoit craindre que la campagne dans les Païs-Bas n'eût le même fort avantageux pour la France que les campagnes precedentes. Liege,

1694. Maſtrick & tous les païs voiſins furent menacez d'abord, & il fut un tems qu'on crut à tout moment être à la veille de quelque grande action entre deux armées nombreuſes & formidables, qui diſputoient à qui décamperoit la premiere, & donneroit moins de priſe à ſon ennemi. Ces deux vaſtes corps s'ébranlerent, mais ce fut ſans aucun choc. L'armée que commandoit le Roi d'Angleterre commença le mouvement, celle du Roi de France ſe contenta de la ſuivre, ſe retranchant toûjours de peur de ſurpriſe, & vola enfin, pour ainſi dire, des bords de la Mehaigne à ceux de l'Eſcaut pour ſauver ſes lignes. Cette diligence, toute temeraire & perilleuſe qu'elle étoit, lui reüſſit : mais l'armée Françoiſe ne pouvant faire à tous momens de ſemblables courſes, Huy tomba entre les mains de celle des Alliez, & le territoire de Liege, qui étoit expoſé à la fureur du ſoldat François, fut entierement dégagé. En un mot la reduction de cette place donna ſur les François le même avantage que les François avoient ſur les Alliez la campagne precédente, & recula par conſequent de ce côté-là les projets de la France qui menaçoit de tout envahir.

Les affaires n'allerent pas mieux pour cette Couronne en Allemagne que dans les Païs-Bas. Comme l'Empereur avoit à ſe défendre de deux côtez, ſur le Rhin & ſur le Danube, ſes forces étoient inferieures à celles du Roi de France. Mais le Prince de Bade, qui commandoit ſur le Rhin, toûjours le même, fit face aux François dans tous les rencontres. Il fit non ſeulement repaſſer le Rhin au Maréchal de Lorges, mais il ſurprit

la

la vigilance & l'habileté de ce Général. Il entra dans l'Alſace lors qu'on s'y attendoit le moins : & cette diverſion imprevûe qui porta chez les François le dommage qu'ils pretendoient porter ailleurs eux mêmes, rendit leurs deſſeins abſolument inutiles pour le reſte de la campagne. Pour ce qui regarde le Piemont on n'y entreprit rien de côté, ni d'autre, les armées ſe contenterent de s'y obſerver. Les Alliez y prirent le château St. George, ce qui fut peu de choſe, comme l'on void. On peut dire néanmoins qu'outre que cette diverſion fut moins penible pour le Duc de Savoye que pour le Roi de France, ce dernier eut ce deſavantage qu'il ſe vid obligé de faire hiverner ſes troupes dans ſon propre païs, du moins la plus grande partie. Il n'y eut que les Eſpagnols qui décheus de leur ancienne bravoure ne purent parer aux coups de la France. Le Maréchal de Noailles qui venoit d'être fait Viceroi de Catalogne, leur prit encore Oſtalric, Caſtelfollit & quelques autres petits châteaux ; & il ſe fût rendu maître de Barcelonne ſi le Roi d'Angleterre n'y eût pourveu en envoyant une flote dans la Mediterranée qui rompit les meſures au nouveau Viceroi. 1694.

L'Amiral Ruſſel qui commandoit cette flote mit à la voile de la rade de Ste. Helene avec les vaiſſeaux du Chevalier Shovel le 8 du mois de Juin. Le 13, lors qu'il fut à la hauteur d'Oüeſſant il ſe ſepara avec cinquante vaiſſeaux & ayant joint l'eſcadre Angloiſe & Hollandoiſe qui étoit à Cadix & dix vaiſſeaux Eſpagnols commandez par l'Amiral Papachin, il arriva le 9 d'Aout dans le port de Barcelonne avec cent trente-ſix voiles, dont il y avoit

D 5 quatre-

1694. quatre-vints huit vaisseaux de ligne, & debarqua quatre mille hommes qu'il avoit pris à Malaga ; les galeres d'Espagne joignirent cette flote le 12. Les François qui contoient sur la prise de cette place avoient pris toutes les mesures possibles pour faire reüssir cette entreprise, s'imaginant que l'Espagne insensible aux coups qu'on lui avoit portez jusqu'alors ne le seroit plus si on lui enlevoit la capitale de Catalogne, c'est à dire, qu'elle seroit reduite à demander la paix. Pour cet effet le Maréchal de Tourville eut ordre de faire embarquer des troupes & de les transporter dans les ports des places dont le Maréchal de Noailles s'étoit emparé vers le commencement de la campagne. Dès que ces ordres eurent été donnez une partie des troupes qui étoient en Provence marcherent du côté de Toulon pour y être embarquées, & l'autre partie marcha du côté du Languedoc pour se rendre par terre à Perpignan. Cependant avant que de mettre à la voile Monsr. de Tourville avoit envoyé deux vaisseaux de guerre de ses meilleurs voiliers, pour savoir des nouvelles de l'armée navale des Alliez, dont il étoit d'autant plus en peine, qu'il avoit des ordres exprés de tâcher de l'éviter. Ces vaisseaux raporterent que l'Amiral Russel avoit partagé sa flote en deux escadres & avoit passé devant Alicant. Ces avis ne satisfirent point l'Amiral François, parce qu'ils le laissoient dans l'incertitude si la flote alliée étoit encore dans la Mediterranée, ou si elle avoit passé le Détroit. Quelques jours après il sut qu'elle avoit mouillé à Alicant, ce qui changea son incertitude en une crainte réelle, voyant bien qu'il lui seroit difficile

cile de debarquer ses troupes en Catalogne 1694.
sans s'engager dans un combat. Cela l'obligea à differer son départ le plus qu'il lui fut possible sans desobeïr aux ordres de la Cour de France, esperant que pendant ce tems-là cette Cour pourroit être mieux informée & lui envoyer quelque contr'ordre. Ce contr'ordre n'arrivant pas, il détacha neuf vaisseaux de guerre avec une partie des troupes de débarquement pour prendre les devans. Le Comte d'Etrées mit à la voile quelques jours après avec neuf autres vaisseaux & douze brûlots, & il le suivit le lendemain avec la plus grosse partie de la flote, ayant laissé à Toulon le Marquis de Nesmond pour attendre un regiment qui n'avoit peu arriver à tems, & qui étant arrivé le soir même, fut embarqué en même tems. Enfin le Maréchal de Tourville, après avoir souffert de gros vents dans sa route, arriva dans les ports de Catalogne appartenans au Roi de France, sans avoir rencontré la flote des Alliez. Il débarqua trois mille hommes à Palamos & autant à Gironne, environ treize milliers de poudre, huit mille septiers de blé, autant d'avoine, une grande quantité de mousquets, de boulets de canon, de bombes & d'autres choses nécessaires pour une expedition considerable. Les troupes débarquées se rendirent dans le moment à l'armée du Duc de Noailles, tandis que la cavalerie qui avoit passé par le Languedoc y arrivoit aussi par terre. Personne ne doutoit qu'on ne fît le siege de Barcelonne, les François le publioient eux-mêmes. Mais le Maréchal de Tourville receut des ordres bien differens dans les ports de

1694. Catalogne, de ceux qu'il avoit eus dans le port de Toulon. Il aprit que la Cour ne jugeant plus à propos d'assieger cette place avoit ordonné à la cavalerie de retourner sur ses pas, & au Maréchal de Noailles de faire entrer ses troupes en quartier d'hiver. Pour lui il eut ordre de ramener la flote dans les ports de Provence.

Par cette précaution qu'avoit eu le Roi d'Angleterre d'envoyer l'Amiral Russel dans la Mediterranée, il sauva Barcelonne & une partie de la Catalogne, mais outre cela il mit en échec la flote de France pendant tout l'été, tellement qu'elle fut hors d'état de tenter la moindre entreprise. J'avoüe que les Alliez, tout maîtres des deux mers qu'ils étoient, ne gagnerent néanmoins aucune bataille navale, mais la chose eût été bien difficile, il faut voir les ennemis pour les combatre, & le Maréchal de Tourville n'avoit garde de se montrer. Mais le desordre que l'Amiral Russel mit dans la navigation & le commerce de France, & les allarmes où il jetta les habitans de toutes les côtes furent une espece de bataille navale gagnée, d'autant plus avantageuse aux Alliez que ce fut un gain qu'ils firent sans risque & sans perte.

Dans le tems que cet Amiral Anglois portoit l'épouvante dans tous les endroits par où il passoit, & que toutes les villes maritimes étoient dans de craintes perpetuelles, le Chevalier Shovel à qui Milord Berkley avoit laissé le commandement de la flote, prit la route des côtes de France. Il arriva devant Dunkerque le 21 de Septembre dans le dessein de bombarder cette place. Sa flote étoit composée de

treize

treize vaisseaux de guerre Anglois, de six 1694.
Hollandois, de deux galiotes à bombes, de quelques fregates, de dix-sept barques à machines & de quelques autres petits batimens. Les Dunkerquois eurent grand' peur. Le Maréchal de Villeroi, n'en eut pas plûtôt l'avis qu'il partit du camp de Wormeselle près d'Ipres pour se rendre dans cette place avec sept cens grenadiers & le regiment de dragons d'Asfeld. Le Duc du Maine & le Comte de Toulouse s'y rendirent aussi pour rassurer les habitans. Quoique les deux forts qui defendent Dunkerque fussent garnis de canon, & les soldats armez de mousquets Biscayens; quoi qu'il y eût plusieurs barques à la tête des jettées, & de la soldatesque avec de pareils mousquets : enfin, quoi qu'il y eût plusieurs fregates garnies de deux pieces de canon chacune, & que tout le terrain, où l'on avoit pû mettre des batteries à fleur d'eau, en fût couvert, il s'en falut peu néanmoins que le Chevalier Shovel ne vint à ses fins : mais toutes les entreprises ne sont pas praticables. Avant que d'executer sa tentative ce Chevalier envoya douze chaloupes soûtenuës de quatre fregates de dix-huit à vint pieces de canon chacune, qui sonderent les environs de la rade, & qui trouverent qu'il étoit impossible d'aprocher assez de la ville pour la bombarder avant qu'on eût brûlé deux forts qu'on appelle les Forts de bois. On essaya donc de brûler ces forts, & pour cet effet on fit aprocher deux des barques à machines. Il y en eut une qui prit feu avant qu'elle fût assez près pour pouvoir produire quelque effet, soit que le canon de la place, qui ne cessoit de tirer, y mît le feu, soit que

1694. ceux qui la conduisoient l'y missent eux-mêmes voyant qu'ils ne pouvoient pas la conduire plus près, & qu'il étoit difficile de la faire reculer. L'autre machine s'avança beaucoup davantage, mais s'étant renversée sur le côté, & le feu s'y étant mis elle creva & n'eut pas plus de succès que la precedente. On attribua ces mauvais succès aux fausses instructions qu'on avoit de la carte marine des environs de cette place, où les choses étoient marquées tout autrement qu'elles n'étoient, soit que la carte eût été mal faite, ou que les choses eussent changé depuis qu'elle avoit été dressée. Quoi qu'il en soit, le Chevalier Shovel voyant qu'il n'y avoit plus moyen de rien éxécuter devant Dunkerque remit à la voile avec les galiotes à bombes le 24. Il renvoya aux dunes les barques à machines & arriva le 26 à la vûë de Calais. Son dessein étoit de se dédommager sur cette ville du peu de succès qu'il venoit d'avoir. Dans cette vûë il fit disposer d'abord toutes choses pour un bombardement: & la nuit du 27 au 28 on commença à jetter des bombes qui brûlerent une trentaine de maisons, & en ruïnerent plusieurs autres. Le matin le tems avoit été assez favorable, mais le vent étant devenu fort gros sur le soir, ce qui rendit la mer extremement orageuse, on fit retirer les galiotes avec lesquelles on avoit commencé de bombarder. Le 28 & le jour suivant le vent ayant continué avec la même violence, en sorte que les vaisseaux ne pouvoient plus demeurer avec sureté dans la rade, on jugea à propos de retourner aux dunes, où la flote arriva le lendemain.

Ces

Ces entreprises quoi qu'infructueuses ne 1694.
laissoient pas de chagriner la Cour de France, mais ce qui se passa à Rome au sujet du Prince Clement de Baviére, Electeur de Cologne, deux ou trois jours avant qu'on tentât de bombarder Dunkerque & Calais, acheva de la mortifier. Ce Prince qui avoit été élu par le Chapitre de Liege pour être Evêque de cette ville, & dont l'élection étoit contestée, fut confirmé dans cette dignité le 18 de Septembre par une Congregation speciallement établie par le Pape. Comme le Pontifie étoit dans les interêts de la France, cette Couronne qui favorisoit le Cardinal de Boüillon s'étoit flatée que Sa Sainteté ordonneroit au Chapitre de Liege de procéder à une nouvelle élection & qu'il declareroit nulles toutes les précedentes. D'un autre côté comme la Congregation qui devoit decider de ce different étoit composée de quelques Cardinaux, le Pape s'imaginoit que ces Eminences seroient plus portées à favoriser un membre de leur Collége que le Prince Clement de Baviére, tout Electeur de l'Empire qu'il étoit. C'étoient des raisons assez plausibles, & on peut avancer hardiment que si le Pape, & les Cardinaux qui étoient de la Congregation eussent suivi leur penchant, cette afaire n'eût pas été si-tôt decidée. Mais la Cour de Rome étoit trop politique pour s'être roidie contre l'Empereur, & tous les Alliez qui n'avoient pas pris de moindres mesures pour éléver le Prince de Baviére à la dignité de Prince & Evêque de Liege, que celles qu'ils avoient prises pour le faire Archevêque & Electeur de Cologne. Ce fut

donc

1694. donc un ſujet de grande mortification pour la France, & même un grand deſavantage que l'élévation de ce Prince à cette nouvelle dignité. J'oſe même dire, que ce fut une affaire qui chagrina plus cette Couronne que ſi les Anglois & les Hollandois avoient bombardé quatre ou cinq villes. En effet un bombardement peut être reparé avec le tems, on peut rébatir une ville, mais la perte de Liége étoit ſans remède. Loüis XIV éprouva dans cette occaſion, comme elle l'avoit déja éprouvé pluſieurs fois, que le Roi d'Angleterre n'étoit pas moins propre pour conduire une afaire de Politique qu'il l'étoit pour être à la tête d'une armée.

Une autre affaire qui cauſa encore beaucoup de chagrin à la Cour de France fut un Edit que le Duc de Savoye donna en faveur des Vaudois le 23 de Mai. Quoi que Son Alteſſe Royale les eût rétablis dans leurs vallées lors qu'il ſe ligua contre le Roi de France, qu'il leur eût promis ſolemnellement qu'ils y ſeroient maintenus dans les priviléges dont ils joüiſſoient de tems immemorial, & qu'ils n'y ſeroient jamais plus inquietez au ſujet de leur Religion, il voulut néanmoins le faire de la maniére la plus autentique que des ſujets le peuvent attendre d'un Souverain. Le Duc proteſtoit d'abord dans cette fameuſe Déclaration, que lors qu'il publia contre les Vaudois en 1686, ces Edits en éxécution deſquels on exerça ſur eux tant de cruautez, *il y fut obligé par les preſſantes inſtances à diverſes fois reiterées d'une Puiſſance étrangere*, C'étoit du Roi de France dont

dont Son Altesse Royale vouloit parler. En 1694.
effet, ce fut Loüis X I V. qui força le Duc de Savoye à chasser des sujets qui lui avoient été toûjours fidelles. Ce fut ce Roi persecuteur qui lui fit dire d'un ton de maître, qu'il faloit que la chose se fît ainsi, & qui, pour faire réüssir ce dessein barbare, l'obligea, malgré qu'il en eût, à accepter des troupes Françoises, qui ne s'aquiterent pas moins bien de leur mission, qu'elles l'avoient fait quelque tems auparavant, lors qu'elles forcerent de la maniere infame & odieuse, que toute la terre a sû, les Protestans de France à abandonner leur Religion. Comme les Princes qui traitent injustement leurs sujets ne laissent pas de les craindre, quelque foibles qu'ils puissent être, le Roi de France apprehenda que la plûpart de ceux qui étoient sortis de son Royaume n'allassent chercher une retraite dans les vallées de Piemont, & que de là ils ne fissent des incursions dans le Dauphiné, capables de faire revolter toute cette Province, s'il étoit jamais en guerre avec le Duc de Savoye. Ce fut pour cette raison, qu'ayant alors la force en main, il contraignit Son Altesse Royale à chasser les Vaudois de leur païs, quoi qu'ils n'eussent rien fait qui meritât cette disgrace, ayant été toûjours fidelles, comme la Cour de Turin leur en avoit donné des témoignages l'année 1681. Son Altesse Royale protestoit donc que c'étoit le Roi de France qui l'avoit induit à chasser ses sujets Vaudois & à les maltraiter, mais qu'étant convaincuë que c'étoient des sujets fidelles,

&

1694. & que *d'ailleurs y avant été sollicité par le Roi de la Grand' Bretagne & Leurs Hautes Puissances, les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, il avoit trouvé à propos pour tous ces motifs de ne retarder pas plus long-tems à les remettre en grace :* & ce qu'il y eut de plus remarquable, le Duc de Savoye leur acorda non seulement cet Edit, qui les rétablissoit dans tous leurs droits, mais il le fit enteriner à la Chambre des Comtes de Turin, & dans le Senat de cette ville, ce qu'aucun de ses prédecesseurs n'avoit jamais voulu leur acorder, quelques services qu'ils eussent rendus, & quelques remontrances qu'ils eussent faites pour obtenir une semblable faveur, mais Guillaume III. avoit parlé.

Ce Monarque après la prise de Hui, voyant la campagne à peu près finie, partit du camp de Rousselar le dernier du mois de Septembre dans le dessein de visiter la place qu'on venoit de prendre, & quelques autres. Le 2 d'Octobre il arriva à Tongres où il coucha. Le 3 dès le matin il arriva à Liege, il visita les lignes & les fortifications de cette ville, & regla quelques affaires importantes avec le Chapitre. Le 3 il se rendit à Mastricht sur les neuf heures du soir, il en visita les fortifications le lendemain, & alla coucher le même jour à Grave; il arriva le 6 à Loo, le 24 à la Haye, & le 26 il assista au Conseil d'Etat. Le Grand Duc de Toscane, qui avoit negligé jusqu'alors d'écrire à Leurs Majestez Britanniques, pour les feliciter sur leur avenement à la couronne, leur écrivit sur ce sujet; le Roi receut sa lettre dans le tems qu'il étoit encore à la Haye. Le Grand

Grand Duc déclaroit d'abord qu'il ne pou- 1694.
voit s'empêcher de reconnoître que l'élévation de Leurs Majeſtez ſur le trône d'Angleterre ne fût un effet tout particulier de la Providence, à laquelle tout le monde étoit obligé de ſe ſoumettre, & laquelle il adoroit en admiration : & finiſſant par de grandes proteſtations, il ajoûtoit que l'honneur qu'on lui avoit fait de l'informer des premiers de cet admirable évenement, n'avoit pas peu augmenté l'obligation de ſon devoir envers Leurs Majeſtez. Il en reçeut en même tems une autre du Dey de Tripoli qui lui demandoit la paix ; & le Vice-Gouverneur & tout le Divan d'Algers lui témoignerent dans une autre lettre qu'ils adreſſerent à l'Amiral Ruſſel, qu'ils regardoient les aſſurances de ſon amitié comme le plus grand bonheur qui leur pût arriver jamais. Comme il tardoit à ce Prince d'être en Angleterre il s'étoit embarque le 16 de Novembre, mais le vent qui ce jour-là étoit bon ayant changé tout à coup, il ne put ſe mettre en mer que le 18. Il mit pié à terre le lendemain à la baye de Margate & alla coucher le même jour à Cantorberi. La Reine, qui lui étoit allée au devant le 20, le joignit à Rocheſter, & Leurs Majeſtez arriverent enſemble à Kinſington ſur les dix heures du ſoir, après avoir été receuës dans tous les lieux où elles paſſerent & particulierement à Londres & à Weſtmunſter avec toutes les marques poſſibles de joie & d'attachement que des peuples peuvent avoir pour leurs Souverains. Le 22 le Roi fut à Withal, où le Lord Maire, les Echevins, & les Sherifs de Londres l'attendoient pour le

1694. le feliciter sur son heureuse arrivée, & le remercier du bon état où il avoit mis les affaires du Royaume tant par mer que par terre. De là ces Députez furent complimenter la Reine à Kensington, & la remercierent de sa sage & heureuse administration pendant l'absence du Roi. Le Parlement s'étant assemblé ce jour-là, le Roi s'y rendit, & parla à cette Assemblée en ces termes.

MILORDS & MESSIEURS,

J'ai une joye extreme de me trouver au milieu de vous dans un tems, où je puis dire que nos affaires sont en meilleur état par mer & par terre qu'elles n'étoient lorsque nous nous separames la derniere fois. L'ennemi n'a pas été en état de s'opposer à nôtre flote dans l'Ocean, & les grandes forces que nous avons envoyées dans la Mediterranée ont rompu ses desseins & nous font esperer de plus grands succès. Pour ce qui regarde la campagne par terre, je croi pouvoir dire que cette année on a arrêté le progrès des armes de France. J'ai receu tant de marques de vôtre bonne affection envers moi & de vôtre zele pour le bien public, Messieurs de la Chambre des Communes, que je ne saurois douter de vôtre assistance dans la conjoncture presente. Je vous recommande donc instamment de pourvoir aux subsides nécessaires pour me mettre en état de continuer la guerre avec vigueur, ce qui est le seul moyen de donner la paix à la Chrêtienté avec la sureté & l'honneur de l'Angleterre.

Il

Il faut aussi que je vous fasse souvenir que 1694.
l'acte sur les droits imposez sur les vaisseaux & sur les marchandises qu'on appelle Tonnage & Pondage, doit expirer à Noël, j'espere que vous trouverez à propos de continuër ce revenu à la Couronne, d'autant plus que toutes les branches du revenu ont été beaucoup anticipées pour des dépenses extraordinaires de la guerre, & sont sujettes à plusieurs demandes pour d'autres usages. Je ne saurois m'empêcher de vous parler encore de ce qui est dû pour les bâtimens de transport qui ont été employez à la reduction de l'Irlande. C'est une affaire digne de vôtre compassion, & qui merite qu'on y remedie. Je souhaiterois fort, MILORDS & MESSIEURS, *que vous voulussiez préparer quelque bon acte pour encourager nos matelots. Vous devez être persuadez qu'une loi de cette nature seroit extremement utile pour l'avancement du commerce, & pour l'augmentation des forces maritimes de ce Royaume, qui sont nôtre grand interêt, & doivent être le principal objet de nos soins.*

Le Parlement ne fut pas long-tems à répondre aux demandes de Sa Majesté, car dès le 29 on lui acorda un subside pour la continuation de la guerre. Ce subside fut divisé en deux portions, dont l'une concernoit la flote, & l'autre les troupes de terre. Le subside pour le premier chef contenoit ces articles ; qu'on acorderoit des impôts au Roi pour entretenir quarante mille matelots pendant treize mois pour l'année 1695, que chaque matelot seroit payé sur le pié de quatre livres cinq schelins sterling par mois, &

que

1694. que de cette ſomme il y auroit trente ſchellins pour leurs gages, vint-huit pour les menuës reparations, vint pour les vivres & ſept pour les armes. En ſecond lieu qu'on employeroit quatre-vints-cinq mille ſept cens quarante livres ſterling pour les beſoins ordinaires de la flote, ſeize mille neuf cens ſoixante-douze livres pour les Officiers des deux regimens de marine, & ſept cens mille pour bâtir & équiper quatre vaiſſeaux de quatre-vints-dix pieces de canon chacun. Enfin la ſomme générale pour l'entretien des forces maritimes fut reglée à deux millions trois cens quatre-vints-deux mille ſept cens douze livres ſterling, ce qui excedoit celle de l'année précédente de trois cens quatre-vints mille livres. Les ſommes acordées pour l'entretien des armées de terre monterent encore plus haut. On acorda au Roi outre cela les droits de tonnage & de pondage pour cinq années conſecutives, & la confiſcation des biens des rebelles d'Irlande.

La Cour de France étoit ſi outrée de voir qu'on bombardoit tous les jours les villes maritimes de ſon Royaume, qu'elle reſolut de s'en dedommager dans les Iles de l'Amerique: ſes flotes ne pouvant rien entreprendre ni ſur l'Ocean, ni ſur la Mediterranée. Le Gouverneur de S. Domingue inſtruit de diverſes particularitez de la Jamaïque par quelques perſonnes mal-intentionnées qui en étoient ſorties reſolut d'attaquer cette Ile. Il executa ſon deſſein avec trois vaiſſeaux de guerre, quelques brûlots & autres bâtimens au nombre de vint. Huit de ces bâtimens ſe poſterent de côté & d'autre de Port-Morant, &

les

les douze autres moüillerent l'ancre à la baye 1694. de Cow, six à sept miles de Port-Royal. Ce fut là où ils débarquerent leurs troupes qui s'étant répanduës pillerent & brûlerent tout ce qui se rencontra sur leurs pas, & commirent des cruautez inouies, jusques-là qu'elles massacrerent les femmes & les filles après les avoir violées, ou faites violer par les Negres. Les François en vouloient faire de même dans les autres parties de l'Ile, si bien que dans le tems qu'ils étoient à Port-Morant ils envoyerent cinq ou six bâtimens vers le Nord qui mirent du monde à terre à Ste. Marie & à St. George, mais voyant quelques troupes qui venoient à eux en bon ordre ils regagnerent leurs bâtimens. Le premier de Juillet ils débarquerent soixante hommes à l'Occident de l'ile dont la plûpart furent tuez, & les autres prirent la fuite avec tant de precipitation & si en desordre qu'ils n'eurent pas le loisir de rembarquer leurs provisions. Après avoir fait à Port-Morant tout le mal qu'ils purent ils remirent à la voile, & partirent le 27 du même mois à la hauteur de Port-Royal avec deux ou trois de leurs vaisseaux. Ils remouillerent l'ancre le même jour dans la baye de Cow, où ils débarquerent tous leurs soldats, mais les ayant rembarquez dans la nuit ils allerent mouiller à l'Ile de Carlile où quatorze ou quinze cens hommes prirent terre. Ils attaquerent divers postes où ils furent toûjours repoussez, & se retirerent enfin dans leurs ports après avoir perdu dans cette expedition environ sept cens hommes. Le Roi n'eut pas plûtôt sceu cette entreprise qu'il envoya quelques regimens d'infanterie dans cette Ile, avec ordre de fortifier

tous

1694. tous les postes qui étoient en danger d'être insultez, & ces troupes furent embarquées vers la fin du mois de Decembre.

1695. A peine l'année 1695. avoit-elle commencé, que la France perdit le Maréchal de Luxembourg, & cela dans le tems que les Alliez se disposoient à redoubler leurs efforts, & que les François au contraire diminuant les leurs avoient plus besoin que jamais de l'habileté & de l'experience d'un Général sur lequel ils pouvoient conter. La France éprouva alors un revers que ses ennemis avoient éprouvé déja en perdant le Duc de Lorraine & le Maréchal de Schomberg: aussi en fut-elle consternée. Mais cette perte que fit cette Couronne le 4 de Janvier ne fut rien en comparaison de celle que les Alliez firent quatre ou cinq jours après en perdant la Reine d'Angleterre. La mort de cette Princesse, sur qui reposoient tant de soins & tant d'esperances, fut sans doute l'un des plus terribles coups qui leur pouvoit jamais arriver. Toute l'Europe en fut étourdie, & les Anglois qui n'aimoient pas moins leur Monarque qu'ils aimoient cette auguste Reine, craignirent tout pour la personne de leur Liberateur, à qui ce funeste accident porta la plus vive atteinte qu'il étoit capable de recevoir.

Cette illustre Princesse s'étoit trouvée attaquée d'un mal de gorge acompagné d'une fievre trés-violente le dernier du mois de Decembre. Le lendemain la fievre augmenta, & son visage s'enfla de telle maniere qu'à peine pouvoit-elle ouvrir les yeux. On crut qu'elle seroit attaquée de la rougeole, ou que son mal ne seroit qu'une éréſipele.

Com-

Comme la ſaignée eſt bonne dans tous ces cas, 1695. on lui tira du ſang, ce qui calma un peu ſa fiévre: & lui fit paſſer aſſez bien les deux jours ſuivans: mais le quatrieme ſur le ſoir elle ſe trouva beaucoup plus mal, & l'on aperçût des ſignes exterieurs de petite verole, de pourpre & d'éréſipele tout enſemble. Comme le venin avoit peine à ſortir elle fut ſaignée de nouveau, & on lui fit quelques autres remédes après une conſultation de ſes Medecins. Elle repoſa aſſez bien cette nuit-là, mais le 6 à cinq heures du matin la maladie augmenta encore, & l'on s'apperçût qu'elle empiroit à tout moment. Elle communia le même jour des mains de l'Archevêque de Cantorberi acompagné de neuf Evêques, & elle donna devant tous ces Prelats, comme elle avoit fait depuis le commencement de ſa maladie, de très-grandes marques de pieté. Peu de tems après elle dit au Roi, que ſe ſentant mourir elle lui diſoit le dernier adieu, ſur le minuit elle perdit tout à fait la connoiſſance & expira à une heure du matin le 8 de Janvier. Le Roi qui avoit fait porter ſon lit dans la chambre de ſon auguſte épouſe, & qui ne l'avoit jamais quittée durant ſa maladie, fut ſi frapé de ce coup funeſte qu'il ne ſut plus où il en étoit. La conſtance & la fermeté de ce grand Monarque, qui ne l'avoient jamais abandonné dans les plus grands perils, ſemblerent l'avoir quitté dans ce moment, il ne faiſoit plus que ſanglotter; il tomba en foibleſſe par deux fois, & il falut l'emporter dans un fauteüil hors de la chambre où cette grande Reine venoit d'expirer. Ceux qui étoient autour

1695. de ce Prince commencerent à craindre pour lui-même. Il fut ſaigné par précaution, & on le pria inſtamment d'avoir pitié non ſeulement de lui-même, mais auſſi de ſes peuples, & de tant d'autres Etats, dont la conſervation ſembloit dépendre, après Dieu, de ſa ſacrée perſonne. Le Roi répondit, qu'il feroit tous ſes efforts pour ſe rendre maître de ſa douleur; qu'il ne pouvoit deſavoüer qu'elle ne fût extreme; mais qu'il eſperoit de la bonté du Ciel qu'il n'y ſuccomberoit pas.

La nouvelle de la mort de la Reine n'eut pas été plûtôt repanduë dans la ville de Londres que tout le monde parut dans un abatement & dans une affliction qu'il ne ſeroit pas poſſible d'exprimer. Le Conſeil députa d'abord au Roi le Preſident pour le ſupplier de prendre ſoin de lui-même, & de ne jetter pas ſon peuple dans la derniere conſternation, en lui faiſant apprehender une ſeconde perte, à laquelle il ne pouvoit penſer ſans trembler. Il lui repreſenta la deſolation où étoient tous ſes fidelles ſujets, & la part qu'ils prenoient à ſa douleur, ajoûtant que ce devoit être un grand ſujet de conſolation pour Sa Majeſté de voir cette douleur partagée par ſon peuple. Le Roi ſe fit effort pour répondre: & après avoir fait ſentir au Preſident du Conſeil, que les grandes douleurs pour être partagées n'en étoient pas moins vives, ni moins ſenſibles, il ajouta en pouſſant un grand ſoupir, qu'il ſeroit difficile de reparer la perte qu'il venoit de faire; que le coup dont ſes Royaumes venoient d'être frapez, partoit d'une main qu'il faloit adorer, mais que, puis que cette perte étoit ſans reméde, il ne s'abandonneroit pas

à la

à la douleur, & qu'il avoit demandé à Dieu 1695.
qu'il lui acordât dans cette rencontre la force & la constance dont il avoit besoin. Le Parlement s'étant assemblé le même jour, les deux Chambres resolurent d'une commune voix de lui presenter des adresses; & ces adresses lui furent presentées le 10, les deux Chambres s'étant renduës en corps à Kensington. Ce fut un triste mais noble spectacle de voir ces deux augustes Chambres en corps presenter l'une après l'autre leurs adresses à ce grand Monarque. Les Seigneurs le firent sur le midi, & les Communes deux heures après. A mesure que les Orateurs parloient, le silence & les larmes des autres n'en disoient pas moins. On peut dire que tous parloient à la fois, ou plûtôt que la douleur seule parloit pour tous, & répondoit en même tems pour ce grand Prince dont l'affliction étoit inexprimable. Les discours des deux Chambres furent à peu près les mêmes. Elles témoignerent toutes deux qu'elles venoient avec une douleur qui ne pouvoit être exprimée, assurer Sa Majesté de la profonde affliction dont elles étoient pénétrées par la perte que Sa Majesté & tout le Royaume venoient de faire par la mort de cette excellente & vertueuse Princesse leur souveraine, la plus acomplie de toutes les femmes. Elles supplierent ensuite Sa Majesté de ne pas s'abandonner à sa douleur dans cette triste ocasion, au prejudice de la santé de sa personne Royale, à la conservation de laquelle non seulement le bien de tous ses sujets, mais aussi de toute l'Europe étoit si fort interessé. Après quoi elles renouvellerent les assurances de

1695. la fidelité qu'elles lui avoient voüée, promettant qu'elles s'attacheroient entiérement à Sa Majesté, qu'elles la soûtiendroient de tout leur pouvoir, & la défendroient elle & son gouvernement contre tous ses ennemis tant domestiques qu'étrangers. Le Roi répondit, qu'il remercioit les deux Chambres de tout son cœur de l'affection qu'elles lui témoignoient, mais beaucoup davantage du déplaisir qu'elles faisoient paroître de la mort de son illustre épouse, & qu'il leur étoit extrêmement obligé du soin qu'elles prenoient & de lui & du public, principalement dans une circonstance, où il lui étoit impossible de pouvoir encore songer à rien qu'à la grande perte qu'il venoit de faire.

Le Lord Maire, les Echevins, & le Commun Conseil de la ville de Londres, vêtus de leurs robes de céremonie, furent complimenter le Roi le lendemain. Ils dirent à Sa Majesté à peu près ce que lui avoient dit les deux Chambres. *Nous prions Dieu de tout nôtre cœur*, ajoûta en finissant celui qui portoit la parole, *qu'ayant suscité Vôtre Majesté pour une entreprise aussi glorieuse qu'est celle de la conservation de la Religion & des libertez de ces Royaumes, il lui plaise de preserver la santé de Vôtre Majesté, & de prolonger sa vie pretieuse, afin de maintenir ce grand ouvrage. Cependant nous assurons très-humblement Vôtre Majesté, que vôtre fidelle ville de Londres s'attachera entierement à elle, & l'assistera de tout son pouvoir contre tous ses ennemis tant au dedans que du dehors.*

Le même jour que le Roi receut cette adresse il eut la force d'écrire à leurs Hautes Puissances les Etats Généraux des Provinces-Unies,

Unies, pour leur apprendre la mort de la Reine. Cette lettre étoit fort touchante; elle étoit conceuë en ces termes. 1695.

Hauts & Puissans Seigneurs, nos bons Amis, Alliez & Conféderez.

Quoi que nous soyons acablez par l'excés de la douleur que nous cause la mort inopinée de nôtre Royale & très-chere épouse, la Serenissime Princesse Marie, Reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande; Nous ne saurions pourtant nous dispenser de vous faire part de ce triste & si afligeant malheur. Sa maladie qui commença le 31 *de Decembre de l'année que nous venons de finir, se trouva étre la petite verole de la plus mauvaise sorte. On employa pour sa guerison tous les moyens humains: mais Dieu en ayant autrement disposé, ils furent sans effet. De sorte que le* 8 *au matin de ce mois elle rendit l'ame à son Createur, nous laissant le souvenir qui ne s'effacera jamais d'une épouse qui a été un exemple de vertu, & d'affection conjugale. Nous aurions succombé à une aussi grande affliction, si la considération de la soûmission entiere que nous devons avoir pour la volonté de Dieu ne nous avoit aidé à la suporter. Nous ne doutons pas que vous ne preniez beaucoup de part au triste état où nous sommes, & que vous ne soyez sensiblement touchez de la perte que nous venons de faire, tant par l'interét que vous prenez en tout ce qui nous regarde, que par l'estime que vous avez toûjours euë pour sa personne, & pour ses grandes & excellentes qualitez qui vous ont été particulierement connuës, en ayant*

1695. *donné tant de marques pendant le long sejour qu'elle a fait au milieu de vous. Nous nous servons de cette ocasion pour vous renouveller les assurances, que nous serons prêts à vous donner toûjours des preuves de la sincere amitié & de l'affection que nous avons pour vous & pour le bien de vôtre Etat. Ainsi, nous prions Dieu qu'il vous ait, Hauts & Puissans Seigneurs, nos bon Amis, Alliez & Confédérez en sa sainte & digne garde. Ecrit en nôtre Palais de Kensington le 11. jour de Janvier 1695. & de nôtre Regne le sixiéme.*

On écrivit encore ce jour-là par ordre de Sa Majesté la letre suivante aux Cantons Suisses Protestans.

Guillaume III. par la grace de Dieu Roi d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c. Aux Illustres & Puissans Seigneurs les Avoyers & Bourguemestres, les Baillifs, les Officiers & les Conseillers des Cantons Evangeliques Confédérez de Zurich, Berne, Bale, Schafouse, Glaris, Appenzel, S. Gal, & Bienne. Salut. *Quelque grande, Illustres & Puissans Seigneurs, nos très-chers amis, que soit l'affliction que nous cause la mort prematurée & inopinée de nôtre Royale & très-chere épouse la Serenissime Princesse Marie, Reine d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande, nous ne saurions pourtant differer à vous en faire part, tant à cause de l'amitié que nous vous portons, que parce que nous ne doutons pas que vous ne preniez part à un si triste & si facheux évenement. Cette Princesse étoit un parfait exemple de toutes les vertus dont doivent être ornées les Têtes Couron-*

ronnées. Ces grandes & rares vertus la rendoient digne d'une plus longue vie, cependant elle est morte à la fleur de son âge de la petite verole à laquelle tous les moyens humains n'ont pû remedier, le 8. de Janvier de la presente année, remettant son ame après neuf jours de maladie entre les mains de son Createur, & nous laissant percez jusqu'au fond du cœur de la douleur la plus vive & la plus amere. Mais comme nous devons nous soûmettre entierement en toutes sortes de rencontres à la volonté de Dieu, nous nous mettons devant les yeux pour cet effet le néant & l'instabilité des choses humaines, & supplions ardemment le Dieu de misericorde de nous être propice, & de vouloir par sa grace & par sa vertu nous consoler & nous fortifier tellement que nous ne succombions point sous le poids de cette affliction extraordinaire & inatenduë. Nous le supplions aussi qu'il lui plaise de preserver tous nos amis, tous ceux qui nous sont affectionnez & vous particulierement, Illustres & Puissans Seigneurs, de toutes sortes de facheux accidens. 1695.

Le corps de la Reine qui avoit été transporté de Kensington à Withal dès le 9. de Janvier fut mis en dépôt le 3 de Mars dans la chambre du lit pour y être exposé en parade. Le Roi voulut qu'on lui fit des obseques magnifiques, & la cérémonie en fut réglée dans le Conseil dès qu'on fut un peu revenu de ce coup terrible.

Tout le monde fut admis à voir cette Princesse dans son lit de parade. La porte du palais de Whithal étoit tenduë de deuil & ornée d'un tableau où étoient les armes d'Angleterre, d'Ecosse, de France & d'Irlande. On

1695. passoit d'abord dans un galérie qui conduisoit dans une salle aussi tenduë de deüil, où il y avoit des gardes. On entroit de là dans une chambre, où se tenoient quelques Officiers, elle étoit tenduë de même que la salle, ornée de divers écussons aux armes d'Angleterre, & éclairée par divers lustres noirs vernissez. On arrivoit ensuite dans une autre chambre, au bout de laquelle on avoit placé des écussons aux mêmes armes en broderie d'argent sur du drap noir. On y voyoit outre cela une maniere de trône sous un dais devant lequel regnoient quelques gueridons avec des chandeliers d'argent ; toute la chambre étoit éclairée par des lustres vernissez de noir. De cette chambre on s'avançoit encore dans une autre, où l'on avoit aussi élevé un trône sous un dais : & à un pié de distance étoient assises à chaque côté trois Demoiselles vêtuës de robes en grand deüil, dont les queuës s'étendoient jusqu'aux balustrades qui regnoient tout autour. Douze Gentilshommes en grand deüil étoient assis à main gauche le long de la chambre. Il y avoit quatre gueridons avec des chandeliers d'argent devant le trône. Une couronne d'argent étoit suspenduë au milieu de cette chambre, qu'éclairoient plusieurs bougies & plusieurs lustres.

Enfin on se rendoit de cette chambre dans celle où le corps de la Reine étoit exposé sur un char en deüil, posé sous un dais magnifique, audessous duquel on voyoit les chifres de cette Princesse avec une couronne. Le cercueil, qui étoit de plomb, étoit large

large & ſpacieux, haut d'environ trois piés, 1695.
couvert d'un drap d'or à fond pourpre, & enrichi tout autour d'une crepine d'or. On voyoit du côté de la tête la couronne, le ſceptre & le globe d'or garnis de diamans, de rubis & d'autres pierres precieuſes; du côté des piés ſur une cote d'armes étoient l'épée & l'écu. Quatre Demoiſelles de la Reine en grand deüil étoient aſſiſes aux quatre coins du cercueil. Elles étoient relevées par d'autres toutes les demi-heures. Deux Herauts d'Armes étoient autour de la baluſtrade qui environnoit le cercueil, & cette chambre, qui étoit tenduë de velours noir, étoit ornée de pluſieurs écuſſons, de diverſes deviſes, de diverſes repreſentations, inſcriptions & emblêmes, où étoient dépeintes les principales vertus de cette grande Reine, & l'affliction du Roi d'Angleterre & de toute l'Europe.

Le jour des obſeques ayant été fixé au 15 de Mars, on proceda ce jour-là à cette cérémonie funébre, qui fut des plus magnifiques & des plus pompeuſes. La marche commença, en ſortant du palais de Withal, par les gens du Chevalier Maréchal & ſon député, qui precedoient trois cens pauvres femmes vêtuës de robes de drap noir, chaque rang étant de quatre à quatre. Elles étoient ſuivies par un Chevalier portant l'étendart de l'union, & par pluſieurs Officiers de Sa Majeſté. Les Enfans de chœur, les Chantres de la Chapelle Royale; divers Officiers du Roi & de la Reine, les Chapelains de leurs Majeſtez, les Echevins de Londres, & d'autres Officiers marchoient enſuite, & aprés eux le Lord Maire, les Députez qui compoſoient la Cham-

1695. bre des Communes en longs manteaux, l'Orateur, à qui on portoit la queuë, precedé d'un Officier avec la masse ; la Chambre des Seigneurs vêtus de leurs robes d'écarlate, avec l'Orateur Garde des Sceaux, devant lequel on portoit la masse & les sçeaux, & dont la queuë étoit portée par un Gentilhomme. Les étendarts des Duchez de Chester, de Cornoüaille, & de la Principauté de Galles portez par les Lords Spencer, Willougbi, & le Vicomte de Longueville ; ceux des Royaumes d'Irlande & d'Ecosse par les Comtes de Montrath & de Selkirke ; ceux d'Angleterre & de France mipartis par les Comtes de Denbigh, de Stamford, de Bridgwater & de Suffolk. Un cheval de main tout couvert de velours violet, qui étoit le grand deüil, étoit mené par le Vicomte de Villers, Ecuyer de la feüe Reine, assisté de deux Ecuyers. Le casque, la crete, le bouclier, l'épée, & l'écusson étoient portez par des Herauts d'Armes, suivis du Marquis de Winchester, Chambellan de Sa Majesté. Il precedoit immediatement le corps, qui étoit sur son char tout ouvert, dans un cercueil, de velours violet, couvert d'un poële de drap d'or, & au dessus on avoit posé sur un carreau la couronne, le globe, & le sceptre : deux Femmes de Chambre étoient assises l'une à la tête & l'autre aux piés, & le char étoit tiré par huit chevaux ornez de très-belles aigrettes, & couverts de housses de velours violet, trainantes jusqu'à terre, avec les écussons des armes de Sa Majesté. Douze Chevaliers Baronnets portoient autant de ban-

banderoles autour du char. Le poële étoit 1695.
porté d'un côté par les Ducs de Norfolk, de Sommerſet, & de Northumberland, & de l'autre par le Marquis de Normambi & les Comtes de Kent & de Derbi. Après le char la Ducheſſe de Sommerſet, qui menoit le deüil, marchoit entre le Duc de Leeds, Preſident du Conſeil Privé, & le Comte de Pembrook, Garde du Sçeau Privé, qui la ſoûtenoient ; ſa queuë étoit portée par les Ducheſſes de Southampton & de St. Albans, aſſiſtées du Vice-Chambellan de Sa Majeſté. Elle étoit ſuivie de deux Ducheſſes, de douze Comteſſes, de quatre Baronnes, des Dames & Filles d'Honneur, & des Femmes de Chambre de Sa Majeſté. Tous les rangs étoient diſtinguez par les Hérauts d'Armes, les Trompettes & les Tambours ; & la marche étoit fermée par les Gentilshommes penſionnaires & les Halebardiers.

Le corps étant arrivé à la porte de Weſtmunſter fut receu par le Doyen, les Chanoines & les Chantres qui marchoient devant, & porté ſous un dais de velours violet, avec lequel l'attendoient les Gentilshommes de la chambre privée. La couronne, le ſceptre & le globe furent portez par le Roi d'Armes. Toute l'Egliſe étoit éclairée d'un nombre infini de torches & de flambeaux. Le corps ayant été poſé ſur un ſuperbe mauſolée qu'on avoit élevé au milieu du chœur, il y demeura pendant le ſervice & l'oraiſon funebre qui fut prononcée par l'Archevêque de Cantorberi. La Ducheſſe de Sommerſet & les autres Dames

1695. étoient placées autour du corps, & les Chambres du Parlement aux deux côtez. L'oraison funébre étant finie, le Chambellan, l'Ecuyer, le Tresorier, & le Secretaire de la feuë Reine, le Doyen, les Chanoines & les Chantres suivis des Hérauts & de ceux qui portoient les marques de la dignité Royale, marcherent devant le corps, qui fût porté à la Chapelle de Henri VII. mais il n'y fut suivi que de ceux qui portoient le poële, de la Duchesse de Sommerset, & des Seigneurs & Dames qui assistoient cette Duchesse, tous les autres demeurerent dans leurs places. Le Doyen de Westmunster lut l'Office des morts, le Roi d'Armes publia les titres de la feuë Reine, & le corps fut ensuite enterré dans la voute qui est au midi de la Chapelle. Toutes les cloches sonnerent ce jour-là, les canons de la Tour tirerent pendant trois heures, un coup à chaque minute, & tous les vaisseaux du Roi à la Baye de Nore & à Blackstakes firent la même chose, comme il se pratique en pareilles solemnitez. La marche qui avoit commencé sur les onze heures ne finit qu'à une, & tout le chemin par où ce convoi funébre passa, étoit planché & tendu de noir.

Voila quels furent les derniers honneurs rendus par toute l'Angleterre en deuil à cette auguste Reine que la nécessité du salut public éleva sur le trône dans des tems fâcheux & difficiles, & qui gouverna ses peuples, pendant le peu de tems qu'elle porta la couronne, avec une douceur, une clemence & une sagesse dont on pourroit trouver peu d'exemples ; Reine qui merita après

près ſa mort ce bel éloge que le Parlement lui donna, d'exellente Princeſſe & de la plus acomplie de toutes les femmes; Reine dont la voix publique loüe encore les vertus, & que ſes ennemis ne purent attaquer que par l'endroit qui ſauva l'Angleterre, ou pour mieux dire, toute l'Europe. 1695.

Le Parlement d'Ecoſſe envoya au ſujet de la mort de cette auguſte Princeſſe une adreſſe au Roi, dont toutes les expreſſions étoient également fortes & touchantes. Il lui donnoient les mêmes éloges que lui avoit donnez le Parlement d'Angleterre, a quoi il ajoutoit, que *l'Ecoſſe ne ſauroit pleurer trop long-tems ni aſſez la perte qu'il venoit de faire.* Rien n'étoit ſi ardent que les vœux que faiſoit cette Aſſemblée pour la conſervation de la vie du Roi, *de laquelle*, diſoient-ils, *dépendent tant de grandes choſes; eſperant que Dieu donnera des moyens à Sa Majeſté d'achever ce qu'elle a commencé, afin que tous ſes ſujets avec le reſte de l'Europe lui ſoient redevables d'une entiere paix & d'une ſureté parfaite, de même qu'ils lui doivent tout le bonheur dont la Nation joüit à preſent.* Le Roi écrivit à ce Parlement le 27 d'Avril la lettre qu'on va lire.

La continuation de la guerre nous empêche, MILORDS & MESSIEURS, *d'executer le deſſein que nous avions formé de nous trouver preſent au milieu de vous, & nous oblige par conſequent à vous aſſembler encore une fois en nôtre abſence. C'eſt pourquoi nous*

 avons

1695. *avons nommé nôtre très-fidéle & très-cher cousin & Conseiller, Jean Marquis de Tweedale pour nôtre Commissaire, & pour representer nôtre personne, & agir en nôtre autorité au milieu de vous. Les marques qu'il nous a données de sa capacité dans les affaires, de sa fidelité & de son zéle dans les longs & divers services qu'il a rendus à la Couronne & particulierement à nous, depuis que nous l'avons établi Chancellier, nous persuadent qu'il vous sera très-agreable. Nous souhaitons que vous ajoutiez foi à tout ce qu'il vous dira de nôtre part, puis que nous l'avons pleinement informé de nos intentions. Il a pouvoir d'approuver toutes les loix qui pourront nous être presentées pour le bien de nôtre ancien Royaume. Il ne vous demandera rien en nôtre nom que ce que nous avons cru utile pour l'interêt de païs. Nous ne jugeons pas nécessaire de vous faire ressouvenir que les subsides pour l'entretien des troupes qui veillent à nôtre conservation sont expirez, & que vôtre repos & vôtre interêt demandent de renouveller durant cette guerre. Vous jugerez bien aussi de vous-mêmes qu'il est nécessaire de mettre en sureté les côtes & le negoce contre les capres. Nous avons bien de la joye de voir qu'il y a de l'apparence & de la disposition à la moderation & à l'union dans les affaires Ecclesiastiques. Nous esperons que vous fairez tout ce qui sera en vôtre pouvoir pour arracher les fondemens de la mesintelligence qui regne entre les gens d'Eglise. Nous nous souvenons au reste de la lettre que vous nous écrivites sur la fin de vôtre derniere assemblée. L'interruption que nous avons euë dans les grandes affaires qui nous ont ocupé durant l'hiver, & qui vous est connuë, nous a été d'un*

d'un grand empêchement. Mais nous avons resolu de faire tout ce qui peut servir & être utile pour la sureté du Gouvernement, & pour la satisfaction & le bon secours de nos bons sujets. Nous loüons l'union & la paix qui regnent dans vos déliberations. Nous ne doutons point que vous ne répondiez à la confiance que nous témoignons avoir en vous, en vous faisant assembler durant nôtre absence, & que dans cette ocasion vous ne nous donniez des marques & des témoignages si sensibles de vôtre obeissance & de vôtre attachement, comme vous avez fait par le passé, que tout le monde sera convaincu de la parfaite & de la bonne intelligence qui regne entre nous & nôtre ancien Royaume. 1695.

Fin du Livre sixiéme.



HISTOI-



HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE SEPTIEME,

Contenant ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de la Reine, juſqu'au traité de paix entre la France & la Savoye.

1695. Andis que toute l'Europe gémiſſoit, & que les Alliez en particulier étoient dans la derniere conſternation depuis la mort de la Reine de la Grand' Bretagne, la France commençoit à ſe conſoler de la perte qu'elle venoit de faire du Maréchal de Luxembourg. Cette

Cette Couronne ſe flatoit que ce coup ſi in- 1695.
attendu que Dieu venoit de fraper en Angleterre, déconcerteroit entierement les meſures de celui qui étoit l'ame de la Ligue, & qu'elle ſauroit s'en prevaloir. Elle s'imaginoit que ſelon les loix d'Angleterre le Parlement ſeroit diſſous, & ne pourroit continuer ſes ſeances ſans une nouvelle convocation, & que de quelque maniere que les affaires tournaſſent le Roi de la Grand' Bretagne n'oſeroit ſortir de ſes Royaumes, n'ayant plus une épouſe adorée de ſes ſujets ſur laquelle il pût ſe décharger du fardeau du Gouvernement. La France ne conjectura pas juſte. Le Parlement continua ſes ſeances, il n'y eut aucun des membres de cette auguſte Aſſemblée qui agitât là deſſus la moindre queſtion, & qui crût que ſelon les loix du Royaume il dût être diſſous après la mort de leur Souveraine. Et bien loin que la mort de cette vertueuſe Princeſſe fût un obſtacle à l'affaire du ſubſide, ce fut un nouveau motif d'encouragement pour les deux Chambres, qui y travaillerent avec une aplication extraordinaire, & ne refuſerent rien au Roi de toutes les choſes qu'il exigea pour continuer la guerre. Pour ce qui regarde ce Monarque que ſon grand courage n'abandonna jamais, il ne ſe laiſſa pas acabler à ſa douleur, quoi que la plus ſenſible qu'il eût jamais reſſentie, & qu'il pût jamais reſſentir. Il s'y abandonna quelques jours, le coup étoit trop acablant pour ne s'y être pas laiſſé ſurprendre avec toute ſa fermeté heroïque. Mais enfin la ſoumiſſion qu'un Prince

Chrê-

1695. Chrêtien doit avoir pour les ordres de celui qui est le Roi des Rois, sa gloire, le maintien des libertez d'une nation dont il étoit Monarque, ou plûtôt les interêts de la Chrêtienté entiere l'ayant reveillé, il forma le dessein de s'aller metre à la tête de ses armées dans les Païs-Bas, comme lors que la Reine vivoit, & il prit cette resolution avec la même confiance que lors qu'il laissoit l'administration des affaires entre les mains d'un autre lui-même, faisant voir par cette action encore bien mieux que par les précédentes, qu'il ne regnoit que pour le bien public, & que le trône qu'il ocupoit étoit le cœur de ses sujets.

Ce Prince qui s'étoit rendu au Parlement le 2 de Mai, ne lui avoit point déclaré son dessein, quoi que cette resolution fût publique. Il s'étoit contenté, après avoir aprouvé tous les bils qui y avoient été passez, d'exhorter les Chambres à terminer au plûtôt les affaires, ayant resolu de mettre fin à cette seance dans peu de jours. Mais le 13 du même mois s'y étant encore rendu, & ayant aprouvé plusieurs actes, il fit ce discours aux deux Chambres.

Je suis venu ici, MILORDS & MESSIEURS, *pour vous remercier des subsides que vous m'avez fournis pour continuer la guerre dans laquelle nous sommes engagez; & en même tems pour mettre fin à cette seance, qui ne pourroit être continuée sans un évident préjudice aux fins pour lesquelles ces subsides ont été acordez: la saison requerant ma presence au delà de la mer, où elle est si nécessaire, qu'il eût été à sou-*

souhaiter que nos affaires eussent permis que je 1695.
m'y fusse rendu plûtôt. J'aurai soin de remettre l'administration des afaires pendant mon absence entre les mains de personnes sur les soins & la fidelité desquelles je me puisse entierement reposer. Et je ne doute pas, MILORDS & MESSIEURS, *que chacun de vous dans les postes que vous occupez ne les assiste. C'est ce que je requiers de vous, & que vous redoubliez vôtre vigilance pour conserver la tranquilité publique.*

Aprés ce petit discours le Lord Garde du grand sçeau prorogea le Parlement jusqu'au 18 du mois de Juin.

Le même jour que le Parlement fut prorogé, le Roi déclara en son Conseil, qu'il avoit nommé pour Seigneurs Justiciers, ou Gouverneurs d'Angleterre, pendant son absence, l'Archevêque de Cantorberi, le Chevalier Sommers, Garde du grand sçeau, le Comte de Pembrook, Garde du sçeau privé, le Duc de Devonshire, Grand-Maître de sa maison, le Duc de Shrewsburi, principal Secretaire d'Etat, le Comte de Dorset, Chambellan de sa maison, & Milord Godolphin, premier Commissaire de la Tresorerie. Ces Seigneurs eurent le pouvoir de proroger & d'assembler le Parlement selon qu'ils jugeroient à propos. Ce Monarque ayant mis tous les ordres nécessaires au repos & à la tranquilité de ses Etats, s'embarqua le 22 du même mois, mit à la voile le 23, & arriva le jour suivant à la Haye. Il assista le 25 à l'assemblée des Etats Généraux, & le 26 à celle des Etats de Hollande & du Conseil d'Etat.

1695. d'Etat. Il se rendit le 4. de Juin à Breda, & le 5 il arriva à Gand.

On avoit déja formé en Flandres & dans le Brabant les armées qui devoient agir. La premiere qui devoit être commandée par le Roi, avoit pour Généraux le Prince de Vaudemont sous Sa Majesté, & le Duc de Wirtemberg, Général de l'infanterie; pour Lieutenans Généraux de l'infanterie le Comte de Nassau, M Bellassis & le Comte de Noyelles qui commandoit toute l'infanterie Hollandoise; pour Général de la cavalerie M. d'Owerkerke, & pour Lieutenant Général le Marquis de la Forest. Cette armée étoit composée de soixante dix bataillons & de quatre-vints escadrons de dragons & de cavalerie tant des troupes du Roi que de celles des Etats Généraux. Elle étoit campée entre Thielt & Deinse, à Arselle, Canheghem & Wouterghem, & outre cela il y avoit un corps près de Dixmude de vint bataillons & de dix escadrons, qui étoient demeurez sous le commandement du Général Major Ellemberg.

L'autre armée devoit être commandée par l'Electeur de Baviere, qui avoit sous lui le Duc de Holstein-Ploen, les Généraux Espagnols & Bavarois, le Comte d'Athlone, Général de la cavalerie, & pour Lieutenans Généraux le Comte de Tilli & Ittersum. Cette armée consistoit en trente six bataillons de troupes des Etats Généraux & de Son Altesse Electorale de Baviere, y compris des détachemens qu'on avoit faits de Bruxelles & de Tongres, & en cent trente escadrons des troupes d'Espagne, des Etats Généraux & de Baviere. Elle étoit campée à Zellich & à Ham sur le grand chemin de Bruxelles à Dendremonde. Il y avoit aussi une petite armée

que

que l'on nommoit le corps de la Meuse, qui 1695.
campoit sur la Mehaigne vers Bref & Falais. Ce corps étoit composé de dix-huit bataillons de Brandebourg, & de sept des Etats Généraux, & il étoit commandé par le Baron de Heiden & le Comte de Berlo. C'est ainsi que le Roi trouva les choses disposées lors qu'il arriva dans les Païs-Bas. Dans le tems que ce Monarque déclara à son Parlement qu'il avoit resolu de repasser la mer, & qu'il s'y disposoit, les Princes alliez commençoient par tout à executer les projets qu'ils avoient formez pendant l'hiver. Le Duc de Savoye ouvrit la campagne en Piemont, mit le siege devant Cazal, & l'emporta sans que la France le pût empêcher, quelques mesures qu'elle eût prises. Cette place, dont la conquête étoit si importante, fut remise entre les mains du Duc de Mantoüe, son legitime maître: & afin que ce Prince fût hors d'état de la remettre à Louïs XIV, on en fit démolir les fortifications. Cette sureté que prirent les Alliez mit les François dans l'impuissance de faire ce qu'ils avoient fait en 1630, lors qu'ils prirent la même place par capitulation, à condition aussi qu'elle seroit remise au Duc de Mantoüe. La capitulation portoit que l'on feroit sortir de la ville les soldats François, qu'on mettroit en leur place des Montferrains, sujets du Duc de Mantoüe, & qu'on mettroit pour Gouverneur dans la citadelle un Gouverneur aussi Montferrain que l'on nomma, mais on se moqua de ce traité. On fit entrer des François habillez en Montferrains dans la citadelle qui fermerent la porte au Gouverneur, que le Maréchal de Marillac avoit invité d'aller souper chez lui pour faire reüssir cette lache supercherie.

La

1695. La démolition de cette place chagrina la Cour de France, qui d'ailleurs s'étoit imaginée qu'on se contenteroit de la bloquer comme on avoit fait les campagnes précédentes. Les raisons sur lesquelles elle se fondoit étoient que quand les Alliez s'en seroient rendus maîtres ils ne sauroient à qui la laisser, étant à la bienseance de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & particulierement du Duc de Savoye dont les Etats se trouvoient enfermez entre Cazal & Pignerol. J'avoüe que si chacun de ces Princes eût prétendu garder cette place pour soi, c'eût été une pomme de discorde. Mais le Roi d'Angleterre avoit pris des mesures si justes pour maintenir l'union parmi les Alliez, qu'aucun de ces Princes ne la demanda, & tous convinrent qu'elle devoit être rasée, & renduë après cela à son premier maître.

Lors que le Duc de Savoye attaquoit Cazal, l'ouverture de la campagne se fit en Flandres. Les Alliez, qui avoient en vûë un dessein auquel les François ne s'attendoient pas, firent mine d'attaquer le fort de la Kenoque, afin de les amuser & de leur faire prendre le change. Le Maréchal de Villeroi qui s'étoit retranché avec son armée derriere ses lignes, où il étoit comme assiegé, crut qu'il n'y avoit rien à craindre pour la France lors qu'il vid qu'on n'avoit pas entrepris de le forcer, & qu'on s'amusoit à un petit fort, qui n'étoit de nulle consequence. Il n'avoit garde de s'imaginer que cette attaque dût couvrir une expedition qui déconcerta ce Général & toute l'armée Françoise.

Quoi que le dessein du Roi d'Angleterre n'eût

n'eût pas encore éclaté, & que le Cour de France ne s'attendît à rien moins qu'à une entreprise qu'elle croyoit témeraire & impraticable, car enfin son dessein étoit de se rendre maître de Namur, Loüis XIV ne laissoit pas de faire toutes les demarches possibles pour obliger les Alliez à finir la guerre. Déja il avoit fait faire des offres de paix à Sa Majesté Britannique par le Ministre du Roi de Dannemark. Mais comme ses ofres avoient été rejettées, ses Ambassadeurs dans les Cours du Nord eurent ordre de presenter un nouveau memoire aux Rois de Suede & de Dannemark, où, après avoir fait sentir à ces deux Monarques, que les conditions de paix que le Roi de France avoit offertes aux Alliez étoient si raisonnables, qu'il étoit de l'interêt & de la gloire des Couronnes du Nord de presser les ennemis de la France de les accepter, ils témoignoient qu'ils étoient surpris, que les Etats Géneraux, qui avoient donné ocasion à la guerre par le secours qu'ils avoient donné au Prince d'Orange, souhaitassent autre chose que de renouveller les traitez de paix & de commerce avec la France sur le pié qu'ils étoient lors que la guerre commença; & que le Prince d'Orange ne se contentât pas d'être Roi de la Grand' Bretagne. Les Ministres de ces deux Couronnes firent sur cela de nouvelles instances: mais parce que les ofres que faisoit le Roi de France étoient à peu près les mêmes que celles qu'il avoit déja faites, & dont on n'avoit pû s'acommoder, le Roi d'Angleterre fit sentir, qu'il connoissoit le but de ce Monarque, & qu'à moins que la France 1695.

ce

1695. ce n'offrît des conditions ſur leſquelles on pût faire une paix ſolide & durable, les Alliez aimoient mieux la guerre, & étoient dans la reſolution de la pouſſer avec la derniere vigueur.

Le ſiege de Namur étoit une entrepriſe difficile. Le garniſon qui étoit dans cette place étoit nombreuſe, & les nouvelles fortifications qu'on y avoit faites depuis qu'elle étoit ſous la domination de la France, la faiſoient regarder comme imprenable. D'ailleurs il faloit entreprendre ce ſiege en preſence d'une armée de cent mille hommes. Mais les meſures que le Roi d'Angleterre & le Duc de Baviere avoient priſes, étoient ſi ſures, qu'on n'eut point égard aux difficultez: ſi bien qu'au grand étonnement des François Namur fut inveſti & aſſiegé dans toutes les formes.

Le premier de Juillet le Roi d'Angleterre, après pluſieurs mouvemens qu'il avoit fait faire à ſes troupes, fut coucher à Parck, & il arriva le lendemain à Conroy le Chateau. Cependant le Comte d'Athlone & le Baron de Heyden inveſtirent la place qu'il avoit été reſolu d'aſſieger, le premier, depuis la Sambre juſqu'à la Meuſe, au deſſous de Namur, avec ſon corps renforcé de dragons, & de vint eſcadrons de l'armée de l'Electeur de Baviere, commandez par le Comte de Tilli, & le ſecond, entre la Sambre & la Meuſe, avec les troupes de Brandebourg & quelques bataillons Hollandois Mais les détachemens qui étoient deſtinez pour ſerrer la place du côté du Condros, ne purent pas s'y rendre ſi tôt qu'on le ſouhaitoit, à cauſe de la grande difficulté du

du terrain & de l'étenduë de la circonvala- 1695.
tion : ce qui donna lieu au Maréchal de Boufflers, qui avoit marché avec une diligence extraordinaire, de se jetter le soir dans la place avec sept regimens de dragons, grand nombre de volontaires, & Mr. de Magrigni, à la tête de plusieurs Ingenieurs, Mineurs & Canonniers; de sorte que par ce secours la garnison se trouva forte d'environ quinze à seize mille hommes, tous gens d'élite.

Les François crurent avoir tout sauvé, ils firent même courir le bruit qu'un si puissant renfort obligeroit le Roi de la Grand' Bretagne de se jetter sur quelque autre place. En effet il faut convenir qu'ils ne se flatoient pas sans fondement. Jamais on n'avoit vû attaquer de place si forte, ni si bien pourvûe à la vûe de tant d'ennemis. Mais ce nouvel obstacle, tout grand qu'il étoit, avec tant d'autres, ne fut pas capable d'ébranler le projet qui avoit été pris; il ne servit au contraire qu'à faire prendre de plus fortes mesures pour le surmonter.

L'armée arriva aux environs de Namur le 3, & le Roi disposa d'abord les quartiers des troupes. La Sambre & la Meuse separoient naturellement cette armée en trois quartiers généraux, qui étoient divisez en plusieurs autres. Le quartier du Roi s'etendoit depuis la Sambre jusqu'à la Meuse du côté du Brabant; il y avoit vint-trois bataillons & cent vint escadrons. Les Généraux étoient le Duc de Holstein-Ploën, le Comte d'Athlone, le Baron d'Obdam,

1695. Mrs. de Tettau, de Warfusé, de Tilli, de la Foret, Hubert, Ittersum, Salisch, & Fagel. L'Electeur de Baviére ocupoit le quartier entre la Sambre & la Meuse avec vint-quatre bataillons & vint escadrons avec les Généraux Espagnols & Bavarois, le Général Coëhorn & un Général Major de Brandebourg. Le quartier du Condros, qui s'étendoit le long de la Meuse au dessus & au dessous de Namur étoit ocupé par le Baron de Heyden & par les autres Généraux de Brandebourg & le Comte de Berlo, qui avoient dix bataillons & soixante escadrons. On travailla d'abord à la construction de trois ponts pour établir la communication des quartiers, l'un sur la Sambre & les deux autres sur la Meuse: telle fut la premiere disposition des quartiers. Mais dès qu'on eût achevé de serrer la place & de retrancher les principales avenuës, le Roi fit divers détachemens, tant pour la sureté des convois que pour observer les mouvemens des ennemis. Il alla le 4 reconnoître les avenuës de la place, & fit faire de grand abatis d'arbres dans la forêt de Marlagne pour fermer les passages de ce côté-là, & le retranchement fait au grand chemin. Les deux jours suivans la cavalerie & l'infanterie étant campées dans leurs quartiers on travailla aux lignes de circonvalation, qui furent achevées le 9; & le 10 le Roi s'étant rendu de grand matin avec l'Electeur de Baviére au quartier du Baron de Heyden, où tous les Généraux se trouverent, on alla reconnoître la ville pour regler les attaques. Il fut resolu unanimement d'attaquer la porte de S. Nicolas, & d'ouvrir

la

la tranchée ſur la hauteur du village de Bouge & en deux autres endroits, ce qui fut executé le 13. 1695.

Le Maréchal de Villeroi qui vouloit rompre les meſures de ce ſiége, ayant aſſemblé toutes ſes forces, ſe mit en marche ce jour-là pour attaquer le camp du Prince de Vaudemont dont l'armée avoit été conſiderablement afoiblie par les détachemens faits pour l'expedition de Namur. On fut averti en même tems par les eſpions que M. de Montal devoit venir par derriere avec quatorze à quinze mille hommes à deſſein de couper les troupes des Alliez. Quoi que le poſte qu'ocupoit le Prince de Vaudemont fût aſſez avantageux, comme ce Prince étoit beaucoup inferieur en nombre à M. de Villeroi, il prit le parti de la retraite, ce qu'il fit en très habile homme. Le Roi lui rendit ce témoignage dans une lettre qu'il lui écrivit, qu'il avoit donné dans cette retraite de plus grandes marques d'un Général conſommé que s'il avoit gagné un bataille ; qu'il lui en étoit obligé ; qu'il aprouvoit en toutes manieres ſa conduite, & qu'il eſperoit qu'elle empêcheroit les François de plus rien entreprendre. En effet jamais retraite ne fut plus fiere, plus belle, ni plus heureuſe, & elle fit certainement beaucoup de tort au Maréchal de Villeroi.

Le Prince de Vaudemont qui s'étoit retiré ſous le canon de Gand, n'y fut pas plûtôt arrivé que le Lieutenant Général Bellaſis & le Marquis de Miremont, Général Major, furent détachez avec douze bataillons & douze pieces de canon pour la ſureté de Nieuport.

1695. Ils firent tant de diligence, que le Maréchal de Villeroi & le Prince de Conti, qui avoient déja pris des quartiers à la vûe de cette place, dans le dessein de l'investir, furent obligez de s'en desister, ayant veu le lendemain de leur arrivée non seulement les douze bataillons postez devant Nieuport, & le long de la digue, mais qu'ils étoient encore suivis de douze autres, avec douze pieces de canon, & trente-trois escadrons tant dragons que cavalerie commandez par le Duc de Wirtemberg.

Les choses alloient cependant leur train devant Namur. Les assiegez firent des sorties, où ils furent toûjours repoussez avec perte, & les assiegeans continuerent à pousser leurs travaux, & à dresser leurs bateries, attendant le reste du gros canon, qui venoit un peu lentement, à cause que la Meuse étoit basse. Comme il y avoit déja brêche aux travaux avancez de la porte St. Nicolas dès le 17, le Roi fit attaquer la nuit de ce jour-là un fort l'épée à la main, & ce fort fut si bien défendu dans le commencement, que les Anglois & les Hollandois y furent repoussez, mais étant animez par la presence de ce Monarque & de l'Electeur de Baviere, qui les soutenoit, ils revinrent si vigoureusement à la charge, que non seulement ils prirent ce fort, mais ils en emporterent deux autres, ayant ruïné huit bataillons des ennemis qui les défendoient, & un gros détachement de dragons. Les assiegez voyant la déroute de leurs gens firent joüer les mines, qui leur causerent autant de dommage qu'aux assiegeans, qui les pousserent jusqu'à la contrescarpe avec tant de vigueur, qu'il y en eut un très grand nombre qui ne pouvait entrer

trer dans la ville se jetterent dans l'eau, parce 1695.
que les Anglois ne faisoient aucun quartier. Le Roi, qui se rendoit tous les jours à la tranchée tant pour visiter les logemens & les postes que ses troupes avoient ocupez, que pour donner ses ordres pour les attaquer, fit raser le 25 à coups de canon deux des ouvrages qu'on avoit attaquez le 18. Il restoit encore un bastion détaché que les François ocupoient, & où il y avoit une maniere de contrescarpe; on y prit poste la nuit du même jour, & le lendemain vers le midi on y attacha les Mineurs, ce qui obligea les François de se rendre à discretion.

Tandis que ces choses se passoient devant Namur, le Maréchal de Villeroi, qui avoit manqué son coup contre l'armée du Prince de Vaudemont & contre Nieuport, alla mettre le siege devant Dixmude, & le Comte de Montal y fit ouvrir la tranchée le 25. Le Major Général Ellenberg qui commandoit dans cette place, se rendit fort lachement deux jours après, la garnison ayant été desarmée, demontée & faite prisonniere de guerre. Après cette expedition, qui avoit coûté si peu, les François marcherent vers Deinse, & le Brigadier d'Offarel, qui y commandoit, se rendit aussi prisonnier de guerre avec toute la garnison. Comme le Gouverneur de Dixmude avoit huit regimens d'infanterie & un regiment de dragons, gens tous portez à se défendre jusqu'au dernier soupir, comme il avoit encore une bonne artillerie, poudre, armes, & vivres en abondance, & que cependant il s'étoit rendu par une capitulation honteuse, sans avoir attendu un assaut, sans avoir eu

 brêche,

1695. brêche, ni ouvrage pris, & très-peu de monde tué, il eut la tête tranchée quelque tems après. Pour le Gouverneur de Deinse il fut cassé, & condamné à une prison perpetuelle.

Pour revenir au siége de Namur, la nuit du 26 au 27 on disposa toutes choses pour se rendre maîtres d'une redoute dont on s'empara le lendemain: & sur les trois heures aprés midi on fit un gros détachement, & on attaqua l'avant-chemin couvert de la porte S. Nicolas. Les assiegeans furent reçûs avec beaucoup de vigueur, & ils eurent peine à s'y établir, mais comme la Meuse étoit basse, & que par le grand nombre de leurs batteries ils avoient fait de grandes brêches au bastion de S. Nicolas, à un demi-bastion appellé de S. Roch, & au bout de la contrescarpe de la ville, ils se glisserent le long de la riviere, & donnerent l'assaut à ces trois postes. Ils en furent repoussez pendant trois fois, mais enfin après un combat de quatre heures ils se logerent au bout de l'avant-chemin & à la pointe de la contrescarpe du côté de la Meuse. Le feu se ralentissoit de tems en tems, mais aussi de tems en tems les François animoient si fort leurs soldats qu'ils montoient sur les parapets tout à découvert, ils faisoient sauter des mines: tout cela étoit inutile néanmoins, & ne rebutoit point les assiegeans.

Pendant qu'on se rendoit maître de ces trois postes, l'Electeur de Baviére fit faire une autre attaque vers l'Abbaïe de Salsnes entre la Sambre & la Meuse, où l'on s'empara d'un poste, après une demie-heure de re-

resistance. L'attaque fut belle & vigoureuse, car non seulement les retranchemens du côté de la Sambre furent forcez, mais on se rendit maître d'un fort qui étoit à la tête de ces retranchemens. Les François disputerent toute la nuit un batardeau, mais on s'en empara. Le dessein des assiegeans étant de faire un pont sur la Sambre vis à vis d'une maison appellée de la Balance, cent cinquante mousquetaires Bavarois décendirent sur cette riviére avec quatre bateaux munis de défenses, & éxécuterent leur dessein au travers du feu des ennemis. Le 29 & le jour suivant on emporta deux lignes que les assiegez avoient tirées devant le château entre la Sambre & la Meuse, & un retranchement extraordinaire qu'ils avoient fait sur la hauteur du même château. Le Roi à son ordinaire fut present à toutes ces actions. Pour n'entrer pas dans tout le détail de ce siege, le 2 d'Août à sept heures du soir, on donna un assaut à la demi lune, au chemin couvert & au demi-bastion qui étoit à la droite de la porte où l'on avoit fait brêche. Les attaquans furent répoussez trois fois, cependant ils ne laissèrent pas de se loger sur la contrescarpe. On se disposoit le 3, après tant d'attaques vigoureuses, à donner un assaut général à la ville le lendemain, mais les assiegez ne voulurent pas l'attendre. Le Comte de Guiscard qui commandoit dans la place, parut sur la brêche, & dit à l'Officier qui étoit de jour, que si l'on vouloit acorder une capitulation raisonnable il rendroit la ville. Cet Officier en alla rendre conte au Roi, qui y ayant donné les mains, la capitulation 1695.

1695. lation fut concluë le 4 au matin, & ſignée ſur le midi par Son Alteſſe Electorale de Baviére d'une part & le Comte de Guiſcar de l'autre. Le même jour Sa Majeſté l'envoya aux Etats Généraux, auſquels il écrivit cette lettre.

Hauts & Puiſſans Seigneurs.

Nous n'avons pas voulu differer de faire ſavoir à vos Hautes Puiſſances que hier aprés midi les ennemis firent un ſignal pour capituler, & que de part & d'autre les otages ayant été échangez, la capitulation a été aujourd'hui concluë, en execution de laquelle les poſtes ont été livrez. Vos Hautes Puiſſances en pourront voir les articles dans la copie ci-jointe. Nous eſperons que Dieu benira tellement les armes des Alliez que nous aurons dans peu une heureuſe fin de cette entrepriſe: Sur quoi nous recommandons vos Hautes Puiſſances à la protection de ce Dieu tout-puiſſant.

CAPITULATION
DE LA VILLE DE
N A M U R.

I. La Religion Catholique, Apoſtoique & Romaine ſera ſeule maintenuë & conſervée dans la ville de Namur, ſans que l'autres y puiſſent être exercées.

II. Tous

II. Tous les privileges, franchises, usages & coûtumes tant générales que particulieres, dont les Ecclesiastiques, Nobles, bourgeois, & autres habitans de ladite ville ont joüi, leur seront maintenus, & chacun d'eux rentrera en la possession & joüissance de leurs biens confisquez. 1695.

III. Tous les bourgeois & autres habitans tant de ladite ville que François & autres de l'un & de l'autre sexe, de quelque qualité & condition qu'ils soient, pourront continuër d'y demeurer, ou en sortiront dans trois mois avec leurs familles & effets, pour se retirer où bon leur semblera, sans qu'il leur soit fait aucun tort, soit qu'ils ayent été dans le commerce, ou fait d'autres emplois quels qu'ils puissent être; auquel effet il leur sera acordé *gratis* les sauvegardes & passeports dont ils auront besoin.

IV. Aucun desdits bourgeois & autres de quelque nation qu'ils puissent être, ne pourra être recherché, ni molesté sous pretexte des emplois dont ils auront été chargez pour le service du Roi de France, & il leur sera acordé une amnistie générale.

V. On ne pourra reprendre les chevaux qui ont été pris à la guerre, & achetez par les bourgeois de ladite ville, ou par des Officiers des troupes, ou autres particuliers quels qu'ils puissent être.

VI. Tous les Oficiers, soldats, dragons & autres, soit François ou étrangers de quelque condition & qualité qu'ils soient, lesquels sont malades, ou blessez, tant dans les hôpitaux de ladite ville que dans les maisons particulieres des bourgeois seront transportez à

1695. Dinant avec les Medecins, Chirurgiens, Apoticaires & autres persónnes établies pour en prendre soin, six jours après la signature de la capitulation, & par le chemin le plus court. Pour cet effet les assiéges se pourront pourvoir de batteaux pour le transport desdits malades & blessez, & on leur acordera des passeports pour envoyer chercher à Dinant les batteaux & batteliers qui seront nécessaires au delà de ce qui se pourra trouver dans le port de la ville de Namur, dont il sera permis de se servir & même des batteliers de ladite ville en payant, & moyenant qu'ils les renvoyent d'abord.

VII. Ceux desdits malades, ou blessez qui ne sont pas en état d'être transportez, resteront dans ladite ville & dans les mêmes logemens qu'ils ocupent jusqu'à leur entiere guerison, & il leur sera fourni des vivres & des medicamens aux dépens des Alliez selon leurs caractéres, & aprés leur guerison il leur sera fourni des passeports & des voitures pour être transportez à Dinant en sureté, & par le chemin le plus court.

VIII. Il sera acordé à la garnison de ladite ville deux jours, à conter du 4 d'Août à midi, pour se retirer au château & dans ses dépendances avec leurs familles, domestiques, & effets; & pendant lesdits deux jours, il ne sera fait aucun acte d'hostilité de part ni d'autre, il ne sera fait tranchées, ni batteries tant à la ville que du côté du château : Et afin qu'il n'arrive aucun desordre entre les troupes dans ladite ville pendant ledit tems, il sera cedé aux assiégez les portes d'entrée

&

& la porte de fer: & lesdits assiéges mettront 1695.
une garde conjointement avec celle des Alliez à la porte de la vieille enceinte, tant pour empêcher qu'il n'y entre personne que pour éviter le desordre.

IX. Il sera permis aux troupes qui sont en garnison dans les redoutes de S. Fiacre, de Piednoir, & de S. Antoine, de rentrer dans la ville pour passer au château dès le lendemain de la signature de la capitulation.

X. Tous ceux qui ont été pourvus par le Roi de France des charges de Judicature & autres, y seront maintenus & conservez, & continueront de les exercer, & de joüir des droits, émolumens & priviléges qui y sont attribuez.

XI. Nul Officier malade, blessé, ou autrement ne pourra être arrêté pour dettes, ni sous aucun autre pretexte que ce puisse être, mais il sera donné des sûretez à ceux qui justifieront leur être légitimement dû, pour être payez.

XII. Tous les contracts & obligations faits entre les François & les bourgeois de ladite ville seront éxecutez de bonne foi de part & d'autre, selon leur forme & teneur, aussi bien que ceux qui ont été arrêtez avec les Magistrats de ladite ville, pourveu que ce ne soit pas au préjudice de Sa Majesté Catholique.

XIII. Les chevaux & équipages des Officiers commandans dans la place, & des troupes de la garnison seront conduits à Dinant avec escorte par le chemin le plus court, & sous aucun pretexte on ne pourra les arrêter ni faire aucun tort tant ausdits équipages qu'à ceux qui les conduiront.

1695. XIV. Les prisonniers faits pendant le siege seront rendus de part & d'autre.

XV. Tous les otages pourront être conduits à Dinant en sureté avec escorte aussi par le chemin le plus court.

XVI. On cedera aux assiegeans la ville qui est entre la Sambre & l'attaque de St. Nicolas, la porte de Fer, & les deux tours qui sont au bout du pont de la Meuse du côté du Condros, à la reserve du pont-levis qui restera aux assiegez.

XVII. Les otages donnez de part & d'autre pour la sureté de la capitulation seront rendus reciproquement aprés qu'elle aura été executée.

XVIII. Les mines & fougaces avec les magazins seront montrez par les assiegez à ceux qui seront commis, qui ne seront que trois personnes pour les reconnoitre. Les assiegez ne feront aucun desordre, ni insulte aux bourgeois en quittant la ville.

Pendant qu'on poussoit le siege de cette place avec la vigueur qu'on vient de voir, & que le Roi d'Angleterre n'oublioit rien pour s'en rendre maître, la flote Angloise & Hollandoise s'étoit mise en mer, & avoit bombardé St. Malo & Granville. Ces deux places avoient eu à peu prés la même destinée qu'avoit eu Diepe, elles avoient été extraordinairement endommagées. Ces hostilitez avoient allarmé toutes les côtes de France, elles avoient porté l'épouvante dans toutes les villes maritimes qui aprehendoient d'avoir le même sort. Ces deux bombardemens coup sur coup, ausquels cette Couronne n'avoit peu parer dans la nécessité

où elle s'étoit vûe d'abandonner la mer aux armées navales des Alliez, ne donnoient pas peu d'inquietude au Roi de France, mais on peut dire cependant qu'ils lui en donnoient moins que le siege que les Alliez avoient entrepris, & qu'ils avoient déja poussé avec un succès auquel les François ne s'attendoient point. Loüis XIV. qui vid bien que si Namur étoit entierement reduit, ce seroit un échec pour sa gloire qu'elle auroit peine à reparer, resolut de mettre tout en œuvre pour faire manquer cette entreprise. Sa Majesté Britannique de son côté prit toutes les mesures possibles pour faire échouër les desseins de la France, & disposa toutes choses pour attaquer vigoureusement le château. *1695.*

Le lendemain de la signature de la capitulation on retira les canons des anciennes batteries. Le 6, le Comte de Broüai entra dans Namur avec six bataillons, & fit occuper tous les postes de cette ville. Le Roi alla prendre son quartier à l'Abbaïe de Malogne, & l'Electeur de Baviere aux Carmes dans la forêt de Marlagne, l'un & l'autre entre la Sambre & la Meuse. Sa Majesté détacha en même tems trente bataillons & vint-quatre escadrons tant Anglois que Hollandois, cinq escadrons Espagnols & six de cuirassiers sous le commandement du Comte de Nassau, Lieutenant Général, pour aller du côté de Mazy & de Genappe; le Comte d'Athlone eut ordre de les joindre en cas de besoin. Ces précautions étoient nécessaires pour s'opposer aux mouvemens des François, qui dans le tems que la ville de Namur capituloit, avoient fait charger à Mons une grande

1695. quantité de bombes avec tout l'attirail néceſſaire pour un bombardement.

Ce jour-là le Roi écrivit cette lettre à Son Alteſſe Electorale de Brandebourg; elle étoit écrite en Latin.

Les frequentes attaques heureuſement faites par les troupes alliées à la ville de Namur ont reduit la garniſon à une telle extremité, qu'après avoir arboré un drapeau le 2 de ce mois, elle a demandé à capituler. Comme les otages ont été donnez de part & d'autre, & qu'enſuite la capitulation pour la reddition de la ville s'eſt concluë, quarante-huit heures ayant été acordées aux ſoldats pour ſe retirer dans le château: Nous avons voulu inceſſamment faire part à V. A. E. d'un ſi heureux ſuccès, & en même tems de la joie que nous en recevons, l'aſſurant de plus, que nous attribuons cet évenement très-avantageux pour la plus grande partie à vos Géneraux & à vos ſoldats, à la vertu & au courage deſquels ni les plus grands efforts des ennemis, ni les ouvrages les mieux fortifiez n'ont peu être d'aſſez puiſſans obſtacles, & qui par tout où ils ſe ſont trouvez ont ſurmonté les plus grandes difficultez par un courage qui alloit encore au delà. Aſſiſtez par tant d'heureux auſpices nous allons employer inceſſamment contre le château les mêmes forces dont nous nous ſommes déja ſervis avec tant de bonheur, ne faiſant aucun doute, qu'avec l'aſſiſtance de Dieu & par le moyen des armes unies des Alliez le château ne ſubiſſe le même ſort, & que la peine qu'il doit donner aux ſoldats, & particulierement aux vôtres, n'augmente leur gloire. Nous recommandons à la bonté divine Vôtre Alteſſe Electorale, la priant de vouloir re-

pandre

pandre ſur elle & ſur la cauſe commune des Etats Chrétiens ſes bénédictions, & donner un bon ſuccés à l'entrepriſe que nous avons ſi heureuſement commencée. 1695.

Le 7. au matin le Roi reçût avis du Prince de Vaudemont que M. de Villeroi avoit paſſé l'Eſcaut. Ce Monarque qui avoit déja fait dreſſer deux batteries pour ruïner quelques ouvrages des ennemis & les retranchemens de la baſſe-ville où ils s'étoient fortifiez, donna les ordres néceſſaires pour les faire joüer. Il ne ſavoit point encore quelle étoit la vuë du Maréchal de Villeroi, mais il aprit le 8, que ce Maréchal s'avançoit vers Bruxelles & qu'il étoit campé à Enghien Le Prince de Vaudemont ſe jetta dans cette ville. Il avoit bien compris par la marche du Général François avec tout ce grand attirail, que ſon deſſein étoit de bombarder la capitale des Païs-Bas, à moins que l'armée des Alliez qui pouvoit être jointe par les détachemens des Comtes d'Athlone & de Naſſau ne prît le parti, pour s'y oppoſer, d'aller camper dans la plaine de Gigot & de Ste. Anne Pée : mais comme ces mouvemens ne ſe pouvoient faire ſans donner lieu à M. de Villeroi de ſe jetter entre Namur & l'armée qu'il commandoit, ce qui eût rendu le ſecours de ce fameux ſiege indubitable, ce Prince ſous les ordres duquel étoient déja les Comtes d'Athlone & de Naſſau ne balança pas de les laiſſer entre Waterloo & Genappe, où le Roi les avoit fait avancer afin d'empêcher aux François le paſſage de Braine le Château ; Cependant il fit ocuper par ſon infanterie les hauteurs près de

1695. de Bruxelles, par laquelle il communiquoit avec les corps postez à Waterloo, il garnit les dehors de plusieurs bataillons pour assurer la ville, & étendit sa cavalerie & ses dragons le long du canal, pour en empêcher aux François l'accés & le passage. Le Roi arriva ce même jour à Waterloo, où il joignit le Prince de Vaudemont avec vint escadrons.

L'Amiral Berkley s'étoit aproché de Dunkerque dans le tems que ces choses se passoient. Ceux qui avoient ordre d'aller insulter cette place ayant été detachez avec vint galiotes, qui portoient chacune deux mortiers, & quelques fregates commencerent à bombarder entre huit à neuf heures du matin, & continuerent jusqu'à cinq heures du soir. Mais comme les galiotes ne purent aprocher de la ville qu'à la portée de cinq cens toises, cela les obligea à tirer presque toûjours contre le Riban & contre les deux têtes des jettées qu'on appelle le Château de bonne esperance, & le Château verd. Quelques unes des bombes tomberent dans ce dernier château, & un plus grand nombre dans le Risban, qui y firent un dommage assez considerable, mais qui fut petit à proportion de ce dont on s'étoit flaté. Durant le bombardement on envoya quatre brûlots de nouvelle invention, pour aller brûler les jettées pendant que six vaisseaux les canonnoient; les canons firent assez de ravage, mais les brûlots se consumerent sans faire presque aucun mal.

Le même jour que la flote des alliez tachoit de bombarder Dunkerque, les François, après avoir fait plusieurs marches & contremar-

marches, allerent enfin vers les quatre heu- 1695.
res du soir camper devant Bruxelles. Le lendemain après que le Roi d'Angleterre eût donné ses ordres au Prince de Vaudemont à Waterloo, il retourna au siége, où dès le 9 on avoit commencé à élever des bateries pour trente-cinq, ou quarante pieces de canon, afin de batre par enfilade les assiegez. Le 10 & le jour suivant on continua les batteries à la porte de Bruxelles, & on en commença d'autres de canons & de mortiers du côté du fauxbourg de Jambe pour batre le château à revers, & incommoder le chemin de la basse ville au château. Le 12 les batteries commencerent à joüer, on en fit une de douze mortiers dans le fossé de la demi-lune à la porte de Bruxelles, & on avança beaucoup la tranchée ; le 13 on continua de tirer de toutes les batteries.

Le Maréchal de Villeroi qui étoit campé devant Bruxelles, écrivit ce jour-là au Prince de Bergue, Gouverneur de cette ville, que le Roi son maître lui avoit ordonné de la bombarder en represailles de ce que le Roi d'Angleterre faisoit bombarder les villes maritimes de France ; & que si les Alliez vouloient s'en abstenir, les François en useroient de même envers les villes des Alliez. Le Prince de Bergue répondit que le Roi de la Grand' Bretagne, n'étoit point à Bruxelles, qu'il étoit devant le château de Namur, & qu'on ne demandoit que vint-quatre heures pour lui rendre réponse, sinon qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit. L'événement fit voir que ce n'étoit pas une nego-

1695. negociation que ce Général cherchoit pour faire cesser les bombardemens, & que sa proposition n'avoit pas été faite pour donner le tems d'y répondre, puis que sur les sept heures du soir on commença à bombarder avec vint-cinq mortiers & dixhuit pieces de canon dont ils tiroient à boulets rouges. Tout le monde étoit convaincu que c'étoit la France qui avoit mis la premiere en usage ces funestes executions, & qu'elle avoit reduit les Alliez à la triste nécessité de s'en servir. Il eût été à souhaiter sans doute qu'on eût pû faire une treve de tant de desolations déplorables, si indignes de Princes Chrêtiens, mais la France qui les avoit commencées en devoit donner l'exemple la premiere, l'ocasion n'avoit jamais été plus belle. Mais la lettre du Maréchal de Villeroi n'étoit que le compliment insipide d'un ennemi, qui n'ayant pû couper les forces des Alliez, & piqué de la prise de la ville de Namur voulut s'en vanger sur Bruxelles dans la pensée d'exciter quelque discorde entre les Confedérez & les peuples, qui pût porter coup au siege.

On n'eut pas plûtôt commencé à jetter des bombes que le feu prit en plusieurs endroits, sur tout aux environs de la maison de ville, où on s'attacha le plus. On continua toute la nuit, le lendemain & la nuit suivante, pendant laquelle il se leva un grand vent qui favorisa le dessein des François. Le 15 les habitans firent sauter eux-mêmes plusieurs maisons pour arrêter la violence du feu qui gagnoit de tous côtez. Enfin sur le midi les ennemis cesserent de tirer, & retirerent

rerent leurs mortiers & leur canon, après a- 1695.
voir reduit en cendres plusieurs beaux palais, toute la maison de ville excepté la tour, la plûpart des édifices publics, environ deux mille cinq cens maisons, & douze à treize Eglises ou Cloitres.

Il parut après ce terrible bombardement une maniere de manifeste de la France du même stile que la lettre du Maréchal de Villeroi. *Il y a deux ans*, disoit celui qui avoit dressé cette piece, *que les Alliez font consister leur plus grande gloire à bombarder les villes maritimes de France, & à desoler par leurs continuels incendies de pauvres habitans qui n'ont aucune part à la guerre que les souhaits qu'ils font de la voir finir. Cependant quelque facilité que le Roi ait euë de porter dans les principales villes de ses ennemis de plus grands dommages que ses sujets n'en ont receus; Sa Majesté avoit toûjours cru que les Alliez faisant de serieuses reflexions sur tout ce que leur païs pourroit soufrir de son juste ressentiment, metroient fin d'eux-mêmes à cette maniere de faire la guerre. Mais comme la trop grande repugnance qu'elle a fait paroître à user de represailles, a fait croire aux ennemis qu'ils pouvoient impunément essayer à mettre le feu dans toutes les villes de France situées près de la mer, elle s'est enfin vuë forcée de faire sentir à la ville de Bruxelles comme à la capitale des Païs-Bas les effets reciproques de semblables actes d'hostilité: ofrant néanmoins comme elle a fait, de les faire cesser aussi-tôt que les Alliez voudront en convenir. En sorte que si ladite ville de Bruxelles & toutes celles des ennemis qui pourront être à l'avenir exposées à de semblables represailles, y trouvent leur ruine inévitable, elles ne le devront attri-*

buer

1695. *tribuer qu'au peu de cas que les Chefs de la Ligue font de la conservation des peuples qui leur sont soûmis : & au lieu de donner des éloges, comme depuis deux ans elles font aux continuels bombardemens que leurs flôtes ont exercez sur les côtez de France, elles auront plus de raison de traiter la continuation de ces grands exploits, de barbare vangeance, que de qualifier de ces termes, comme elles ont fait, ce que les armes de Sa Majesté viennent d'executer contre la ville de Bruxelles en presence d'une grande armée qui auroit pû garantir cette ville de l'incendie si elle eût voulu livrer bataille à celle de France, qui en cherchoit l'ocasion.* Il paroissoit par ce manifeste, qui aprêta à rire à toute l'Europe, que quelque desolation que les François eussent porté dans la capitale des Païs-Bas, ils n'étoient pas contens qu'on leur eût laissé executer cette expedition. Leur dessein étoit d'attirer l'armée des Alliez qui étoit inferieure à la leur, ou d'obliger le Roi d'Angleterre d'abandonner le siege qu'il avoit entrepris & qu'il poussoit toûjours avec une vigueur extraordinaire. Alors M. de Villeroit eût combatu, s'il l'eût jugé à propos, ou il se fût allé retrancher derriere ses lignes. Mais ce n'étoit ni de l'interêt des Alliez d'aller hazarder une bataille avec une armée qui étoit presque de la moitié moins nombreuse que celle des François, ni de leur gloire d'abandonner le siege d'une place qu'ils avoient commencé avec tant de succés, & qu'ils continuoient d'une maniere si vigoureuse que M. de Boufflers se repentit plus d'une fois de s'y être jetté avec des troupes qui y perirent en partie, & qui euf-

eussent été plus utiles ailleurs. En bonne 1695.
politique, de deux maux il faut toûjours éviter le plus grand, c'est ce que fit Sa Majesté Britannique. Il est certain, & tous les Princes de l'Europe en demeurerent d'acord, que la conservation de Bruxelles n'eût pas été si avantageuse aux Alliez que la perte d'une bataille, ou la levée du siege de Namur leur eût été desavantageuse.

Disons plus, il étoit si peu de l'interêt de la France de bombarder Bruxelles, que, quelque appareil qu'eût fait le Maréchal de Villeroi, tout ce qu'il y avoit de Politiques disoient hautement qu'il n'en viendroit jamais à l'execution. Ils soutenoient, comme la chose étoit veritable, que les François, en bombardant cette ville, se bombarderoient eux-mêmes en quelque maniere, parce que les Marchands de France y avoient presque autant d'effets que les naturels habitans à cause de la liberté du commerce qu'on n'avoit pas trouvé à propos de rompre entre les Païs-Bas Espagnols & les Conquis pour les dedommager un peu de ce qu'ils étoient le theatre de la guerre. Ils soutenoient que la France en brûlant cette grande ville ruïneroit ses propres Marchands, que ce qui resteroit d'effets de la France, ou ce qui seroit deu aux François avec lesquels ceux de Bruxelles trafiquoient, leur aideroit à rebatir leurs maisons; les Marchands eux-mêmes tenoient ce langage, & le raisonnement étoit naturel. Ainsi pour si peu qu'on y fît de reflexion, il n'étoit pas de la politique des Alliez d'aller tenter une bataille qu'ils ne

pou-

1695. pouvoient que perdre, ou d'abandonner un siege qui leur devoit être si glorieux & si avantageux en même tems, pour s'opposer à une expedition que la France ne devoit jamais entreprendre si elle eût écouté ses interêts.

Chacun glosa sur le manifeste. Celui qui en étoit l'Auteur disoit d'abord d'un ton piteux, qu'on desoloit de pauvres habitans qui n'avoient aucune part à la guerre que les souhaits qu'ils faisoient de la voir finir. On ne regarde point comme tels, disoient les personnes desinteressées, les habitans de St. Malo & de Dunkerque. De l'aveu des François eux-mêmes qui grossissoient leurs nouvelles des prises que faisoient les armateurs de ces deux villes, les Alliez ne faisoient que se vanger en tachant de les reduire en poudre. Ces bombardemens étoient donc de justes represailles. Les François ne pouvoient pas dire la même chose du bombardement de Bruxelles. Ils bombarderent des habitans qui n'avoient d'autre part à la guerre que les incommoditez qu'ils en soufroient: des habitans qui n'étoient Anglois, ni Hollandois: les sujets d'un Prince qui ne les avoit jamais bombardez; des gens qui faisoient profession de la même Religion qu'eux: des Moines & des Ecclesiastiques dont les Eglises furent renversées de fond en comble. Et puis n'étoit-il pas admirable que des François, qui ne faisoient la guerre qu'en brûlant & qu'en sacageant à la maniere des Tartares; que des François, qui les campagnes precedentes avoient reduit en cendres des villes & des païs entiers, s'avisassent de tenir un semblable langage? Qui croyent-

croyent-ils attendrir, ajoûtoit-on, avec ces 1695.
paroles douleureuſes ? Ce ne ſera ni Barcelonne, ni Alicant, ni Coblens, ni Liege, ni Wormes, ni Spire, ni aucune ville du Palatinat.

Le Roi d'Angleterre, qui fut informé de tout ce qui s'étoit paſſé à Bruxelles par l'Electeur de Baviere, qui s'étoit rendu le 13 dans cette ville, ſe prit à dire que c'étoit un coup auquel il n'étoit pas poſſible d'avoir pû parer, que c'étoient là les triſtes fruits de la guerre, & qu'il ſe confirmoit de plus en plus que la France n'avoit plus de politique, que tout ce qu'elle faiſoit depuis quelque tems ne ſentoit que le dépit & le deſeſpoir.

Le bombardement de Bruxelles ne fit qu'animer les troupes qui étoient devant Namur, elles avancerent leurs travaux avec tant de diligence, que nonobſtant le feu des aſſiegez & diverſes ſorties qu'ils firent ; & nonobſtant les mouvemens de l'armée du Maréchal de Villeroi, qui ſe flatoit de pouvoir faire lever le ſiege, le Roi de la Grand' Bretagne, qui avoit été obligé d'aller reconnoître l'armée Françoiſe, fut en état de donner l'aſſaut au château le 30 d'Août. Voici en abregé de quelle maniere la choſe ſe paſſa.

Ce jour-là qui étoit deſtiné pour l'aſſaut général les batteries des aſſiegeans, tant de mortiers que de canons, commencerent dès la pointe du jour à batre les brêches juſqu'à onze heures du matin, que l'on fit ſommer la place de la part de l'Electeur de Baviere. Le Comte de Hoorn executa cet ordre en preſence de Milord Portland de deſſus un rampart. Après qu'on eût fait ceſſer les batteries,

le

1695. le Comte de Hoorn demanda à parler au Comte de Guiscar ou à quelque autre Général : sur quoi le Comte de Laumont, Commandant de l'infanterie ayant paru avec le Marquis de Grammont & de Ste. Hermine, le Comte de Hoorn leur dit que Son Altesse Electorale lui avoit ordonné de dire au Comte de Guiscar, que le Maréchal de Villeroi étoit dans l'impuissance de donner du secours aux assiegez, & que comme elle souhaitoit d'épargner le sang de tant de braves gens de part & d'autre, elle leur faisoit demander s'ils vouloient se rendre à des conditions honorables, mais qu'elle ne leur donnoit qu'un quart d'heure pour s'y resoudre. Les assiegez n'ayant pas répondu assez tôt, le Comte de Hoorn & Milord Portland se retirerent, & à l'instant les batteries à qui cette cessation d'armes avoit donné quelque relache recommencerent avec plus de vigueur à batre les brêches jusqu'à une heure & demie que l'assaut commença.

Le signal fut donné par un baril de poudre où l'on mit le feu, afin que tous les quartiers le pussent apercevoir. Le Lord Cuts avec trois mille cinq cens Anglois eut ordre d'attaquer le nouveau château appellé le Fort de *Terra Nova*. Le Comte de Rivera, Général Major Bavarois sortit avec trois mille hommes de la tranchée de la premiere ligne, & attaqua les brêches du Fort de Cochorn. Le Général Major de la Cave attaqua le même fort par la tête avec deux mille Brandebourgs, & le Général Major Swerin eut l'attaque de la Cassote avec deux mille hommes ; c'étoit le nom d'une redoute

ap-

appellée auſſi la Maiſon du Diable. Outre 1695.
les attaques de ces quatre Généraux Majors, un Colonel fut commandé avec cinq cens hommes pour ſe tenir dans le fonds qui étoit entre le Fort de Coëhorn & celui du nouveau château, afin de s'oppoſer aux ſorties que les aſſiegez pouvoient faire de ce côté-là. Il y eut trois cens grenadiers Anglois, qui furent commandez pour monter les premiers à la brêche du noûveau château, ce qu'ils firent avec tant d'ardeur, qu'ils y arriverent avant le corps qui avoit ordre de les ſoûtenir, & la plûpart monterent même juſqu'au haut de la brêche. Ceux qu'on avoit commandez dans le fonds entre les deux forts n'agirent pas avec moins de vigueur. Ils s'avancerent même trop, ce qui fit qu'ils furent repouſſez par ceux qui défendoient le Fort de Coëhorn, & que s'étant rencontrez avec les Anglois, qui alloient à la brêche pour ſoûtenir les grenadiers, il y eut quelque confuſion, qui empêcha que cette attaque n'eut pas le ſuccès qu'on eſperoit. Les grenadiers cependant eſſuyoient le feu des aſſiegez, qui étoient venus en foule à la brêche, & voyant que les troupes qui avoient ordre de les ſoûtenir, avoient été rompuës par ceux qu'on avoit repouſſez, furent contraints de ſe retirer auſſi, ce qu'ils firent avec quelque perte. Le Comte de Rivera de ſon côté, au lieu de prendre à la gauche de la plateforme, prit un peu trop à la droite vers le chemin couvert, qui étant bien paliſſadé, & gardé de monde, fit un très-grand feu. Cela fut cauſe que l'aſſaut ne ſe donna pas à deux petites brêches, qui avoient été faites à l'angle de la plateforme, comme

1695. il avoit été resolu, & que les attaquans voulant forcer le chemin couvert devant la grande brêche, furent exposez à un double feu qu'ils ne purent soutenir; le Comte de Rivera fut tué dans cette attaque & une bonne partie de ceux qui l'avoient suivi. Cependant les Anglois, qui avoient été repoussez à *Terra-Nova*, ranimez par Milord Cutz, quoi qu'il fût blessé, se joignirent au Major Général Cave, qui attaquoit le chemin couvert du Fort de Coëhorn: & tous ensemble chargerent les François avec tant de vigueur, qu'ils les chasserent de ce chemin couvert, de la place d'armes & de la contregarde, & les obligerent de se retirer en desordre par les brêches dans le Fort de Coëhorn. Le Général Major Swerin, qui avoit l'attaque de la Cassote, marcha droit au chemin couvert avec ses deux mille hommes, il en chassa les François, & fit de grands logemens sur les principaux angles, se saisissant en même tems de toutes les avenuës. Ainsi quoi que la disposition pour l'assaut général n'eût pas été entierement executée, suivant le projet qui avoit été formé, ni avec tout le succès qu'on esperoit, l'action ne laissa pas d'être des plus vigoureuses, & tout à fait glorieuse pour les attaquans, puis qu'en peu d'heures ils chasserent les assiegez, depuis la Sambre jusqu'à la Meuse, de tous leurs chemins couverts, qui outre leur longue étenduë étoient comme autant de forteresses, tant par leur assiete naturelle, que par le soin qu'on avoit pris de les munir d'une double palissade, de canons à cartouches, de grenades, & de tout ce qui pouvoit servir à les défendre avec l'élite des dragons François. Cet assaut, qui dura cinq

cinq heures, coûta près de deux mille hommes aux Alliez tant morts que blessez. 1695.

Dans ces entrefaites le Maréchal de Villeroi, qui avec toute son armée cherchoit d'attaquer celle des Alliez, s'étoit mis en bataille le long du bois de St. Denis, qu'on pouvoit traverser par trois endroits. Il alla reconnoître le terrain avec mille grenadiers, un corps de cavalerie, & ses principaux Officiers: mais ayant trouvé que le principal passage étoit fort étroit, qu'il étoit fermé par un grand retranchement garni de canon; qu'avant que d'y arriver on trouvoit plusieurs ravines & marais, & qu'on ne pouvoit faire communiquer la gauche avec la droite, il se retira dans son camp; & son armée alla camper au delà de Perwis, la Mehaigne devant elle. Sa Majesté Britannique fit en même tems avancer la sienne, & alla camper à Ostin, entre S. Denis & la Mehaigne, à la vûe des François, qui n'avoient, pour en venir aux mains, qu'à passer les petits ruisseaux qui formoient la Mehaigne à leur droite & à leur gauche. Le Maréchal avoit envie de donner, car c'étoit ses ordres, mais n'ayant pas trouvé de jour, il ne voulut pas exposer ses troupes. Tout ce qu'il fit fut de faire passer la riviere à quarante escadrons, qui eurent ordre d'en aller charger trente que le Marquis de la Forest commandoit, pour aller reconnoître les François. Une partie de ces troupes se mit en embuscade, le reste s'avança des François à la portée du pistolet. Le choc s'engagea, les Alliez plierent selon l'ordre qu'ils en avoient receu, & ayant attiré les escadrons ennemis dans l'embuscade, on les chargea avec tant de vigueur qu'ils furent

1695. contraints de se retirer en desordre, avec une perte assez considerable. Voila tout ce que put faire Mr. de Villeroi, après avoir été trois ou quatre jours en presence de l'armée du Roi d'Angleterre.

Pour revenir à ce qui se passoit devant le château de Namur, les assiegeans travaillerent le 31 à perfectionner les logemens qu'ils avoient faits dans les chemins couverts, & tout se preparoit pour donner un second assaut général, mais les assiegez ne jugerent pas à propos de l'attendre, & demanderent le premier de Septembre à capituler pour le Fort de Coëhorn. L'Electeur de Baviere ayant fait réponse, qu'il n'y avoit de capitulation à faire que pour le tout, le Comte de Guiscar parut, & representa que c'étoit au Maréchal de Boufflers à capituler pour le château. On attendit la réponse de ce Maréchal, laquelle étant venuë, la treve fut continuée, & les otages échangez de part & d'autre, sur les quatre heures du soir. La nuit suivante fut employée à régler la capitulation, qui fut signée le lendemain par Son Altesse Electorale & par le Maréchal de Boufflers. La voici comme elle fut reglée.

CAPI-

1695.

CAPITULATION
DU CHATEAU DE
NAMUR.

I. Le château de Namur avec la basse-ville, les fortifications exterieures, le Fort de Coëhorn, la redoute cazematée, la Cassote, & l'ouvrage à corne de Bulley seront cedez le 2 du present mois de Septembre à neuf heures du matin aux troupes des Alliez, en cas qu'ils ne soient pas secourus, & pendant ledit tems il ne sera fait aucun acte d'hostilité entre les assiegez & les assiegeans.

II. Ledit jour 2 de Septembre il sera livré ausdits Alliez la premiere porte d'entrée dudit château du côté de la campagne, où il sera mis aussi une garde des troupes de la garnison, pour empêcher le mélange des troupes & le desordre.

III. Le Maréchal de Boufflers, le Comte de Guiscar, Lieutenant Général des armées du Roi de France, Gouverneur de Namur, avec tous les Officiers Généraux, & ceux de l'Etat Major de la place, les Officiers des gardes du Maréchal, les troupes tant Françoises qu'étrangeres, les Officiers d'artillerie, & autres quels qu'ils puissent être qui sont dans le château pour le service du Roi Trés-Chrêtien, en sortiront le 5 du present mois à sept

1695 heures du matin par les brêches, avec armes, bagages & chevaux, tambour battant, mêches allumées & enſeignes déployées, deux pieces de canon de vint-quatre livres, deux de douze & deux de ſix, quatre mortiers au choix des aſſiegez avec leurs effets & armes, & des munitions pour tirer douze coups de chaque piece, pour ſe rendre tous enſemble le long de la Meuſe à Givet par le chemin le plus court, & en deux ou trois jours au choix des aſſiegez, ſans que ſous quelque pretexte que ce ſoit on puiſſe leur faire prendre une autre route, & il ſera donné une eſcorte de la part des Alliez, tant pour la ſureté de la garniſon que des équipages.

IV. Pour le tranſport deſdites pieces de canon & mortiers, des équipages des troupes, & des malades & bleſſez de ladite garniſon, il ſera fourni par les Alliez & à leurs frais des chevaux en nombre ſuffiſant, quatre-vints chariots, & tous les bâteaux qu'on pourra trouver deux jours avant celui fixé pour la ſortie de la garniſon, pour les conduire à Givet par la même route; & le ſurplus à meſure qu'on le pourra faire venir, de maniere que le tout ſera fourni avant le 12 dudit mois.

V. Les malades & bleſſez qui ſont reſtez dans la ville de Namur, leſquels ſeront en état de partir avec la garniſon du château, le pourront faire en même tems, & il leur ſera fourni des bâteaux & bateliers pour les tranſporter à Givet aux dépens des Alliez. Les aſſiegez pourront laiſſer des Officiers & Commis pour prendre ſoin des bleſſez, malades & équipages, qui n'auront pû partir avec la garniſon

faute

faute de bâteaux, & il leur sera donné des passe- 1695.
ports.

VI. Les malades & blessez qui sont dans le château & dans la basse-ville, & qui ne sont pas en état d'être transportez à Givet en même tems que la garnison qui sortira du château, seront transportez dans la ville de Namur par des voitures & autres commoditez que les assiegeans fourniront avant l'évacuation du château, & il leur sera donné dans la ville par les Alliez des logemens convenables aux Officiers, dragons & soldats, avec des lits, des vivres & des medicamens aux frais des Alliez, jusqu'à leur entiere guerison, de même qu'ils sont acoutumez d'être traitez & nourris dans les hôpitaux du Roi Trés-Chrêtien, aussi bien qu'aux Medecins, Chirurgiens, & autres personnes qui seront employées pour en prendre soin: & à mesure qu'il y aura quelcun desdits malades & blessez de gueris, il leur sera fourni par lesdits Alliez des passeports & bâteaux & bateliers pour être conduits en fureté à Givet par la Meuse, avec les Medecins, Chirurgiens, & autres qui seront préposez pour en prendre soin en chemin.

VII. Monsr. de Megrigny, Maréchal de camp des armées du Roi de France, le Sieur Filley, Directeur des fortifications, les Ingenieurs, les Entrepreneurs & les autres employez pour la fortification joüiront de la presente capitulation, & sortiront avec les troupes pour se rendre par la même route à Givet avec leurs équipages & effets.

VIII. Le Sieur de Fumeron employé pour les finances, les Commissaires de guerre, les

1695. Receveurs des contributions & confiscations, le Treforier extraordinaire de la guerre, les Commiſſaires des vivres & des hôpitaux, & généralement tous les employez qui ſont dans le château nommez ou non dans la preſente capitulation, ſortiront pareillement dudit château avec la garniſon, pour aller par le même chemin à Givet, ſans que, ſous quelque pretexte que ce ſoit, ils puiſſent être arrêtez ni leurs équipages, papiers & effets, ſoit qu'ils ſoient au château, ou dans la ville de Namur.

IX. Aucun Officier, ni autre perſonne à qui les bourgeois de Namur ont preté quelque argent, ou fourni quelques marchandiſes, ou denrées, ne pourront auſſi être arrêtez, mais ils donneront auparavant des ſuretez, ou des otages à la ſatisfaction de Son Alteſſe Electorale, pour ce qu'ils peuvent devoir.

X. Il ſera fourni par les Alliez aux aſſiegez ſix chariots couverts, qui ſortiront du château & ſeront conduits à Givet avec la garniſon, ſans que les Alliez puiſſent prendre connoiſſance de ce qu'ils ſeront chargez, ni les viſiter.

XI. Les priſonniers faits de part & d'autre pendant le ſiege ſeront rendus, & ceux qui ſont dans l'armée des Alliez, ou dans la ville, ſeront renvoyez au château avant que la garniſon en ſorte, & les autres qui ſont dans les places les plus éloignées ſeront renvoyez à Dinant à conter de ce jourd'hui, avec les paſſeports néceſſaires, pour s'y rendre en ſureté par le chemin le plus court.

XII. On

XII. On ne pourra prétendre aucune indemnité des assiegez pour les maisons qui ont été démolies dans la basse-ville ou ailleurs pour la défense de la place : mais pour les bateaux brûlez , ou rompus pendant le siége , & les bestiaux qui ont été pris avant le siege dans le Comté de Namur ils seront payez. 1695.

XIII. Les otages qui seront donnez de part & d'autre pour la sureté de l'execution de la capitulation presente seront rendus reciproquement aprés l'entiére éxecution d'icelle & l'arrivée de la garnison à Givet.

XIV. Les assiegez seront obligez de livrer de bonne foi leurs magasins de munitions , d'armes, canons , mortiers , affuts & dépendances & tous autres instrumens de guerre , nuls reservez , ni exceptez , qui se trouveront dans le château & dans tous les ouvrages dès demain matin 2 de ce mois entre les mains des Commissaires que Son Altesse Electorale commetra.

XV. Ils seront obligez de même de montrer de bonne foi leurs mines & fougaces aux Oficiers des Mineurs qui seront envoyez pour en prendre inspection.

XVI. Ils delivreront avec la même bonne foi tous les vivres qui seront dans les magazins au-dessus de ce qu'ils consumeront jusqu'à l'évacuation du château , & de ce qui leur sera nécessaire jusqu'à Givet , sans en rien distraire, ou detourner, dont ils donneront dès demain inspection aux Commissaires que Son Altesse Electorale leur envoyera à cet effet.

1695. XVII. Tous les Espagnols, Italiens, & autres sujets de Sa Majesté Catholique, qui se trouveront parmi la garnison du château, auront la liberté de revenir, sans que pour cet effet il leur soit fait aucune violence de part & d'autre.

Tous les Généraux & Officiers qui furent employez à ce siege, firent paroître beaucoup de valeur & de conduite, & les soldats s'y signalerent par une intrepidité qui deconcerta souvent Monsr. de Boufflers: aussi le Roi de la Grand' Bretagne témoigna hautement qu'il étoit satisfait de tous les Officiers tant Généraux que subalternes, & de toutes les troupes qui avoient été employées à cette fameuse expedition. Comme celles de Son Altesse Electorale ne s'y étoient pas moins distinguées que les autres, il lui écrivit de sa propre main cette lettre.

Vous vous interessez tant au bien public que vous aurez une joye particuliere d'apprendre la reddition du château de Namur, sur tout après la part que vous avez dans cette entreprise, qui certainement n'auroit pû reüssir sans l'assistance de vos troupes lesquelles je ne puis assez loüer, ni être plus satisfait de la conduite de vos Généraux. Elles y ont aquis une très-grande gloire & une très-grande reputation, & je vous assure que l'on ne peut avoir une plus sensible obligation que celle que je vous ai de m'avoir assisté dans une si grande expedition qu'il a plu à Dieu de benir, & que j'espere qui sera d'un grand avantage pour tous les Alliez. Vous pouvez vous assurer que

que je ne negligerai aucune ocasion de vous té- 1695.
moigner par les effets combien je suis &c.

Ce Monarque ne disoit rien de soi à Son Altesse Electorale, mais Monsr. de Dykvelt se crut obligé de toucher un mot de ce qu'avoit fait ce grand Prince, dans une lettre qu'il écrivit aux Etats Généraux en leur envoyant la capitulation qu'on vient de lire. *C'étoit une place & des châteaux*, disoit ce Seigneur à Leurs Hautes Puissances, *que l'ennemi se vantoit d'avoir rendus imprenables par ses soins assidus & des dépenses extraordinaires. En effet, ils avoient été fortifiez par tout ce qu'on y pouvoit contribuer par le moyen de l'argent & par le travail des hommes. Ils étoient fournis abondamment de vivres & de munitions de guerre, & defendus par une garnison d'Officiers & de soldats extremement nombreuse. Cette garnison dans le tems qu'on commenca d'investir la place avoit même été renforcée de la personne du Maréchal de Boufflers, dont on vouloit rendre le nom redoutable dans le monde, & de celle du Sieur de Megrigny, Ingenieur distingué parmi les François, renommé sur tout pour la défense des places & des forteresses, & pour bien garder, & disputer opiniatrement le terrain. Elle l'avoit été encore de plusieurs Officiers de marque, d'un grand nombre de jeunes Seigneurs & Gentilshommes en qualité de volontaires, & de sept regimens des meilleurs dragons. Le Roi de France pour secourir les assiegez avoit fait des mouvemens épouvantables par tout son Royaume. Il avoit ramassé des hommes & des soldats de tous côtez, pour former une armée de plus de cent mile hommes, comme les François le publioient*

 eux-

1695. *eux-mêmes. Il avoit un amas prodigieux de vivres & de munitions, & un nombre infini de chariots. Cependant le siege de cette importante & fameuse place & château a été fini en fort peu de tems de la maniere qu'on le pouvoit desirer: de sorte que tout ce grand attirail des ennemis ne leur a aporté aucun fruit, si ce n'est que leur armée toute formidable qu'elle étoit, n'ayant osé rien entreprendre pour le faire lever, a été obligée d'être témoin de la valeur & de la vigueur avec laquelle on a forcé ces châteaux de se rendre. C'est le Tout puissant, qui par sa grace & une faveur speciale nous a fait obtenir un avantage si grand, si surprenant & si peu attendu: Avantage*, ajoûtoit Mr. de Dykvelt, *qui sera éternellement glorieux à Sa Majesté le Roi de la Grand' Bretagne, qui, assisté de plusieurs Princes, des principaux Officiers & des troupes de Messeigneurs nos Alliez, a conduit cette entreprise éclatante avec une sagesse & une prudence, avec une bravoure, une fermeté & une confiance qu'on ne sauroit assez exalter.*

Le jour que la capitulation fut signée les armées demeurerent à s'observer de part & d'autre. Il parut pourtant quelques escadrons François sur le chemin de Louvain. Le jour suivant le Maréchal de Villeroi se montra encore vers les dix heures du matin sur la hauteur de Boneff, vis à vis de la droite de l'armée des Alliez, & deux ou trois heures après il décampa, & se retira vers Charleroi. Le 3 il continua sa marche dès la pointe du jour. Cependant, pour mettre Namur à couvert entre la Sambre & la Meuse, le Roi donna ordre à deux brigades d'aller joindre les troupes qui étoient restées de ce côté-

là,

là, il fit étendre l'aîle gauche de son armée 1695.
jusqu'à Mazy, & ayant changé de quartier, il alla au château de Boquet. Le 4, sur l'avis que les François passoient la Sambre, le Roi fit encore marcher vint bataillons sur la hauteur de Salsines, & jetter un pont sur cette riviere, pour s'en servir au cas que les ennemis voulussent entreprendre quelque chose entre la Sambre & la Meuse pendant que la garnison Françoise étoit encore en possession de *Terra-Nova*.

La garnison Françoise, conformément à la capitulation, sortit de Namur le 5, après avoir livré le château aux Alliez. Le Roi, qui se trouvoit par tout, avoit fait ranger en haye, & mettre sous les armes quelques milles hommes infanterie, cavalerie & dragons, de deux côtez de l'endroit par où les François devoient marcher en sortant par la brêche. Le nombre de ceux qui sortirent en rang & en armes se trouva être encore de quatre mille six cens hommes, & le nombre des Officiers, valets, & de ceux qui conduisoient les chevaux, environ mille, outre un petit nombre qui sortirent par la basse-ville le long de la Meuse avec le bagage. Sa Majesté vit sortir la garnison, après quoi elle visita tous les ouvrages tant du château que du Fort de Coëhorn, & tous ceux que les François y avoient ajoutez ; elle retourna ce soir-là à l'armée.

Après que les troupes Françoises furent sorties, Monsr. de Dykvelt s'aprocha du Maréchal de Boufflers, qui étoit à la tête des dragons dont les chevaux n'avoient pas été

1695. tuez pendant le siege. Il lui dit qu'il souhaitoit de l'entretenir en particulier, & voulut pour cela le faire sortir hors de la ligne des troupes. M. de Boufflers répondit qu'il n'avoit qui que ce fût auprès de lui de suspect, & qu'il pouvoit tout dire. Alors M. de Dykvelt repliqua, en s'aprochant de lui un peu plus près, que Sa Majesté le Roi d'Angleterre le faisoit arrêter. Plusieurs Officiers de la garnison Françoise commencerent à s'attrouper autour du Maréchal, mais en même tems M. de l'Etang, Lieutenant des gardes du corps du Roi, qui devoit executer les ordres de M. de Dykvelt, ayant pris quelques Officiers & quelques gardes, & s'étant mis entre le Maréchal & les Officiers qui étoient autour de lui, repeta ce que lui avoit déja dit M. de Dykvelt, & ajouta qu'il avoit ordre de le reconduire dans la ville. Le Maréchal de Boufflers s'adressant alors à M. de Dykvelt, lui dit qu'il étoit surpris qu'on l'arrêtât au prejudice de la capitulation qu'on venoit de signer, & laquelle de son côté il n'avoit point enfrainte, qu'il étoit même étonné qu'on s'adressât à lui seul, & en même tems il demanda qu'il lui fût permis d'envoyer quelcun à M. l'Electeur de Baviere. Sa demande lui fut acordée, il envoya un de ses Officiers à Son Altesse Electorale; le Comte de Guiscar le suivit. Ils ne manquerent pas de dire qu'ils n'entrevoyoient pas pourquoi on avoit fait arrêter un Maréchal de France; Son Altesse Electorale répondit que c'étoit une chose qu'elle ne pouvoit pas empêcher,

Sa

Sa Majesté Britannique l'ayant fait faire 1695.
pour des raisons que Monsr. de Boufflers aprendroit. Pendant que ces choses se passoient, le Maréchal impatient de sçavoir le sujet de sa détention le demanda à Monsr. de Dykvelt, qui lui répondit d'abord que c'étoit à cause des infractions qui avoient été faites aux capitulations de Dixmude & de Deinse, lors que les garnisons de ces deux places se rendirent prisonnieres de guerre. Par les premiers articles de ces capitulations, ces garnisons devoient être traitées suivant le cartel fait au commencement de la guerre, c'est à dire, que quinze jours après elles devoient être échangées, ou rachetées, & c'est ce que la France n'avoit point fait, nonobstant les remontrances qu'on lui en avoit faites & les autres moyens convenables employez à ce sujet. Par le X. article les regimens qui composoient ces garnisons ne pouvoient point être separez que par proportion aux Officiers, cependant on en separa d'abord les soldats qu'on maltraita en toutes manieres pour les obliger à prendre parti. Enfin par l'article XI. ces garnisons ne devoient point être envoyées hors des païs conquis depuis l'an 1672. Celle de Dixmude en particulier avoit demandé d'être conduite dans une place des dernieres conquêtes du Roi de France, ce qu'elle entendoit de celles de Flandres, mais comme la chose n'avoit pas été exprimée, le Comte de Montal l'envoya à Roses en Catalogne pour dissiper entierement ces troupes par cette longue marche, du moins en faisoit on courir le bruit.

C'est

1695. C'eſt une ruſe de vieux guerrier, dit M. de Dykvelt au Maréchal, après lui avoir fait voir en quoi ces capitulations avoient été enfraintes, & vu la mauvaiſe foi de la France en cette rencontre, Sa Majeſté le Roi d'Angleterre auroit pû par repreſailles retenir la garniſon de Namur, cependant elle ne l'a pas voulu faire, & elle a trouvé à propos ſelon les avis de pluſieurs Hauts-Officiers, de vous faire arrêter juſqu'à ce que ces garniſons ayent été miſes en liberté & relâchées ſelon les capitulations & le cartel.

Dès que le Comte de Guiſcar & l'Officier qui l'avoient ſuivi furent de retour, Mr. de l'Etang conduiſit dans la ville Mr. de Boufflers, ce qui ne ſe fit néanmoins qu'après qu'on lui eût offert de lui laiſſer continuer ſa route, s'il vouloit promettre ſur ſa parole de porter le Roi ſon maître à renvoyer ces garniſons dans quinze jours, ce à quoi il ne voulut pas s'engager. Ce Maréchal fut conduit à Maſtricht quelques jours après, d'où il envoya le 13 ſon Capitaine des Gardes au Roi d'Angleterre pour l'informer qu'il avoit receu ordre de la Cour de France de faire ſavoir à ce Prince, qu'au cas qu'il voulût le relâcher ſur ſa parole, les garniſons de Dixmude & de Deinſe ſeroient renduës auſſi-tôt qu'il ſeroit arrivé à Dinant, ces garniſons n'ayant pas été envoyées en Catalogne comme il avoit été publié. Il peut bien être que la Cour de France avoit eu deſſein de leur faire faire cette corvée, mais quoi qu'il en ſoit elles n'avoient pas paſſé Douai, Arras

&

& Bethune. Sa Majesté Britannique qui avoit fait offrir déja au Maréchal ce qu'il demandoit, n'eut pas de peine à le lui acorder, si bien que le Capitaine des Gardes fut renvoyé à l'heure même avec ordre au Commandant de Mastricht de lui donner une escorte pour le conduire à Dinant. Ces jour-là les quartiers d'hiver pour l'armée alliée furent réglez, & le Roi en ayant laissé, en attendant, le commandement à l'Electeur de Baviere, ce Monarque partit pour retourner en Hollande. La campagne des Païs-Bas finit à peu près avec le mois de Septembre. 1695.

Il ne se fit rien pendant cet été, à proprement parler ni en Allemagne ni en Catalogne, & le peu qui s'y fit ne fut pas à l'avantage des François. Ils détacherent des troupes du Rhin pour aller renforcer leur armée en Flandres, mais ce ne fut qu'une course inutile par l'habileté du Prince de Bade & la diligence du Landgrave de Hesse: & pour la Catalogne ils furent contraints d'y abandonner Castelfollit, Palamos & plusieurs autres postes avantageux dont les Espagnols s'emparerent & qu'ils firent fortifier. Ils prirent en Amerique le Fort de Bourbon sur les Anglois, & les Anglois se dedommagerent de cette expedition dans l'Ile de S. Domingue.

La France fut foible sur terre, mais elle le fut bien davantage sur mer. Il falut qu'elle abandonnât aux Anglois & aux Hollandois l'Ocean & la Mediterrannée. Il est vrai qu'elle se soulagea de la dé-

1695. dépenſe d'un armement naval, & qu'elle trouva ſon conte dans les armemens particuliers, car il eſt certain que les Armateurs François firent pluſieurs priſes & quelques unes même fort conſiderables. Mais elle expoſa ſes côtes à des allarmes continuelles, à des inſultes très-frequentes, & à des dépenſes extraordinaires. Outre S. Malo & Granville, Calais fut bombardé le 27 d'Août, & les bombes y firent un ravage très-conſiderable. En un mot, la France vid les vaiſſeaux de Toulon rénfermez & aſſiegez dans le port, elle vid le commerce de Marſeille interrompu, ſes meſures manquées pour la communication avec les ports de l'Ocean & de la Catalogne, & ſes armées de terre afoiblies par la défenſe de ſes côtes en Italie & en Catalogne, de ſorte que pour avoir trop à défendre il falut lacher priſe en ces païs-là, & perdre Namur: place eſtimée de tout tems la plus forte des Païs-Bas tant par l'avantage de ſa ſituation que par le ſecours de l'Art, & que les François depuis qu'ils en étoient les maîtres croyoient avoir renduë abſolument imprenable, comme il paroiſſoit par cette inſcription qu'on trouva ſur une des portes de la ville: *Place à rendre, mais non pas à prendre.*

Le Roi, qui avoit fait quelque ſejour à Loo pour s'y delaſſer des fatigues de la campagne arriva à la Haye le 7 d'Octobre, où étoient arrivées déja pluſieurs perſonnes diſtinguées & pluſieurs Miniſtres, entre autres le Commandeur d'Elbéne, Envoyé du Grand-Duc de Toſcane & le Marquis Doria,

En-

Envoyé de Génes, qui passerent peu de tems 1695.
après en Angleterre pour aller feliciter ce Monarque de la part de leurs maîtres sur son avenement à la couronne. La bourgeoisie s'étoit préparée à le recevoir sous les armes, mais il en fit remercier le Magistrat, il ne voulut pas même recevoir les complimens ordinaires de divers corps, afin d'être plus libre à vaquer aux affaires publiques pendant son sejour en Hollande. Il s'embarqua le 19 du même mois, & comme ce fut par un vent favorable il alla coucher le lendemain à Cantorberi. Il arriva à Londres le premier de Novembre au bruit des salves de tout le canon de la Tour & des vaisseaux, & parmi les aclamations de tout le peuple qui l'acompagna jusqu'à Kensington. On ne sauroit exprimer quelle fut la joye que les Anglois témoignerent à l'arrivée de ce Monarque, jamais aucun Roi d'Angleterre n'avoit été receu de son peuple avec tant de marques de veneration & d'amour.

Le Parlement s'étoit assemblé le 18, jour auquel on avoit célébré par tout le Royaume des actions de graces pour la reduction de Namur. Cette assemblée avoit été prorogée jusqu'au 10 de Novembre en vertu d'une commission. Mais le soir même que le Roi fut arrivé à Kensington il y assembla son Conseil, & déclara qu'il avoit resolu de dissoudre le Parlement, & d'en convoquer un nouveau pour le 2 de Decembre. Cette resolution fut universellement aprouvée, & le lendemain on en publia la Proclamation. *Plusieurs raisons très-im-*

1695. *importantes*, disoit ce sage Prince, *nous ayant fait juger nécessaire, de l'avis de nôtre Conseil Privé, de dissoudre nôtre present Parlement, qui a été prorogé jusqu'au* 10 *de Novembre; pour cette fin nous publions nôtre presente Proclamation Royale, par laquelle nous dissolvons le susdit Parlement, & en consequence déchargeons les Lords Ecclesiastiques & seculiers, Chevaliers, citoyens & bourgeois de l'obligation de s'assembler le* 10 *du mois de Novembre prochain. Et afin que nos bons sujets puissent voir la bonne affection que nous avons pour eux, & en être persuadez, & combien d'inclination nous avons d'assembler nôtre peuple, & de recevoir ses avis dans le Parlement, nous avertissons par ces presentes nosdits sujets, que nous avons ordonné au Lord Chancellier d'Angleterre d'expedier incessamment des lettres en bonne forme & selon les loix pour convoquer un nouveau Parlement qui commencera à s'assembler le* 2 *de Decembre à Westmunster.*

Cette dissolution du Parlement ne surprit personne, parce qu'il est de l'interêt de la nation Angloise que le même Parlement ne dure pas long-tems : en effet par un bil passé dans la derniere seance de celui qui venoit d'être dissous, il étoit porté qu'un Parlement ne pourroit durer que trois ans, après lesquels le Roi en convoqueroit un nouveau. Une des plaintes qui avoient été faites contre les Rois precedens, c'étoit qu'on avoit laissé subsister trop long-tems les mêmes Parlemens, ce qui leur donnoit le moyen d'y ménager des creatures qui faisoient ensuite ce qui leur plaisoit. Ainsi Sa

Ma-

Majesté en dissolvant une assemblée qui sub- 1695.
sistoit depuis près de cinq ans, faisoit voir qu'elle se confioit uniquement en l'affection de ses peuples, & qu'elle mêloit tellement ses propres interêts avec ceux de la nation quelle ne les consideroit que comme un seul & même interêt. Deux jours après que cette Proclamation eût été publiée, le Roi en fit publier une autre pour donner toute sorte de liberté aux élections des membres qui devoient composer le nouveau Parlement. Il ordonnoit aux troupes qui étoient dans les lieux où se devoient faire ces élections d'en sortir pour le plus tard un jour avant qu'elles se fissent, & de n'y retourner qu'un jour après qu'elles auroient été faites, excepté les garnisons des places où elles étoient nécessaires pour leur garde. C'étoit ainsi qu'en toutes choses ce grand Monarque étoit exact à maintenir les priviléges de cette pretieuse liberté dont les Anglois sont jaloux avec tant de raison. Sa Majesté donna audience aux Envoyez du Grand-Duc de Toscane & de la Republique de Génes, qui ne manquerent pas, après avoir exposé leur commission, de toucher adroitement quelques mots sur le siege de Namur. Ils firent sentir dans leurs discours, qu'ils ne pouvoient s'empêcher de lui donner à ce sujet les éloges qui étoient dûs à sa bravoure & à sa conduite : Puis que c'étoit un fait de notorieté publique, que Sa Majesté s'étoit trouvée à toutes les attaques devant cette place, & à tout ce qui se

passa

1695. passa d'important dans l'armée du Prince de Vaudemont, depuis qu'elle s'étoit aprochée de Bruxelles. Le Roi voyant que sa presence n'étoit pas nécessaire à Londres avant l'assemblée du Parlement, employa quelque tems à visiter quelques Provinces du Royaume où il fut reçû avec des rejoüissances inexprimables. Il fut de retour à Londres le 21 de Novembre, & le nouveau Parlement s'étant assemblé, Sa Majesté s'y rendit le 3 de Decembre, & fit ce discours.

MILORDS & MESSIEURS,

J'ai beaucoup de joye de me voir ici au milieu de vous, étant assuré de trouver mon Parlement bien disposé, après avoir eu de si grands témoignages de l'affection de mes peuples, tant pour leur conduite durant mon absence, que depuis mon retour.

Je m'engageai dans la presente guerre par l'avis de mon premier Parlement, qui la crut nécessaire pour la défense de nôtre Religion, & pour la conservation des libertez de l'Europe. Le dernier Parlement m'a fourni volontairement les moyens de la poursuivre, & je ne doute point que l'interêt que vous prenez à la sureté publique ne vous oblige de contribuer tous de concert & avec zéle à la continuer. Je suis d'ailleurs bien aise que par les avantages que nous avons remportez cette année nous ayons lieu d'esperer raisonnablement de nouveaux succès à l'avenir.

Je ne saurois en cette ocasion m'empêcher de faire mention du courage & de la bravoure que les

les Anglois ont fait paroître l'eté dernier. Je puis dire qu'ils ont répondu à la plus haute reputation qu'ils se soient jamais aquise. De sorte qu'on ne sauroit disconvenir qu'il seroit impossible d'arrêter l'ambition & la grandeur de la France sans le secours de la valeur & de la puissance de l'Angleterre. 1695.

Je regarde comme un grand malheur, Messieurs de la Chambre des Communes, que depuis le commencement de mon Regne, j'aye été contraint de demander si souvent de si grands subsides à mon peuple. Mais je suis persuadé que vous conviendrez avec moi, que pour continuer cette année la guerre par terre & par mer il en faudra du moins d'aussi considerables que ceux qui furent donnez dans la derniere seance; d'autant plus que nos ennemis augmentent leurs troupes, & qu'il est aussi évidemment nécessaire d'augmenter nôtre flote.

Les fonds qui ont été acordez ci-devant ne se sont pas trouvez à beaucoup près suffisans. L'état de la dépense de ma maison est tel qu'il me sera impossible de la soûtenir, à moins que vous n'en preniez soin. La compassion m'oblige à vous parler du miserable état des Protestans François qui soufrent pour leur Religion. C'est pourquoi, MESSIEURS, *je vous recommande fortement de fournir des subsides qui répondent à tous ces differens besoins.*

Il faut aussi que je vous fasse remarquer l'embarras & la peine dans laquelle nous sommes à cette heure par le mauvais etat des éspeces d'argent, auquel il sera difficile de remedier sans qu'il en coûte à la Nation. Mais c'est une affaire qui interesse si généralement le public, & d'une si grande consequence que je trouve à propos

de

1695. *de la laisser tout à fait à la consideration de mon Parlement.*

Je recommandai à mon dernier Parlement de faire quelque bil avantageux pour encourager les matelots, & pour en augmenter le nombre. J'espere que vous ne laisserez pas finir cette seance sans faire quelque progrès dans cette affaire ; que vous ferez des loix propres à avancer le commerce ; & que vous aurez des égards particuliers pour celui des Indes Orientales, afin d'empêcher que la nation ne le perde. Et puis que la guerre nous oblige d'entretenir une armée au delà de la mer, je souhaiterois qu'on pût trouver des moyens de lever les recruës nécessaires sans donner sujet de plaintes.

L'envie que j'avois d'assembler mon peuple en un nouveau Parlement a été cause que cette seance a commencé fort tard. J'espere que vous aurez égard à cela, & que ce sera un motif qui vous obligera à expedier aussi promptement qu'il sera possible les grandes affaires qui sont devant vous, & que vous vous souviendrez que par la longue continuation de la derniere seance nous ne perdimes pas seulement des avantages que nous aurions pû remporter au commencement de la derniere campagne, mais que nous donnames ocasion aux ennemis d'entreprendre des choses qui auroient pû nous être fatales. Je suis d'autant plus engagé à presser ce point que j'aprens que les François font de grands preparatifs pour être de bonne heure en campagne.

J'ai reçeu, MILORDS, *des témoignages de vôtre bonne affection : & je suis si content du choix que mon peuple a fait de vous, Messieurs de la Chambre des Communes, que je me promets une heureuse issuë de cette seance,*

à

à moins que vous ne vous laissiez entrainer à des disputes, & à des divisions qui sont l'unique esperance de nos ennemis, & par cette raison je ne doute pas que vous ne les en frustriez entierement par vôtre prudence, & par l'amour que vous devez avoir pour vôtre patrie. 1695.

Tout le monde admira ce discours du Roi d'Angleterre. En effet ce Monarque y parloit en veritable Roi, & en Pere de son peuple. Aussi la Chambre des Communes, ayant resolu de l'en remercier, lui presenta une adresse le 8, qui ne promettoit que des suites heureuses. Après l'avoir felicité sur le glorieux succès de ses armes, sur la conservation de sa personne sacrée au milieu de tant de perils où il s'étoit exposé, & sur son heureux retour dans le Royaume, les Communes lui témoignoient combien elles avoient de reconnoissance des preuves que Sa Majesté avoit données à tout le monde, & à elles de l'entiere confiance qu'elle avoit en l'affection de ses peuples: *faveur*, ajoûtoient les Communes, *que nous ne saurions mieux reconnoître qu'en assurant Vôtre Majesté, que nous & tout le peuple d'Angleterre sommes resolus de défendre Vôtre Majesté & son Gouvernement contre tous ses ennemis tant au dedans qu'au dehors du Royaume, & que nous l'assisterons efficacement pour continuer cette guerre dans laquelle vous êtes engagé pour le salut de l'Angleterre & des libertez de l'Europe.* Les Communes d'Angleterre effectuerent ce qu'elles avoient promis dans cette adresse, elles acorderent au Roi tout ce qu'il souhaita, & elles

1695. le firent avec beaucoup de promtitude. Celles d'Irlande firent la même chose. C'est ce qui se peut voir par le discours que leur Orateur fit le 24. du même mois de Decembre à Milord Capell, alors Gouverneur de ce Royaume; on le va inserer tout entier.

Les très fidéles sujets du Roi, les Communes d'Irlande assemblées en Parlement, ont acordé de tout leur pouvoir, nonobstant la pauvreté du Royaume, les subsides que vôtre Excellence leur a demandez à l'ouverture de cette seance. Elles suplient, MILORD, *très-humblement le Roi de ne pas mesurer leur reconnoissance pour toutes ses bontez, & leur zele pour son gouvernement à la petite proportion de leur subside, qui répond si peu aux grands & pressans besoins des affaires de Sa Majesté, mais bien à l'uniformité de leur consentement lors qu'il a été resolu, & à la fidelité & à la promtitude avec lesquelles il a été donné. Nous sommes extremement sensibles au bonheur dont nous joüissons, & aux avantages que nous procure le gouvernement de Sa Majesté, entre lesquels je prie vôtre Excellence d'être persuadée que je mets celui de vous avoir fait nôtre Gouverneur. On ne sauroit douter de vôtre fidelité pour la Couronne, & nous ne saurions nous empêcher d'avoüer que nous joüissons sous vôtre administration des droits de sujets Anglois. Nôtre Religion telle qu'elle est établie par les loix, nos libertez, nos droits & nos privileges sont en sureté, & vous avez fait,* MILORD, *un progrés si considerable pour acomplir ce que vôtre illustre frere avoit si glorieusement entrepris pour la conservation, & l'avancement de l'interêt des Protestans dans ce Royaume, que*

la

la posterité aura sujet de benir & de célébrer la memoire de vôtre Excellence. 1695.

Il ne nous reste plus qu'à dire, que nous ne doutons pas que vôtre Excellence ne prenne soin de representer ces choses à Sa Majesté, de maniere que tout le monde puisse voir que nous sommes entierement devoüez à son service & attachez à ses interêts. Cependant, MILORD, *pour remplir la somme acordée, les Communes presentent très-humblement à Sa Majesté un bil intitulé:* Acte pour acorder une augmentation de droits, &c.

Il y avoit quelque tems que le Roi avoit donné son consentement Royal à un acte qui acordoit de très-grands privileges à une Compagnie erigée en Ecosse pour trafiquer en Afrique & aux Indes. Il étoit acordé par cet acte, que tous les vaisseaux, marchandises & tous les autres effets quels qu'ils fussent, appartenans à cette Compagnie, seroient exemts de toutes sortes d'empêchemens, ou prohibitions, de tous droits de doüane, taxes, tailles, subsides, & autres impots mis, ou à mettre par acte du Parlement, ou autrement durant l'espace de vint-un an. Il étoit acordé de plus, que cette Compagnie, tous les membres, tous les Officiers, & généralement tous ceux qui étoient à leur service seroient exemts en leurs personnes, & biens employez au fond destiné à ce commerce, de toutes sortes de tailles, subsides, excises, logemens de soldats, & autres impositions quelles qu'elles fussent durant le même tems de vint-un an.

Comme les Anglois apprehenderent que

1695. ces privileges ne leur fussent prejudiciables, les deux Chambres du Parlement d'Angleterre presenterent le 27 une adresse à Sa Majesté à ce sujet. *Faisant attention*, disoient les deux Chambres, *à ces grands avantages acordez à la Compagnie des Indes d'Ecosse, & aux difficultez où se trouve le même commerce en Angleterre, & qu'une grande partie du fonds & du trafic maritime de cette Nation sera transporté dans ce lieu-là; que parce moyen l'Ecosse sera faite un port libre pour toutes les commoditez des Indes Orientales; que par consequent les diverses places en Europe qui se fournissoient de marchandises en Angleterre en tireront à meilleur marché que dans ce Royaume; nous ne pouvons que nous appercevoir que les Anglois perdront l'avantage de fournir les païs étrangers de ces commoditez, en quoi consiste le principal de leur negoce & de leur avantage, tandis que les Ecossois aporteront infailliblement & furtivement par mer & par terre dans ce païs leurs denrées, au grand prejudice du trafic & de la navigation de l'Angleterre, de même que des doüanes de Vôtre Majesté. Ce n'est pas tout*, ajoûtoient les deux Chambres, *après qu'une fois cette nation se sera établie dans les plantations en Amerique, nôtre commerce de tabac, de sucre, de cotton, de peaux, de mats & autres choses sera entierement ruiné, à cause des privileges acordez à cette Compagnie, privileges qui sont tels, que l'Ecosse sera le magazin de toutes les commoditez pour ces païs-là, d'où s'ensuivra que nous perdrons le negoce de de toutes les plantations Angloises, & que la vente & le transport de nos manufactures diminueront tous les ans. Mais avec ces inconveniens*, continuoit-on, *& plusieurs autres que*

cet

cet Acte aportera inévitablement au commerce 1695.
général de ce Royaume, il y a une autre clause dans ledit Acte qui porte, que Vôtre Majesté promet d'interposer son autorité pour faire faire restitution, reparation & satisfaction du dommage qui pourroit être fait aux vaisseaux, aux marchandises, & à tout ce qui apartiendra à cette Compagnie, & cela aux dépens du public, ce qui semble engager Vôtre Majesté à employer les vaisseaux & la force maritime d'Angleterre pour proteger cette nouvelle Compagnie au grand detriment de tout ce Royaume. Nous presentons humblement & fidelement à Vôtre Majesté, c'étoit là fin de l'adresse, *tous les prejudices, tous les inconveniens & tous les malheurs qui pourront resulter de cet Acte.* Le Roi qui avoit eu ses raisons pour acorder ces privileges, & qui entroit néanmoins dans celles du Parlement d'Angleterre, ne répondit autre chose à cette adresse si ce n'est qu'il avoit été mal servi en Ecosse, mais qu'il esperoit qu'on pourroit trouver quelques moyens pour prevenir les inconveniens qui pourroient arriver de cet Acte, auquel il avoit donné son consentement. Lors qu'on avoit parlé de cette affaire dans la Chambre-Basse il avoit paru quelque chaleur contre ceux qui avoient pris interêt dans la Compagnie Ecossoise, & on avoit apprehendé que cela ne causât du retardement dans les autres deliberations pour l'affaire du subside; mais cela n'en causa aucun. Cette Chambre n'eut pas plûtôt presenté son adresse au Roi, par laquelle elle lui promettoit de *l'assister efficacement*, qu'elle resolut de lui acorder toutes les sommes nécessaires. Elle demanda pour cet effet l'état de guerre

 pour

1695. pour l'année 1696 avec celui de la dépense qui devoit être supportée par les Alliez, & ces états lui ayant été presentez, elle commença à deliberer sur ce qui concernoit la flote, comme le plus pressé & le plus important, & il fut resolu, Que pour continuer la guerre on donneroit à Sa Majesté un subside pour entretenir quarante mille matelots: Que chacun de ces matelots auroit quatre livres, cinq schelins sterling par mois: Qu'on acordoit quatre-vints cinq mille sept cens quarante livres sterling pour les fraix ordinaires de la marine: Que pour achever le payement de quatre vaisseaux de quatre-vints-dix pieces de canon chacun, dont la construction avoit été ordonnée l'année précédente, on acordoit soixante-cinq mille huit cens trente-cinq livres dix-huit schellings onze sols sterling: Que pour construire & équiper quatre vaisseaux du troisiéme rang de soixante-dix pieces de canon on fourniroit cent trente-huit mille quatre cens quatre livres sterling: Enfin qu'on acordoit à Sa Majesté deux millions cinq cens mille livres sterling pour les dépenses de la flote. Pour ce qui concernoit l'armée de terre il fut reglé, Qu'on acordoit seize mille neuf cens soixante douze livres sterling pour les Officiers des deux regimens de marine: Qu'on entretiendroit quatre-vints sept mille quatre cens quarante hommes, y compris les Officiers conformément à la liste donnée à la Chambre, & que pour cet effet on donneroit au Roi deux millions cinq cens vint-trois mille huit cens cinquante-trois livres sterling. J'entre dans ce détail pour faire remarquer que jamais les Anglois n'avoient fait un si

grand

grand essai de leurs forces, car enfin c'étoit 1695.
la huitiéme année de la guerre la plus forte qu'ils eussent eu à supporter, & ce qu'il y a de considerable, c'est qu'ils le firent gayement & avec promptitude, toutes ces resolutions ayant été prises avant la fin du mois de Decembre. Ces éforts surprenans étonnerent la France, mais il n'en faut pas être surpris, ils feront l'etonnement de la posterité.

Une afaire qui ocupa les deux Chambres beaucoup plus long-tems que celle du subside, & qui cependant fut terminée heureusement avant la fin de l'année, fut le retablissement des monnoyes que le Roi toucha dans son dernier discours & qu'il laissa à la disposition & à la conduite du Parlement. Les especes d'argent étoient dans un état si deplorable à cause qu'elles étoient toutes rognées, que le commerce en soufroit considerablement. Cette afaire étant également difficile & importante, les deux Chambres y travaillerent à diverses reprises, & enfin, après plusieurs deliberations elles conclurent, que le moyen le plus efficace pour remedier au desordre que causoient ces especes rognées, dont on ne voyoit plus d'autres dans le Royaume, c'étoit de les fondre incessamment pour en fabriquer de nouvelles. Cette resolution n'eut pas été plûtôt prise qu'on presenta des adresses au Roi pour le prier de faire publier une Proclamation conformément à cette resolution des deux Chambres, & cette Proclamation fut publiée le 29 de Decembre. Elle portoit, que les écus & demi-écus rognez n'auroient cours que jusqu'au onziéme de Janvier 1696, & les schellings jusqu'au 23 de

1695. Fevrier excepté à l'Echiquier & dans les autres bureaux des recettes de Sa Majesté, & cela pour la ville de Londres & les lieux aux environs à quarante miles. Pour le reste du Royaume la Proclamation portoit, que les premieres especes n'auroient cours que jusqu'au 3 de Mars, les secondes jusqu'au 12, & que toutes ces monnoyes ne seroient receuës à l'Echiquier que jusqu'au 12 d'Avril, après quoi aucune espece rognée n'auroit cours dans le commerce. Ce retablissement des especes causa beaucoup de dommage aux particuliers pendant quelque tems; mais il s'agissoit de rétablir par là le commerce; & outre ce bénéfice général que le Royaume en tira, le Roi en profita par accident, il en retira cet avantage particulier, que plusieurs personnes qui n'avoient point encore payé ce qu'elles lui devoient, soit pour taxes, ou autrement, se hâterent de le faire, de peur de perdre considerablement sur les especes rognées, si elles les eussent gardées plus longtems.

1696. L'année où nous allons entrer commença par un évenement remarquable, & qui acheva de convaincre les Anglois de l'équité de Guillaume III. & de son desinteressement, lors qu'il s'agissoit du bien de son peuple, de la gloire de la Couronne & de l'avantage de la nation. Il y avoit quelque tems que ce sage Monarque avoit acordé au Comte de Portland un don de quelques terres Seigneuriales, & la concession étoit prête à être passée. La Chambre Basse s'en formalisa, & supplia très-humblement le Roi de revoquer ce don. Il s'agissoit des terres de Dembig, Bromfield, Yale,

Yale, & diverses autres terres dans la Principauté de Galles, outre plusieurs biens & héritages, *dont plusieurs Anglois avoient joüi de pere en fils en vertu des anciennes concessions qui leur avoient été faites par la Couronne*; C'étoient les propres termes des Communes dans une adresse qu'elles presenterent à Sa Majesté le 2 de Fevrier. Elles representoient, que ces terres avec les grandes étenduës, regalitez, pouvoirs, & jurisdictions qui en dépendoient, étoient de très-grande importance à Sa Majesté, & à la Couronne; qu'elles avoient été le plus souvent annexées à la Principauté de Galles & données aux Princes de ce nom pour leur entretien, & qu'un grand nombre des sujets en ces quartiers-là possedoient leurs biens comme vasseaux de Sa Majesté sous de grandes compositions, rentes, payemens Royaux & services qu'ils étoient tenus de rendre à la Couronne & aux Princes de Galles. *Nous supplions donc tres-humblement Vôtre Majesté*, ajoutoient les Communes, *de revoquer la concession faite au Comte de Portland desdites terres Seigneuriales & autres biens, & qu'elles ne soient point alienées de la Couronne sans le consentement du Parlement, d'autant qu'une concession de cette nature est au prejudice de l'honneur & de l'interêt de la Couronne, acordant à un sujet de si grandes & si étenduës regalitez, pouvoirs & jurisdictions, qui ne doivent appartenir qu'à la Couronne; & qu'elle tireroit un trop grand nombre de vos sujets de la dépendance dans laquelle ils sont de Vôtre Majesté & de la Couronne en vertu de leurs contracts. Ce seroit d'ailleurs une grande oppression dans les droits que lesdits sujets se sont* 1696.

 aquis,

1696. *aquis, & dont ils ont joüi jusqu'à present avec leurs biens, & une grande vexation à l'égard de plusieurs autres sujets de Vôtre Majesté, qui depuis long-tems ont entierement & absolument possedé & herité de plusieurs terres comprises dans la concession faite au Comte de Portland, selon les concessions qui leur en ont été faites autrefois par la Couronne.* Le Roi entra d'abord dans les raisons de la Chambre-Basse, & fit cette réponse veritablement Royale qui ne lui fait pas moins d'honneur qu'à son favori. *J'ai, Messieurs, de l'affection pour Milord Portland. Il merite cette affection par les longs & fidéles services qu'il m'a rendus. Mais je ne lui aurois pas donné ces terres si j'eusse cru que les Communes y dussent prendre interêt. Je retracterai donc la concession que je lui en ai faite, & je chercherai d'autres voyes pour lui donner des marques de ma faveur.*

Quoi que l'année 1695. eût été funeste à la France, & qu'elle eût fini pour les Alliez de la maniere du monde la plus éclatante, cependant le commencement de l'année 1696 sembloit promettre à cette Couronne que nonobstant les forces de ses ennemis, qui étoient déja superieures aux siennes, elle ne laisseroit pas d'être une fois encore l'arbitre souveraine de la paix qu'elle continuoit de faire ofrir. Les Alliez, qui par la prise de Cazal & de Namur venoient de se convaincre, que quelque puissant que fût le Roi de France, ils n'avoient rien à craindre du côté de la force, se virent tout d'un coup dans le plus afreux peril qu'ils eussent à craindre. Loüis XIV. se prepara à faire des efforts extraordinaires. Il fit dés le mois de Fevrier

une promotion fort nombreuse des Officiers 1696.
généraux qui devoient commander ses armées de terre, & en même tems il y avoit dans le port de Toulon, ou dans la rade d'Hieres cinquante-un vaisseaux de guerre prêts à mettre à la voile, avec plusieurs brûlots & galiotes. Il se faisoit d'ailleurs de gros preparatifs à Dunkerque, à Calais, à Brest, à Rochefort & à St. Malo.

Dans le tems que chacun raisonnoit sur les grands preparatifs de la France, & sur ce que la marine de cette Couronne, qui s'étoit reposée pendant si long-tems reprenoit vigueur, on aprit que le Roi avoit projetté de faire une descente en Angleterre. Le dessein de cette expedition n'éclata que vers la fin du mois de Fevrier. La Cour de Versailles de même que celle de St. Germain étoit si persuadée qu'il s'alloit fraper un coup dans la Grand' Bretagne qui étonneroit toute la terre, qu'un Nouveliste François annonça la chose comme absolument assurée; la nouvelle étoit datée du 29 du même mois. *Jamais les plaisirs n'ont été plus en regne que pendant ce Carnaval*, disoit ce Nouveliste peu judicieux. *Il est peu d'Etats aujourd'hui dont on puisse dire la même chose; aussi n'en est-il point dont le Souverain travaille plus. Cette grande aplication du Roi Très-Chrêtien paroit dans ce qui va servir d'entretien à tout l'Univers. Il n'y a point de siecles ni d'histoires qui fournissent d'exemples d'un pareil secret. Mille & mille personnes ont travaillé pendant plusieurs mois à toutes les choses nécessaires pour le passage du Roi de la Grande Bretagne en Angleterre, sans qu'on ait pu deviner la cause de tant de mouvemens, un moment avant*

1696. *qu'il ait plu au Roi de la publier : & quatre à cinq cens bâtimens se sont trouvez prêts pour transporter des troupes, des chevaux, & toutes les choses nécessaires à l'armée qu'ils transporteront, & à l'armement de ceux qui l'attendent, le tout acompagné de trente vaisseaux de guerre, sans qu'on ait même soubçonné qu'on eût aucune entreprise en vûë. Tout cela doit s'embarquer partie à Calais, partie à Dunkerque pour aller en Angleterre, & c'est M. de Gabaret qui doit commander toute cette flote. On peut dire que tout ce que l'homme peut mettre du sien pour l'execution d'une grande entreprise se void dans ce qui regarde la descente dont il s'agit. C'est à Dieu & aux élemens à faire le reste, sans quoi on ne se peut rien promettre. Le Jubilé doit s'ouvrir justement dans le tems de l'execution, ce qui fera redoubler les prieres pour attirer la bénédiction du Ciel sur cette entreprise. Dix-huit regimens ont été commandez pour cette expedition, trois de cavalerie & deux de dragons; Monsr. le Marquis de Beuvron d'Harcourt doit commander ces troupes. Le Roi d'Angleterre partit hier 28 en poste, & devoit aller coucher à Abbeville. On espere que ce Prince pourra s'embarquer demain premier de Mars. Il est venu des nouvelles d'un grand soulevement en Ecosse; on mande que Milord Aran est à la tête des soulevez.*

Ce soulevement étoit chimerique, mais c'étoit un artifice de la Cour de France pour obliger les Anglois à envoyer leurs forces en Ecosse, tandis que le Roi Jaques feroit sa descente en Angleterre.

Ce Prince, dès le mois de Janvier, avoit permis à tous ceux de sa suite de s'en retourner

en

en Angleterre, s'ils le ſouhaitoient, & plu- 1696.
ſieurs y étoient arrivez ſous le maſque de gens paiſibles, las de vivre, à ce qu'ils diſoient, dans une Cour étrangere, & ne demandant qu'à joüir tranquillement de leurs biens ſous la douceur du gouvernement du Roi Guillaume. C'étoit ſur ces gens & ſous le foible reſte d'un parti abatu que le ci-devant Roi de la Grand' Bretagne contoit. Les troupes que le Roi de France lui avoit fournies & que le Marquis d'Harcourt commandoit devoient être eſcortées par deux eſcadres commandées l'une par le Marquis de Neſmond, & l'autre par le Chevalier Jean Bart. Outre cela il y devoit avoir un nouveau renfort de troupes que l'on faiſoit avancer vers la mer pour ſoûtenir en cas de beſoin celles qui devoient s'embarquer & paſſer les premieres. Aſſuré du ſuccès de ſon entrepriſe le Roi Jaques partit de S. Germain pour s'aller embarquer avec ſa flote, chargé, outre ſix millions que la France lui devoit fournir, de cent mille Loüis d'or que Sa Majeſté Très-Chrêtienne lui avoit fait donner, & d'environ cinq cens mille livres que quelques marchands lui avoient prêtées ſur des pierreries. Il arriva le 29 de Février à Montreüil ſur Mer, & le premier de Mars à Calais, où il trouva un Intendant de Marine, des Commiſſaires, des Ingenieurs, qui devoient s'embarquer avec lui; il étoit acompagné du Maréchal de Boufflers.

Dans le tems que ce Prince qui n'apprehendoit que les élemens partit pour Calais, les Miniſtres de France preſenterent aux Couronnes du Nord & à quelques autres Princes un memoire qui étoit conceu en ces termes. *Le deſir que le Roi a toûjours eu de profiter*

 des

1696. *des ocasions favorables qui se presenteroient de contribuer au rétablissement du Roi d'Angleterre sur le trône, a porté Sa Majesté à faire avancer à sa priere sur les côtes de la mer des troupes prêtes à s'embarquer, & à suivre ce Prince en Angleterre, en cas que les soulevemens dans ce Royaume confirment les avis qu'il reçoit depuis si long-tems de la fidelité de plusieurs de ses sujets; de l'empressement qu'ils ont de le voir à leur tête; & du mécontentement que toute la Nation témoigne du gouvernement du Prince d'Orange. Que si le succès n'est point conforme à son attente, toute l'Europe verra que Sa Majesté ne se lasse point d'assister un Roi abandonné de tous ceux que l'interêt commun des Têtes couronnées obligeoit à le soûtenir.* Fabio Brûlard Sillery, Evêque de Soissons, fit publier le 2 de Mars un Mandement pour ordonner à tous Abbez, Prieurs, Curez, Communautez & Couvens de son Diocése, de prier Dieu pour le succès de cette entreprise. *Nous ne pouvons sans crime*, disoit le zelé Prelat, *paroître indifferens pour le succès du dessein que nôtre auguste Monarque vient de manifester. Il veut tenter encore une fois de faire rentrer dans ses Etats ce vertueux Prince qui en est sorti pour la Religion. Ses troupes doivent incessamment descendre en Angleterre pour tâcher d'en chasser l'Usurpateur. Mais comme c'est en vain que l'homme travaille si Dieu n'est avec lui, nous sommes obligez de lever nos mains au Ciel à l'exemple de Moïse pendant que le peuple de Dieu combatra, afin qu'il soit victorieux. Nous vous mandons pour cet effet de dire tous les jours à la Messe la collecte contre les* Persecuteurs, *& d'exciter les fidéles à recommander*

mander avec ferveur cette entreprise dans leurs prieres. 1696.

Quand ce Mandement & les autres écrits qu'on a inserez n'auroient pas été publics, il n'y avoit personne qui ne fût convaincu que tout ce grand appareil menaçoit l'Angleterre, sur tout lors que l'on vid le Roi Jaques en personne se charger du soin de la descente & en diriger l'execution. Cependant on regarda d'abord cette entreprise comme une enigme : car, quoi que les preparatifs en parussent assez grands pour un coup de surprise, ils n'étoient pas à beaucoup près suffisans pour une conquête de trois Royaumes. Aussi ne parloit-on pas de conquerir, ni de subjuguer aucun des Royaumes Britanniques, mais seulement d'appuyer un parti formé en Angleterre qu'on supposoit être prêt à se déclarer pour le Roi Jaques, & assez puissant pour entrainer tous les Anglois. Mais c'étoit cela même qui étoit une enigme : Car de voir qu'on pût former un pareil dessein dans le tems que le Roi étoit en Angleterre, dans le tems que la nation étoit assemblée en Parlement, dans le tems qu'elle déliberoit avec plus de liberté qu'elle en avoit jamais eu, & qu'elle travailloit à s'en assurer la confirmation ; de voir, dis-je, & de supposer que dans ce même tems elle fût lasse de sa liberté, & qu'au point de ses plus grands & plus glorieux efforts pour la cause commune & pour le salut de l'Europe, elle voulût de gayeté de cœur appeller les François à son secours pour détruire tout d'un coup ce qu'elle avoit fait, & se remettre elle-même dans

les

1696. les fers, c'étoit ce que les gens de bon ſens ne pouvoient comprendre. Mais l'énigme fut bien-tôt dévelopée.

On aprit en Angleterre auſſi bien qu'ailleurs les mouvemens que les François faiſoient dans leurs ports & ſur leurs côtes : & comme enfin on y eut des avis certains que ces preparatifs étoient deſtinez pour faire une deſcente dans ce Royaume, les Anglois ſe preparoient à les repouſſer, & à prendre les meſures néceſſaires pour faire échoüer leur deſſein, lors qu'on découvrit une conſpiration qui avoit été tramée contre la perſonne du Roi, & qui devoit être executée par un Officier à la tête de cinquante à ſoixante déterminez, arrivez depuis peu de France pour la plûpart. Un remords de conſcience manifeſta un ſecret dont on n'avoit jamais vû d'exemple ni dans aucune Hiſtoire, ni dans aucun ſiecle, comme les François l'avoient publié d'une maniere triomphante. Un des conjurez dépoüillant ſa ferocité, & ayant horreur de ſon parricide, déclara tout de ſon pur mouvement. Ceux qui devoient executer cet horrible attentat ſe devoient mettre en embuſcade le 25 de Fevrier dans un endroit par où Sa Majeſté avoit acoûtumé d'aller en caroſſe en allant à la chaſſe. Quelques uns de ces ſcelerats à cheval devoient tenir tête aux gardes pendant que les autres qui étoient à pié devoient aſſaſſiner ce Monarque. Le coup fut manqué ce jour-là, de ſorte que l'execution en fut renvoyée au Samedi ſuivant, qui étoit le 3 de Mars. Mais le Roi n'étant pas allé à Richemont ce jour-là les conjurez reſolurent de l'attaquer le lendemain qui étoit le Dimanche, dans le

tems que Sa Majesté reviendroit de la Chapelle de S. James. Cependant comme le Roi avoit déja été averti de cette abominable conspiration il demeura dans son Palais aux prieres qu'on lui fit. 1696.

Ces lâches & infames assassins qui devoient executer une si detestable trahison, avoient une commission en bonne forme du Roi Jaques qui portoit en propres termes qu'il ordonnoit *à sa brigade qui etoit à Londres d'aller attaquer le Prince d'Orange dans son quartier d'hiver.* Le signal en devoit être donné par des feux qu'on devoit allumer autour de Douvres, & dans le même tems Jaques II. qui étoit à Calais, devoit mettre à la voile avec la flote Françoise de trente vaisseaux de guerre, & quatre ou cinq cens petits bâtimens qui devoient transporter les troupes qui devoient faire la descente. Ce lâche Prince qui contoit que le Roi de la Grand' Bretagne seroit poignardé dans sa Cour & entre les bras de son Parlement, en vertu de la commission infame qui autorisoit sa brigade, devoit débarquer ses troupes proche de Douvres, ou de la Rie, où les malintentionnez qui étoient en Angleterre se devoient rendre après le coup pour favoriser le débarquement & soûtenir l'entreprise. Milord Cuts acompagné de quelques Officiers & soldats de la garde du Roi d'Angleterre se saisit dès le 3 de Mars de quatorze de ces scelerats, & le lendemain le Conseil s'étant assemblé à Kensington le Roi déclara cette conspiration horrible; le même jour ou publia cette Proclamation.

„Sa

1696. „ Sa Majesté ayant été informée que les
„ personnes ci-après nommées avec divers au-
„ tres traitres, ont tramé une horrible & de-
„ testable conspiration pour assassiner la per-
„ sonne sacrée de Sa Majesté, plusieurs
„ Warrans de haute trahison ont été expe-
„ diez contre elles sur une telle information
„ par serment. Mais d'autant que lesdites
„ personnes ont quitté leurs demeures pour
„ échaper la Justice, Sa Majesté, de l'avis
„ de son Conseil Privé, a trouvé à propos
„ de publier la presente Proclamation Roya-
„ le, par laquelle elle ordonne à tous ses fi-
„ déles sujets, & les requiert de découvrir &
„ arrêter Jaques, Duc de Berwyk, George
„ Barklay, le Major Lowick, George Por-
„ ter, le Capitaine Stow, le Capitaine Wal-
„ bank, le Capitaine Jacob Courtney, le
„ Lieutenant Sherburne, Brice, Blaire, Di-
„ nant, Chambers, Boise, George Higgens,
„ & ses deux freres, fils de Thomas Higgens,
„ Davids, Cardel, Goodman, Cramburne,
„ Keyes, Pondergross, autrefois Pendergrass,
„ Bryerlay, Trevor, le Chevalier Maxuel,
„ Durance, Flamand, Christophle Knighley,
„ le Lieutenant Kingh, Holmes, le Cheva-
„ lier Guillaume Perkins, & Rookwood,
„ pour être livrez au plus prochain Juge de
„ paix, ou au premier Magistrat qui en sera
„ requis, & être mis dans la prison la plus
„ proche pour y rester jusqu'à ce qu'ils en
„ soient retirez par ordre de la Justice : Re-
„ querant Sa Majesté par ces presentes, que
„ les Juges de paix, ou autres Magistrats l'en
„ informent immediatement, ou son Conseil.
„ Et pour prevenir, ou empêcher l'évasion
„ des-

„ defdites perfonnes & autres en Irlande, ou 1696.
„ dans quelque autre lieu au delà de la mer,
„ Sa Majefté ordonne à tous fes Officiers des
„ coûtumes, & à fes autres Officiers & fu-
„ jets de fes ports & villes maritimes de fon
„ Royaume d'Angleterre, Principauté de
„ Galles, & la ville de Berwick fur la Twe-
„ de, que chacun par devers foi ait foin d'exa-
„ miner exactement toutes les perfonnes qui
„ paffent par là, ou qui pourront entrepren-
„ dre de paffer la mer fans un paffeport figné
„ de la propre main de Sa Majefté, jufqu'à
„ nouvel ordre. Et fi les perfonnes ci deffus,
„ ou quelques unes d'elles peuvent être dé-
„ couvertes, de prendre foin qu'on s'en fai-
„ fiffe, & qu'on les mette en lieu de fureté,
„ afin d'en donner enfuite connoiffance
„ comme ci-deffus. Sa Majefté déclare de
„ plus à un chacun, que quiconque cachera
„ les fufdites perfonnes, ou les affiftera en
„ quelque forte que ce foit dans le lieu de
„ leur retraite, ou facilitera leur évafion, il
„ fera procedé contre eux felon toute la ri-
„ gueur des loix. Et pour encourager tou-
„ tes perfonnes à veiller foigneufement pour
„ découvrir & arrêter les fufdites perfonnes,
„ Sa Majefté déclare, que ceux qui décou-
„ vriront & fe faifiront d'une ou de plufieurs
„ defdites perfonnes, en forte qu'elles foient
„ livrées aux Juges de paix, ou à quelque
„ fouverain Magiftrat, comme il a été dit
„ ci-deffus, auront une recompenfe de mille
„ livres pour chacune, laquelle leur fera
„ payée à leur requifition par les Lords Com-
„ miffaires de la Trelorerie de Sa Majefté. Et
„ fi quelcun des fufdits confpirateurs décou-
„ vre

1696. „ vre quelcun de ſes complices , en ſorte „ qu'il tombe entre les mains de la Juſtice, „ Sa Majeſté déclare, que celui qui ſera une „ ſemblable découverte obtiendra le pardon „ de Sa Majeſté pour ledit crime, & en ou- „ tre la ſuſdite recompenſe de mille livres „ ſterling qui lui ſera payée en la maniere „ que deſſus.

Le lendemain que cette Proclamation fut publiée, le Roi ſe rendit au Parlement à l'o-caſion de la découverte de cette infame con-ſpiration, & y fit le diſcours qu'on va voir.

Je me ſuis rendu aujourd'hui ici, MILORDS & MESSIEURS, *pour une ocaſion toute ex-traordinaire, qui auroit peu avoir des ſuites fa-tales, ſi elle n'avoit échoüé par une grace ſingu-liere de la bonté de Dieu & de ſa ſage provi-dence. Mais avec la continuation des ſoins de cette même providence, & nôtre ſage conduite, elle pourra être miſe dans une telle évidence qu'elle nous ſervira d'un ſuffiſant avertiſſement pour veiller & pourvoir à nôtre ſureté, & nous garantir contre les pratiques & les attentats per-nicieux de nos ennemis. J'ai receu divers avis tous conformes d'un deſſein qu'on avoit formé de m'aſſaſſiner, & qu'au même tems nos ennemis faiſoient des preparatifs extraordinaires pour fai-re une invaſion ſoudaine dans ce Royaume : de ſorte que je me ſuis cru dans la néceſſité de ne perdre aucun tems pour en donner la communi-cation à mon Parlement, à cauſe que la ſureté du Royaume & le ſalut public en dependent d'une telle maniere, que je m'aſſure que de vô-tre côté vous n'oublierez rien de ce qui pourra contribuer à aſſurer l'un & l'autre pour le pre-*

ſent

ſent & pour l'avenir. Je n'ai pas manqué de donner les ordres néceſſaires pour la flote & j'eſpere qu'elle ſera aſſez nombreuſe & aſſez tôt prête pour faire avorter les projets de nos ennemis. J'ai auſſi dépêché des ordres pour faire repaſſer en Angleterre autant de nos troupes qu'il eſt néceſſaire pour nous mettre à couvert contre toute entrepriſe. On a déja arrêté quelques-uns de ceux qui ont conſpiré contre ma perſonne, on a pris des meſures pour ſe ſaiſir des autres, & j'ai pourvu d'ailleurs à tout ce qu'exige la conjoncture preſente pour la ſureté publique. 1696.

Après vous avoir donné part, MILORDS & MESSIEURS, *du danger dont nous avons été menacez, je ne ſçaurois douter de vôtre promptitude & de vôtre zele en tout ce que vous jugerez convenable pour nôtre commune conſervation: & je ſuis perſuadé qu'il n'y a aucun de nous qui ne reconnoiſſe la néceſſité qu'il y a dans l'état preſent des choſes d'expedier promptement les affaires qui reſtent à finir.*

Les deux Chambres ſe rendirent en corps le même jour à Kenſington pour remercier le Roi de ce qu'il leur avoit communiqué le danger auquel ſa perſonne ſacrée avoit été expoſée, & le deſſein d'une invaſion de la part du Roi de France. *Nous felicitons de tout nôtre cœur Vôtre Majeſté*, dirent les deux Chambres, *ſur ſon heureuſe conſervation, & pleines de reconnoiſſance, nous admirons ici les ſoins particuliers de la Providence divine, déclarant en même tems, que nous deteſtons, & que nous avons en horreur un deſſein ſi infame & ſi barbare. Et d'autant que la ſureté, la proſperité, & la conſervation des trois Royaumes dépendent entierement de la vie de Vôtre Majeſté, nous la ſupplions très-humblement*

de

1696. *de prendre un plus grand ſoin que de coûtume de ſa perſonne ſacrée, & nous nous ſervons de cette occaſion pour aſſurer Vôtre Majeſté que nous nous employerons de tout nôtre pouvoir pour défendre vôtre perſonne Royale, & ſoûtenir vôtre gouvernement contre le Roi Jaques & tous vos autres ennemis tant au dedans qu'au dehors du Royaume; proteſtant ici devant toute la terre, que ſi vôtre Majeſté venoit à être emportée par quelque mort violente, ce qu'à Dieu ne plaiſe, nous la vangerons ſur tous vos ennemis & leurs adherans: Et afin de donner une preuve de nôtre zéle pour le ſervice de Vôtre Majeſté, nous dépêcherons avec toute la diligence poſſible les affaires publiques, & nous ſouhaitons que Vôtre Majeſté faſſe ſaiſir & arrêter toutes les perſonnes, chevaux & armes qu'elle trouvera à propos dans cette ocaſion.* Le Roi répondit aux deux Chambres qu'il les remercioit de bon cœur de cette obligeante adreſſe. *Vous pouvez vous aſſurer*, MILORDS & MESSIEURS, ajoûta ce Monarque, *que de mon côté je ferai tout ce qui dependra de moi pour la conſervation de ce Royaume, auquel j'ai tant d'obligations. J'expoſerai ma vie avec plaiſir pour le défendre, & pour gagner la continuation de vôtre fidelité & de vôtre bonne affection.*

Les deux Chambres firent enſuite une aſſociation par laquelle elles déclarerent qu'au cas que malheureuſement on vint à commettre quelque attentat contre la perſonne ſacrée de Sa Majeſté, elles en pourſuivroient les auteurs de toutes leurs forces juſqu'à ce qu'elles en euſſent fait une punition ſévére & exemplaire: l'aſſociation étoit conceuë en ces termes.

„ D'au-

„ D'autant qu'il y a une horrible conſpi- 1696.
„ ration formée & conduite par des Papiſtes,
„ & d'autres ſcelerats & traitres pour aſſaſſi-
„ ner le Roi, dans le deſſein de favoriſer une
„ invaſion dans ce Royaume par les Fran-
„ çois, afin de détruire nôtre Religion, nos
„ loix & nôtre liberté, nous dont les noms
„ ſont ici ſouſignez proteſtons, teſtifions &
„ déclarons de tout nôtre cœur, ſincerément
„ & ſolemnellement, que Sa Majeſté le Roi
„ Guillaume à preſent regnant eſt le verita-
„ ble & legitime Roi de ces Royaumes, &
„ nous promettons mutuellement & nous en-
„ gageons de nous ſecourir & aſſiſter les uns
„ les autres de tout nôtre pouvoir pour ſoû-
„ tenir & défendre la perſonne ſacrée de Sa
„ Majeſté & ſon gouvernement contre le
„ Roi Jaques & tous ſes adherans: & en cas
„ que Sa Majeſté vint à mourir d'une mort
„ violente & prématurée, ce qu'à Dieu ne
„ plaiſe, nous nous obligeons volontaire-
„ ment & tous d'un acord de nous unir, de
„ nous aſſocier & de nous aſſiſter les uns les
„ autres pour vanger ſa mort ſur ſes enne-
„ mis & ſur leurs adherans, & de ſoûtenir
„ & défendre la ſucceſſion de la couronne,
„ ſuivant un Acte fait la premiere année du
„ Regne du Roi Guillaume & de la Reine
„ Marie, intitulé; *Acte déclarant les droits & les libertez des ſujets, & établiſſant la ſucceſſion à la Couronne.*

Cette aſſociation fut ſignée par plus de trois cens membres de la Chambre des Communes, & par toute la Chambre-Haute à dix ou douze Seigneurs près, qui vouloient qu'on y chan-

1696. changeât quelques expreſſions. Cependant on ſe ſaiſiſſoit tous les jours de quelques uns des conſpirateurs, & on ordonna à tous les Papiſtes au-deſſus de l'âge de ſeize ans de ſortir de la ville de Londres & de n'en aprocher de dix milles, & à ceux qui demeuroient plus loin de ne s'éloigner de chez eux de plus de cinq: en même tems on envoya des ordres exprès par tout le Royaume pour deſarmer les perſonnes ſuſpectes & ſoubçonnées d'avoir de mauvaiſes intentions.

Quoi que la conſpiration eût été découverte, & que par conſequent le coup que meditoit la France, eût été manqué, on crut ces précautions néceſſaires. Outre cela on tira de la Tour de Londres un très-beau train d'artillerie, on fit marcher des troupes réglées du côté de Douvres, & les milices ayant eu ordre de ſe mettre ſous les armes, ce qu'elles firent avec un empreſſement & une joye extraordinaires, on les fit filer ſur toutes les côtes. La flote, ſelon les ordres que le Roi avoit donnez, fut prête le 8, à mettre à la voile. Elle partit ce jour là des Dunes forte de quarante-huit vaiſſeaux de guerre, ou fregates. L'Amiral Ruſſel qui la commandoit, & dont la preſence étoit fatale aux François, montoit un vaiſſeau nommé la Victoire; Milord Bercley le Devonshire; & le Vice-Amiral Ailmer la Défiance. Cette armée navale ſe rendit à la hauteur de Gravelines, où pluſieurs vaiſſeaux & brûlots l'allerent joindre, le deſſein de l'Amiral Ruſſel étant d'ocuper la mer de ce côté-là pour ôter la communication de Dunkerque & de Calais, & de faire de la flote de France ce qu'il en avoit

avoit fait, il y avoit environ quatre ans, 1696.
lors qu'il lui brûla tant de vaisseaux. Il fit avancer trois fregates pour aller reconnoître le port de Calais, où l'on étoit ocupé aussi bien qu'à Dunkerque à mettre à couvert les bâtimens de transport; mais un gros tems étant survenu cela les sauva.

Avant que la conspiration eût été découverte il n'étoit gueres possible qu'on pût pénétrer en Hollande à quoi tendoient les preparatifs qui se faisoient à Calais, à Dunkerque & dans les autres ports de France. On y crut que ces mouvemens regardoient la Zelande comme étant la Province la plus aisée à être insultée. Dans cette apprehension on fit passer des Païs-Bas & d'ailleurs des troupes dans cette Province; & Flessingue étant la place la plus exposée, on y dressa des batteries dans tous les endroits qui furent trouvez propres à repousser les ennemis. On y arma en même tems tous les capres pour servir en cas de besoin, & la ville prit plusieurs matelots à sa solde. Tandis qu'on se precautionnoit de cette maniere à Flessingue & dans toute la Zelande, la nouvelle se répandit que les preparatifs de la France ne regardoient que l'Angleterre. Leurs Hautes-Puissances donnerent en même tems des ordres par tout pour se mettre en état d'aller secourir ce Royaume, avant même que les dépêches du Roi fussent arrivées; on peut dire que rien ne fut negligé. On fit embarquer sur cinquante vaisseaux de transport quatorze bataillons sous le commandement du Prince de Wirtemberg, & les vaisseaux de guerre

1696. qui furent prêts mirent inceſſamment à la voile. Outre cela il partit des troupes d'Oſtende, ſi bien que le Roi d'Angleterre receut environ vint bataillons de troupes choiſies, & la flote Angloiſe fut renforcée de quatorze à quinze navires de guerre qui ſe mirent en mer le 16 & les jours ſuivans ſous le commandement du Vice-Amiral Callemberg. Le 9 Leurs Hautes Puiſſances avoient écrit au Roi une lettre pleine d'affection, à laquelle ce Monarque répondit en ces termes.

Hauts & Puiſſans Seigneurs,

Nous avons reçeu la lettre de Vos Hautes Puiſſances datée du 9 de ce mois, par laquelle il leur plaît de nous témoigner avec combien de ſatisfaction elles ont apris que le deſſein formé depuis quelque tems contre nôtre perſonne n'a pas eu, par une faveur du Ciel toute extraordinaire, le ſuccès que nos ennemis & ceux de l'Etat s'étoient imaginez, & qu'ils en avoient attendu avec une derniere confiance. Nous reconnoiſſons, Hauts & Puiſſans Seigneurs, avec une extrême gratitude l'interêt & la part que Vos Hautes Puiſſances ont bien voulu prendre à l'aneantiſſement des deſſeins des ennemis, qui par la grace de Dieu & par les precautions qu'on a priſes ont été rendus inutiles & ſans effet. Nous aſſurons Vos Hautes Puiſſances que nous nous employerons avec plaiſir au ſervice de l'Etat & de la cauſe commune le reſte de nôtre vie qu'il plaira à Dieu de nous acorder. Nous ſouhaitons que Vos Hautes Puiſſances en demeurent entierement perſuadées, & nous prions le Tout-puiſſant qu'il vous

vous ait en sa sainte garde. A Kensington le 1696.
16 Mars 1696.

Il y avoit des gens qui sembloient conclurre de l'entreprise qu'avoit projetté la France de rétablir le Roi Jaques, que le nombre des creatures de ce Prince en Angleterre devoit être pour le moins aussi grand que celui de ceux qui étoient affectionnez à Guillaume III. Mais c'étoit des personnes qui ne connoissoient pas ce Royaume ; les partisans de cet imprudent Prince n'étoient rien en comparaison de ceux qui étoient dans les interêts de Sa Majesté Britannique. Il y avoit de trois sortes de gens sous le Regne glorieux de Sa Majesté. Les uns étoient Catholiques Romains, & pour ceux-là on pouvoit conter qu'ils eussent voulu voir sur le trône de la Grand' Bretagne, un Monarque de leur Religion. Il y en avoit d'autres qui étoient bons Protestans & qui abhorroient la domination du Roi Jaques, mais qui cependant eussent souhaité qu'on ne l'eût pas exclus de la couronne, & qu'on eût trouvé un temperament pour le laisser regner, après avoir pris toutes les suretez possibles pour conserver la Religion Anglicane & les privilèges de la nation. C'étoient ceux qui n'ont pas voulu prêter le serment pendant le Regne de Guillaume III. par une delicatesse de conscience, qu'on ne sait de quel nom appeller. Tout le reste des Anglois étoit dans le parti de ce Monarque, & se seroit fait massacrer pour maintenir son Gouvernement, & c'étoit un fait de notorieté publique que le nombre de ce dernier parti surpassoit infiniment celui des deux autres,

 qui

1696. qui dans le fond n'étoient qu'une poignée de gens. C'est une chose qu'il faut remarquer encore, que ceux qui avoient refusé de prêter le serment étoient tous gens, au moins la plûpart, qui ne se donnoient aucun mouvement pour le rétablissement de leur ancien Roi, qui n'avoient aucune communication avec les émissaires de la France qui laissoient tranquilement aller les choses comme elles alloient. Ainsi il ne restoit des creatures du Roi Jaques que les Catholiques Romains, quelques mécontens en très-petit nombre, car les Rois ne peuvent pas contenter tout le monde, & quelques étrangers que la France avoit envoyez en Angleterre sous main ; les partisans de ce Prince comme l'on void, se reduisoient à très-peu de chose.

Ce fait qui étoit incontestable étant posé, les Politiques ne comprenoient pas ce que pouvoit prétendre le Roi Jaques, supposé même que la conspiration n'eût pas été découverte, & que les conjurez eussent fait leur coup. Pouvoit-il se promettre, disoient ils, d'être receu avec quelques troupes de débarquement qu'on eût pû très-aisement repousser, car toutes les troupes Angloises n'étoient pas en Flandres. Il contoit très-mal certainement, s'il se flatoit de cette pensée. La mort du Roi eût aporté quelque confusion, on n'en sauroit disconvenir. Mais quelque confusion qu'il y eût eu d'abord, les veritables Anglois tant grands que petits eussent pris les armes, & eussent mieux aimé perir en se défendant, que de retomber sous le joug dont ils avoient été delivrez comme par

par miracle. Ils l'eussent fait pour venger la 1696. mort de leur liberateur, ils l'eussent fait pour l'aversion qu'ils avoient pour les François; ils l'eussent fait enfin pour l'amour d'eux-mêmes, car de l'humeur sanguinaire dont étoit le Roi Jaques il leur eût fait passer mal leur tems. Il faut donc conclurre, ajoûtoient-ils, que jamais entreprise n'a été plus témeraire que celle-là, ni plus imprudente. Mais que pouvoit-on attendre d'un Prince dont toutes les démarches jusqu'alors avoient été fausses, contraires à la bonne politique, denuées de jugement?

Cette conspiration & la descente qui la devoit favoriser, donnerent pendant quelques jours de l'ocupation aux troupes des Alliez dans les Païs-Bas. Cependant comme les François n'avoient point retiré les leurs des environs de Calais & de Dunkerque, feignant toûjours de vouloir poursuivre leurs desseins sur l'Angleterre, le Général Coëhorn profita de leur éloignement, & executa une entreprise qui avoit été formée d'aller bombarder Givet. Cette expedition se fit avec beaucoup de conduite, & avec un si grand secret que les François n'en soupçonnerent rien que lors qu'ils virent les mortiers plantez devant cette place. Pour les mieux endormir la garnison de Namur eut divers ordres & contr'ordres dont on ne pouvoit pénétrer les raisons : Mais enfin la meilleure partie se mit en marche, après avoir pris des vivres pour six jours. Elle fut jointe par d'autres troupes qui se rendirent à Namur de divers endroits,

1696. & qui passerent la Meuse sur le pont de cette ville. La cavalerie suivit le 13 de Mars avec l'artillerie sous les ordres du Comte d'Athlone & de M. de Coëhorn. Le lendemain toutes ces troupes passerent la riviére de Lesse sur le pont de S. Jean, & sur deux autres qu'on y avoit jettez, sans que les ennemis s'y opposassent: mais les chemins se trouverent si mauvais qu'on fut obligé de laisser une partie de la grosse artillerie. Le Comte d'Athlone marcha avec une partie des troupes vers Dinant, & campa assez près de cette ville, tandis que le Général Major Coëhorn s'avança avec le reste vers Givet, où il employa le 15 à disposer toutes choses pour tirer le jour suivant, ce qui commença dès les sept heures du matin avec des bombes & des boulets rouges, qui mirent bien-tôt le feu aux fourages dont il y avoit dans cette place de très-gros magazins. En même tems les soldats commandez y entrerent & brûlerent les cazernes & toutes les maisons où les François avoient des munitions & des vivres, sans toucher à celles des habitans. Il est vrai que n'ayant pas la plus grosse artillerie on ne put pas atteindre jusqu'au grand Givet qui est de l'autre côté de la Meuse, & où il y avoit des magazins de farine & d'avoine, en sorte que ceux-là ne furent que peu endommagez, mais pour le grand magazin Royal, & tout ce qu'il y avoit de fourages & de grains dans le petit Givet, ce qui montoit à des sommes très-considerables, tout fut entierement consumé. Le même jour M. de Coëhorn rejoignit le Comte d'Athlone, & la retraite se fit sans aucune opposition. On n'eût que neuf ou dix hom-

hommes de bleſſez dans cette expedition, qui furprit autant la France qu'elle l'incommoda. Les François voulurent s'en vanger, mais leurs efforts furent inutiles. Le Comte de Guiſcard ayant feint quelques jours après de marcher du côté de la Roche avec quatre mille chevaux, tourna tête tout d'un coup vers Namur & marcha toute la nuit. Il arriva avant le jour à la vûe de cette place dans le deſſein de forcer les lignes qui étoient du côté de Ste. Barbe, mais Mr. de Coëhorn avoit ſi bien diſpoſé toutes choſes que le Général François ayant trouvé ſa garniſon ſous les armes, fut obligé de ſe retirer ſans rien faire. 1696.

Les Nouveliſtes François avoient fait courir le bruit, comme on l'a peu voir, qu'il y avoit eu un grand ſoulevement en Ecoſſe, mais il n'y avoit rien de ſi faux. Tout étoit paiſible dans ce Royaume, où l'on ſe contenta de s'aſſurer pour quelque tems de quelques perſonnes ſuſpectes, & de ſe mettre en état de s'oppoſer avec vigueur aux entrepriſes des François, car enfin dans une conjoncture comme celle-là on ne pouvoit prendre trop de précautions. Dès qu'on eût apris les deſſeins du Roi Jaques, le Conſeil ſecret du Royaume s'aſſembla, & fit publier une Proclamation qui ordonnoit à tous les Ecoſſois de ſe tenir prêts avec leurs chevaux & leurs armes pour être en état de marcher au premier ordre. On enjoignit à tous les Receveurs & Officiers des places maritimes de ne laiſſer entrer en Ecoſſe, ou en ſortir perſonne ſans paſſeport; on ordonna à tous les habitans de veiller ſoigneuſement ſur toutes les aſſem-

1696. blées & tous les mouvemens qu'eussent pû faire ceux qui étoient mal-intentionnez pour le Gouvernement, & à tous les Sherifs & à leurs Deputez de se saisir de tous les chevaux au-dessus d'un certain prix, & de ne laisser aux particuliers pour toutes armes qu'une épée, à la reserve de certaines personnes, jusqu'à ce qu'on eût vû plus clair dans le dessein des ennemis. Les troupes qui étoient sur pié eurent aussi ordre de marcher vers les côtes, & la conspiration n'eut pas été plûtôt découverte, que le Conseil Privé, le Grand Prêvôt, le Conseil de la ville d'Edimbourg & les autres Magistrats du Royaume écrivirent au Roi pour l'en feliciter, & pour l'assurer des vœux ardens qu'ils faisoient pour sa personne sacrée, lui protestant qu'ils emploieroient tous agréablement leurs biens & leurs vies pour le défendre contre tous ses ennemis tant du dehors que du dedans; on fit la même chose en Irlande.

La tranquilité fut bien-tôt rétablie en Angleterre dès que le complot qu'on avoit formé contre la vie de Sa Majesté Britannique eût été découvert. On congedia les milices des huit Provinces maritimes du Royaume, qui avoient été mises sur pié; les troupes que leurs Hautes-Puissances avoient envoyées eurent ordre de demeurer à bord, parce que ne les jugeant pas nécessaires on resolut de les renvoyer en Flandres; & on commença à faire le procès à trois des principaux conjurez, qui étoient Robert Charnock, Edoüard King, & Thomas Keyes.

La Cour s'assembla à Old-Baly le 27 du même mois de Mars sur les neuf heures du matin

matin. Après que les acusez y eurent été 1696.
amenez, les Sherifs presenterent un grand nombre de personnes pour être Jurez. Chacun des prevenus eut la liberté de recuser ceux qu'ils jugeroient à propos; ils en recuserent trente-trois, mais il y en eut douze contre lesquels ils n'eurent rien à dire, sur quoi on lut en même tems l'acusation de haute trahison, & les trois prevenus protesterent de leur innocence. Aucun Avocat ne parut pour ces scelerats, parce qu'après avoir conferé avec eux dans leur prison & donné leur défense, ils demeurerent hors de la Cour: mais il parut pour Avocats du Roi le Procureur & le Solliciteur Général, & Mrs. Coyners, Coper & Montagu. Le dernier forma l'acusation & dépeignit la noirceur de l'attentat de toutes ses couleurs. On produisit ensuite pour témoins le Capitaine Porter, & les nommez de la Ruë, Pendergrass, Boyse, & Bertram qui étoient entrez dans ce complot & qui le déclarerent avant qu'il pût être executé. Les trois premiers convinrent dans l'essentiel de l'acusation sans la moindre difference, même à l'égard des particularitez. Ils déposerent que le Roi Jaques leur avoit donné une commission écrite & signée de sa propre main pour tuer le Prince d'Orange, & qu'ils avoient été envoyez en Angleterre par George Barclay & plusieurs autres pour en chercher l'ocasion: Qu'aprés leur arrivée ils chercherent soigneusement les personnes mal-intentionnées pour le Gouvernement, & leur communiquerent leurs lettres de creance: Que Charnock fit la premiere ouverture du dessein à

1696. Porter, assurant que cette commission avoit été euë par Guillaume Perkins, & qu'on lui avoit proposé de le faire connoître à Barclay: Qu'après que le nombre des conjurez eût été jugé suffisant ils s'étoient assemblez plusieurs fois dans un cabaret pour déliberer sur les moyens les plus propres pour commettre l'assassinat, ou selon leur maniere de parler, *pour éteindre l'amorce & mettre en paix le Roi Jaques*: Qu'après plusieurs déliberations ils étoient convenus qu'ils avoient besoin de quarante à cinquante chevaux pour conduire cette afaire plus surement: Que George Barclai, Guillaume Perkins, Charnock & les autres principaux conjurez avoient entrepris de s'en pourvoir chacun de quelques-uns: Qu'ensuite Barclai pensant plus murement à la chose proposa quelques difficultez, & jugea que pour éviter l'embarras il ne faloit pas paroître si tôt avec le nombre des chevaux dont ils étoient convenus, alléguant que cela même feroit naître quelque soupçon qui déconcerteroit leur dessein, que pour cet effet il faloit avant toutes choses aller examiner le lieu le plus propre pour l'execution quand le Roi voudroit aller à la chasse, & que selon qu'on le trouveroit on s'y rendroit à pié, ou à cheval. Ils déclarerent qu'après cela Porter & King traverserent la riviere, & qu'ayant examiné exactement les endroits par où Sa Majesté devoit passer ils étoient demeurez d'acord qu'il n'y en avoit point de plus propre qu'un défilé qui étoit près de Turnhamgreen, ou celui qui étoit près de Richemont lors que Sa Majesté en reviendroit. Les mêmes témoins ajouterent que ce

raport

raport ayant été fait on nomma Chambers & 1696.
Durance pour demeurer à la Cour, afin que l'un avertît de la ſortie des gardes, & l'autre de celle du Roi ; qu'on donna ordre d'acheter quarante-cinq chevaux, & que ceux qui les monteroient ſeroient diviſez en deux corps ; que la plus grande partie commandée par Barclai feroit tête aux gardes, pendant que la moindre attaqueroit le Roi ; & qu'après l'aſſaſſinat on envoyeroit Barclai à Douvres pour en donner connoiſſance au Roi Jaques.

Ces témoins dépoſerent encore, que ce Prince devoit après cela ſeparer ſes troupes Françoiſes en deux corps, en débarquer un de cinq mille hommes du côté du Nord d'Angleterre & mettre pié à terre avec l'autre dans la Province de Kent, ou de Suſſex ; que d'adord le 20 de Février fut choiſi pour l'execution, mais que leurs eſpions n'ayant point paru ce jour-là elle fut renvoyée au 25 du même mois ; que ce jour-là le premier eſpion fit raport que les gardes du corps étoient en marche, mais que peu après ils avoient apris avec chagrin que ces gardes avoient eu ordre de retourner ſur leurs pas, ce qui leur fit craindre qu'on n'eût eu quelque avis de leur entrepriſe, & que ſur le champ cela diviſa les conjurez & les fit ſeparer.

De la Ruë dépoſa la même choſe. Il ajouta qu'il n'avoit pas cru devoir découvrir la conſpiration plûtôt, mais que dans le tems qu'il le pouvoit faire avec ſuccès il s'étoit adreſſé à un Brigadier qui lui avoit fait parler au Roi. Pendergraſs fit le même aveu à peu près.

1696. Après que les cinq témoins eurent parlé, le Comte de Portland & le Lord Cuts qui assisterent à ces depositions, de même que plusieurs membres des deux Chambres, dirent à la Cour, que ce qu'ils avoient mis en avant s'acordoit en toutes choses aux informations qui avoient été prises; ensuite de quoi les prevenus eurent permission de se défendre.

Charnock, qui avoit été Vice-Président du Collége de la Madelaine à Oxford, qui par consequent étoit homme de lettres, & qui d'ailleurs avoit conféré pendant fort longtems avec ses Avocats dans la prison, commença, sans faire paroître aucun trouble, & avec des termes fort soûmis, par nier qu'il eût aucune connoissance du complot dont on l'acusoit. Il ajouta avec la même fermeté, que toutes les personnes raisonnables comprenoient facilement l'impossibilité qu'il y avoit d'executer un projet de cette nature avec une troupe de quarante à cinquante hommes à cheval: que les témoins marquoient par là avec combien peu de jugement ils avoient inventé un semblable complot: que d'ailleurs des complices ne pouvoient pas être témoins dans le fait dont ils avoient été complices, parce qu'ils cherchoient à sauver leur vie aux dépens de celle de leurs compagnons, & que par consequent il en falloit produire d'autres qui fussent sans reproche. Ce fut sur cette derniere raison qu'il appuya le plus, mais les Avocats du Roi répondirent à la satisfaction des Juges, faisant voir jusques où les complices pouvoient & devoient être crus. Ils firent voir que sans cela selon les loix du Royaume, les criminels ne pourroient jamais être punis,

punis, faute de témoins : à quoi ils ajoute- 1696.
rent que Charnock n'avoit allegué rien pour contredire aux chefs dont il avoit été chargé, ni pour sa justification. King qui étoit Gentilhomme fut beaucoup plus court dans sa réponse, il ne chercha pas les mêmes chicanes : & pour Keyes, dont la premiere charge avoit été celle de trompette & de valet du Capitaine Porter, il eut encore moins à dire. La Cour leur donna pourtant toute liberté de parler, dont Charnock profita encore. Les Juges se leverent ensuite, & après avoir demeuré peu de tems ils revinrent & déclarerent que les trois prevenus étoient tous trois coupables de crime de haute trahison. La Cour après cette déclaration s'ajourna jusqu'à six heures du soir, les prisonniers furent menez à la Barre, & alors on leur prononça leur sentence, qui portoit, qu'ils étoient condamnez à être pendus, qu'on leur arracheroit le cœur & les entrailles, qu'on les jetteroit dans le feu, & que leurs têtes & leurs corps écartelez seroient exposez sur le pont & sur les portes de la ville de Londres. La sentence fut executée le 28 à Tiburne. Avant leur execution chacun mit un écrit entre les mains des Sherifs où ils avoüerent ce qu'ils avoient d'abord nié. *Je suppose*, disoit Charnock, *que personne ne doute, que le Roi Jaques n'eût dessein de faire une invasion en Angleterre, & qu'on n'eût avis dans ce Royaume de ce qui se passoit de delà la mer. Je confesse donc que pour faciliter cette entreprise je convins avec quelques autres personnes d'attaquer le Prince d'Orange & ses gardes, pour laquelle chose je dois souffrir la mort. Mais mon honneur & ma conscience m'obligent à déclarer,*

1696. *que pour ce qui est d'aucun ordre, ou commission du Roi Jaques, pour faire assassiner ce Prince, je n'en ai jamais veu, ni sceu même qu'il y en eût. Au contraire on m'a souvent assuré, qu'il avoit rejetté de telles offres lors qu'elles lui avoient été faites. J'avoüe à la verité que j'ai oüi parler d'une commission pour faire un soulevement, ce qu'il est fort naturel de croire, si le Roi Jaques étoit aussi prêt à passer la mer qu'on l'a dit: mais je proteste que c'est une commission que je n'ai jamais vûë. Je dois cette justice*, continuoit-il, *aux Catholiques Romains, & je le puis assurer positivement, qu'ils n'avoient aucune connoissance de mon dessein, & je ne crois pas qu'il ait été communiqué à aucun autre parti de ceux qu'on croit dans les interêts du Roi Jaques, ayant été concerté seulement par un petit nombre de personnes sans l'avis, le consentement, ni la connoissance d'aucun parti.* King, après un petit preambule où il paroissoit fort repentant de son crime, déclaroit qu'afin que misericorde lui fût faite, il se croyoit obligé de rendre justice à son prochain, de peur que personne ne souffrît injustement à son ocasion. *C'est pourquoi*, ajoutoit-il, *comme je dois incessamment répondre devant Dieu, je déclare premierement, que je n'ai vû aucun ordre ni commission du Roi Jaques pour l'execution de l'assassinat pour lequel je suis condamné, que je ne sai pas même s'il y en a: En second lieu que ce dessein n'a pas été entrepris de la connoissance, ou approbation d'aucun corps que ce puisse être, soit Catholique, soit Protestant: Enfin que je ne m'y suis point engagé sur la persuasion d'aucun principe qu'il soit permis de tuer les Rois, par le moyen duquel je puisse justifier mon attentat,*

mais

mais que j'y ai été entraîné par ma propre passion & par mon aveuglement, priant Dieu de tout mon cœur de me vouloir pardonner ce péché, & tous les autres que j'ai commis. Thomas Keyes fut encore plus court que Charnock & King. Il protestoit que Dieu étoit juste en tous ses jugemens, & qu'il recevoit la mort à laquelle il étoit condamné comme la punition de ses iniquitez. 1696.

On s'étoit imaginé que ces miserables se voyant au lieu où ils devoient être executez, déclareroient ceux qui les avoient poussez à ce lâche attentat, & découvriroient tous leurs complices, mais les assassins des Rois ne sont pas du caractere des autres criminels. Ceux qui sont capables de se devoüer à des entreprises si dénaturées, & où il y a tant de risque à courir pour leur vie, ne sont pas de la trempe des autres hommes, ainsi il ne faut pas être surpris s'ils ne voulurent découvrir personne. Leurs trois déclarations marquoient trois caractéres differens, mais ils ne laisserent pas de s'acorder tous à soûtenir la même chose, ce qui fit croire que leurs écrits avoient été concertez, & que Charnock comme le plus habile les avoit dressez. Quoi qu'il en fut, ces déclarations contenterent, & mécontenterent tout le monde. L'aveu qu'ils firent de la conspiration eut dequoi satisfaire ceux qui étoient affectionnez au Gouvernement du Roi Guillaume, & il couvroit de confusion les Ecrivains François qui publierent d'abord que cette conspiration étoit chimerique : mais les partisans du Roi Jaques eurent l'avantage de voir que ces écrits n'acusoient personne, ce qui privoit les verita-

bles

1696. bles Anglois d'une partie du fruit qu'ils devoient recueillir de cette découverte. Cela n'empêcha pas néanmoins que toute l'Europe ne prît droit ſur l'aveu qu'ils firent, ſans conter ſur ce qu'ils deſavoüerent, & que tout le monde ne demeurât convaincu que c'étoit une affectation groſſiere & Jeſuitique de vouloir diſculper non ſeulement tout le parti du Roi Jaques, mais généralement tous les Catholiques Romains; car qui peut ignorer qu'il n'y en ait qui font un point de religion de cette pernicieuſe maxime; *que c'eſt une action meritoire de tuer un Roi hérétique*, *ou un Tyran*? Ces déclarations ne produiſirent nullement l'effet que s'en promettoient ceux qui les avoient écrites : on demeura perſuadé qu'ils avoient été pouſſez à entreprendre cet horrible attentat par le Roi Jaques lui même; qu'il étoit entré dans cet abominable complot un très-bon nombre de ces Catholiques Romains qui ſuivent les principes de ceux qui dirigeoient la conſcience de ce lâche Prince; & on ne fit même nulle difficulté de dire que la Cour de France y avoit eu part. Quoi qu'il en ſoit, on lui reprocha, que pour endormir les Alliez elle preſentoit la paix d'une main, tandis qu'elle cachoit un poignard de l'autre, pour tâcher de les exterminer en exterminant celui qui en étoit le Chef.

La Cour continua à juger les autres prevenus. Les Chevaliers Friend & Perkins le furent au commencement d'Avril, & ayant été convaincus qu'ils avoient receu & accepté une commiſſion du Roi Jaques pour lever des troupes, & qu'ils s'étoient trouvez aux aſſemblées où l'on avoit comploté l'invaſion du Royau-

Royaume & l'assassinat de Sa Majesté, ils furent déclarez criminels de haute trahison, & comme tels condamnez au même genre de mort qu'on avoit fait souffrir à Charnock, à King & à Thomas Keyes. 1696.

Le Chevalier Thompson ayant informé dans ce tems-là les Communes qu'il avoit eu avis que ces deux criminels étoient disposez à découvrir ce qu'ils savoient de la conspiration, elles deputerent neuf de leurs membres tous du Conseil Privé pour supplier le Roi de leur permettre de les examiner, & de les assurer que s'ils vouloient faire une sincere confession, la Chambre intercederoit pour eux envers Sa Majesté pour tâcher d'obtenir leur pardon, ce que Sa Majesté acorda. On nomma d'abord des Commissaires qui s'étant transportez à Newgate raporterent, que Friend avoit nié avoir aucune connoissance de l'assassinat, qu'il avoit ajouté qu'il en avoit horreur, mais qu'il avoit avoüé que pour le complot de l'invasion du Royaume, il y avoit trempé; qu'il s'étoit trouvé en deux assemblées faites pour ce dessein. A l'égard de Perkins les Commissaires dirent qu'il avoit confessé avoir eu part au complot de l'assassinat qui avoit été resolu en deux ou trois assemblées: qu'il reconnoissoit avoir péché en l'aprouvant: qu'il avoit eu connoissance de l'invasion que le Roi Jaques devoit faire dans le Royaume: qu'il avoit cru que c'étoit de son devoir de l'appuyer: qu'il avoit veu depuis Noël une commission du même Roi, laquelle il croyoit être signée de lui & scelée de son sçeau, adressée à ses fidéles sujets pour leur faire prendre les armes contre

1696. contre le Prince d'Orange, mais qu'il ne vouloit pas nommer la personne entre les mains de laquelle il l'avoit vûe, & qu'il ne croyoit pas même qu'elle fût en Angleterre ; qu'il n'avoit consulté que des gens qui étoient de sa dépendance ; qu'il croyoit qu'il auroit eu lui seul assez de monde pour en former une compagnie, mais qu'il ne vouloit pas racheter sa vie aux dépens de celle des personnes qu'il avoit lui même engagées. La Chambre ordonna que ce raport seroit enregîtré dans ses Journaux comme étant d'une grande consequence, & qu'on l'imprimeroit dans les Votes.

Cependant comme l'aveu de ces deux criminels ne fut pas jugé suffisant pour demander leur grace, puis qu'ils ne confessoient rien que ce qu'on savoit déja, & qu'ils en taisoient beaucoup plus qu'ils n'en disoient, il fut resolu de les abandonner à la Justice, en sorte qu'ils furent executez le 13 du même mois d'Avril dans le même lieu où les autres l'avoient été. Ils livrerent tous deux aux Sherifs leurs déclarations, qui, toutes seditieuses qu'elles étoient, ne laisserent pas d'être renduës publiques pour faire voir qu'on n'apprehendoit rien de la part d'un petit nombre de gens entêtez qui ne s'acommodoient pas du Gouvernement, ou plûtôt pour en faire voir à toute l'Europe la malignité & l'extravagance.

Friend, après avoir déclaré solemnellement que ce qu'il alloit avancer partoit de son cœur, & qu'il exprimoit son sentiment avec la sincerité & l'ardeur d'un Chrêtien qui alloit mourir, commençoit sa déclaration de cette

ma-

maniere. *Je crois fermement que la cause pour laquelle on m'a conduit ici pour souffrir est la cause de Dieu, la cause de la veritable Religion, & que je ne souffre que parce que j'ai tâché de faire valoir les loix du païs, lesquelles, comme je l'ai toûjours oüi dire, requierent une fidelité a toute épreuve envers nôtre Souverain, & de laquelle nous ne pouvons être dispensez par aucune force domestique, ni étrangere : car c'est une chose qui me paroit toute nouvelle, & qu'il m'est impossible de concevoir, que des sujets puissent détrôner leur Roi par aucune raison, & en prendre un autre qui n'ait pas immediatement droit à la Couronne. Nous ne devions jamais avoir fait une pareille chose, mais la chose ayant été faite, il est juste, il est de nôtre devoir d'assister le premier pour le recouvrement de ses droits : & de quelque maniere que les choses paroissent presentement, je crois, & je suis même assuré qu'il sera remis un jour sur le trône, qui lui appartient legitimement, & je le souhaite de tout mon cœur. Pour ce qui est d'une descente subite de Sa Majesté le Roi Jaques dans ce païs dans le dessein de s'en emparer, je déclare que je n'en ai pas eu une connoissance certaine, & je ne saurois même dire quel fondement il y a à croire cela, tant ai-je peu de raisons de m'en pouvoir persuader à l'heure qu'il est. Quant à l'assassinat, je suppose qu'on n'attendra pas de moi que je m'en purge, puis que ce n'est pas le crime qu'on a allegué contre moi. On en a pourtant fait mention, mais je pardonne à ceux qui ont avancé cela à mon desavantage. Je fais profession, & j'en remercie Dieu, d'être membre de l'Eglise Anglicane, quoi que, comme Dieu le sait, je ne sois qu'une partie indigne & sans merite de cette* 1696.

Eglise

1696. *Eglise qui soufre presentement si fort pour être étroitement attachée à la fidelité, aux loix & aux principes Chrêtiens. C'est pour cela, que je soufre, c'est pour cela que je meurs. J'ai néanmoins une amour parfaite pour ceux qui professent une autre religion que la mienne, & je leur souhaite du bien, car j'ai trouvé au milieu d'eux beaucoup de charité & d'honnêteté.*

Comme le Chevalier Friend, tout bon Protestant qu'il vouloit paroitre, avoit recusé dans son procés tous les témoins Catholiques Romains qu'on fit déposer contre lui, alléguant que les maximes de ceux qui faisoient profession de la Religion Romaine, étoient de ruïner les Protestans, & que les statuts d'Edoüard III. de Jaques I. & de Charles II. déclaroient les Papistes incapables d'être témoins en justice; il disoit dans sa déclaration qu'il avoit pris ce parti pour sa plus grande sureté, & sur le fondement des loix. La suite de son écrit étoit une exhortation à ceux de sa religion & de son parti, ausquels il recommandoit de mener une vie sainte & réglée, & il finissoit par une priere, où il demandoit à Dieu entre autres choses de conserver & benir l'Eglise Anglicane, de consoler le Roi Jaques, de le rétablir dans ses droits, & d'inspirer la fidelité à ses sujets qui avoient été seduits, de benir la Reine, épouse du Roi Jaques, & le Prince de Galles. A-t-on jamais oüi parler d'une pareille impudence?

Quant à l'écrit de Perkins, cet assassin déclaroit que comme il n'avoit jamais beaucoup parlé, il ne parleroit pas aussi beaucoup dans cette rencontre. Il protestoit d'abord de sa charité. *C'est pourquoi*, disoit-il, *je ne me veux plain-*

plaindre ni de la dureté de mon procés, ni d'aucune autre rigueur dont on a usé à mon égard. Cependant je me crois obligé de faire mention d'une seule circonstance, c'est que le Sieur Porter a juré contre moi, que je lui avois avoüé d'avoir vû & lû une commission du Roi Jaques pour armer & faire la guerre contre le Prince d'Orange & ses adhérans, & pour se saisir des forts, châteaux & autres tels lieux, ce que je suppose n'être qu'une formalité ordinaire lors qu'on donne l'autorité de faire la guerre. Mais je dois avoüer que je ne suis pas beaucoup informé des matieres de cette nature. Pour ce qui est d'une commission dressée particulierement contre la personne du Prince d'Orange, je n'en ai jamais rien vu, ni oüi dire. Il est vrai que je savois le secret du dessein contre ce Prince, mais je n'y étois pas engagé, & je suis entierement persuadé que fort peu de gens, ou personne n'en a eu connoissance, horsmis ceux qui l'ont entrepris. J'avoüe franchement, & je crois qu'il y va de mon honneur de le dire, que j'étois entierement dans les interêts du Roi Jaques, comme étant toûjours persuadé de la justice de sa cause, & croyant être obligé comme sujet & Anglois de nation de l'assister dans le rétablissement sur son trône, dont on l'a fait injustement descendre, comme les loix & les constitutions du Royaume m'en persuadent. Il déclaroit enfin qu'il mouroit dans la communion de l'Eglise Anglicane. 1696.

Des criminels qui comme ceux-ci persisterent dans leur rebellion & dans leur crime avec tant d'audace, n'étoient gueres en état de salut. Cependant trois Ministres de l'Eglise Anglicane ne laissérent pas de leur donner l'absolution dans le tems qu'ils alloient être execu-

1696. executez, & ce furent apparemment ces Ecclesiastiques qui dresserent leurs déclarations, sur tout celle du Chevalier Friend, qui n'étoit pas un fort habile homme. Quoi qu'il en soit il est évident qu'elles leur furent suggerées pour favoriser les partisans du Roi Jaques, puis qu'ils déclarerent dans ces écrits tout le contraire de ce qu'ils avoient dit devant les Députez de la Chambre Basse. Lors que les trois premiers criminels furent convaincus & condamnez, ceux de la faction n'eurent pour but que d'empêcher que l'aveu de leur crime ne fît aucun tort au parti. Mais dans l'execution de Friend & de Perkins ils crurent avoir trouvé une belle ocasion pour faire l'apologie du complot au deshonneur de l'Eglise Anglicane, en tachant d'insinuer qu'elle autorisoit de si detestables maximes, & que sous ce nom venerable ils pouvoient alleguer impunément que les conjurez souffroient pour la cause de Dieu, de la Religion, des loix du païs. Cette fourberie fut bien-tôt démasquée, car comme ces prétendus Protestans attribuoient des sentimens odieux à l'Eglise Anglicane, ceux qui étoient les Chefs de cette Eglise crurent qu'ils étoient obligez de desavoüer publiquement une telle calomnie, sur tout s'étant trouvé de prétendus Ministres qui avoient eu l'audace de leur donner l'absolution, quoi qu'ils fussent morts dans la rebellion & dans l'impenitence. C'est ce que firent l'Archevêque de Cantorbery, celui d'York, & douze Evêques dans la Déclaration qu'on va voir, & qu'il est nécessaire d'inserer toute entiere.

„Nous

„ Nous les Archevêques & Evêques qui 1696.
„ sommes presentement à Londres & aux environs, pour assister au Parlement aujourd'hui seant, ayant vû un papier, qui a pour titre : *Copie veritable des Ecrits qui ont été delivrez par les Chevaliers Jean Friend & Guillaume Perkins*, *aux Sherifs de Londres & de la Comté de Middelsex à Tiburne*, *où ils furent executez le* 13 *Avril* 1696. Etant d'ailleurs bien informez de la conduite trés-irreguliere de Mrs. Cook, Collier & Snatt, qui ont prétendu donner l'absolution à ces criminels lors qu'ils furent executez, au grand scandale de l'Eglise & de nôtre sainte Religion, nous avons cru pour ces raisons être obligez de déclarer nos sentimens là dessus. Nous déclarons donc ce qui s'ensuit.

„ Premierement quant aux papiers qui furent delivrez aux Sherifs, nous remarquons que dans celui du Chevalier Jean Friend, entre plusieurs choses qu'il déclare comme son opinion particuliere, pour lesquelles nous le laissons au jugement de Dieu, il y en a touchant l'Eglise Anglicane qui sont indignes de cette Eglise & la deshonorent. Ce nom vénérable est par l'auteur de ce papier donné à cette partie de nôtre Eglise qui s'est separée elle-même du corps, & plus particulierement à un parti seditieux parmi eux, qui sont tellement passionnez pour le rétablissement du Roi Jaques, qu'ils croyent que tous moyens sont permis pour venir à leurs fins. Nous en avons un terrible exemple en la personne même du Chevalier Friend, qui comme les témoins l'ont

„ dé-

1696. „ déposé contre lui dans son procés, avoit „ une connoissance particuliere de l'assassinat „ medité contre le Roi, & qui néanmoins „ ne le découvrit point, ni n'en témoigna pas „ la moindre horreur, parce qu'il craignoit „ que cela ne nuisît aux affaires du Roi Jaques, & qui avoit fait lui-même des preparatifs avec plusieurs autres, qui avoient comme lui les mêmes principes, que l'auteur de „ ce papier a l'impudence d'appeller Chrêtiens, pour agir conjointement avec une armée de François Papistes, pour détruire leur „ propre païs, & extirper entierement cette „ même religion dont ils se vantent d'être „ membres.

„ En second lieu, pour ce qui est du Chevalier Guillaume Perkins, qui protesta de „ mourir dans la communion de l'Eglise Anglicane, nous ne pouvons croire qu'il pensât autre chose par là, sinon qu'il étoit attaché à la même faction, étant assurez, „ comme nous le sommes de très-bonne part, „ que lui & le Chevalier Friend s'étoient absentez de nos assemblées publiques quelque „ tems avant leur mort: ce qui nous donne „ lieu de n'être pas fort surpris de voir que „ dans les papiers qu'ils ont laissez aux Sherifs „ ils parlent si legérement du dessein si barbare d'assassiner Sa Majesté, que même ils „ semblent ne le pas desaprouver. On le peut „ voir plus particulierement dans l'écrit du „ Chevalier Perkins, qui, bien qu'il eût été „ convaincu publiquement d'avoir engagé „ plusieurs personnes à commettre un crime „ si horrible, a cru s'innocenter suffisamment „ par cette pitoyable excuse; *Il est vrai que je savois*

„ *savois le secret du dessein contre ce Prince*, 1696.
„ *mais je n'y étois pas engagé.* Graces à Dieu,
„ cet homme n'étoit point membre de nôtre
„ Eglise, qui, dans quelque revolution qu'il y
„ ait eu, n'a jamais été accusée d'avoir eu part
„ à aucun dessein d'assassiner personne, ni
„ même la moindre connoissance. Enfin,
„ ces Ecclesiastiques, qui ont prétendu avoir
„ droit d'absoudre ces criminels à la place de
„ l'execution, en leur imposant tous trois en-
„ semble les mains sur la tête, & prononçant
„ publiquement la forme de l'absolution, en
„ ont usé fort insolemment, sans pouvoir
„ autoriser leur conduite par aucun exemple
„ dans nôtre Eglise, soit dans toutes les au-
„ tres dont nous avons connoissance; & elle
„ est en elle-même contre toutes les régles.
„ Car le formulaire de nôtre office touchant
„ la visite des malades, duquel ils devoient
„ emprunter les paroles, & dans lequel il y
„ a plusieurs régles concernant une sembla-
„ ble affaire, ne leur donnent aucune au-
„ torité, ni aucun pretexte d'absoudre de
„ semblables personnes. Il y a plus, de la
„ maniere dont ils ont procedé, ils ont don-
„ né l'absolution d'une maniere toute diffe-
„ rente de celle qui est ordonnée par nôtre
„ Liturgie. Voici ce que dit le formulaire
„ de la visite des malades : *La personne ma-*
„ *lade sera exhortée de faire une confession par-*
„ *ticuliere de ses péchez, & si elle trouve sa con-*
„ *science chargée de quelque chose d'extraordi-*
„ *naire, alors après une telle confession, le Pré-*
„ *tre lui donnera l'absolution, en cas que le ma-*
„ *lade la demande avec humilité & de tout son*
„ *cœur.* Mais ici on absout publiquement des

1696. „ perſonnes qui ſont condamnées ſelon les „ loix pour des crimes execrables, ſans les „ avoir exhortez en aucune maniere au moment de leur mort à confeſſer leurs péchez, „ non pas même les crimes pour leſquels ils „ étoient conduits au ſupplice. D'ailleurs on „ a donné l'abſolution à des perſonnes qui ne „ l'ont point demandée avec humilité, & qui „ bien loin d'avoir témoigné que leur conſcience fût troublée & chargée de quelque „ ſcrupule extraordinaire, déclarent au contraire, comme le fait Jean Friend dans ſon „ écrit, qu'ils ont beaucoup de joie de ſouffrir pour la cauſe qu'ils croyent fortement „ être la cauſe de Dieu, & de la veritable „ Religion. Que ſi ces Miniſtres de l'Egliſe „ ne connoiſſoient point l'état de l'ame de „ ces perſonnes avant qu'ils leur donnaſſent „ l'abſolution, comme il eſt très-certain que „ deux d'entre eux, ſavoir, les Sieurs Snatt „ & Cook, ne le ſavoient pas ; car ils ont „ déclaré depuis, qu'ils n'avoient parlé au „ Chevalier Perkins qu'à la place de l'execution : comment pouvoient-ils donc ſans „ une manifeſte contravention aux loix de „ nôtre Egliſe, & ſans un abus profane du „ pouvoir que Jeſus-Chriſt a laiſſé à ſes Miniſtres abſoudre ces criminels de tous leurs „ péchez? Que ſi les ſentimens que ces hommes ont déclaré dans leurs écrits, leur „ étoient connus, il faut qu'ils les ayent regardez ou comme des impenitens opiniâtres, ou comme des martyrs. Nous voulons croire charitablement que s'ils les „ euſſent regardez comme impenitens, ils ne „ leur auroient pas donné l'abſolution, puis

que

„ que c'eût été une souscription autentique à 1696.
„ leur damnation ; mais s'ils les ont regardez
„ comme des martyrs, l'absolution qu'ils leur
„ ont donnée est une veritable justification
„ des grands crimes pour lesquels ils ont souf-
„ fert, & un renversement visible des loix Ec-
„ clesiastiques & Civiles.

„ Pour toutes ces considerations, & afin de
„ justifier nôtre Eglise, qui autrement pourroit
„ être soupçonnée par ceux qui ne sont pas in-
„ formez de nos sentimens & de nos consti-
„ tutions, à cause des mauvaises pratiques,
„ & des pernicieux principes de ces criminels,
„ & des Ecclesiastiques qui les ont assistez à
„ la mort, & qui prétendent être membres
„ de l'Eglise Anglicane; Nous déclarons ici,
„ que nous rejettons & détestons de sembla-
„ bles pratiques & maximes, les conside-
„ rant comme schismatiques & seditieuses,
„ dangereuses pour l'Eglise & pour l'Etat,
„ contraires à la veritable doctrine & à
„ l'esprit de la Religion Chrêtienne; & nous
„ nous servons de cette ocasion pour exhor-
„ ter les peuples soûmis à nôtre conduite de
„ se donner garde de semblables seducteurs,
„ & de les éviter, de peur qu'ils ne soient en-
„ trainez dans l'erreur par le mechant, comme
„ dit l'Apôtre St. Pierre, & qu'ils n'abandon-
„ nent les fermes fondemens de la Religion
„ Anglicane, établis dans la réformation du
„ service Divin, & qui par la providence par-
„ ticuliere de Dieu ont demeuré dans leur en-
„ tier jusqu'à ce jourd'hui 20 d'Avril 1696.

Ces trois Ministres furent arrêtez comme coupables de haute malversation, & furent

1696. jugez comme tels, mais leur ſentence fut differée.

Trois autres des conſpirateurs qui avoient été arrêtez, ſavoir, Ambroiſe Rookwood, Charles Cranburne, & Robert Lowick, furent condamnez le 2 & le 3 de Mai, & furent executez le 9. Rookwood & Lowick, qui étoient Catholiques Romains, firent leurs prieres enſemble; mais pour Cranburne, qui ſe diſoit Proteſtant, il fit la ſienne à haute voix, en s'adreſſant à Jeſus-Chriſt. Il lui demanda d'abord de lui donner une veritable repentance, puis qu'il alloit ſouffrir pour ſa cauſe, & de le conduire dans ſes bienheureuſes demeures, qu'il a preparées à ceux qui meurent pour ſon nom. *Dieu tout-puiſſant & miſericordieux*, ajoûta-t-il, *fortifie, je te prie, ton ſerviteur dans ces momens où il a à quitter la vie. Ne permets pas que je deshonore la cauſe & la verité pour laquelle je ſouffre. Ce n'eſt pas que je me defie de la juſtice de ma cauſe, mais ce ſont les péchez qui me ſont communs avec les autres hommes, & les égaremens de ma vie qui me font apprehender de comparoître devant ton juſte Tribunal. Nettoye moi de mes péchez, & alors j'irai à la mort avec confiance, aſſuré que l'abondance de ta grace ſurmonte les terreurs de la mort. Rempli mon eſprit de plus en plus du ſentiment de la juſtice de la cauſe pour laquelle je ſouffre. Donne moi courage, ô mon Dieu. Arme moi de confiance, afin que je meure pour toi & pour ta cauſe, & que je ſois receu en ton repos. Seigneur, je remets mon ame entre tes mains.* A-t-on jamais vû tant d'égaremens d'eſprit, diſons mieux, tant de ſceleratеſſe? Cette priere dont peut-être on n'a jamais vû

de

de ſemblable, n'eut pas été plûtôt finie, que 1696.
Chanburne s'adreſſa aux aſſiſtans. *Je confeſſe*, ſe prit-il à leur dire, *que j'ai été grand pecheur, mais j'eſpére de trouver grace par les merites de Jeſus-Chriſt. Je vous conſeille de vous aquiter de vôtre devoir envers Dieu avec conſcience & avec zele. Celui qui eſt tel eſt veritablement Chrêtien, & je ſuis aſſuré que celui qui l'eſt veritablement ne peut jamais ſe ſoûlever contre ſon Roi legitime. Pour ce qui regarde l'aſſaſſinat du Prince d'Orange, j'en eus connoiſſance*, ajoûta-t-il, *le Samedi 3 de Mars, après avoir porté les noms des intereſſez de la part de Porter à Charnock, qui y en ajoûta ſix qu'il avoit engagez en cette affaire. Ce que Porter, Pendergraſs & de la Ruë ont témoigné contre moi eſt veritable. Comme je dois rendre juſtice à tout le monde, & particulierement à mon Souverain le Roi Jaques, je croi qu'il n'a eu aucune connoiſſance de ce deſſein, & je ne doute point que Dieu ne le rétabliſſe dans ſes Royaumes. Comme il eſt encore de mon devoir de faire des vœux pour lui, je prie Dieu qu'il le veuille benir, qu'il le veuille conſerver, lui donner patience dans ſes ſouffrances, une heureuſe iſſuë dans ſes afflictions, & que jamais aucun complot contre lui ne puiſſe reüſſir.* Ces ſouhaits ne lui paroiſſant pas ſuffiſans, il pouſſa une ſeconde priere. *Sois lui, ô Dieu*, s'écria t-il, *une puiſſante tour contre ſes ennemis. Acable de confuſion & de honte ceux qui ne veulent pas qu'il regne ſur eux. Fais fleurir ſa Couronne ſur ſa tête. Beni ſon épouſe, nôtre Reine, la Reine Doüairiere, & le Prince de Galles. Fai qu'ils ſoient comblez de toutes ſortes de bonheurs. Enrichi les de ta grace celeſte, & les amene dans ton Royaume éternel, par ton Fils*

1696. *Jesus-Christ.* Il termina là sa priere, & continuant son discours, il dit qu'il croyoit qu'il n'y avoit que très-peu de personnes qui eussent connoissance du complot, & que c'étoit uniquement ceux qui en étoient les premiers auteurs. *Je prie le Seigneur*, continua-t-il, *qu'il n'y ait pas davantage de sang répandu, & qu'il ouvre les yeux à cette nation, afin qu'elle ne soit pas exposée en proye à une Puissance étrangere.* Le Sherif l'interrompit là dessus. Il lui demanda s'il entendoit par ces dernieres paroles, qu'il prioit Dieu qu'il ne se fît point de soulévement contre le Gouvernement. A quoi il répondit à peu près, comme autrefois Pilate: *Ce que j'ai dit je l'ai dit.* Après quoi il déclara, que pour ce qui concernoit sa Religion, il étoit né, & avoit été baptisé dans l'Eglise Anglicane, *qui*, dit-il, *m'a toûjours enseigné, qu'on doit avoir de l'horreur pour cette abominable doctrine qui permet de déposer, ou d'assassiner les Rois.* Le Sherif l'interrompit encore. Est-ce, lui dit-il, que l'Eglise Anglicane vous a enseigné, que vous pouviez assassiner nôtre Monarque? Cranburne ne répondit autre chose, sinon que pour ce qui regardoit l'assassinat, il en avoit déja parlé, & que les loix, ni la doctrine de l'Eglise Anglicane ne lui avoient jamais apris qu'on pût détrôner son Roi legitime. Le Sherif insista encore s'il n'avoit point eu de part dans le complot, & s'il n'en avoit rien sû? Il dit sur cela, qu'il en avoit eu connoissance le 3 de Mars entre les dix à onze heures, & que dans le même tems il fut arrêté. On lui demanda enfin s'il n'eût pas découvert ce complot au cas qu'il en eût eu l'ocasion? Il repartit que non, parce que s'il l'avoit

l'avoit voulu faire, il en auroit eu le tems de même que les autres qui l'avoient fait: après quoi il confessa de nouveau qu'il avoit eu dessein d'assassiner le Roi. L'obstination de ce miserable a quelque chose de surprenant. Sa confession fut un mélange si bizarre de bonnes & de mauvaises choses, de pieté, & de perseverance dans les plus abominable de tous les crimes, qu'il est difficile de comprendre que l'esprit de l'homme soit capable en même tems de mouvemens si contradictoires. Cependant lors que l'on y fait la moindre attention on ne trouve rien de si surprenant là dedans. Ceux qui sont capables de donner dans des complots de cette nature sont ou des atrabilaires, ou des impies, ou des desesperez qui s'étourdissent sur la mort, & qui n'en craignant point les suites, parce qu'ils ne croyent point d'autre vie, font une comedie de la Religion. 1696.

Les écrits de Rookwood & de Lowick n'étoient pas moins singuliers que celui de Cramburne, ou pour mieux dire, ils n'étoient pas moins insolens, ni remplis de moins d'impertinences. Ils affectoient d'y paroître conscientieux & gens de bien, ils invoquoient le nom de la très-sainte Trinité, tandis qu'ils avoüoient, ou qu'ils avoient trempé dans le complot, ou s'ils n'y avoient point trempé, qu'ils eussent fait tous leurs efforts pour le faire reüssir si la chose eût dépendu d'eux. Ils s'acordoient sur tout à disculper le Roi Jaques du dessein de faire assassiner le Roi son beau fils: affectation si ridicule & de si mauvaise foi, que les Catholiques Romains raisonnables en étoient choquez.

1696. Bien des gens auront peine à comprendre quelle étoit la politique des Anglois à l'égard de ces criminels. Ils étoient convaincus d'avoir voulu tremper leurs mains parricides dans le sang de leur Souverain ; ils ne le desavoüoient pas, cependant ou leur laissoit prononcer des discours injurieux & qui outrageoient la majesté Royale. Ils leur permettoient de delivrer des écrits scandaleux, où ils s'efforçoient de justifier le plus infame de tous les attentats ; ils souffroient que ces discours & que ces écrits fussent publiez. Il est certain qu'il y a là dedans quelque chose qui choque d'abord. Mais lors qu'on y fait quelque reflexion on void bien que cette politique n'a rien d'étrange, & qu'il y a infiniment plus de sagesse à manifester les derniers paroles de ces sortes de scelerats qu'à les ensevelir dans le silence. Leurs contradictions continuelles, soit par raport à leurs complices, soit par raport à eux-mêmes, la grossiereté de leurs raisonnemens, leurs réponses équivoques aux interrogats qu'on leur faisoit, leur impudence, ce mélange monstrueux de bien & de mal, ces especes de menaces que quelques uns faisoient glisser adroitement, & ces éloges affectez qu'il donnoient à un Prince sanguinaire qu'ils vouloient excuser à quelque prix que ce fut, toutes ces choses prouvent la néceffité qu'il y avoit de publier les écrits & les discours de ces malheureux, que leur propre bouche & leur propre plume condamnoient. On en tiroit en un mot cet avantage, que la verité qu'ils ne pouvoient pas s'empêcher d'avoüer, n'étoit point suspecte, puis qu'elle ne leur étoit pas arrachée par les tour-

tourmens, & que leurs deguisemens & leurs menſonges n'étoient d'aucune conſequence contre la verité. 1696.

Du moment qu'on eut ſû en France que la conſpiration contre le Roi d'Angleterre avoit été decouverte, il ſe répandit un bruit général que le Roi Jaques alloit retourner à S. Germain. Cependant ce Prince reſta ſur les côtes pendant quelque tems, & l'endroit qu'on jugea à propos qu'il choisît fut Boulogne, où ſes Officiers l'allerent joindre, & où on lui envoya toute ſa vaiſſelle & la plûpart de ſes équipages. On trouva à propos à la Cour de France de faire prendre un ſemblable parti à ce Prince pour tâcher d'effacer l'opinion où étoit toute l'Europe que ſon voyage à Calais n'avoit été entrepris ſi tôt, que dans la vûe du ſuccès dont il ſe flatoit par les intelligences qu'il avoit en Angleterre, avec une troupe de ſcelerats qui devoient aſſaſſiner le Roi Guillaume. Une autre raiſon de la Cour de France étoit de tenir les Anglois en allarme, & de leur faire craindre qu'elle perſiſtoit encore dans le deſſein d'une deſcente dès que l'ocaſion en feroit favorable. Peut-être avoit-elle formé quelque autre deſſein moins important pour cacher ce qu'il y avoit d'honteux dans le prémier & dans le peu de ſuccès qu'il avoit eu. Quoi qu'il en ſoit, les troupes Françoiſes demeurerent cantonnées aux environs de Calais, & les bâtimens qui devoient tranſporter ces troupes reſterent dans ce port, où ils coururent grand riſque; car les Anglois profitant de l'abſence de la flote Françoiſe allerent bombarder Calais le 13 du mois d'Avril. Le bombardement dura depuis le midi juſqu'à

1696. qu'à huit heures du ſoir, & on jetta trois ou quatre cens bombes ou ſur ces batimens, ou dans la ville, ce qui cauſa un dommage très-conſiderable. Les François voulurent attaquer les galiotes à bombes avec des demi galéres, mais les brigantins Anglois les firent retirer avec perte. On ſeroit revenu à la charge le lendemain, mais un vent violent de Sud-Oüeſt étant ſurvenu ce jour-là, l'eſcadre Angloiſe qui avoit entrepris cette expedition, fut obligée de s'éloigner. Les François habiles à diminuer leurs pertes ne manquerent pas de diminuer le dommage qu'avoit cauſé ce bombardement. Ils publierent que les bombes & quelques pots à feu n'avoient ruïné que trois ou quatre vaiſſeaux dans le port, & qu'il n'y eut dans la ville qu'environ quatre-vints maiſons de brûlées avec l'Egliſe & la maiſon de l'hôpital, & une partie des cazernes, que cela ne valoit pas la peine d'en parler. Cependant le dommage, quelque petit qu'il fut, fut aſſez conſiderable pour donner lieu aux Alliez de s'en vanter, ſur tout puis que ce bombardement ſe fit à peu près dans le tems que le Roi Jaques devoit envahir l'Angleterre avec les troupes & la flote de France. Ce Prince qui avoit été regalé, il y avoit quatre ans, de la vûe du feu de joye fait des vaiſſeaux qui le devoient tranſporter en Angleterre, eut un regal ſemblable, puis qu'il put voir le bombardement de Calais & des vaiſſeaux deſtinez à ſon uſage qui étoient dans le port de cette ville. Je ne ſai s'il écrivit alors au Roi de France, mais s'il le fit il pouvoit bien employer les mêmes termes qu'il employa après la ruïne de la flote

Fran-

Françoise. *Je ne comprens que trop par le desavantage qui vient d'arriver à vôtre flote, que c'est mon étoile qui a attiré ce malheur, à des troupes toûjours victorieuses. Ne vous interessez plus pour un Prince aussi malheureux que je suis, & agréez que je me retire avec ma famille en quelque coin du monde, où je ne puisse plus être un obstacle au cours ordinaire de vos prosperitez & de vos conquêtes, que mon malheur seul pourroit interrompre.* On a dit, il y a long-temps, que c'est à tort que nous chargeons nôtre étoile de tous les maux qui nous arrivent, & que la plûpart des gens ne souffrent que par leur propre faute. J'avoüe que cette maxime n'est pas toûjours veritable, mais elle l'est si fort à l'égard du Roi Jaques, qu'il semble qu'elle ait été faite pour lui. Ce Prince passa quelque tems à Boulogne fort confus & fort consterné : mais enfin comme il n'y avoit plus rien à faire pour lui sur les côtes de la mer, il partit pour S. Germain, où il arriva le 6 de Mai , & où quelques jours aprés il fit brûler tous les exemplaires d'un manifeste qui devoit paroître si son entreprise eût reüssi , & fondre un très-grand nombre de medailles , où l'execution de la mort du Roi de la Grand' Bretagne étoit representée d'une maniere si évidente qu'il n'y avoit personne qui n'en pût faire l'aplication dans la vûe qu'elle avoit été frapée. 1696.

Cet horrible coup ayant manqué, les François crurent néanmoins que le mal étoit encore assez grand pour s'en pouvoir prevaloir en quelque maniere. Ils s'imaginerent que le trouble qu'avoit causé cette conspiration arrêteroit le cours des affaires dans le Parlement

1696. ment ; que le Roi de la Grand' Bretagne n'oseroit repasser la mer ; ou qu'il seroit contraint en tout cas de rappeller ses troupes de Flandres, & que par ce moyen les armées des Alliez dans les Païs-Bas étant inferieures aux leurs, ils auroient ocasion de se dedomager de la perte de Namur, par la prise de cette place, ou de quelque autre, ou par quelque victoire éclatante. Mais rien de semblable n'arriva. Les affaires du Parlement allerent toûjours le même train. La conjuration contre le Roi d'Angleterre ne servit qu'à unir les sujets de ce grand Monarque par une association génerale qui fut signée dans les trois Royaumes, qu'à les faire concourir tous ensemble à faire de nouveaux efforts, & à mettre par ce moyen la Ligue en état de ne redouter plus ceux de la France, ni aucun de ses stratagêmes. Sa Majesté Britannique bien loin de dégarnir les Païs-Bas de ses troupes y renvoya celles que Leurs Hautes Puissances avoient fait passer en Angleterre, & comme elle n'apprehenda rien du côté des ennemis du dedans, elle resolut comme les autres campagnes d'aller commander ses armées. Cette resolution ayant été prise, Sa Majesté se rendit le 7 de Mai au Parlement & parla en ces termes aux deux Chambres.

Vous avez donné, MILORDS & MESSIEURS, *de si grandes marques de vôtre affection pour ma personne, & de vôtre zéle pour mon gouvernement, & vous avez fait tant de choses à ces deux égards pour la sureté commune, tant par les bonnes loix qui ont été faites que*

que par les subsides que vous avez donnez pour toutes les depenses de cette année, qu'il y a lieu d'esperer que les desseins de nos ennemis ne serviront, moyenant la faveur divine, qu'à leur faire voir combien nôtre union est ferme & assurée, & qu'à me donner lieu de reconnoître ces marques de vôtre affection par tous les bons offices qu'un Prince peut rendre à son peuple. La necessité des affaires, Milords & Messieurs, *me rappelle pour quelque tems hors du Royaume. Je vous recommande instamment d'assister dans vos differens emplois ceux à qui je laisserai le soin du gouvernement, & de vous apliquer à maintenir la paix & la tranquilité publique dans le Royaume.* 1696.

Dans le tems que les François faisoient sur les côtes les preparatifs qu'on a vus pour favoriser l'entreprise du Roi Jaques, Mrs Soranzo & Venier étoient partis de Venise pour aller complimenter le Roi d'Angleterre en qualité d'Ambassadeurs extraordinaires, & lui proposer des moyens de paix s'ils trouvoient l'ocasion favorable. Cette Ambassade qui étoit la plus belle que les Venitiens eussent faite depuis fort long-tems, arriva à Londres avec une suite de près de deux cens personnes, parmi lesquelles il y avoit quatorze jeunes Nobles des plus considerables familles de Venise & divers sçavans tant Ecclesiastiques que seculiers. Ces Ambassadeurs furent quelques jours *incognito* à Londres, & firent leur entrée publique le 8 du même mois de Mai avec une magnificence extraordinaire. Ils furent conduits dans de superbes barges de Green-

1696. wich à la Tour, où ils furent complimentez par le Gouverneur, qui les acompagna entre deux files de soldats jusqu'aux carosses de Sa Majesté où ils monterent ; il y eut près de deux cens carosses à cette entrée la plûpart à six chevaux, où les Nobles Venitiens & les autres personnes distinguées de l'Ambassade prirent place. Ils ne furent pas plûtôt arrivez dans le Palais de la Comtesse de Portland qui leur avoit été preparé, qu'ils y furent complimentez sur leur arrivée de la part du Roi, & du Prince & de la Princesse de Dannemark, & on les y regala splendidement. Trois jours après ils eurent audience du Roi dans la salle des banquets à Withal, où ils furent conduits dans les mêmes carosses qui avoient servi à leur entrée. M. Venier harangua Sa Majesté en Italien pour la feliciter de la part de la Republique sur son avenement à la Couronne. Il lui dit qu'ils venoient un peu tard lui témoigner la joie que la Republique avoit ressentie de voir le plus grand Prince du monde & le plus digne de regner, tenir les renes des Royaumes Britanniques, mais que leurs hommages n'en étoient pas moins sinceres, & que la Republique mettroit tout en œuvre pour meriter son affection & son estime. Le Roi répondit en Anglois. La réponse de Sa Majesté roula sur l'estime qu'elle faisoit de la Serenissime Republique & du merite personnel qu'elle faisoit de Leurs Excellences qu'elle reconnoissoit en particulier. Le Roi qui devoit partir le plûtôt qui lui seroit possible pour se rendre dans les Païs-Bas, donna ordre que ces Ambassadeurs fussent conduits le même soir

soir à Kensington, où ils eurent leur audien- 1696.
ce de congé. Sa Majesté selon l'ancienne coûtume des Rois ses predecesseurs, fit Chevalier M. Soranzo, à qui elle donna sa propre épée qu'elle lui mit elle même à son côté en lui disant ces paroles : *Je vous fais Chevalier, comme Charles premier, mon grand-pere fit Chevalier vôtre oncle.* Cette Ambassade fut resoluë si tard qu'il y eut peu de gens qui ne vissent que ce fut le fruit de la flote Angloise dans la Mediterranée : on en parla même dans le monde d'une maniere assez maligne, à cause de la conjoncture, mais ce fut sans aucun fondement.

Le Roi ne tarda pas long-tems à se mettre en mer. Il laissa la regence aux mêmes Seigneurs qui l'avoient exercée l'année precedente. Il s'embarqua le 13 à Margate, mais après avoir été trois heures en mer, il fut obligé par le vent contraire & le calme de retourner à terre. Il remit le 15 à la voile, il arriva en Hollande le 17, & le 5 de Juin dans les Païs-Bas. Environ ce tems-là il se passa une action en Catalogne entre la cavalerie des Espagnols & celle des François. Le Duc de Vendome ayant passé le Ter le 30 de Mai avec son armée, aprit que le Lantgrave de Hesse Darmstat campoit avec quatre mille cinq cens chevaux à deux petites lieuës de son infanterie, qui étoit retranchée sous Ostalrick, sur quoi il s'avanca & fit reconnoître cette cavalerie. On raporta qu'elle étoit campée dans une plaine, ayant devant elle un bois & un défilé, où il ne pouvoit passer que six escadrons de front. Après avoir tenu conseil de guerre, où il fut resolu d'at-

taquer

1696. taquer les Eſpagnols , le Duc de Vendôme commanda trois cens chevaux pour une fauſſe attaque, & en même tems ordonna un détâchement de grenadiers qu'il fit marcher par manches à droite & à gauche des premiers eſcadrons deſtinez à paſſer le défilé. Comme les Eſpagnols oppoſoient à ce défilé un front de douze eſcadrons , les ſix premiers eſcadrons François, dont un de carabiniers avoit l'avantgarde eurent beaucoup à ſouffrir , & celui des carabiniers plia, mais les cinq autres à l'aide du feu des grenadiers ayant tenu bon, quoi qu'ils perdiſſent beaucoup de monde , les carabiniers ſe rallierent & retournerent à la charge. Cela donna le tems à ſix autres eſcadrons de paſſer le défilé, & puis à ſix autres, de maniere que les Eſpagnols ſe voyant chargez à front égal plierent à leur tour, après avoir fait perir bien des gens, & tué un Lieutenant Général.

Les François à la faveur de ce qui venoit de ſe paſſer en Angleterre parurent les premiers en campagne dans le Païs-Bas avec des forces très-nombreuſes , & ils y choiſirent leurs campemens. Comme ils paroiſſoient être en état de prevenir les Alliez par quelque entrepriſe, le Roi d'Angleterre tâcha de ſe mettre en état de s'y oppoſer. Cependant à l'arrivée de ce Monarque les ennemis ne penſerent qu'à couvrir leurs places & leurs lignes. Les preludes de la campagne ſe paſſerent entre les deux armées à s'obſerver de part & d'autre , & les François ne reglerent leurs mouvemens dans la ſuite que ſur ceux du Roi de la Grand' Bretagne. Ce grand Prince, qu'on ne s'attendoit pas de voir à la

tête

tête de ses armées, étoit allé camper près de Wavre le 17 de Mai, & il n'eut pas plûtôt quitté ce poste, que le Maréchal de Boufflers quitta son camp, pour aller mettre à couvert les places de la Sambre & de la Meuse. L'armée alliée décampa deux jours après & s'alla poster à Corbais sur deux lignes, & demeura dans ce camp jusqu'au 7 de Juillet. Elle marcha ce jour-là à Noirmont & à Gemblours, où le Prince de Wirtemberg la joignit avec le corps qu'il commandoit. A ce mouvement le Maréchal de Boufflers quitta Gerpines, où il étoit campé entre la Sambre & la Meuse, & alla camper à Mere dans la plaine de S. Gerard pour couvrir Dinant de ce côté-là, tandis que le Comte de Tallard s'alla poster à Fosse, & le Marquis de Ximenés à Bussiere. Le Roi décampa de Gemblours le 25, & ayant marché jusqu'au 28 il alla camper à Soignies. Cette marche embarrassa les François. M. de Boufflers ayant apris le décampement de Sa Majesté Britannique resolut de lui laisser prendre deux marches sur lui, de peur que ce ne fût une feinte, & que le Roi ne revint sur ses pas après l'avoir fait déposter. Cependant tandis que le Général François prenoit cette precaution il fit avancer tous les corps qui pouvoient côtoyer le Monarque, dont il apprehendoit quelque coup de maître. Ce fut le manége continuel que les François firent pendant tout le reste de la campagne pour se mettre à couvert d'attaque, ayant marché quartiers par quartiers à mesure que le Roi d'Angleterre marcha. Loin de prevenir les Alliez par quelque expedition d'éclat, comme il étoit à presumer 1696.

1696. ſumer qu'ils le devoient faire, les Généraux François ne firent que ſe tenir ſur la défenſive, en ſorte qu'il ne ſe paſſa rien de conſiderable dans les Païs-Bas, non plus qu'en Allemagne & en Catalogne : car pour le combat qui ſe donna entre la cavalerie des Eſpagnols & les troupes du Duc de Vendôme, les François battirent, & ils furent batus, & pour quelques poſtes qu'ils ſurprirent au Roi Catholique ils furent obligez de les abandonner.

La découverte de la conſpiration contre la vie du Roi de la Grand' Bretagne, ni l'inaction des armées de France n'empêcherent pas que cette Couronne ne ſe promît encore de ſe voir en état de donner la paix. Dans le tems qu'elle fourniſſoit au Roi Jaques des vaiſſeaux & des troupes pour faire une deſcente en Angleterre, & qu'elle formoit le projet de faire de tous côtez de nouvelles conquêtes à la faveur d'une entrepriſe qui ne pouvoit que conſterner tous les Alliez, ſi elle eût réüſſi, elle travailloit ſous main à détacher de la Ligue le Duc de Savoye. Ce Prince qui étoit l'un des moindres de tous les Confédérez, lui parut pourtant ſi redoutable, parce que c'étoit par ſes Etats que les Alliez pouvoient entrer en France, comme ils l'avoient déja fait les campagnes precedentes, qu'il n'y eut rien qu'elle ne mît en œuvre pour lui faire changer de parti. Quelque grand que fût le mépris que le Roi de France avoit pour le Duc, quelque ſujet même qu'il eût de ſe plaindre de ce qu'il s'étoit ligué contre lui, il tenta à diverſes fois de le gagner ſans en pouvoir venir à bout. Le Maréchal de Catinat qui commanman-

mandoit l'armée Françoise en Italie, & qui 1696.
n'est pas moins habile dans les negotiations que dans le metier de la guerre, y fût plus heureux que les autres. Il envoya le Comte de Tessé, Lieutenant Général des armées du Roi de France à Turin, avec des instructions conformes à celles qu'il avoit receuës lui-même de la Cour de France : & les offres qu'il fit faire de nouveau à Son Altesse Royale lui parurent si avantageuses qu'elle fut enfin ébranlée & commença à prêter l'oreille. Jamais on n'a vû de personnage plus indigne d'un Prince que celui que fit pendant plusieurs mois le Duc de Savoye lors qu'il eut resolu d'abandonner des Alliez qui l'avoient soûtenu avec une générosité qui n'a point d'exemple, dans le tems que la France étoit sur le point de le dépoüiller de tous ses Etats. Il feignit pour amuser les Confédérez de rejetter toutes les propositions que le Roi de France lui faisoit faire. Il fit mine de vouloir tout sacrifier plûtôt que d'abandonner la cause commune. Il en assura plusieurs fois les Ministres qui étoient à sa Cour & les Généraux des Puissances confédérées qui avoient des troupes en Piemont. Cependant dans ce tems-là ébloui par les promesses d'un ennemi qui n'avoit rien oublié pour lui envahir tout son païs, il avoit formé la resolution de se joindre à lui, oubliant tout d'un coup les obligations extrémes, qu'il avoit à des Alliez qui l'avoient sauvé, & dont il avoit dit solemnellement qu'ils soûtenoient une bonne cause, & qu'ils n'avoient les armes à la main que pour garantir l'Europe d'esclavage. Jamais la France n'avoit eu depuis la guerre tant de

1696. troupes en Italie que pendant cette campagne, elles y étoient superieures de beaucoup à celles qui devoient agir pour son Altesse Royale. Cependant le Maréchal de Catinat ne fit pas la moindre hostilité, ce qui donna lieu à bien des conjectures. Cette inaction parut à la plûpart des gens une énigme, mais elle ne parut rien moins que cela au Roi d'Angleterre, qui avoit ses raisons pour soupçonner le Savoyard. La France, qui agissoit de concert avec ce Prince, qui lui avoit déja engagé sa parole, avoit fait passer tant de forces dans le Piemont, afin que le Duc de Savoye, qui vouloit en quelque maniere sauver les apparences, pût alléguer aux Alliez qu'il avoit été contraint de s'acommoder avec le Roi de France pour éviter les hostilitez que l'armée Françoise étoit capable de faire dans ses Etats, & en même tems, ce qui étoit la grande raison, afin que le Duc fût rassuré contre les troupes alliées qu'il avoit appellées à son secours, & qui eussent pû entreprendre de lui faire la loi, si elles eussent été égales aux siennes & à celles de France jointes ensemble.

Comme la paix entre la France & la Savoye ne pouvoit pas être plus long-tems cachée, on publia le 12 de Juillet à Turin & à Volvera, où étoit campée l'armée de France, qu'il y avoit une tréve concluë pour trente jours. Cette tréve fut prolongée, & le Duc de Savoye étant pressé, il ne put s'empêcher de déclarer aux Ministres des Alliez, que son païs se ruïnant par la guerre il trouvoit à propos de donner du relâche à ses sujets, & qu'il étoit en traité avec le Roi de France. Il ajoûta

ajoûta qu'on lui faisoit des offres si avanta- 1696.
geuses que quand la guerre dureroit trente ans en Piemont il n'en pourroit pas obtenir de plus considerables ; que néanmoins il ne l'avoit pas voulu faire sans le communiquer aux Alliez. Milord Gallowai, qui commandoit les troupes du Roi d'Angleterre, representa à ce Prince d'une maniere fort vive le tort qu'il s'alloit faire dans le monde par une telle conduite, mais le parti du Duc étoit pris, il avoit accepté les propositions que lui avoit fait faire le Roi de France d'une maniere à n'en pouvoir pas revenir, & le traité fut signé solemnellement le 29 d'Août par le Comte de Tessé & le Marquis de S. Thomas, Plenipotentiaires du Roi de France, & de Son Altesse Royale. Les articles de ce traité consistoient dans la restitution de tout ce qui avoit été pris pendant la guerre à Son Altesse Royale & de Pignerol, dont la citadelle & les fortifications devoient être démolies ; dans le mariage de la Princesse de Savoye qui n'avoit pas onze ans acomplis, avec le Duc de Bourgogne, & dans la neutralité de l'Italie, à condition que si la Maison d'Autriche differoit d'y consentir, le Duc joindroit ses armes à celles de France pour l'obtenir.

Fin du septiéme Livre.

HISTOI-



HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE HUITIEME,

Contenant ce qui s'est passé depuis le traité de paix entre le Roi de France & le Duc de Savoye, jusqu'au traité de partage.

1696. L ne tint pas au Roi d'Angleterre que les choses ne se passassent dans les Païs-Bas de toute autre maniere qu'elles ne s'y passerent, mais il ne lui fut pas possible d'obliger les Généraux François d'en venir aux mains. Attentifs à toutes les démarches des Alliez ils se tinrent toû-

toûjours si fort sur leurs gardes qu'on fut dans 1696.
l'impuissance de les surprendre, tant il est vrai qu'il est difficile de forcer un ennemi à se battre lors qu'il a resolu de n'en faire rien. Cependant comme les François ne pouvoient pas pénétrer tous les desseins de Sa Majesté Britannique, ils furent souvent embarrassez, parce qu'ils craignirent également pour toutes leurs places, sans en excepter aucune, depuis Dinant jusqu'à Dunkerque. Ce furent ces craintes qui produisirent une infinité de mouvemens differens que les Maréchaux de Villeroi & de Boufflers firent faire à leurs troupes pour tâcher de parer par tout aux coups qu'on étoit prêt à leur porter. On ne sauroit décrire le nombre de leurs marches & de leurs contremarches, les ordres & les contr'ordres qui étoient donnez à tous momens, & combien de lignes & de forts ils construisirent sur toute la frontiere pour en defendre l'accés aux Alliez. Le Maréchal de Boufflers fatigua tellement les troupes à tous ces manéges, & à tant d'ouvrages qu'il leur fit construire, qu'elles n'en pouvoient presque plus, en sorte que si l'on eût peu aller à elles, on en eût eu assez bon marché. Mais c'est ce qui fut absolument impossible, les François ayant évité avec autant d'empressement toutes les ocasions de combatre, que le Roi de la Grand' Bretagne les avoit recherchées avec soin. Tous ces mouvemens des ennemis, & sur tout ceux du Maréchal de Boufflers firent qu'à proprement parler on ne savoit où il campoit, & qu'on disoit de son armée, *qu'elle avoit sa droite à la Meuse & sa gauche à la mer*. Tantôt l'armée de ce Général infatigable

1696. ble étoit separée en divers corps, & tout d'un coup elle étoit rejointe. Elle alloit, elle venoit, elle avançoit, elle reculoit pour tâcher d'être par tout & de parer à tout. Il fit faire des lignes, qui alloient depuis les retranchemens près de son camp de S. Gerard de Brogne jusqu'à la Meuse en tirant vers Dinant, & plusieurs autres ouvrages en divers autres endroits, en sorte que tout le païs entre la Sambre & la Meuse étoit comme inaccessible. Toute l'Europe fut surprise de voir que les François, qui étoient entrez les premiers en campagne & qui avoient des armées nombreuses, eussent pris le parti de la défensive. Cela fit faire des reflexions qui ne furent pas avantageuses à la France. Les François qui le previrent bien crurent justifier leur inaction en disant, *qu'ils pouvoient menacer les Alliez, qu'ils les pouvoient batre, puis qu'ils n'avoient jamais tenu contre eux, même dans leurs plus forts retranchemens, mais que comme la victoire coutoit souvent beaucoup de sang aux vainqueurs, leur Roi qui aimoit ses sujets, s'étoit contenté de voir perir les ennemis de misere, sans qu'il fût besoin d'exposer ses troupes à aucun combat.* Toute l'Europe rit de l'apologie & des Apologistes.

Les choses n'allerent pas de même sur mer. La flote marchande Hollandoise venant de Norwegue & de la Mer Baltique fut attaquée le 18 de juin par une escadre que commandoit le Chevalier Bart, composée de huit vaisseaux de guerre & de divers armateurs. La flote étoit de près de deux cens voiles sous l'escorte de cinq fregates, qui furent d'abord attaquées par les plus gros vaisseaux de l'escadre

dre

dre ennemie pendant que les autres & les armateurs couperent les navires marchands, & en prirent trente, les autres qui étoient au-dessus du vent s'étant échapez. Les fregates se défendirent avec beaucoup de vigueur, un de leurs Capitaines y fut tué, & deux autres y furent blessez dangereusement; il y eut dans cette action beaucoup de monde tué de part & d'autre, mais il ne leur fut pas possible de se garantir de l'abordage: & comme les vaisseaux François étoient plus gros que les fregates Hollandoises, qu'ils étoient beaucoup plus forts en nombre de soldats, & qu'ils avoient quantité de grenades, il falut que ces fregates cedassent enfin au nombre & à la force. 1696.

A peine l'action se fut-elle passée, qu'on découvrit une escadre de douze, ou treize vaisseaux qui escortoit une flote qui alloit au Nord, & qui se partagea en deux pour aller au secours des Hollandois. Le Chevalier Bart prevoyant bien qu'il ne pouvoit pas garantir sa proye fit mettre le feu aux trente navires marchands qu'il avoit pris, & à quatre fregates du convoi, & fit passer tous les équipages sur la cinquiéme, après en avoir ôté le pavillon, brûlé les poudres, & encloüé le canon. Mais n'ayant peu faire suivre assez tôt ce bâtiment en s'éloignant pour éviter la rencontre des Hollandois, la fregate fut délivrée. Cette perte fut considerable pour les Marchands; mais comme une grande partie des navires étoient neutres, ceux de Dantzick, de Suede & de Dannemark ne s'en ressentirent pas moins que ceux de Hollande. On se dedommagea de cette perte peu de tems après.

1696. L'armée des Alliez, après avoir attendu près d'un mois à Torbay les vents dont elle avoit besoin pour l'execution des ordres qu'elle avoit receus du Roi d'Angleterre, mit à la voile le 5 de Juillet. Le 10 elle parut dans l'Yroise, & elle y moüilla le lendemain: comme elle étoit forte de plus de soixante-dix gros vaisseaux de guerre, & de plusieurs fregates & galiotes à bombes, les François crurent qu'on en vouloit à Brest, & le Maréchal d'Etrées qui s'y trouva, s'y crut bombardé nonobstant les batteries, & un très-grand nombre de troupes qui en défendoient la rade. Dans le trouble où fut le Maréchal, la flote n'eut pas plûtôt paru devant le Conquêt, qu'il fit sonner le tocsin pour avertir les milices & les païsans: & conté la Noblesse qu'il fit monter à cheval à l'instant, on vid sous les armes environ soixante mille hommes, savoir, trente-cinq mille du côté de Cornoüaille & vint-cinq mille du côté de Leon, distribuez dans les differens postes, où l'on crut que les Alliez pouvoient mettre pié à terre à mesure qu'ils bombarderoient. On peut bien juger que cette allarme n'acommoda pas les recoltes dans ces quartiers-là. La flote alliée n'en vouloit pas cependant à Brest. Le 12 au soir elle apparcilla, & aussi-tôt qu'elle fut hors de l'Yroise elle se partagea en deux. Quarante-cinq, ou cinquante batimens prirent la route de la Rochelle, & le reste alla du côté de Belle Ile. Milord Berkley qui commandoit la flote détacha le Chevalier Bekman avec les galiotes à bombes, dix vaisseaux de guerre & quelques brûlots. Ces batimens arriverent le 15 devant S. Martin

tin de Ré, où les vaisseaux de guerre moüillerent à l'ancre, & les galiotes s'avancerent à trois quarts de mille de la ville dans le dessein de la bombarder. Le bombardement commença sur les neuf heures du soir & mit le feu en cinq endroits. Les François l'éteignirent en trois, mais il continua dans les deux autres avec beaucoup de violence. On discontinua le lendemain depuis les trois heures du matin jusqu'à trois heures après midi que la marée étant favorable on recommença à bombarder jusqu'à quatre heures du matin ; en sorte que la ville fut présque toute consumée, ou détruite. On y jetta deux mille deux cens trente bombes, & deux cens soixante carcasses. Le 17 au matin le Chevalier Bekman, & le Capitaine Mees qui commandoit les brûlots se retirerent & allerent à Olonne qu'ils commencerent à bombarder sur les huit heures du soir, & ils mirent le feu à quelques petites maisons. Sur le minuit il survint un broüillard qui fit discontinuer jusqu'à dix heures. Comme cette ville est partagée par une riviere assez large, le Chevalier Bekman placa sept galiotes contre la partie de la ville qui est au Septentrion & trois contre celle qui est au midi. Le bombardement dura jusqu'à cinq heures & demi du soir, & mit le feu en quinze endroits differens. On l'éteignit en quelques-uns, mais ils ne purent pas en venir à bout en trois ou quatre endroits de la partie Septentrionale qui souffrit beaucoup à cause du grand nombre des maisons & de leur proximité; on y jetta neuf cens quatre vints dix bombes, ou carcasses. 1696.

1696 Pendant qu'on bombardoit S. Martin de Ré & Olonne le Lord Berkley fit faire une décente dans l'Ile de Groüais près de Port-Loüis, & dans deux autres prés de Bellile, où ils détruisirent vint villages : ils brûlerent treize cens maisons, firent un butin de seize mille bêtes à corne, & prirent vint barques, deux vaisseaux & une fregate qui venoient des Iles de l'Amerique. On ne peut parler de ces sortes d'hostilitez que l'on ne soit touché de compassion, car enfin ce ne sont que les innocens qui souffrent dans ces rencontres. Mais c'étoient des hostilitez qui étoient devenuës nécessaires; parce que la France les avoit mis en usage la premiere, & qu'il faloit que les Alliez les pratiquassent à leur tour pour l'obliger par là à faire la guerre d'une autre maniere.

Le Roi voyant que la campagne alloit finir en Flandres, & que sa presence y étoit inutile, quitta l'armée le 26 d'Août, & se rendit quelques jours après à Loo, d'où il écrivit la lettre qu'on va lire, au Parlement d'Ecosse, qui selon ses ordres, devoit s'assembler le 18 Septembre.

La continuation de la guerre nous a obligez de vous assembler tant pour vôtre propre sureté & vôtre repos, que pour nôtre service : & comme cette même guerre nous empêche de nous trouver en personne au milieu de vous, nous avons établi nôtre très-fidéle & bien-aimé cousin & Conseiller Jean, Comte de Tullibardine pour être nôtre Commissaire, & nous representer dans cette seance du Parlement. La connoissance que nous avons de son habileté, de son aplication, de son

son zele, de sa fidelité pour nôtre personne & pour nôtre gouvernement vous le rendront sans doute agreable. Nous l'avons entierement instruit de tout ce qui peut concerner le bien & l'avantage de nôtre ancien Royaume, & l'utilité de nôtre service ; c'est pourquoi vous pouvez vous confier entierement en lui, il ne vous demandera rien de nôtre part que ce qui est nécessaire pour vôtre propre sureté. La delivrance que Dieu par sa puissance nous a acordée du danger qui a menacé nôtre vie, & qui exposoit nôtre personne & nos Royaumes aux desseins secrets & sanglans de nos ennemis, est toute fraiche dans vôtre memoire, & demande nôtre union, nos soins, & nos précautions pour l'avenir. Les subsides acordez dans la derniere seance du Parlement sont pour la plûpart finis : & vous savez combien les fonds employez pour ce sujet ont été au dessous de ce qu'on en avoit esperé. L'entretien des troupes, l'achat des armes, & des munitions de guerre, la reparation des forteresses, l'augmentation des garnisons, les provisions pour vos fregates, toutes choses nécessaires pour vôtre défense, & les autres charges & nécessitez du gouvernement doivent vous porter puissamment à donner ce qui est nécessaire pour cet effet, & à le faire de la maniere la plus promte & la plus efficace. Il faut aussi faire des recruës pendant la guerre; nous esperons que vous aurez soin d'y pourvoir de la maniere la moins sujette aux inconveniens. Nous avons donné pouvoir à nôtre Commissaire d'acorder nôtre consentement Royal aux loix qui seront jugées nécessaires pour la sureté des droits & du bien de nos sujets. Nôtre soin a toûjours été, & il le sera, de conserver vôtre repos & vôtre sureté, & de procurer 1696.

 vôtre

1696. *vôtre bien & vos avantages. C'est pourquoi nous esperons que de vôtre côté vous ne negligerez rien pour traiter toutes choses avec prudence, avec tranquilité, avec union pour nôtre satisfaction & pour vôtre propre interêt. Nous vous souhaitons toutes sortes de prosperitez.* Donné à nôtre Cour à Loo le 7 de Septembre 1696. & de nôtre Regne le huitiéme.

Le Parlement d'Ecosse répondit à cette lettre avec beaucoup de reconnoissance, & avec des termes qui marquoient son attachement inviolable à la personne & au gouvernement de Sa Majesté. Il lui acorda un subside de six vints mille livres sterling: & ayant fait attention aux dangers ausquels le Royaume avoit été exposé par la derniere conspiration, il fit dresser deux actes, l'un pour assurer la Religion & la tranquilité du Gouvernement, contre de pareils attentats, & l'autre pour faire signer une association par tous ceux qui avoient des charges & des emplois publics.

Le Roi d'Angleterre fit un assez long sejour à Loo, où il fut presque toûjours en conference avec quelques Grands, & avec divers Ministres des Alliez. Il fit un voyage à Cleves, où le Duc de Zell l'acompagna, pour voir l'Electeur de Brandebourg & toute la famille Electorale. Il y arriva le 15 de Septembre, & en partit le lendemain après y avoir été receu avec la derniere magnificence. Ce Monarque se rendit à la Haye le 9 d'Octobre. Il y fit publier le 13 une ordonnance en faveur des deserteurs, & s'étant embarqué le 14 il arriva à Londres deux jours

après

après au bruit du canon de la Tour. Il y 1696.
avoit par tout des illuminations, des feux de joye & toutes les autres marques de rejoüissance, dont le peuple se peut aviser. Il fut acompagné jusqu'à Kensington par cinq à six mille personnes qui faisoient retentir par tout leurs aclamations, & qui casserent en chemin les vitres de quelques maisons qui n'étoient pas illuminées. Le Parlement d'Angleterre s'assembla le 30 selon la Proclamation qui en avoit été publiée, & Sa Majesté s'y étant renduë, elle parla de cette maniere aux deux Chambres.

MILORDS & MESSIEURS,

Je vous ai assemblez aussi-tôt qu'il m'a été possible. Je trouve que c'est un grand bonheur que cette année se soit passée sans que nous ayons eu du desavantage de delà la mer, à cause du manquement des fonds qui furent acordez dans vôtre derniere seance, & des difficultez qui sont survenuës par la réforme de la monnoie. C'est une preuve si convaincante de la bonne disposition de mon armée & de la constante affection de mon peuple, que je ne saurois m'empêcher de marquer l'une & l'autre, & de témoigner la satisfaction que j'en ai. Nos ennemis avoient esperé qu'une telle conjoncture nous seroit fatale, mais comme leur attente a été trompée, je suis entierement persuadé que vôtre conduite unanime pendant cette seance leur ôtera pour jamais l'esperance de tirer avantage d'aucune mesintelligence entre nous. J'avouë que les affaires qui vous doivent ocuper sont grandes par la nécessité qu'il y a, non seulement de remplir les fonds qui

1696. *ont manqué, mais aussi de trouver les moyens d'en fournir de nouveaux l'année prochaine. Il est à propos que je vous dise à cette ocasion qu'on a fait des ouvertures pour moyenner une paix générale, mais je suis certain que vous conviendrez avec moi que le plus sûr moyen de traiter avec la France est de le faire les armes à la main, & qu'il n'y a pas lieu d'attendre une paix sure & honorable qu'en faisant voir que nous sommes preparez à continuer la guerre avec vigueur. Pour cet effet, je vous recommande à vous, Messieurs de la Chambre des Communes, de pourvoir aux subsides nécessaires, tant pour soûtenir l'honneur du Parlement en remplissant les fonds acordez, que pour continuer la guerre pendant l'année prochaine: & je croi que ces subsides ne doivent pas être moindres que ceux qu'on avoit eu dessein de lever la derniere seance. Il faut aussi que je vous fasse souvenir des Officiers de ma maison qui ne peuvent être payez sans vôtre secours, & que je vous parle encore de l'état des Protestans François, qui merite que vous en preniez connoissance.*

L'état des monnoies, MILORDS & MESSIEURS, *merite que vous y fassiez vos considerations, & que vous examiniez s'il n'y a pas encore des inconveniens, ausquels il faille remedier. J'espere que vous trouverez de bons expediens pour retrouver le credit, qui est absolument nécessaire tant à l'égard de la guerre que pour l'avancement de nôtre commerce. Je croi qu'il n'y a pas un veritable Anglois qui ne soit pleinement convaincu que le bien de nos affaires dépend des résolutions de cette seance. C'est pourquoi je me promets que vos resolutions seront promtes & unanimes, cela étant presentement*

plus necessaire que jamais pour la sureté & pour l'honneur de l'Angleterre. 1696.

Avant que le Roi partît de Hollande il s'étoit fait des ouvertures de paix, comme ce Monarque le dit aux deux Chambres; & les choses se disposoient à voir finir une guerre des plus longues & des plus sanglantes. La France sollicitoit la paix depuis longtems, elle avoit fait faire diverses propositions qui jusqu'alors avoient été rejettées, mais enfin en ayant fait faire de plus raisonnables que les precedentes, on commençoit à prêter l'oreille. Le Pape, les Couronnes du Nord, toutes les Puissances neutres à la sollicitation des Ministres de cette Couronne, s'étoient interessées pour obliger les Alliez à donner les mains à un acommodement qui pût procurer le repos à l'Europe: & une voye ne cessant pour l'autre, le Roi de France avoit envoyé depuis quelque tems en Hollande M. de Callieres qui ne contribua pas peu à porter les Confédérez à mettre bas les armes. La Cour de France s'étoit plûtôt adressée aux Hollandois qu'aux autres Puissances qui s'étoient liguées contre elle, parce qu'elle savoit bien que ces peuples qui ne subsistent que par le commerce, ne continuoient la guerre que par nécessité, qu'ils ne souhaitoient rien tant que la paix, & qu'ils l'acepteroient du moment qu'on parleroit de restituer à chacun ce qui lui appartenoit legitimement, comme le proposa d'abord M. de Cailleres. Les Hollandois firent un accueil très-favorable à ce Ministre, auquel ils avoient envoyé un passeport par la permission de Sa Majesté Britannique. Le

1696. pouvoir du Ministre de France étoit scellé du grand sceau ; il ne pouvoit être en meilleure forme. On entra bien-tôt en conference, mais avant que d'en venir là les Hollandois déclarerent qu'ils ne prétendoient rien faire sans l'Angleterre & sans les autres Alliez. Cela ne surprit pas M. de Cailleres qui avoit ordre de reconnoître le Roi de la Grand' Bretagne pour legitime Souverain d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, & qui étoit bien persuadé qu'il n'obligeroit pas Leurs Hautes Puissances à traiter seules avec le Roi de France. Cela s'étoit fait à la paix de Nimegue, où les Plenipotentiaires de France eurent l'adresse de leur rendre la puissance du Prince d'Orange suspecte, ce qui les avoit fait hâter de conclurre leur traité à part, & qui avoit été cause que les autres Alliez avoient été obligez de s'acommoder dans la suite. Mais ce qui avoit été fait alors n'étoit pas bon à proposer seulement de la maniere que les affaires étoient situées. Les Hollandois avoient reconnu la faute qu'ils avoient faite, & ils n'avoient garde d'y retomber. M. de Callieres, qui comme je viens de le dire, avoit bien conté là-dessus, & qui cependant avoit ordre de ne point reconnoître le Roi d'Angleterre qu'il ne fût assuré de la paix, trouva un expedient pour concilier l'ordre du Roi son maître avec la difficulté que les Etats Généraux faisoient de ne point traiter avec la France séparement de leurs Alliez. Cet expedient fut de consentir qu'ils n'entamassent rien sans leur participation, & que s'ils voyoient qu'il y eût jour de conclurre quelque chose ils leur en feroient leur raport, & qu'on prendroit après cela toutes les

me-

mesures necessaires pour que chacun pût être 1696.
content. Comme il n'y avoit point d'inconvenient à prendre ce conseil, les Hollandois y donnerent les mains du consentement du Roi d'Angleterre & des Alliez. Voila à peu près l'état où étoient les negociations d'une paix générale lors que le Roi partit de Hollande, & il y a apparence qu'on y avoit déja fait du progrès, puis que le 9 de Novembre le Roi de France nomma trois Plenipotentiaires pour ces négociations, du nombre desquels fut M. de Cailleres.

Pour revenir au discours du Roi, il produisit tout l'effet que ce grand Monarque en pouvoit attendre ; & dès l'ouverture de la seance les deux Chambres prirent des deliberations qui sembloient avoir été dictées par Sa Majesté elle-même. Elles lui presenterent chacune une adresse quelques jours après pour témoigner qu'elles n'oublieroient rien pour concourir à tous ses desseins, & pour le mettre en état de donner à l'Angleterre & à toute l'Europe une paix honorable & durable. *C'est ici la huitieme annee*, dit la Chambre-Basse, *que vos très-humbles & très-obeissans sujets assemblez en Parlement ont acordé à Vôtre Majesté des subsides extraordinaires pour soûtenir une guerre juste & nécessaire pour la défense de nôtre Religion, pour la conservation de nos loix, & pour le maintien des droits & des libertez du peuple d'Angleterre, que nous avons maintenus jusqu'ici, & que par la grace de Dieu, & par la bonne conduite & le bon gouvernement de Vôtre Majesté nous voulons constamment maintenir & transmettre à nôtre posterité. Il en a couté beaucoup de sang à la nation,*

1696. *tion*, ajoûterent les Communes, *& beaucoup d'argent. Mais l'esperance d'acomplir un si grand & si glorieux ouvrage a fait supporter ces pertes & ces depenses avec joie Et pour faire voir à Vôtre Majesté & à toute la Chrêtienté, que les Communes d'Angleterre ne peuvent être ni ébranlées, ni détournées de la ferme resolution où elles sont d'obtenir par le moyen de la guerre une paix honorable & avantageuse, nous renouvellons nos assurances à Vôtre Majesté, au nom de ceux que nous représentons, que cette Chambre maintiendra Vôtre Majesté & son gouvernement contre tous vos ennemis tant domestiques qu'étrangers, & qu'elle agira avec la derniere vigueur pour la continuation de cette guerre contre la France.* L'adresse de la Chambre Haute ne fut pas remplie de moins de zéle, ni de moins d'affection. Les Seigneurs lui témoignerent d'abord qu'étant devouez entierement à son service ils n'avoient d'autre desir que celui de s'apliquer aux choses que Sa Majesté leur avoit proposées sur son trône. Ils ajoûterent, qu'ils étoient pleinement convaincus, que la destinée de l'Europe se trouvoit interessée dans les resolutions du Parlement qui étoit assemblé, & que le bonheur des Anglois dépendoit de la conservation de leur Monarque & du succés de ses armes. *Permettez-nous donc*, SIRE, continuerent les Seigneurs, *de vous assurer que nous regarderons comme le plus grand de nos malheurs tous les obstacles qui se rencontreront dans nos affaires, & comme ennemis de l'Etat ceux qui en seront la cause. En donnant ces assurances à Vôtre Majesté avec toute la sincerité possible, nous croyons que nous ne devons pas agir moins ouvertement*

avec

avec vos ennemis. Et pour leur ôter toute pen- 1696.
ſée que vos fidéles ſujets puiſſent jamais ſonger à la paix qu'à des conditions ſures & honorables qui la puiſſent rendre ferme & durable ; nous aſſurons de nouveau Vôtre Majeſté que nous ferons tous nos efforts pour ſurmonter toutes les difficultez qui ſe preſenteront, & pour vous maintenir à la tête d'une ſi juſte & ſi glorieuſe cauſe ; qu'en un mot nous ne negligerons rien de tout ce qui pourra contribuer à l'honneur de Vôtre Majeſté, au bien de ſes Royaumes & au repos de la Chrêtienté.

Ces proteſtations des deux Chambres furent ſuivies des effets, on acorda au Roi les mêmes ſommes qui lui avoient été acordées l'année precedente, & on remplaca celles qui avoient manqué, ſi bien que ce Monarque ſe vid en état après huit ans de guerre d'entretenir quarante mille matelots & prés de quatre-vints dix mille hommes des troupes de terre.

Il y avoit quelque tems qu'on avoit arrêté un des conſpirateurs mentionnez dans la Proclamation ; c'étoit le Chevalier Baronnet Jean Fenwick. On verra quel fut ſon caractére, & en même tems on demeurera convaincu que cette derniere conſpiration contre le Roi, depuis le coup manqué, ne fut qu'un tiſſu d'artifices pour en éluder la recherche. Ce dangereux conſpirateur à qui on devoit faire le procès du moment qu'il eût été pris, obtint un délai juſqu'à ce que le Roi fut de retour en Angleterre, ſous promeſſe d'une confeſſion qu'il promit beaucoup plus ample & mieux circonſtantiée que celles qui avoient été faites juſqu'alors par les autres conjurez, & à

1696. la faveur d'un écrit qu'il livra, pour être envoyé à Sa Majesté qui étoit encore dans les Païs-Bas.

Dès que le Roi fut arrivé à Londres & qu'il eut travaillé aux affaires les plus importantes, il communiqua cet écrit à son Conseil Privé, & il trouva ensuite à propos de le communiquer à la Chambre-Basse. Dans cet écrit qui fut leu le 16 de Decembre dans la Chambre, Fenwick acusoit non seulement Milord Marlborough, les Chevaliers de Laval & Killigrew, & autres personnes qualifiées, mais encore des premiers Chefs du Royaume, comme le Duc de Shrewsbury, Milord Godolphin & l'Amiral Russel d'avoir été d'intelligence avec le Roi Jaques, & d'avoir tâché sous main de sapper le gouvernement. Il est aisé de juger combien la Chambre fut surprise de la malignité de cette acusation. Elle resolut sur le champ d'en pénétrer toute la profondeur. L'acusateur fut amené & interrogé sur tout ce qu'il savoit de la conspiration & des intelligences entretenuës avec le Roi Jaques. Mais ni les promesses faites par les Communes d'interceder auprès du Roi pour obtenir sa grace, ni leurs menaces au cas qu'il continuât à amuser la Chambre, ne purent rien tirer de lui, sinon qu'il se tenoit à son papier, & qu'il n'en diroit pas davantage qu'il ne fût assuré de sa vie.

Cette obstination qui marquoit un grand mépris pour l'autorité de la Chambre, & un dessein d'embarasser l'affaire au lieu de l'éclaircir, donna lieu à ceux qui la composoient de faire deux actes memorables de justice, l'un en faveu rdes acusez, & l'autre contre l'acusateur.

teur. Par le premier les Communes déclarerent que l'écrit de Fenwick qui noirciſſoit ſur de ſimples oüi-dire, pluſieurs Pairs du Royaume, Députez au Parlement, & autres, étoit faux & ſcandaleux, tendant à détruire le Gouvernement, à ſemer de la jalouſie entre le Roi & ſes ſujets, & à étoufer la verité de la conſpiration. A l'égard du Chevalier Fenwick, qui avoit oſé prévariquer devant l'Aſſemblée, croyant être hors du pouvoir de la loi par l'abſence d'un témoin qui devoit ſervir contre lui, & que ſes adherans avoient fait évader, la Chambre pour aller au devant de tous ces ſubterfuges, reſolut d'y proceder elle-même d'une maniere abregée, en faiſant agir ſon pouvoir, qui eſt un remede dont elle ne ſe ſert que rarement, & en des cas fort extraordinaires, comme étoit celui-là. Il fut donc ordonné qu'on dreſſeroit un bil *d'atteinte* contre l'acuſé, par lequel il fut déclaré atteint & convaincu de haute-trahiſon ſans aucune autre formalité & ſans appel. Cette condamnation fut confirmée le 23 du même mois par la Chambre-Haute. 1696.

Cette action vigoureuſe des Communes fut extremement agreable au public, car enfin comme les preuves étoient plus que ſuffiſantes pour que cette auguſte Chambre fit valoir ſon autorité, cette vigueur ſervit de contrepoids à la douceur du Gouvernement qui fourniſſoit tant de pretextes aux mal-intentionnez pour en abuſer, rendit vaines toutes leurs ruſes, & vengea des perſonnes illuſtres qui ayant aſſiſté le Roi dans ſa premiere expedition, avoient été depuis au timon des affaires. On n'a jamais veu tant de profondeurs. On tacha d'abord

1696. d'abord de faire passer la conspiration pour chimerique, mais les preuves ayant été trop évidentes, on se retrancha, ou à sauver les coupables, ou à tacher de diminuer du complot par les déguisemens & la fausse constance de quelques-uns des condamnez, que la faction immola à ses premiers desseins. Tout cela ayant été inutile, on s'avisa d'impliquer dans cette affaire des personnes du premier rang: & les choses étoient venuës à un tel point qu'il n'y avoit qu'une action vigoureuse, qui pût en arrêter le cours.

La paix du Duc de Savoye avec le Roi de France ne fut pas moins extraordinaire dans ses suites, qu'elle l'avoit été en elle-même. On regarda comme une chose de surprenant, que Son Altesse Royale abandonnât les interêts des Alliez: mais on fut encore bien plus surpris de la conduite qu'elle tint à leur égard, depuis son changement. Car enfin si son interêt particulier l'avoit obligée de rompre tous les liens par lesquels elle leur étoit inviolablement attachée, elle eût dû au moins par reconnoissance conserver pour eux les égards qu'ils devoient attendre de l'union volontaire qu'elle avoit contractée avec eux, & à laquelle elle devoit uniquement les avantages qui lui avoient été offerts de la part de la France, pour l'en détacher. Les Alliez avoient lieu de s'en flater même, parce que le Duc, avant que de se déclarer contre la Ligue, avoit protesté qu'il n'oublieroit jamais les obligations qu'il avoit au Roi d'Angleterre, à la Maison d'Autriche, & à tous les Confederez. En effet, lors que le Maréchal de Catinat, comme il paroit par des piéces qui sont publiques, eut

eut proposé au Marquis de St. Thomas qu'en 1696.
cas que Son Altesse Royale voulût unir ses armes avec celles de Sa Maj. Très-Chrêtienne, pour induire le Roi d'Espagne à la paix en agissant contre le Milanois, on lui acorderoit des avantages tels que Son Altesse Royale en seroit surprise & étonnée, le Ministre du Duc répondit; que Son Altesse Royale croiroit devoir perdre entierement l'estime du Roi Très-Chrêtien, si elle étoit jamais capable de tourner ses armes dans l'Etat de Milan contre le Roi Catholique & Sa Majesté Imperiale, qui avoient été ses principaux defenseurs; qu'en un mot une pareille action seroit indigne d'un Prince de la qualité de Son Altesse Royale. Cependant nonobstant ces protestations du Duc, & de son Ministre, qui ne parloit que par ses ordres, il se mit à la tête des troupes de France dont il fut déclaré Généralissime, & alla mettre le siege devant Valence, qui est une ville du Milanois, ce qu'il fit avec plus d'ardeur qu'il n'en avoit témoigné pour la défense de ses propres Etats. Ainsi Son Altesse Royale se vid dans une même campagne alternativement à la tête de deux armées ennemies: & comme ses troupes étoient jointes à celles de France, le siege qu'il entreprit se poussa avec tant de vigueur, que l'Empereur & le Roi d'Espagne se virent contraints d'accepter la neutralité pour l'Italie contre leurs propres interêts. Le Roi de la Grand' Bretagne qu'ils consulterent là-dessus, leur ayant fait répondre, que n'y ayant point de milieu à prendre, il faloit regarder ce parti comme un mal nécessaire; que le sage cedoit au tems. Je viens à ce qui se passoit en Angleterre.

1696. Le bil de conviction contre le Chevalier Fenwick ayant passé dans la Chambre-Haute, ce bil y fut leu pour la seconde fois le 28 de Decembre, & l'acusé, qui avoit presenté requête pour demander d'être oüi avant la troisiéme lecture, le fut, & il le fut même jusqu'à sept fois. Il soutint d'abord que ce qu'il avoit déclaré aux Communes étoit veritable, & il dit dans la suite, que si on vouloit lui promettre que ce qu'il diroit ne lui porteroit aucun prejudice dans aucune Cour, il découvriroit au Roi des choses de la derniere consequence. Ce qu'il dit alors ne tendit qu'à embarrasser l'affaire par de nouveaux incidens, il ne découvrit rien sur la conspiration, & ne répondit en aucune maniere à ce qu'on lui demanda. Enfin, comme il appartenoit à des personnes considerables, & qu'il avoit beaucoup d'amis qui agissoient pour lui, les uns ouvertement, les autres sous main, tous ces détours n'aboutirent qu'à demander un délai de huit jours, afin d'avoir le tems de faire venir des témoins qui devoient déposer en sa faveur. La Chambre lui acorda sa demande, quoi qu'il fut pleinement convaincu du crime dont il étoit acusé. Je ne saurois m'empecher de faire remarquer ici la difference de ce regne, & du regne precedent. On voyoit sous le Roi Jaques l'innocence traitée avec la même severité que le crime, & sous celui de Guillaume III. par une clemence qui n'a point d'exemple, le crime étoit traité avec la même douceur que l'innocence.

Fenwick & ses amis s'étoient flatez, que le bil ne passeroit pas à la troisiéme lecture. En effet il n'y passa qu'à la pluralité des voix de soixan-

ſoixante-douze contre cinquante-cinq : non 1696.
par raport au fond de l'affaire, mais ſimplement à cauſe de la maniere extraordinaire d'y proceder. On fit ſur cela de très beaux diſcours pour & contre. Les Seigneurs qui opinerent pour la rejection du bil ſe fondoient ſur ce qu'il étoit contraire à un acte paſſé dans la derniere ſeance du Parlement pour régler les procedures dans les cas de haute-trahiſon; qu'ainſi en ôtant le priſonnier à ſes Juges ordinaires c'étoit donner atteinte à la liberté de la nation, & contrevenir à un uſage établi, ce qui pouvoit être ſujet à de mauvaiſes conſequences. Ceux qui opinerent au contraire pour la lecture du bil repreſenterent d'une maniere fort vive, que le cas dont il s'agiſſoit étoit ſi extraordinaire & d'une telle importance, tant pour la ſureté du Gouvernement que pour le ſalut de la nation, qui étoit la loi fondamentale de l'Etat & la régle des autres loix, qu'il ſeroit honteux au Parlement de laiſſer un tel criminel impuni, & de tels moyens aux mal-intentionnez d'éluder le cours ordinaire de la Juſtice contre l'intention de la loi: que le mal n'étant que trop connu il ne s'agiſſoit plus que du remede lequel on ne pouvoit trouver que dans l'autorité des deux Chambres & dans leur vigueur. Ces deux avis oppoſez furent ſoûtenus avec beaucoup de force, mais le dernier fut déciſif: ce qui donna lieu de dire, que *l'avis de Caton avoit prevalu ſur celui de Céſar*, par alluſion à ce qui ſe paſſa dans l'ancienne Rome lors de la conjuration de Catilina. Il s'agiſſoit de faire le procès à Lentulus & aux autres complices qui étoient priſonniers. L'un d'eux y voulut

1696. lut impliquer Craſſus, homme de grande naiſſance, de grands biens & de grand credit : mais cette acuſation fut rejettée par le Senat comme une impoſture. Céſar fit un diſcours très-éloquent, par lequel après avoir déclamé contre la grandeur du crime, il conclut néanmoins que par le ſeul reſpect de la loi on ne devoit pas condamner les criminels à la mort, mais ſeulement confiſquer leurs biens, & les tenir en priſon perpetuelle. Cet avis entraina celui de la plûpart des Senateurs ; mais quand on demanda l'avis de Caton, il dit qu'il s'agiſſoit de la ſureté commune, qui étoit quelque choſe de plus preſſant que tout le reſte, & que les coupables étant convaincus de crime capital ils devoient être condamnez au dernier ſuplice ſelon la coutume de leurs ayeux.

1697. Le bil de conviction contre le Chevalier ayant paſſé à la Chambre-Haute, & ne reſtant plus que le conſentement Royal pour donner la derniere forme à cette condamnation, le Roi le donna le 21 de Janvier 1697. s'étant rendu ce jour-là au Parlement. Deux jours après Madame Fenwick ſe rendit à Kenſington acompagnée de quatre Pairs du Royaume. Elle ſe jetta aux piés du Roi, qui la releva auſſi-tôt, en recevant une requête qu'elle lui preſentoit, qui tendoit à demander grace pour ſon mari, ou du moins une commutation de peine : & comme elle repetoit le contenu de ſa requête en ſanglotant & verſant des larmes, le Roi lui fit connoître le deplaiſir qu'il avoit de ne pouvoir ſuivre ſon panchant naturel vers la clemence ; il lui dit néanmoins qu'il verroit ce qui

ſe

ſe pourroit faire. Un des Seigneurs qui é- 1697.
toient preſens ſe prit à dire, après que le Roi eut achevé de parler, que cette Dame étoit fort à plaindre, & qu'il compatiſſoit à ſa douleur: mais il ajouta en même tems, que ſi la conſpiration eût reüſſi, l'Angleterre ſeroit encore beaucoup plus à plaindre, que ce ne ſeroit pas des larmes qu'elle verſeroit, que ce ſeroit des torrens de ſang. La requête de Madame Fenwick n'eut pas l'effet qu'elle ſouhaitoit. Elle s'étoit flatée de faire commuer la peine de mort de ſon mari en une priſon perpetuelle, mais le 29 l'ordre fut ſigné pour ſon execution, & cet ordre portoit qu'il ſeroit décapité le 2 de Fevrier dans la place publique près de la Tour. L'échafaut étoit déja dreſſé, & les gardes qui devoient acompagner le criminel au ſuplice avoient été même commandez, cependant l'execution fut ſurſiſe juſqu'au 7. Madame Fenwick avoit preſenté une requête aux deux Chambres pour les prier d'obtenir du Roi un délai de huit jours, afin que le Chevalier ſon mari eût le tems de ſe mieux preparer à la mort. Les Seigneurs en ayant deliberé, preſenterent eux mêmes une adreſſe à Sa Majeſté par laquelle ils la ſuplioient d'avoir égard à la demande de cette Dame autant que la conſervation de ſa perſonne & le bien du Gouvernement le pourroient permettre. L'adreſſe fut preſentée par l'Evêque de Londres & le Comte de Scarborough, & ce fut en conſideration de cette adreſſe que le Roi par un effet de cette clemence qui lui étoit ſi naturelle, acorda juſqu'au 7 une ſurſeance de l'execution. Madame Fenwick ayant vû que cette tentative lui avoit reüſſi,
pre-

1697. presenta le 5 une nouvelle requête aux Seigneurs, implorant leur intercession auprès de Sa Majesté pour faire changer la peine de son mari en celle d'un bannissement, ou d'une prison perpetuelle, mais la requête fut rejettée. Elle en presenta le lendemain une semblable aux Communes laquelle on ne voulut point lire. Elle se transporta de là à Kensington pour faire près du Roi une nouvelle tentative, mais comme on savoit bien qu'elle n'avoit rien de nouveau à proposer, on ne trouva pas à propos de lui donner audience. Enfin le 7 qui étoit le jour déstiné pour l'execution étant arrivé, Fenwick eut la tête tranchée, & il fut enterré le soir dans l'Eglise de S. Martin avec un convoi de deux ou trois carosses. Ce fut le neuviéme des conspirateurs qu'on fit mourir. Il étoit âgé de cinquante-huit ans, & étoit le dernier d'une famille illustre qui avoit fleuri dans le Comté de Northampton l'espace de sept à huit cens ans, & dont plusieurs particuliers avoient été membres du Parlement.

On ne sauroit être trop surpris de l'obstination de ce criminel. Les deux Chambres firent toutes les ouvertures possibles pour obtenir sa grace. Le Roi l'avoit acordée même à condition qu'il découvriroit ce qu'il savoit de la conspiration, mais il fut toûjours inflexible. Il se fit un scrupule de déclarer ce qu'il savoit de cet horrible complot, & d'acuser ses complices; mais il ne s'en fit point d'acuser des personnes qui n'y avoient trempé nullement: & loin d'avoir fait paroître un juste remords d'un crime si odieux, il ne travailla qu'à en étoufer les preuves aux dépens

de

de ſa vie : trop heureux de n'avoir pas ſouffert 1697.
le genre de ſupplice qu'il meritoit ſi juſtement. Il donna un écrit ſur l'échafaut, comme avoient fait les autres conſpirateurs. Cet écrit étoit à peu près du même ſtile & du même caractére que les autres : le même eſprit, la même paſſion, la même affectation d'excuſer le parti y regnoient. Il prétendit perſuader qu'il avoit ſauvé la vie au Roi : *Car*, diſoit-il, *ayant apris qu'il y avoit un deſſein formé contre lui au mois d'Avril de l'année* 1695, *je fis ſi bien, ſoit en diſſuadant, ſoit en faiſant naître des raiſons de delai, que je previns ce deſſein.* L'écrit fut preſenté à Sa Majeſté, qui le lut, & qui le rendit enſuite pour être rendu public, donnant à connoître par là qu'il portoit ſa refutation.

Dans le tems que les Anglois ſe preparoient à continuer la guerre par les grands ſecours qu'ils avoient acordez à leur Monarque, on ne laiſſoit pas de regarder la paix comme prochaine. Ceux qui la negocioient ne s'endormoient pas : & comme Sa Majeſté Britannique étoit convenuë avec les Etats Généraux, & les autres Alliez, qu'il étoit tems de l'accepter, puis que les François commençoient à faire des offres dont on pouvoit s'acommoder, elle nomma le Comte de Pembrook, le Vicomte de Villiers, & le Chevalier Williamſon, pour être ſes Plenipotentiaires. Chacun penſa à faire revivre ſes prétentions, & à les repreſenter dans les conferences qui ſe devoient faire pour retablir le repos dans toute l'Europe, & le Roi Jaques ne fut pas des derniers. Avant que ces conferences fuſſent ouvertes il fit paroître un manifeſte, contenant les

1697. les raisons qui devoient obliger les Princes confedérez Catholiques à contribuer à son rétablissement, & cette piece étoit singuliere. Ce n'étoit qu'un tissu continuel de faussetez les plus notoires, & un amas de méchantes raisons si mal appuyées, & où l'on voyoit regner une passion si aveugle, & tant de mauvaise foi, que ceux à qui il étoit adressé en eurent honte. L'Auteur qui avoit dressé cet écrit, representoit après un assez méchant prelude, que ce Prince étant encore Duc d'York, avoit beaucoup souffert pour la Religion Catholique Romaine; il faisoit l'histoire de ses souffrances. Il disoit que malgré toutes les cabales des factieux d'Angleterre il monta paisiblement sur le trône de ses ancêtres, qu'il gouverna son peuple avec tant de moderation, & de justice, qu'il s'attira l'affection & l'estime de tous les gens de bien, & que sa premiere démarche fut de pardonner à tous ceux qui lui avoient été contraires durant le regne de son frere. *Cependant*, continuoit-il, *comme le Roi n'avoit pu dissimuler son zele pour la Religion Catholique, sans pourtant faire aucun tort à ceux de la Religion Protestante, la jalousie des factieux commença à se reveiller, & leur fit renoüer leur secrette liaison avec le Prince d'Orange, & empoisonner en même tems le peuple par de faux bruits, comme si le Roi avoit eu intention d'introduire par force la Religion Catholique. Mais ce qui à la fin détermina le Prince d'Orange aussi bien que ces factieux à executer leur dessein contre Sa Majesté, fut la naissance du Prince de Galles, parce que d'un côté elle augmentoit la fausse crainte de ceux-ci pour leur Religion, & que de l'autre elle éloignoit*

ce

ce Prince de la Couronne à laquelle il aspiroit 1697.
depuis si long-tems. L'Avocat du Roi Jaques traitoit ensuite de calomnies les acusations qui furent faites contre ce Prince, d'avoir violé les loix de l'Etat ; d'avoir supposé un heritier à la Couronne ; d'avoir manqué aux conditions de la paix de Nimegue dont le Roi d'Angleterre étoit garant ; & enfin d'être entré dans une ligue secrette avec la France contre la Maison d'Autriche & les Hollandois. *Voila*, disoit il, *les principales acusations que le Prince d'Orange publia contre Sa Majesté Britannique; voila ce qui a suscité ses propres sujets & tous les Princes confederez contre elle. Cependant ce sont des calomnies si notoires, qu'on a peine à croire que ses ennemis mêmes en puissent convenir.* On peut bien juger que l'Auteur du manifeste étoit dans l'impuissance de prouver que ces acusations fussent fausses. Aussi s'en tiroit-il fort mal. Il se contentoit de dire au sujet du violement des loix, que les Rois d'Angleterre, selon les loix du Royaume & les droits incontestables de la Couronne n'étoient responsables de leurs actions qu'à Dieu seul ; mais que d'ailleurs le Roi Jaques n'avoit rien entrepris qui regardât les loix, qu'il n'eût eu l'approbation des douze Juges du Royaume à qui *il appartient*, continuoit-il, *dans les cas douteux de décider & déclarer ce qui est conforme aux loix & ce qui ne l'est pas, & à la decision desquels tous les sujets sont obligez de se soûmettre.* Chacun se peut ressouvenir quelles gens c'étoient que ces douze Juges du Royaume.

Quant à la supposition d'un heritier à la Couronne, il se contentoit de dire, que ja-

1697. mais naissance n'avoit été attestée par plus de témoins que celle du Prince de Galles, & par des preuves plus autentiques. A quoi il ajoûtoit que le Parlement n'avoit jamais osé toucher à cette corde : comme si le Parlement eût eu besoin d'autres preuves que de celles qui se tiroient naturellement de la conduite du Roi Jaques dans la naissance de ce prétendu Prince pour se convaincre de la supposition, ou plûtôt comme si cet examen odieux eût été nécessaire, y ayant eu tant d'autres raisons pour exclurre un Roi Papiste & ses décendans, supposé même qu'il en eût eu de legitimes.

L'Auteur du manifeste faisoit de grands efforts pour prouver que le Roi Jaques n'étoit pas garant de la paix de Nimegue, ni même le Roi son frere sous le Regne duquel cette paix fut faite. On pourroit prouver le contraire. Mais supposé qu'on ne le pût pas, qui ne sait, que Jaques II voyant ses affaires desesperées offrit cette garantie aux Etats Généraux des Provinces-Unies? Le Marquis d'Albeville leur presenta un memoire à ce sujet, & ce Prince conformément au memoire de son Ministre déclara dans son Conseil, qu'ayant apris que la France avoit rompu cette paix & la treve de vint ans, il s'en vouloit rendre garant.

Enfin pour ce qui regarde la ligue secrette avec la France, elle y étoit traitée de chimere, & la seule raison qu'on alléguoit, étoit que le Comte de Sunderland avoit toûjours protesté qu'il n'avoit jamais rien su d'une telle ligue, quoi qu'il fût dans ce tems-là le premier Ministre de Jaques, & dans la derniere con-

confiance de ses affaires: a-t-on jamais vu de 1697.
semblable preuve ? *Il est donc de la derniere évidence*, disoit après cela le défenseur du Roi Jaques, *que toutes les acusations répanduës contre Sa Majesté tant parmi ses propres sujets que parmi les Princes étrangers sont fausses, & reconnuës aujourd'hui pour telles par tous les hommes de bon sens. Cependant ce n'a été que sur ces mêmes accusations qu'on a suscité contre elle ses propres sujets & tous les Princes confédérez. Nauroit-il pas falu des acusations d'une autre nature, & tout autrement prouvées pour engager des Princes qui ont toûjours paru aussi zelez pour la Religion & pour la justice que l'Empereur & le Roi d'Espagne, à se liguer avec un usurpateur hérétique dans l'action du monde la plus énorme, qui étoit de détrôner un Roi legitime Catholique son propre oncle & son beaupere ? On a raison d'esperer des Princes confédérez*, ajoûtoit l'Auteur, *à present qu'ils commencent à reconnoître la fausseté de toutes les acusations par lesquelles on les a surpris & prevenus contre Sa Majesté, & que toute l'Europe a les yeux ouverts sur la conduite juste, ou injuste qu'ils vont tenir par leurs Ministres dans la negociation d'une paix générale, qu'ils auront égard à ce qu'ils doivent à leur propre sureté, à leur honneur, à leur conscience, & au bien de la Religion Catholique, en contribuant en ce qu'ils pourront au rétablissement de Sa Majesté. On sait bien*, continuoit l'Auteur du Memoire, *qu'il y en a qui disent, que la Religion n'a aucun interêt à ce rétablissement, & que les Catholiques ne seroient pas plus paisibles sous leur Roi legitime qu'ils le sont depuis l'invasion du Prince d'Orange, ce qu'on ne peut entendre sans une extreme surprise. Car outre*

1697. *que, si Sa Majesté avoit voulu mettre le Prince de Galles entre les mains de l'Archevêque de Cantorbery pour être élevé dans la Religion Protestante, le Prince d'Orange n'auroit jamais osé mettre le pié en Angleterre, ce qui montre évidemment que la cause de Sa Majesté est celle de la Religion; on n'a qu'à examiner la Déclaration du Prince d'Orange & la conduite qu'il a tenuë envers les Catholiques depuis qu'il a envahi ces Royaumes pour savoir ses veritables intentions sur le fait de la Religion. Par sa Déclaration il paroit, & plus encore par ce qu'en ont publié ses émissaires Huguenots, que le premier & le principal motif de son entreprise étoit de delivrer les trois Royaumes du joug de la Papauté, & d'établir & maintenir la Religion Protestante: & pour acomplir ce qu'il avoit promis, il ne se fut pas plûtôt emparé de la Couronne, qu'il fit ce que jamais persecuteur en Angleterre n'avoit pû faire avant lui. Il changea les loix fondamentales de la Monarchie Britannique par haine de la Religion Catholique, en faisant passer un acte dans son prétendu Parlement pour exclurre pour toûjours de la succession à la Couronne, non seulement les Catholiques eux-mêmes, mais aussi les personnes qui épouseroient des Catholiques, quelque droit que leur naissance leur donnât à la Couronne, dispensant les peuples en ce cas-là du serment de fidelité, & substituant la Couronne aux seuls Protestans.* Toute la suite du Manifeste étoit du même stile. On y voyoit regner par tout une haine secrette contre les Anglois, & une passion imprudente contre le parti Protestant, ce qui fit conclurre à tout le monde que c'étoit la piece de quelque miserable Moine: rien n'y sentoit du moins l'honnête homme,

&

& moins encore l'homme de bons ſens. Ce 1697.
n'étoit gueres le moyen de ſe concilier la bienveuillance des Anglois de les traiter ſans detour d'héretiques, & leur Religion d'héreſie; ce fut la reflexion que firent d'abord les Catholiques Romains eux-mêmes. *Si j'avois été dans le Conſeil du Roi Jaques, affectionné comme je ſuis au Roi Guillaume*, dit là-deſſus un habile Anglois qui répondit très-bien à cet écrit, *je n'aurois pû lui donner d'avis plus opposé à ſes interêts que de publier ce Manifeſte, car on ne pouvoit gueres fabriquer une plus mauvaiſe piece. Si quelque choſe eſt capable de faire ouvrir les yeux aux Jacobites Proteſtans, & les convaincre que le Roi Jaques méditoit de pernicieux deſſeins & contre la Religion & contre la nation, c'eſt ſon Manifeſte. Dans ſes premieres Declarations*, ajoûte le même Auteur, *il gardoit quelques meſures, & il ſe déguiſoit un peu pour amuſer le peuple. Ses proteſtations qu'il maintiendroit l'Egliſe Anglicane, & qu'il obſerveroit les loix, ſans que l'on pût ſe plaindre de ſa conduite à l'avenir, animoient ſon parti & l'entretenoient. Mais à preſent qu'il parle ſans déguiſement, il eſt aiſé de voir ce qu'il ſeroit capable d'entreprendre s'il remontoit ſur le trône; il ne menageroit plus rien, ſi Dieu étoit aſſez irrité contre nous pour nous punir en nous le redonnant pour Roi, & il pretendroit encore ne point violer les loix, ni les droits de l'Egliſe Anglicane.* En un mot cette piece allarma les Catholiques Anglois qui avoient la moindre ombre de bon ſens. Ils ſe recrierent publiquement contre un libelle qui eût pû émouvoir une recherche deſavantageuſe à leur parti, ſi le Prince qu'il attaquoit eût été ſuſceptible de

1697. quelque ressentiment, ou si sa sagesse n'eût pas été toûjours attentive pour prevenir toutes sortes de persecutions & les moindres injustices. Ceux à qui le memoire fut adressé se moquerent ouvertement d'un parallele de Jaques II. & de Guillaume III. qui n'étoit pas l'endroit le moins absurde de cette pitoyable piece. *Que l'on éxamine la vie & la conduite de l'un & de l'autre*, ce sont les propres termes du manifeste, *on trouvera d'un côté une droiture, une bonne foi, une conscience digne d'un Prince, dont la vie a été toûjours remplie de traverses & de soufrances, mais qui a toûjours eu l'avantage de souffrir pour la Justice, ou pour la Religion; de l'autre un ambitieux, qui a toûjours sacrifié honneur & conscience pour parvenir à ses fins. Pourquoi donc ne pas se fier sur la parole & sur la bonne foi d'un Prince qui est reconnu pour homme de bien même par ses ennemis, plûtôt qu'aux promesses trompeuses d'un homme, que ses meilleurs amis n'osent dire avoir jamais eu d'autres regles de sa conduite que celle de son ambition demesurée?* A-t-on jamais oüi parler d'une pareille impudence? disoient les Princes & Etats Catholiques Romains qui savoient bien ce qui en étoit. *Mais on ne peut sans indignation*, concluoit ridiculement celui qui avoit dressé le manifeste, *écouter les expediens qu'on prétend avoir trouvé, qui sont de laisser le Prince d'Orange joüir pendant sa vie des Etats de Sa Majesté, à condition d'assurer après sa mort la Couronne au Prince de Galles, comme si Sa Majesté pouvoit en conscience abandonner la justice de sa cause, & celle qu'elle doit à Dieu, à sa posterité, à ses sujets, pour autoriser par son consentement, & legaliser, pour ainsi dire, ce*

qu'une

qu'une Assemblée tumultuaire & sans autorité a 1697.
entrepris de faire en faveur d'un usurpateur &
contre la Religion. C'étoit une ouverture d'accommodement qu'on vouloit insinuer aux Princes & Etats confederez Catholiques, & dont la Cour de S. Germain se fût certainement accommodé, mais le tour n'étoit pas moins grossier que la chose en elle-même étoit absurde. *Que l'Auteur ne s'allarme point de cet expedient, qu'il ne se mette point en colere*, dit tout le monde là-dessus, *on le peut garantir que le Roi Jaques n'aura point cette mortification.*

Les Princes & Etats confederez Protestans ne s'attendoient gueres que le Roi Jaques leur adressât à leur tour un manifeste, pour leur prouver qu'ils étoient obligez aussi-bien que les Princes & Etats Catholiques Romains de contribuer à le retablir, & de les engager dans sa cause : le premier manifeste n'ayant pour but que de faire voir aux Confederez Catholiques, *que c'étoit une cause de Religion.* Cependant il leur en adressa un quelque tems après, & qui comme le precedent fut rendu public. Les raisons de ce nouveau manifeste se reduisoient d'abord à établir, que les liaisons prises par les Confederez Protestans contre ce Prince étoient contraires aux maximes de leur Religion, aussi bien qu'à celles des Catholiques, & sur cela on parloit du Decalogue, de l'observation des sermens, de l'obeïssance duë aux Souverains & aux loix de chaque païs. *Toutes les Eglises Protestantes*, disoit l'Auteur du manifeste, *conviennent qu'il n'est pas permis de prendre le nom de Dieu en vain, en violant les sermens dans lesquels il a été pris à temoin; qu'il faut honorer*

1697. *les parens; qu'il n'est pas permis de prendre le bien d'autrui: & l'Ecriture, qu'ils disent être la seule regle de leur foi & de leur morale, leur enseigne que non seulement ceux qui commettent des crimes énormes, mais ceux qui les aprouvent & qui les appuyent, ne peuvent avoir part au Royaume de Dieu. Il est de notorité publique, qu'en Suede, en Dannemark, en Allemagne, & dans tous les autres Etats Protestans héreditaires on n'a jamais souffert, & on ne souffriroit pas encore qu'on enseignât une autre doctrine touchant l'obeissance duë aux Souverains & aux loix, que celle qui a été toûjours soutenuë en Angleterre, excepté durant les revolutions. Ainsi,* concluoit-il, *les Princes Protestans, selon les principes de leur Religion, doivent reconnoître que tous les vains pretextes dont le Prince d'Orange a taché de colorer son usurpation, sont aussi contraires aux maximes de la Religion qu'ils professent, qu'à celles des Catholiques.* L'Auteur s'efforcoit de prouver ensuite, que les consequences qu'on pouvoit tirer des liaisons prises par les Princes Protestans contre le Roi Jaques n'étoient pas moins dangereuses pour eux que pour les Catholiques Romains, particulierement à l'égard des Protestans d'Allemagne; qu'ayant reconnu ce Prince à son avenement à la Couronne, & traité avec lui, ils n'avoient pû violer leurs engagemens; que quand même ce Prince leur auroit donné quelque sujet de les rompre, cela ne devoit faire aucun tort au Prince son fils, héritier presomptif de la Couronne, lequel ils avoient abandonné; que les traitez secrets qu'on prétendoit avoir été faits par ce Prince pour détruire la Religion Protestante n'avoient d'autre fondement que de faux bruits;

bruits; qu'il ſeroit donc plus avantageux aux 1697.
Confederez Proteſtans de chercher à aporter du remède aux maux arrivez par la revolution d'Angleterre, que de vouloir la confirmer par un traité de paix. L'écrit finiſſoit par des menaces, & par une fauſſe Prophetie qui bornoit le bonheur & le repos des Proteſtans d'Angleterre à la vie du glorieux Monarque qui étoit aſſis ſur le trône.

Les Confederez Proteſtans ne ſe mirent gueres en peine de répondre à ce Manifeſte, qu'ils mépriſerent ſouverainement. Car enfin oſer leur dire, que le Roi Jaques n'avoit eu aucun deſſein contre la Religion Proteſtante, c'étoit ſe joüer d'eux d'une maniere trop groſſiere. Pouvoient-ils avoir ſi-tôt oublié ce que ce Prince avoit fait depuis ſon avenement à la Couronne juſques à ſa retraite en France contre cette Religion, & en faveur de la Catholique Romaine? Mais ſi ceux à qui cet écrit étoit adreſſé ne dirent rien, il y eut des particuliers qui ne ſe turent point, & qui en firent voir tout le ridicule, ſur tout à l'égard des preceptes du Decalogue & de l'Evangile alleguez contre les Proteſtans, & cela n'étoit pas difficile. Tous les Proteſtans demeurent d'acord que l'obeïſſance eſt dûe aux legitimes Souverains, la Loi & l'Evangile l'ordonnent. Mais ils diſent avec les Catholiques Romains eux-mêmes, qu'il y a des ocaſions extraordinaires, où l'on eſt diſpenſé de leur obeïr. L'une de ces ocaſions eſt lors qu'un Souverain veut perdre l'Etat ſur lequel il regne. Les Rois ſont les peres des peuples: or ſi un pere veut exterminer ſa famille, & que la choſe ſoit notoire, toutes les Religions n'enſeignent-elles pas qu'on doit l'arrêter, &

1697. le lier même lors qu'il est furieux & qu'il a perdu l'usage de la raison? Ne void-on pas tous les jours aussi bien parmi les Catholiques Romains que parmi les Protestans, que les enfans sans blesser la justice, se pourvoient contre leurs peres lors qu'ils dissipent les biens dont ils doivent être les heritiers? On doit preferer le salut de la patrie au salut de ceux qui nous sont les plus proches. Cette maxime est de tous les siecles, de tous les païs, c'est la Religion du Catholique & du Protestant. Lors que les Portugais deposerent Alphonse leur Roi, personne ne leur reprocha qu'ils avoient enfraint les preceptes du Decalogue & de l'Evangile. Pourquoi donc faire ce reproche aux Anglois? à moins qu'on ne voulût dire que ce qui est une vertu à un Catholique est un crime à un Protestant, ce qui seroit encore plus absurde que le manifeste lui-même. Réprenons le fil de nôtre Histoire.

Les Alliez étant enfin demeurez d'acord qu'il falloit accepter la paix que la France leur ofroit, le Roi de Suede les fit convenir, comme il en avoit fait convenir le Roi de France, qu'ils le recevroient pour Mediateur de leurs differens: & comme personne ne douta que le traité ne se negociât en Hollande, chacun y envoya ses Plenipotentiaires & ses Ministres. Lors que le second manifeste du Roi Jaques parut, les conferences étoient commencées, mais ce n'étoient encore que des conferences particulieres, car pour les conférences générales & en forme, elles ne commencerent que le 9 de Mai au château de Ryswick, dans un petit bourg fort près de la Haye qui appartenoit au Roi d'Angleterre. Ce Prince qui ne pensoit qu'à

qu'à reduire la France à conclurre une paix qui 1697.
fût glorieuse aux Anglois, & avantageuse à toute l'Europe, n'eut pas plûtôt fait regler les sommes qui lui devoient être fournies pour les dépenses de la campagne, qu'il prorogea son Parlement, afin de pouvoir repasser la mer pour aller se mettre à la tête des armées confederées.

Le discours que ce Monarque fit aux deux Chambres dans cette ocasion fut court, mais il n'en fut pas moins expressif, & ne renferma pas moins de choses. *Je vous fis connoître*, leur dit il, *à l'ouverture de cette assemblée, combien j'étois sensible aux difficultez que vous aviez à combatre, & j'avouë qu'elles étoient telles que je ne fondois l'esperance de les voir surmonter que sur la sagesse & le zéle d'un Parlement si bien intentionné. Mon attente a été entierement remplie. Vous avez commencé à travailler aux affaires avec tant d'union, & vous les avez si heureusement terminées, que nous pouvons esperer de poursuivre la guerre avec succès en cas que nos ennemis ne croyent point qu'il soit de leur interêt de convenir d'une paix honorable. Et comme vous avez efficacement pourvû à remplacer les fonds qui ont manqué, ce qui est le meilleur moyen de retablir le credit, je ne doute pas que dans peu cela ne produise un très heureux effet au soulagement général & à la grande satisfaction de mon peuple.* Sa Majesté arriva à la Haye deux jours avant que les conférences s'ouvrissent à Ryswick, & se rendit le 24 du même mois de Mai dans les Païs-Bas, où les François avoient assiegé Ath, avec une armée de quarante mille hommes, depuis quelques jours.

1697. A peine cette place fut elle investie qu'on travailla avec une peine extraordinaire aux lignes de circonvalation, à quoi furent employez plus de vint mille pionniers, qui travaillerent aussi à faire le parc de l'artillerie, & les amas de canons, de mortiers, de bombes, de boulets, de grenades & autres semblables choses. Il y avoit trois Maréchaux de France dans l'armée ennemie, savoir, le Maréchal de Villeroi, le Maréchal de Boufflers, & le Maréchal de Catinat, ce fut ce dernier qui eut ordre de faire le siege. Les deux autres Maréchaux de France firent tête en même tems au secours qui pouvoit venir au Comte de Rœus qui commandoit dans la place, & dont la garnison n'étoit composée que de sept bataillons & de deux regimens de cavalerie. Cette precaution des François étoit absolument nécessaire, parce que le Roi d'Angleterre ne fut pas plûtôt arrivé en Flandres qu'il fit faire quelques mouvemens aux troupes: mais ces mouvemens ne furent pas dans la vûë de rien hazarder dans la situation où étoient les affaires. Les conferences pour la paix continuoient, & commençoient à prendre un bon train, & comme il savoit bien que le Roi de France seroit obligé de rendre cette place, qui étoit même du nombre de celles que les Plenipotentiaires François ofroient, il ne crut pas à propos de faire tuer un seul homme pour la sauver. Son dessein, & celui du Duc de Baviére, étoit plûtôt de hazarder une bataille qui fût décisive: mais quoi que les armées de France fussent superieures à celle des Alliez il n'y avoit gueres moyen d'y engager les Généraux François qui n'avoient ordre de se

battre

battre qu'ils ne viſſent la victoire aſſurée. Sa 1697.
Majeſté Britannique pouvoit faire le ſiege de Dinant tandis qu'Ath étoit aſſiegé, mais comme on ne pouvoit faire ce coup-là ſans découvrir Bruxelles qu'on eût pû bombarder une ſeconde fois, il aima mieux laiſſer prendre la place que le Maréchal de Catinat aſſiegeoit, & que le Roi de France offroit de rendre, que d'expoſer à un bombardement la capitale des Païs-Bas à la veille d'une paix générale. Ce furent les raiſons qui obligerent le Roi d'Angleterre & le Duc de Baviere à ne point bouger de leur place, pour ainſi dire; car s'ils decamperent de fois à autre, ce ne fut que pour aller chercher des poſtes où leurs troupes puſſent trouver plus abondamment que là où elles étoient, ce qui leur étoit néceſſaire pour ſubſiſter. De cette maniere le Maréchal de Catinat ne trouva pas beaucoup de difficultez à ſon entrepriſe, parce que le Comte de Roeus de ſon côté ne fit que la reſiſtance qu'il ne pouvoit s'empêcher de faire, perſuadé qu'il étoit que c'étoit une des places qui devoient être renduës à l'Eſpagne; on ne vid jamais de ſiege où les aſſiegez fiſſent moins de bruit. La place capitula le 5 de Juin, & le Gouverneur en ſortit le 7, avec ſa garniſon par la brêche, tambour battant, mêche allumée, enſeignes deployées, & quarante chariots de bagage. La France fit extremement valoir cette conquête, & Louïs XIV écrivit à l'Archevêque de Paris, lors qu'il lui ordonna de faire chanter le *Te Deum* à ce ſujet, que les propoſitions de paix qu'il avoit fait offrir depuis long-tems aux Princes confédérez, quoi que très-avantageuſes pour eux, n'ayant point encore été ac-

1697. ceptées, il avoit voulu leur donner le tems de réflechir à leurs propres interêts, en laissant ses armées dans l'inaction pendant les dernieres campagnes; mais que le peu d'usage qu'ils avoient fait du tems qu'il leur avoit donné, l'avoit obligé de les convaincre cette année par des nouvelles entreprises, que ce n'étoit point par la continuation de la guerre, qu'ils devoient esperer de parvenir à la paix. *Dans ce dessein*, continuoit le Roi de France, *j'ai ordonné à mon cousin le Maréchal de Catinat de faire le siege d'Ath. Cette place, l'une des plus considerables de la Flandre n'a tenu que treize jours de tranchée ouverte. Les Princes liguez ont inutilement rassemblé sous les ordres de leurs principaux Chefs des armées plus nombreuses qu'ils n'en avoient eu jusqu'ici dans les Païs-Bas. Elles ne sont demeurées à portée de cette place qu'autant de tems qu'il leur en a falu pour connoître l'impossibilité de la secourir. Cette conquête m'est d'autant plus agreable que Dieu a pris soin d'y épargner le sang de mes sujets, & a bien voulu favoriser les ordres que j'avois donné sur cela à mes Généraux. Une ouverture de campagne si heureuse me donne lieu d'esperer que, si mes ennemis persistent à refuser les avantages que je leur ai offerts dans le desir de rendre le repos à l'Europe, Dieu qui connoit les fonds des cœurs, & qui void la sincerité de mes intentions, ne se lassera point de répandre sur mes armes les bénédictions dont il les a comblées jusques ici.*

Les François, après la prise d'Ath, faillirent à fraper un coup, qui n'eût pû que déconcerter les mesures des Alliez, s'il eût reüssi, & dont la Cour de France eût pû triompher à plus juste tître que de la conquête de la place que le Ma-

Maréchal de Catinat venoit d'emporter. On 1697.
peut dire qu'ils avoient formé l'un des plus grands desseins qu'ils eussent formé pendant le cours de la guerre, & dont le succés ne pouvoit que changer la face des affaires. Ils avoient medité d'aller ocuper le poste d'Anderlech près de Bruxelles, de prendre cette ville, Vilvorde & le fort appellé les Trois-Trous, & par cette prise qui étoit facile, se rendre maîtres du Canal, & par ce moyen ôter toute la communication de l'armée du Roi d'Angleterre avec le Brabant & la Hollande, mais l'exécution en fut empêchée par la fermeté de ce grand Prince, par son habileté & sa vigilance. Sa Majesté ayant été avertie que les armées des Maréchaux de Villeroi & de Boufflers, à la tête desquelles ils étoient, s'étoient jointes & se preparoient à décamper, fit marcher le 20 de Juin trois brigades d'infanterie à quatre heures après midi, qui prirent la route de Bruxelles. L'artillerie suivit à six heures, les bagages à dix, une heure après le corps de bataille, & le lendemain au matin la cavalerie de la gauche & de la droite. Tout cela passa au milieu du bois de Soignies sur la grande chaussée avec autant de facilité & d'ordre qu'un seul regiment eût pû faire, quoi qu'il n'y eût que dix ou douze cavaliers qui y pussent marcher de front. Le Roi ayant donné ses ordres par tout, & mis lui-même son armée en marche s'y mit sur le minuit à la lueur des flambeaux à la tête de quatre regimens de dragons, & poussa jusqu'au poste qu'il avoit resolu d'ocuper.

Pendant un mouvement si considerable, les François de leur côté n'en faisoient pas de moins importans. Le Maréchal de Villeroi

1697. à la tête de trois mille chevaux se rendit jusques vers les hauteurs d'Anderleck. Le Maréchal de Boufflers à la tête d'un pareil nombre s'avança jusqu'à Asche : mais l'un & l'autre se virent contraints de se retirer, ayant apris que les postes étoient ocupez, & que la tête de l'armée du Roi d'Angleterre paroissoit. Sa Majesté ayant pris les devans eut le tems de visiter ces postes, & à mesure que les troupes arrivoient au camp, on travailloit à se retrancher. Les Généraux, à l'exemple du Roi, y passerent toute la nuit; les cavaliers y furent employez de même que les fantassins, & le lendemain les travaux furent si avancez que les ennemis tout superieurs qu'ils étoient n'eurent pas envie de les y aller attaquer. Quinze à seize mille hommes des troupes de Hannover, de Hesse & de Munster, cinq bataillons & toutes les recruës des troupes Angloises joignirent l'armée peu de temps après. Le Roi la fit camper sur trois lignes & prit son quartier au château de Cockelberg. Jamais on n'a vû travailler armée à tant d'ouvrages tout à la fois. Elle fut ocupée à changer le cours des ruisseaux, à tarir des étangs, à élever des redoutes, à faire des épaulemens, & à travailler à des retranchemens inaccessibles qui ocupoient toute l'enceinte du camp : non par aucune aprehension que Sa Majesté eût des François, mais afin de mettre Bruxelles hors d'insulte avec trente bataillons & vint escadrons, & pouvoir ensuite gagner le large avec l'armée.

Tandis que ces choses se passoient le Comte de Portland & le Maréchal de Boufflers eurent diverses conferences, tantôt du côté de Hal, tantôt à Bruckom & à Tubise, & ils ne s'aboucherent

cherent si souvent que pour couper cours à bien 1697.
des difficultez qui ne pouvoient que se terminer à la longue à Ryswick, à cause des formalitez que les Plenipotentiaires observoient les uns à l'égard des autres, & pour regler quelques interêts du Roi Jaques. Quoi qu'il en soit, les Manifestes de ce Prince au sujet de son rétablissement sur le trône de la Grand' Bretagne ne produisirent aucun effet dans l'esprit des Puissances confédérées; elles n'y firent pas seulement la moindre attention. Les Plenipotentiaires qui étoient assemblez à Ryswick continuerent à conferer sans se mettre nullement en peine de ses interêts, & tout ce que ceux de France purent faire en sa faveur, fut de se faire donner parole qu'on auroit soin de pourvoir au doüaire de la Reine son épouse par un article secret qui seroit signé en même tems que le traité de paix. Ce Prince à qui la France ne pouvoit cacher sa destinée, se trouvant frustré de ses esperances n'eut d'autre parti à prendre que celui de protester: ce fut aussi le seul qu'il prit. Il est bon de voir cette protestation en son entier; elle étoit adressée à tous les Rois, à tous les Princes, & à tous les Potentats de l'Europe.

„ Après une guerre si longue & si funeste à „ toute la Chrêtienté, voyant que toutes les „ parties semblent être disposées à la paix, & „ même qu'elles paroissent être sur le point de „ la conclurre sans nôtre participation; nous „ avons cru qu'il étoit tems d'employer le seul „ moyen qui nous reste pour conserver nôtre „ droit incontestable, en protestant solemnel„ lement contre ce qui sera fait au prejudice de „ nôtre droit.

„ Nous

1697. „ Nous n'avons pas dessein d'entrer dans la
„ discution de ce qui a été fait par le passé con-
„ tre nous, puis que la notorieté de tout ce qui
„ nous est arrivé la rend inutile, & que nous
„ ne pouvons pas supposer que personne puisse
„ revoquer en doute la justice de nôtre cause.
„ L'état auquel nous avons été reduits, depuis
„ que le Prince d'Orange s'est emparé de nos
„ Couronnes, n'est pas la seule chose qui nous
„ trouble. Car l'amour que nous avons pour
„ nôtre peuple est si peu capable de change-
„ ment, que nous ne pouvons voir sans dou-
„ leur que leur sang & leurs richesses ayent été
„ si peu menagées pour soûtenir une cause si
„ criminelle, & que si on fait la paix à nôtre
„ prejudice il faille qu'il soit abandonné en
„ proye à des étrangers, dont il faudra qu'ils
„ deviennent sujets tant que l'usurpation du-
„ rera.

„ Nous avons aussi un sensible regret de
„ n'avoir pû contribuer selon nôtre inclination
„ & nôtre interêt à conserver la paix dans la
„ Chrêtienté, & à prevenir les maux inévita-
„ bles de la guerre. Et comme nos ennemis
„ avoient répandu de faux bruits d'une ligue se-
„ crette que nous avions faite avec la France;
„ Nous déclarons en parole de Roi, que nous
„ n'avons jamais fait aucune ligue avec cette
„ Couronne, encore moins contre les Confé-
„ derez engagez dans cette guerre.

„ Nous les prions de considerer combien
„ l'exemple qu'ils donnent peut devenir peril-
„ leux pour eux mêmes: & comme nôtre
„ cause est commune avec tous les Souve-
„ rains, nous demandons qu'ils nous secou-
„ rent, pour nous rétablir dans nôtre Royau-
„ me;

„ me; qu'ils confiderent la gloire qui fuivra 1697.
„ une refolution fi conforme aux veritables in-
„ terêts de ceux à qui la naiffance donne des
„ Etats à gouverner; qu'ils jugent enfin fi
„ les anciens traitez que nous renouvellons
„ avec eux ne feront pas plus affurez lors que
„ nous en ferons les garants, que s'ils accep-
„ tent de pareilles offres faites par un Prince,
„ qui n'a ni droit, ni fucceffion, puis que s'il
„ avoit des enfans, ils font exclus de la fuccef-
„ fion immediate par le prétendu reglément
„ fait depuis l'ufurpation.

„ Cependant, comme nous voyons au con-
„ traire que les Puiffances confédereés veulent
„ prendre cette ufurpation pour fondement de
„ la paix projettée, nous fommes indifpenfa-
„ blement obligez par ce que nous devons à
„ nous-mêmes, à nôtre pofterité & à nos
„ peuples d'empêcher autant qu'il eft poffible
„ que nôtre filence ne foit interpreté comme
„ un aquiefcement tacite au prejudice de
„ nous, de nos heritiers legitimes & de nos
„ Couronnes.

„ C'eft pourquoi nous proteftons folemnel-
„ lement, & en la meilleure forme que faire fe
„ peut, contre tout ce qui pourra être traité,
„ réglé, ou ftipulé avec l'ufurpateur de nos
„ Royaumes, comme étant nul de tout droit,
„ & par le défaut d'autorité legitime.

„ Nous proteftons particulierement contre
„ tous les traitez d'alliance, de conféderation
„ & de commerce avec l'Angleterre depuis l'u-
„ furpation, comme étant nuls par le défaut
„ de la même autorité, & ne pouvant par con-
„ fequent obliger ni nos heritiers & legitimes
„ fucceffeurs, ni nos fujets.

„ Nous

1697. „ Nous proteſtons auſſi contre tous les actes „ généralement quelconques qui peuvent con„ firmer, autoriſer, ou aprouver directement, „ ou indirectement l'uſurpation du Prince „ d'Orange, les actes de ſon prétendu Parle„ ment, & tous les autres tendans à renver„ ſer les loix fondamentales de nos Royau„ mes touchant l'ordre de la ſucceſſion à ſes „ Couronnes.

„ Enfins nous proteſtons de nouveau & dé„ clarons que les défauts de formalitez ne „ pourront porter aucun prejudice à nous, à „ nos legitimes héritiers, à nos Couronnes, ni „ à nos ſujets, nous reſervant par les preſentes „ ſcellées de nôtre grand ſceau, tous nos droits „ & actions qui demeurent & demeureront en „ leur entier, & qu'aucune extremité ne pour„ ra nous obliger à y renoncer, ou à les met„ tre en compromis; proteſtans encore, que „ nous ne ſerons reſponſables, ni devant Dieu, „ ni devant les hommes de tous les maux que „ l'injuſtice qui nous a été faite, ou celle „ qu'on nous pourroit faire, peut attirer dans „ la ſuite ſur nos Royaumes, & ſur toute la „ Chrêtienté.

Les Anglois & les Princes Chrêtiens ſe mirent peu en peine de ces menaces. Cependant le Roi Jaques avoit ſes raiſons pour en faire. Ceux qui lui avoient annoncé que la France avoit reſolu de reconnoître le Roi Guillaume, lui avoient fait voir en même tems, que par le moyen de cette paix la Monarchie Françoiſe alloit être élevée dans peu à un ſi haut degré de puiſſance, que ſon rétabliſſement ſeroit infaillible. A quoi ils ajoûterent que le Prin-

Prince d'Orange, qu'on étoit forcé de reconnoître pour Roi legitime de la Grand' Bretagne; que les Anglois qui l'avoient appellé, & les Princes & Etats qui l'avoient soutenu, éprouveroient alors que ce n'étoit pas impunement qu'on s'en étoit pris à sa personne sacrée, & en même tems au plus grand Monarque du monde. 1697.

La Cour de France regardoit effectivement la paix comme très-avantageuse pour elle & pour le Roi Jaques, quelque grand nombre de places qu'elle fit offrir, parce qu'elle avoit des vuës qu'il n'étoit gueres possible de pénétrer, & que le tems a manifestées. Ainsi pour la faire hâter, elle n'avoit oublié rien pour faire voir aux Alliez qu'ils n'avoient rien à esperer de la continuation de la guerre. Et comme l'Espagne étoit celle de toutes les Puissances confédérées qui faisoit plus la difficile à cause des restitutions exorbitantes, quoi que très-justes qu'elle pretendoit, ce fut proprement contre cette Couronne que tournerent les efforts du Roi de France, tandis que la paix se negocioit. Dès le mois de Janvier elle avoit fait partir Mr de Pointis avec une escadre de sept vaisseaux de guerre, trois fregates, deux flutes, quatre traversiers & une galiote à bombes, pour aller ravager les Indes Espagnolles de l'Amerique, se rendre maître des galions, ou sacager quelque place des plus considerables & des plus riches. La foudre tomba sur Cartagene, qui est une ville située dans une Province de l'Amerique Meridionale dans le nouveau Royaume de Grenade, où il y avoit des comptoirs de diverses nations, & où les Espagnols tenoient une bon-

1697. bonne partie des richesses qu'ils tiroient du Perou. L'escadre ayant été renforcée sur sa route parut forte de trente gros vaisseaux à la vûe de cette ville le 5 d'Avril, & le Gouverneur de St. Domingue lui ayant amené quinze à seize cens soldats, Flibustiers de la côte, ou Negres, Mr. de Pointis l'attaqua vigoureusement, s'en rendit maître peu de jours après, la sacagea, & en emporta des richesses immenses, ayant pillé par tout sans épargner même les Eglises, contre la foi de la capitulation. Ce fut à proprement parler les Flibustiers qui firent reüssir cette expedition; sans eux on n'en fût jamais venu à bout. Ils eurent néanmoins si peu de part au butin du sac de cette ville qu'ils l'allerent piller à leur tour, après que Mr. de Pointis se fût retiré : mais ils ne sauverent pas toute leur proye; car vint vaisseaux Anglois ayant fait une décente au petit Goüave, où ils brulerent une partie des habitations, ces vaisseaux en se retirant en prirent quatre chargez de plus de huit cens de ces Flibustiers, Negres, matelots, ou habitans de St. Domingue, faisant partie de dix batimens qui revenoient du pillage de Cartagene, avec un butin de deux ou trois millions, dont la meilleure partie étoit chargée sur ces quatre vaisseaux pris, qui étoient les plus gros & les plus considerables.

Ce ne fut pas seulement dans les Païs-Bas & dans le nouveau monde que la France eut des avantages sur les Espagnols, elle en eut de fort grands en Catalogne. Comme cette Couronne étoit superieure en troupes à ses ennemis depuis la paix de Savoye, elle y en avoit fait passer une partie de celles qui avoient

servi

ſervi en Piemont. Les François ocupoient 1697.
déja dans cette Province les villes de Roſes & de Gironne, avec quelques autres poſtes importans, & rien ne les empêchoit plus d'aller juſqu'à Barcelonne, qui en eſt la capitale, & qui eſt comme le rampart de la Monarchie Eſpagnolle, lors que la France a guerre avec les Eſpagnols. Le Duc de Vendôme qui y commandoit les troupes Françoiſes, eut ordre d'aller aſſieger cette ville, qui eſt riche, grande, bien peuplée, le ſejour ordinaire de la Nobleſſe du païs, & qui a un port conſiderable ſur la Mer Mediterranée, où elle eſt aſſiſe. L'expedition étoit difficile. Cependant le Duc de Vendôme l'entreprit, il aſſiegea la place le 15 de Juin, & après une longue & vigoureuſe reſiſtance, où il perit beaucoup de François, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte, il l'emporta. Ce fut pendant ce ſiege que le Duc faillit à enlever le Viceroi de Catalogne dans ſon camp, où il étoit allé le ſurprendre pendant la nuit. La camiſade fut ſi furieuſe que l'Eſpagnol fut obligé de s'enfuir tout nud en chemiſe, n'ayant pas eu le tems de mettre ſes habits.

Depuis les conferences entre le Comte de Portland & le Maréchal de Boufflers, il ne ſe paſſa rien de conſiderable dans les Païs-Bas, ſi l'on en excepte quelques mouvemens des armées pour changer de camp, & quelques chocs entre les partis. Si bien que Sa Majeſté Britannique voyant qu'il ne pouvoit s'y rien paſſer qui y demandât ſa preſence de la maniere que les choſes étoient diſpoſées, partit de ſon armée le 3 d'Août, & ſe rendit en Hol-

1697. Hollande, où l'on ne parloit que de la paix, & d'une Ambaſſade de Moſcovie arrivée dans les Provinces Unies, qui certainement fut la plus celebre & la plus éclatante dont il ſoit fait mention dans les Hiſtoires : car outre qu'elle étoit compoſée de pluſieurs Princes, & d'un grand nombre de perſonnes qualifiées qui avoient une ſuite magnifique & nombreuſe, le Grand Duc y étoit lui même en perſonne.

Il y avoit long-tems que l'Empereur ſouhaitoit de faire la paix avec la Porte Ottomanne. Le Roi d'Angleterre, comme nous l'avons dit ailleurs, avoit offert ſa mediation à Sa Majeſté Imperiale & à Sa Hauteſſe. Il avoit envoyé deux Ambaſſadeurs en Turquie pour en faire la propoſition au Sultan, mais ces deux Miniſtres y étoient morts ſans y avoir peu reüſſir par les intrigues de l'Ambaſſadeur du Roi de France. Cela ne rebuta pas le Roi de la Grand' Bretagne. Il fit renouveller les offres de ſa mediation & celles des Etats Généraux à Andrinople, & le Grand Seigneur les accepta enfin. Sa Majeſté Imperiale ſachant que les Infidelles avoient accepté la mediation du Roi de la Grand' Bretagne & des Etats Généraux, en donna avis aux Puiſſances qui étoient intereſſées avec elle dans la guerre contre le Turc. Il y en avoit trois, la Republique de Veniſe, la Pologne, & le Czar de Moſcovie. Il y avoit une ligue offenſive & defenſive entre elles. Ainſi l'Empereur ne voulant rien faire ſans leur participation, il les convia de donner leurs prétentions par écrit, en attendant que l'on fût convenu de part & d'autre d'un lieu où l'on pût s'aſſembler.

Les

Les Venitiens, les Polonois & les Moſco- 1697.
vites, qui ne deſiroient pas moins la paix que l'Empereur, envoyerent des Miniſtres à Vienne, pour prendre garde à leurs interêts du moment que la paix ſe negocieroit. Le Czar y envoya ſon Général, qui étoit à la tête de l'Ambaſſade, & il reſolut de le ſuivre pour paſſer en Hollande & en Angleterre, dans le deſſein d'y établir un plus grand commerce que celui qu'il y avoit déja, & pour y étudier leur politique. Il executa cette reſolution du moment qu'elle eût été conçuë. Il prit ſon chemin dans les Etats de Brandebourg, où on lui fit tout l'acueil qu'il pouvoit attendre, & arriva ſur les frontieres de Hollande le 21 du même mois d'Août. On ne ſauroit exprimer les honneurs qui furent faits à cette Ambaſſade à Amſterdam, à la Haye, & dans toutes les villes des Provinces-Unies par où elle paſſa. Avant que de ſe rendre à la Haye pour avoir audience des Etats Généraux, elle voulut l'avoir du Roi d'Angleterre, & pour cet effet, elle ſe rendit le 11 de Septembre à Utrecht, où étoit Sa Majeſté. Après l'audience finie le Czar eut un entretien particulier avec le Roi, auquel il fit d'abord ce compliment.

Ce n'a pas été, Sire, le deſir de voir les villes fameuſes de l'Empire d'Allemagne, ou la plus puiſſante Republique de l'Univers, qui m'a fait laiſſer mon trône & mes armées victorieuſes; ç'a été uniquement la paſſion vehemente que j'ai euë de voir le plus renommé & le plus grand Héros de ce ſiecle. Mon ſouhait eſt accompli, & je ſuis ſuffiſamment recompenſé des ſuites incommodes que pourroit avoir mon voyage, puis que

1697. *je ſuis aſſez heureux de joüir de vôtre preſence. L'accueil que m'a fait Vôtre Majeſté, m'a donné plus de ſatisfaction que ne m'en a donné la priſe d'Aſoph, & mes triomphes ſur les Tartares. L'honneur de cette conquête vous appartient, Sire, en quelque maniere. Vôtre genie martial, que j'ai regardé comme mon modele, a conduit mon bras & mon épée: & la noble émulation de vos grands exploits a inſpiré dans mon cœur les premieres penſées d'agrandir mon Empire. Je n'ai point de termes aſſez forts pour exprimer la veneration & la haute eſtime que j'ai pour vôtre perſonne ſacrée; mon voyage, qui n'a point d'exemple, en eſt une preuve. La ſaiſon eſt ſi avancée, & d'ailleurs la paix, qui ſe negocie, eſt ſi prochaine, que je n'aurai pas l'ocaſion qu'eut l'Empereur Maximilien, de combatre ſous les étandarts d'Angleterre contre la France, la commune ennemie de la Chrêtienté. Si la guerre continue cependant je donnerai ordre aux Généraux de mes armées de ſe tenir prêts de ſuivre inceſſamment les vôtres: & ſoit en paix, ſoit en guerre, ſi vos ſujets induſtrieux veulent trafiquer juſqu'aux parties les plus Septentrionnales du monde, les portes de la Ruſſie leur ſeront ouvertes. Je leur acorderai des immunitez plus grandes que celles qu'ils ont euës juſques ici, & je les ferai inſerer dans les plus precieux regîtres de mon Empire, pour être un témoignage perpetuel de l'eſtime que j'ai pour le plus grand & le plus digne de tous les Rois.*

Quelque grandes que fuſſent les eſperances que ceux qui la ſouhaitoient avoient conçuës que l'année ne finiroit point qu'on ne vid finir en même tems la guerre terrible qui agi-

agitoit l'Europe, depuis si long-tems, ils 1697.
craignirent néanmoins plus d'une fois que cette année ne s'écoulât, & que la paix entre les Princes Chrêtiens ne fût aussi peu avancée, que lors qu'on en commença les premieres negociations. Il sembloit d'un côté qu'on n'oublioit rien de part, ni d'autre, pour amener cet ouvrage à sa fin, & que tout étoit même disposé pour une promte conclusion, mais d'un autre on voyoit une infinité d'obstacles qui faisoient conclurre que la paix, qu'on negocioit, n'étoit pas parvenuë encore à ce point de maturité, où on la croyoit à l'ouverture de la campagne

L'un de ces obstacles fut la maladie du Roi d'Espagne, maladie qui pendant le cours de cette année fut accompagnée de frequentes & dangereuses rechutes, qui firent apprehender à tous momens pour la vie de ce Monarque. Car il est certain que si pendant les negociations de la paix ce Prince fût mort, ces negociations ne pouvoient que se rompre, à cause des prétentions qu'avoient à la Monarchie d'Espagne l'Empereur & le Roi de France, au cas que Sa Majesté Catholique fût morte sans posterité, prétentions que Sa Majesté Imperiale & le Roi de France n'eussent pu faire valoir que par les armes, & qui eussent allumé au milieu de la paix la plus profonde, la guerre la plus cruelle & la plus sanglante.

Un autre obstacle, qui sembloit s'opposer à la conclusion de la paix dans le tems qu'on se flatoit le plus qu'on étoit à la veille de la voir conclurre, ce furent les mouvemens que

1697. se donna le Roi Jaques, pour tacher de remonter sur le trône de la Grand' Bretagne, du moment qu'il eût été averti qu'on alloit commencer les conferences. Car sans conter que ceux de son parti en Angleterre, quelque foibles & en quelque petit nombre qu'ils y fussent, n'avoient pas renoncé encore à ces laches & horribles complots qui les avoient portez si souvent à attenter sur la vie de leur Souverain legitime; on vid paroître coup sur coup les memoires & les manifestes dont on a parlé, pour prouver aux Princes & Etats liguez tant Protestans que Catholiques Romains, qu'il y alloit & de l'honneur & de l'interêt de tous les Souverains de s'interesser pour un Prince qui se voyoit chassé de ses Royaumes, en le retablissant sur son trône.

Il étoit naturel sans doute que le Roi Jaques prît ce parti; les remontrances n'ont jamais été défenduës. Il faloit même qu'il le fît nécessairement, pourvu qu'il eût choisi une meilleure main, pour dresser ses memoires, que celle qu'il avoit choisie. On ne pouvoit pas trouver à redire qu'il eût adressé des apologies & des manifestes aux Puissances confederées, ou à leurs Plenipotentiaires & Ministres aux conferences de la paix. Mais on ne pouvoit s'empêcher de conclurre par raport aux affaires de cette paix, qu'elles n'étoient pas si avancées que tout le monde généralement le croyoit, jusqu'à Sa Majesté Czarienne. Les moins clairvoyans qui voyoient que les affaires trainoient en longueur, & qu'il naissoit tous les jours quelque inci-

ncident nouveau dans les conferences, con- 1697.
jecturoient, lors qu'ils y faisoient tant soit peu d'attention, que les manifestes du Roi Jaques n'avoient pas été adressez aux Puissances confederées, sans la participation de la Cour de France, & qu'il faloit nécessairement que cette Cour lui eût promis que les premiers fruits de la paix qui se traitoit, seroient son retablissement, comme l'en avoit flaté, il n'y avoit que quelques mois, le Marquis de Govon, Envoyé extraordinaire du Duc de Savoye à la Cour de St. Germain, après que Son Altesse Royale se fût détachée de la ligue. Ce Ministre, dans un discours qu'il lui fit, lui dit en propres termes, que le traité particulier que le Duc de Savoye venoit de signer avec le Roi Très-Chrêtien seroit un sujet de division pour les Princes dont l'union ne pouvoit qu'être fatale au retour de Sa Majesté dans ses Royaumes; que Son Altesse Royale s'en flatoit; *ce qui facilitera*, ajoûta-t-il, *une paix générale; & les premiers fruits de cette paix seront son retablissement sur le trône. Ce sont-là, Sire*, continua-t-il, *les motifs qui ont porté Son Altesse Royale à se détacher des Alliez, & qui ont toûjours été conformes aux confidences qu'elle a fait de bouche aux Ministres que Vôtre Majesté lui a envoyez pour l'en feliciter.* Ce compliment par raport à celui que le President de la Tour fit à Sa Majesté Guillaume III. fait voir que c'est un terrible caractére que celui de la Cour de Savoye. Mais pour revenir à nôtre sujet, tout le monde crut que ces manifestes avoient été dressez & publiez de l'aveu

1697. du Roi de France. Ils l'avoient été, on ne sauroit le revoquer en doute, mais ils l'avoient été dans des vûes bien differentes de celles qu'on s'imaginoit. Ainsi sur le pié qu'on conjecturoit, ce qu'on donnoit déja pour certain, que dans les preliminaires de la paix la France s'étoit engagée de reconnoître Guillaume III. pour Roi legitime de la Grand' Bretagne, commençoit à devenir douteux. En effet, si les Plenipotentiaires de France se fussent avisez de parler du rétablissement du Roi Jaques, il ne faloit plus parler de paix; il n'eût falu que toucher cette corde pour mettre fin aux conférences. Aussi lors que dans les articles que les Plenipotentiaires de France presenterent le 20 de Juillet, le Roi d'Angleterre eût veu qu'il y en avoit un qui portoit, que Sa Majesté Très-Chrêtienne offroit de reconnoître le Roi Guillaume pour Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, ce Monarque se prit à dire, qu'on n'avoit qu'à le rayer, parce qu'il sauroit bien se maintenir avec le secours de ses peuples, & de ses alliez, dans la dignité que lui avoit conferée le Parlement, qu'ainsi il n'y avoit qu'à agiter les autres questions qui étoient en contestation entre les parties, parce que celle là s'entendoit, & étoit si bien supposée qu'elle ne meritoit point qu'on en parlât.

Le Roi de Pologne Jean Sobieski étoit mort dès l'année precedente, & ce grand Prince ne fut pas plûtôt mort, que le bruit se répandit par toute l'Europe, que les Polonois avoient jetté les yeux sur le Prince de Conti, pour le faire Chef de leur Republi-

blique. Ce bruit, qui continua jusqu'à l'é- 1697.
lection de l'Electeur de Saxe, fut regardé comme un troisiéme obstacle à la conclusion de la paix. Comme on crut que le Prince de Conti l'emporteroit sur tous ses concurrens, comme il s'en falut peu qu'il ne l'emportât, on crut aussi que dès qu'il seroit monté sur le trône, la Pologne feroit la paix avec les Turcs & les Tartares, & que l'Empereur par ce moyen étant moins en état que jamais de se soûtenir contre la France, cette Couronne se prevalant de cette paix des Polonois; des grands preparatifs que faisoit la Porte; & des rebellions de la Haute Hongrie, elle retracteroit les offres qu'elle avoit déja faites, & qu'il faudroit de néceffité continuer encore la guerre.

Un autre obstacle fut la mort du Roi de Suede Charles XI, dont les Alliez & la France avoient accepté la mediation; ce Prince mourut le 15 du mois d'Avril. Ce ne fut pas à la verité l'obstacle qu'on regarda comme le plus grand, parce que les Plenipotentiaires Mediateurs donnerent d'abord des assurances que le succeffeur de ce Prince ne changeroit rien aux instructions qui leur avoient été données. En effet ce jeune Monarque témoigna la même ardeur à procurer la paix à la Chrêtienté que l'avoit fait le Roi son pere. Ainsi les conferences allerent leur train. Mais comme ces conferences n'avoient pas affez d'efficace pour imposer silence au bruit des armes, on ne pouvoit regarder ce qui s'étoit paffé dans les Païs-Bas, dans l'Amerique, dans la Catalogne,

1697. & en Allemagne, où le Prince de Bade avoit pris Eberembourg ſur les François; on ne pouvoit, dis-je, regarder ces choſes que comme des preſages de la continuation de la guerre. Voila en quel état étoient les affaires lors que le Roi d'Angleterre quitta l'armée, & qu'il donna audience aux Ambaſſadeurs de Moſcovie. Mais lors qu'on croyoit les choſes dans leur plus grand éloignement, elles étoient parvenuës à leur dernier periode. La ſanté du Roi Catholique s'affermiſſant de jour en jour, fut entierement retablie. Il parut par la proteſtation que fit le Roi Jaques à tous les Rois, à tous les Princes, à tous les Potentats de l'Europe, contre ce qui ſe paſſeroit à ſon deſavantage aux conferences de la paix, qu'on ne pouvoit plus mettre en doute que le Roi de France n'eût reſolu de reconnoître Guillaume III. On entrevit dès les premieres nouvelles qu'on receut de Pologne, de la double élection que les Polonois avoient faite d'un Roi, que l'Electeur de Saxe ne pouvoit manquer de l'emporter ſur le Prince de Conti. Les preparatifs des Turcs, que les François avoient pris ſoin d'exagerer & de groſſir, ne furent rien; & le pillage de Cartagene, tout funeſte qu'il fut aux Eſpagnols, ſauva les galions, qui euſſent été une proye d'une plus grande conſequence: car enfin le Roi de France eût été en état de ſoutenir long-tems la guerre, ſi M. de Pointis s'en fût emparé. Le Roi d'Angleterre borna les conquêtes des armées Françoiſes, commandées par trois Maréchaux de France, à la priſe d'une ſeule place, quelque nombreu-

ſes que fuſſent ces armées. La ville que 1697.
les François prirent en Catalogne, fit une ſi vigoureuſe & en même tems ſi longue reſiſtance, qu'il ne fut pas au pouvoir du Duc de Vendôme de penſer à de nouvelles entrepriſes, & les troupes de l'Empereur eurent des avantages ſur le Rhin. Tout concourut à faire éclorre cette paix, que les Alliez ſouhaitoient pour voir regner la tranquilité dans l'Europe, pour voir ceſſer les malheurs de la Chrêtienté, & que la France ſouhaitoit encore avec beaucoup plus d'ardeur, par les vûes d'une politique la plus rafinée & la plus profonde. Car enfin, pour ne voir pas échoüer cette paix mandiée depuis ſi longtems, le Roi de France ſacrifia toute ſa fierté. Il fit épouſer au Duc de Bourgogne, l'un des plus proches héritiers de la Couronne de France, la fille d'un Prince pour lequel il avoit témoigné les derniers mépris: au prejudice preſent du Roi Jaques, qui s'étoit refugié dans ſa Cour, & qu'il avoit engagé dans tous ſes malheurs, il reconnut pour Roi d'Angleterre le Roi Guillaume, qu'il avoit déclaré très-ſouvent qu'il ne reconnoîtroit jamais; & il rendit un ſi grand nombre de places, qu'il faudroit plus de vint ans pour les reprendre, s'il étoit obligé de les aſſieger. En un mot, lors qu'on s'attendoit le moins à la paix, on vid dans le ſein même des armées éclorre des conferences au ſecours de celles de Ryſwick, qui amenerent enfin par degrés toutes les negociations au point de la concluſion, & terminerent les exploits militaires par ceux que fit le Prince de Bade.

1697. Ce fut ainsi que prit fin cette guerre si onereuse & si longue, le 20 du mois de Septembre 1697. Ce jour-là le Baron de Lelienroot, Ambassadeur Extraordinaire & Plenipotentiaire Mediateur de Suede, se rendit un peu après midi au château de Ryswick. Ceux de France, d'Espagne, d'Angleterre, & des Sept-Provinces s'y trouverent en même tems, & conformement aux resolutions qu'ils avoient prises dans les precedentes conferences tant ordinaires qu'extraordinaires, que ces Ministres avoient eües ensemble en presence du Mediateur & par son entremise, les traitez entre ces trois dernieres Puissances & la France furent signez reciproquement. On commença par celui de Leurs Hautes Puissances, celui du Roi Catholique suivit, & l'on finit par celui d'Angleterre, où la France reconnut dans toutes les formes Guillaume III. pour Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. L'article quatriéme de ce traité étoit conçû en ces termes: *Et comme l'intention du Roi Très-Chrêtien a toûjours été de faire une paix ferme & solide, Sa Majesté s'engage, & promet pour elle, & pour ses successeurs Rois de France, de ne troubler, ni inquietter en quelque façon que ce soit le Roi de la Grand' Bretagne dans la possession des Royaumes, Pais, Etats, Terres, ou Gouvernemens, dont Sa Majesté Britannique joüit presentement, donnant pour cet effet sa parole Royale, de n'assister directement, ni indirectement aucun des ennemis du Roi de la Grand' Bretagne, de ne favoriser en quelque maniere que ce soit les conspirations, menées secrettes, & rebellions qui pourroient survenir en Angleterre, & par consequent de n'aider sans aucune exception, ni reserve, d'ar-*

d'armes, munitions, vivres, vaisseaux, argent, ou autre chose, par mer, ou par terre, personne que ce puisse être qui pretendroit troubler ledit Roi de la Grand' Bretagne dans la paisible possession desdits Royaumes, Pais, Etats, Terres, ou Gouvernemens, sous quelque pretexte que ce soit. Comme aussi le Roi de la Grand' Bretagne promet & s'engage de son côté, même inviolablement pour soi & ses successeurs, Rois de la Grand' Bretagne, à l'égard du Roi Très-Chrêtien, ses Royaumes, Pais, Etats, & Terres de son obeissance, reciproquement, sans aucune exception, ni reserve. Voila qui étoit precis, & sans équivoque. *Quant à la Principauté d'Orange,* portoit le trezième article, *& autres Terres & Seigneuries qui apartiennent au Seigneur Roi de la Grand' Bretagne, l'article separé du traité de Nimegue conclu le* 10 *du mois d'Août de l'année* 1678, *entre Sa Maj. Très Chrêt. & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies sera entierement executé selon sa forme & teneur, & en consequence, toutes invasions & changemens qui se trouveront y avoir été faits depuis & au prejudice dudit traité de quelque espece qu'ils soient, seront reparez sans aucune exception, & tous les Arrêts, Edits, ou autres actes posterieurs, & qui pourroient y être contraires, de quelque maniere que ce soit, demeureront nuls & de nul effet, sans qu'à l'avenir, il se puisse rien faire de semblable à cet égard; en sorte que l'on rendra au Seigneur Roi de la Grand' Bretagne tous les biens en même état, & en la maniere en laquelle il les possedoit & en joüissoit avant qu'il en eût été depossedé pendant la guerre qui a été terminée par la paix de Nimegue, ou qu'il devoit les posseder & en joüir aux termes & en vertu* 1697.

1697. *dudit traité; Et pour d'autant plus prevenir & terminer ſans retour toutes les difficultez, troubles, prétentions & procés qui pourroient naitre à l'ocaſion deſdits biens; lesdits Seigneurs Rois nommeront des Commiſſaires de part & d'autre & leur donneront pouvoir de décider, ou acorder entierement tous leſdits differens, comme auſſi de régler & liquider ſuivant les déclarations qui leur en ſeront remiſes la reſtitution que Sa Majeſté Très-Chrêtienne convient de faire avec tous les interêts qui ſeront legitimement dus à Sa Majeſté Britannique, des revenus, profits, droits & avantages, tant de la Principauté d'Orange, que des autres biens, Terres & Seigneuries appartenantes à Sa Majeſté Britannique dans les païs de la domination de Sa Majeſté Très-Chrêtienne, juſqu'à l'occurrence de ce dont on juſtifiera, que les ordres & l'autorité de Sa Majeſté Très-Chrêtienne aura empêché Sa Majeſté Britannique d'en joüir depuis la concluſion du traité de Nimegue, juſqu'à la déclaration de la preſente guerre.*

Les Plenipotentiaires de l'Empereur, des Electeurs & des Princes de l'Empire ne ſe trouverent point aux dernieres conferences, parce qu'ils ne voulurent pas accepter les conditions que leur ofroit la France, & ce que l'on fit dans cette ocaſion fut de prolonger le délai juſqu'au commencement de Novembre. Cependant on convint qu'il y auroit une ceſſation entiere de toutes ſortes d'hoſtilitez juſqu'à ce tems-là, ſous quelque pretexte qu'elles puſſent être, ſans aucune reſerve, entre les armées, troupes & ſujets de l'Empereur & de l'Empire & du Roi Très-Chrêtien, ſans exception

ception de lieux. Sa Majesté Britannique qui 1697.
étoit à Loo lors que ses Plenipotentiaires signerent le traité de paix, le ratifia le 25, & y fit apposer le grand sçeau d'Angleterre: l'échange de cette ratification & de celle du Roi de France se fit le 17 d'Octobre. La paix n'eut pas été plûtôt signée que Sa Majesté disposa du Gouvernement de sa Principauté d'Orange en faveur de M. de Lubieres, fils du President de ce nom, qui étoit mort depuis quelque tems dans les prisons de Pierre-en-Cise à Lion, où le Roi de France l'avoit fait mettre avec les Ministres d'Orange du moment que la guerre eût été déclarée.

Le traité entre l'Empereur & l'Empire, & le Roi de France qui devoit faire la conclusion de la paix fut signé le 31 du même mois d'Octobre.

Le Roi arriva à la Haye le 7 de Novembre, & les Plenipotentiaires de France commencerent à lui rendre tous les honneurs qui lui étoient dus par raport à la dignité dont ils venoient de convenir à son égard. Ils se rendirent tous trois de Delft à la Haye dès le 9, & furent conduits à l'audience de Sa Majesté dans laquelle ils la complimenterent de la part du Roi Très-Chrêtien. M. de Harlai, qui étoit le premier des Plenipotentiaires en eut ensuite une autre fort longue, où l'on dit que sans y penser il lui échapa de le traiter d'Altesse: mais ayant en même tems reconnu sa méprise, il la repara avec tant d'esprit que le Roi en fut très-content, & on se contenta d'en rire après l'audience. Cependant ce Monarque qui s'étoit disposé à partir pour passer en Angleterre

quitta

1697. quitta la Haye le 20, pour s'aller embarquer, mais le vent ayant changé tout d'un coup, il trouva à propos d'y retourner en attendant qu'il pût faire le trajet par un tems qui fût favorable. Il fut complimenté de nouveau par les Ambassadeurs François, & s'étant embarqué le 23, sur les onze heures du matin, il débarqua à Margate à la même heure le 24, & alla coucher à Cantorberi. Le lendemain il se rendit à Greenwich, où le Prince & la Princesse de Dannemark s'étoient rendus avec les principaux Seigneurs de la Cour. Le 26 il fit son entrée à Londres avec une magnificence extraordinaire. Il étoit precedé de tous les Officiers de la ville, des Echevins, des Sherifs en robes de céremonie à cheval, & du Lord Maire aussi à cheval, ayant la tête nuë & portant l'épée devant ce Monarque. Les douze Juges du Royaume y furent aussi dans leur rang, chacun en carosse, dans des carrosses à six chevaux. En suite venoient les Lords Chefs de Justice ayant chacun quatre éstafiers, ou valets de pié avec de riches livrées, deux à chaque portiere la tête nuë; les autres Juges avoient deux estafiers. La compagnie des Gentilshommes Pensionnaires marchoit à pié devant le carosse de Sa Majesté, qui étoit suivi de ses gardes, & d'un nombre considerable de Seigneurs & de Noblesse, qui formoient un cortége de plus de soixante carosses. Le chemin étoit bordé d'une foule incroyable de peuple, des milices, des corps des mêtiers, & d'un détachement des gardes depuis Grenwich jusqu'à Witchall. Il y eut des illuminations pendant toute la nuit & des feux de joye. Cette cérémonie que la ville de Londres avoit souhaitée

haitée & demandée fut extremement magnifi- 1697.
que, mais cette magnificence, quelque grande qu'elle fut, ne fut rien néanmoins en comparaiſon de l'affection publique qui éclata dans cette rencontre. Non ſeulement les Grands, les Officiers, les citoyens du premier rang s'y diſtinguerent, mais juſqu'aux moindres habitans tous voulurent avoir part à cette fête, & s'y diſtinguerent à leur tour, les uns par des feux d'artifice, les autres en élevant des arcs de triomphe, pluſieurs en faiſant couler des fontaines de vin. Jamais peuple en un mot ne témoigna une ſi vive joie que le peuple d'Angleterre en témoigna au retour de ſon Souverain. Auſſi y eut-il peu de corps conſiderables qui ne lui preſentât des adreſſes pour le feliciter de ſon heureux retour dans ſes Royaumes où il revint *avec la paix*, *avec la gloire & avec la tranquilité*, comme s'exprima l'Uniſité d'Oxford, qui ne fut pas la derniere à s'aquiter de ce devoir. *Nous adorons dans le ſentiment de la plus humble reconnoiſſance la toute-puiſſance de Dieu*, *qui dans ſa très-ſage providence a confié à Vôtre Majeſté l'execution de ces grandes & glorieuſes entrepriſes que nos yeux ont vûës & que tout l'univers admire*, lui diſoit cette celébre Univerſité dans ſon adreſſe. *Cette même providence*, continuâ-t elle, *qui vous a deſtiné à proteger tant de nations voiſines, après avoir delivré & mis en ſureté nôtre Religion & nôtre Etat*, *vous a conſtamment defendu contre tous les dangers auſquels Vôtre Majeſté a été expoſée par mer & par terre*, *ayant donné la force à vos mains & couvert vôtre tête au jour de la bataille*; *ayant enfin répandu ſa benediction ſur vos armes*, *que Vôtre Majeſté a toûjours heureu-*

1697. *reusement employées dans le seul dessein de finir la guerre par une paix heureuse & honorable. Au milieu de cette joye universelle, dont toute l'Europe est obligée au courage, & à la conduite de Vôtre sacrée Majesté, l'Université d'Oxford vient lui rendre ce tribut d'actions de graces & de fidelité, voulant servir d'exemple à tous vos sujets, en leur enseignant la fidelité, la soumission, l'obeissance & l'affection qu'ils doivent avoir pour vôtre personne sacrée & pour vôtre Gouvernement, en les pratiquant elle-même.* Cette adresse lui fut presentée des premieres. Ceux du Comté de Dorset lui en presenterent en même tems une autre où ils disoient à ce glorieux Monarque, que lors qu'ils le regardoient comme le grand & le seul instrument dont Dieu s'étoit servi pour delivrer la nation du Papisme & du pouvoir arbitraire ; que lors qu'ils le regardoient comme un Prince qui avoit porté la valeur & la reputation des Anglois au delà de tous ses predecesseurs ; qu'enfin lors qu'ils se representoient qu'il avoit couronné toutes ses victorieuses actions de guerre par l'établissement de leur felicité sur les fondemens d'une paix solide ; ils se sentoient obligez de conclurre que, comme aux siecles precedens Dieu suscita ses ancêtres pour le bien & le soulagement du genre humain, il avoit de même suscité en leurs jours Sa Majesté, & l'avoit envoyée en Angleterre comme une marque particuliere de sa bénédiction sur cette nation. On lui presenta plusieurs autres adresses d'un stile & d'un caractére à peu près semblable, qui marquoient que ce Prince avoit le cœur de ses sujets, & que les

points

points ausquels ils étoient les plus sensibles, 1697.
c'étoit leur Religion & leur liberté. Il est certain que tout Souverain qui ne bâtira pas en Angleterre sur ces fondemens, ne pourra que s'aliener l'esprit des Anglois, & ébranler sa domination, quelque bien afermie qu'elle paroisse: c'est ce que le Roi Jaques éprouva. Mais comme Guillaume III. batissoit par inclination & par raison sur des principes differens de ceux de son prédecesseur, il étoit les delices de son peuple, comme il en étoit l'admiration.

Les Anglois avoient preparé un très-beau feu d'artifice qui devoit être tiré dans le Quarré de S. James, mais il fut reservé pour le 12 Decembre, parce que ce jour avoit été destiné pour être un jour solemnel d'actions de graces. L'assemblée du Parlement fut remise au lendemain, & le Roi fit ce discours à l'ouverture.

Milords & Messieurs,

La guerre dans laquelle j'étois entré de l'aveu de mon peuple est par la grace de Dieu, & par les secours que j'ai reçûs de vôtre affection, parvenuë à la fin que nous nous étions tous proposée par la paix que je souhaitois de conclurre, non pour me mettre à couvert des fatigues & des hazards, mais pour decharger le Royaume de tant de depenses. J'ai un veritable deplaisir de ce que mes sujets ne pourront pas ressentir tout le soulagement de cette paix aussi promtement que je l'aurois souhaité, & qu'ils l'auroient pu esperer, si les fonds

1697. *fonds acordez pour le ſervice de l'année derniere ne ſe fuſſent pas trouvez defectueux pour une partie conſiderable qui reſte à remplir. Il eſt dû encore beaucoup & à la flote & à l'armée. Les revenus de la Couronne ayant été anticipez de mon conſentement pour des uſages publics, je ſuis hors d'état de ſoûtenir les dépenſes de ma maiſon. Ainſi j'eſpere que non ſeulement vous y aurez égard, mais que vous y pourvoirez durant ma vie d'une maniere convenable, pour l'honneur du Gouvernement. Les forces maritimes étant augmentées de près du double, depuis mon avenement à la Couronne, les depenſes pour les maintenir doivent être augmentées à proportion. Et certainement il eſt neceſſaire pour l'interêt, & pour la reputation de l'Angleterre, que nous ayons de grandes forces ſur mer. L'état des affaires du dehors eſt tel, que je me crois obligé de vous dire que pour le preſent l'Angleterre ne ſauroit être en ſureté ſans une armée: & j'eſpere que nous ne donnerons pas à ceux qui ne nous ſont pas affectionnez l'ocaſion d'effectuer en tems de paix ce qu'ils n'ont pu executer en tems de guerre. Je ne doute pas, Meſſieurs de la Chambre des Communes, que vous ne preniez en conſideration chacun de ces chefs en particulier, afin de pourvoir aux ſubſides néceſſaires, ce que je vous recommande très-inſtamment. La choſe à laquelle je penſe avec le plus de plaiſir & que je reconnois avec le plus de ſatisfaction eſt,* MILORDS & MESSIEURS, *que j'ai toutes les preuves de l'affection de mon peuple qu'un Prince peut ſouhaiter. Et je prens cette ocaſion pour lui donner les plus ſolemnelles aſſurances, que comme je n'ai jamais eu d'interêt ſeparé du ſien, que comme je n'en aurai jamais, & que je n'en puis pas*

même

même avoir ; je regarde pour un des plus grands avantages de cette paix, que j'aurai presentement le loisir de redresser les abus & les malversations qui peuvent s'être glissées dans une partie de l'administration pendant la guerre, & de reprimer toutes sortes de profanations & de dépravations dans les mœurs. J'employerai aussi mes soins pour augmenter le commerce, & pour avancer le bonheur & l'état florissant du Royaume. Je finis en vous disant, que comme j'ai tout hazardé pour delivrer la Religion, les loix & vôtre liberté, lors qu'elles étoient dans le plus extrême peril, aussi ferai-je consister la gloire de mon regne à les conserver, & à les transmettre à la posterité en leur entier. 1697.

Les deux Chambres répondirent à ce discours par des adresses quelques jours après. Les Communes commencerent par lui dire ; qu'après s'être si souvent presentées devant Sa Majesté, avec les offres de leurs assistances pour la continuation de la guerre, elles venoient la feliciter pour la conclusion qu'elle en avoit faite par une paix des plus honorables & des plus avantageuses, *ce qui est un témoignage suffisant*, ajouterent-elles, *de la sagesse des Communes de vous avoir conseillé d'entrer dans cette guerre, & de la conduite de Vôtre Majesté, qui l'a si bien conduite. Vos peuples*, continuerent-elles, *se représentent avec plaisir les avantages qu'ils doivent recevoir de la paix. L'honneur que Vôtre Majesté a redonné à l'Angleterre de tenir la balance de l'Europe donne une très-grande satisfaction à vos sujets. Mais ce qui les touche le plus sensiblement, est que la personne sacrée de Vôtre Majesté sera desormais à con-*

1697. *à couvert de tant de grands dangers ausquels elle a été si souvent exposée pour l'amour de nous. Et il est très-certain que vos peuples ont ressenti plus vivement ce bonheur, & ont témoigné plus de joye pour vôtre heureux retour que pour le paix même.* Le reste de l'adresse contenoit des assurances que la Chambre seroit toûjours prête à assister & à maintenir Sa Majesté, qui ayant amené la guerre à son periode, avoit confirmé la nation dans la possession paisible de ses droits & de ses libertez, & avoit par ce moyen acompli entierement le glorieux ouvrage de sa délivrance. L'adresse des Seigneurs étoit remplie de semblables expressions. Après avoir témoigné à ce grand Monarque qu'ils reconnoissoient, qu'après Dieu, la paix qu'il venoit de conclurre n'étoit duë qu'au courage & à la conduite de Sa Majesté, ils ajoutoient, qu'après les hazards & les travaux qu'elle avoit si long-tems soûtenus pour le bien de l'Europe, il ne manquoit plus qu'une telle paix pour porter la gloire de son regne à son plus haut point. Ensuite de quoi ils l'assuroient qu'ils feroient tous leurs efforts pour l'aider à maintenir le repos qu'il avoit si glorieusement rétabli dans ses Royaumes, & qu'ils contribueroient de tout leur pouvoir à la sureté de sa personne, à l'affermissement de la paix, & à la prosperité du Gouvernement.

Une des affaires les plus importantes qui se passa d'abord dans le Parlement d'Angleterre fut celle qui regardoit l'entretien, ou la cassation des troupes qui étoient sur pié dans le Royaume. Déja avant l'ouverture de cette assemblée

blée on pouvoit prevoir qu'il y auroit des diffi- 1697.
cultez ſur ce ſujet. Il avoit paru un livre, où l'on prétendoit faire voir qu'il n'étoit point néceſſaire d'entretenir une armée de terre durant la paix ; qu'il ſuffiſoit pour la ſureté de l'Angleterre d'avoir un bon nombre de vaiſſeaux en mer, & de remettre les milices ſur pié. On avoit répondu à ce livre d'une maniere très-ſolide, en faiſant voir que les milices ne ſeroient gueres moins à charge à la nation que des troupes réglées, & que néanmoins il s'en faudroit infiniment, qu'on n'en tirât le même ſervice. Le Roi qui l'avoit bien prevu lui-même, en avoit touché quelque choſe dans ſon diſcours aux deux Chambres; il avoit dit ſans detour, que non ſeulement il étoit néceſſaire que le Royaume eût de grandes forces ſur mer, mais que de plus l'Angleterre ne pouvoit en aucune maniere être en ſureté ſans une armée de terre. Nonobſtant le jugement de ce ſage & judicieux Monarque, le Comité qui avoit été chargé d'examiner cette importante affaire, fut d'avis qu'on caſſeroit toutes les troupes qui avoient été levées depuis le 29 de Septembre 1680, après leur avoir payé ce qui leur étoit dû.

Cette reſolution dont on fit le raport dans la ſeance du 21 de Decembre, fut agitée pendant long-tems, & les ſentimens ayant été comme partagez il ſe fit de grands raiſonnemens de part & d'autre. Ceux qui ſoûtenoient qu'on devoit conſerver un nombre conſiderable de troupes réglées firent voir que, quoi que la paix fût faite, les ennemis ſecrets du Gouvernement & du Roi tramoient tous les jours mille

deſ-

1697. desseins funestes contre l'un & contre l'autre, & qu'on pouvoit conter qu'ils ne cesseroient jamais de le faire tant qu'il leur resteroit la moindre esperance d'y pouvoir reüssir. On presenta sur tout une liste bien circonstanciée, par laquelle on fit voir que le Roi Jaques avoit actuellement à son service dix-huit mille troiscens soixante-cinq hommes Irlandois Catholiques Romains. Sur quoi on allégua, que cela seul qu'on ne pouvoit contredire étoit plus que suffisant pour refuter toutes les raisons qu'on alleguoit au contraire, puis que si l'on reduisoit les troupes au nombre de l'an 1680, le Roi n'auroit que huit mille cinq cens hommes, y compris même la garnison de la ville de Tanger en Afrique. Ceux qui soutenoient ce sentiment ajoutoient à ces raisons, que l'Angleterre ne pouvoit pas se vanter de faire le contrepoids & l'équilibre de l'Europe, comme les Communes le disoient dans leur adresse, si elle demeuroit desarmée à l'égard des troupes de terre. On faisoit voir outre cela, que l'entretien des milices seroit extraordinairement à charge à la nation, en détournant très-frequemment, comme il le faudroit, les ouvriers de leur travail; que cela feroit un très-grand prejudice à toutes les manufactures; & qu'enfin la réforme de tant de troupes qui avoient si bien servi la nation, ne lui seroit gueres glorieuse, puis qu'il se trouveroit que plusieurs petits Princes d'Allemagne auroient plus de troupes que l'Angleterre.

Ces raisons toutes fortes & convainquantes qu'elles étoient ne persuaderent pas ceux qui étoient d'une opinion opposée. Ils dirent, que l'entretien d'une armée étoit directement con-

contraire aux loix & à la liberté de la nation; 1697.
que ç'avoit été toûjours un de ses griefs, & que sous pretexte de maux imaginaires il ne faloit pas lui donner un sujet legitime & réel de se plaindre. Il fut proposé pour gagner du tems de renvoyer l'affaire à un plus ample éxamen du Comité, mais on rejetta cette ouverture; & la resolution passa à la pluralité de trente-sept voix. Cependant on passa un acte pour défendre toute sorte de correspondance avec le Roi Jaques & ses adhérans, & quelques jours après, il fut resolu qu'on entretiendroit dix mille hommes de marine, pour le service de l'année 1698, où on alloit entrer, & que pour marquer la juste reconnoissance qu'on avoit des grandes choses que le Roi avoit faites pour la nation, on lui acorderoit une somme de sept cens trois mille livres sterling par an durant sa vie pour l'entretien de sa maison, y compris la pension de la Princesse de Danemark, celle du Duc de Glocester, celle de la Reine Doüairiere, & cinquante mille livres sterling pour le doüaire de la Reine épouse du Roi Jaques. Cette pension avoit été acordée à cette Princesse par un article secret du traité de paix. Dans le tems que ces choses se passoient dans le Parlement la Cour reçût un exprès de France avec une lettre du Roi Très-Chrêtien, par laquelle il donnoit part à Sa Majesté Britannique du mariage du Duc de Bourgogne avec la Princesse de Savoye qui avoit été celebré le 7 de Decembre avec une magnificence qui surpassa tout ce qui en de pareilles ocasions s'étoit fait en France depuis la fondation de la Monarchie. Le Roi qui avoit déja nommé

1697. mé le Comte de Portland pour aller à la Cour de France en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, nomma le Duc de St. Albans, fils du Roi Charles II, pour aller complimenter de ſa part ſur ce mariage Sa Majeſté Très-Chrêtienne, & toute la Famille Royale; ce Seigneur partit inceſſamment.

Les Miniſtres d'Orange qui étoient priſonniers à Lion, ſortirent de leur priſon quelque tems après que le traité de paix entre le Roi d'Angleterre & le Roi de France eût été ratifié. Comme leur liberté leur avoit été annoncée ſans aucune condition, il leur fut permis de reſter à Lion tout le tems qu'il leur plût; ils y paſſerent quelques jours, & y parurent comme Miniſtres. Lors qu'ils partirent de cette ville pour aller conſoler leurs troupeaux, ils furent acompagnez juſqu'à l'endroit du Rhone où ils devoient s'embarquer, par pluſieurs de leurs amis, & par quantité d'autres perſonnes qui étoient venus les voir. Ils furent receus dans la Principauté d'Orange avec des aclamations & des cris de joye qui ne ſe ſauroient exprimer, & ceux qui étoient allez au devant d'eux firent pluſieurs décharges de leurs armes, ce qui ſe fit encore à la porte de la ville, & aux maiſons où ils allerent décendre. Les Officiers de Sa Majeſté Britannique, qui s'étoient auſſi rendus à Orange, y firent l'ouverture du Parlement vers la fin du mois de Novembre. Ils établirent d'abord l'amniſtie pour tous ceux qui s'étoient volontairement ſoumis à la France, & travaillerent enſuite à remettre les choſes dans leur premier état, & principalement à abolir les changemens qui y avoient été faits pen-

pendant la guerre en faveur de la Religion Romaine. Les Ministres commencerent à faire les fonctions de leur charge, & prêcherent: mais ce ne fut pas si-tôt qu'ils l'avoient cru; car lors qu'ils le voulurent faire, les Officiers du Roi de France s'y opposerent, enragez de ce qu'ils voyoient de leurs propres yeux que ceux que leurs dragons avoient convertis à la Religion Romaine, couroient en foule chez leurs Pasteurs pour leur déclarer qu'ils detestoient, & qu'ils abhorroient cette Religion. Ces zélez Officiers à qui il n'étoit plus permis de dragonner, ou de mettre à l'amande ceux qui ne remplissoient pas les devoirs Romains, alléguoient qu'il faloit attendre que les Commissaires qui devoient être nommez de part & d'autre en execution du traité de paix, fussent assemblez pour régler toutes choses On se moqua de leur opposition, & on passa outre, mais on ne prêcha que dans des lieux particuliers; & dans un jour solemnel d'actions de graces & de jûne tous ceux qu'on avoit contraints d'aller à la Messe en firent reparation publique, & non seulement toutes les familles qui avoient changé exterieurement reprirent leur premiere profession, mais plusieurs autres qui pendant l'interdiction s'étoient retirées, y revinrent, en sorte qu'on y compta d'abord environ trois mille familles. Dans ce tems-là le Roi de France fit publier une Déclaration portant défenses à ses sujets d'aller s'établir dans la Principauté d'Orange, ni d'y faire exercice de la Religion Protestante. 1697.

Sa Majesté Czarienne qui avec une suite assez considerable de grands Seigneurs de la grande Ambassade de Moscovie étoit partie 1698.

1698. de Hollande vers le commencement de Janvier de l'année 1698, avec l'escadre du Vice-Amiral Mitchel qui lui servoit d'escorte, arriva à l'embouchure de la Tamise le 20 du même mois. On envoya aussi-tôt au devant de ces Ambassadeurs les barges du Roi, qui les amenerent à Londres, & on leur envoya une garde proportionnée à leur dignité. Sa Majesté eut divers entretiens avec le Czar, & dans un voyage que ce Prince & son Ambassade firent en quelques endroits du Royaume, ils eurent sujet d'être satisfaits des honneurs qui leur furent rendus, & des divertissemens dont on les regala.

Le Duc de S. Albans arriva à la Cour de France le même mois, & il y fut très-bien reçû: le Comte de Portland y arriva quelques jours après. Ce Comte, que Sa Majesté Britannique y avoit envoyé en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire, renouvella en France ce qui s'y étoit vû du tems du Duc de Buckingham, lors qu'il y alla demander en mariage pour le Roi son maître Marie Henriette de France, sœur de Louïs XIII. Je veux dire qu'il y parut avec un équipage si superbe, & si magnifique, qu'il y avoit long-tems que les François n'avoient vû un pareil Ambassadeur. Toute la Cour fit des honneurs à ce Ministre qui ne se sauroient exprimer. M. le Dauphin, le Duc d'Orleans, & tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs lui donnerent à manger, pendant que de son côté il tint une table magnifique. Il parut à son entrée avec quatre-vints valets de livrée, douze pages & six carosses, trois à huit chevaux, & trois à six,

&

& il ſoutint toûjours la même dépenſe, marchant ordinairement à ſes viſites avec tout ce cortége. Il eut diverſes audiences ſecrettes avec le Roi Très-Chrêtien, qui le regarda toûjours avec une diſtinction qui donnoit de la jalouſie aux autres Ambaſſadeurs. Il fut ſouvent des plaiſirs de chaſſe de M le Dauphin. Il fut viſité par le Comte de Toulouſe, par le Duc du Maine & par le Prince de Condé. S'étant trouvé au coucher du Roi à Verſailles, ce Monarque lui fit donner le bougeoir, qui eſt un honneur qu'il ne fait qu'aux perſonnes de la plus grande conſideration, & ſe promenant le lendemain dans tous les boſquets avec lui, Sa Majeſté Très-Chrêtienne lui fit voir elle-même toutes les piéces d'eaux. En un mot Milord Portland reçût des honneurs en France qu'on peut dire qu'on n'en avoit gueres rendu de ſemblables dans ce Royaume à aucun autre Ambaſſadeur. 1698.

Pendant ce tems-là le Roi Jaques faiſoit une aſſez triſte figure à S. Germain. Mais il diſoit à ſes confidens que tout cela n'étoit que grimace; que la politique du ſiecle étoit de ſavoir bien diſſimuler; que c'étoit le tems des menagemens; & qu'un jour viendroit, qu'on deſavoüeroit hautement ces égards outrez qu'on avoit pour le Miniſtre d'un Prince qu'on ne careſſoit d'une maniere ſi exorbitante que pour le mettre dans l'impuiſſance de ſe défier des François. C'eſt ainſi qu'on ſe dédomage de tout. Ce n'étoit pas néanmoins ſans fondement qu'il ſe berçoit de ces eſperances, qui étoient pourtant chimeriques: car enfin ſi le Roi de France avoit eu ſes vûes en donnant la paix, le Roi d'Angleterre avoit eu les ſiennes en l'acceptant,

1698. ceptant, il étoit trop habile pour n'en avoir pas prevu les conſequences. Diſons les choſes comme elles ſont : s'il n'eût tenu qu'au Roi d'Angleterre, on n'auroit pas accepté encore la paix que la France demandoit avec tant d'inſtance. Mais les peuples la ſouhaitoient avec ardeur, le Parlement d'Angleterre la vouloit à quelque prix que ce fût, & on ne pouvoit pas la leur refuſer plus long-tems, vû les offres avantageuſes que faiſoit Sa Maj. Très-Chrêtienne. Dès les premieres propoſitions, & les premieres ouvertures que fit Mr. de Cailleres, Sa Majeſté Britannique entrevit que la France avoit des raiſons ſecrettes pour deſarmer les Alliez. Elle s'en convainquit de plus en plus dans la ſuite, & pénétra même ſes raiſons. Mais comme elle vid que par raport aux peuples, & à ſon Parlement, on ne ſe pouvoit plus défendre de finir la guerre, elle y donna les mains, & travailla dès le moment à prendre toutes les meſures qu'elle crut praticables pour que l'Angleterre & la Hollande, ou plûtôt pour que la Chrêtienté ne fut plus troublée.

Tandis que le Comte de Portland étoit comblé d'honneurs à la Cour de France, le Parlement d'Angleterre continuoit à établir les fonds qui étoient néceſſaires pour licentier les troupes, pour entretenir celles qu'on conſervoit ſur pié, & pour payer la flote. Cette affaire fut bien-tôt expediée, & le Roi s'étant rendu au Parlement le 24, donna ſon conſentement à divers actes, entre autres à celui qui défendoit toute ſorte de correſpondance avec le Roi Jaques & ſes adherans. Cet acte portoit, que tous les ſujets de Sa Majeſté qui étoient allez

lez en France ſans congé ou permiſſion, depuis 1698.
le 21 Decembre 1687, ou qui pendant la derniere guerre avoient porté les armes au ſervice du Roi de France, ou du Roi Jaques, & qui reviendroient dans le Royaume après le 24 Janvier de l'année 1698, ſans permiſſion du Gouvernement, ſeroient reputez coupables de haute trahiſon ; qu'il en ſeroit de même de tous ceux qui ſans permiſſion de Sa Majeſté entretiendroient depuis ce tems-là correſpondance avec le Roi Jaques & ſes adherans: & en conſequence de cet acte, il fut enjoint par une Proclamation à tous ceux qui étant dans ce cas étoient revenus dans le Royaume ſans permiſſion d'en ſortir avant le 10 de Fevrier. Par cette Proclamation il y eut plus de huit mille Anglois qui furent obligez de ſortir d'Angleterre, ce qui parut à quelques-uns contraire à la bonne politique, mais ils ſe trompoient. J'avoüe qu'une des meilleures maximes pour rendre un Etat floriſſant eſt d'y attirer des étrangers, bien loin d'en chaſſer les ſujets naturels. Une ſemblable maxime a rendu la Republique de Hollande, la plus puiſſante Republique du monde, & c'eſt pour s'en être écartée que la Monarchie d'Eſpagne depuis plus d'un ſiécle n'eſt qu'un fantôme de Monarchie. Cependant il y a des ocaſions où cette politique n'a point de lieu. Lors qu'il s'agit de la ſureté d'un Etat il eſt plus avantageux de ſe défaire de certains ſujets que de les retenir, car enfin la force d'un Royaume conſiſte moins dans un grand nombre de ſujets diviſez entre eux, ou ſuſpects, que dans un moindre dont la fidelité eſt reconnuë. C'étoit le cas où

1698. étoit alors l'Angleterre, & il faloit necessairement qu'on abandonnât la politique ordinaire, & qu'on en suivît une toute opposée.

Pour ce qui regarde le licentiement de l'armée il fut resolu qu'en la congediant chaque soldat recevroit outre ce qui lui étoit dû pour sa paye ordinaire, quatorze jours de subsistance, & trois schellings pour son épée, qu'il seroit obligé de remettre; qu'on donneroit à chaque cavalier, ou dragon une gratification de six jours de paye; qu'on prendroit sur le subside qui devoit être acordé au Roi une somme de deux-cens cinquante mille livres sterling pour licentier toutes ces troupes, & qu'on feroit present d'une demi paye à chaque Officier jusqu'à ce qu'ils fussent entierement payez, ou pourvus d'ailleurs, pourvu qu'ils fussent nez sujets d'Angleterre. Outre cette resolution qui fut prise dans le Parlement, le Roi fit à ce sujet des reglemens fort sages, & défendit aux Officiers sous peine de son indignation d'ôter aux soldats leurs habits sous quelque pretexte que ce fût.

Les deux Chambres, depuis la publication de la paix ne furent à proprement parler ocupées qu'à rétablir les affaires de la nation; qu'à remettre les choses sur l'ancien pié pour aquiter les dettes que le Royaume avoit été obligé de faire pendant la guerre; qu'à faire fleurir le commerce & les arts. Mais elles n'en demeurerent pas là. Pour concourir à l'intention du Roi qui étoit de remedier aux desordres que l'impieté & la profanation causoient dans le Royaume, la Chambre des Communes presenta une adresse à ce Monarque le 27 de Fevrier,

vrier, dans laquelle elle le ſupplioit de faire pu- 1698.
blier une Proclamation, ordonnant à tous les Juges de Paix, Commiſſaires & autres Magiſtrats de faire inceſſamment mettre en execution les bonnes loix contre l'irreligion & le vice, & de recompenſer ceux qui feroient leur devoir. *Et comme l'exemple des perſonnes qui ocupent des poſtes éminens ont une puiſſante influence ſur la maniere de vivre des autres*, ajoutoient les Communes, *nous demandons très-humblement à Vôtre Majeſté de faire en ſorte, que l'irreligion, la profanation & le vice ſoient principalement éteints en ceux qui ont l'honneur d'être employez auprès de vôtre perſonne Royale, & dans tous les autres qui ſont au ſervice de Vôtre Majeſté par mer & par terre : ordonnant expreſſément aux Commandans d'être non ſeulement en bon exemple aux autres, mais auſſi d'avoir l'œil ſur la conduite de ceux qui ſont ſous eux, & qu'il plaiſe à Vôtre Majeſté de diſtinguer dans toutes les ocaſions par des marques de ſa faveur Royale les perſonnes de pieté & de vertu.* Après cela la Chambre parloit de certains livres qui tendoient à renverſer les fondemens de la Religion, leſquels elle le prioit de ſupprimer, & d'en faire punir les Auteurs & ceux qui les diſtribuoient. Le Roi répondit aux Communes qu'il n'étoit pas poſſible qu'il ne fût très-ſatisfait d'une adreſſe de cette nature; qu'il donneroit des ordres precis ſur chacun des points dont elles faiſoient mention; & qu'il prioit les membres de la Chambre d'être les premiers à être en bon exemple à tout le Royaume. Quelque tems après, la Proclamation fut publiée. On avoit agité dans le Parlement au ſujet de cette Proclamation contre l'impieté, cette que-

1698. ſtion ; ſi les Juifs ſeroient obligez d'obſerver le jour du Dimanche ; & le ſentiment du Roi fut qu'ils en devoient être diſpenſez, ce qui paſſa auſſi à la pluralité des ſuffrages. Quoi que les Anglois ſoient de tous les Chrêtiens ceux qui obſervent ce jour-là avec le plus d'exactitude, ils eurent l'équité néanmoins de n'y obliger que ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Chrêtienne, conformement au ſentiment de Sa Majeſté, qui avoit dit poſitivement qu'on n'y pouvoit pas contraindre les Juifs. En effet, ce n'eſt pas du droit des Souverains d'impoſer des loix à leurs ſujets qui puiſſent bleſſer leur conſcience, ſuppoſé même que ce ſoient des Souverains qui faſſent profeſſion de la verité. Ils les doivent porter par de bonnes raiſons, & par de bons exemples, à pratiquer leurs obſervances, mais ils ne doivent pas pouſſer les choſes plus loin. Au lieu de gagner des ames à Dieu par ces voyes ſi peu conformes à l'eſprit du Chriſtianiſme on rebute ceux qui ſont dans l'erreur : & ſi par crainte, ou par interêt ils ſe conforment à un culte qu'ils croyent faux, on fait de ces errans à qui l'on voudroit procurer le ſalut, des hypocrites & des impies. Ceux qui veulent forcer les conſciences, diſoit Sa Majeſté Britannique, ſont des Princes aveugles, ou ambitieux, qui ſe couvrent du manteau de la Religion, pour fraper des coups dont les bigots ſe trouvent à la fin les dupes : rien n'eſt plus indigne d'un Prince que le caractére de perſecuteur.

Le Comte de Tallard, Ambaſſadeur Extraordinaire de France en Angleterre, qui étoit parti

parti de Paris le 15 de Mars, pour se rendre à Londres, y arriva vers la fin du même mois. Il ne receut pas moins d'honneurs à Kensington, que le Comte de Portland en recevoit à Versailles. Il eut quelques jours après, sa premiere audience, & il fit son entrée publique le 26 de Mai avec une magnificence extraordinaire. 1698.

Quelques jours auparavant le Roi s'étoit rendu à la Chambre-Haute avec beaucoup plus de pompe que de coutume, car il n'y avoit rien pour quoi il eût plus d'aversion que pour le faste. Il disoit ordinairement que la majesté Royale n'avoit pas besoin de relief. Ce jour-là cependant il parut avec un habit magnifique. Il étoit dans un carosse superbe, le plus beau qu'on eût vu encore en Angleterre, attelé de huit chevaux tirant sur l'isabelle, d'une beauté singuliere, avec des housses en broderie & des crepines d'or. Tout cela se fit en vûe du Czar de Moscovie, de son Ambassade, & du Ministre de France & de quelques autres qui voulurent assister à cette cérémonie. Sa Majesté se rendit ensuite à Neumarket, lieu célebre par les courses des chevaux qui s'y font, & il y eut un si grand concours de monde tant à pié qu'à cheval, pour voir ces courses, & les combats des coqs qui s'y font en même tems, qu'on conte qu'il y eut plus de trente mille personnes. Tout cela se fit encore en faveur de Sa Majesté Czarienne, qui fut du voyage.

Le Comte de Bonde, Ambassadeur Extraordinaire du Roi de Suede, qui étoit arri-

1698. vé à Londres à peu près dans le tems que le Comte de Tallard y arriva, & qui avoit fait une entrée fort magnifique, fut introduit le 9 de Juin au Chapitre de l'Ordre de la Jarretiere qui ſe tint ce jour-là à Kenſington, pour rendre au Souverain de cet Ordre, qui étoit le Roi, la Jarretiere & le George du feu Roi de Suede Charles XI. qu'il avoit receus l'an 1669. Cette céremonie merite d'être décrite.

Le Souverain de l'Ordre & dix Chevaliers avec leurs manteaux, leurs bonnets & leurs plumes étant aſſemblez dans la chambre privée qui avoit été deſtinée pour cette cérémonie, & étant rangez ſelon l'ordre de leur reception, & acompagnez de cinq Officiers de l'Ordre vêtus de leurs caſaques; le Souverain envoya deux des plus anciens Chevaliers Compagnons ſuivis du Grefier du Roi d'armes, de l'Huiſſier & des autres Officiers d'armes pour introduire dans le Chapître le Miniſtre du Roi de Suede. Son Excellence acompagnée du Reſident de Sa Majeſté Suedoiſe & du Maître des Cérémonies avoit été un peu avant amenée à Kenſington dans un des caroſſes du Roi, ſuivi de quatre des ſiens à ſix chevaux chacun, dans leſquels étoient ſes Gentilshommes, & autres perſonnes de ſa ſuite en deuil; elle avoit été conduite après cela dans un appartement pour ſe repoſer. Les deux Chevaliers Compagnons de l'Ordre s'étant rendus dans cet appartement, & ayant ſalué l'Ambaſſadeur au nom du Souverain, le conduiſirent au Chapître, ce qui ſe fit de cette maniere. Les valets de pié de Son Excellence, ſes pages & les Gentilshommes de ſa ſuite commencerent

la

la marche. Après eux ſuivirent les Officiers 1698.
d'armes découverts deux à deux. Enſuite venoit le Roi d'armes portant l'habit & les ornemens de l'Ordre entre le Greffier & l'Huiſſier, & enfin l'Ambaſſadeur au milieu des deux Chevaliers Compagnons tous trois couverts, ſuivis du Reſident de Suede & du Maître des Cérémonies. Lors qu'ils paſſerent dans la ſalle des gardes les hallebardiers prirent les armes, & ils trouverent enſuite les Gentilshommes Penſionnaires armez de leurs pertuiſanes. Dès qu'ils furent entrez dans la chambre privée, le Roi d'armes, après les reverences ordinaires poſa l'habit & les ornemens ſur une table devant le Souverain qui de même que les deux Chevaliers qui s'en retournerent à leurs places, avoit ſur la tête ſon bonnet couvert de plumes. Il reçût debout l'Ambaſſadeur, qui étant couvert, & s'étant placé à ſa gauche ſous un dais commença à le haranguer en Suedois. Il eſt vrai qu'en ayant prononcé la premiere periode ſeulement pour la forme, il leut ſon diſcours en François, tel qu'on le va inſerer ici.

SIRE.

„ Entre tous les avantages & les marques de „ prerogative les plus ſignalées que les grands „ Rois & les Princes ſe ſont étudiez de tout „ tems à trouver pour honorer la vertu, pour „ animer les grands cœurs, & pour recompenſer les actions nobles & diſtinguées, il „ ſemble que rien n'ait pû ſe preſenter de plus „ propre, ni de plus digne à cet effet que l'In-

1698. „ ſtitution des Ordres, qui n'étant pas ſeule-
„ ment capables de pouſſer & de ſoulager l'am-
„ bition des ſujets, fourniſſent encore de vrais
„ moyens aux Rois de former entre eux d'é-
„ troites liaiſons d'amitié, & d'entretenir toû-
„ jours une parfaite intelligence.

„ Toutes les Hiſtoires ſont remplies d'ex-
„ emples de ce que je viens de dire, mais il
„ ſuffit de parler de ceux qui ſont aujourd'hui
„ les plus ordinaires & le plus en vogue,
„ comme l'Ordre de la Toiſon d'Or qui a
„ tenu la Maiſon d'Autriche d'Allemagne &
„ celle d'Eſpagne ſi bien liées enſemble, que
„ rien n'a été capable de les ſeparer; & l'Ordre
„ du S. Eſprit en France, qui fait voir la mê-
„ me choſe à l'égard de cette bonne correſ-
„ pondance & de cette amitié reciproque qui
„ a toûjours demeuré ferme entre Sa Majeſté
„ Très-Chrêtienne, & Jean III. dernier Roi
„ de Pologne.

„ Mais que dirai-je, SIRE, de l'Ordre de la
„ Jarretiere, qui eſt celui de Vôtre Majeſté,
„ dont les avantages n'égalent pas ſeulement
„ ceux des autres, mais qui ſemblent encore
„ les ſurpaſſer en quelque maniere nonobſtant
„ leur grande reputation.

„ En effet, l'Ordre de France qui eſt ſi re-
„ nommé n'a produit dans nôtre tems qu'un
„ ſeul exemple de cette union. Il eſt vrai que
„ celui de la Toiſon d'Or en fournit pluſieurs,
„ mais tous dans la Maiſon d'Autriche, où il
„ s'eſt uniquement renfermé pendant quelque
„ tems, au lieu que l'Ordre de Vôtre Majeſté
„ va plus loin, étant offert & reçû avec une ſa-
„ tisfaction très-particuliere de pluſieurs Puiſ-
„ ſances, Empereurs & Rois dans l'Europe,
„ &

„ & regardé de ceux qui le reçoivent comme 1698.
„ un témoignage eſſentiel d'affection & d'a-
„ mitié : de ſorte qu'il n'y a preſque aucun
„ Etat, dont les plus fameux Princes ne ſoient
„ du nombre de cet Ordre illuſtre.

„ Dans l'Empire il s'offre des Charles &
„ des Ferdinands qui l'ont porté. La France
„ fournit des François & des Henris; l'Eſpa-
„ gne des Alphonſes & des Philippes; le Da-
„ nemark des Chriſtians & des Frederics. Et
„ dans la Suede il ſe preſente les noms glo-
„ rieux des Guſtaves & des Charles, ſans par-
„ ler de pluſieurs Princes d'Allemagne dont la
„ puiſſance de quelques uns approche de celle
„ des Rois.

„ J'ai mis, Sire, les Charles de Suede
„ les derniers, quoi qu'ils ne cedent à quel-
„ que Prince qu'il y ait au monde, ni en pou-
„ voir, ni en valeur, ni en actions heroïques,
„ & qu'ils puiſſent au contraire avec juſtice
„ prétendre à la premiere place de reputation
„ & de gloire parmi tous les autres Héros.
„ Mais je les nomme les derniers, pour don-
„ ner moyen à Vôtre Majeſté de trouver plus
„ facilement la perſonne auguſte du feu Roi
„ Charles XI. de glorieuſe memoire, qui a
„ été un membre ſi fameux & ſi digne de ce
„ grand Ordre de la Jarretiere. Car ſans par-
„ ler de ſa naiſſance & de ſon origine qu'il tire
„ des Empereurs, Rois, Electeurs & Princes
„ tant du côté de ſon pere, que de celui de
„ ſa mere, il s'eſt aquis tant de reputation
„ & tant d'eſtime, que perſonne ne peut diſ-
„ convenir que ce Prince ne ſe ſoit mis au
„ delà de tout ce que l'Eloquence peut produi-
„ re, que ce fameux Ordre n'ait reçû du luſ-

1698. „ tre par la perſonne d'un Prince ſi grand & „ ſi puiſſant, & qui avoit des qualitez ſi ex- „ traordinaires.

„ Et certainement quand on conſidere bien „ ce qui s'eſt paſſé durant le célebre Regne „ de ce Prince, il ne ſe preſente que des choſes „ dignes d'admiration & de louange, & qui „ fourniſſent à la poſterité de très-beaux & de „ très-grands exemples. On peut remarquer „ d'abord dans ſa plus tendre enfance que „ Dieu l'avoit choiſi pour des deſſeins très- „ extraordinaires, & pour dire tout en un mot „ pour le bien de toute la Chrêtienté. Le „ Royaume ne fut pas plûtôt tombé entre ſes „ mains, après la mort du feu Roi Charles „ Guſtave ſon pere de glorieuſe memoire, „ que les auſpices de ce jeune Prince chan- „ gerent le ſort de la Suede, en lui rendant la „ paix, qui ſucceda à une ſanglante guerre, „ qui avoit duré très-long-tems, & qui com- „ mençoit à paroître plus funeſte, parce „ qu'elle étoit ſur le point de s'allumer dans „ tous les Etats de l'Europe, lors que ce feu „ fut heureuſement arrêté par les ſoins que de „ grands Rois & des Puiſſances apporterent „ pour l'éteindre.

„ Il s'en falut peu qu'un même deſordre „ ne donnât autant à craindre dans les Païs- „ Bas, lors que la Triple Alliance l'arrêta, „ & trouva les moyens d'empêcher qu'il n'allât „ plus loin, par une paix qui rejouït alors „ toute l'Europe, & la remit en pleine ſureté. „ Pendant le cours de ces affaires ſi utiles à „ la Chrêtienté, Sa Majeſté ne croiſſoit pas „ tant en âge, que ſon âge ne fût devancé par „ des qualitez extraordinaires, & que ceux

qui

„ qui avoient l'honneur de s'approcher de sa 1698.
„ personne ne découvrissent en elle tous les
„ jours des vertus plus rares & plus solides qu'il
„ n'étoit permis d'imaginer dans une jeunesse
„ naissante.

„ Ce fut sans doute pour cette raison que le
„ feu Roi d'Angleterre, Charles II. de glo-
„ rieuse memoire, oncle de V. M. pour té-
„ moigner l'estime qu'il avoit conceuë pour
„ les grandes qualitez de cet admirable Prin-
„ ce, & pour affermir d'avantage le lien d'a-
„ mitié qui avoit toûjours été entre les Rois
„ de ces deux Royaumes, fut porté l'an 1669,
„ d'envoyer lui offrir & presenter cet illustre
„ Ordre de Vôtre Majesté par son Ambassa-
„ deur Extraordinaire, le Comte de Carlile,
„ qui fut reçû de sa feuë Majesté à Stockhol-
„ me avec des marques d'affection très-parti-
„ culieres, & avec une magnificence aussi
„ grande que remarquable, comme les me-
„ moires qui en furent dressez en font foi: &
„ ce fut principalement à cette occasion qu'on
„ jetta le fondement de cette bonne correspon-
„ dance & de cette amitié reciproque entre les
„ deux Couronnes, à laquelle le tems n'a pas
„ été capable de donner la moindre atteinte
„ jusqu'à aujourd'hui.

„ Je viens de parler, SIRE, de la tendre
„ jeunesse de ce grand Prince, qui fut si belle
„ & si riche en toutes sortes de hautes esperan-
„ ces. A cette heure il faut que je dise, qu'é-
„ tant arrivé à l'âge propre pour l'execution des
„ grandes choses, il ne remplit pas seulement
„ ce qu'on s'étoit promis de lui, mais qu'en-
„ core il surpassa les plus parfaites impressions
„ qu'on s'étoit formées à son égard. Sa Ma-
„ jesté

1698. „ jesté ne fut pas plûtôt montée sur le trône „ de ses glorieux ancêtres ; Elle n'eut pas „ plûtôt pris en main le gouvernement de „ son Royaume héréditaire , qu'elle donna „ des preuves extraordinaires de sa condui- „ te, & des marques surprenantes d'un cœur „ intrepide & inebranlable : Car ce fut pres- „ que en même tems qu'on le vid monter „ sur le trône & recommencer la guerre , „ dont il avoit tâché d'étcindre jusqu'aux pre- „ mieres étincelles par tous les soins imagi- „ nables.

„ Ses ennemis se flatoient que dans un âge „ si peu avancé il succomberoit sous un si pe- „ sant fardeau. Mais au contraire Dieu vou- „ lut que cette guerre servit d'occasion à Sa „ Majesté de montrer au monde un esprit & „ une sagesse extraordinaires, une valeur in- „ comparable , un jugement grand , & un „ courage invincible : en sorte qu'on peut dire „ avec raison que les commencemens de ce „ Prince ont valu l'experience & les meilleures „ actions des plus grands Rois & des plus vail- „ lants Capitaines. Ce que je dis se confirme „ par les trois heureuses & importantes batail- „ les que Sa Majesté gagna en une année, „ n'ayant pas encore acompli la vingt-uniéme „ de son âge : la retraite si renommée se fit „ aussi en ce même tems ; & tout ce que l'en- „ nemi fit pour surprendre Sa Majesté & pour „ l'accabler par ses forces tourna à sa gloire, „ & rendit cette retraite & plus éclatante & plus „ parfaite.

„ Cette action dont Vôtre Majesté qui est „ si intelligente & si experimentée en l'Art de „ la guerre pourra mieux juger que tout autre,

„ fut

„ fut d'autant plus remarquable, que le Roi 1698.
„ dans ce premier feu de jeuneſſe ſçut ſi bien
„ moderer les efforts de la chaleur, qui lui
„ étoit d'ailleurs ſi naturelle, & les temperer
„ par une prevoyance ſi ſinguliere, qu'on n'a-
„ perçût que valeur gouvernée par la raiſon &
„ ſoutenuë par une fermeté incroyable Il n'y
„ eut point d'endroit où Sa Majeſté ne ſe trou-
„ vât elle-même pour donner les ordres néceſ-
„ ſaires, & pour pourvoir à toutes choſes: ce
„ qui fut accompagné d'un ſuccés ſi heureux,
„ que l'ennemi fut obligé de s'arrêter, de quit-
„ ter ſes avantages, & de ſe retirer enfin ſans
„ rien faire.

„ Ce fut ce bonheur, qui acompagna par
„ tout la perſonne de Sa Majeſté, & qui ſecon-
„ da ſi bien les belles actions de cet incompara-
„ ble Prince, qui mit ſes ennemis, nonobſtant
„ leur grand nombre, dans l'impuiſſance de
„ lui nuire, mais qui outre cela lui procura la
„ gloire & la ſatisfaction de remporter autant
„ de victoires qu'il donna des combats: ainſi
„ Sa Majeſté étant victorieuſe pendant toute
„ cette guerre, depuis le commencement juſ-
„ qu'à la fin, & environnée de tous les lauriers
„ que la gloire eſt capable de donner, elle ob-
„ tint une paix qui lui reſtitua avec avantage ce
„ qui avoit été perdu en des lieux, où elle n'a-
„ voit pû être preſente elle-même.

„ Et comme la paix ne manque pas d'occu-
„ pations auſſi importantes & auſſi dignes des
„ grands Princes que la guerre; Sa Majeſté
„ trouva les moyens de ſe faire admirer tant
„ par ſes ſoins & une application ſurprenante
„ pour les interêts de ſon Royaume, que
„ par ſa rare prudence avec laquelle elle donna
des

1698. „ des conſeils qui furent ſi bien conduits qu'el-
„ le remit les affaires dans l'heureux état, où
„ nous les voyons aujourd'hui.

„ Ses païs n'avoient pas peu ſouffert dans
„ les guerres paſſées, & ſur tout dans la der-
„ niere que Sa Majeſté venoit de finir avec tant
„ de gloire & de conduite, que la poſterité en
„ conſervera toûjours la memoire: & ce fut
„ ſans doute un de ſes plus ſenſibles plaiſirs que
„ de voir par ſes veilles & ſes peines inconce-
„ vables ſon Royaume relevé de tant d'atta-
„ ques qu'il avoit ſenties, ſans que perſonne
„ ſe puiſſe vanter d'avoir eu part aux ſoins de
„ cette affaire ſi importante.

„ Je parle de ce haut pouvoir, & de l'au-
„ torité ſouveraine que Sa Majeſté a ſi bien
„ établie & aſſurée dans ſon Royaume; de
„ l'ardeur & du zéle avec lequel elle a pro-
„ tegé la Religion, & pris à cœur tout ce qui
„ regardoit les interêts de l'Egliſe; de la vi-
„ gueur & de l'exactitude avec laquelle elle
„ a adminiſtré & ſoutenu toûjours la juſti-
„ ce. Tout le monde ſçait juſques où elle a
„ augmenté les revenus de la Couronne &
„ groſſi les treſors; comment elle a été ſeu-
„ le capable de mettre les armées de ſon Ro-
„ yaume tant par mer que par terre ſur un
„ pied ferme & durable autant que la choſe
„ étoit poſſible; quel ſoin elle a aporté pour
„ fortifier ſes villes, & qu'enfin elle a réglé tou-
„ tes choſes avec un ordre ſi extraordinaire,
„ que certainement peu de ſes glorieux ancê-
„ tres peuvent entrer en comparaiſon avec ce
„ grand Roi

„ Je paſſe ici l'admirable conduite que Sa
„ Majeſté a tenuë à l'égard de la mediation,

le

„ le desintereſſement, la droiture & la fer- 1698.
„ meté avec laquelle elle a menagé cette im-
„ portante affaire, & comment elle a ſacri-
„ fié volontiers ſon repos pour procurer ce-
„ lui de la Chrêtienté, & pour donner une
„ bonne paix à l'Europe. Il ſeroit encore
„ ſuperflu de dire avec quelle conſtance Sa
„ Majeſté a tâché continuellement de conſer-
„ ver une amitié ſincere avec les autres Puiſ-
„ ſances, auſſi bien que d'entretenir inviola-
„ blement les alliances faites avec elles, puiſ-
„ que c'eſt une choſe ſi connuë qu'on ne ſçau-
„ roit mieux faire que de s'en raporter à toute
„ l'Europe pour en juger.

„ Sur tout ne me mets-je pas en peine de
„ trouver des raiſons devant Vôtre Majeſté
„ ſur cette matiere, ſçachant très-bien qu'el-
„ le eſt parfaitement perſuadée des admira-
„ bles vertus de Sa feuë Majeſté, & de cette
„ amitié veritable qui a été toûjours ſi fer-
„ me & ſans la moindre alteration de part &
„ d'autre. C'eſt pourquoi je n'en parlerai ici
„ que pour remontrer ſeulement & faire ſou-
„ venir Vôtre Majeſté que ce grand Roi a été
„ auſſi un membre très-conſiderable de l'illu-
„ ſtre Ordre de Vôtre Majeſté, lequel a été
„ comme le lien qui a ſervi pour unir enſem-
„ ble les cœurs de deux auſſi puiſſans Rois,
„ malgré tout ce que la haine & l'envie ont
„ pû faire pour les ſeparer, & troubler l'har-
„ monie de cette bonne intelligence, qui
„ ſubſiſte juſqu'à l'heure qu'il eſt entre ces deux
„ Royaumes au grand avantage de l'un & de
„ l'autre.

„ Mais comme Sa Majeſté en mourant
„ eſt entrée dans un lieu où tout eſt heureux

&

1698. „ & immortel, & qu'en quittant ce monde
„ il a quitté avec ses autres grandeurs sou-
„ veraines l'Ordre de Vôtre Majesté, qu'on
„ exposa au public quand on fit la triste cé-
„ rémonie des obseques du feu Roi d'éter-
„ nelle memoire, parmi les marques de la
„ dignité Royale, pour faire voir combien
„ l'amitié, dont cet Ordre étoit un si beau
„ témoignage, avoit été chere à Sa feuë Ma-
„ jesté, & estimée du Roi mon maître à pre-
„ sent regnant; le Roi mon maître m'a or-
„ donné de venir ici pour restituer l'Ordre
„ entre les mains de Vôtre Majesté avec les
„ cérémonies accoûtumées en pareille occa-
„ sion, & de reïterer les assurances, que quoi-
„ que la mort soit cause que les signes d'une
„ affection si sincere retournent à Vôtre Ma-
„ jesté, & viennent lui être renduës comme
„ au Grand Maître de l'Ordre, Sa Majesté
„ le Roi mon maître ne manquera pas de
„ continuer toujours la bonne & veritable
„ amitié qui en étoit le seul objet, & ne sou-
„ haitera rien davantage que de la voir aussi
„ ferme & aussi constante qu'elle ait jamais
„ été; se persuadant que Vôtre Majesté con-
„ tribuera de son côté avec la même ardeur,
„ afin que le tems present & celui qui est à
„ venir puissent toûjours montrer la verité de
„ ce qui paroit être si bien presagé par la de-
„ vise qui fut faite au sujet de ces deux Cou-
„ ronnes, du tems que Sa feuë Majesté re-
„ ceut l'Ordre; *Concordia Regum Subdito-*
„ *rum salus.* Ce sont les vœux avec lesquels
„ je finis.

Après

Après la lecture de ce Discours, le Roi d'Armes se leva, il presenta l'habit & les ornemens à l'Ambassadeur, & Son Excellence les presenta au Souverain. Sa Majesté les mit entre les mains de l'Evêque de Salisbury, Chancellier de l'Ordre, qui les ayant reçûs les posa sur une table, & répondit en François à Son Excellence, ce qu'il fit de cette maniere. 1698.

Le Roi mon maître, Souverain de l'Ordre, m'a commandé de vous dire, que la vuë de ce colier, & des autres ornemens que vous rendez aujourd'hui à Sa Majesté, excite en elle les sentimens de la vive douleur dont elle fut frapée, en apprenant la triste nouvelle de la mort du feu Roi de Suede son frere. Ce que Sa Majesté fera écrire dans les archives de l'Ordre sera un monument éternel de l'estime qu'elle fait de la valeur, de la magnanimité, & des autres vertus que le feu Roi de Suede avoit heritées de ses glorieux ancêtres. Si quelque chose est capable de consoler Sa Majesté lors qu'elle pense à la perte qu'elle fit l'année derniere, c'est l'esperance que lui donnent les heureux commencemens du Roi vôtre maître. Sa Majesté tire avec plaisir un bon augure pour la suite, de ce qu'en un âge peu avancé, il a été le seul Mediateur dans un traité aussi difficile & aussi éclatant que celui qui vient de se conclurre. Un évenement si peu commun promet sans doute quelque chose de grand & d'extraordinaire.

Pour ce qui est de Messeigneurs les Chevaliers de l'Ordre, Sa Majesté me donne

la

1698. *la permission de vous dire de leur part que la memoire du feu Roi vôtre maître leur est extremément chere & pretieuse. Ils ont toûjours eu pour lui tout le respect & toute la veneration que meritoit le grand rang qu'il tenoit dans le monde, & les rares qualitez qu'il possedoit en un degré éminent. C'est un des beaux ornemens de l'Ordre dont ils ont l'honneur d'être les Compagnons, que plusieurs Rois de Suede distinguez par leur valeur & par leur zele pour la pureté de l'Evangile y ayent été associez.*

Selon l'ancienne coutume de l'Ordre, je devrois entrer dans le détail des vertus vrayement Royales, & des grandes actions du feu Roi vôtre maître. Mais que pourrois-je ajouter aux éloges que toute l'Europe donne à un Prince mort au comble de la gloire? Les siecles à venir connoîtront assez son merite, en apprenant qu'une mort precipitée l'enleva, lors que la plus grande partie des Princes Chrêtiens l'avoient unanimement choisi pour terminer par sa prudence & par sa justice une des plus grandes guerres qui ayent affligé la Chrêtienté.

L'Evêque de Salisbury n'eut pas plûtôt achevé de parler que l'Ambassadeur de Suede prit congé du Roi & des Chevaliers, après quoi il fut reconduit avec les mêmes céremonies à l'appartement où il s'étoit allé reposer, & où les Chevaliers Compagnons prirent congé de lui, & furent reprendre leurs places dans la chambre privée. Le Roi & les Chevaliers se rendirent en même tems dans la chambre du Conseil, où ayant tenu un chapitre de l'Ordre,

dre, le Duc de Neuwcastle, qui dans toute 1698.
la céremonie avoit porté l'epée de l'Etat à la main droite du Roi, fut élu Chevalier Compagnon, & ayant été d'abord touché par le Roi avec la même épé de l'Etat, il fut investi de la Jarretiere & du George, qui sont les deux principaux ornemens de l'Ordre, ce qui se fit en la maniere acoutumée.

A peu près dans le tems de cette cérémonie les Protestans François refugiez en Angleterre dresserent, à l'exemple des Anglois, un acte d'association qu'ils presenterent au Roi. Ils prirent la liberté de dire à ce Monarque que faisant reflexion sur le favorable accueil qu'ils avoient reçû de Sa Majesté & de toute la nation Angloise, ils croyoient que le meilleur moyen de leur témoigner leur juste reconnoissance, étoit de s'unir par un mutuel engagement, durant le tems qu'ils seroient dans le Royaume & sous la protection de Sa Majesté, pour le service & pour la défense de sa personne sacrée. Ils protestoient que le regardant comme le seul juste & legitime Roi de la Grand' Bretagne ils étoient prêts à s'opposer de toutes leurs forces à tout ce qui pourroit donner quelque atteinte à son autorité, & de faire échoüer toutes les pratiques des malintentionnez qui viendroient à leur connoissance. *Et comme*, ajoûtoient-ils, *il n'y a rien de plus contraire à la pratique & à la profession de nôtre sainte Religion, que la profanation, l'impieté, & la licence, nous déclarons que nôtre dessein dans cette association est de maintenir parmi nous une pratique constante de la pieté, du bon ordre, de la justice & de la modestie, conformement aux ordres exprés de Sa Majesté & des deux Chambres du Parlement.*

Le

1698. Le Roi avoit déclaré dès le mois de Juin qu'il avoit nommé le Comte de Jersei, ci-devant Plenipotentiaire aux traitez de Ryswick pour succeder au Comte de Portland à l'Ambassade de France. Ce Ministre partit quelque tems après, & Milord Portland arriva dans le mois de Juin à Londres, où il fut reçû du Roi avec toutes les marques d'affection & d'estime que ce Seigneur en pouvoit attendre. Le 15 du mois suivant ce Monarque se rendit à la chambre des Seigneurs, où ayant fait venir les Communes il donna son consentement à divers actes, ensuite de quoi il parla aux deux Chambres en ces termes.

Je ne saurois me separer d'un si bon Parlement, MILORDS & MESSIEURS, *sans reconnoître publiquement combien je suis sensible aux grandes choses que vous avez faites pour ma sureté & pour mon honneur, de même que pour le soûtien & l'avantage de mon peuple. Toutes les seances de cette assemblée ont été marquées de ce caractère. L'heureuse union qui a été faite entre nous par une association pour nôtre mutuelle défense; le remede aporté au desordre & à l'alteration des especes dont la nation étoit travaillée depuis si long-tems; le rétablissement du credit; la maniere dont vous avez acordé les subsides pour la continuation de la guerre, qui par la bénédiction du ciel ont produit une paix si honorable; & les soins que vous avez pris de pourvoir à nôtre sureté commune, & d'aquitier les dettes contractées pendant une si longue guerre avec aussi peu d'incommodité pour le Royaume qu'il a été possible; toutes ces choses établiront à toûjours la reputation de ce Parlement, & seront*

un

un sujet d'émulation à ceux qui viendront après. 1698.
Je me sens, outre cela personnelement obligé de vous remercier, Messieurs de la Chambre Basse, des égards que vous avez eus pour ma dignité en établissant mon revenu. Il n'y a rien, MILORDS & MESSIEURS, *dont je fasse plus de cas que de l'estime & de l'affection de mon peuple: & comme pour l'amour de lui je me suis exposé à tous les perils de la guerre, aussi aporterai-je toute mon aplication & tous mes soins à lui procurer & à lui augmenter tous les avantages de la paix. Je vous prie dans vos differens emplois de veiller à entretenir la concorde & le bon ordre, en faisant deüement & exactement observer les loix, sur tout celles qui ont été faites depuis contre l'impieté & l'irreligion.*

Après ce discours le Chancellier prorogea le Parlement par ordre de Sa Majesté jusqu'au 10 du mois d'Août : mais deux jours après il y eut Conseil à Kensington, où il fut resolu de le dissoudre & d'en convoquer un autre. La Proclamation en fut publiée le lendemain. Cette Proclamation portoit, que le Roi pour de bonnes raisons & de l'avis de son Conseil privé ayant trouvé à propos de dissoudre cette assemblée qui avoit été prorogée jusqu'au 10 du mois d'Août, il la dissolvoit par les presentes, & dispensoit les Lords & les membres de la Chambre des Communes de s'assembler ce jour-là. Mais qu'afin que les bons sujets de Sa Majesté pussent s'assurer de la confiance qu'elle avoit en leur fidelité, & combien elle avoit d'inclination de prevenir son peuple, & d'en-

1698. d'entendre ses avis dans le Parlement, elle déclaroit que c'étoit son intention d'ordonner à son Chancellier de faire publier en bonne & dûe forme des ordres pour en convoquer un nouveau pour le 3 du mois de Septembre. Celui d'Ecosse s'ouvrit le 29 de Juillet, & le Roi lui écrivit cette lettre.

MILORDS & MESSIEURS,

Nous prenons cette occasion pour vous remercier du sincére attachement que vous avez toûjours eu, tant pour nôtre personne que pour nôtre gouvernement, & pour vous assurer que dans toutes celles qui se pouront presenter, nous ferons sans cesse tout ce que nous croirons le plus capable d'animer vôtre zele, & de vous mettre en état de recueillir les fruits de vôtre fidelité. Nous ressentons avec tant de reconnoissance les secours que vous nous avez accordez pendant la guerre, qui, par la bénédiction qu'il a plû à Dieu de répandre sur nos travaux, a été suivie d'une paix honorable, que nôtre plus grande satisfaction est maintenant de voir qu'elle va rendre tous nos bons sujets heureux. Nôtre intention étoit de passer dans nôtre ancien Royaume d'Ecosse & d'y tenir nous-mêmes nôtre Parlement, pour contribuer par nôtre presence à l'établissement de loix qu'il convient de faire pour l'avantage de la nation; mais la situation presente des affaires tant au dedans qu'au dehors ne le pouvant permettre, & ayant en vous une entiere confiance, nous avons trouvé bon de vous faire assembler en nôtre absence, & de choisir nôtre bien-amé cousin & Conseiller Patrice Comte de Marchemont Chancellier

cellier d'Ecosse pour nôtre Commissaire avec pouvoir de nous representer, & de donner le consentement Royal aux actes qui seront passez dans cette séance. Il est pour cet effet muni de toutes les instructions requises, & nous ne doutons nullement qu'ayant fait paroître dans les emplois dont il a été revêtu, tant pour nôtre service que pour le bien de l'Etat, toute la capacité, le zele, & la fidelité desirables dans un bon sujet, vous n'ayez en lui la même confiance, & que le choix que nous en avons fait ne vous soit fort agréable. Comme nos ennemis communs & les mal-intentionnez du Royaume ne cherchent que les occasions d'exécuter leurs mauvais desseins; nous estimons qu'il est absolument nécessaire pour nôtre sureté de conserver les troupes sur le même pied qu'elles sont maintenant, ne doutant point que vous ne puissiez trouver les fonds nécessaires à leur entretien. Ceux qui ont été accordez dans les précédentes séances n'ayant pas suffi, il est encore dû des arrérages aux troupes qui ont été congédiées depuis peu, aux vaisseaux de guerre, & aux garnisons des places & forts dont les fortifications doivent être réparées. Cela nous oblige de vous recommander de pourvoir à toutes ces choses; & de vous exhorter à prendre, comme vous avez déja fait dans la derniere seance, les mesures les plus convenables pour reprimer le vice, l'impieté & l'irreligion: vous assurant de nôtre part que de la même maniere que nôtre interêt est inseparable de celui de nos peuples, aussi sommes nous fortement resolus de nous apliquer principalement au maintien de leur Religion, de leurs loix, de leur liberté & du gouvernement Presbiterien dans l'Eglise, de même qu'à l'avancement du commerce de la nation. Au surplus ne nous 1698.

 pro-

1698. *proposant rien qui ne soit utile à nôtre propre conservation, je crois vous devoir aussi recommander d'être également unis & diligens à expedier les affaires de cette seance; afin que tout le monde puisse être persuadé que vous n'avez pas oublié l'heureuse delivrance des dangers où vôtre Religion & vos privileges ont été ci-devant exposez. C'est pourquoi nous y confiant entierement nous vous assurons de nôtre faveur & Royale protection, & vous recommandons de bon cœur à Dieu. Donné à Kensington le* 24 *Juin* 1698, *vieux stile : & la* 10 *année de nôtre Regne, &c.*

Le 26 du même mois de Juillet le Roi étant en son Conseil avoit déclaré qu'il avoit dessein de passer en Hollande & d'y faire quelque sejour, & il nomma ensuite les Seigneurs qu'il avoit choisis pour l'administration du Gouvernement pendant son absence ; ce furent l'Archevêque de Cantorbery, le Chancellier, le Duc de Devonshire, le Comte de Dorset, le Comte de Marlborough, le Comte de Rumney, le Comte d'Oxfort, & M. Montague. Ce Prince régla ensuite quelques affaires, & s'embarqua le 29, ayant eu la joye avant son départ de voir dans l'esprit de ses peuples les mêmes dispositions à se sacrifier pour lui, qu'il y avoit vuës depuis qu'il étoit monté sur le trône. Car pour ne toucher ici qu'un seul point, qui fera juger du reste, le même jour que ce Monarque déclara qu'il avoit resolu de repasser la mer, les livres pour recevoir les souscriptions de la nouvelle Compagnie des Indes Orientales qui avoient été ouverts douze jours auparavant furent entierement

ment fermez, s'étant trouvé même trois cens 1698.
mille livres au delà de deux millions ſterling qui lui devoient être fournis : preuve demonſtrative que non ſeulement les Anglois ne ſe trouvoient pas épuiſez par la derniere guerre, mais que leur affection pour leur Souverain, n'étoit nullement ralentie. Les choſes étoient dans la même ſituation en Ecoſſe. La lettre du Roi n'eut pas été plûtôt lûe dans le Parlement que tous les membres de cette aſſemblée prêterent avec les ſermens ordinaires ceux de fidelité & d'aſſociation. On établit des Comitez pour la ſureté du Royaume, & on reſolut de continuer ſur pié pour deux ans toutes les troupes qui ſervoient : preludes que ce grand Monarque ne pouvoit regarder que comme des marques indubitables du zele & de la reconnoiſſance des Ecoſſois.

Sa Majeſté fit un trajet heureux n'ayant été en mer que vint-quatre heures. Elle ne fit que très-peu de ſejour à la Haye, s'étant renduë à Loo le 6 du mois d'Aout.

On a dit il y a long-tems que l'Angleterre eſt un Etat non ſeulement Monarchique, mais qu'il eſt en même tems Ariſto-Democratique. Je ne ſai ſi l'on avoit été bien fondé de lui donner ce nom ſous quelques uns des regnes precedens. Mais pour la qualité d'Etat Monarchique on ne pouvoit la lui refuſer, puiſque quelques uns des Rois d'Angleterre ne gouvernoient que par eux-mêmes, ou par les inſpirations de quelques favoris paſſionnez. Si ces Monarques aſſembloient des Parlemens, ce n'étoit que le plus tard qu'ils pouvoient, lors que leurs bourſes étoient vuides, ou que celles de leurs favoris n'étoient pas aſſez plei-

1698. nes à leur gré. Les Parlemens avoient-ils fourni ce qu'on exigeoit d'eux, ils étoient prorogez jusqu'à ce qu'on eût eu le tems de gagner la plûpart des membres: & si on n'en pouvoit venir à bout, la dissolution succedoit à un nombre infini de prorogations. Mais ce qui n'étoit pas veritable sous quelques regnes precedens l'étoit à la lettre & dans toute son étenduë sous celui de Guillaume III. On voyoit ce mélange heureux de Monarchie, d'Aristocratie & de Democratie, & ces trois gouvernemens se succedoient même en quelque maniere les uns aux autres. Tantôt c'étoit le Roi qui gouvernoit par lui-même; tantôt c'étoit les principaux de l'Etat, lors que Sa Majesté appellée ailleurs, & se confiant entierement en ses sujets commettoit la conduite de ses peuples à ceux qui étoient les plus distinguez parmi eux par leur merite, par leurs dignitez & par leurs emplois; enfin c'étoit tantôt le peuple lui-même qui gouvernoit en quelque sorte par ses députez au Parlement. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que sous le Monarque dont j'écris l'histoire, le tour du gouvernement Monarchique a été bien plus court que celui des deux autres. A peine ce sage & glorieux Prince arrivé dans ses Etats avoit-il gouverné seul & par lui-même, que le Parlement qu'il convoquoit, alloit prendre sa part au gouvernement, & à peine cet auguste corps étoit-il separé que les grandes affaires dont le Roi étoit ocupé perpetuellement, l'appellant hors de ses Royaumes, l'obligeoient à en laisser la conduite aux Seigneurs Regens qu'il y établissoit.

Les Anglois se flatoient qu'après la paix ils 1698.
verroient venir ces alternatives, & que leur Souverain, après avoir rétabli la tranquilité dans toute l'Europe, ne feroit plus obligé de repasser la mer, comme il l'avoit été pendant la guerre. Mais cette tranquilité n'étoit pas encore assez bien afermie, & il faloit nécessairement que ce Monarque quittât ses Etats pour donner, pour ainsi dire, la derniere main à la paix. Ce n'est pas là un paradoxe; le calme ne regnoit nullement dans la Chrêtienté lors que Sa Majesté Britannique prit la resolution de passer dans les Provinces-Unies. Je demeure d'acord que les Puissances qui venoient de signer le traité de Ryswick vivoient encore dans une union aussi étroite que le pouvoient permettre la politique & les differens interêts de chaque nation. Mais au travers de cette concorde on ne laissoit pas d'entrevoir certains nuages, qui sembloient presager que l'orage n'étoit pas bien fini, & qu'il ne tiendroit qu'à certaines circonstances que la guerre ne s'allumât avec autant & plus de violence qu'elle l'avoit été pendant plusieurs années consecutives. Cette paix qui avoit été desirée si ardemment ne sembloit qu'une suspension d'armes. On voyoit, sur tout du côté de la France, autant de troupes sur pié & autant de vaisseaux prêts à agir, que lors qu'il s'agissoit de gagner de batailles, de prendre & de sacager des villes. J'avoüe que depuis la convalescence du Roi d'Espagne, ceux qui avoient interêt à la continuation de la paix étoient un peu revenus de leurs craintes. Mais comme la santé de ce Monarque étoit toûjours fort chancellante, il y avoit des Princes

1698. & des Etats que le retour de la paix n'avoit pas rassurez entierement, comme tous les Princes & tous les Etats d'Italie, sur tout ceux qui étoient les plus voisins du Duc de Savoye.

Il n'y avoit gueres plus de tranquilité en Allemagne. Car sans conter que Brisac n'étoit pas restitué encore; que le Roi de France faisoit batir des villes & des forteresses sur le Rhin, & que toute l'Alsace fourmilloit de troupes, il y avoit de differens considerables entre les Princes Protestans & les Catholiques Romains au sujet d'un article que les Plenipotentiaires de France animez de l'esprit de leur Monarque avoient fait inserer adroitement dans le traité de paix entre l'Empereur, l'Empire & la France. Sous pretexte de l'execution de cet article, le Roi Très-Chrêtien, l'Electeur Palatin, & quelques autres Princes Catholiques commettoient des hostilitez si inouies, que les peuples ne s'étoient nullement ressentis encore des douceurs que leur devoit avoir procurées une paix après laquelle ils avoient soupiré avec tant d'ardeur. L'Allemagne en quelques endroits étoit devenuë le théatre d'une espece de guerre que la paix avoit elle-même enfantée; le plus fort y vexoit le plus foible; & comme les querelles qui naissent des interêts de Religion sont toûjours outrées, il étoit à craindre que la France qui les avoit suscitées & qui les fomentoit en animant les Princes Catholiques contre les Protestans ne s'en prevalût en tems & lieu. Il est bien vrai qu'on sembloit être à la veille de voir terminer ces differens à l'amiable. Les Princes Catholiques qui entrevoyoient bien que la

Cour

Cour de France ne les avoit broüillez avec les 1698.
Protestans que pour profiter de leur division & les envahir les uns & les autres à la faveur de leurs differens ; ces Princes qui se souvenoient d'ailleurs que ces sortes de querelles avoient été toûjours funestes aux deux partis, étoient convenus en quelque maniere que les traitez de Religion demeureroient en leur entier tant à l'égard de la paix de Westphalie & de Nimegue que de celle de Ryswick. Mais comme cette affaire n'étoit pas tout à fait concluë, à cause qu'il y avoit une infinité de griefs sur lesquels il faloit donner satisfaction aux Protestans qui avoient été dragonnez dans le Monthelliard par les troupes de France, & qui étoient dans une souffrance actuelle, on ne pouvoit pas dire que l'Allemagne fût paisible.

Pour ce qui regardoit l'Angleterre & la Hollande, comme c'étoient des Etats qui se pouvoient autant faire redouter qu'ils pouvoient avoir à craindre de leurs voisins quelque remuans qu'ils pussent être, il étoit veritable qu'on y vivoit sans allarmes. Cependant on ne pouvoit pas dire qu'on y goûtât entierement les fruits de la paix à laquelle s'étoient attendus les peuples. Les précautions qu'ils étoient obligez de prendre pour n'être pas surpris les avoient contraints de laisser une partie des charges qui avoient été imposées lors que toute l'Europe étoit en armes.

Quant aux Espagnols ils ne s'étoient nullément aperçûs qu'ils ne fussent plus en guerre avec la France. Tout avantageuse qu'avoit été la paix pour le Roi Catholique, & quelques ofres que lui fît tous les jours Sa Majesté Très-Chrêtienne ; tout cela n'étoit pas capable de

1698. raſſurer les peuples. Ils voyoient d'un côté leur Monarque atteint d'une maladie qui ne leur donnoit aucune eſperance, & de l'autre le Roi de France qui avoit rempli de troupes toutes leurs frontieres; qui avoit en mer des eſcadres épouvantables; & qui conſervoit au cœur de ſon Royaume une armée d'élite prête à marcher au premier commandement: car dès le mois de Juillet tout étoit diſpoſé à faire un campement à Compiegne de plus de ſoixante mille hommes. Si le Roi d'Eſpagne fût mort dans le tems que toute l'Europe l'apprehendoit, ce Prince qui n'avoit point d'enfans fût mort ſans avoit mis ordre à la ſucceſſion de ſes Etats, ſi bien que cette vaſte Monarchie n'auroit pû qu'être en proye au plus fort, & les Eſpagnols après avoir eſſuyé les fureurs de la guerre, ſe fuſſent vus contraints de ſubir le joug de celui qui eût été le plus à portée de profiter de leur deſordre. La tranquilité dans cette ſituation ne pouvoit gueres regner en Eſpagne. La moindre indiſpoſition de S. M. Catholique jettoit les Eſpagnols dans leurs premieres craintes, & ce ne pouvoit être que lors que la ſucceſſion de la Monarchie auroit été réglée qu'ils pouvoient s'appercevoir qu'ils n'étoient en guerre qu'avec les Mores. Diſons mieux, c'étoit uniquement de là que dépendoit le repos & le ſalut de toute la Chrêtienté.

L'état de l'Europe étant tel que nous venons de le repreſenter, il étoit de la gloire, & de l'interêt, & même de la pieté du Roi de la Grand' Bretagne qu'il mît en œuvre toute ſa politique pour racommoder les Princes Proteſtans & Catholiques Romains d'Allemagne,

lemagne, pour faire en ſorte que les voiſins 1698.
de Sa Majeſté Très-Chrêtienne n'euſſent plus à craindre cette Puiſſance, & pour empêcher en un mot que la mort du Roi d'Eſpagne ne fût pas l'ocaſion d'une nouvelle guerre. Comme il faloit bien des negociations pour venir à bout d'une ſi grande entrepriſe, & que ce ſage Prince pouvoit bien mieux inſinuer ſes vûes par lui-même que par ſes Miniſtres, il ne balança pas un moment à quitter ſes Royaumes, & ce fut dans ce voyage qu'au milieu des plaiſirs de chaſſe qu'il prit à Loo & ailleurs, il eut des conferences ſecrettes avec les principales Puiſſances qui pouvoient concourir à ſes deſſeins, ou avec les Ambaſſadeurs qu'elles avoient dans les Provinces-Unies.

Comme il vouloit ſavoir poſitivement en quel état ſe trouvoient les troupes de Leurs Hautes Puïſſances & à quel nombre elles avoient été reduites, il les fit camper à Claerebeeck près d'Arnhem. Il arriva dans ce camp le 18 de Septembre pour en faire la revûe, acompagné de plus de mille perſonnes de qualité à cheval. Cette revuë fut achevée le 19, & le lendemain il ſe rendit à Loo en chaſſant. Il partit le 30 pour Zeel, & arriva le 8 d'Octobre à une maiſon de chaſſe du Duc de ce nom appellée Goor, où le Duc & la Ducheſſe le reçurent avec beaucoup de magnificence. Le 4 il y eut une partie de chaſſe où ſe trouverent quelques Princes d'Allemagne. Sa Majeſté voulut qu'on donnât la vie au premier cerf qui fut forcé, & ordonna qu'on lui coupât ſeulement un bout de l'oreille pour le reconnoître ſi on le prenoit une ſeconde fois. Com-

1698. me Goor n'étoit éloigné de Zeel que de vint lieuës, on croyoit qu'il s'y rendroit alors, & il se l'étoit même proposé ainsi. Mais il eut des raisons pour rompre son dessein, & ce ne fut que le 17 d'Octobre qu'il y arriva, y ayant été reçû au bruit de cent pieces de canon que le Duc avoit fait conduire sur les ramparts. Il en partit quelques jours après, & passa environ un mois à Loo, où se rendirent l'Electeur de Baviere & plusieurs Ministres. Il arriva à la Haye le 19 de Novembre, & s'étant embarqué pour l'Angleterre le onziéme du mois suivant, il arriva le 14 à Kensington. Le Parlement s'assembla par ordre de ce Monarque le 19 du même mois, & Sa Majesté s'y étant rendue, elle parla ainsi aux deux Chambres.

MILORDS & MESSIEURS.

Je ne doute point que vous ne soyez venus dans cette assemblée avec une ferme resolution de faire tout ce qui est nécessaire pour la sureté, l'honneur, & la prosperité du Royaume; c'est là aussi tout ce que j'ai à vous demander. Sur ce fondement il y a deux choses dignes de vos considerations. La premiere regarde les forces qu'il est à propos d'entretenir l'année prochaine par mer & par terre. Je renferme tout sous cet article, & je me contenterai de vous dire, que pour faire fleurir le commerce, augmenter nôtre reputation, & entretenir la tranquilité dans le Royaume il faut qu'il y regne une parfaite sureté, & que pour conserver à la nation le credit & l'influence qu'elle a dans les conseils & les afai-

afaires du dehors, il eſt néceſſaire que toute l'Europe voye que vous ne manquez pas à vous mêmes. La ſeconde choſe que j'ai à vous repreſenter & qui eſt de très-grande importance, regarde les dettes que la nation a contractées pour ſoûtenir une guerre qui a été ſi longue & ſi onereuſe. Il eſt à propos de travailler inceſſamment à les aquiter. L'interêt public & l'équité vous y engagent : & je ne croi pas qu'un Parlement Anglois puiſſe oublier de regarder comme ſacrez tous les engagemens dans leſquels ſont entrez les precedens Parlemens. Je vous recommande inſtamment toutes ces choſes, Meſſieurs de la Chambre des Communes, afin de pourvoir aux ſecours néceſſaires pour ces differens beſoins. J'eſtime, MILORDS & MESSIEURS, *que ce ſeroit un grand bien, ſi l'on pouvoit trouver quelque expedient convenable pour employer les pauvres, ce qui tourneroit à l'avantage de nos manufactures, & delivreroit les peuples d'un très-grand fardeau. J'eſpere auſſi que vous ſongerez à faire quelques bils avantageux pour l'avancement du commerce, & pour reprimer le vice & l'impieté. Comme les choſes dont je viens de vous parler nous regardent tous en commun je me perſuade que vous travaillerez de concert à les dépêcher le plûtôt qu'il vous ſera poſſible.* 1698.

Il eût été bien difficile à tout autre qu'au Roi de la Grand' Bretagne de faire un ſemblable diſcours. Ce n'étoit que quelques periodes, mais qui renfermoient tout ce que le meilleur Orateur auroit eu de la peine à dire dans la plus longue harangue, & où l'on voyoit en même tems tout ce qu'on peut de-

1698. ſirer dans un diſcours, où l'on ſe propoſe de perſuader des gens raiſonnables. Cependant ce grand Monarque ne perſuada pas la Chambre Baſſe : car le 27 du même mois elle reſolut, qu'à la reſerve de ſept mille hommes tous nez ſujets du Royaume d'Angleterre, toute l'armée ſeroit caſſée, & qu'il en ſeroit de même des troupes d'Irlande à la reſerve de douze mille hommes y compris les Officiers avec commiſſion & ſans commiſſion. Il n'étoit pas difficile de penetrer quel étoit le but des Communes. Elles vouloient delivrer l'Angleterre & l'Irlande des dépenſes extraordinaires où les engageoient tant de troupes qui étoient encore ſur pié, & dont elles prétendoient qu'on n'avoit pas beſoin en tems de paix. Mais le Roi qui faiſoit reflexion ſur la ſituation où ſe trouvoit encore l'Europe, & ſur les forces extraordinaires que conſervoit la France; le Roi, dis-je, qui connoiſſoit les vuës de cette Couronne, voyoit bien la neceſſité qu'il y avoit que l'Angleterre conſervât plus de troupes qu'elle ne faiſoit, & toute l'Europe fut ſurpriſe des reſolutions des Anglois, eux qui avoient tant de ſujet de ſe tenir ſur leurs gardes, & qui, comme leur Souverain le leur repreſentoit, ne pouvoient qu'être regardez comme de fort mal-habiles gens s'ils venoient à manquer à eux-mêmes.

Bien des gens croyoient que les Communes pourroient changer d'avis ſur les remontrances qui leur ſeroient faites, mais on ſe trompa. Le bil pour licentier les troupes fut leu pour la troiſieme fois le 28 de Janvier de l'année
1699. ſuivante. Il eſt vrai que la Chambre fut diviſée pour ſavoir s'il paſſeroit, ou non : mais

il y eut deux cens vint-une voix pour l'affirmative, & il n'y en eut pour la negative que cent cinquante-quatre. D'abord le bil fut porté aux Seigneurs par cent cinquante députez pour demander leur consentement. On se flatoit encore qu'il ne passeroit point dans la Chambre Haute, mais il y passa sans le moindre changement du monde le 7 du mois de Fevrier. Il est certain que vû la situation où étoient les affaires de l'Europe par raport à la succession de la Monarchie d'Espagne, l'Angleterre oublia ses veritables interêts; car enfin elle congedia non seulement les troupes étrangeres sans excepter même celles qui avoient tout abandonné pour la Religion, & qui avoient si bien servi les Alliez, en particulier la nation Angloise, sans excepter même les gardes du Roi, mais elle cassa presque toutes les troupes de terre. Je sai bien que la Chambre Basse n'étoit pas mal intentionnée. Les déliberations qu'elle prit à ce sujet tendoient uniquement à decharger les peuples de toute la dépense de l'entretien des troupes au delà du nombre reservé, afin de les mettre en état de recueillir au plûtôt tous les fruits de la paix, jugeant les autres précautions inutiles. Elle vouloit d'ailleurs conserver les privileges de la nation; car selon les loix on ne doit pas entretenir en tems de paix une armée dans le Royaume. En cela le Roi lui-même loüa le zele & la fermeté des Communes, mais il ajoûta que l'interêt present devoit être toûjours preferé aux interêts éloignez, qu'on pouvoit quelquefois enfraindre ses privileges sans deroger aux loix d'un Etat, & que ce qu'avoient fait les Communes d'Angleterre meriteroit les 1699.

plus

1699. plus grands éloges si les Communes de France eussent fait la même chose. En effet le veritable interêt des Anglois étoit de se conserver en état de faire tomber la balance du côté qui leur paroitroit le plus avantageux, au cas que la guerre se rallumât au sujet de la succession d'Espagne. Le Roi fut chagrin de ce bil, parce qu'il entrevoyoit des choses que tous les membres de son Parlement ne penetroient pas : mais en sage & habile Politique ne l'ayant pû empêcher par ses remontrances il ceda au tems, & s'étant rendu à la Chambre Haute où les Communes furent mandées, il y donna son consentement. Après quoi il parla aux membres de l'Assemblée de cette maniere; ce fut le onzieme de Fevrier.

Je suis venu, MILORDS & MESSIEURS, *passer le bil pour congedier l'armée aussi-tôt que j'ai su qu'il étoit prêt. Quoi que dans la situation où sont à present nos affaires il paroisse fort dangereux de réformer un si grand nombre de troupes, & que je puisse croire que je n'ai pas été traité avec assez d'égards en éloignant de ma personne les gardes qui sont venus avec moi à vôtre secours, & qui m'ont toûjours suivi dans toutes les actions où j'ai été engagé, je persevere dans le sentiment que rien ne nous pourroit être plus fatal que s'il arrivoit quelque méfiance, ou quelque jalousie entre moi & mon peuple, ce qui seroit, je l'avouë, fort contraire à mon attente, après ce que j'ai entrepris, après ce que j'ai hazardé, après ce que j'ai fait pour établir & pour assurer ses libertez.*

Je

Je vous ai dit franchement la seule raison qui m'a porté à passer ce bil, & je me croi presentement obligé pour m'aquitter du dépôt qui m'a été confié, pour ma propre justification, & afin qu'aucune suite facheuse ne me puisse être imputée, de vous dire avec la même franchise, que je croi qu'on laisse la nation trop exposée. Il est donc de vôtre devoir de considerer serieusement ces choses, & de pourvoir reellement le Royaume des forces nécessaires pour sa sureté, & pour la conservation de la paix que Dieu nous a donnée. 1699.

Les deux Chambres répondirent à ce discours du Roi quelques jours après. Elles lui témoignerent d'abord qu'elles se souviendroient éternellement des difficultez qu'il avoit surmontées, des travaux qu'il avoit soûtenus, des dangers ausquels il s'étoit exposé pour les delivrer du joug du Papisme & du pouvoir arbitraire, pour les rétablir dans leurs libertez, & pour donner le repos & la paix à toute la Chrêtienté. *Vous marquez,* SIRE, lui dirent les Communes, *tant d'égards pour la bonne volonté & pour l'affection de vos sujets, & vous donnez des preuves si incontestables de vôtre condescendance pour les desirs de vôtre Parlement, que comme Vôtre Majesté a fait voir en cela sa tendresse & le soin paternel qu'elle prend pour le repos & la sureté de son peuple, aussi prenons nous la liberté d'assurer Vôtre Majesté, qu'elle n'aura jamais lieu de croire que les Communes manquent de soûmission & de reconnoissance envers Vôtre Majesté, mais qu'au contraire elles seront toûjours prêtes à vous assister en toutes les ocasions pour la consideration de vôtre personne*

sa-

1699. *ſacrée, & pour défendre vôtre gouvernement contre vos ennemis.* Les expreſſions dont ſe ſervirent les Seigneurs ne furent pas moins tendres, ni leurs proteſtations moins fortes. Ils remercierent ſur tout leur Souverain de la bonté qu'il avoit euë de leur dire, qu'il étoit venu paſſer le bil pour licentier l'armée du moment qu'il avoit ſu qu'il étoit prêt: & apuyant ſur ces paroles du Roi, *qu'il étoit toûjours du ſentiment que rien ne leur pourroit être plus fatal que la méfiance & la jalouſie, ſi elle ſe gliſſoit entre Sa Majeſté & ſon peuple*, ils lui témoignerent qu'ils n'oublieroient rien pour conſerver cette heureuſe union qui avoit regné juſqu'alors entre Sa Majeſté & le Parlement, & qu'ils étoient prêts à la défendre en tout tems contre tous ſes ennemis tant domeſtiques qu'étrangers pour la ſureté du Royaume, & de la paix que Dieu leur avoit acordée.

Le lendemain que les Seigneurs eurent preſenté au Roi leur adreſſe, qui étoit le 17 de Fevrier, ils ordonnerent qu'on leur communiquât l'état des affaires du Royaume tant par mer que par terre. Ils travaillerent le 18 au même examen, & ayant mis en déliberation, ſi on acorderoit au Roi la faculté de retenir dans le Royaume les gardes Hollandoiſes, il ſe forma ſur cette queſtion un debat qui dura pendant quelques heures, mais enfin l'affirmative l'emporta de dix-ſept voix. A l'égard des Communes, ayant deliberé le 26 en grand Comité ſur les ſubſides, elles acorderent au Roi un million de livres ſterling pour les dépences de la flote. On examina enſuite une reſolution qui avoit été priſe de donner quinze mille matelots pour

le

le ſervice de cette flote, & la reſolution 1699.
paſſa.

Il n'étoit pas difficile de comprendre par les adreſſes des deux Chambres & par les reſolutions qu'elles commençoient à prendre combien il regnoit de concorde & de bonne intelligence entre le Roi & ſon Parlement. Ce que ce Monarque, dont on admiroit la ſageſſe & la politique, pouvoit avoir d'ennemis dans le Royaume, ſentirent bien que c'étoit de cette union que dépendoit le repos du Gouvernement, & par conſequent de tous les veritables Anglois & de l'Egliſe Anglicane. Ainſi n'ayant pu avoir la joye de voir broüiller le Roi avec les deux Chambres au ſujet du licentiement des troupes, comme ils s'en étoient flatez, ils tournerent leur rage contre les Refugiez François qui étoient à Londres. Ils diſtribuerent un libelle ſanglant adreſſé aux Communes par lequel celui qui en étoit l'Auteur remontroit; *Qu'il y avoit cinquante mille François dans Londres qui ſe diſoient Proteſtans, & qui néanmoins étoient Papiſtes; Que ces gens-là avoient intelligence avec la France; qu'ils étoient prêts à prendre les armes & à mettre le feu dans la ville à la premiere ocaſion; & que pour prevenir les maux qu'ils pourroient cauſer il faudroit les chaſſer tous d'Angleterre.* La calomnie étoit ſi groſſiere que les Communes n'y eurent aucun égard. Elle produiſit même un effet tout contraire à celui que s'étoient propoſé ceux qui avoient diſtribué ce libelle, car la Chambre Baſſe demanda au Roi dans ce tems là, qu'il lui plût de faire éloigner ſelon les loix tous les Catholiques Romains à dix milles de la capitale du Royaume.

Etant

1699. *Etant informées*, disoient les Communes, *qu'il y a dans cette ville un grand concours de Papistes, & autres personnes mal-intentionnées, qui n'ont pas reconnu V. M. pour legitime Roi de ces Royaumes; & qui abusans de la très-grande bonté de V. Majesté prennent la hardiesse, non seulement de tenir des chevaux & des armes contre les loix, mais aussi d'avoir des lieux publics où ils s'assemblent près de vos deux maisons du Parlement, & d'aprocher même le palais Royal de Vôtre Majesté ce qui leur pourroit donner occasion d'executer quelque mauvais dessein contre la personne de Vôtre Majesté, de la sureté de laquelle depend la conservation, non seulement de nôtre Religion, de nôtre liberté, de la paix & du bonheur de ces Royaumes, mais aussi du repos de la plus grande partie de l'Europe.*

Ayant aussi consideré le grand nombre de complots & de conspirations tramées contre la personne de Vôtre Majesté & contre le Gouvernement, & particulierement le dernier horrible assassinat qui avoit été projetté, non seulement par des Papistes, que leur Religion & leurs interêts y pouvoient avoir engagez, mais encore par ceux qui à l'article de la mort, ont confessé à la honte de nôtre Religion, d'être membres de l'Eglise Anglicane, laquelle après Dieu est redevable à Vôtre Majesté de sa conservation, & dont la doctrine est directement opposée à toutes ces sortes de trahisons & de pratiques detestables.

Et étant d'ailleurs informez au vrai, qu'il y a dans cette ville & aux environs, un grand nombre de Prêtres Papistes & de Jesuites, qui s'introduisent auprès des malades & agonisans, à dessein de profiter de leur foiblesse, & de leur faire embrasser la Religion Romaine; Qu'ils tâchent

chent tous les jours de ſeduire & detourner les 1699.
bons ſujets de Vôtre Majeſté de leur fidelité, en les empoiſonnant de leurs maximes impies & damnables, leſquelles ils introduiſent dans le Royaume par le grand nombre de livres du Papiſme qu'ils y font entrer, & tenant des Ecôles pour attirer les enfans, & les élever dans l'idolâtrie & ſuperſtition Romaine.

A ces cauſes, Nous nous eſtimons obligez, pour mettre en repos les eſprits de vos bons ſujets, & pour ſatisfaire à nôtre devoir envers Vôtre Majeſté, de la prier très-humblement qu'il lui plaiſe pour prévenir toutes les pratiques de ces perturbateurs & ennemis declarez de vôtre gouvernement, de donner vôtre Proclamation Royale, pour faire retirer hors de la ville de Londres & des environs, ſuivant les loix, tous les Papiſtes & autres qui ne reconnoiſſent pas le gouvernement de Vôtre Majeſté; & d'ordonner que ces mêmes loix ſoient executées contr'eux, de telle maniere que leurs pernicieux deſſeins demeurent ſans effet.

Le Roi répondit qu'il auroit ſoin que les loix fuſſent executées comme les Communes le ſouhaitoient. Ce Monarque écrivit une lettre à la Chambre Baſſe qui lui fut remiſe le 28 de Mars, par laquelle il faiſoit ſavoir que tout étoit prêt pour le tranſport des gardes qui étoient venus avec lui en Angleterre, & qu'il avoit deſſein de les renvoyer en Hollande, à moins qu'en ſa conſideration, & vu ce qui avoit paſſé dans la Chambre des Seigneurs, les Communes ne fuſſent diſpoſées à les retenir plus long-tems à ſon ſervice. La Chambre Baſſe ayant deliberé ſur cette lettre, preſen-

ta

1699. ta le 3 de Mars une adresse qui rouloit sur ces deux points, l'un sur le deplaisir qu'avoit la Chambre qu'on eût conseillé à Sa Majesté de proposer une chose contraire aux constitutions qu'elle étoit venuë rétablir, l'autre sur la confiance qu'elle devoit prendre en ses propres sujets qui s'étoient signalez en tant de rencontres pendant la guerre. Le Roi qui s'étoit cru obligé de faire encore cette tentative, se contenta de répondre à l'adresse en ces termes.

MESSIEURS.

Je suis venu en Angleterre pour y établir l'ancienne constitution du Gouvernement. Je m'y suis aplique depuis ce tems-là, avec tous les égards possibles, & je suis resolu, tant que je regnerai, de la conserver entiere dans toutes ses parties.

J'ai une pleine confiance en l'affection de mes peuples: & je suis certain qu'ils sont à leur tour assurez de celle que j'ai pour eux. Je ne leur donnerai jamais aucun juste sujet de changer de sentiment.

A l'egard de mes sujets, qui ont servi pendant la guerre, j'ai été moi même témoin oculaire de leur bravoure & de leur zele pour ma personne, & pour le Gouvernement, & je n'ai jamais manqué de leur rendre ce temoignage dans mes Parlemens, & en toutes les autres ocasions.

J'ai toutes les raisons qu'un Prince peut avoir de me confier & de me reposer sur eux: & je suis assuré qu'aucun n'est capable de concevoir la pensée, que ce qui est proposée dans ma

ma lettre procede d'aucune défiance que jaye d'eux. 1699.

Je m'attacherai de tout mon pouvoir à remplir les devoirs d'un bon & juste Roi. Et comme je m'aquiterai toûjours inviolablement de mes promesses envers mes sujets, aussi m'attens-je à tous les égards de leur affection envers moi.

Les Communes presenterent encore une autre adresse au Roi le 13 Avril au sujet des affaires de la marine à laquelle ce Monarque répondit favorablement, & s'étant rendu le 14 de Mai au Parlement pour donner son consentement à quelques actes, & pour le proroger jusqu'au mois de Juin, il fit ce discours.

MILORDS & MESSIEURS.

Je vous dis à l'ouverture de ce Parlement, que je vous croyois assemblez dans une entiere disposition de faire tout ce qui étoit nécessaire pour la sureté, l'honneur & le bien du Royaume. Et n'ayant rien autre chose à vous recommander, j'avois lieu d'esperer que vous travailleriez de concert à une prompte expedition des affaires. Vôtre seance dure depuis tant de mois, que la saison de l'année, aussi bien que vos affaires particulieres requierent que vous vous separiez. Je suppose que vous avez fini tous les bils que vous jugez nécessaires quant à present de faire passer en loi : & j'ai donné mon consentement à tous ceux que vous m'avez presentez. S'il y a quelque chose qui manque à nôtre sureté & à l'affermissement du credit public, soit

à

1699. *à l'égard des engagemens contractez par les actes sous la foi publique, & de l'aquitement des dettes contractées pendant la guerre, ou bien pour l'avancement du commerce, pour reprimer le vice, & pour employer les pauvres, qui est tout ce que je vous proposai pour sujet de vos deliberations au commencement de la seance; je ne doute pas que vous n'en preniez un soin effectif dans l'Assemblée de l'hiver prochain. Cependant je souhaite qu'il ne nous arrive aucun inconvenient.*

Le Roi ayant fini son discours, Milord Chancellier s'addressant aux deux Chambres, leur dit.

MILORDS & MESSIEURS,

C'est la volonté & le bon plaisir de Sa Majesté que ce present Parlement soit prorogé jusqu'au Jeudi premier jour de Juin, V. S. Et conformement à cela, ce Parlement est prorogé jusqu'audit tems & jour.

Il y avoit quelque tems que le Prince de Conti & la Duchesse de Nemours étoient en procés au sujet de la succession des biens du défunt Duc de Longueville, entre lesquels étoit la Principauté de Neuchâtel. Le Parlement de Paris avoit jugé l'affaire en faveur du Prince de Conti. Cependant comme Madame de Nemours avoit pris possession de la Principauté du consentement des Etats, qu'ils lui avoient rendu hommage; & que d'ailleurs cette Principauté étoit située hors de France, & par consequent independante de la Juris-

diction

diction du Parlement de Paris, ceux de Neu- 1699.
châtel ne prétendirent pas se régler par ce jugement. Cette affaire fit un éclat épouvantable. Le Prince de Conti & la Duchesse de Nemours se transporterent à Neuchâtel ; le Roi de France fit marcher des troupes sur les frontieres de Suisse, & les Cantons furent allarmez pendant fort long-tems. Le Prince de Conti que le Roi de France soutenoit avec des troupes toutes prêtes qui étoient déja dans la Franche-Comté, avoit formé le dessein de son autorité privée d'ériger un Tribunal nouveau & extraordinaire, tout composé de ses creatures, au prejudice de la Judicature naturelle & competante des Etats du païs. Les Etats & les Cantons alliez s'y opposoient fortement, & les choses étoient venuës à un tel point, qu'il n'y avoit qu'une force majeure qui pût faire changer les resolutions qui avoient été prises en faveur de Madame de Nemours. Les Suisses commençoient à rassembler leurs forces, resolus à hazarder de tout perdre, ou à conserver leurs libertez, & on étoit à la veille de voir une guerre entre la France & les Cantons Helvetiques ; mais le Roi d'Angleterre conjura l'orage tout d'un coup, & lors qu'on s'y attendoit le moins.

Dans le tems qu'on étoit dans les dernieres allarmes dans la Principauté de Neuchâtel, & dans toute la Suisse ; que la France faisoit les plus terribles menaces, & que toute l'Europe attentive à cette affaire, concluoit que Madame de Nemours n'avoit qu'à se consoler par avance, quelque droit qu'elle eût de son côté ; Mr. d'Herwart, Envoyé du Roi d'Angleterre, arriva à Neu-

1699. châtel avec des instructions que ce Monarque lui avoit envoyées au sujet de cette grande affaire. Ce Ministre rendit d'abord visite au Prince de Conti, & lui presenta ce memoire.

MONSIEUR,

„ Les ordres du Roi de la Grand' Bretagne „ mon maître m'ayant appellé ici, ma pre„ miere démarche est de rendre mes devoirs „ à Vôtre Altesse, & de la venir asseurer de „ mes très-humbles services. Elle n'ignore „ pas, je m'assure, que Sa Majesté n'ait des „ droits sur le Comté de Neuchâtel & ses „ dépendances : ses Ministres au traité de „ Ryswick en ayant donné connoissance aux „ Plenipotentiaires de Sa Majesté Très-Chrê„ tienne. Cependant Sa Majesté, qui a bien „ voulu faire comprendre expressément ce „ païs dans le traité de paix, a bien voulu „ aussi pour en assurer d'autant mieux la tran„ quillité, diferer à faire valoir ces mêmes „ droits, quoi-que très-légitimes, jusqu'à la „ mort de Madame la Duchesse de Nemours, „ investie de cette Souveraineté depuis cinq „ ans.

„ Mais aprenant les mouvemens qui se font „ ici au sujet des prétentions de Vôtre Altesse, „ Sa Majesté a crû de son interêt, de faire „ déclarer plus expressément par ses Ministres „ à la Cour de France, ses droits sur cette „ Souveraineté ; esperant que le Roi Très„ Chrêtien observeroit une exacte impartialité „ en cette affaire ; Qu'il laisseroit les Etats „ qui en sont les veritables Juges, dans une „ en-

„ entiere liberté, lors qu'après la mort de 1699.
„ Madame la Duchesse de Nemours, la con-
„ vocation en seroit faite; & que Sa Majesté
„ croyoit raisonnable que Vôtre Altesse pût
„ alors proposer ses prétentions de même que
„ les autres interessez. Les assurances qu'ont
„ donné là dessus les Ministres de Sa Majesté
„ Très-Chrêtienne de son impartialité, sont si
„ positives, que le Roi mon maître croyoit
„ pouvoir demeurer dans le silence jusqu'au
„ tems convenable pour établir la justice de
„ ses droits.

„ Mais le dessein formé par Vôtre Altesse
„ de faire convoquer un Tribunal présente-
„ ment, pendant la vie de Madame de Ne-
„ mours, m'oblige selon les ordres de Sa Ma-
„ jesté, de répresenter à Vôtre Altesse que Sa
„ Majesté ne pourroit regarder cette convoca-
„ tion, que comme préjudiciable à ses droits,
„ contraire aux loix & coûtumes de ce païs,
„ & un moyen pour en bannir le calme & la
„ tranquillité.

„ J'espere que Vôtre Altesse voudra bien
„ faire quelque attention à ce que j'ay l'hon-
„ neur de lui répresenter de la part de Sa
„ Majesté; & agréer que j'y joigne en mon
„ particulier, les assurances de ma haute con-
„ sideration, & de mon profond respect pour
„ sa personne.

Mr. d'Hervart presenta le même jour un autre memoire à Madame la Duchesse de Nemours, qui étoit conceu en ces termes.

1699.

MADAME,

„ Ayant apris par les lettres qu'on a en-
„ voyé aux quatre Cantons alliez de cet Etat,
„ qu'à la requête de Mr. le Prince de Conti,
„ Mr. d'Affry autrefois Gouverneur de ce
„ Comté, avoit dessein de convoquer des
„ Etats, Je n'ay pû me dispenser de venir,
„ pour m'y opposer au nom du Roi de la
„ Grand' Bretagne mon maître; & d'ailleurs
„ pour faire que l'on ne décide rien pendant
„ la vie de Vôtre Altesse sur les prétentions
„ que plusieurs personnes pourront proposer
„ sur ce païs après vôtre décez. J'espere,
„ *Madame*, qu'en cela les interêts de Sa Ma-
„ jesté étant conformes aux vôtres, & à ceux
„ de tout l'Etat; & le Roi voulant bien con-
„ tribuer de son côté, que l'on ne trouble pas
„ Vôtre Altesse dans la possession où elle est,
„ & que l'on ne fasse rien contre les droits
„ & franchises du païs: que les demarches
„ que je fais par ses ordres, ne vous seront
„ pas désagreables, quoi qu'elles ayent prin-
„ cipalement pour but de conserver les droits
„ légitimes de Sa Majesté, & de faire con-
„ noître qu'elle veut les faire valoir en tems
„ & lieu.

„ Au reste le Roi m'a ordonné d'agir en
„ cette affaire, d'une maniere qui vous mar-
„ que, *Madame*, qu'il n'a que des inclina-
„ tions favorables pour Vôtre Altesse, & qu'il
„ lui en donnera des preuves en d'autres occa-
„ sions, comme il fait dans celle-ci. Pour
„ moi, *Madame*, je serai bien aise qu'en m'ac-
„ quittant des ordres de Sa Majesté, je puisse
„ vous

„ vous temoigner en mon particulier, le zele 1699.
„ que j'ay à rendre à Vôtre Altesse mes très-
„ humbles services.

Outre ces deux memoires l'Envoyé extraordinaire du Roi d'Angleterre en Suisse en presenta un autre aux Conseils d'Etat & de Ville de Neuchâtel, que j'insere encore tout entier.

Messieurs,

„ Les ordres & l'intérêt des affaires du Roi
„ de la Grand' Bretagne, mon maître, ne
„ m'ont pas permis de garder plus long-tems
„ le silence à la vûë de ce qui se passe parmi
„ vous, depuis quelques mois, & qui attire
„ l'attention de tout le public. Vous avez
„ appris la déclaration, que de la part de Sa
„ Majesté ses Ministres ont faite à ceux de
„ France à Ryswick, de ses droits sur cette
„ Souveraineté, qu'elle vouloit bien cepen-
„ dant differer à faire valoir, jusqu'après la
„ mort de Madame la Duchesse de Nemours.
„ Cette consideration avoit jusqu'ici engagé
„ Sa Majesté à ne point paroître, voyant d'ail-
„ leurs que par les sages & judicieuses reso-
„ lutions que vous avez prises pendant le cours
„ de cette affaire, elle pouvoit sans aucun pre-
„ judice pour ses droits, renvoyer à un autre
„ tems à les déclarer plus ouvertement. Mais
„ ayant sçeu que Mr. le Prince de Conti vou-
„ loit presentement faire ériger un Tribunal
„ par le Sr. d'Affry, ci-devant Gouverneur
„ du païs, lequel n'en a nullement le pou-
„ voir; je n'ai peu regarder ce dessein avec

1699. „ indifference, ni me dispenser de m'y op-
„ poser selon les ordres, & pour la conser-
„ vation des droits de Sa Majesté. Je me per-
„ suade, Messieurs, qu'étant aussi éclairez que
„ vous l'étes sur vos veritables intérêts, vous
„ ne permettrez pas qu'il se fasse une pareille
„ érection & convocation, qui ne pourroit
„ que donner une atteinte irreparable aux
„ loix, coûtumes, franchises & libertez,
„ tant de l'Etat en général que de cette Vil-
„ le en particulier; déroger à la Judicature
„ naturelle des Trois-Etats; & troubler le
„ repos & la tranquilité que vous prenez tant
„ de soin d'affermir au milieu de vous. C'est
„ aussi pour la consideration de cette tran-
„ quilité, & pour vous donner des preuves
„ sensibles de son affection, que Sa Majesté
„ a fait expressément comprendre dans le
„ traité de paix de Ryswick la Ville &
„ Comté de Neuchâtel. Vous verrez plus
„ particulierement quelles sont sur le sujet
„ present les vûës & les sentimens de Sa
„ Majesté, par les memoires que de sa part
„ j'ai remis à Mr. le Prince de Conti, & à
„ Madame la Duchesse de Nemours, des-
„ quels j'ai cru vous devoir donner la com-
„ munication. Vous ferez consideration sans
„ doute sur ce que je viens de vous represen-
„ ter, puis qu'il est non seulement fondé sur
„ la justice, mais également conforme aux
„ interêts de Sa Majesté & aux vôtres. C'est
„ ce que j'espere de vos lumieres & de
„ vôtre droiture, & je me sers avec joye
„ de cette occasion, Messieurs, pour vous
„ assurer que toutes celles qui s'offriront à
„ rendre service à vôtre Corps en général,

„ &

„ & à chacun de vous en particulier me feront 1699.
„ très agreables.

On ne sauroit representer les égards qu'eurent, & Mr. le Prince de Conti & Madame la Duchesse de Nemours, pour les memoires qui lui furent presentez par Mr. d'Hervart. Ce Ministre fut receu & traité splendidement sur tout par le Prince de Conti, qui pendant son sejour à Neuchâtel fit des profusions extraordinaires: & on remarqua d'abord que les memoires qu'il avoit presentez avoient beaucoup contribué à tranquilliser les esprits; car le Prince de Conti avoit son parti dans la Principauté aussi bien que Madame de Nemours. Tous les Corps de la Ville & du Conseil, toutes les Communautez généralement déclarerent de concert nulles & refractaires toutes assemblées & procedures qui se pourroient faire sans leur participation, & contre les loix & les constitutions du païs, ce qui rompit toutes les mesures au parti du Prince de Conti, qui en étoit déja venu aux violences. Depuis ce tems-là le Roi de France envoya des ordres à ce Prince & à Madame de Nemours de retourner à Paris, & les troupes qui étoient sur les frontieres de Suisse se retirerent en Alsace.

Tandis que ces choses se passoient à Neuchâtel on aprit que la Compagnie d'Ecosse ayant envoyé des vaisseaux & des troupes en Amerique, ces troupes avoient fait une décente sur la côte de Darien, dans le dessein de s'y établir. Cette affaire fit de la peine à Sa Majesté Britannique, qui avoit des raisons très-fortes de ne se pas brouiller avec l'Espagne;

 car

1699. car il étoit bien aisé de comprendre que le Roi Catholique se formaliseroit de cette expedition. Ce Monarque le fit en effet. D'abord l'Ambassadeur d'Espagne qui étoit à Londres, fit faire de très-grandes plaintes à Sa Majesté Britannique, traitant d'insulte & d'attentat l'entreprise des Ecossois, qui au milieu de la paix dont jouïssoient l'Espagne & la Grand' Bretagne, s'étoient, contre le droit des gens, emparez des domaines de Sa Majesté Catholique. Le Ministre Espagnol ajoûtoit que le Roi son maître avoit paru fort sensible à de pareilles hostilitez, & qu'il prendroit le parti de chasser les Ecossois avec la même violence dont ils avoient usé, si Sa Majesté Britannique ne lui faisoit faire droit sur des procedures si inoüies & si injustes. Voila le precis d'un memoire que presenta le Ministre de Sa Majesté Catholique. Le Roi ne l'eut pas plûtôt receu qu'il répondit, qu'il nommeroit incessamment des Commissaires pour examiner les plaintes de l'Ambassadeur d'Espagne, & la réponse que la Compagnie Ecossoise des Indes y feroit, afin de terminer ce different le plûtôt qu'il seroit possible Ce sage Monarque, qui avoit à menager les Ecossois dont il condamnoit la conduite, crut que cette réponse vague satisferoit l'Ambassadeur d'Espagne, & la Compagnie d'Ecosse. Cependant il fit déclarer à Madrid par un memoire, que cette décente dans le Détroit de Darien étoit absolument contraire à ses intentions, & qu'il avoit envoyé des ordres dans les Iles qui apartenoient à l'Angleterre, par lesquels il étoit défendu de donner du secours aux Ecossois, & ordonné en même tems aux Anglois de se join-

joindre en cas de néceſſité aux Eſpagnols, *1699.*
pour chaſſer les troupes de la Compagnie Ecoſſoiſe.

Cette affaire fut ſans doute un contretems très-facheux. Elle déconcertoit les meſures que le Roi d'Angleterre avoit déja commencé de prendre pour aſſurer la paix & la tranquilité de l'Europe. Cependant comme il avoit pris le parti de raſſurer les Eſpagnols, & de laiſſer faire aux Ecoſſois tout ce qui leur plairoit, quoi qu'il leur eût inſinué qu'il ne croyoit pas qu'il fût poſſible qu'ils ſe maintinſſent dans le païs dont ils s'étoient emparez, il repaſſa en Hollande comme l'année precedente, & y arriva le 13 de Juin. Il fit la revûe des troupes de Leurs Hautes Puiſſances, viſita leurs principales places, & paſſa quelque tems à Loo, où au milieu de diverſes parties de chaſſe qui s'y firent, il eut le moyen de conferer en repos avec pluſieurs Princes & Miniſtres ſur les voyes qu'il y avoit à prendre, pour prevenir dans la Chrêtienté une nouvelle guerre, qui ne pouvoit que s'y allumer ſi la ſucceſſion de la Monarchie d'Eſpagne n'étoit réglée avant la mort du Roi Catholique, dont la ſanté étoit toûjours chancellante, & qui étoit hors d'état d'avoir des enfans. Ce Monarque à la ſollicitation du Roi d'Angleterre l'avoit reglée il y avoit quelque tems en faveur du Prince Electoral de Baviere, qui étoit ſon neveu, ce qui avoit attiré à Madrid des plaintes & des menaces terribles de la part du Roi Très-Chrêtien. Mais ce Prince étoit mort à Bruxelles dès le 6 de Fevrier, ainſi il faloit penſer à une ſucceſſion nouvelle, & c'étoit en quoi conſiſtoit

1699. la difficulté : car de quelle maniere s'y prendre pour contenter l'Empereur & le Roi de France, qui prétendoient également être en droit de donner un Roi à l'Espagne du moment que Charles II seroit mort?

Comme il n'étoit nullement de la Politique de favoriser l'une de ces Puissances plûtôt que l'autre, premierement parce que celle à laquelle les Etats du Roi Catholique seroient échus, se fût vûë dans peu en état de subjuguer toute l'Europe ; & en second lieu parce que c'eût été le veritable moyen de faire naître une nouvelle guerre plus violente mille fois, & plus cruelle que la precedente ; le Roi d'Angleterre avec toute son habileté & ses lumieres se trouvoit bien embarrassé. Tous les projets qu'il meditoit avoient des inconveniens, il voyoit des precipices de tous côtez : un obstacle n'étoit pas plûtôt surmonté qu'il s'en presentoit un nouveau. Il faloit trouver un milieu, ce milieu avoit ses difficultez & ses épines ; il n'est pas difficile de le concevoir. Mais enfin, après y avoir murement pensé, & avoir imaginé tous les moyens praticables pour éviter que l'Europe ne fût pas replongée dans les mêmes malheurs dont elle venoit d'être delivrée par la paix de Ryswick ; après avoir prevu tous les inconveniens, & y avoir pourvu autant que la chose dépendoit de la prudence humaine ; après avoir passé par dessus certains interêts qu'il voulut bien sacrifier pour la tranquilité publique ; le Roi de la Grand' Bretagne crut que l'unique expedient qu'il y avoit à prendre pour établir cette tranquilité, c'étoit de partager la Monarchie d'Espagne entre les deux Puissances prétendan-

dantes. Et Sa Majesté Très-Chrêtienne loin de faire difficulté d'y donner les mains, en sollicita puissamment l'execution, après l'ouverture qu'en eurent fait Sa Majesté Britannique & les Etats Généraux des Provinces-Unies. Le traité qui établissoit ce partage fut enfin conclu, après bien des negociations secretes, & après une infinité de difficultez que la sagesse du Roi surmonta. Cette piece est trop considerable, & elle fit trop de bruit dans le monde pour n'être pas inserée ici toute entiere. 1699.

Traité entre le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grand' Bretagne, & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.

„ SOit notoire à tous ceux qui ces presentes „ verront, que le sérénissime & très- „ puissant Prince Louïs XIV. par la grace de „ Dieu Roi Très-Chrêtien, de France & de „ Navarre, &c. & le sérénissime & très- „ puissant Prince Guillaume III. aussi par la „ grace de Dieu Roi de la Grand' Bretagne, „ & les Seigneurs Etats Généraux des Provin- „ ces-Unies des Païs-Bas, n'ayant rien de „ plus à cœur que de fortifier par de nouvel- „ les liaisons la bonne intelligence rétablie „ entre Sa Majesté Très-Chrêtienne, Sa Ma- „ jesté de la Grand' Bretagne & lesdits Sei- „ gneurs Etats Généraux par le dernier traité „ conclu à Ryswick, & de prévenir par me- „ sures prises à tems, les événemens qui pour- „ roient exciter de nouvelles guerres dans

 „ l'Eu-

1699. „ l'Europe ; ont donné pour cet effet leurs
„ plein-pouvoirs pour convenir d'un nouveau
„ traité, ſavoir Sadite Majeſté Très-Chrê-
„ tienne au Sieur Camille d'Hortung, Comte
„ de Tallard, Lieutenant Général des armées
„ du Roi & de la Province de Dauphiné,
„ Ambaſſadeur Extraordinare de France en
„ Angleterre ; & au Sieur Gabriel Comte de
„ Briord, Marquis de Senezan, Conſeiller
„ du Roi en ſes Conſeils, & ſon Ambaſſa-
„ deur Extraordinaire auprès deſdits Seigneurs
„ Etats Généraux des Provinces-Unies des
„ Païs-Bas ; Sadite Majeſté Britannique au
„ Sieur Guillaume Comte de Portland, Vi-
„ comte de Cirenceſter, Baron de Wood-
„ ſtock, Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere,
„ & Conſeiller du Roi en ſon Conſeil privé ;
„ & au Sieur Edward Comte de Jerſey, Vi-
„ comte de Villiers, Baron de How, Cheva-
„ lier Marechal d'Angleterre, premier Secre-
„ taire d'Etat, & Conſeiller du Roi en ſon
„ Conſeil privé ; & leſdits Seigneurs Etats Gé-
„ néraux aux Seigneurs Jean van Erſen Bour-
„ guemaître & Senateur de la ville de Zut-
„ phen, Curateur de l'Univerſité d'Harder-
„ wick ; Frederick Baron de Rheede, Sei-
„ gneur de Lier, Sr. Antoine Berlée de l'Or-
„ dre de la Nobleſſe d'Hollande & Weſt-Fri-
„ ze ; Antoine Heinſius Conſeiller Penſion-
„ naire, Garde du grand ſçeau, & Surinten-
„ dant des Fiefs de la même Province ; Guil-
„ laume de Naſſau Seigneur d'Odyk, de Cor-
„ tienne, & premier Noble, repreſentant la
„ Nobleſſe dans l'Aſſemblée des Etats & des
„ Députez au Conſeil d'Etat, & Conſeiller
„ de Zelande ; Everhard de Weede, Dick-
„ velt,

„ velt, Roteles, & Seigneur Foncier de la 1699.
„ ville d'Oudewater, Doyen & Escolatre du
„ Chapitre Impérial de Sainte Marie d'U-
„ trecht, Dickgrave de la riviere du Rhin
„ dans la Province d'Utrecht, & President
„ des Etats de la même Province; Guillau-
„ me van Haren, Grietman du Bild, Dépu-
„ té de la Noblesse aux Etats de Frize, &
„ Curateur de l'Université de Franeker;
„ Arnold Lemker Bourguemaître de Deven-
„ ter, & Jean van Heeck, Senateur de la
„ ville de Groningue, tous Députez dans
„ l'Assemblée desdits Seigneurs Etats Géné-
„ raux, de la part des Etats de Gueldre,
„ de Hollande & West-Frize, de Zeelande,
„ d'Utrecht, de Frize, d'Overissel, & de
„ Groningue & Omelandes, lesquels en ver-
„ tu desdits pouvoirs sont convenus des ar-
„ ticles suivans.

„ I. La paix rétablie par le traité de Rys-
„ wick entre Sa Majesté Très-Chrêtienne,
„ Sa Majesté Britannique, & les Seigneurs
„ Etats Généraux des Provinces-Unies des
„ Païs-Bas, leurs héritiers & successeurs,
„ leurs Royaumes, Etats, & sujets, sera fer-
„ me & constante; & Leurs Majestez, & les-
„ dits Seigneurs Etats Généraux des Provin-
„ ces Unies des Païs-Bas feront reciproque-
„ ment tout ce qui pourra contribuer à l'avan-
„ tage & à l'utilité de l'un & de l'autre.

„ II. Comme le principal objet que Sadite
„ Majesté Très-Chrêtienne, Sadite Majesté
„ de la Grand' Bretagne & lesdits Seigneurs
„ Etats Généraux se proposent, est celui de
„ maintenir la tranquillité générale de l'Eu-

1699 „ rope ; ils n'ont pû voir ſans douleur que
„ l'état de la ſanté du Roi d'Eſpagne ſoit de-
„ puis quelque tems devenu ſi languiſſant, qu'il
„ y a tout à craindre pour la vie de ce Prince.
„ Quoi qu'ils ne puiſſent tourner leurs penſées
„ du côté de cet événement ſans affliction par
„ l'amitié ſincere & veritable qu'ils ont pour
„ lui, ils ont cependant eſtimé qu'il étoit
„ d'autant plus neceſſaire de prevoir que Sa
„ Majeſté Catholique n'ayant point d'enfans,
„ l'ouverture de la ſucceſſion exciteroit infail-
„ liblement une nouvelle guerre ſi le Roi
„ Très-Chrêtien ſoûtenoit ſes prétentions,
„ celles de Monſeigneur le Dauphin ou de ſes
„ décendans ſur toute la ſucceſſion d'Eſpagne,
„ & que l'Empereur voulût auſſi faire valoir ſes
„ pretentions, celles du Roi des Romains, de
„ l'Archiduc ſon ſecond fils, ou de ſes autres en-
„ fans mâles ou femelles ſur ladite ſucceſſion.

„ III. Et comme les deux Seigneurs Rois
„ & les Seigneurs Etats Généraux veulent ſur
„ toutes choſes la conſervation du repos pu-
„ blic, & éviter une nouvelle guerre dans
„ l'Europe, pour l'accommodement des diſ-
„ putes & des differens qui pourroient reſulter
„ au ſujet de ladite ſucceſſion, ou par l'om-
„ brage de trois Etats réünis ſous un même
„ Prince, ils ont trouvé bon de prendre par
„ avance des meſures neceſſaires pour preve-
„ nir les malheurs que le triſte évenement de
„ la mort du Roi Catholique ſans enfans pour-
„ roit produire.

„ IV. Ainſi a été accordé & convenu que
„ ſi ledit cas arrivoit, le Roi Très-Chrêtien,
„ tant en ſon propre nom, qu'en celui de Mon-
„ ſeigneur le Dauphin, ſes enfans mâles, ou
„ héri-

„ héritiers & successeurs, nez & à naître; 1699.
„ comme aussi Monseigneur le Dauphin pour
„ soi-même, ses enfans mâles, ou, &c. se
„ tiendront satisfaits, comme ils se tiennent
„ satisfaits par la presente, que Monseigneur
„ le Dauphin ait pour son partage en toute
„ proprieté, possession pleniere & extinction
„ de toutes ses prétensions sur la succession
„ d'Espagne, pour en joüir, lui, ses héritiers,
„ successeurs, décendans mâles, ou, &c.
„ à perpetuïté, sans pouvoir être jamais trou-
„ blé sous quelque pretexte que ce soit de
„ droits ou de pretentions directement ou in-
„ directement, même par cessions, appel,
„ revoltes, ou autre voye de la part de l'Em-
„ pereur, du Roi des Romains, du sérénissi-
„ me Monseigneur l'Archiduc Charles son
„ second fils, des Archiduchesses, de ses
„ autres enfans mâles, ou, &c. les Royaumes
„ de Naples, & de Sicile en la maniere que
„ les Espagnols les possedent presentement,
„ les places dependantes de la Monarchie
„ d'Espagne, situées sur la côte de Toscane,
„ ou Iles adjacentes, comprises sous le nom
„ de Sancto Stephano, Porto Hercole, Or-
„ bitello, Palamone, Portolongo, Piombin,
„ en la maniere aussi que les Espagnols les
„ tiennent presentement, la ville & le Mar-
„ quisat de Final, en la maniere pareillement
„ que les tiennent les Espagnols, la Provin-
„ ce de Guipuscoa, nommément les villes de
„ Fontarabie, & de Saint Sebastien, située
„ dans cette Province, & spécialement le Port
„ du Passage qui y est compris, avec cette re-
„ striction seulement que s'il y a quelques
„ lieux dépendans de ladite Province qui se
„ trou-

1699. „ trouvent ſituez au delà des Pyrenées, ou „ d'autres montagnes de Navarre, d'Alava, „ ou de Biſcaye du côté de l'Eſpagne, ils reſteront à l'Eſpagne, & s'il y a quelques „ lieux pareillemens dépendans des Provinces „ ſoûmiſes à l'Eſpagne qui ſoient en déçà des „ Pyrenées ou d'autres montagnes qui ſe trouveront entre ladite Province de Guipuſcoa, „ Navarre, Alava, & de Biſcaye, à qui qu'elles appartiennent, ſeront partagées entre „ la France & l'Eſpagne, en ſorte qu'il reſtera „ autant deſdites montagnes & trajets, à la „ France de ſon côté, qu'il en reſtera à „ l'Eſpagne du ſien, le tout avec les fortifications, munitions de guerre, poudres, „ boulets, canons, galeres, chiourmes, qui „ ſe trouveront appartenir au Roi d'Eſpagne „ lors de ſon decez ſans enfans, & être attachez aux Royaumes, Places, Iles & „ Provinces qui doivent compoſer le partage „ de Monſeigneur le Dauphin; bien entendu que les galleres, chiourmes & autres „ effets appartenant au Roi d'Eſpagne par le „ Royaume d'Eſpagne & autres Etats qui tombent dans le partage du ſereniſſime Archiduc „ lui reſteront; celles qui appartiennent aux „ Royaumes de Naples & de Sicile devant revenir à Monſeigneur le Dauphin ainſi qu'il „ a été dit ci-deſſus.

„ De plus les Etats de Monſeigneur le „ Duc de Lorraine, à ſavoir les Duchez de „ Lorraine & de Bar, ainſi que le Duc Charles IV du nom les poſſedoit, & tels qu'ils „ ont été rendus par le traité de Ryſwick, „ ſeront cedez & tranſportez à Monſeigneur „ le Dauphin, ſes enfans, héritiers, & ſuc-

„ ceſ-

„ cesseurs mâles, ou, &c. en toute proprie- 1699.
„ té & possession pleniere à la place du Du-
„ ché de Milan, qui sera cedé & transporté
„ en échange audit Duc de Lorraine, ses
„ enfans mâles, ou, &c. en toute proprieté
„ & possession pleniere, lequel ne refusera
„ point un parti si avantageux: bien entendu
„ que le Comté de Bitch appartienne à Mon-
„ seigneur le Prince de Vaudemont, lequel
„ rentrera dans la possession des terres dont
„ il a joüi ci devant qui lui ont été ou doi-
„ vent être renduës en execution du traité de
„ Ryswick, moyennant lesquels Royaumes,
„ Iles, Provinces & Places lesdits Roi Très-
„ Chrêtien, tant en son propre nom, qu'en
„ celui de Monseigneur le Dauphin, ses
„ enfans mâles, ou, &c. lequel a aussi don-
„ né son plein-pouvoir au Sieur Comte de
„ Tallard, & au Sieur Comte de Briord,
„ promettent & s'engagent de renoncer lors
„ de l'ouverture de ladite succession d'Espa-
„ gne, comme en ce cas-là ils renoncent
„ dès à present par celle-ci à tous leurs droits
„ & pretentions sur ladite Couronne d'Espa-
„ gne & sur tous les autres Royaumes, Iles,
„ Etats, Païs & Places qui en dépendent pre-
„ sentement, à l'exception de ce qui est énon-
„ cé ci-dessus pour son partage; & de tout
„ cela ils feront expedier des actes solemnels
„ dans la plus forte, & la meilleure forme
„ qu'il se pourra, qui seront delivrez au tems
„ de l'échange des ratifications de ce present
„ traité au Roi de la Grand' Bretagne, & aux
„ Seigneurs les Etats Généraux.

„ V. Toutes les villes, places & ports si-
„ tuez dans les Royaumes & Provinces qui
„ doi-

1699. „ doivent compoſer le partage dudit Sei-
„ gneur Dauphin ſeront conſervez ſans être
„ demolis.

„ VI. Ladite Couronne d'Eſpagne & les
„ autres Royaumes, Iles, Etats, Païs &
„ Places que le Roi Catholique poſſede pre-
„ ſentement tant dehors que dedans l'Euro-
„ pe ſeront donnez & aſſignez au ſereniſſime
„ Archiduc Charles ſecond fils de l'Empe-
„ reur, à l'exception de ce qui a été donné
„ dans l'article quatriéme qui doit compo-
„ ſer le partage de Monſeigneur le Dauphin,
„ & du Duché de Milan en conformité du-
„ dit article quatriéme en toute proprieté &
„ poſſeſſion pleniere en partage, & extinction
„ de toutes ſes pretentions ſur ladite ſucceſ-
„ ſion d'Eſpagne pour en joüir, lui, ſes hé-
„ ritiers & ſucceſſeurs nez & à naître à per-
„ petuité, ſans pouvoir être jamais troublé
„ ſous quelque pretexte que ce ſoit de droits
„ ou de pretentions directement ni indirecte-
„ ment, même par ceſſion, appel, revolte,
„ ou autre voye de la part du Roi Très-Chrê-
„ tien, de Monſeigneur le Dauphin, ou de
„ ſes enfans mâles, ou, &c. moyennant la-
„ quelle Couronne d'Eſpagne & les autres Ro-
„ yaumes, Iles, Etats, Païs & Places qui en
„ dependent, l'Empereur tant en ſon propre
„ nom qu'en celui du Roi des Romains, du
„ ſereniſſime Archiduc Charles ſon ſecond
„ fils, des Archiducheſſes ſes filles, ſes en-
„ fans, leurs enfans mâles, ou, &c. comme
„ auſſi le Roi des Romains pour lui, & le
„ ſereniſſime Archiduc Charles dès qu'il ſera
„ majeur pour lui-même, leurs enfans, &c.
„ ſe tiendront ſatisfaits; que ledit Sereniſſi-

„ me

„ me Archiduc Charles ait en extinction de 1699.
„ toutes leurs pretentions sur la succession
„ d'Espagne, ladite cession faite ci-dessus, &
„ ledit Empereur tant en son propre nom re-
„ nonceront lors qu'ils entreront en ce pre-
„ sent traité & qu'ils le ratifieront, & le se-
„ renissime Archiduc Charles dès qu'il sera
„ majeur, à tous autres droits & pretentions
„ sur les Royaumes, Iles, Etats, Païs &
„ Places qui composent les partages, & les
„ portions assignez ci-dessus à Monseigneur
„ le Dauphin, de celui qui aura le Duché de
„ Milan par échange de ce qui sera donné à
„ Monseigneur le Dauphin, & que de tout
„ cela ils seront expediez des actes solem-
„ nels dans la plus forte & la meilleure forme
„ qu'il se pourra, sçavoit l'Empereur & le Roi
„ des Romains quand ils ratifieront ce present
„ traité, & le sereniſſime Archiduc dès qu'il
„ sera majeur, lesquels seront délivrez à Sa
„ Majesté Britannique & aux Seigneurs Etats
„ Généraux.

„ VII. Immediatement après l'échange des
„ ratifications de ce present traité, il sera
„ communiqué à l'Empereur, lequel sera in-
„ vité d'y entrer; mais si trois mois après, à
„ compter du jour de ladite communication,
„ & de ladite invitation, ou le jour que Sa
„ Majesté Catholique viendroit à mourir, si
„ c'étoit avant ledit terme de trois mois, Sa
„ Majesté Imperiale & le Roi des Romains
„ refusoient d'y entrer & de convenir du par-
„ tage assigné au Serenissime Archiduc, les
„ deux Seigneurs Rois ou leurs successeurs,
„ & les Seigneurs Etats Généraux convien-
„ dront d'un Prince auquel ledit partage sera
„ don-

1699. „ donné ; Et en cas que nonobſtant la pre-
„ ſente convention ledit ſereniſſime Archiduc
„ voulût prendre poſſeſſion de la portion qui
„ lui ſera échuë avant qu'il eût accepté le pre-
„ ſent traité, ou de celle qui ſeroit aſſignée à
„ Monſeigneur le Dauphin ou à celui qui aura
„ le Duché de Milan par échange, comme
„ il eſt dit ci-deſſus, leſdits deux Seigneurs
„ Rois & les Etats Généraux en vertu de cette
„ convention, l'empêcheront de toutes leurs
„ forces.

„ VIII. Le ſereniſſime Archiduc ne pour-
„ ra paſſer en Eſpagne ni dans le Duché de
„ Milan du vivant de Sa Majeſté Catholique
„ que d'un commun conſentement, & point
„ autrement.

„ IX. Si le ſereniſſime Archiduc vient à
„ mourir ſans enfans, ſoit avant ou après la
„ mort du Roi Catholique, le partage qui lui
„ eſt aſſigné ci-deſſus par l'article de ce traité,
„ paſſera à tel enfant de l'Empereur mâle,
„ ou, &c. hors le Roi des Romains, ou tel
„ enfant mâle, ou, &c. du Roi des Romains,
„ que Sa Majeſté Imperiale trouvera bon de
„ déſigner, & en cas que Sadite Majeſté Im-
„ periale vint à déceder ſans avoir fait la ſuſdi-
„ te deſignation, elle pourra être faite par le
„ Roi des Romains; mais le tout à condition
„ que ledit partage ne pourra jamais être réüni
„ ni demeurer en la perſonne de celui qui ſera
„ Empereur ou Roi des Romains, ou qui ſera
„ devenu l'un ou l'autre, ſoit par ſucceſſion,
„ teſtament, contract de mariage, donation,
„ échange, ceſſion, appel, revolte, ou au-
„ tre voye; Et de même ledit partage du ſere-
„ niſſime Archiduc ne pourra jamais revenir,
„ ni

„ ni demeurer en la perſonne d'un Prince qui 1699.
„ ſera Roi de France, ou Dauphin, ou qui
„ ſera devenu l'un ou l'autre, ſoit par ſucceſ-
„ ſion, teſtament, contract de mariage, do-
„ nation, &c.

„ X. Le Roi d'Eſpagne venant à mourir
„ ſans enfans, & ainſi le ſuſdit cas arrivant,
„ les deux Seigneurs Rois & les Seigneurs
„ Etats Généraux s'obligent de laiſſer toute la
„ ſucceſſion dans l'état, comme elle ſe trou-
„ vera alors, ſans s'en ſaiſir en tout, ou en
„ partie directement ou indirectement; mais
„ chaque Prince pourra d'abord ſe mettre en
„ poſſeſſion de ce qui lui eſt aſſigné pour ſon
„ partage, dès qu'il aura ſatisfait de ſa part aux
„ articles quatriéme & ſixiéme precedens ce-
„ lui-ci; & s'il s'y trouve de la difficulté, les
„ deux Seigneurs Rois & les Seigneurs Etats
„ Généraux feront tous leurs devoirs poſſibles,
„ afin que chacun ſoit mis en poſſeſſion de ſa
„ portion ſelon cette convention, & qu'elle
„ puiſſe avoir ſon entier effet, s'engageant à
„ donner par mer & par terre les ſecours & aſſi-
„ ſtances d'hommes & de vaiſſeaux néceſſaires
„ pour contraindre par la force ceux qui s'op-
„ poſeront à ladite execution.

„ XI. Si leſdits Seigneurs Rois & les Sei-
„ gneurs Etats Généraux ou quelqu'un d'eux
„ ſont attaquez de qui que ce ſoit à cauſe de
„ cette convention, ou de l'execution qu'on
„ en fera, on s'aſſiſtera mutuellement l'un
„ l'autre avec toutes ſes forces, & on ſe rendra
„ garand de la ponctuelle execution de ladite
„ convention, & des renonciations faites en
„ conſequence.

„ XII. Se-

1699. „ XII. Seront admis dans le present traité „ tous Rois, Princes, & Etats qui voudront „ y entrer, & il sera permis aux deux Seigneurs „ Rois & aux Seigneurs Etats Généraux & à „ chacun d'eux en particulier de requerir & in- „ viter tous ceux qu'ils trouveront bon de re- „ querir & inviter d'entrer dans ce present trai- „ té, & d'être semblablement garans de l'exe- „ cution de ce traité & de la validité des renon- „ ciations qui y sont contenuës.

„ XIII. Et pour assurer encore davantage „ le repos de l'Europe, lesdits Rois, Princes „ & Etats seront non seulement invitez d'être „ garans de ladite execution du present traité „ & de la validité desdites renonciations, „ comme ci-dessus : mais si quelqu'un des „ Princes, en faveur desquels les partages sont „ faits, vouloit dans la suite troubler l'ordre „ établi par ce traité, faire de nouvelles entre- „ prises qui y soient contraires, & ainsi s'a- „ grandir aux dépens les uns des autres, sous „ quelque pretexte que ce soit, la même ga- „ rantie du traité sera censée devoir s'étendre „ aussi en ce cas, en sorte que les Rois, Prin- „ ces & Etats qui promettent, seront tenus „ d'employer leurs forces pour s'opposer aux- „ dites entreprises, & pour maintenir toutes „ choses dans l'état convenu par lesdits arti- „ cles.

„ XIV. Que si quelque Prince, qui que ce „ soit, s'oppose à la prise de possession des par- „ tages convenus, lesdits deux Seigneurs Rois „ & les Seigneurs Etats Généraux seront obli- „ gez de s'entraider l'un l'autre contre cette „ opposition, & de l'empêcher avec toutes „ leurs forces ; Et l'on conviendra d'abord

„ après la ſignature du preſent traité de la pro- 1699.
„ portion que chacun doit contribuer tant par
„ mer que par terre.

„ XV. Le preſent traité & tous les actes „ faits en conſequence, ou qui y ont rapport, „ & nommement les actes ſolemnels que Sa „ Majeſté Très-Chrêtienne, & Monſeigneur „ le Dauphin ſont obligez de donner en vertu „ de l'article IV. ci-deſſus, ſeront enregîtrez „ au Parlement de Paris, ſuivant ſa forme & „ teneur, & ſelon l'uſage ordinaire pour avoir „ lieu, aux conditions qui y ſont portées, dès „ que l'Empereur ſera entré dans le preſent „ traité, ou au bout des trois mois qui lui ſont „ donnez pour cet effet, s'il n'y entre pas plû- „ tôt : & pareillement Sa Majeſté Imperiale „ ſera tenuë quand elle entrera dans le preſent „ traité, de le faire approuver & enregîtrer „ avec tous les actes faits en conſequence, ou „ qui y ont rapport, & nommement les actes „ ſolemnels que Sa Majeſté Imperiale, le Roi „ des Romains & le ſereniſſime Archiduc ſe- „ ront obligez de donner en vertu de l'arti- „ cle VI. ci-deſſus au Conſeil d'Etat, ou ail- „ leurs, ſuivant les formes les plus authenti- „ ques du païs.

„ XVI. Les ratifications des deux Seigneurs „ Rois & des Seigneurs Etats Généraux ſeront „ toutes trois échangées en même tems à „ Londres dans l'eſpace de trois ſemaines, à „ compter du jour que leſdits Seigneurs Etats „ Généraux auront ſigné, ou plûtôt ſi faire „ ſe peut. Fait & ſigné à Londres le 21 Fe- „ vrier 1699. V. S. qui eſt le 3 Mars 1700, „ N. S. par nous Plenipotentiaires de France „ & d'Angleterre, & à la Haye le 25 dudit

„ mois

1699. „ mois de Mars 1700, & par nous Plenipo-
„ potentiaires de France & des Seigneurs Etats
„ Généraux ; les deux Seigneurs Rois & lesdits Seigneurs Etats Généraux étant convenus que la signature du present traité se feroit de la sorte : En foi de quoi nous avons signé ledit present traité de nôtre main & fait apposer le cachet de nos armes.

Signé Tallard, Briord, Portland, Jersey, J. van Ersen, F. B. de Reede, A. Heinsius, W. de Nassau, E. de Weede, W. van Haren, Ar. Lemker, van Heek, avec leurs cachets.

Fin du huitiéme Livre.



HISTOI-



HISTOIRE DE GUILLAUME III. ROI DE LA GRAND' BRETAGNE.

LIVRE NEUVIEME,

Contenant ce qui s'est passé depuis le traité qui partageoit la succession d'Espagne, jusqu'à la mort du Roi d'Angleterre.



LE traité qui venoit d'être conclu entre Sa Majesté Très-Chrêtienne, Sa Majesté Britannique, & Leurs Hautes Puissances, au sujet de la succession d'Espagne, ne fut pas d'abord rendu public. Comme il étoit d'une nécessité indispensable de le faire accepter à l'Em- 1699.

1699. l'Empereur, les Miniſtres de ces Puiſſances à la Cour de Vienne avoient receu ordre de n'en parler que comme d'un partage qu'on projettoit; peut-être même ne ſavoient-ils pas que ce fût une affaire concluë. Quoi qu'il en ſoit, il étoit de la Politique de s'y prendre de cette maniere pour porter plus facilement Sa Majeſté Imperiale à y donner les mains. On n'en parla donc d'abord à l'Empereur que par maniere de propoſition, & en lui faiſant ſentir les avantages qui en reviendroient à la Maiſon d'Autriche, vû l'impuiſſance où elle ſe trouvoit de diſputer à la France ſes prétentions, & de pouvoir joüir tranquillement de la ſucceſſion entiere des Etats d'Eſpagne. Pour ce qui regarde la Cour de Madrid, les Miniſtres d'Angleterre & de Hollande n'eurent aucune communication ni du partage, ni du projet même, parce qu'on ne doutoit point que les Eſpagnols ne s'éfarouchaſſent s'ils venoient à entendre parler qu'on eût projetté le deſſein de demembrer leur Monarchie. Cependant les Eſpagnols ne furent pas les derniers qui en eurent des nouvelles, ſoit que ce fût par un manege de la France, qui avoit des raiſons ſecrettes pour leur en donner connoiſſance, ſoit que ce fût par la voye des Miniſtres de l'Empereur, qui eurent ſans doute quelque ſoupçon que ce traité étoit fait & conclu. Par quelque canal que cela vint, le Roi d'Eſpagne ſut d'abord qu'un ſemblable traité s'étoit negocié dans les Provinces-Unies, il en reçut même des copies imparfaites: & les Emiſſaires de la Cour de Rome, & ceux qui vouloient pêcher en eau trouble, ayant inſinué au Roi Catholique, qu'on n'a-

voit

voit imaginé ce partage injurieux à Sa Ma- 1699.
jesté & à toute l'Espagne, que dans la vûë de détruire la Religion Romaine, & de reduire à neant la Monarchie Espagnolle ; ce foible Monarque donna là dedans à la suggestion de ceux qui le gouvernoient : & dès ce moment il envoya ordre au Marquis de Canales, son Ambassadeur à Londres, de se plaindre de cette entreprise comme d'un attentat, & de ne garder dans ses plaintes aucunes mesures. Le Ministre executa ponctuellement ses ordres, & adressa un memoire des plus violens aux Regens d'Angleterre, à Sa Majesté Britannique, à son Parlement, & à toute la nation Angloise. Ce memoire où l'Ambassadeur Espagnol ne menageoit en aucune maniere la majesté Royale, ni les Anglois, fut presenté aux Seigneurs Regens vers la fin du mois de Septembre, & il fut envoyé en même tems au Roi, qui étoit encore en Hollande. Le Roi n'y eut pas plûtôt jetté les yeux qu'il en fut ému ; & tout moderé qu'il étoit, il prit la resolution de faire sortir de ses Royaumes un Ministre qui eût pu se plaindre de toute autre maniere, vû les obligations que lui avoit le Roi son maître, & la nécessité où étoient les Espagnols de ne se brouiller pas avec les Anglois dans la situation où étoient les affaires d'Espagne. Les ordres de Sa Majesté Britannique arriverent bien-tôt à Londres, & le 10 du mois d'Octobre un Secretaire d'Etat s'étant transporté chez le Marquis de Canales, il lui déclara, que le Roi son maître ayant consideré le memoire qu'il avoit eu l'audace de presenter aux Seigneurs Regens, & que se trouvant blessé des termes

1699. choquans & peu reſpectueux dont il s'étoit ſervi, & de ſes expreſſions ſeditieuſes, il lui ordonnoit de ſortir de ſes Etats dans l'eſpace de dix-huit jours, à conter du jour que l'intimation lui en étoit faite, & cependant de ne ſortir point de chez lui juſqu'au jour de ſon départ. Le Marquis répondit qu'il obeïroit, ce qu'il fit. Le Roi d'Angleterre ne ſe contenta pas de cela. Il fit écrire à ſon Envoyé Extraordinaire à Madrid de ſe retirer inceſſamment. D'abord ce Miniſtre écrivit une lettre au Secretaire des dépêches univerſelles, pour l'informer des raiſons qui avoient obligé Sa Majeſté Britannique d'ordonner au Marquis de Canales de ſortir de ſes Etats : & n'ayant plus rien à communiquer, ni à ajouter au contenu de cette lettre, il lui écrivit encore un billet ſept ou huit jours après, tant pour lui notifier l'ordre qu'il avoit receu du Roi ſon maître de repaſſer inceſſamment en Angleterre, que pour le prier d'en faire part au Roi Catholique, & de lui procurer l'expedition des paſſeports dont il avoit beſoin pour entreprendre ce voyage. Le Secretaire des dépêches refuſa de recevoir ce billet, alléguant qu'il ne le pouvoit faire ſans une permiſſion expreſſe de Sa Majeſté Catholique, & qu'il la lui demanderoit. Trois jours s'écoulerent ſans qu'on lui fit aucune réponſe, & l'Introducteur des Ambaſſadeurs fut enfin lui notifier le reſultat du Conſeil, par lequel il lui étoit enjoint de ſortir auſſi dans dix-huit jours des Etats d'Eſpagne : le Miniſtre Anglois partit ſept ou huit jours après, ayant fait les proteſtations convenables à ce ſujet. On aprit dans ce tems-là que les Ecoſ-

ſois

fois avoient été contraints d'abandonner leur établissement à Darien. 1699.

Le Roi d'Angleterre, qui étoit parti de la Haye le 26 d'Octobre, pour se rendre en Angleterre, arriva le 28 à Londres, où à l'ordinaire on fit de très-grandes rejoüissances. Impenetrable à toutes les fatigues, ce grand Monarque loin de penser à se delasser ne fut pas plûtôt arrivé dans la capitale du Royaume qu'il tint des conseils extraordinaires, & entama les affaires les plus importantes, en attendant que son Parlement s'assemblât, ce qui se fit le 26 de Novembre, suivant la derniere prorogation. Sa Majesté s'y rendit, & voici de quelle maniere il y parla.

J'espere, MILORDS & MESSIEURS, *que vous ne croirez pas que je vous aye rappellez trop tôt de vos Provinces, si vous considerez que nôtre interêt commun demande qu'on pourvoie à la sureté du Royaume par mer & par terre, avant qu'on ait achevé de dépenser ce qui fut acordé pour cet effet dans la derniere seance. Lors que vous examinerez cette affaire, je croi que vous jugerez qu'il est d'une necessité absoluë d'avoir soin de la reparation de nos vaisseaux, & de nos fortifications, sans quoi nôtre flote ne peut être en sureté dans nos ports. Je ne puis m'empêcher de vous faire souvenir d'une autre affaire qui interesse un si grand nombre de mes sujets, & où l'honneur de la nation, & la parole des Parlemens sont si engagez, qu'il semble que nôtre sureté en dépende à l'avenir. Je veux dire, de faire bons les fonds qui ont manqué, & de payer les dettes contractées pendant la guerre. Et jusqu'à ce que nous soyons assez heureux pour*

1699. *voir les dettes publiques aquittées, j'espere qu'il ne se passera aucune seance qu'on ne fasse quelque progrés pour les diminuer. Pendant que je vous entretiens sur ce point, je me sens obligé de vous recommander fortement une dette contractée envers le Prince de Dannemark, dont j'ai ordonné qu'on vous presente un état. Ces choses sont d'une si grande importance, Messieurs de la Chambre des Communes, qu'il faut que je vous les recommande serieusement: & je souhaite que vous preniez soin de pourvoir aux subsides nécessaires.*

Rien ne me seroit plus agreable, MILORDS & MESSIEURS, *que de me voir hors de la nécessité de demander si souvent du secours à mon peuple. Mais comme la raison vous en est connuë, & que les fonds ci-devant destinez pour les dépenses publiques ont été employez à aquitter les dettes du Royaume; aussi serai-je satisfait que vous voyiez tous que rien de ce que je demande n'est pour mon usage personnel: & je vous assure que rien ne sera diverti, ni employé que selon sa destination.*

Je croi que la nation ressent déja les effets de la paix par le visible acroissement du commerce, lequel j'encouragerai toûjours de tout mon pouvoir: & je croi qu'il seroit fort avantageux de songer à quelque bil efficace pour empêcher & pour reprimer le commerce illicite & clandestin, qui non seulement tend à frauder le public, mais qui porte du prejudice aux bons Marchands, & décourage nos manufactures.

L'augmentation du nombre des pauvres est devenuë un fardeau à la nation, & la vie faineante & oisive ne contribue pas peu à la depravation des mœurs, dont je crains qu'on ne se plaigne

avec

avec trop de raison. Je vous laisse à considerer si ce desordre provient du défaut des loix, ou de leur inexecution. Comme c'est un devoir indispensable de prendre soin des pauvres qui ne sont pas en état de travailler, il est aussi fort à souhaiter que ceux qui le peuvent, & qui ont desir de le faire ne manquent pas d'emploi, & que l'on y contraigne les faineans volontaires & obstinez. 1699.

Je suis assuré, MILORDS & MESSIEURS, *de la bonne affection de mon peuple, & je tacherai de la cultiver en prenant un soin particulier de ses droits & de ses libertez, en protegeant la Religion établie, en faisant exercer la justice avec fermeté, & sans avoir égard aux personnes, en excitant la vertu, en reprimant le vice, & en m'exposant a toutes sortes de perils pour le bien & la prosperité de ceux qui vivent sous mon gouvernement. Ce sont les resolutions que j'ai prises, & je suis convaincu que de vôtre côté vous étes venus avec les mêmes intentions. Puis donc que nous n'avons en vûe que le bien général, il faut que nous agissions avec une confiance mutuelle; ce sera le moyen de me rendre heureux, & de rendre la nation glorieuse & florissante.*

Lors que le Roi arriva en Angleterre quelques Gentilshommes Ecossois qui étoient à Londres lui presenterent une requête, pour le suplier que leur Parlement fût convoqué avant le 15 de Mars 1700 : car il avoit été prorogé jusqu'à ce tems-là ; & pour lui faire aussi quelques remonstrances sur l'affaire de Darien de la part de la Compagnie Ecossoise. Ils lui representoient que les diverses Proclamations publiées contre eux dans les Colonies Angloises de l'Amerique avoient été la

 prin-

1699. principale cause de l'abandonnement de ce poste, parce qu'ils avoient manqué de provisions. Après quoi ils le prioient très-instamment de leur acorder sa protection Royale, & de seconder le dessein qu'ils avoient de s'y établir encore. Le Roi répondit à ces Gentilshommes sur le premier point, que les ordres ayant été envoyez en Ecosse avant que leur requête fût presentée, il n'étoit pas possible de les revoquer: qu'il auroit soin que le Parlement s'assemblât lors qu'il le jugeroit néceſsaire pour le bien de la nation; & pour ce qui regardoit l'affaire de Darien, il leur témoigna qu'il étoit sensible à la perte que son ancien Royaume & la Compagnie d'Ecosse avoient faite; & qu'il protegeroit & encourageroit en toutes ocasions le commerce de la nation Ecossoise. A quoi il ajouta même qu'il feroit en sorte que les sujets de cet ancien Royaume joüissent de la même liberté de negoce avec les plantations Angloises dont ils avoient joüi auparavant. Cette réponse, toute vague qu'elle étoit, ne laissa pas d'encourager les Ecossois toûjours entêtez de Darien. Resolus de s'y établir nonobstant tous les obstacles qu'ils avoient à surmonter, ils prirent toutes les mesures imaginables pour y reüssir, & pour y interesser toute la nation en corps. Ils dresserent en même tems une requête nationnale dans la vûe de la faire signer dans tout le Royaume par autant de Gentilshommes, Chefs de familles Nobles, & autres qu'il seroit possible; ils la presenterent même à signer au Chancellier, qui le refusa, sur ce qu'étant attaché au service du Roi par le devoir de sa charge, il ne pouvoit don-

donner sa signature à un acte de la justice 1699.
duquel il n'étoit pas bien persuadé. Cette requête contenoit en substance : Que les supplians ressentoient d'une maniere vive le dommage que la Compagnie des Indes avoit souffert, & auquel toute la nation en général étoit en quelque maniere interessée : Qu'ils avoient remarqué dans la réponse du Roi à leur precedente requête, que ce Monarque avoit eu la bonté de leur témoigner qu'il avoit eu regret de leur perte, qu'il encourageroit le commerce, & qu'il assembleroit le Parlement lors que le bien de la nation le requerroit. Ils ajoutoient à cela, que le Parlement du Royaume avoit fait paroître dans ses precedentes seances tant de zele pour faire fleurir la Compagnie, qu'ils jugeoient absolument nécessaire qu'il s'assemblât dans la situation où étoient les affaires, & que pour cet effet ils supplioient très-humblement Sa Majesté qu'il fût convoqué au plûtôt. Le Roi, qui ne vouloit pas rompre absolument avec le Roi d'Espagne, & qui vouloit menager les Anglois, qui avoient pris ombrage de l'entreprise de la Compagnie d'Ecosse, écrivit au Chancellier & au Conseil privé de ce Royaume, que cette requête nationnale, & la maniere dont on s'y prenoit pour la faire signer, étoient d'une consequence très-dangereuse. Il leur ordonna d'interposer l'autorité Royale, pour empêcher qu'on ne passât plus outre à la recherche des signatures, & il leur envoya sa lettre par un courier exprès. Le Conseil la receut le 26 de Decembre, & s'étant assemblé le lendemain, il fit publier le 28 une Proclamation, qui contenoit presque mot à mot les termes de

1699 la lettre de Sa Majesté. Elle étoit telle qu'on la va lire.

„ Comme par la lettre signée de nôtre „ main à Kensington le 22 du present mois „ de Decembre, nous avons donné à con„ noître aux Seigneurs de nôtre Conseil pri„ vé, qu'ayant été informez que nonobstant „ nôtre réponse à la derniere requête du „ grand Conseil de la Compagnie de nôtre „ ancien Royaume d'Ecosse, trafiquant en „ Afrique & aux Indes, laquelle nous jugions „ capable de donner une entiere satisfaction „ à tous nos bons sujets, on avoit formé le „ dessein de nous presenter une nouvelle „ adresse sur les mêmes affaires, & cela d'une „ maniere si peu respectueuse pour nôtre gou„ vernement, que nous aurions tout sujet „ d'en apprehender les suites: Comme jusques „ à present nous n'avons jamais denié à nos „ sujets leurs justes privileges, ni empêché la „ liberté de presenter des requêtes toutes les „ fois que cela s'est fait dans les formes duës „ & convenables; comme nous nous som„ mes pleinement expliquez au sujet de la „ derniere requête, nous n'avons pû nous „ empêcher de prendre une particuliere con„ noissance de la maniere impraticable dont „ on se sert pour en faire signer une nouvelle, „ jusques-là même que diverses personnes „ voulant se signaler en cela, n'ont point „ donné des marques de leur bonne affection „ pour nôtre gouvernement, & prétendent „ attribuer aux Proclamations publiées aux „ Indes Occidentales, la derniere disgrace ar„ rivée à la Compagnie, quoi qu'ils dussent

„ re-

„ reconnoître que cela eſt provenu de divers 1699.
„ autres motifs. Et comme enfin nous ſommes perſuadez que de telles pratiques ne peuvent tendre qu'à nous aliener les cœurs de nos bons ſujets, & que pour le maintien de nôtre gouvernement, & pour la conſervation de la tranquilité publique, il eſt néceſſaire qu'elles ſoient arrêtées & prevenuës, nous recommandons aux Seigneurs de nôtre Conſeil privé de donner à connoître nôtre mécontentement & nôtre reſſentiment touchant ces pratiques, comme auſſi de mettre en uſage les moyens les plus efficaces & les plus conformes aux loix pour les décourager, & en même tems empêcher que ceux qui ſont affectionnez à nôtre gouvernement ne tombent point dans des ſentimens contraires.

Quelque expreſſe que fût cette Proclamation, les Ecoſſois ne laiſſerent pas de continuer à prendre des ſignatures pour la requête nationnale, ce qui obligea le Roi, pour leur ôter toute eſperance de venir à leurs fins par des voyes ſi peu convenables, de proroger leur Parlement juſqu'au 24 de Mai.

D'un autre côté le Parlement d'Angleterre qui n'avoit agi qu'indirectement dans l'affaire de Darien, en prit ouvertement connoiſſance à certains égards. La Chambre des Seigneurs aſſemblée pour examiner ſi l'établiſſement des Ecoſſois en cette Province étoit contraire aux traitez faits avec l'Eſpagne, & s'ils avoient lieu de ſe plaindre des ordres qui avoient été envoyez aux Gouverneurs des Colonies à ce ſujet, conclut ſur le premier point, que les

1699. Commissaires du commerce en donneroient avis, & sur le second, que les ordres étoient conformes à une adresse que les deux Chambres avoient presentée à Sa Majesté.

Quelques jours auparavant, la Chambre-Basse voulant répondre au discours que le Roi avoit fait à l'ouverture du Parlement, s'étoit renduë en corps à Kensington, & lui avoit presenté une adresse dans laquelle l'amour qu'elle avoit pour le Roi ne pouvoit être plus vivement dépeint. *Comme nous sommes fortement persuadées*, lui dirent les Communes, *que rien n'est plus nécessaire pour le bien & pour la prosperité de ce Royaume, pour calmer les esprits de vos peuples, & pour déconcerter les desseins de vos ennemis, qu'une reciproque & entiere confiance entre Vôtre Majesté & son Parlement; nous regardons comme un très grand malheur, qu'après avoir si amplement pourvu à la sureté de Vôtre Majesté & de son gouvernement par mer & par terre, elle ait pris quelques ombrages de jalousie & de défiance de nôtre devoir & de nôtre affection pour vôtre personne sacrée, & pour vos peuples. Ainsi nous demandons très-humblement à Vôtre Majesté la permission de lui representer, qu'il est important pour maintenir & pour affermir une entiere confiance entre Vôtre Majesté & son Parlement, qu'il lui plaise de donner des marques de sa plus grande indignation à ceux qui ont eu, ou qui auront la hardiesse de lui faire de mauvais raports de leur procedé. Les Communes ayant aussi une juste reconnoissance des grands soins que Vôtre Majesté a toûjours pris pour la conservation & le maintien de la Religion, des droits & des libertez de vos peuples,*

ples, pour le défence desquels Vôtre Majesté a si souvent exposé sa personne Royale, elles protestent qu'elles feront tous leurs efforts pour empêcher & pour prevenir tous les faux bruits ou raports qui pourroient reflechir sur Vôtre Majesté & son gouvernement, & faire naître de la mesintelligence entre Vôtre Majesté & ses sujets. Le Roi répondit sur le champ, qu'il avoit si souvent reconnu d'une maniere publique ce que le Parlement avoit fait pour lui ; & qu'il avoit déclaré en tant de rencontres, que le bonheur d'un Roi d'Angleterre dépendoit d'une entiere confiance entre lui & cette Assemblée, qu'aucun ne s'étoit jamais émancipé de lui dire du mal des Communes. Il assura la Chambre en même tems, que si quelcun avoit été assez hardi pour l'entreprendre, il eût receu les plus grandes marques de sa colere : que c'étoit une justice qu'il devoit non seulement à son Parlement, mais aussi à tous ses sujets, qui en pourroient juger par ses actions ; que si quelcun venoit à s'oublier jusqu'à ce point, il le regarderoit comme son plus grand ennemi ; qu'il étoit bien aise que les Communes reconnussent le grand bien qui reviendroit au Royaume d'une mutuelle confiance, ainsi qu'il s'en étoit expliqué à l'ouverture du Parlement ; & qu'il prenoit en très-bonne part leurs soins pour dissiper les faux bruits ou raports contre sa personne & le gouvernement, les assurant que jamais aucune de ses actions ne donneroit de juste ocasion à la moindre mesintelligence entre lui & son peuple.

1699.

Ce grand Prince, qui dans cette sage réponse fit voir cette égalité toûjours constante

1699. qui regnoit dans tous ſes diſcours, eut la joie de voir avant la fin de l'année 1699. l'acomodement du neuviéme Electorat, par lequel le ſereniſſime Duc de Hannover ſe vid, après beaucoup de contradictions, en pleine & entiere poſſeſſion du titre & de tous les droits de cette éminente dignité : Ouvrage où il n'eut pas moins de part qu'aux traitez de Carlowitz, qui furent conclus la même année, & qui euſſent achevé de porter la tranquilité dans toute l'Europe, ſi la France eût licentié ſes troupes & deſarmé ſes vaiſſeaux, comme l'avoient fait ſes voiſins. Mais comme cette Couronne avoit des vûes que tout le monde n'avoit pas penetrées, il falut que ceux qu'elle étoit à portée d'inſulter ſe donnaſſent preſque les mêmes mouvemens que s'ils euſſent été en tems de guerre.

1700. La grande affaire qui ocupa la Chambre des Communes d'Angleterre au commencement de l'année 1700, fut celle des biens des rebelles d'Irlande, qui avoient été confiſquez en faveur de quelques particuliers, que le Roi avoit voulu gratifier, pour les recompenſer de leurs ſervices. Comme ces biens montoient à des ſommes très-conſiderables ſuivant la ſupputation qu'en avoient faite les Commiſſaires de la Chambre; les Communes, qui ne cherchoient qu'à ſoulager les peuples, & à aquiter la nation des dettes qu'elle avoit contractées pendant la guerre, jugerent à propos de s'en ſaiſir pour les apliquer aux uſages publics. Il ſe trouva le 28 de Janvier quatre cens cinquante Députez dans la Chambre, ce qui ne s'étoit point vu encore. Après avoir lu le bil pour revoquer ces confiſcations, on pro-

proposa si l'on en remettroit la troisiéme partie à la disposition du Roi, à quoi un grand nombre des membres inclinoit : mais la pluralité des voix fut pour la negative. On faillit à pousser la chose plus avant, & il ne tint pas à un très-grand nombre de Députez qu'on ne poursuivit à la rigueur ceux qui avoient conseillé à Sa Majesté de disposer de ces biens, comme des gens qui avoient attenté sur les droits du Parlement, & à qui il n'avoit pas tenu que la nation n'eût souffert un prejudice très-considerable. Le réglement ayant donc passé dans toutes les formes, les Communes se rendirent en corps à Kensington le 3 de Mars, & presenterent au Roi une adresse, contenant la resolution qu'elles avoient prise le 28 de Janvier. Elles representoient à Sa Majesté, qu'il étoit nécessaire d'aquitter au plûtôt les dettes de la nation ; que les Officiers qui lui avoient conseillé de faire des dons de ces biens confisquez avoient été la cause en quelque maniere qu'on avoit contracté ces dettes ; & que dans cette ocasion ils n'avoient pas seulement agi contre l'honneur de Sa Majesté, mais même qu'ils avoient manqué aux obligations de leurs charges. *Messieurs*, leur répondit le Roi, *je n'avois pas seulement été porté par ma propre inclination à recompenser des biens confisquez à mon profit en Irlande ceux qui m'avoient fidellement servi à la reduction de ce Royaume ; j'avois cru même qu'il y avoit de la justice à le faire. La longue guerre dans laquelle nous avons été engagez*, ajoûta-t-il, *a causé de grandes taxes, & a laissé la nation extremement endettée : & ce qui peut à mon avis le mieux contribuer à l'honneur, à l'interêt, & à la*

1700.

1700. *la ſureté du Royaume, eſt de prendre de juſtes meſures pour diminuer ces dettes, & pour ſoûtenir le credit public.*

Ce Monarque toûjours prudent, & parlant toûjours infiniment juſte dans les occaſions gliſſantes & épineuſes, prit un ſage milieu pour ne point intereſſer ſon autorité, ni bleſſer celle des Communes. Sans entrer dans le fond de la queſtion, à qui appartenoit la diſpoſitions des biens confiſquez, ce ſage Monarque juſtifia ſes Officiers, & inſinua qu'il pouvoit naturellement diſpoſer de ce qui avoit été confiſqué à ſon profit. Mais en même tems pour montrer que le bien & l'honneur de la nation le touchoient plus que tout le reſte, il donna un conſentement indirect que cet argent ſervît à ſoûtenir le credit de la nation en payant ſes dettes. Lors que la Chambre ſe fût raſſemblée, & qu'elle eût fait des reflexions ſur cette réponſe, il y eut un debat entre les Députez qui dura quelques heures, & enfin il fut conclu, *que quiconque avoit conſeillé au Roi de répondre de cette maniere avoit fait ſes efforts pour ſemer la meſintelligence & la jalouſie entre Sa Majeſté & ſon peuple.* Ce Monarque s'acomodant au tems, dit en ſoûriant à ceux qui furent lui raporter ce qui s'étoit paſſé à cette ocaſion dans la Chambre-Baſſe, qu'un Roi ne devoit pas relever tout : que cette Chambre travailloit à confirmer ſes libertez, qu'elle étoit loüable en cela; & que de ſon côté il tachoit à maintenir l'autorité Royale.

Il y eut de grandes conteſtations le mois ſuivant entre les deux Chambres. Les Seigneurs ayant cru devoir faire quelques changemens au bil des confiſcations & d'une taxe que le Roi

Roi avoit demandée, les Communes s'y opposerent, prétendant que tout ce qui regardoit les subsides étoit uniquement de leur ressort, & que les Pairs du Royaume n'avoient point d'autre droit là-dessus que celui du refus, ou de l'aprobation. Cette dispute commençoit à prendre un train facheux, il y eut jusqu'à trois conferences sur cette affaire. Les esprits étoient échaufez, tant les hommes sont delicats lors qu'il s'agit de privileges & de prerogatives. Mais un membre de la Chambre-Haute fit par une sage politique finir ces facheuses contestations. Après la derniere conference les Seigneurs en vinrent aux suffrages, & agiterent s'ils passeroient le bil sans changement, ou s'ils refuseroient de le passer. Trente-sept furent d'avis qu'il faloit se roidir contre la prétention des Communes, & trente-quatre prirent le parti de leur ceder, alleguant qu'ils ne pouvoient desaprouver leur delicatesse, puis que le droit d'imposer des subsides étoit la meilleure portion de leur autorité. Voila la Chambre-Basse divisée avec la Chambre des Seigneurs. Heureusement on proposa si les membres absens pourroient vôter par Procureur, & l'affirmative l'emporta. Trois voix favoriserent le changement, & six le contredirent, de sorte qu'il y eut quarante voix de part & d'autre, ce qui rendoit la question aussi indecise qu'auparavant: mais un Pair étant survenu dans ce tems-là, il opina contre sa propre Chambre, & ayant donné gain de cause à ses parties, le bil passa sans amendement. Le Roi se rendit au Parlement dès que cette dispute fut finie. Il donna son consentement au bil, & à plusieurs autres. 1700.

Après

1700. Après quoi il prorogea l'assemblée jusqu'au 23 de Mai. Il ne fit aucun discours aux deux Chambres, ce qui fit dire à un Seigneur qui avoit opiné contre les Communes, qu'on ne pouvoit trop admirer le silence de ce grand Monarque, & qu'on ne pouvoit mieux faire, par raport à ce qui s'étoit passé dans les deux Chambres, que d'imiter le sage silence de sa Majesté.

Le Duc de Queensbury, qui devoit assister au Parlement d'Ecosse en qualité de Grand Commissaire du Roi, arriva à Edimbourg le 25 de Mai, & il y fut reçû avec autant de solemnité qu'on eût jamais pratiqué en telle rencontre. Les Magistrats acompagnez des principaux bourgeois le furent recevoir, & il fit son entrée dans la ville avec un cortege de quarante carosses & de quatorze à quinze-cens Gentilshommes, dont la plûpart s'étoient avancez au devant de lui jusqu'à Belford & sur le chemin de Berwick. Les étudians de la ville rangez en cinq compagnies, dont chacune étoit commandée par un jeune Seigneur, furent aussi à sa rencontre. Ils portoient tous sur le retroussis de leurs chapeaux des banderoles de papier où étoit écrite en grosses lettres cette devise en Latin: *Aujourd'hui, ou jamais*. Ils le rencontrerent à quatre milles d'Edimbourg, & lui presenterent une requête aussi en Latin, pour le supplier de vouloir, à l'exemple de ses illustres ancêtres, soûtenir le droit de sa patrie, *qui, quoi qu'en bute aux revers de la fortune & presque opprimée par la violence de ses ennemis, n'est pas néanmoins*, disoient-ils, *encore entierement abatuë*. Ils le conjuroient de se souvenir de leur devise, puis qu'il avoit en main les moyens & l'autorité d'assurer, de

de défendre, & de maintenir par de bonnes loix la liberté de l'Ecosse & de la naissante Caledonie, établie depuis peu à Darien : *la nation*, ajoutoient-ils, *la regardant comme l'unique esperance qui lui reste. Vous étes aussi conjuré par les Manes des anciens Ecossois*, continuoient-ils, *par l'ordre sacré du Ministere, en un mot par les plus ardentes prieres de tous les Ordres du Royaume d'entreprendre ce grand ouvrage, ne doutant point que si vous l'achevez, vous ne vous rendiez aussi fameux par l'important service que vous rendrez à vôtre patrie, que vous étes illustre par vôtre naissance & par vôtre dignité.* 1700.

Dans le tems que le Duc de Quensburi partit pour se rendre en Ecosse, le Roi de Pologne fit une invasion dans la Livonie, assisté de troupes Moscovites, investit Riga, se rendit maître de quelques forts ; & le Roi de Dannemark n'eut pas plûtôt apris cette irruption qu'il fit marcher dans le Holstein Gottorp, celles qu'il avoit dans le Holstein Danois : tellement que la guerre étoit allumée dans le Nord, où le Roi de Suede & Sa Majesté Danoise faisoient des preparatifs extraordinaires tant par mer que par terre.

L'ouverture du Parlement d'Ecosse se fit le 31 du même mois de Mai, & le Haut-Commissaire du Roi presenta une lettre que ce Monarque avoit écrite à l'Assemblée, & dont voici les propres termes.

Le grand desir que nous avons de proteger & d'avancer l'interêt de nôtre ancien Royaume d'Ecosse, nous avoit fait prendre la resolution de venir tenir en personne cette seance du Parlement, afin que nous eussions pû remarquer plus clairement,

1700. *ment, ce qui est necessaire de faire encore pour la plus grande seureté de vôtre Religion, de vos loix, & de vos libertez: & comme lors de nôtre venuë dans la Grande Bretagne, nous avons eu pour but le soulagement & la prosperité des trois Royaumes en y rétablissant toutes choses dans l'état precedent, aussi sommes nous resolus de nous apliquer à tout ce qui peut tendre au bien & à l'avantage de nos bons sujets, cela étant la principale regle de nôtre gouvernement. Mais comme la presente conjoncture de nos affaires hors du païs, ne nous permet pas d'être present parmi vous, nous avons choisi nôtre très-fidele & bien amé Cousin & Conseiller, Jean Duc de Queensbury, pour representer nôtre personne & faire les fonctions de nôtre Commissaire dans cette seance. Nous sommes entierement persuadez de sa capacité & de son habileté, pour se bien aquiter de cet emploi; & nous ne doutons point qu'il ne vous soit agreable, eu égard à sa constante fidelité pour nous depuis nôtre avenement à la Couronne, & au grand zele qu'il a fait paroître, tant pour nôtre service que pour le bien & la prosperité du Royaume, dans toutes les occasions qui se sont presentées & dans tous les emplois qu'il a eu. Nous l'avons pleinement instruit de toutes les affaires que nous croyons devoir être mises en deliberation devant vous, & qui paroissent necessaires: c'est pourquoi nous souhaitons que vous ayez une entiere foi & confiance en lui. La guerre qui s'est rallumée en divers endroits de l'Europe, les grands armements qui se sont par mer & par terre, l'état douteux de la paix generale, & les continuelles machinations de nos ennemis tant du dedans que du dehors, tout cela vous doit donner à connoître,*

tre,

tre la necessité qu'il y a de conserver sur pié 1700.
les troupes, pour vôtre propre seureté, & nous esperons que vous nous assisterez des fonds suffisants pour cela. Nous avons une sensible douleur des disgraces & des pertes que la nation a souffertes dans son commerce; & nous contribuerons à tout ce qui peut tendre à l'avancement & à l'encouragement du negoce, puisqu'il est si nécessaire pour le bien de la nation. Nous vous recommandons sur tout, l'encouragement des manufactures, & l'avancement des denrées du propre cru du Royaume : ce qui n'est pas seulement le fondement le plus seur du commerce étranger, mais aussi le meilleur moyen de soulager & d'employer les pauvres, dont l'état déplorable demande vôtre consideration & vôtre aide. Vous pouvez être pleinement asseurés que nous maintiendrons & defendrons vôtre Religion, vos loix & vos libertés, ainsi que le gouvernement Presbiterien, comme ils sont établis; & les moyens efficaces que vous pourrez prendre pour empêcher l'accroissement du Papisme, & pour suprimer l'impieté & le vice, nous seront trés-agréables. Vous nous avez souvent donné des preuves évidentes de vôtre fidelité & de vôtre affection, mais particulierement dans toutes vos deliberations pendant vôtre derniere seance : ce dont nous vous remercions de tout nôtre cœur. Et comme nous ne vous demandons dans cette occasion, que ce qui est necessaire pour vôtre propre conservation contre les complots ou entreprises de vos ennemis, & pour le bien & l'avantage de la nation; nous ne doutons point que vous n'entriez promptement & d'un commum accord en deliberation sur les affaires qui seront muës devant vous; afin que le

tout

1700. *tout puiſſe ſe terminer à la ſatisfaction reciproque de nous & de nôtre peuple. Cependant nous vous aſſeurons de nôtre faveur & de nôtre protection, & ſouhaittons de tout nôtre cœur que vous vous portiez bien.*

Aprés qu'on eût leu cette lettre, le Grand Commiſſaire fit un diſcours, où il fit remarquer d'abord au Parlement, que l'empreſſement que le Roi témoignoit dans ſa lettre pour le bien & la proſperité de l'Ecoſſe devoit ſatisfaire toute l'Aſſemblée. Il dit qu'il n'avoit pas tenu à Sa Majeſté d'y ajouter une nouvelle preuve par ſa preſence, puis qu'elle n'auroit pas manqué de tenir la ſeance en perſonne ſi d'autres affaires importantes hors du Royaume ne l'euſſent privée de cette ſatisfaction. Après avoit mis devant les yeux des Deputez du Parlement le grand bonheur dont ils joüiſſoient ſous le regne de ce grand Monarque, & les avoir aſſurez de ſa protection Royale, il leur inſinua qu'ils devoient continuer de reconnoitre tant de bienfaits dont il avoit comblé la nation, en lui acordant les ſommes qui lui étoient néceſſaires dans la conjoncture. *Le Roi*, leur diſoit-il, *vous donne des raiſons ſi convainquantes de la néceſſité d'un nouveau ſubſide pour l'entretien des troupes, qu'il n'eſt pas beſoin d'y rien ajouter. La plûpart de ſes Alliez ſont envelopez dans les troubles du Nort, & ſes ennemis ſont prêts à embraſſer chaque ocaſion qui ſe preſentera. C'eſt pourquoi Sa Majeſté a une entiere confiance que vous continuerez avec plaiſir de marquer les mêmes égards reſpectueux que vous avez toujours fait paroitre pour ſon ſervice & pour*

pour vôtre ſureté. Sa Majeſté eſt très-ſenſible aux malheurs & aux accidens imprevus qui nous ſont arrivez au ſujet du commerce, & c'eſt pour cela qu'elle m'a inſtruit de concourir avec vous dans toutes les choſes néceſſaires pour l'avancement & pour l'encouragement de celui de cette nation. Je connois ſi parfaitement, continua le Duc, *la bonne intention de Sa Majeſté ſur ce ſujet, que je puis vous donner des aſſurances poſitives d'obtenir tout ce qui pourra être raiſonnablement propoſé.* Ce que venoit de dire le Grand Commiſſaire fut appuyé par un long diſcours que le Comte de Marchemont, Grand Chancellier prononça avec beaucoup d'éloquence. Il fit reſſouvenir le Parlement des grands & preſſans perils où les Ecoſſois ſe trouvoient lors que Sa Majeſté entreprit leur delivrance, & des grands miracles que le Ciel avoit faits en leur ſuſcitant ce grand Prince ſi heureux dans ſes entrepriſes. *Toutes ces choſes qui paroiſſoient impoſſibles*, dit le Chancellier, *ont été néanmoins executées à la grande joye, & à la conſolation de tous les bons ſujets de ce Royaume. Une paix univerſelle a terminé une guerre dans laquelle la plus grande partie des Princes & Etats de l'Europe étoient intereſſez & engagez. Elle a été une des plus grandes, des plus ſanglantes, & des plus onereuſes que l'Europe ait jamais ſoûtenuës ; mais quoi qu'elle ait duré long-tems, & que la nation & ſon credit y ayent couru pluſieurs riſques, cependant par la ſage conduite de nôtre Monarque* elle n'en a pas trop reſſenti les effets. *Nous vivions en paix chez nous : nos ennemis ne s'emparoient pas de nos maiſons : perſonne n'arrachoit le pain de la main de nos enfans : on n'enlevoit*

1700. *levoit point les bestiaux de nos pâturages, & nous ne nous serions presque pas aperceus de la guerre, si quelques-uns de nos compatriotes denaturez n'eussent ravagé & harsellé pendant très-peu de tems le Nord de l'Ecosse.* Après quelques autres choses de cette nature, le Comte de Marchmont continuoit de cette maniere. *Il s'agit maintenant de considerer, qu'encore que nous soyons en paix avec les Puissances étrangeres, toutefois l'inimitié d'un grand nombre de naturels, dont les uns vivent dans ce Royaume, & joüissent de la protection du Gouvernement, & les autres sont au dehors, n'est pas encore éteinte; que n'étant pas reconciliez, ils conspirent encore, & qu'ils ne cherchent que les ocasions d'executer leurs mauvais desseins. Nous pouvons aussi avec raison prendre connoissance de la rupture qui se commence entre les Princes Protestans du Nord, & des preparatifs de guerre que d'autres Princes & Etats voisins font tant par mer que par terre, lesquels, à mon avis, doivent nous obliger à nous tenir sur nos gardes, & à pourvoir à la sureté & à la tranquilité du Royaume. Le Roi vous a dit qu'il juge nécessaire pour cet effet de pourvoir à l'entretien des forces, & je suis certain que tout homme de bon sens donnera dans le sentiment de Sa Majesté. Je ne puis m'empêcher de vous dire que la sagesse penetrante de ce Monarque a été si visible pendant le cours de son regne, qu'elle merite que vous y deferiez, & que le soin qu'il a pris de vos interêts les plus chers demande que vous vous reposiez entierement sur lui.*

Le

Le Parlement se rassembla le 4 de Juin. 1700.
Les Ecossois entêtez toûjours de l'établissement de la Colonie de Darien, ne pensoient presque uniquement à autre chose. Dès le même jour les Députez ordonnerent, qu'après les afaires de Religion on examineroit celle-là avec un soin tout particulier, que toutes les propositions se feroient ouvertement & en pleine assemblée, sans se servir de l'organe des Comitez. Le 7 on proposa qu'on maintiendroit l'établissement de Darien comme juste & juridique, & conforme à l'acte du Parlement passé en 1695: & qu'ainsi cet établissement devoit être maintenu & confirmé par un autre acte: ce que voyant le Duc de Queensbury, il ajourna le Parlement jusqu'au 10. Ce Seigneur s'y rendit ce jour-là, & ayant vû que ces choses ne se passoient point de la maniere que le Roi souhaitoit, & qu'on alloit trop vite dans l'affaire de la nouvelle Caledonie, il l'ajourna jusqu'au premier de Juillet. Le Duc de Hamilton & plusieurs autres membres parurent fort mécontens de cette prorogation à laquelle ils ne s'attendoient point, puis qu'à peine le Parlement s'étoit assemblé, & qu'on n'y avoit encore passé aucun acte, ni pris aucune resolution. Il se fit le même jour dans une hôtelerie une assemblée, où plus de cent membres du Parlement signerent une adresse au Roi, qui lui fut presentée à Hamptoncourt le 22 du même mois. Ces membres representoient à Sa Majesté le tort qu'ils prétendoient être fait à toute la nation en général, & à la Compagnie

1700. des Indes & d'Afrique en particulier par un si long ajournement. Aprés quoi ils supplioient le Roi qu'il lui plût permettre à son Parlement de s'assembler le jour auquel il avoit été ajourné, & de tenir ses seances aussi long tems qu'il seroit nécessaire pour redresser les griefs de la nation, pour assurer ses justes droits & privileges tant au dedans qu'au dehors, sur tout dans la Colonie de Darien. Le Roi répondit le 29 à ceux qui lui avoient presenté cette adresse, qu'il n'avoit alors rien à leur dire, & qu'il envoyeroit sa réponse au Grand Commissaire pour la delivrer au Parlement lors qu'il se rassembleroit. Les Ecossois ne pouvoient pas comprendre qu'il y eût de bonnes raisons qui obligeassent le Roi d'Angleterre à ne prendre pas l'afaire de Darien avec la chaleur qu'ils la prenoient, & que cependant ce Monarque ne laissât pas d'être dans les interêts de la nation, comme il les en avoit assurez dans sa lettre, & comme venoient de le protester le Grand Commissaire & le Grand Chancellier du Royaume. Les Ecossois se trompoient, le Roy étoit dans les interêts de l'Ecosse, mais il ne l'étoit qu'autant que l'équité, la situation où se trouvoit alors l'Europe, & une sage politique le pouvoient permettre. Les Espagnols mettoient en fait, que les Ecossois en faisant irruption dans la Province de Darien avoient outrepassé les bornes de l'acte & de la patente de leur Compagnie, qui portoit expressement qu'ils ne pourroient s'établir en aucuns lieux habitez & possedez par les Princes alliez de la Couronne d'Angleterre. Il est vrai que les Ecossois dementoient cela, ayant jugé en plein

plein Parlement que cet établissement étoit 1700.
juste & juridique. Mais comme c'étoit un procez entre l'Ecosse & l'Espagne dans lequel le Parlement ne pouvoit pas être Juge, il étoit de l'équité du Roi de la Grand' Bretagne d'examiner si cette entreprise étoit legitime, ou si elle étoit contraire aux traitez de paix, & à la patente de l'établissement de la Compagnie Ecossoise, avant que de l'approuver & la soûtenir. Outre cette raison d'équité il y en avoit plusieurs de Politique qui devoient empêcher ce Monarque d'acorder sa protection aux Ecossois dans cette affaire qu'aprés une meure deliberation. Je n'en toucherai qu'une seule. Il est trés-certain que ce Prince, qui travailloit sans relache à rendre la paix solide & durable, regardoit l'entreprise de la Compagnie d'Ecosse comme un obstacle à ce grand dessein. Il ne faut pas donc être surpris s'il ne voulut rien precipiter dans cette affaire. Cette sage conduite de Sa Majesté Britannique chagrina les Ecossois, & par surcroit de mortification ils eurent avis dans ce temps là que les Espagnols les avoient chassez de leur nouvelle Caledonie.

Le Roi qui avoit fait dessein de passer en Hollande, comme les années precedentes, s'embarqua le 16 de Juillet, & le vent fut si favorable qu'il y arriva le lendemain. Ocupé de la grande affaire, qui en réglant la succession de la Monarchie d'Espagne sembloit assûrer à la Chrêtienté une paix ferme & stable, Guillaume III. quitta la Haye le 26 du même mois, après avoir été dans l'assemblée des Etats Generaux, & avoir eu

1700. des conferences avec les Ambaſſadeurs & les Miniſtres des Princes & Etats étrangers. Il arriva à Loo le même jour, & ce Prince infatigable qui penſoit à tout, & qui tachoit de prevenir tout, n'y fut pas plûtôt arrivé qu'il écrivit une lettre au Conſeil privé d'Ecoſſe. Cette lettre contenoit en ſubſtance, qu'il eût ſouhaité de tout ſon cœur, que la derniere aſſemblée du Parlement eût pu joüir des avantages qui lui auroient été procurez par les inſtructions qu'il avoit données à ſon Grand Commiſſaire, mais que n'ayant pas été poſſible, ni même néceſſaire d'aprouver les reſolutions de la Compagnie d'Afrique au ſujet de la Colonie de Darien, il n'eût pas laiſſé néanmoins, à l'inſtance de ſes Miniſtres, & pour la ſatisfaction de ſes peuples, de conſentir à leurs prieres, ſi la face des affaires n'avoit pas changé à cet égard. Sa Majeſté ajoutoit enſuite, qu'elle étoit ſenſiblement touchée de leurs pertes, & diſpoſée non ſeulement à leur acorder tout ce qui ſeroit néceſſaire pour le bien, pour le repos, & pour l'avantage du Royaume, mais auſſi à concourir avec le Parlement pour leur faciliter les moyens de ſe dedommager : qu'elle étoit prête à conſentir à toutes les loix qui ſeroient propoſées pour affermir l'établiſſement de la Religion & du Gouvernement Presbiterien, pour empêcher le progrés du Papiſme, pour reprimer le vice & l'impieté, pour avancer le commerce, & les manufactures, pour aſſurer la liberté des ſujets, & le repos du Royaume contre les ennemis communs & les pratiques des mal-intentionnez : enfin ſa Majeſté diſoit que ſon abſence hors du

du Royaume, qui étoit d'une néceſſité indiſ- 1700.
penſable, avoit cauſé les divers ajournemens du Parlement, mais qu'elle les aſſuroit qu'à ſon retour il s'aſſembleroit pour deliberer de leurs affaires, & que rien ne manqueroit de ſa part pour contribuer à leur bien & à leur proſperité.

Lors que le Roi étoit parti de la Haye il étoit acompagné de pluſieurs Seigneurs: & quelques jours après il y eut à Loo un concours extraordinaire de Princes, de Princeſſes, de Grands, & de Miniſtres des principales Puiſſances qui avoient concouru avec Sa Majeſté Britannique & les Etats Généraux à faire reüſſir le traité de partage. Les parties de divertiſſement n'empecherent pas les entretiens politiques, & on travailloit à prendre des meſures efficaces pour faire accepter ce traité fameux à l'Empereur, & aux autres Princes & Etats qui paroiſſoient avoir des raiſons pour ne s'en point accommoder; on travailloit même à le faire approuver au Roi d'Eſpagne, lors que le Roi receut la plus triſte nouvelle qu'il pouvoit recevoir depuis la mort de la Reine ſon auguſte épouſe. Ce fut la mort du Duc de Glocester, fils de Leurs Alteſſes Royales le Prince & la Princeſſe de Dannemark, l'heritier preſomptif de la Couronne, mort le 10 du mois d'Août. Ce jeune Prince dont le merite ſurpaſſoit les années, car il n'avoit pas encore douze ans, & qui profitoit déja en maître de l'exemple & des leçons du Héros à qui il devoit ſucceder, fut attaqué d'une fluxion ſi violente qu'il fut emporté dans quatre ou cinq jours. Le Roi de la Grand' Bretagne, qui avoit pour ce jeune

1700. Prince une tendresse paternelle, & qui prenoit beaucoup de soin de son éducation, ressentit cette perte avec une extreme douleur. Privé d'un digne éleve qui auroit fait renaitre la douceur & la gloire de son Regne ; touché pour les interêts d'une nation qu'il aimoit, & à laquelle il ne pouvoit rien laisser de plus pretieux en mourant qu'un Roi formé dans son Ecole, le Roi de la Grand' Bretagne ne pouvoit qu'être sensible à ce revers. Aussi eut-il besoin de sa fermeté ordinaire pour n'en être point abatu.

L'affliction de ce grand Monarque n'empêcha pas que quelques jours après il ne continuât à travailler sans relache aux affaires qui regardoient la tranquilité de l'Europe. La guerre du Nord étoit une de celles qu'il avoit pris le plus à cœur, parce qu'il en envisageoit les consequences, par raport aux grandes vûes qu'il avoit ; & ce fut par ses soins qu'on vid le traité de Travendal, qui rétablissoit la paix entre le Roi de Dannemark & le Duc de Holstein Gottorp, mais qui ne fut pas suivi de celui de la paix de la Livonie, comme on s'y étoit attendu. Il visita vers le commencement du mois de Septembre Breda, Bergopzoom & Grave, où il fit la revûe des troupes de ces places & des places voisines, & se rendit à Loo le 14 du même mois, ocupé toûjours de l'affaire de la succession d'Espagne. Les Ministres qu'il avoit en Allemagne, en Suisse, dans le Nord, & dans les principales Cours de l'Europe travailloient selon ses instructions à faire approuver & accepter le traité de partage, qui avoit été projetté avec tant de sagesse, & qui marquoit

quoit si bien la droiture de ce Monarque & 1700.
des Etats Généraux qui en avoient été les Mediateurs. Le Roi de France de son côté n'y travailloit pas moins fortement; au moins en jugeoit on ainsi sur les apparences. Il avoit fait notifier par tout ce traité, & M. Blecourt, son Envoyé extraordinaire à Madrid avoit presenté le 9 du même mois de Septembre à Sa Majesté Catholique le memoire qu'on va inserer.

„ Quoi que le Roi mon maître ait déja „ fait asseurer diverses fois Sa Majesté Ca„ tholique, qu'il étoit resolu de contribuer „ tout ce qui est en son pouvoir, pour la „ conservation de la paix qu'il a plû à Dieu „ de redonner à l'Europe; & que S. M. s'en „ soit elle même expliquée dernierement au „ Marquis de Castel dos Rios Ambassadeur „ d'Espagne, cependant comme la sincerité „ de ses intentions ne sçauroit trop éclater, „ S. M. m'a ordonné de renouveller ces as„ seurances qu'elle avoit déja données, & „ de notifier en même temps, que le traité „ conclu depuis peu entre Sa Majesté, le Roi „ d'Angleterre & les Etats Generaux des Pro„ vinces-Unies, n'a pour but que de conser„ ver pour long-tems le répos de la Chrê„ tienté. Sa Majesté & ses Alliez avoient „ lieu de croire, qu'ayant communiqué au „ Roi d'Espagne les mesures prises pour le „ maintien de la tranquilité publique, Sa „ Majesté Catholique se feroit jointe à eux „ pour les faire réüssir, d'autant plus volon„ tiers qu'elle n'en pouvoit recevoir aucun „ prejudice; mais qu'au contraire ces mesu-

1700. „ res pouvoient mieux afermir le repos de „ ses Royaumes, & que c'étoit là le veritable moyen de prevenir par un partage juste & équitable, les diferents qui pourroient „ survenir entre les pretendans à la Monarchie d'Espagne, en cas que par un triste „ évenement qu'on ne peut empêcher ni obvier, cette grande succession devint un jour „ vacante. Mais comme diverses considerations, qu'il n'est pas nécessaire de refuter „ ici, ont detourné le Roi Catholique d'entrer dans le traité de question, j'ai ordre „ du Roi mon maître, de declarer comme „ je fais par le present memoire, qu'étant „ persuadé que ce Prince se souviendra des „ promesses qu'il a faites & souvent reïterées „ depuis la paix, qu'il ne prendroit aucune „ resolution capable de troubler le repos public, Sa Majesté espere qu'il les effectuera „ ponctuellement; elle a même tant de confiance en sa parole, qu'elle a de la peine „ à ajoûter foi au bruit qui se répand de tous „ côtez, qu'il y a des ordres donnez pour recevoir des troupes de l'Empereur ou autres „ étrangeres, dans les Royaumes de Naples „ & de Sicile, le Duché de Milan, & autres „ Etats dependans de la Couronne d'Espagne; que neanmoins si ce bruit vient à se „ confirmer malheureusement, Sa Majesté „ prevoyant dès à present les fâcheuses suites „ qui pourroient resulter d'une telle entreprise, se trouve obligée pour le bien de „ l'Europe, d'avertir qu'elle s'y opposera fortement, & qu'elle mettra pour cet effet en „ œuvre tous les moyens qu'elle jugera convenables; que le Roi d'Angleterre & les

„ Etats

„ Etats Generaux des Provinces-Unies devant se joindre à Sa Majesté conformement audit traité, agiront de concert avec elle pour faire échoüer les entreprises qui pourroient y être contraires; & que ni Sa Majesté ni ses Confedérez, ne soufriront jamais que l'Empereur envoye de ses troupes ou autres étrangeres, sous quelque pretexte que ce soit, dans aucun Etat de la dependance de la Monarchie d Espagne. 1700.
„ Le Roi mon maître m'a encore ordonné d'ajoûter à ceci, que comme il veut bien croire que l'intention du Roi Catholique est de maintenir la paix, & que par consequent il ne prendra aucune resolution capable de rallumer la guerre, Sa Majesté renouvelle aussi ses asseurances de ne donner aucune atteinte à son repos, & de le laisser paisiblement joüir du gouvernement de ses Etats; qu'elle souhaite qu'il les puisse posseder long-tems; qu'enfin Sa Majesté s'engage en particulier, de ne rien entreprendre sur quelque partie que ce soit des Etats de la Couronne d'Espagne, pendant le cours du Regne de Sa Majesté Catholique, en cas que l'Empereur veuille prometre de ne faire marcher aucunes troupes en Italie, soit siennes propres, soit étrangeres, & s'obliger aussi à ne point prendre possession, sous quelque pretexte que ce puisse être, d'aucune partie de la succession du Roi d'Espagne pendant sa vie.

Le Roi de France ne pouvoit pas s'expliquer plus nettement sur le but du traité de partage & sur sa disposition à le maintenir que le faisoit son Envoyé dans ce memoire

1700. qu'il avoit receu de la Cour de Verſailles. Les Miniſtres qu'il avoit dans les autres Cours ne parloient pas d'une maniere moins claire. Ils faiſoient tous les efforts imaginables pour faire accepter ce traité à tous les Princes de l'Europe. *La haute opinion*, diſoient ces Miniſtres aux Puiſſances auſquelles ils le vouloient faire goûter, *la haute opinion qu'a Sa Majeſté Très-Chrêtienne de vôtre ſageſſe & de vôtre zele pour le bien général de la Chrêtienté, ne lui permet pas de mettre en doute qu'elles n'apprennent avec joye la concluſion de ce traité, qui confirme poſitivement celui de Ryſwick. Sa Majeſté s'attend qu'elles voudront bien ſe joindre aux autres Puiſſances pour la garantie de ce partage, dont le principal but eſt de rendre ferme, & ſtable la tranquilité de l'Europe. Elle eſpere enfin que ces motifs dont elles concevront ſans peine la force & l'évidence, vous feront prendre ſans doute ſur un ſujet ſi important des reſolutions conformes au bien public, à vos propres interêts, & à l'attente de tout le monde.*

Tandis que tout étoit en mouvement dans toutes les Cours de l'Europe, pour les porter à accepter ce partage, & que ceux qui l'avoient projetté & conclu ſe mettoient en état de le ſoutenir lors qu'il en ſeroit tems, le Roi de la Grand' Bretagne repaſſa en Angleterre, où il arriva le 29 d'Octobre, ayant fait le trajet dans un jour. Ce Prince y fut receu avec les rejoüiſſances ordinaires. Le Parlement s'aſſembla le 4 du mois ſuivant, & il fut encore prorogé juſqu'au 2 de Decembre.

Celui d'Ecosse s'assembla le 9 du même 1700.
mois, conformément à la derniere prorogation, & on y fit d'abord la lecture d'une lettre que le Roi avoit écrite aux membres de cette Assemblée. Cette lettre contenoit en substance; que Sa Majesté avoit été obligée de les ajourner pour passer dans les Provinces-Unies, où diverses affaires importantes l'avoient appellé; mais que puisqu'ils étoient assemblez, il ne tiendroit pas à elle que leur seance n'eût une fin heureuse, les assurant qu'elle étoit entierement disposée à concourir avec eux à toutes les choses qui seroient avantageuses à la nation Ecossoise; promettant de les maintenir dans leurs libertez, dans leurs droits, dans leurs privileges, & leur recommandant en particulier ce qui regardoit le maintien de la Religion Protestante, & le gouvernement qui étoit établi, de même que leur sureté, l'avantage du commerce, & toutes les loix qui pouvoient rendre la nation florissante. Sa Majesté ajoûtoit, qu'elle étoit sensible à la perte que la nation avoit souffert dans l'entreprise de Darien, & que ç'avoit été à regret qu'elle n'avoit pû consentir aux pressantes sollicitations de ses Ministres touchant cette affaire, qui auroit engagé la nation dans une guerre inévitable, dans laquelle elle n'eût pû recevoir aucune assistance: mais qu'elle étoit prête à faire ce qui pourroit contribuer au bien de la Compagnie d'Afrique & des Indes, pour lui donner le moyen de reparer ses pertes. Elle leur representoit aussi les nécessitez de l'Etat, les exhortant d'acorder les subsides nécessaires pour cet effet.

1700. Après la lecture de cette lettre le Haut Commissaire & le Chancellier firent un discours, dans lequel ils exhorterent les membres de l'Assemblée à l'union, à la moderation, & à la diligence, leur recommandant sur tout de ne pas prêter l'oreille à ceux qui voudroient les porter à faire revivre leurs prétentions sur la Colonie de Darien. Le Roi avoit fait sentir aux Ecossois depuis fort long-tems, & dans sa derniere lettre, qu'il y avoit une infinité de raisons qui devoient les avoir obligez à ne s'embarquer pas dans cette entreprise. mais le Grand Commissaire & le Grand Chancellier parlant plus intelligiblement, dirent sans detour aux Députez du Parlement que l'Ecosse n'avoit pas besoin d'une guerre, qu'une nouvelle tentative leur attireroit, supposé qu'ils vinssent à leurs fins, & qu'il ne faloit plus qu'ils s'entêtassent de l'établissement de cette Colonie.

A peine le Roi étoit-il arrivé en Angleterre qu'on aprit que le Roi d'Espagne étoit mort le premier du mois de Novembre, & que quelque tems avant que de mourir, il avoit fait son testament en faveur du Duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France. Le traité de partage que l'apprehension d'une nouvelle guerre avoit fait naître, n'avoit pas été du goût de tout le monde. Il avoit allarmé la Cour de Rome, toute l'Italie, le Duc de Lorraine & quelques autres Princes. Mais ceux qui en avoient été allarmez le plus c'étoit les Espagnols, qui voyoient par là leur Monarchie démembrée. Pour éviter ce démembrement ils se donnerent à celui qu'ils crûrent être le plus fort, & c'est

ce

ce que la France avoit bien prevu. Après 1700.
les démarches que Loüis XIV. avoit faites pour conclurre un traité qui lui étoit si avantageux ; après tant de mouvemens qu'il s'étoit donnez pour le faire accepter aux Princes & Etats de l'Europe ; après tant de protestations qu'avoient fait ses Ministres, que de quelque maniere que les choses tournassent le Roi Très-Chrêtien s'en tiendroit au partage provisionnel, qui avoit été fait avec tant de sagesse, & avec tant de desinteressement de la part du Roi d'Angleterre & de Leurs Hautes Puissances ; après une signature si solemnelle que celle qui avoit été faite de ce traité ; peu de gens crurent que la Cour de France acceptât la disposition du Roi Catholique. Cependant elle ne balança pas un moment à l'accepter : ce qui fit dire à Sa Majesté Britannique que le Roi Très-Chrêtien s'étoit oublié, qu'il ne connoissoit ni ses interêts, ni ses forces, & qu'aveuglé par son ambition il avoit justifié ses ennemis, qui lui avoient si souvent reproché une Politique Machiaveliste. Dès le 24 du même mois l'Ambassadeur d'Espagne à la Haye notifia à Leurs Hautes Puissances l'acceptation que la France avoit faite du testament du feu Roi Catholique, ausquelles il témoigna le desir ardent que les Espagnols avoient d'entretenir une veritable paix, une veritable amitié, & une veritable correspondance avec les Etats Généraux & Sa Majesté Britannique. Cette notification fut suivie d'un memoire que le Comte de Briord, Ambassadeur extraordinaire de France, presenta le 4 de Decembre, où le Ministre François disoit d'abord,

1700. que si les Etats Généraux des Provinces-Unies paroissoient surpris que le Roi Très-Chrêtien eût accepté le testament du feu Roi d'Espagne, ils remercieroient bien-tôt Sa Majesté Très-Chrêtienne de ce qu'elle avoit preferé en cette ocasion le repos public aux avantages de Sa Couronne; qu'il suffiroit qu'ils eussent le tems d'examiner avec leur prudence ordinaire les troubles infinis qu'auroit produits l'execution du traité de partage; qu'ils avoüeroient que cette execution seroit un malheur commun à toute l'Europe; & que certainement ils jugeroient que rien n'étoit plus opposé au traité que d'en abandonner l'esprit pour s'attacher uniquement aux termes. *Car enfin*, disoit l'Ambassadeur extraordinaire, *il a falu dans cette conjoncture distinguer l'un de l'autre. L'esprit & les termes du traité étoient unis pendant que le Roi d'Espagne a vécu; les dernieres dispositions de ce Prince & sa mort y mettent une telle difference que l'un est absolument détruit si les autres subsistent. Le premier maintient la paix générale, les termes causent une guerre universelle. Cette seule observation vraye decide du choix à faire pour se conformer à l'objet principal du traité tel qu'il est expliqué par les premiers articles*; Maintenir la tranquilité générale de l'Europe, conserver le repos public, éviter une nouvelle guerre par un acomodement des disputes & des differens qui pourroient resulter au sujet de la succession d'Espagne, ou par l'ombrage de trop d'Etats reünis sous un même Prince; *c'est par de tels motifs que le Roi a pris avec ses Alliez les mesures nécessaires pour prevenir*

la

la guerre que l'ouverture de la succession d'Espagne sembloit devoir exciter. 1700.

La vûe de Sa Majesté, continuoit le Comte de Briord, *n'a pas été d'aquerir par un traité les Royaumes de Naples & de Sicile, la Province de Guipuscoa, & le Duché de Lorraine, ses Alliez n'avoient aucun droit sur ces Etats; peut-être auroit-elle obtenu des avantages plus considerables par ses armes, si elle avoit eu dessein de les employer à l'ocasion de la mort du Roi d'Espagne; mais son principal objet étant de maintenir la paix elle a traité sur cet unique fondement. Elle a permis à M. le Dauphin de se contenter du partage destiné à lui tenir lieu de tous ses droits sur la succession entiere des Royaumes d'Espagne. Il arrive donc que les mesures prises dans la vûe de maintenir la tranquilité publique produisent un effet contraire, qu'elles engagent l'Europe dans une nouvelle guerre, s'il devient nécessaire pour conserver la paix d'user de moyens differens de ceux qu'on s'y étoit proposez.* L'Ambassadeur de France tachoit de prouver par ce sophisme & par d'autres semblables, que le traité de partage ne pouvoit être executé, que l'Europe ne fût exposée aux longues & sanglantes guerres que le Roi Très-Chretien de concert avec le Roi d'Angleterre & Leurs Hautes Puissances avoit voulu prevenir, & que l'acceptation du testament du Roi Catholique en faveur du Duc d'Anjou les prevenoit necessairement. Ce memoire qui estoit extremement long & auquel les Etats ne voulurent pas repondre qu'ils n'eussent auparavant consulté Sa Majesté Brittannique, étoit acom-

1700. acompagné d'une lettre du Roi de France, dans laquelle il leur disoit, que la tranquilité de l'Europe étoit si solidement établie par la juste disposition que le feu Roi d'Espagne avoit faite en faveur de son petit-fils Philippe V, qu'il ne doutoit pas de la part que Leurs Hautes Puissances prendroient à son avenement à la Couronne. Voila comme le Roi de France se moqua d'un traité solemnel qu'il avoit sollicité avec les dernieres instances; voila comme il foula aux piés sa parole Royale dans le tems même que ses Ministres faisoient les derniers efforts pour porter les Suisses, les Princes d'Italie, & ceux d'Allemagne, à accepter ce traité provisionel, & à s'en rendre les garants.

Le Comte de Tallard, Ambassadeur de France arriva à Londres le 19 du même mois de Decembre, & quatre jours après dans une audience qu'il avoit demandée, il presenta au Roi de la Grand' Bretagne une lettre du Roi son maître, où Sa Majesté Très-Chrêtienne lui disoit en d'autres termes ce qu'elle avoit écrit à Leurs Hautes Puissances. La réponse que fit Sa Majesté Britannique au Ministre de France ne fut qu'une réponse vague, dans laquelle elle n'avoit garde de manifester le parti qu'elle avoit à prendre. Cependant on donna ordre d'équiper des vaisseaux dans le Royaume, & de se mettre en état de défense par tout: il se tint des conseils d'Etat presque tous les jours, il arriva un Ministre de l'Empereur en Angleterre, avec lequel on eut des conferences frequentes, & le Roi ayant cassé le Parlement, il déclara par une Proclamation qui fut publiée, qu'il en faisoit

soit assembler un nouveau, à cause de quelques 1700.
affaires, qui étoient de la derniere importance pour les interêts de la nation.

Les Etats Generaux, qui eussent souhaité la paix, & dont le but constant est d'assurer à leurs heureux peuples l'abondance & la liberté dont ils joüissent sous le meilleur gouvernement du monde, se trouverent bien embarrassez. La France ayant rompu le traité que la Hollande avoit conclu avec cette Couronne, pour prevenir un embrasement dans l'Europe, ces sages Souverains n'en témoignerent pas le moindre ressentiment. Ils se contenterent de faire des plaintes, & lors qu'ils virent qu'elles étoient inutiles, ils garderent un profond silence, se contentant de prendre des mesures secrettes, pour être en état de resister à un voisin puissant, dont ils connoissoient bien les desseins. Ils demanderent des conferences, pour la conservation de la paix, & la sureté de leur païs: la France les leur acorda, & envoya le Comte d'Avaux à la Haye, pour conferer avec leurs Députez; mais en même tems cette Couronne les pressa avec hauteur de reconnoître le Roi d'Espagne. Leurs Hautes Puissances qui étoient en droit de ne donner qu'une simple negative, alléguerent pourtant des raisons pertinentes, pour se défendre de ce qu'on éxigeoit d'elles si hautement: cependant la France ne laissa pas d'en venir aux voyes de fait, elle fit entrer ses troupes dans toutes les places Espagnoles des Païs-Bas, y retint comme prisonnieres les troupes Hollandoises qui gardoient ces places, & menaçant d'une invasion à tous momens, Leurs Hautes Puissances crurent qu'il étoit de

la sagesse de ceder au torrent, elles reconnurent le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne.

1701. Le Parlement d'Angleterre s'assembla le 17 de Fevrier 1701, & fut prorogé jusqu'au 21. Le Roi s'y rendit ce jour-là & le lendemain, & fit ce discours aux deux Chambres.

MILORDS & MESSIEURS,

Le grand malheur qui nous est arrivé par la mort du Duc de Glocester fait qu'il est absolument nécessaire d'assurer la succession de la Couronne dans la ligne Protestante après moi & la Princesse. Le bonheur de la nation, & la sureté de nôtre Religion, qui sont les choses qui nous regardent le plus, semblent tellement en dépendre, que je ne saurois douter que vous n'y donniez unanimement les mains, ce que je recommande serieusement à vos considerations. La mort du Roi d'Espagne, avec la déclaration de son successeur à cette Monarchie a fait un si grand changement dans les afaires étrangeres, que je me trouve obligé de vous prier de considerer murement la situation où elles sont: & je ne doute pas que vous ne preniez là dessus les resolutions les plus avantageuses qu'il se pourra pour l'interêt & la sureté de l'Angleterre, pour la conservation de la Religion Protestante en géneral, & pour la paix de toute l'Europe. Ces choses sont d'une telle consequence, que j'ai cru qu'elles meritoient la consideration d'un nouveau Parlement, afin qu'on pût connoître plus precisément les sentimens de la nation dans cette grande conjoncture. Je me trouve obligé, Messieurs des Communes, de vous recommander d'acorder les subsides

sides que vous jugerez à propos pour le service 1701.
de cette année, & de vous faire ressouvenir de faire bon les non-valeurs des fonds, & d'aquitter les dettes publiques contractées pendant la derniere guerre, à quoi on n'a pas encore pourvu. Je suis aussi obligé de recommander à vos soins l'état de la flote, & de considerer quelle augmentation on y doit faire: car étant le boulevard de la nation Angloise, il est nécessaire qu'elle soit mise sur un bon pié. Je vous recommande en même tems de songer à la sureté des ports de ce Royaume, particulierement de ceux où sont nos vaisseaux pendant l'hiver; de faire de bons réglemens, & d'encourager le commerce. Comme ces choses regardent le public, j'espere que vous y ferez attention: & si vous pouviez trouver des moyens propres pour employer les pauvres, vous vous dechargeriez d'un grand fardeau, outre que vous rendriez utiles à l'Etat tant de mains qui seroient d'un fort grand secours à la nation, pour les manufactures & les autres ouvrages. J'espere, MILORDS & MESSIEURS, *que vous prendrez des resolutions si unanimes & si vigoureuses sur les afaires importantes dont vous aurez à traiter, qu'il paroîtra par ces resolutions tant au dehors qu'au dedans, que nous sommes parfaitement bien unis ensemble. C'est mon sentiment, que rien ne peut contribuer davantage à nôtre sureté que de nous rendre considerables au dehors.*

Les Communes, ayant fait la lecture du discours de Sa Majesté, resolurent le 25, qu'elles se tiendroient attachées au Roi; qu'elles le maintiendroient & son gouvernement; & qu'elles prendroient les mesures les plus

1701. plus convenables, celles qui tendroient le plus efficacement à l'interêt & à la sureté de l'Angleterre, à la conservation de la Religion Protestante & à la paix de l'Europe. Elles delibererent même, si, vû la maniere dont s'y prenoit la France, la nation devoit attendre d'être prevenuë, ou si elle devoit prevenir: mais elles se contenterent de demeurer d'acord en général de la nécessité de se mettre en état de n'être point surpris: le plus grand nombre des suffrages ayant opiné qu'en attendant, c'étoit l'unique moyen pour maintenir la paix de l'Europe, ou du moins pour n'être pas engloutis par une nouvelle guerre, si on ne pouvoit s'empêcher de la soûtenir. Cette resolution ayant été prise, la Chambre se rendit en corps à Kensington pour en faire part à Sa Majesté, qui après l'avoir remerciée lui communiqua un memoire qui lui avoit été presenté le jour auparavant par l'Envoyé extraordinaire de Leurs Hautes Puissances. *Je crois*, dit Sa Majesté aux Communes, *que la premiere partie de ce memoire aura besoin de vôtre conseil, & la seconde de vôtre assistance. Le memoire étoit conçu en ces termes.*

„ Le soussigné Envoyé extraordinaire des „ Etats Généraux des Provinces Unies, a „ ordre de représenter à Vôtre Majesté avec „ tout le respect possible que L. H. P. ayant „ considéré que leur retardement à reconnoître le Duc d'Anjou pour Roi d'Espagne, „ étoit mal interprété, comme si leur but „ n'étoit que de gagner temps, pour se mettre dans une posture de guerre, se sont „ crûs obligés à reconnoître le Duc d'Anjou „ sans

„ ſans conditions, ſe reſervant à ſtipuler, dans 1701.
„ la négociation prête à commencer, les conditions néceſſaires pour aſſurer la paix de l'Europe, dans laquelle négociation les Etats ſont fermement réſolus de ne rien faire ſans le conſentement de V. M. & des autres Potentats intéreſſez à la conſervation de ladite paix, comme ils ont expreſſément déclaré à l'Ambaſſadeur de France.
„ Ledit ſouſſigné Envoyé extraordinaire a en particulier des ordres très exprés de donner à V. M. toutes les aſſurances poſſibles que les Etats ne feront aucune démarche que de concert avec V. M. la priant qu'à cette fin elle veuille envoyer les inſtructions & les ordres néceſſaires à ſon Miniſtre à la Haye pour agir conjointement en cette négociation, & qu'il ne ſoit rien conclu ſans la participation des uns & des autres, & juſques à ce que l'Angleterre & la Hollande trouvent également leur ſûreté, ce qui tend en même tems à l'affermiſſement du repos public. Mais comme il peut arriver qu'il ne ſera pas poſſible de convenir avec la France & l'Eſpagne, ſur des conditions raiſonnables, & que la négociation étant interompüe, les Etats pourront être attaquez par les nombreuſes forces que la France a fait avancer, même juſques ſur leurs frontiéres : ils ont ordonné audit Envoyé de repréſenter à V. M. l'extréme néceſſité qu'ils auront dans un ſi grand danger, de l'aſſiſtance de l'Angleterre, & de prier V. M. d'ordonner que les ſecours ſtipulez par les traitez, ſoient prêts, afin qu'ils puiſſent compter ſur eux, ſi le beſoin le requiert.

Le

1701. Le même jour que le Roi s'étoit rendu au Parlement, les Seigneurs s'étoient assemblez pour examiner le discours de ce Monarque, & ils resolurent de lui presenter une adresse qu'ils communiquerent aux Communes, qui l'aprouverent unanimement. Ils temoignerent au Roi dans cette adresse, qu'ils étoient pleinement convaincus des choses dont il avoit plu à Sa Majesté de leur recommander l'examen. Aprés quoi ils le supplierent d'ordonner que tous les traitez qui avoient été faits entre Sa Majesté & les autres Princes & Etats, depuis la derniere guerre, leur fussent communiquez, afin que les ayant examinez murement ils pussent en donner leur sentiment au plûtôt. *Cependant*, ajoûterent les Seigneurs, *nous supplions très-humblement Vôtre Majesté qu'il lui plaise entrer en alliance avec tous les Princes & Etats qui voudront s'unir pour conserver en équilibre la balance de l'Europe: assurant Vôtre Majesté, que nous serons prêts à concourir à tous les moyens efficaces qui tendront à procurer l'honneur & la sureté de l'Angleterre, la conservation de la Religion Protestante, & la paix de la Chrêtienté.*

Deux jours avant que la Chambre Haute presentât cette adresse, on avoit communiqué au Parlement par ordre du Roi une lettre qu'on disoit avoir été écrite par le Comte de Melfort, Secretaire d'Etat du Roi Iaques, au Comte de Perth, son frere. Cette lettre qui étoit datée de la Cour de S. Germain contenoit en substance un nouveau dessein contre le Roi & le gouvernement, & repaissoit les mal-intentionnez de beaucoup d'esperances chimeriques. Le Comte promettoit aux partisans

tisans du Roi Jaques un promt & puissant se- 1701.
cours, les exhortoit à se tenir prêts, & les assuroit que le Comte d'Arram se mettroit à la tête des mécontens d'Ecosse. Cette lettre ne parloit que des grands preparatifs de guerre qui se faisoient en France tant par mer que par terre, & celui qui l'avoit écrite ajoûtoit qu'on ne doutoit point que le Roi Très-Chrêtien ne donnât son consentement pour cette expedition qui devoit faire tant d'honneur à la Religion Catholique Romaine, & que la conjoncture ne pouvoit être plus favorable dans un tems que les Anglois, ni les Hollandois n'avoient aucun vaisseau de guerre en mer.

Quoi que cette entreprise ne fût regardée que comme une vision, elle anima pourtant les Anglois. Les Seigneurs supplierent le Roi dans leur adresse de donner les ordres nécessaires pour saisir les chevaux & les armes des Papistes & autres personnes qu'on soupçonnoit être mal-intentionnées, & de faire executer les loix en les éloignant de la capitale du Royaume. A quoi ils ajouterent, qu'ils prioient en même tems Sa Majesté d'ordonner qu'on équipât incessamment une flote telle que sa sagesse jugeroit être nécessaire dans la conjoncture pour la défense de Sa Majesté & du Royaume. Le Roi répondit aux Seigneurs qu'il donneroit les ordres nécessaires pour les choses qu'ils souhaitoient, & qu'il auroit soin de faire équiper une flote qui fût suffisante pour leur défense commune.

La copie du traité fait avec les Etats Généraux le 3 Mars 1677. avec les renouvel-

lemens

1701. lemens qui y avoient été faits depuis, fut presentée par ordre du Roi à la Chambre Basse. Après quoi la Chambre ayant examiné en grand Comité la réponse de Sa Majesté à son adresse, elle resolut d'en presenter une nouvelle pour la prier d'entrer de concert avec les Etats Généraux des Provinces-Unies en telles negociations qu'elle jugeroit à propos pour la sureté reciproque des deux Etats, & pour la conservation d'une paix générale, promettant de l'appuier & de l'assister de tout son pouvoir dans l'execution du traité avec les Etats qu'on venoit de lui presenter. Environ deux cens Députez presenterent l'adresse le 4 de Mars, & le Roi fit cette reponse.

Je vous remercie, Messieurs, de bon cœur du conseil que vous m'avez donné, & de la resolution unanime que vous avez prise de m'aider & & de m'assister à maintenir le traité dont il est fait mention dans vôtre adresse. Je donnerai ordre incessamment à mes Ministres dans les Cours étrangeres d'entrer en negociation de concert avec les Etats Généraux & autres Potentats pour parvenir à ces grandes fins que vous vous proposez. Rien ne peut contribuer plus efficacement à nôtre sureté que l'unanimité & la vigueur que vous avez montrée en cette occasion: & de mon côté je tacherai toûjours de conserver & d'augmenter l'union reciproque & la confiance qui regne entre nous.

Tandis que le Parlement d'Angleterre prenoit ces resolutions, celui d'Ecosse n'en prenoit pas de moins vigoureuses. Il avoit resolu dès le mois de Fevrier d'assister de tout son pou-

pouvoir le Roi & ſon gouvernement, & de 1701
lui fournir & entretenir toutes les troupes qui ſeroient néceſſaires pour cet effet, reconnoiſſant que la grande delivrance qu'il avoit plu à Dieu de procurer au Royaume par le moyen de ce Monarque ne devoit jamais être oubliée, & que la ſureté & le bonheur de la nation dependoit aprés Dieu de la conſervation de ſa perſonne ſacrée. L'affaire de Darien n'avoit pas été oubliée dans cette Aſſemblée, mais on y fut un peu plus moderé qu'on ne l'avoit été dans les precedentes ſeances.

Les Communes réſolurent le 8 du même mois de Mars d'entretenir trente mille matelots, & le jour ſuivant cette reſolution fut confirmée. Quelques jours après ayant conſideré en grand Comité le premier chef du diſcours du Roi concernant la ſucceſſion à la Couronne, elles demeurerent d'acord, qu'il étoit abſolument néceſſaire d'étendre cette ſucceſſion dans la ligne Proteſtante après Sa Majeſté, la Princeſſe de Dannemark & leurs legitimes heritiers, tant pour conſerver la paix & le bonheur du Royaume que pour affermir de plus en plus la Religion Reformée, & le 22 elles convinrent que la Princeſſe Sophie, Ducheſſe Doüairiere de Hannover étoit la plus proche à ſucceder, après le Roi, la Princeſſe Royale & ſes heritiers Proteſtans aprés elle, la Princeſſe Sophie étant fille de Frederic V. Roi de Bohéheme, & d'Eliſabeth d'Angleterre, qui étoit fille de Jaques I. Roi de la Grand' Bretagne.

Les choſes prenoient un bon train, comme l'on void, dans le Parlement d'Angleterre,

 mais

1701. mais il s'y leva tout d'un coup des nuages qui faillirent à troubler la ſerenité de cette ſeance, & le Roi eut beſoin de toute ſa ſageſſe pour les diſſiper.

Les Seigneurs ayant envoyé le 28 aux Communes de permettre que leur Secretaire ſe rendît à leur Comité pour y être ouï ſur quelques afaires qui concernoient le traité de partage, leur demande leur fut acordée, & le lendemain ils convinrent des principaux points d'une adreſſe que chaque Chambre reſolut de preſenter à Sa Majeſté. Cette reſolution fut priſe enſuite d'une lettre que le Roi avoit écrite aux Communes, pour leur communiquer la copie des demandes faites par ſon Envoyé extraordinaire à la Haye & par les Etats Généraux à l'Ambaſſadeur de France, pour la ſureté mutuelle de l'Angleterre & de la Hollande & pour le maintien de la paix de l'Europe, conformement à l'intention & au deſir de cette Chambre. Les Seigneurs furent les premiers qui preſenterent leur adreſſe, ce qu'ils firent le 4 d'Avril. Ils commençoient par dire, qu'ayant lu & examiné le traité de partage fait avec le Roi de France, & les articles ſeparez & ſecrets qu'il avoit plu à Sa Majeſté de leur communiquer; ils repreſentoient très-humblement à Sa Majeſté, qu'ils trouvoient à leur grand regret que ce que contenoit ce traité avoit été d'une mauvaiſe conſequence pour la paix & la ſureté de l'Europe. *Car*, ajoûtoient-ils, *outre que cela peut avoir donné lieu au feu Roi d'Eſpagne de faire ſon teſtament en faveur du Duc d'Anjou; ſi ce traité avoit eu ſon effet, le preju-*

judice qui auroit rejailli sur Vôtre Majesté, sur vos sujets, & même sur toute l'Europe, en ajoutant à la France les Royaumes de Sicile & de Naples, divers forts de la Mediterannée, la Province de Guipuscoa & toute la Lorraine; ce prejudice auroit été non seulement très-considerable, mais aussi contraire à l'intention du traité même, qui a été fait pour lever les ombrages de l'union d'un si grand nombre d'Etats & de dominations sous un même Chef. Et comme par l'examen que nous avons fait du progrés de ce traité fatal, c'étoit ici le principal grief, *nous ne voyons pas que les ordres & instructions verbales, si on en a donné aux Plenipotentiaires de Vôtre Majesté, ayant été examinez dans aucun des Conseils, ou Comitez du Conseil de Vôtre Majesté; nous croyons qu'il est de nôtre devoir envers elle, & de la justice à l'égard de nôtre patrie, de supplier très-humblement Vôtre Majesté qu'à l'avenir il lui plaise de requerir, ou d'admettre dans toutes les affaires d'importance l'avis de vos sujets naturels de ce Royaume, dont la probité reconnue & les engagemens peuvent donner à Vôtre Majesté & à vos peuples une juste assurance de leur fidelité* pour vôtre service: & pour cet effet d'établir *un Conseil composé de personnes, ausquelles Vôtre Majesté puisse confier toutes les affaires du dehors & du dedans du Royaume qui regarderont en quelque maniere l'interêt de Vôtre Majesté & de ses Etats. Car*, continuoient-ils, *comme l'interêt & l'affection naturelle pour leur patrie les portera toûjours à en souhaiter l'avantage & la prosperité plus que d'autres qui n'y ont pas les mêmes engagemens; & que d'ailleurs la connoissance & l'experience qu'ils ont des* 1701.

1701. *afaires de leur pais les rendra aussi plus capables que des étrangers de conseiller Vôtre Majesté sur les interêts de la nation, nous sommes très-persuadez qu'aprés tant de grandes & reiterées démonstrations du devoir & de l'affection de vos sujets, Vôtre Majesté ne doutera point de leur zéle pour son service, & ne manquera pas de connoître la capacité des personnes propres à être employées dans les affaires épineuses & secrettes. Et puis qu'il paroit,* disoient enfin les Seigneurs, *que le Roi de France en acceptant le testament du Roi d'Espagne a manifestement violé ce traité, nous conseillons très-humblement à Vôtre Majesté que dans les traitez qu'elle fera à l'avenir avec ce Prince, elle y procede avec de telles précautions qu'elle puisse se faire donner des suretez réelles & effectives.* Les Communes presenterent leur adresse deux jours aprés, & elle ne fut pas moins vive que celle de la Chambre Haute. Elles disoient d'abord au Roi, que comme rien ne contribuoit davantage à l'honneur de Sa Majesté & à la sureté de la nation, que de prendre les avis de ses Conseillers Anglois, elles le remercioient très-humblement & de tout leur cœur de ce qu'il avoit eu la bonté de leur communiquer ses intentions Royales, & d'informer la Chambre de l'état & du progrés des negociations dans lesquelles Sa Majesté étoit entrée conformément à leur adresse. Voici à quoi aboutissoit cet exorde. *Si Vôtre Majesté,* ajoutoient les Communes, *avoit été conseillée de prendre cette voye, avant que de conclurre le traité de partage, qui a été sçellé du grand sceau d'Angleterre, pendant la seance d'un Parlement, & sans prendre son avis, nous aurions été dis-*

dispensez de representer à Vôtre Majesté, comme nous sommes obligez de le faire, quoi qu'à regret, les mauvaises consequences de ce traité à l'égard de ce Royaume & de la paix de l'Europe, en ce qu'il tendoit si directement à augmenter le pouvoir & la grandeur de la France, en mettant le Roi Très-Chrêtien en possession de tant de grands Etats & dominations du Roi d'Espagne à la ruïne du commerce de ce Royaume: & on peut, continuoient-elles, *attribuer justement à ce traité les dangers qui menacent tout à la fois ce Royaume & la paix de l'Europe.* Le Roi ne répondit autre chose à la Chambre Haute, si ce n'est que leur adresse contenoit des choses de grande importance; & qu'il auroit toûjours soin que tous les traitez qu'il feroit fussent à l'honneur & pour la sureté de l'Angleterre. Et pour la reponse qu'il fit aux Communes, elle étoit telle. *Je suis bien aise, Messieurs, que vous soyez satisfaits de ce que je vous ai communiqué l'état des negociations dans lesquelles je suis entré conformément à vôtre adresse. Je continuerai de vous informer du progrès qui s'y fera, & je recevrai toujours volontiers vos avis là-dessus: étant très-persuadé que rien ne peut contribuer plus efficacement au bonheur de ce Royaume & à la paix de l'Europe que la concurrence du Parlement à mes negociations, & une bonne intelligence entre moi & mon peuple.* Comme le traité de partage n'existoit plus & qu'il s'agissoit de toute autre chose, le Roi ne se crut pas obligé de justifier ses intentions & les sages vûes qu'il avoit euës en le concluant, ainsi il garda là dessus un profond silence, se contentant de réflechir sur ces trois

1701.

1701. choses, la premiere que les Anglois étoient jaloux de leurs privileges, la seconde qu'ils n'aimoient pas que les étrangers ocupassent les grands postes dans le Royaume, & la derniere que l'agrandissement de la France les allarmoit.

Cette affaire particuliere n'empêcha pas qu'on ne travaillât aux affaires générales qui étoient de mettre l'Angleterre en état de ne rien craindre de la jonction des deux Couronnes, qui ne pouvoit que lui être funeste & à ses Alliez si elle demeuroit dans l'inaction. Le Roi envoya le onzieme un autre écrit à la Chambre Basse avec un extrait du regître des resolutions de Leurs Hautes Puissances les Etats Généraux du 4 du même mois d'Avril. Sa Majesté marquoit aux Communes qu'il avoit receu avis de son Envoyé extraordinaire à la Haye, que l'Ambassadeur de France y avoit déclaré au Pensionnaire, que le Roi son maître n'avoit point d'autre réponse à faire aux demandes des Etats Généraux des Provinces-Unies, sinon qu'il étoit prêt à renouveller & à confirmer le traité de Ryswick, les Etats ne devant point s'attendre à d'autres suretez; qu'il n'avoit point d'ordre de donner aucune réponse à l'Envoyé d'Angleterre; & que si Sa Majesté avoit à demander quelque chose, elle le pouvoit faire par son Ambassadeur à Paris, ou par le Ministre de France qui étoit à Londres; qu'en un mot il n'avoit aucune commission de traiter avec qui que ce fût qu'avec les Etats. Sa Majesté ajoutoit, qu'ayant aussi receu deux resolutions des Etats & un memoire de leur Envoyé en Angleterre au sujet des vaisseaux qu'ils mettoient en mer pour joindre la flote Angloise,

&

& des ſecours qu'ils prioient qu'on leur envoyât au plûtôt en vertu du traité fait le 8 Mars 1677. elle avoit trouvé à propos de communiquer le tout à la Chambre, afin qu'elle pût être particulierement informée de l'état des affaires de delà la mer, où les negociations ſembloient être terminées par la réponſe que le Miniſtre de France avoit donnée aux Etats Généraux: *Ce que Sa Majeſté*, c'étoient les propres termes de l'écrit, *recommande à la conſideration ſerieuſe de la Chambre, comme une affaire du plus grand poids & de la plus grande conſequence, ſouhaitant que la Chambre donne ſur cela ſes conſeils à Sa Majeſté pour nôtre propre ſureté, pour celle des Etats Généraux & pour la paix de l'Europe.* La Chambre Baſſe, qui n'avoit pas oublié le traité de partage, employa toute la ſeance du lendemain à entendre le raport des reſolutions qui avoient été priſes par le Comité, il y avoit quelques jours, au ſujet de ce traité fameux, ſavoir, que le Comte de Portland étoit coupable de malverſation pour avoir conſeillé au Roi de le faire. Cette reſolution fut aprouvée, & on ordonna en même tems que ce Comte ſeroit acuſé à la Barre des Seigneurs; on établit même un Comité pour dreſſer les articles d'acuſation. On voulut impliquer dans la même afaire le Lord Sommers, ci-devant Chancellier qui avoit appoſé à ce traité le grand ſceau d'Angleterre, mais il fut conclu ce jour-là qu'il avoit pu le ſceller ſans y avoir eu part. Cependant le 25 du même mois la Chambre à la pluralité des ſuffrages 1701.

1701. déclara ce Seigneur, le Comte d'Orford, & Milord Halifax coupables de grand crime, pour avoir conseillé de faire un traité qui acordoit tant de grands Etats au Roi de France, & elle resolut en même tems qu'ils seroient acusez dans les formes dans la Chambre Haute, ce qui fut executé quelques jours après. Ensuite de cela elle resolut de presenter une adresse à Sa Majesté pour la prier d'éloigner d'auprès d'elle & de ses Conseils ces trois Seigneurs & le Comte de Portland. Cette adresse lui fut presentée le 4 de Mai. *Nous demandons humblement permission*, disoient les Communes, *de representer à Vôtre Majesté la grande satisfaction que nous avons de voir par la recherche faite depuis peu, touchant le traité de partage le grand soin de Vôtre Majesté pour son peuple & pour cette nation, en ce qu'elle n'est pas entrée dans cette negociation sans l'avis de ses Conseillers Anglois. Mais trouvant que Jean Lord Sommers, sur le jugement duquel Vôtre Majesté s'est principalement reposée dans cette afaire si importante, a de concert avec Edoüard Comte d'Orford, & Charles Lord Hallifax, conseillé à Vôtre Majesté d'entrer dans ce traité de si dangereuse consequence au bien de cette nation, lesquels pour éviter la censure qui pourroit justement tomber sur ceux qui ont donné cet avis, tachent d'insinuer que Vôtre Majesté est entrée dans ce traité sans l'avis de Vôtre Conseil, de chercher une protection sous vôtre nom sacré, parce qu'ils ont donné eux-mêmes l'avis de ce traité; nous ne pouvons nous empêcher d'avoir un juste ressentiment*

ment du traitement que l'on fait en cette ocasion à Vôtre Majesté. C'est pourquoi nous la suplions très-humblement de vouloir éloigner de son Conseil & presence pour toûjours Jean Lord Sommers, Edoüard Comte d'Orford, & Charles Lord Hallifax, afin qu'ils ne soient plus en état de tromper Vôtre Majesté & d'abuser vôtre peuple. Nous la suplions aussi de vouloir éloigner de même Guillaume Comte de Portland qui a negocié ce traité si injuste de sa nature, & si fatal par ses consequences à cette nation & à la paix de l'Europe: & nous demandons humblement permission de renouveller dans cette rencontre à Vôtre Majesté nos assurances, que nous l'assisterons & la soûtiendrons toûjours de tout nôtre pouvoir contre ses ennemis tant du dehors que du dedans. 1701.

Le Roi répondit à cette adresse, qu'il vouloit se servir de toutes les ocasions de remercier les Communes des assurances qu'elles lui avoient si souvent données de lui acorder les secours nécessaires, & qu'elles venoient de lui reïterer. *A quoi à mon avis*, ajoûta ce prudent Monarque, *rien ne peut tant contribuer qu'une bonne correspondance entre moi & mon peuple. C'est pourquoi*, continua-t-il, *vous pouvez vous assurer que je n'employerai à mon service que les personnes qu'on jugera les plus propres à entretenir entre nous la mutuelle confiance, qui est si nécessaire dans cette conjoncture pour nôtre sureté, & pour la défense & la conservation de nos Alliez.*

La Chambre Haute ne poussa pas la chose si vivement. Elle demanda au contraire au

1701. Roi de ne pas éloigner ces Seigneurs de sa faveur & de son Conseil, qu'ils n'eussent été jugez & convaincus des faits dont on les acusoit. Le Roi qui avoit eu de bonnes raisons pour répondre à l'adresse des Communes, trouva à propos de ne rien répondre à la priere des Seigneurs. Que de sagesse dans les paroles de ce grand Monarque, & dans son silence! Les Communes resolurent unanimement que le Roi seroit remercié de sa réponse par les Députez qui étoient du Conseil privé.

On ne sauroit disconvenir qu'il n'y eût quelque chose d'outré dans ce qui se passoit dans le Parlement au sujet du traité de partage. Cependant on s'aperçut bien-tôt que cette Assemblée n'avoit pas de mauvaises intentions comme il étoit naturel de le presumer. On reconnut qu'elle agissoit de bonne foi, & par raport à ce qu'elle croyoit être de l'interêt de la nation Angloise, puis que la chaleur qu'elle témoigna dans cette affaire ne fit que rallumer l'ardeur qu'il étoit nécessaire qu'elle marquât sur ce qui regardoit la sureté commune. Elle travailla à mettre le Roi en état de ne redouter point le Roi Très-Chrêtien en lui acordant les subsides, les vaisseaux & les troupes dont il avoit besoin pour faire tête à ce Monarque qui s'étoit déja emparé des Païs-Bas Espagnols & du Milanez; & en le priant de pousser ses negociations avec les Etats Généraux des Provinces-Unies, & de continuer les traitez qui avoient été faits avec eux. Disons mieux, la sage réponse du Roi aux Communes, cette réponse si digne du grand caractere

ctere que soutenoit cet incomparable Monarque, calma les mouvemens qui avoient commencé à se lever, & conjura l'orage. Le nouveau Roi d'Espagne écrivit à Sa Majesté Britannique pour lui faire part de son avenement à la Couronne. Sa Majesté lui répondit: mais comme cette lettre ne rouloit que sur des complimens, & que Sa Majesté Catholique n'en pouvoit pas tirer grand avantage, la France ne trouva pas à propos de la rendre publique. 1701.

Comme le Roi, nonobstant l'affaire des quatre Seigneurs, ne pouvoit douter des bonnes intentions de la Chambre Basse, qui l'avoit prié de pousser ses negociations avec les Etats Généraux des Provinces-Unies & de prendre avec eux toutes les mesures convenables à leur sureté, ce Monarque ayant receu le 18 de Mai une lettre des Etats par laquelle ils le prioient instamment de leur envoyer au plûtôt le secours que les Anglois leur avoient promis, il la fit communiquer aux Communes le lendemain; cette lettre que nous pouvons inserer toute entiere sans quitter le fil de nôtre Histoire, étoit conceuë en ces termes.

SIRE.

„ Depuis la protestation que nous fimes à
„ Vôtre Majesté dans nôtre lettre du 23
„ Avril, de n'entrer en aucune négociation
„ avec la France que de concert avec l'Angle-
„ terre, nous avons jugé à propos de demander
„ au Comte d'Avaux Ambassadeur Extraor-
„ dinaire de S. M. T. C. s'il étoit incliné ou
„ authorisé de r'entrer en négociation sur

 „ le

1701. „ le pied qu'elle avoit été commencée avec le „ Ministre de V. M., comme V. M. pourra „ voir par nôtre resolution du 2 de ce mois ci-„ jointe : le Comte d'Avaux l'ayant envoyée „ à S. M. T. C. par un exprès, presenta à son „ retour un memoire dont la copie est aussi ci-„ jointe : nous le communiquâmes incessam-„ ment à M. Stanhope Envoyé extraordinai-„ re de V. M. & après avoir consulté avec „ lui, nous y trouvâmes quelque chose d'obs-„ cur, qui nous fit douter de la sincere inten-„ tion de ce memoire ; & juger à propos de fai-„ re part audit Comte d'Avaux de la lettre que „ nous eumes l'honneur d'écrire à V. M. le „ 23 Avril dernier, que nous étions obligez „ de ne prendre d'autres mesures dans la négo-„ ciation que conjointement avec V. M. sur „ quoi le Comte d'Avaux repondit à nos De-„ putez, qu'il étoit venu ici pour traiter sur les „ moyens de conserver la paix commune, & „ d'affermir nôtre seureté particuliere : que si „ nous voulions deliberer là dessus avec V. M. „ il le pouroit souffrir ; & qu'il étoit content „ que l'Envoyé de V. M. assistât dans les „ conferences qui seront tenuës à ce sujet ; „ mais qu'il n'étoit nullement authorisé d'en-„ trer en negociation touchant les pretentions „ d'Angleterre, parce qu'on en devoit traiter „ ailleurs ; sur quoi nos Deputez répresen-„ terent que nôtre seureté ne peut en au-„ cune maniere être separée de celle d'An-„ gleterre, dans le maintien de la paix com-„ mune, d'autant que V. M. s'y trouve égale-„ ment engagée avec nous ; que l'interêt y „ étoit commun pour les deux nations ; & que „ dans la négociation presente V. M. ne

„ peut

„ peut être considerée, sans lui faire tort, que 1701.
„ comme une partie principale aussi-bien que
„ nous. Mais nonobstant beaucoup d'instances & toutes les raisons que nos Députez peurent alleguer, le Comte d'Avaux persista dans sa réponce, disant, de n'avoir autre ordre ; qu'il envoyeroit à la Cour de France nôtre resolution, dont V. M. trouvera la copie ci jointe, sans donner la moindre esperance de recevoir une réponse convenante avec nos intentions.

„ Sur le raport qui nous en fut fait, nous jugeâmes que par ce moyen l'interêt de l'Angleterre seroit separé de nôtre République, là où au contraire nous le jugeons inseparable. Et puis qu'il est évident que cela est ainsi, nous ne pouvions tirer autre conclusion de cette procedure, si ce n'est que la France vouloit finir les conferences, sans accorder aucunes forteresses prétenduës, qui néanmoins sont si necessaires pour la conservation des Royaumes de V. M. & pour nôtre Etat. Nous sommes obligez d'en faire un detail exact à V. M., & témoignons encore une fois, que nos interêts sont également les mêmes que ceux de V. M. dans cette presente negociation ; qu'ils sont inseparables, & que nous ne souffrirons en aucune maniere qu'ils soient separez. Nous ne pouvons pas manquer, Sire, de vous representer, combien nous avons besoin d'être assistez sans perte de tems ; si nous voulons prévenir la ruïne qui nous menace, & le danger évident où nous sommes. V. Majesté connoît parfaitement l'état de nos affaires, & elle pourra facilement juger s'il est possible de pouvoir s'oppo-

1701. „ ser aux forces de la France qui surpassent „ tant les nôtres. C'étoit la raison de nôtre „ pressante demande à V. M. de satisfaire au „ traité fait entre Charles II. de glorieuse memoire & cet Etat en 1678, avec l'approbation des Parlemens.

„ Nous reïterons à present la demande „ pressante, afin que nous puissions avoir le „ plûtôt qu'il sera possible le secours stipulé, & „ l'effet de ce traité. Nous esperons que V. M. „ considerera meurement l'état où nous sommes, & particulierement ensuite de l'assûrance positive que V. M. nous a donnée, que „ Vôtre Parlement avoit resolu de s'interesser „ avec vigueur pour nôtre conservation, & de „ nous assister dans la necessité presente par le „ secours accordé. Nous informerons V. M. „ de la conduite & des forces de la France dont „ V. M. pourra juger si la crainte qui presse „ nôtre demande, est mal fondée. La France „ n'étant pas contente de la possession qu'elle „ a prise de toutes les places des Païs-Bas qui „ appartiennent à l'Espagne ; elle y met tous „ les jours des garnisons, & fait actuellement „ marcher vers ces quartiers-là des forces très-formidables : ils tirent une ligne de l'Escaut „ près d'Anvers jusqu'à la Meuse, & ils en „ commencent une autre, à ce que nous aprenons, d'Anvers à Ostende. Ils envoyent une „ grande quantité de canon vers les places les „ plus à portée de nos frontieres : ils établissent „ avec grande diligence beaucoup de magasins „ en Flandres, Brabant, Gueldre & à Namur, „ & les remplissent avec toute sorte de munitions & de provisions; outre une grande quantité de fourage qu'ils ramassent par tout. Ils

„ con-

„ construisent des redoutes sous le canon de 1701.
„ nos villes. Outre cela ils ont taché & ils
„ tachent encore incessamment de séparer de
„ nôtre interêt les Princes nos amis, pour les
„ attirer dans leur alliance ou du moins les en-
„ gager à la neutralité. Enfin nos amis nous
„ deviennent inutiles par les intrigues & les di-
„ visions dans l'Empire, & ceux de la France
„ augmentent, de sorte que nous sommes en-
„ vironnez de tous côtez, à la reserve du côté
„ de la mer. C'est ainsi, SIRE, que vous
„ voyez, sans dissimulation, le vrai état où
„ nous sommes reduits, sans y avoir ajouté au-
„ cune chose qui ne soit pas effective. Ceci
„ nous fait esperer que V.M. étant entierement
„ informée de nos affaires, avoüera avec
„ nous, que nôtre état est plus dangereux à pre-
„ sent que pendant la derniere guerre, & pire
„ que si nous étions actuellement en guerre,
„ puis qu'ils construisent des fortins sous le ca-
„ non de nos fortes places, & font des lignes
„ le long de nos frontieres, que nous ne pou-
„ vons empêcher comme nous le pourrions
„ faire si nous étions en guerre. Ces raisons
„ nous obligent de nous mettre d'autant plus
„ en état de défence, que si nous étions atta-
„ quez, de faire inonder nôtre païs & même de
„ percer les digues pour la sureté de nos fron-
„ tieres. Nous nous trouvons contraints d'en-
„ treprendre tous ces moyens, & tout ce que
„ nous pourrions faire dans une guerre ouver-
„ te, de sorte que nos sujets souffrent déja plus
„ que pendant la derniere guerre. L'hiver nous
„ a fourni quelque sureté jusqu'à present, mais
„ cette saison étant passée, nous sommes à la
„ veille d'être envahis & surpris, si l'on ne nous
„ vient

1701. „ vient promtement ſecourir : Ce que nous
„ nous promettons de vous, SIRE, particu-
„ lierement après qu'il a plû à V. M. de nous
„ aſſûrer que vôtre Parlement avoit pris de fa-
„ vorables reſolutions pour cet effet. Et com-
„ me nôtre neceſſité eſt très-preſſante, nous
„ prions V. M. de bien conſiderer l'extremité
„ où nous ſommes, & l'impoſſibilité pour nous
„ d'éviter la ruïne totale & le renverſement de
„ nôtre Etat, ſi nous étions abandonnez dans
„ cette conjoncture. SIRE, nous croyons que
„ l'interêt de l'Angleterre eſt ſi étroitement uni
„ avec le nôtre, que nous aimerons mieux
„ nous expoſer à tous les accidens que de per-
„ mettre qu'il ſoit ſeparé, ou que nous pren-
„ drons d'autres meſures conjointement avec
„ V. M. Il eſt entierement inutile de repreſen-
„ ter à V. M. que la conſervation de vos Ro-
„ yaumes, vous doit obliger à prevenir nôtre
„ ruïne, puiſque nous eſtimons que la perte
„ d'iceux eſt inſeparable de la nôtre. Ces rai-
„ ſons, SIRE, vous ſont mieux connuës qu'à
„ nous, auſſi bien que les conſequences fatales
„ à quoi elles ſeront expoſées, ſi l'on nous
„ laiſſe dans cet état. Ceci nous fait croire que
„ V. M. par ſa ſageſſe, & les bonnes inten-
„ tions de vôtre Parlement, les dirigera d'une
„ maniere, que l'Europe voye qu'il n'y a rien
„ qui tende plus à ſa ſureté que les alliances
„ avec l'Angleterre, & vôtre affection envers
„ nous. Nous attendons ſans delai le ſecours,
„ & l'effet dudit traité, & prions Dieu, SIRE,
„ de conſerver la perſonne ſacrée de V. M.
„ longues années en parfaite ſanté & vos do-
„ maines dans un état fleuriſſant, à la Haye le
„ 13 Mai 1701.

„ Les

„ Les très-obeïssans serviteurs de V. M. les 1701.
„ Etats Généraux des Provinces-Unies. Swi-
„ chers; Par ordre des Etats Généraux J. Fa-
„ gel. Vendredi 20 May 1701.

Lors que le Roi fit communiquer cette lettre des Etats Généraux aux Communes, il leur écrivit que cette lettre étoit de la derniere importance, que connoissant leur païs il étoit convaincu des motifs pressans qui avoient obligé Leurs Hautes Puissances à lui écrire; qu'il ne doutoit point qu'elles ne fussent sensiblement touchées des dangers où étoient exposez leurs Alliez, & qu'elles ne prissent sur cela des déliberations efficaces: *étant très-certain*, ajoûtoit Sa Majesté, *que la sureté de l'Angleterre aussi bien que de la Hollande dépend entierement des resolutions que vous prendrez en cette rencontre.* La Chambre n'eut pas plûtôt lu cette lettre & celle du Roi qu'elle resolut unanimement, qu'elle donneroit incessamment les secours nécessaires pour assister les Etats Généraux suivant le traité de 1677. & pour mettre Sa Majesté en état d'appuyer ses Alliez & de maintenir la liberté de l'Europe; & qu'on lui presenteroit une adresse pour le prier de faire communiquer à la Chambre un état de la dépense qu'il faloit faire pour cet effet. L'adresse qui contenoit cette resolution lui fut presentée le 21. Le Roi répondit aux Communes, qu'il les remercioit de tout son cœur de la promte assurance qu'elles lui donnoient de pourvoir incessamment aux secours que le Royaume devoit donner aux Etats Généraux, & pour le zéle qu'elles té-

1701. témoignoient pour la cause commune. Il leur témoigna qu'il étoit persuadé qu'il n'y avoit rien de plus efficace pour la sureté du dedans & du dehors que le concours unanime qu'elles avoient fait paroître dans cette ocasion ; & que ce lui seroit une satisfaction particuliere de faire revivre pendant son regne la gloire que la nation Angloise s'étoit de tout tems aquise de maintenir la liberté & l'équilibre de l'Europe. Cette resolution fut efficace, on pensa d'abord aux moyens de faire passer des troupes en Hollande, ce qu'on ne tarda pas à executer.

Cependant la Chambre Haute ayant eu communication de la lettre des Etats Généraux, & ayant deliberé sur les choses qu'elle contenoit, elle presenta à son tour une adresse au Roi; cette adresse fut aplaudie par tous les bons Anglois. *Nous embrassons cette ocasion*, dirent les Seigneurs, *pour protester de nouveau à Vôtre Majesté, que nous sommes très-sensibles aux grands dangers ausquels les Etats Généraux sont exposez presentement; & nous sommes entierement persuadez avec eux, que leur sureté & la nôtre sont inseparablement unies, & que ce qui fera la ruine de l'un sera également fatal à l'autre. Nous supplions donc très-humblement Vôtre Majesté de vouloir maintenir tous les articles des traitez conclus ci-devant avec les Etats, d'entrer dans une étroite ligue offensive & défensive avec eux pour nôtre commune conservation, & d'y inviter tous les Princes & tous les Etats qui sont exposez aux mêmes perils que les Etats Généraux & nous par l'union de la France avec l'Espagne.*

l'Espagne. Nous prions encore Vôtre Majesté d'entrer avec l'Empereur en telle alliance qu'elle jugera à propos, conformément au but du traité de 1689, assurant Vôtre Majesté que pour cet effet nous l'assisterons de bon cœur & très-sincerement, ne doutant pas que lors que Vôtre Majesté sera obligée de s'engager pour la defense de ses alliez, & pour assurer la liberté & le repos de l'Europe, Dieu ne protege vôtre personne sacrée dans une si juste cause, & que la force & le courage unanime de vos sujets ne fasse marcher Vôtre Majesté glorieusement & avec succés au travers de tous les obstacles d'une juste guerre : Et nous prenons enfin à regret la liberté de representer à Vôtre Majesté, que les perils ausquels vos Royaumes & vos sujets sont exposez sont dûs au conseil fatal de ceux qui ont détourné Vôtre Majesté d'assembler plûtôt son peuple en Parlement. Je penserai, répondit le Roi, après avoir remercié les Seigneurs de leur zéle, & de la part qu'ils prenoient aux pressans dangers ausquels étoient exposez les Etats Généraux, *je penserai à ce que vous me proposez de prendre de nouvelles mesures avec les Etats & avec les autres Puissances pour nôtre commune conservation : & vous devez être assurez que j'aurai toûjours soin de faire des alliances avec nos voisins, qui tendent à nôtre propre gloire & à leur plus grande sureté, ce qui sera le moyen le plus efficace*, ajoûta-t-il, *pour élever dans nos jours l'honneur de la nation Angloise à ce haut dégré de reputation où elle s'est maintenuë dans les siecles passez.* 1701.

Jamais Parlement ne fut mieux disposé, comme l'on void, pour faire échoüer tous les desseins que pouvoit avoir projettez la France.

Cepen-

1701. Cependant comme les Communes, toutes bien intentionnées qu'elles étoient pour le bien public, ne laissoient pas de pousser l'affaire des quatre Seigneurs acusez d'avoir conseillé au Roi le traité de partage, & que cette affaire dont elles étoient entêtées avoit causé quelque retardement dans les resolutions qu'elles devoient prendre pour mettre Sa Majesté en état de faire tête aux deux Couronnes unies; il y eut des Anglois qui ne purent s'empêcher de donner des marques de leur zéle impatient. Ceux de la Province de Kent presenterent une requête à la Chambre Basse le même jour que le Roi lui fit communiquer la lettre des Etats Généraux, & cette requête fut fort mal reçûë, & causa de nouvelles brouilleries. Les Gentilshommes, le Juge de Paix, le Grand Juré & les bourgeois de cette Province témoignoient à la Chambre, qu'étant profondément consternez de l'état dangereux où étoit le Royaume & toute l'Europe, & considerant que leur destinée & celle de leur posterité dépendoit de la sagesse de leurs Députez en Parlement; ils croyoient être obligez par leur devoir d'en representer très-humblement les consequences aux Communes dans la conjoncture épineuse où l'on se trouvoit, & de les prier de prendre de promtes résolutions, & de faire des efforts sinceres pour répondre à la grande confiance de leur patrie qui se reposoit sur elles. *Et comme par l'experience de tous les siecles*, ajoutoient ceux qui presentoient cette requête, *il est manifeste qu'aucune nation ne sauroit être grande, ni heureuse sans l'union, nous esperons qu'il n'y aura aucun pretexte qui soit capable de causer la moin-*

moindre mesintelligence entre nous; ni la moindre méfiance pour Sa Majesté, dont les grandes actions pour cette nation sont écrites dans les cœurs de ses sujets: actions si glorieuses & qui nous ont été si salutaires, qu'elles ne sauroient être oubliées sans la plus noire des ingratitudes. Nous implorons très-humblement la Chambre d'avoir égard à la voix du peuple. Nous lui demandons, que nôtre Religion, & nôtre sureté puissent être veritablement affermies; que vos adresses soient changées en bils de subside; & que Sa Majesté sacrée à qui nous souhaittons un long Regne, heureux & sans tache tel qu'il est, soit mise en état d'assister puissamment ses Alliez avant qu'il soit trop tard. 1701.

La Chambre Basse se trouva si offensée de cette requête, elle trouva que cette maniere de lui donner des conseils étoit si irreguliere, qu'elle déclara la requête scandaleuse, insolente & seditieuse, & ayant fait entrer cinq Gentilshommes qui l'avoient presentée, elle les fit arrêter chez un Sergent d'armes. Il y en eut un qui rompit son arrêt quelques jours après, & du moment les autres quatre furent conduits en prison. Le Roi toûjours sage, & qui avoit ses vûes garda le silence sur cette affaire, de même que sur celle des quatre Seigneurs acusez, que les Communes poussoient avec beaucoup d'opiniatreté, jusques-là qu'elles faillirent à se brouiller avec la Chambre Haute, qui agissoit avec plus de justice & de moderation, & qui se moquant des mouvemens & des manéges de la Chambre Basse fit voir que ces Seigneurs avoient été injustement acusez. Rien ne fut plus singulier que de voir le Parl. d'Angleterre s'amuser à des minuties, c'est à dire, à examiner

1701. Cependant comme les Communes, toutes bien intentionnées qu'elles étoient pour le bien public, ne laissoient pas de pousser l'affaire des quatre Seigneurs acusez d'avoir conseillé au Roi le traité de partage, & que cette affaire dont elles étoient entêtées avoit causé quelque retardement dans les resolutions qu'elles devoient prendre pour mettre Sa Majesté en état de faire tête aux deux Couronnes unies; il y eut des Anglois qui ne purent s'empêcher de donner des marques de leur zéle impatient. Ceux de la Province de Kent presenterent une requête à la Chambre Basse le même jour que le Roi lui fit communiquer la lettre des Etats Généraux, & cette requête fut fort mal reçûë, & causa de nouvelles brouilleries. Les Gentilshommes, le Juge de Paix, le Grand Juré & les bourgeois de cette Province témoignoient à la Chambre, qu'étant profondément consternez de l'état dangereux où étoit le Royaume & toute l'Europe, & considerant que leur destinée & celle de leur posterité dépendoit de la sagesse de leurs Députez en Parlement; ils croyoient être obligez par leur devoir d'en representer très-humblement les consequences aux Communes dans la conjoncture épineuse où l'on se trouvoit, & de les prier de prendre de promtes résolutions, & de faire des efforts sinceres pour répondre à la grande confiance de leur patrie qui se reposoit sur elles. *Et comme par l'experience de tous les siecles*, ajoutoient ceux qui presentoient cette requête, *il est manifeste qu'aucune nation ne sauroit être grande, ni heureuse sans l'union, nous esperons qu'il n'y aura aucun pretexte qui soit capable de causer la moin-*

moindre mesintelligence entre nous ; ni la moindre méfiance pour Sa Majesté, dont les grandes actions pour cette nation sont écrites dans les cœurs de ses sujets : actions si glorieuses & qui nous ont été si salutaires, qu'elles ne sauroient être oubliées sans la plus noire des ingratitudes. Nous implorons très-humblement la Chambre d'avoir égard à la voix du peuple. Nous lui demandons, que nôtre Religion, & nôtre sureté puissent être veritablement affermies ; que vos adresses soient changées en bils de subside ; & que Sa Majesté sacrée à qui nous souhaittons un long Regne, heureux & sans tache tel qu'il est, soit mise en état d'assister puissamment ses Alliez avant qu'il soit trop tard. 1701.

La Chambre Basse se trouva si offensée de cette requête, elle trouva que cette maniere de lui donner des conseils étoit si irreguliere, qu'elle déclara la requête scandaleuse, insolente & seditieuse, & ayant fait entrer cinq Gentilshommes qui l'avoient presentée, elle les fit arrêter chez un Sergent d'armes. Il y en eut un qui rompit son arrêt quelques jours après, & du moment les autres quatre furent conduits en prison. Le Roi toûjours sage, & qui avoit ses vûes garda le silence sur cette affaire, de même que sur celle des quatre Seigneurs acusez, que les Communes poussoient avec beaucoup d'opiniatreté, jusques-là qu'elles faillirent à se brouiller avec la Chambre Haute, qui agissoit avec plus de justice & de moderation, & qui se moquant des mouvemens & des manéges de la Chambre Basse fit voir que ces Seigneurs avoient été injustement acusez. Rien ne fut plus singulier que de voir le Parl. d'Angleterre s'amuser à des minuties, c'est à dire, à examiner

1701. pour la conservation de la liberté de l'Europe pour la prosperité & la paix de l'Angleterre, & pour reduire le pouvoir exorbitant de la France. Enfin le 15 de Juillet le Roi s'étant rendu encore au Parlement, le prorogea jusqu'au 18 d'Aout. Le même jour les Gentilshommes de la Province de Kent furent élargis : & pour ce qui concernoit l'affaire des Seigneurs, tous les mouvemens que s'étoient donné là dessus les deux Chambres furent comme des choses non avenuës, parce que la prorogation d'un Parlement détruit toutes les affaires qui ne sont que commencées ; c'est ainsi que le Roi avoit prevu que cette affaire se termineroit.

Ce Monarque s'embarqua le 12 du même mois pour passer en Hollande, & le 14 il arriva à la Haye. Le lendemain il se rendit à une heure après midi dans l'Assemblée des Etats Généraux, où il fit ce discours.

HAUTS & PUISSANS SEIGNEURS.

Je suis toûjours venu dans ce païs avec joye, mais sur tout à present dans cette triste situation des affaires, parce que je prevois bien que ma presence est très-necessaires pour le service de l'Etat. J'avois esperé & souhaité, de pouvoir passer le reste de ma vie en repos & en paix, & après la fin de mes jours de laisser cet Etat dans une tranquile & florissante situation; A quoi j'ai toûjours travaillé, & particulierement depuis la derniere conclusion de paix; Mais il est survenu depuis peu de si grands changemens dans les affaires de l'Europe, qu'on ne peut pas sçavoir à quoi

quoi la Divine Providence voudra les faire aboutir. Cependant, je puis assûrer sincerement Vos Hautes Puissances, *que soit que les affaires puissent être accommodées sans en venir à de plus grandes brouilleries, soit qu'on soit obligé de prendre de nouveau les armes, je persisterai dans la même affection & dans le même zéle que j'ai toûjours eu pour le service & la prosperité de ces Provinces, & je contribuerai de tout mon pouvoir, à tout ce qui peut tendre à l'avancement du bien de cet Etat, au maintien de ses libertez & de sa Religion, & à sa propre seureté, ainsi qu'à celle de l'Europe. Je suis ravi de trouver encore ici toutes choses dans un état tranquile, ce qui après la benediction du Dieu tout-puissant, doit être attribué à la prompte & unanime resolution qu'ont prise* Vos Hautes Puissances, *de se mettre en état de défense. Je suis persuadé que les Alliez respectifs y contribueront aussi tous fortement; Car je regarde cela comme l'unique moyen, ou pour prévenir une rupture, ou en cas qu'on en vienne à une nouvelle guerre, pour garentir l'Etat du danger dont il est menacé par l'union presente de si grandes Puissances. Cependant, ce m'est une grande satisfaction, de pouvoir asseurer* V. H. P. *non seulement de mon affection, mais aussi de celle de toute la nation Angloise, & qu'elle est prête à assister cet Etat, & à contribuer fortement à sa défense, & à tout ce qui peut tendre à la seureté commune; C'est ce dont* V. H. P. *doivent être pleinement persuadées. J'espere que le grand Dieu benira les moyens dont on se servira pour parvenir par la voye des negociations ou par celle des armes, en cas qu'on soit obligé de les prendre, au but proposé, savoir une seureté raisonnable* 1701.

1701. *pour la cause commune, & en particulier la conservation de cet Etat dans ses libertez & sa Religion. Je ne souhaite rien avec plus d'ardeur, & j'y contribuerai tout ce qui sera en mon pouvoir. Voila tout ce que je crois necessaire de dire presentement; sinon que je me recommande à la continuation de l'amitié de* Vos Hautes Puissances.

Le President de l'Assemblée fit cette réponse à Sa Majesté.

SIRE,

Nous vous remercions de tout nôtre cœur, de l'honneur que vous nous faites de venir de nouveau dans nôtre assemblée, & vous témoignons en même tems la joie inexprimable que nous avons de vôtre heureuse arrivée. Comme l'absence de Vôtre Majesté *nous a toûjours fait de la peine, son retour nous a aussi rejoüis chaque fois, mais particulierement dans ce tems ici plein de danger & d'embarras, où la presence de* V. M. *nous paroit également utile & agreable. Nous sçavons bien que* Vôtre Majesté *pendant son absence, a soin de nous & travaille à nôtre bien; Mais nous n'avons pas cependant laissé d'attendre sa venuë avec impatience, sçachant combien la presence de* V. M. *est utile & necessaire en ce païs dans la conjoncture épineuse où l'on est, pour mettre nos affaires sur un bon pié, & les tenir de même avec l'assistance de Dieu, eu égard à la grande confiance que chacun a dans cet Etat depuis le plus petit jusqu'au plus grand, en la prudence & en la grande capacité de* V. M. *qui nous a donné si souvent à tous, des preuves de cela, ainsi que de son af-*

affection & de son zéle pour le bien & la conservation de ces Provinces. Nous sommes extrémement obligez à V. M. & la remercions de tout nôtre cœur, de sa perseverance dans ses bonnes dispositions, pour nôtre repos & prosperité. Nous ne sçaurions assez exprimer, après en avoir eu des preuves si frequentes & si réeles, la joie que nous ressentons presentement, d'en être asseurez de nouveau par la bouche de V. M. d'une maniere si cordiale. Nous reconnoissons & sommes pleinement persuadez, que depuis le dernier traité de paix, le soin de V. M. & son aplication ont tendu à la conservation de cette paix & du repos public, & qu'ils tendent encore uniquement à procurer une seureté raisonnable à l'Europe en general, & en particulier à cet Etat, ainsi qu'aux Royaumes de Vôtre Majesté. *Nous sommes ravis de ce que nôtre conduite depuis les changemens arrivez dans les affaires generales, vient d'avoir l'aplaudissement de V. M. Et cela nous animera à y perseverer avec plus de constance, étant persuadez que la paix & nôtre seureté ne peuvent être conservées ou recouvrées, sans un effort extraordinaire pour cet effet. Comme l'Etat se trouve en grand danger, & qu'il ne s'agit pas moins que de maintenir nôtre liberté, & nôtre Religion, nous sommes resolus de mettre en œuvre tous les moyens imaginables, pour la conservation de ces gages si precieux ; & nous tâcherons d'alleger autant qu'il sera possible les soins & les peines infatigables que V. M. se donne pour la même fin, en apuiant & secondant de tout nôtre pouvoir les bonnes intentions de V. M. dans l'esperance & attente, que le Dieu tout-puissant y donnera sa benediction. Nous ne sçaurions obmettre, de remercier aussi* Vôtre Majesté *du profond de nos cœurs, des asseu-* 1701.

1701. *rances qu'elle vient de nous donner, tant en son nom qu'en celui de son peuple, de leur bonne affection & de leur resolution unanime à secourir cet Etat. Cette loüable disposition de la nation Angloise en nôtre faveur & de la cause commune, nous oblige à une reconnoissance parfaite, sachant bien le fond que nous pouvons faire sur l'assistance d'un peuple dont le courage & la valeur sont en si haute reputation par tout le monde; Et nous sommes redevables à* Vôtre Majesté *d'une nouvelle obligation, en ce qu'elle a fait pour amener ses sujets dans une disposition si favorable, & en ce que pour en donner une preuve, elle nous envoye les secours promis. Nous sommes toûjours d'avis que nos interêts sont inseparables d'avec ceux de l'Angleterre; Et quoi que nous esperions que cette nation n'aura jamais besoin de nôtre assistance, nous ne manquerons point à nôtre devoir dans les ocasions. Cependant, nous prions ardemment Dieu, qu'il lui plaise benir les conseils de* Vôtre Majesté, *& lui accorder pendant un grand nombre d'années, une parfaite santé & des forces suffisantes, afin de pouvoir continuer son application & ses soins, pour le bien du public, des Royaumes de* Vôtre Majesté *& de cet Etat, ainsi que pour la conservation de nos libertez & de nôtre Religion. Et enfin, nous prions* V. M. *d'être persuadée que comme son affection & son zéle pour cet Etat sont immuables, aussi nous persisterons toûjours dans l'amitié & la haute estime que nous avons euë jusqu'à present pour* Vôtre Majesté; *& qu'aussi long-tems que cet Etat subsistera, nous conserverons une sincere reconnoissance des grands & incomparables services que nous avons receu de* V. M. *qui par sa sage & courageuse conduite nous a souvent tirez des plus grands dangers,*

&

& qui moyenant l'assistance de Dieu nous deli- 1701.
vrera encore de celui où nous sommes presentement.

Quelques jours avant que le Roi arrivât en Hollande, le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France, avoit fait connoître par un memoire, que le Roi son maître consentoit qu'on reprît les conferences, qui avoient été interrompuës, & que l'Envoyé extraordinaire d'Angleterre y fût admis comme partie principale & traitante, & non plus simplement comme ami & allié des Etats Généraux. Leurs Hautes Puissances y avoient donné les mains, & il se tint deux ou trois conferences, mais elles furent sans aucun fruit. Les choses étoient dans cet état à l'arrivée du Roi: mais peu de jours après le Roi de France ayant écrit aux Etats Généraux, qu'il avoit jugé à propos de rappeller le Comte d'Avaux, ce Ministre, en leur rendant la lettre de Sa Majesté Très-Chrêtienne, leur presenta le memoire suivant; ce fut le 26 Juillet.

„ Le soussigné Comte d'Avaux, Ambassadeur extraordinaire du Roi Très-Chrêtien,
„ étant arrivé à la Haye au mois de Février
„ dernier, avoit lieu de croire que les ordres
„ que Sa Majesté lui avoit donné feroient
„ suffisamment connoître le desir qu'elle a
„ toûjours eu de maintenir la paix, & que
„ Vos Seigneuries profiteroient de ses dispositions favorables, après avoir demandé
„ avec instance, que Sa Majesté permît
„ de proposer en des conferences reglées
„ les seuretez que vous pouviez raisonna-

1701. „ blement desirer, & de convenir en même „ tems des moyens d'éviter une nouvelle „ guerre. Cette demarche & l'interêt veritable de Vos Seigneuries devoient également „ persuader que les conferences demandées „ auroient un heureux succès, & le Roi Très-„ Chrêtien declarant que de sa part il n'oublieroit rien pour conserver la tranquillité „ publique, il paroissoit que les premieres „ allarmes de V. V. S. S. seroient heureuse-„ ment calmées; Que la confiance en l'af-„ fection de Sa Majesté dissiperoit les vaines „ terreurs que l'avenement du Roi son pe-„ tit-fils au trône d'Espagne leur avoit ins-„ pirée. Le Comte d'Avaux esperoit donc „ qu'après une Ambassade de peu de durée, „ il retourneroit bien tôt auprès du Roi son „ maître avec la satisfaction d'avoir été em-„ ployé à prevenir les nouveaux troubles „ dont l'Europe étoit menacée. Cette espe-„ rance fut confirmée lors que V. V. S. S. „ reconnoissant le droit legitime du Roi „ d'Espagne, écrivirent à ce Prince pour le „ feliciter sur son avenement à la Couron-„ ne. Il parut par cette resolution digne de „ leur prudence, que si elles persistoient en-„ core à demander des seuretez pour elles-„ mêmes, elles connoissoient au moins „ l'injustice des pretentions étrangeres, & „ qu'elles vouloient éviter pour jamais le „ dangereux embaras de les mêler à leurs „ propres interêts. Ainsi le Roi Très-Chrê-„ tien oubliant le long silence que V. V. „ S. S. avoient gardé sur l'avenement du „ Roi Catholique à la Couronne, toutes cho-„ ses paroissoient se disposer à l'affermisse-

„ ment

„ ment de la paix, lorſque les propoſitions 1701.
„ faites par V. V. S. S. & celles de l'Envoyé
„ du Roi d'Angleterre, donnerent lieu de ju-
„ ger que la guerre plûtôt que la paix, ſeroit
„ le fruit de l'étroite union que la conformi-
„ té de ces propoſitions marquoit entre ce
„ Prince & V. V. S. S. Elles ont proteſté
„ dans la ſuite que leurs demandes exceſſives
„ étoient l'effet d'une juſte crainte inſpirée
„ par la puiſſance du Roi, qu'elles ne de-
„ voient pas être regardées comme une mar-
„ que de la confiance qu'elles avoient en
„ leurs forces. Mais ſi cette crainte ſi vive-
„ ment exprimée depuis, dans la lettre écri-
„ te par V. V. S. S. au Roi de la Grande Bre-
„ tagne, pendant la tenuë du Parlement,
„ étoit réelle, ſi V. V. S. S. en repreſentant
„ les dangers dont elles veulent paroître en-
„ vironnées de toutes parts, n'avoient effecti-
„ vement d'autres veües que de les prevenir,
„ les moyens d'y réüſſir étoient en leurs mains,
„ il étoit inutile de mettre un ſi grand nom-
„ bre de troupes en campagne, d'acheter che-
„ rement des alliances étrangeres, d'inonder
„ leurs Provinces, enfin de faire tous les pre-
„ paratifs extraordinaires des plus grandes
„ guerres. V. V. S. S. avoient elles mêmes
„ demandé les conferences comme un moyen
„ d'aſſurer la paix, il dépendoit d'elles de
„ rendre les conferences utiles; jamais l'in-
„ tention du Roi n'a été de les prolonger par
„ de vaines difficultez, & de profiter de ces
„ delais pour ſe preparer à la guerre ſous
„ une fauſſe apparence de paix. Sa Majeſté
„ étroitement unie au Roi ſon petit-fils n'a
„ point formé d'incident pour faire admet-

1701. „ tre l'Ambassadeur d'Espagne aux conferen-
„ ces, elle ne s'est servie d'aucun pretexte
„ pour en retarder l'effet : elles étoient ou-
„ vertes pour y traiter des seuls interêts de
„ Vos Seigneuries. Il dépendoit de vous de
„ les terminer en peu de tems, d'y trouver
„ la sûreté de vos Provinces, les avantages
„ pour vôtre commerce, une assûrance éter-
„ nelle dans l'amitié du Roi Très-Chrêtien.
„ Mais au lieu d'y travailler serieusement,
„ V. V. S. S. ont encore éloigné la conclu-
„ sion, en demandant que l'Envoyé du Roi
„ d'Angleterre fût admis à conferer avec
„ l'Ambassadeur soussigné & avec leurs De-
„ putez. Elles ne doivent pas croire que le
„ veritable motif de cette nouvelle deman-
„ de ait échapé aux lumieres de Sa Majesté
„ Très-Chrêtienne; il étoit facile de penetrer
„ que ce n'étoit pas dans la veuë d'en avan-
„ cer le succez que V. V. S. S. desiroient l'in-
„ tervention inutile d'une Puissance qui n'a
„ nul pretexte de pretendre de sûreté pour
„ elle-même. Si pendant quelque tems Sa
„ Majesté s'y est opposée, si elle a offert à
„ V. V. S. S. de faire traiter sous ses yeux la
„ negociation commencée à la Haye pour
„ l'affermissement de la paix, elle l'a fait
„ par le même principe sur lequel elle regle
„ toute sa conduite, par le desir sincere de
„ lever tous les obstacles que les ennemis de
„ la paix ne cessent d'y apporter ; elle pre-
„ voyoit assez le peu de fruit des conferen-
„ ces de la Haye ; elle jugeoit que la diffi-
„ culté faite sur l'admission de l'Envoyé d'An-
„ gleterre, ne seroit pas plûtôt levée qu'on
„ seroit ingenieux à susciter quelque autre
„ in-

„ incident plus capable que le premier d'em- 1701.
„ baraffer encore davantage la negociation.
„ Elle doutoit à la verité qu'il fût facile de
„ perfuader à V. V. S. S. d'infifter fur la pre-
„ tenduë fatisfaction de l'Empereur, d'en-
„ treprendre le foutien des interêts de ce
„ Prince, de les confondre avec ceux de
„ leur République; de s'ériger en arbitres
„ entre la Maifon de France & celle d'Au-
„ triche, de décider que Philippes IV. a eu
„ le droit & le pouvoir de changer à fa fan-
„ taifie toutes les conftitutions de fes Royau-
„ mes, d'en exclure à jamais fes veritables
„ heritiers : Que Charles II. au contraire
„ n'a pas eu l'autorité de rappeller ces mê-
„ mes heritiers, & de retablir par fon tefta-
„ ment les loix fondamentales des Couron-
„ nes d'Efpagne. En effet il étoit difficile
„ de croire qu'une République auffi fage,
„ prît en faveur de la Maifon d'Autriche &
„ contre la France, la refolution de rom-
„ pre les traitez qu'elle a regardez comme
„ la confirmation, & comme le fçeau pour
„ ainfi dire de fa Souveraineté : Qu'elle vou-
„ lût s'engager aux dépens de fes Provin-
„ ces, du commerce de fes fujets, de fes
„ richeffes, à foutenir des interêts étran-
„ gers, peu de mois après qu'elle a fait une
„ demarche entierement contraire, en re-
„ connoiffant le Roi d'Efpagne. Mais il pa-
„ roît que ces confiderations dont autrefois
„ on auroit fenti la force dans vôtre Répu-
„ blique, ont cedé à des maximes plus nou-
„ velles.

„ L'Ambaffadeur fouffigné abuferoit de
„ la confiance dont le Roi fon maître veut

 „ bien

1701. „ bien l'honorer, s'il lui écrivoit encore qu'on „ dût attendre quelque ſuccès des conferences. Sa Majeſté eſt trop éclairée pour le „ croire, après la déclaration que l'Envoyé „ du Roi d'Angleterre a faite de la part, dit-„ il, du Roi ſon maître au même Ambaſſa-„ deur. V.V.S.S. ſont informées de la ma-„ niere dont cet Envoyé lui a ſignifié que le „ Roi de la Grande Bretagne ne ſe detache-„ roit jamais des interêts de l'Empereur, „ qu'il n'entreroit dans aucune propoſition „ d'accommodement qu'on ne donne ſatis-„ faction à ce Prince. Les liaiſons de V. V. „ S. S. avec le Roi d'Angleterre ſont trop „ étroites. V. V. S. S. ont trop fait con-„ noître qu'elles ſe ſoûmettroient aveuglé-„ ment aux ſentimens de ce Prince, qu'el-„ les embraſſeroient les partis que lui-même „ jugeroit les plus convenables, pour dou-„ ter qu'elles n'ayent déja pris la reſolution „ de faire une ſemblable déclaration à l'Am-„ baſſadeur du Roi Très-Chrêtien. Elles „ l'ont même fait par avance, puiſqu'elles „ ſe ſont expliquées déja que leurs Députez „ ne pouvoient continuer les conferences „ ſans l'intervention de l'Envoyé d'Angle-„ terre. Il s'en exclut lui même, elles ſont „ auſſi-tôt ſuſpenduës. Ainſi ce ſeroit inuti-„ lement que l'Ambaſſadeur du Roi Très-„ Chrêtien envoyé ſeulement pour ces con-„ ferences, feroit un plus long ſéjour à la „ Haye. S'il n'a pas la ſatisfaction d'avoir „ accompli les intentions de Sa Majeſté „ en laiſſant la paix établie pour long-temps „ entre elle & les Provinces-Unies, au „ moins il aura celle d'avoir fait connoître

„ qu'il

„ qu'il ne dépendra pas d'elle que le repos 1701.
„ public ne soit point interrompu : Que Sa
„ Majesté ne s'est armée que pour la defen-
„ ce du Roi son petit-fils : Que si elle avoit
„ eu dessein de faire des conquêtes, elles
„ étoient faciles ; ses troupes sur les frontie-
„ res de Vôtre République, donnoient des
„ moyens aisez de profiter de l'état de foi-
„ blesse où vous étiez alors. V. V. S. S. ne
„ craindront point qu'on le dise, puis qu'el-
„ les mêmes l'ont publié de tous côtez, &
„ cette verité dont elles ont rendu témoigna-
„ ge, leur doit faire connoître qu'il a toûjours
„ dépendu d'elles, de trouver dans l'amitié
„ de Sa Majesté toute la sureté qu'elles ont
„ cru perdre, lors qu'elles ont veu le Roi son
„ petit-fils parvenir à la Couronne d'Espagne.
„ Si ces reflexions qu'il est encore temps
„ de faire, ne peuvent empêcher la guer-
„ re, le Roi Trés-Chrêtien a lieu d'esperer
„ que Dieu recompensant les soins que Sa
„ Majesté a pris pour maintenir le repos de
„ la Chrêtienté, continuera de repandre sur
„ la justice de sa cause, les mêmes bene-
„ dictions dont sa Divine Providence l'a
„ comblé pendant le cours de son glorieux
„ regne ; que ceux qui oseront l'attaquer
„ connoîtront par les évenemens que ce
„ n'est ni la foiblesse ni la défiance de ses
„ forces qui retiennent jusques à present ses
„ armes ; qu'ils verront qu'elle pouvoit se
„ vanger des insultes faites en mer à son pa-
„ villon, empêcher que ses sujets ne fussent
„ enlevez, & traitez comme ennemis par les
„ vaisseaux Anglois & Hollandois ; Que ces
„ mêmes vaisseaux vinssent sonder les ports

V 6 de

1701. „ de ſon Royaume, tirer ſur les bâtimens
„ François; qu'enfin il étoit en ſon pouvoir
„ de s'emparer des places encore ſans defen-
„ ſe, & d'obtenir des avantages très-conſi-
„ derables, pour le ſoûtien d'une guerre que
„ la conduite des Puiſſances voiſines lui fai-
„ ſoit prévoir: Que ſi elle a diſſimulé ces
„ inſultes, negligé l'utilité qu'elle pouvoit
„ retirer de la ſuperiorité reconnuë de ſes for-
„ ces, elle ne l'a fait que dans la veuë d'ôter
„ juſqu'au moindre ſujet de dire qu'elle ait
„ contrevenu à l'exacte obſervation des trai-
„ tez de Ryſwick.

„ L'Ambaſſadeur ſouſſigné ſouhaite que
„ V. V. S. S. bien convaincuës par la condui-
„ te de Sa Majeſté, de la ſincerité de ſes in-
„ tentions, prennent, pendant qu'il eſt tems
„ encore, des reſolutions conformes à leurs
„ veritables avantages; & quoique ſon depart
„ l'empêche d'avoir la gloire d'y travailler, il
„ s'intereſſera toûjours au bonheur de vôtre
„ Republique, après avoir paſſé autant d'an-
„ nées à s'acquitter auprès d'elle des ordres de
„ Sa Majeſté.

Ce memoire fit pendant quelques jours le ſujet des entretiens & des reflexions du public. Chacun en parla ſelon ſes lumieres & ſes inclinations: mais enfin le premier d'Août on delivra à l'Ambaſſadeur de France l'extrait des reſolutions de Leurs Hautes Puiſſances en réponſe à ce long memoire. C'eſt une deduction ſi juſte, ſi modeſte & ſi ſincere tant de la conduite des Etats Généraux que de leurs raiſons, & une ſuite ſi naturelle de nôtre Hiſtoire, qu'on la met ſans beaucoup y retrancher.

„ Il

„ Il a été trouvé bon & arrêté qu'on donnera pour réponse audit Comte d'Avaux, que L. H. P. se tiennent encore bien obligées à S. M. T. C. de la bonté qu'elle a euë d'envoyer ici ledit Sr. Comte d'Avaux en qualité de son Ambassadeur Extr.: Qu'elles avoient esperé, & souhaité qu'on eût pû trouver dans les conférences tenuës avec lui, des moyens suffisans pour parvenir à la fin qu'on s'étoit proposée, qui est la conservation de la paix generale, & une seureté raisonnable pour cet Etat; comme aussi que ledit Sieur Comte d'Avaux eût pû rester ici, jusques à ce qu'on eût atteint ce but salutaire: Qu'ainsi L. H. P. n'ont pû aprendre sans deplaisir, que S. M. T. C. ait trouvé bon de le rapeller, avant que les affaires fussent terminées, d'autant plus qu'il semble qu'on veuille attribuer à leur conduite l'interruption de ces conférences: Que cependant L. H. P. sont bien seures d'avoir fait, & devant & durant la negociation, tout ce qu'on pouvoit raisonnablement attendre d'elles, pour faire connoître la sincerité de leurs inclinations pour la paix, parce qu'elles savent très bien que leur République n'a point de plus grand interêt que la conservation de la paix, & que ses habitans puissent jouïr de ses fruits dans une seureté raisonnable: mais qu'elles doivent attribuer au malheur du tems, que dans cette affaire elles n'aient pû persuader Sa Majesté de la sincerité de leurs sentimens, quoiqu'elles y persistent toûjours, & qu'elles esperent qu'à la fin elles se- 1701.

1701. „ ront assez heureuses pour l'en convain-
„ cre.

„ Que lors-qu'après la mort du Roy d'Espagne, S. M. T. C. au lieu de se tenir au traité fait sur le partage de la succession, avoit trouvé bon d'accepter le testament dudit feu Roy, & de donner part à L. H. P. des raisons qui l'avoient porté à en user ainsi, elles ont fait connoître incessamment à S M. les raisons pour lesquelles elles ne pouvoient prendre une résolution dans une affaire de si grande consequence sans avoir plus de tems: & depuis, dèsque la constitution de leur Gouvernement l'a permis, elles se sont offertes à une conference avec le Sr. Comte de Briord, ou avec tel autre qu'il plairoit à S. M. d'autoriser, pour chercher ensemble les moyens d'afermir la paix generale, & d'établir leur seureté particuliere: Qu'elles ont fait cette offre, sur les assurances qu'il avoit plû à Sadite M. de leur donner auparavant, qu'elle n'avoit point d'autre intention que de maintenir le repos public, & qu'elle vouloit bien aussi leur donner une seureté raisonnable. Qu'ensuite S. M. ayant trouvé bon d'envoyer ici le Sr. Comte d'Avaux, aussi tôt qu'il eût notifié son arrivée, L. H. P. nommérent leurs Députez pour entrer en conférence avec lui, & pour concerter la maniere dont on pourroit avancer la négociation avec fruit & sans délai. Et comme en même tems elles ont vû par les memoires dudit Sr. Comte d'Avaux, que S. M. T. C. s'interessoit fortement, que le nouveau Roy d'Espagne fût reconnu, elles ont pris la ré-

„ resolution de le reconnoître, & de témoi- 1701.
„ gner leur desir d'entretenir & de cultiver avec
„ lui une sincere amitié & bonne correspon-
„ dance; déclarant en même tems, qu'elles
„ étoient prêtes de poursuivre la négociation
„ avec Leurs Maj. T. C. & Cath. avec l'inter-
„ vention du Roi de la G. Bretagne, pour
„ traiter ensemble des moyens propres au
„ maintien de la paix, & à l'établissement de
„ leur seureté particuliere; & cela de telle
„ maniere, & avec l'intervention de tels au-
„ tres Princes & Potentats, qu'on le trouveroit
„ utile & nécessaire pour parvenir au but pro-
„ posé.

„ Que L. H. P. ont fait cette reconnoissan-
„ ce après l'ouverture des conférences, pre-
„ mierement pour donner une marque essen-
„ tielle de leur amour pour la paix, & en-
„ suite par la considération que la fin qu'on
„ s'étoit proposée dans la négociation, pou-
„ voit avoir lieu aussi-bien après, qu'avant
„ cette reconnoissance: Que ces raisons, en-
„ entr'autres, ayant été les veritables motifs,
„ qui ont porté L. H. P. à reconnoître le
„ Roy d'Espagne, n'ont pû par consequent
„ préjudicier à l'intervention de S. M. Brit.
„ comme une des parties contractantes du
„ traité de partage, ni à celle des autres
„ Princes & Potentats interessez au maintien
„ de la paix generale: Que d'ailleurs par cet-
„ te démarche, *elles n'ont point pris connoissan-*
„ *ce de la justice ou de l'injustice des prétentions*
„ *d'un Tiers, ni separé leurs interêts, à l'égard*
„ *de la paix generale, de ceux qui y sont éga-*
„ *lement interessez avec elles*, comme on sem-
„ ble e vouloir inferer dans ce memoire:
„ Que

1701. „ Que L. H. P. ayant reconnu Sadite Majesté Catholique dans l'esperance que par là, „ la négociation en seroit d'autant moins retardée, elles ont fait répresenter audit Sr. „ C. d'Avaux dans les premieres conférences, „ que puis-que par l'acceptation du testament du feu Roy d'Espagne, S. M. T. C. „ s'étoit départie du traité de partage, dans „ lequel L. H. P. avoient crû trouver leur „ seureté, generale, & particuliere; & que „ S. M. leur avoit fait representer, *que par* „ *la voye dudit testament, aussi bien que par* „ *la voye du traité de partage, on pourroit parvenir au même bût*, elles attendoient dudit „ Sr. Comte d'Avaux, & le requeroient, „ qu'il leur fît des ouvertures & des propositions, par lesquelles elles pûssent voir „ comment la paix generale & leur seureté „ particuliere seroient conservées. Mais ledit Sr. C. d'Avaux s'étant excusé plus d'une fois de s'expliquer là dessus, a fait instance que les propositions à faire fussent „ faites de la part de L. H. P. de sorte-qu'elles ont concerté avec S. M. Brit. les propositions que les Srs. Députez ont remises audit Sr. C. d'Avaux, conjointement avec le „ Sr. de Stanhope Envoyé de S. M. Britannique.

„ Que L. H. P. sont extremément surprises de voir qu'on pose, *que ces propositions* „ *auroient donné lieu de juger, que la guerre* „ *plûtôt que la paix seroit le fruit de l'étroite* „ *union, que la conformité de ces propositions* „ *marquoit entre S. M. de la G. Bretagne &* „ *L. H. P.* Qu'elles ne peuvent comprendre „ sur quel fondement on peut tirer une telle

con-

„ conclusion, puis que S. M. Brit. a donné en 1701.
„ toutes occasions des preuves convaincantes
„ de son amour pour la paix, qu'elles sont
„ étroitement liées avec S. M. par des allian-
„ ces contractées depuis plusieurs années,
„ que de plus S. M. a été une des parties prin-
„ cipales dans le traité de partage; & que
„ L. H. P. avant que de donner leurs propo-
„ sitions, ont déclaré qu'elles trouvoient né-
„ cessaire d'agir de concert avec S. M. dans
„ cette negociation, tant pour les raisons al-
„ leguées, qu'à cause de la relation de S. M.
„ à leur Republique.

„ Que L. H. P. voient avec deplaisir, que
„ S. M. T. C. ayant reçû leurs propositions,
„ n'aît pas trouvé bon d'y faire réponse:
„ Qu'elles ont souvent ouï, qu'on taxoit ces
„ propositions d'*excessives*, mais qu'on n'a ja-
„ mais montré en quoi consistoit cet excès,
„ ce qui auroit pû servir de matiere à la né-
„ gociation, dont le fondement consistoit dans
„ la conservation de la paix generale, & l'é-
„ tablissement de la seureté particuliere de
„ cet Etat: Qu'il est evident que la paix ge-
„ nerale ne peut être conservée sans la satis-
„ faction de l'Empereur, dont les prétentions
„ sont si connuës, que même dans le trai-
„ té de partage, il étoit reglé de l'aprobation
„ de S. M. T. C. de quelle maniere on y satis-
„ feroit: Que Sadite M. s'étant departie du
„ traité de partage, L. H. P. ont demandé
„ en termes generaux une satisfaction raison-
„ nable pour S. M. I. & que bien loin qu'il
„ y ait rien d'excessif dans cet article de leur
„ demande, non plus que dans les autres;
„ elles sont bien persuadées que toute per-
„ son-

1701. „ personne desinteressée jugera que ce qu'el-
„ les ont demandé, n'est pas même suffisant
„ pour leur donner une seureté semblable à
„ celle qu'elles ont euë avant le decez du
„ feu Roy d'Espagne, ou qu'elles auroient
„ acquise par le traité de partage.

„ Que si la crainte a eu quelque part en
„ cela, L. H. P. croyent en avoir eu de ju-
„ stes sujets; & leurs raisons non seulement
„ leur ont paru bien fondées, mais aussi à
„ leurs amis & alliez, qui n'ont point fait
„ de difficulté de leur envoyer les secours
„ qu'ils leur devoient en cas de necessité, en
„ vertu des alliances deffensives &c. Que
„ s'il eût été en leur pouvoir de sortir de cet
„ embarras, sans armer, sans chercher de
„ nouvelles alliances, & sans inonder leur
„ païs, certainement elles l'auroient fait:
„ Qu'elles ne feroient point de difficulté de se
„ rapporter à la connoissance que ledit Sr. C.
„ d'Avaux a de leur gouvernement, s'il
„ n'est pas d'opinion que tout ce qu'elles ont
„ fait ne l'a été que par une entiere convi-
„ ction de leur danger; & qu'elles déclarent
„ sincerement, qu'elles ne souhaitent rien da-
„ vantage, que de pouvoir se decharger avec
„ quelque seureté, le plûtôt qu'il sera possi-
„ ble: Que dans cette vûë L. H. P. ont de-
„ mandé les conférences, afin que la paix
„ étant asseurée, leur danger cessât aussi,
„ & qu'il n'a pas tenu à elles que ces con-
„ férences n'ayent eu un heureux succès.

„ Qu'elles avouënt volontiers, que S. M.
„ T. C. n'a point formé d'incident pour fai-
„ re admettre l'Ambassadeur du Roy d'Espa-
„ gne aux conférences, & qu'aussi L. H. P. ne

„ s'y

„ s'y ſeroient point oppoſées, ayant déclaré 1701.
„ plus d'une fois, qu'elles conſentoient que
„ ledit Ambaſſadeur y fût admis. Et pour ce
„ qui eſt de l'admiſſion de l'Envoyé de S.
„ M. Britannique, & du retardement cauſé
„ par-là dans la négociation, outre les rai-
„ ſons ci-devant alleguées, ledit Sr. Comte
„ d'Avaux ſe ſouviendra, qu'au commen-
„ cement on n'a eu aucune conteſtation là-
„ deſſus, ſinon à l'égard du rang & de la
„ ſéance qu'on obſerveroit dans les confé-
„ ces qu'on a reglé ſans aucune diſpute, ſi-
„ tôt qu'on s'eſt donné de part & d'autre les
„ éclairciſſemens requis; qu'ainſi quand on
„ a remis les propoſitions entre les mains du-
„ dit Sr. Comte d'Avaux, le Sr. Envoyé
„ d'Angleterre a aſſiſté à la conférence, &
„ a livré les ſiennes ſans aucune difficulté:
„ Que celles qu'on a rencontrées depuis ſur
„ ce ſujet, ne ſont point provenuës de la part
„ de L. H. P. mais de celle dudit Sr. Comte
„ d'Avaux qui a commencé à s'oppoſer que
„ l'Envoyé d'Angleterre fût admis dans les
„ conférences ſuivantes ſur le même pied
„ qu'il l'avoit été auparavant; & que c'eſt la
„ raiſon pourquoi les conférences ont été ſi
„ long-tems ſuſpenduës au grand déplaiſir de
„ L. H. P. qui dans cette négociation ne pou-
„ voient en aucune maniere ſe ſéparer de
„ l'Angleterre.

„ Qu'elles doivent auſſi avoüer que S. M.
„ T. C. a eu raiſon de preſumer qu'elles
„ pourroient inſiſter ſur la ſatisfaction de
„ l'Empereur, puis que ce point a été le pre-
„ mier article de leurs demandes; mais que
„ L. H. P. ne ſe ſouviennent point d'avoir ja-
„ mais

1701. „ mais donné le moindre ſujet ou occaſion, „ de préſumer d'elles, qu'elles auroient voulu s'ériger en arbitres entre les Maiſons „ de France & d'Autriche, & de décider du „ droit que les deux derniers Rois d'Eſpagne „ Philippe IV. & Charles II. ont eu ou non, „ à changer les conſtitutions & les loix fondamentales des Couronnes d'Eſpagne: „ Qu'elles prient S. M. T. C. de vouloir ſe „ ſouvenir qu'avant le décez du dernier Roy „ d'Eſpagne, l'état de ſa ſanté ayant été quelque tems fort languiſſant, Sa Maj. Trés-„ Chrétienne jugea néceſſaire, auſſi bien que „ Sa Majeſté Britannique & Leurs Hautes „ Puiſſances, de prévoir les malheurs qu'on „ avoit lieu d'attendre après la mort de ce „ Prince ſans enfans, *puis que l'ouverture de* „ *ſa ſucceſſion exciteroit infailliblement une nou-* „ *velle guerre, ſi S. M. T. C. ſoutenoit ſes pré-* „ *tentions, &c. & que l'Empereur voulût auſſi* „ *faire valoir les ſiennes, &c.* Et que ces rai-„ ſons ont porté S. M. T. C. S. M. Brit. & „ L. H. P. à conclure le traité ſi connu ſur „ la ſucceſſion d'Eſpagne. Que comme L. „ H. P. en entrant dans ce traité n'ont aucunement preſumé de s'eriger en arbitres „ ſur les differens entre de ſi grands Princes, „ comme ſont l'Empereur & le Roy de France, mais ſeulement ont tâché de contribuer à ce que les intereſſés fuſſent mis d'accord, la paix conſervée, & une nouvelle „ guerre prévenuë, de concert avec S. M. „ T. C. de même qu'on s'en flatoit à l'égard „ de l'Empereur, auſſi L. H. P. ne déſirent „ encore, & ne cherchent autre choſe, ſinon „ qu'on puiſſe trouver des moyens capables

„ de

„ de procurer à l'Empereur une satisfaction 1701.
„ raisonnable à l'égard de ses prétentions, „ sur lesquelles on avoit fait alors tant de „ reflexions ; que cela ne pouvant se faire „ sur le pied du traité de partage, on trouve d'autres moyens pour prévenir une nouvelle guerre ; & qu'en ceci, on ne peut „ accuser L. H. P. de soûtenir des interêts „ étrangers, puis qu'elles ne font qu'insister „ sur les mêmes principes, que S. M T. C. „ a jugé elle-même justes & nécessaires, „ avant que le cas présent existât.

„ Que de plus on ne peut leur imputer de „ faire en cela une démarche contraire à celle qu'elles ont faite en reconnoissant le Roy „ d'Espagne, puis que cette démarche n'empêche point qu'on ne donne à l'Empereur „ une satisfaction raisonnable, & que suivant „ leur opinion, la paix generale ne peut subsister sans la satisfaction de l'Empereur, „ ni leur seureté particuliere sans la paix generale, comme il a été dit ci-devant.

„ Que si L. H. P. ont une telle sagesse „ qu'on leur attribuë, S. M. T. C. doit être „ entierement convaincuë qu'elles ne feront „ rien *aux dépens de leurs Provinces*, *de leur* „ *commerce*, & *de leurs richesses*, mais seulement ce qu'elles sont persuadées être „ absolument nécessaire pour leur conservation.

„ Qu'elles sont seures de n'avoir rien fait, „ par où l'on puisse dire qu'elles aient rompu les traitez, qui seroient *comme la confirmation*, & *comme le seau de leur Souveraineté* ; & qu'elles ne comprennent pas „ bien ce qu'on veut dire par là. Que leurs

„ Pro-

1701. „ Provinces ont été de tout tems des Provinces libres & ſouveraines, que leurs Ancêtres ont employé leurs biens & leurs vies „ pour maintenir leur liberté, contre la violence des étrangers, & qu'elles ſont obligées & reſoluës d'en faire autant à l'avenir; mais qu'elles vivent dans l'eſperance „ que perſonne ne voudra tirer en diſpute „ leur liberté & leur ſouveraineté, bien „ moins les y troubler: Qu'elles n'ont cherché, ni ne cherchent encore à étendre „ leurs limites; mais qu'elles ſont uniquement occupées à maintenir leurs droits & „ leurs poſſeſſions, & à travailler à la conſervation de la paix & du repos avec & „ entre leurs voiſins, & que ce ſont là *les* „ *vrais principes, & les veritables maximes* „ *de leur République, dans leſquelles elles ne* „ *reconnoiſſent aucun changement, ni alteration.*

„ Que L. H. P. ſont bien marries que ledit Sr. C. d'Avaux attende ſi peu de ſuccès des conférences, qu'il n'oſeroit en écrire de nouveau au Roy ſon maître, à „ cauſe de la declaration que le Sr. Stanhope lui a faite au ſujet de la ſatisfaction de „ l'Empereur, ſur laquelle neanmoins elles „ ſont d'opinion avec S. M. Brit. qu'il ſeroit „ équitable qu'on en traitât, comme d'un „ preliminaire des moyens qui doivent ſervir à la conſervation de la paix generale „ & de leur ſeureté particuliere: Que cette „ demande n'eſt pas nouvelle, puis que dans „ les propoſitions miſes entre les mains du „ Sr. Comte d'Avaux, on a expreſſement „ demandé que l'Empereur fût invité d'en-

„ trer

„ trer dans la négociation , pour y conve- 1701.
„ nir de sa satisfaction, ce qui est la même
„ chose qu'on demande presentement.

„ Que L. H. P. avoüent pareillement
„ qu'elles ont , non une *soumission aveugle*
„ pour les sentimens de S. M. Brit. comme
„ on leur impute , mais une très-grande dé-
„ ference pour ses avis , parce qu'elles sont
„ persuadées que Sadite Majesté est entiere-
„ ment portée pour le maintien de la paix &
„ du repos public, & ne cherche que le bien
„ de leur République ; & parce qu'elles ont
„ une grande confiance en sa sagesse & en son
„ experience ; outre qu'elles ont des liaisons
„ si étroites avec ce Prince, comme Roy de
„ la G. Bretagne, qu'elles ne peuvent se sé-
„ parer de lui.

„ Que si, à cause de cela , les conféren-
„ ces doivent être suspenduës , L. H. P. le
„ regarderont comme un très-grand malheur:
„ mais si S. M. T. C. eût pû trouver bon de
„ faire continuër les conférences , & d'y
„ traiter de la satisfaction de l'Empereur,
„ elles auroient esperé qu'enfin , par une
„ heureuse conclusion, ledit Sr. Comte d'A-
„ vaux auroit pû partir avec le contentement
„ d'avoir terminé une affaire de la plus gran-
„ de importance, dans laquelle il a pris tant
„ de peines. Que cependant L. H. P. espe-
„ rent que ledit Sr. Comte d'Avaux ayant vû
„ pendant son sejour ici, la sincerité de leurs
„ sentimens pour la paix , & leur respect &
„ estime pour S. M. T. C. & pour son ami-
„ tié, il dissipera, à son retour, les mauvai-
„ ses impressions qu'on pourroit avoir don-
„ né contr'elles à Sadite Majesté. Que
„ Leurs

1701. „ Leurs Hautes puissances peuvent veritablement déclarer, qu'elles ne savent point „ d'avoir donné, depuis la conclusion de la „ derniere paix, aucun sujet d'ombrage à Sadite Majesté : Qu'il est bien vrai qu'elles „ ont été dans la nécessité d'armer pour leur „ défense , mais qu'elles n'ont commencé „ qu'aprés qu'elles ont vû leur barriere des „ Païs-Bas Espagnols, (qui leur a coûté tant „ de peines & tant d'argent , & qui leur est „ si importante, de l'aveu même de Sa Maj. „ Très-Chrétienne) occupée par les troupes „ de Sadite Majesté;& qu'après que leurs troupes qu'elles avoient rapellées pour ôter tout „ sujet d'ombrage, y furent retenuës, & qu'on „ vit en même tems les grands préparatifs de „ guerre qu'on y faisoit.

„ Que L. H. P. ne peuvent dissimuler, „ qu'outre cela, elles ont pris ombrage de la „ trés-étroite union entre la France & l'Espagne , & des effets qu'on en voit résulter chaque jour, quoi-que le traité de „ partage eût été fait, entre autres raisons, „ pour prévenir l'ombrage qu'auroit pu donner l'union de tant de grands Etats.

„ Leurs Hautes Puissances ont ci-devant „ déclaré que l'opinion qu'elles avoient de „ Sa Majesté Très-Chrêtienne étoit , que „ pour commencer une guerre , ou pour „ continuer la paix, elle ne voudroit point „ regler ses actions sur sa puissance, mais sur „ la raison & sur l'équité , puis qu'autrement aucun de ses voisins ne pourroit „ jamais être en seureté : Qu'elles connoissent de quel prix leur est l'amitié de „ Sa Majesté Très-Chrêtienne , qu'elles

„ sou-

„ ſouhaitent de conſerver par tous les moyens 1701.
„ poſſibles, de même que la paix generale, & une ſcureté raiſonnable pour leur „ Etat; Mais que ſi malgré tous leurs ſoins, „ il leur faut eſſuyer une guerre contre leur „ volonté, & contre leur inclination, elles „ n'auront pas du moins à ſe reprocher de „ n'avoir par fait tout ce qu'elles ont dû faire „ pour l'éviter, & par là elles ſe conſoleront „ dans ce malheur avec la confiance que le „ Tout-Puiſſant les aſſiſtera de ſon ſecours.

„ L. H. P. ne ſçauroient ſe diſpenſer de „ dire, qu'elles ont bien du déplaiſir de voir „ qu'on les accuſe, comme ſi leurs vaiſſeaux, „ avec ceux des Anglois, euſſent fait des inſultes aux pavillons de Sadite Majeſté, enlevé ſes ſujets, ſondé ſes ports, & tiré ſur „ des vaiſſeaux François: Que ſi par accident, ou autrement, quelqu'un de leurs „ ſujets pouvoit avoir commis quelque choſe qui portât préjudice à Sadite Majeſté, „ ou à aucun de ſes ſujets, elles ſont prêtes „ de le faire deuëment reparer: Que bien „ qu'elles n'aient aucune connoiſſance de ce „ que les vaiſſeaux Anglois pourroient avoir „ fait à cet égard, elles ne doutent point qu'en „ ce cas, Sa Majeſté Britannique ne ſoit dans „ les mêmes diſpoſitions.

„ Qu'au reſte L. H. P. ont toûjours pris, & „ prendront ſoin d'obſerver religieuſement „ leurs traitez ſpecialement ceux avec S. M. „ T. C. & tacheront de conſerver l'honneur „ de ſon amitié & de ſon affection, & de „ faciliter autant qu'il dépendra d'elles la paix „ generale, en ſorte qu'elles y puiſſent trouver leur ſcureté particuliere: Que puis

1701. „ qu'il eſt dit plus d'une fois dans ledit me-
„ moire, que Leurs Hautes Puiſſances ont
„ encore du tems pour ſe reſoudre, elles ve-
„ roient avec plaiſir que ledit Sr. Comte d'A-
„ vaux reſtât encore ici quelque tems, pour
„ avoir occaſion de continuër & de terminer
„ heureuſement les conferences pour la paix
„ generale, & pour leur ſeureté particulie-
„ re: Que pour cette raiſon Leurs Hautes
„ Puiſſances, avant que de lui faire tenir
„ leur lettre de recreance en réponſe de cel-
„ le de Sa Majeſté, ont pris cette reſolu-
„ tion pour ſervir de réponſe à ſon me-
„ moire.

L'année qu'on venoit de finir l'avoit fait par un évenement fort extraordinaire, je veux dire, par l'union des deux Couronnes de France & d'Eſpagne dans la Maiſon de Bourbon: union que l'on avoit de tout tems regardée comme fatale au repos de l'Europe. L'année où nous ſommes entrez commença avec un nouveau ſiecle par l'acompliſſement de ce grand ouvrage auquel la Cour de France travailloit depuis ſi long-tems par de pratiques ſourdes & indirectes qu'il étoit difficille de penetrer, parce qu'on s'étoit endormi ſur la foi d'un traité ſolemnel qu'on regardoit comme inviolable. Le Duc d'Anjou fut mis en poſſeſſion de la Monarchie Eſpagnolle ſans aucune contradiction, avant que l'Empereur eût le tems de ſe reconnoître, & de s'y opposer, ni qu'aucune Puiſſance fût en état de le ſecourir. Tout reüſſit ſelon les ſouhaits de la France, & ce fut là le plus haut periode de ſon bonheur, ſi pourtant on doit appeller

peller de ce nom une proſperité apparente 1701.
qui renfermoit tant d'épines, comme la ſuite l'a fait voir. Chacun regarda cette conjoncture comme un tems de criſe pour la perte, ou pour le ſalut de la Chrêtienté : mais il étoit impoſſible de prevoir de quel côté les choſes ſe tourneroient, tant il y avoit de difficultez qui paroiſſoient inſurmontables. Le peril étoit évident en ne s'oppoſant pas à un torrent qui commençoit à inonder les Etats voiſins: mais il n'y avoit pas moins de peril à s'y oppoſer foiblement, & les diſpoſitions n'étoient pas telles qu'il eût été à ſouhaitter pour remedier à un ſi grand mal. La paix de Ryswick avoit deſarmé & deſuni les Alliez. La France avoit conſervé ſes forces,& avoit trouvé le ſecret de gagner pluſieurs Cours. L'Empire ſe trouvoit partagé, & Sa Majeſté Imperiale n'étoit pas en état de pourſuivre ſes droits ſans ſecours. Les Provinces-Unies, qui ſe trouvoient les plus expoſées, ſe voyoient menacées d'invaſion: & comme c'eſt leur interêt d'être toûjours portées à la paix, elles paroiſſoient peu diſpoſées à rentrer dans une nouvelle guerre ſans une néceſſité indiſpenſable. L'Angleterre ſe trouvoit dans les mêmes diſpoſitions, & l'on voyoit en général que les Anglois étoient plus portez à ſe tenir ſur la defenſive qu'à agir offenſivement.

Les choſes étant dans cet état la France crut qu'il ne lui reſtoit pas beaucoup à faire pour parvenir à ſes deſſeins. Elle ſe flata qu'en intimidant d'un côté par ſes troupes, & que de l'autre en parlant de paix & de neutralité, elle previendroit une nouvelle ligue avec l'Empereur, & qu'elle ſe mettroit par là

1701. en état de meprifer les forces Imperiales. Ce fut pour cela que muni d'un pleinpouvoir des Regens d'Efpagne le Roi Très Chrêtien envoya fes troupes en Italie & dans les Païs-Bas pour en prendre poffeffion au nom du Duc d'Anjou fon petit-fils. Il fit fortir les troupes Hollandoifes des places qu'elles ocupoient, & aneantit la fameufe barriere qui avoit été ftipulée & confirmée par tant de traitez. Le pretexte fut que les Etats Généraux n'avoient pas reconnu le nouveau Roi d'Efpagne. Ce pretexte comme on l'a vu, fut levé par une reconnoiffance fans condition, mais la barriere ne fut point rétablie.

On vid en même tems les Miniftres de France dans les Cours étrangeres ouvrir une nouvelle fcene bien oppofée à celle de l'année precedente, lors qu'ils avoient invité les Puiffances d'entrer dans le traité de partage pour le maintien de la paix. Ces Miniftres chargez de nouvelles inftructions changerent de langage, & firent entendre que l'union des deux Couronnes étoit l'unique foûtien de cette paix. On leur oppofa les promeffes qu'on venoit de leur reïterer avec les dernieres inftances de s'en tenir au traité de partage ; ils répondirent par une diftinction illufoire, & firent craindre que cette raifon, toute de mauvaife foi qu'elle étoit, ne fût la plus forte, parce que jufqu'alors c'étoit la raifon du plus fort.

L'étonnement fut général, & chacun en comprit les confequences. Les Etats Généraux de concert avec le Roi de la Grand' Bretagne firent tous leurs efforts pour détourner l'orage qui menaçoit toute l'Europe. Ce

Mo-

Monarque plus attentif au bien commun, 1701.
qu'au ressentiment de l'injure qui lui étoit faite sur un traité qu'on avoit violé avec tant de hauteur & avec si peu de menagement : & Leurs Hautes Puissances le secondant dans le même esprit, n'oublierent rien pour tacher de moyenner un acomodement, avant que les affaires s'engageassent plus loin : & l'on peut dire que c'étoit alors le tems favorable & l'ocasion la plus convenable qu'on pût souhaiter. Le Comte d'Avaux fut envoyé dans les Provinces-Unies, où son arrivée fut extremement agreable. On eut avec lui, comme on vient de voir, plusieurs conferences ; rien ne manqua du côté de la negociation. Le Ministre François avoit fait sentir que la Cour de France donneroit au Roi d'Angleterre & aux Etats Généraux toutes les suretez raisonnables qu'ils pourroient exiger, en attendant qu'on travaillât à l'affermissement d'une paix générale Les Ministres de ces deux Puissances presenterent des memoires au Comte d'Avaux contenant les assurances que Sa Majesté Britannique & les Etats Generaux demandoient. Ils exigerent en premier lieu : Que pour conserver la paix & la tranquilité générale dans laquelle consistoit une grande partie de la sureté des Anglois & des Hollandois, Sa Majesté Imperiale seroit invitée d'entrer en cette negociation ; qu'il lui seroit donné une satisfaction raisonnable sur ses pretentions à la succession d'Espagne, lesquelles étoient reglées par le traité de partage ; & que Sa Majesté Imperiale seroit admise & incluse dans le traité que Sa Majesté Britannique & Leurs Hautes Puissan-

1701.ces feroient avec Sa Majesté Très-Chrêtienne & le Duc d'Anjou.

Le Roi d'Angleterre & les Etats Généraux demandoient en second lieu ; que dans un certain tems limité aussi court qu'on en pourroit convenir, Sa Majesté Très-Chrêtienne retireroit toutes ses troupes des Païs-Bas Espagnols, sans y en laisser aucunes, & sans qu'il lui fût permis de les y envoyer jamais. Ils demandoient enfin que pour la sureté des Etats de Sa Majesté Britannique & de ceux de Leurs Hautes Puissances, on cederoit & confieroit à la garde privative des Anglois les villes d'Ostende & de Nieuport avec leurs ports, châteaux, & citadelles, & à celle des Hollandois les villes & forteresses de Venloo, Ruremonde, Stevenwaerde, Luxembourg, Namur, Charleroi, Mons, Dendermonde, Damme & S. Donas aussi avec leurs forts & tous les ouvrages de fortifications y appartenant dans l'état où chacun de ces postes se trouvoit alors. La Cour de France fiere de sa prosperité apparente se contenta de rendre publics ces memoires sans y répondre. Les conferences se rompirent, ensuite elles se renoüerent. Le Roi de la Grand' Bretagne & les Etats Généraux firent connoître au Comte d'Avaux qu'il faloit satisfaire S. M. Imperiale. Mais les ordres du Ministre François ne s'étant pas étendus plus loin qu'à la sureté particuliere & aux interêts separez des Provinces-Unies, Leurs Hautes Puissances firent connoître que la sureté que la France leur ofroit ne pouvoit se trouver que dans une paix générale, & qu'une paix générale ne pouvoit avoir lieu qu'avec la satisfaction de l'Empereur. La France ne voulut point donner

ner les mains à ce point decisif, elle ne voulut entrer dans aucun expedient à l'égard de Sa Majesté Imperiale. Ainsi toutes les tentatives furent inutiles, & le Comte d'Avaux, partit de la Haye sans avoir rien conclu, au grand regret de ceux qui souhaitoient une bonne paix. 1701.

Cependant l'Empereur comme la partie principale & la plus interessée avoit resolu d'envoyer une armée en Italie pour la défense de ses droits & pour encourager les autres Puissances, qui, vû la disposition que prenoient les affaires, avoient resolu de le soutenir & de lui donner du secours. Sa Majesté Imperiale avoit chargé le Prince Eugene de Savoye de cette importante expedition: & ce Prince instruit par le passé de tout ce qu'il faloit pour la faire reüssir, partit muni du pouvoir & des ordres nécessaires pour en entreprendre l'execution. Toutes les apparences lui étoient contraires. Les François s'étoient emparez de tous les passages de l'Etat de Venise. Leur armée superieure en nombre joüissoit de toutes les commoditez du Milanois & des Etats voisins; elle étoit commandée par le Maréchal de Catinat, Général sage, experimenté, heureux jusqu'alors dans toutes ses entreprises; & le Duc de Savoye que le Roi Très Chrêtien avoit engagé par le mariage de la Princesse sa fille avec le nouveau Roi d'Espagne, étoit à portée de joindre l'armée Françoise avec ses forces en qualité de Généralissime. On étoit si peu allarmé en France de la marche du Prince Eugene, que l'on n'y croyoit pas même qu'il lui fût possible de penetrer en Italie;

1701. ſon projet étoit regardé comme chimerique. Cependant à l'arrivée de ce Prince ſur les frontieres, toutes les difficultez s'évanoüirent. Il ſe fit une nouvelle route à travers des lieux inacceſſibles. Il penetra dans le païs, amuſa les François par des feintes, remporta des avantages ſur eux, & les deconcerta ſi fort en les battant & s'emparant de divers poſtes avantageux qu'ils gardoient, que le Maréchal de Catinat fut diſgracié; du moins la Cour de France en fut ſi mécontente qu'elle lui envoya le Maréchal de Villeroi pour Ajoint. Je reviens au Roi d'Angleterre.

Ce Prince partit de la Haye le 20 de Juillet acompagné du Prince de Naſſau, Gouverneur héréditaire de Friſe, & de pluſieurs Seigneurs pour aller viſiter Breda, Bergopzoom, le Fort de l'Ecluſe & quelques autres places frontieres. Il fut neuf jours à ce voyage. Il ſe rendit à Loo le 3. d'Août, fit une promotion d'Officiers Généraux, & étant parti pour la Gueldre il y fit la revûe des troupes de Leurs Hautes Puiſſances, viſita les places de cette Province, & retourna à Loo le mois ſuivant, où arriverent quelques jours après le Duc de Zeel, le Prince Electoral de Hannover, & pluſieurs autres Princes, grands Seigneurs, & Miniſtres de diverſes Cours.

Tandis que Sa Majeſté Britannique prenoit toutes les meſures néceſſaires pour s'oppoſer & pour reſiſter aux efforts que pouvoit faire la France, cette Couronne qui ne s'endormoit point, força le Portugal à conclurre un traité d'alliance avec elle & avec la Couronne d'Eſpagne: & pour lier entierement le Duc de Savoye, elle precipita le mariage du Duc d'An-

d'Anjou, avec la Princesse de Piemont ; la 1701.
cérémonie de ce mariage se fit le onziéme de Septembre.

Toute l'Europe regarda la conclusion de ce mariage comme le coup le plus imprudent que la Cour de France pouvoit faire dans l'état douteux où étoient les affaires du nouveau Roi d'Espagne ; car enfin il étoit absolument nécessaire, pour en venir à un acomodement avec l'Empereur, de marier ce jeune Prince avec une des Archiduchesses, comme le feu Roi Catholique avoit insinué dans son testament que la chose se devoit faire. Mais la France aveugle & toûjours ambitieuse fit bien quelques jours après une faute beaucoup plus capitale, & qui fit dire au Roi d'Angleterre, qu'il n'y avoit plus ni bon sens, ni politique à la Cour du Roi Très-Chrêtien, qu'on commençoit à y radoter, & que Sa Majesté Très-Chrêtienne, ses Ministres, son Conseil tout y étoit sur le retour.

Le Roi Jaques mourut le 16 du même mois de Septembre, & quatre jours après le Roi de France reconnut le prétendu Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. Sa Majesté Britannique avoit-elle tort de dire que la Cour de France n'étoit pas trop sage ? Ce qu'il y eut de singulier, le Roi Très-Chrêtien n'eut pas plûtôt reconnu pour Roi ce prétendu Prince qu'il déclara publiquement qu'il ne prétendoit en aucune maniere par cette reconnoissance troubler le gouvernement de Sa Majesté Britannique Guillaume III. & il envoya en même tems à la plupart de ses Ministres dans les Cours étrangeres, & même

1701. à celui qu'il avoit à Londres, la letre circulaire qu'on va lire.

,, Le Roi d'Angleterre étant mort à S. Germain le 16. de Septembre 1701. le Prince de Galles a pris aussi tôt le titre de Roi apartenant à ce Prince comme fils & héritier du feu Roi son pere. Le Roi Très-Chrêtien n'a pas fait difficulté de le reconnoitre en cette qualité; & même quelque temps avant la mort du Roi d'Angleterre, Sa Majesté Très-Chrêtienne l'avoit assuré qu'elle le feroit. Comme elle l'a toûjours traité comme Prince de Galles, la consequence est naturelle de l'appeller Roi d'Angleterre aussi tôt que le Roi son pere meurt. Nulle raison ne s'y oppose, lors qu'il n'y a point d'engagement contraire, & il est certain qu'on n'en trouve aucun dans le traité de Ryswick. L'article IV. de ce traité porte seulement, que Sa Majesté Très-Chrêtienne ne troublera point le Roi de la Grande Bretagne dans la possession paisible de ses Etats; qu'elle n'assistera ni de troupes, ni de vaisseaux, ni d'autres secours ceux qui le voudroient inquieter. L'intention de Sa Majesté Très-Chrêtienne est d'observer ponctuellement cet article, & il est seur que le titre de Roi d'Angleterre que le Prince de Galles ne pouvoit se dispenser de prendre, ne lui procurera d'autres secours du Roi Très-Chrêtien que ceux que le feu Roi son pere en recevoit depuis le traité de Ryswick, seulement pour la subsistance & le soulagement de ses malheurs. La générosité de Sa Majesté

„ jesté Très-Chrêtienne ne lui a pas permis 1701.
„ d'abandonner ni ce Prince, ni sa famille:
„ elle n'est point Juge entre le Roi de la
„ Grande Bretagne & le Prince de Galles;
„ elle ne peut décider contre ce dernier en
„ lui refusant un titre que sa naissance lui
„ donne. Enfin il suffit qu'elle observe exa-
„ ctement le traité de Ryswick, & qu'elle
„ s'en tienne precisément aux termes de ce
„ traité, dans un temps où la conduite du
„ Roi de la Grande Bretagne & des Etats Gé-
„ néraux, la sortie de leurs flotes, les assi-
„ stances secrettes qu'ils donnent à l'Empe-
„ reur, les déclarations qu'ils font en faveur
„ de ce Prince, & les troupes qu'ils levent
„ de tous côtez, pourroient être regardées
„ avec bien plus de raison comme une
„ veritable contravention aux traitez.

„ Au reste, il n'est pas nouveau que
„ l'on donne aux enfans les titres des Ro-
„ yaumes que les Rois leurs peres ont per-
„ du, quoi qu'on soit en paix avec ceux
„ qui les possedent. L'Histoire en fournit
„ plusieurs exemples dans les Rois de Na-
„ ples & dans ceux de Navarre. En
„ dernier lieu les Rois de Pologne de la
„ Maison de Vasa ayant perdu le Royau-
„ me de Suede, ont été traitez par
„ la France comme Rois de Suede jus-
„ qu'à la paix d'Oliva, dans le tems
„ même de la plus étroite alliance avec
„ le Roi Gustave & avec la Reine Chri-
„ stine. Je ne crois pas qu'il soit néces-
„ saire de citer d'autres exemples, person-
„ ne ne pouvant contester que la conduite
„ que le Roi a tenuë ne soit juste, digne de

1701. „ sa générosité, conforme aux traitez, & à „ ce qu'il a fait pour le feu Roi d'Angleterre depuis qu'il a cherché son asile en „ France.

Le Roi qui étoit encore en Hollande n'eut pas eu plûtôt avis de cette reconnoissance, qu'il envoya au Comte de Manchester, son Ambassadeur à Paris de se retirer incessamment. Ce Ministre executant ses ordres envoya le 8 d'Octobre un de ses Secretaires à Fontainebleau où étoit la Cour, pour notifier au Marquis de Torci, que le Roi son maître étant informé que Sa Majesté Très Chrêtienne avoit reconnu un autre Roi d'Angleterre que le Roi de la Grand' Bretagne, il jugeoit que sa gloire ne lui permettoit pas de tenir plus longtems un Ambassadeur en France; le Ministre Anglois partit cinq ou six jours après sans prendre congé.

Le Roi ayant passé la plus grande partie de l'été dans ses ocupations ordinaires, c'est à dire, à veiller au bien commun de l'Europe, retourna à la Haye le 19 d'Octobre. Il se rendit le 4 de Novembre à l'Assemblée des Etats de Hollande, & ensuite, à celle des Etats Généraux; il y signa l'état de guerre, & s'étant embarqué le 14 du même mois, il arriva le lendemain en Angleterre, où il trouva les esprits fort échaufez au sujet de la reconnoissance du Prince de Galles. L'Agent que la France avoit à Londres ayant presenté à un Secretaire d'Etat la lettre circulaire contenant les raisons qui avoient engagé le Roi de France à reconnoitre le Prince de Galles en qualité de Roi, on avoit refusé de

de recevoir cet écrit, la Regence lui avoit 1701. ordonné de ſortir inceſſamment du Royaume, & ſon Secretaire avoit été mis en priſon pour avoir fait imprimer la letre circulaire. Toutes les Provinces, toutes les villes les principaux bourgs, tous les corps du Royaume avoient dreſſé des adreſſes pour être preſentées à Sa Majeſté, & toutes s'acordoient à dire qu'on étoit indigné au dernier point de la preſomption de la France, de ſa perfidie, de ſon audace, quelques unes ajoûtoient même de ſon inſolence. Les Anglois avoient marqué d'abord des diſpoſitions à peu près ſemblables à celles qui precederent les grands mouvemens de l'année 1688. & ils ne ſe dementirent point. J'avoüe que le Roi Très-Chrêtien, comme on l'a vu, avoit déclaré qu'il vouloit obſerver exactement le traité de Ryſwick, & qu'il s'en tenoit preciſément aux termes de ce traité. Mais ce fut ce que les Anglois ne purent comprendre. Cela leur remit dans l'eſprit ce qui venoit de ſe paſſer à l'égard du traité de partage, dont l'inexecution n'avoit peu être défenduë que par la diſtinction de *l'eſprit & des termes* de ce traité, diſtinction qui n'étoit pas moins frivole que la déclaration que faiſoit la France qu'elle s'en tenoit au traité de Ryſwick, quoi qu'elle reconnût un autre Roi de la Grand' Bretagne que celui qui étoit aſſis ſur le trone, & qu'elle avoit reconnu ſolemnellement dans ce traité.

Deux jours après que le Roi fût arrivé en Angleterre il tint un grand Conſeil dans lequel il prorogea le Parlement juſqu'au 24 du même mois de Novembre. Mais trois jours

1701. jours aprés il en tint un autre où il fut resolu que le Parlement seroit cassé, & qu'on en convoqueroit un nouveau pour répondre au desir de presque toutes les Communautez qui avoient fait connoitre dans leurs adresses qu'elles n'étoient pas satisfaites de la Chambre des Communes, & qui en même tems avoient assuré Sa Majesté qu'elles prendroient soin de choisir des Deputez affectionnez au bien de l'Etat & du Gouvernenement. Cette resolution fut confirmée le 22 dans un autre grand Conseil, & le même jour on publia une Proclamation par laquelle le Roi declaroit, que comme ses fidelles sujets avoient unanimement témoigné par leurs adresses leur ressentiment contre l'injustice & l'indignité qui lui avoit été faite aussi bien qu'à toute la nation par le dernier procedé du Roi des François, en entreprenant de reconnoitre & de déclarer le prétendu Prince de Galles Roi d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande: que comme ils avoient témoigné en même tems leur affection pour sa personne & pour son gouvernement, & une resolution ferme de faire en cette ocasion tout ce qu'on pouvoit souhaitter de tous bons Anglois & Protestans; il avoit trouvé à propos dans la conjoncture extraordinaire où l'on se trouvoit, de leur donner l'ocasion de choisir les personnes qu'ils jugeroient les plus propres pour les representer en Parlement, & pour executer leurs justes & pieux desseins. Le même jour que cette Proclamation fut publiée, le Roi de France, qui avoit gagné l'Electeur de Cologne, fit entrer dans les principales villes de l'Electorat de ce nom & dans Liege des

des troupes Francoises sous le nom ridicule de 1701.
troupes du Cercle de Bourgogne, qui enleverent d'abord le Grand Doyen de la Cathedrale de cette derniere ville, & firent beaucoup de desordres dans toutes les places où elles furent introduites : ce qui n'anima pas moins les Allemans, que la reconnoissance du prétendu Prince de Galles avoit animé les Anglois.

Du moment que la Proclamation pour assembler un nouveau Parlement eût été publiée, on vid paroitre diverses instructions aux Députez à cette nouvelle Assemblée qui n'étoient pas moins vigoureuses que les adresses qu'on continuoit de presenter en foule de tous côtez à Sa Majesté ; on en jugera par celles que les habitans du bourg de Southwark remirent à ceux qu'ils avoient élus. J'insere les instructions toutes entieres.

„ C'est une chose notoire que depuis plus de „ 40 ans, le Roi de France a afecté la Mo- „ narchie Universelle, qu'il a constamment „ recherchée par toutes les voyes de violence, „ de rapine & d'injustice; & qu'il n'a regardé „ ses sermens, ses traitez & la Religion, que „ comme autant de pieges solemnels, pour „ surprendre & enlacer tout le monde.

„ Pour se marier à l'Infante d'Espagne, il „ renonça par serment à tout droit à cette „ Couronne pour ses décendans. Cepen- „ dant il a fait, de l'invalidité prétenduë de „ cette rénonciation, le fondement de tou- „ tes ses guerres avec le Roi d'Espagne.

„ Par le traité des Pirenées, il stipula avec „ le Roi d'Espagne de ne donner aucun

„ se-

1701 „ ſecours à ſon ennemi le Roi de Portu-
„ gal: cependant peu de tems après, il lui en-
„ voya un ſecours ſi conſiderable de troupes,
„ qu'elles ont reduit la Monarchie d'Eſpagne
„ à un dégré de foibleſſe, dont elle n'eſt ja-
„ mais revenuë.

„ Pendant qu'il leurroit les Eſpagnols, par
„ des promeſſes réïterées d'amitié, il les ſur-
„ prit au dépourvû, & porta ſes conquêtes dans
„ la plus grande partie de la Flandre; & ſans
„ la Triple Alliance de l'Angleterre & la
„ Hollande avec le Roi de Suede, il auroit
„ envahi le reſte de cette Province.

„ Le feu Roi Charles II, à ſa honte éter-
„ nelle, delivra ce Prince ambitieux d'une
„ alliance ſi néceſſaire; ce qui le mit en état
„ d'envahir les Sept Provinces-Unies avec
„ toutes ſes forces; & la meilleure raiſon ſur
„ laquelle il pût fonder cette ſanglante
„ guerre, qui faillit à entrainer la ruïne to-
„ tale de ces floriſſans Etats, c'étoit la *mau-*
„ *vaiſe ſatisfaction* qu'il avoit de leur conduite.

„ Pour rompre la puiſſante ligue qu'on
„ avoit formée contre lui, il fit la paix de Ni-
„ megue, par laquelle il reſtitua preſque tou-
„ tes les conquêtes qu'il avoit faites durant
„ la guerre. Mais immédiatement après,
„ il s'empara de pluſieurs places, ſous pré-
„ texte de *dépendance*, *de réünion & de bien-*
„ *ſéance*. Il attira le Grand Turc dans la
„ Chrétienté; & après avoir engagé l'Empe-
„ reur dans une très-ſanglante guerre, il
„ emporta *Luxembourg* & *Strasbourg*; &
„ bien tôt après, il fit invaſion dans l'Em-
„ pire même, pour ſecourir l'infidele ſon
„ allié.

La

„ La paix de Ryſwick a mis fin à cette 1701.
„ guerre, & a été la balance de l'Europe,
„ juſqu'à ce que le Roi de France, ſous pré-
„ texte d'un teſtament obtenu par ſurpriſe du
„ feu Roi d'Eſpagne, en faveur du Duc
„ d'Anjou, s'eſt mis en poſſeſſion de la Mo-
„ narchie Eſpagnole, contre ſa propre re-
„ nonciation, & le traité des Pirenées. Il
„ a fait paſſer ſes troupes dans la Flandre
„ & le Milanez, pendant que le Duc d'An-
„ jou eſt reduit à gouverner le reſte de la Mo-
„ narchie, comme Viceroy de ſon Ayeul, tant
„ par néceſſité, que par crainte d'être exclus
„ d'un Royaume plus conſiderable.

„ Enflé d'un ſi grand ſuccez, il a déja nom-
„ mé un Viceroy pour d'autres païs, en don-
„ nant les titres des Royaumes de Sa Maje-
„ ſté au pretendu Prince de Galles. Nôtre
„ condition ſeroit bien miſerable, ſi nous é-
„ tions reduits à être gouvernez à la diſcre-
„ tion d'un Roi, qui a détruit les Proteſtans
„ de ſon Royaume par le fer, le feu, & les
„ galeres. Nous ne pouvons pas eſperer qu'il
„ nous traite avec plus de moderation que ſes
„ propres ſujets.

„ Nous ne doutons pas néanmoins, que ſes
„ déſavantages en Italie, les dettes immenſes
„ de ſa Couronne, groſſies par les prodigieu-
„ ſes dépenſes qu'il a fait chez les Princes
„ ſes alliez, ne l'obligent à propoſer un trai-
„ té, pour conſerver par la paix une partie
„ conſiderable de la Monarchie Eſpagnole,
„ plûtôt que de perdre tout par la guerre. Et
„ nous avions ſujet de craindre que la divi-
„ ſion des deux Chambres du Parlement, les
„ animoſitez de ceux qui ſe ſont oppoſez au
„ ſer-

1701. „ ferment, à la reconnoiſſance & à l'aſſocia-
„ tion ; & le grand credit de quelques autres,
„ qui, ſous les Régnes précédens, avoient
„ toûjours favoriſé l'invaſion des François,
„ n'obligeaſſent Sa Majeſté d'écouter les con-
„ ditions de paix que la France auroit voulu
„ lui acorder.

„ Mais nous eſperons, *Meſſieurs*, que la „ diſpoſition du Parlement aura mis fin à la „ diviſion des deux Chambres: Et nous ſom- „ mes tellement aſſurez de vôtre integrité & „ moderation, que nous ſommes perſuadez „ que vous ne ferez rien qui ſoit capable de „ ralumer un feu déja éteint. Il eſt vrai que „ c'eſt une choſe très-populaire & très juſte, „ de traiter avec ſeverité les Miniſtres qui „ ont trahi la République : Mais quand les „ Seigneurs, qui font une partie ſi conſidera- „ ble de la puiſſance legiſlative, ſe ſont dé- „ clarez pour l'innocence de quelque per- „ ſonne, nous eſperons que vous fortifierez „ leur autorité, ou que vous ſuſpendrez vos „ reſſentimens durant le danger commun. „ Nous ſommes aſſurez que vous ne vous „ joindrez ni avec les ennemis du Roi, ni „ avec les partiſans de la France, pour „ broüiller le Gouvernement.

„ Nous vous ſupplions, *Meſſieurs*, de ne „ vous laiſſer pas leurrer par aucunes propo- „ ſitions de paix de la part du Roi de France, „ ni de diferer ſous ce prétexte les ſubſides „ qu'on jugera néceſſaires ; à moins qu'il ne „ donne à l'avance une entiere ſatisfaction à „ l'Empereur ſur ſes droits à la Monarchie „ d'Eſpagne, & qu'il ne faſſe reparation à „ Sa Majeſté de l'afront qu'il lui a fait, &

„ à

„ à son peuple, en donnant le titre de ses 1701.
„ Royaumes au prétendu Prince de Galles.
„ Nous esperons que vous serez prêts en toutes occasions, de suplier le Roi de n'entrer jamais en aucun traité avec la France, à moins que S. M. n'ait des seuretez réelles pour la Religion, le commerce, & les libertez de la nation.

„ Nous vous prions, *Messieurs*, qu'écartant toutes autres affaires, vous soyez diligens & liberaux dans les subsides que vous accorderez à S. M. pour soûtenir ses grandes alliances; afin que la France perde toute esperance, & ses ennemis toute crainte de la neutralité de l'Angleterre; & que d'autres Princes, comme ceux de Savoye, de Portugal & de Cologne, ne fassent pas des traitez séparez avec l'ennemi commun de l'Europe.

„ Nous vous suplions, *Messieurs*, d'avoir soin du credit du Gouvernement, & de joindre vos sufrages à ceux qui favoriseront les moyens les plus promts & les plus faciles pour lever de l'argent, afin qu'on ne puisse pas blâmer les Ministres d'acheter toutes choses pour le Roi à des prix excessifs; ce qu'on peut justement imputer à l'éloignement, ou à l'insufisance des fonds accordez par le Parlement.

„ Nous vous conjurons sur toutes choses, *Messieurs*, de prendre soin, avec une tendresse extrême, de la personne de S. M.; de veiller qu'il ne soit fait aucune indignité à un Prince, né pour le bien de l'Europe; & de faire distinction entre un Souverain, qui se tient toûjours assis sur son trône,

„ pen-

1701. „ pendant qu'il envoye ses Généraux porter
„ le carnage & la désolation chez ses voisins;
„ & un Roi qui a si souvent, & si genereuse-
„ ment exposé sa vie pour la liberté de la pa-
„ trie, contre l'ennemi commun. *Signé par*
„ *les habitans.*

Environ ce tems-là le nouveau Roi d'Espagne fit notifier son mariage au Roi d'Angleterre par une lettre, mais loin que ce Monarque y répondit, le Gentilhomme qui la presenta reçût ordre de se retirer.

Le Parlement s'assembla selon la Procla-
1702. mation le 10 de Janvier 1702. Le Roi s'y rendit, & le lendemain il fit ce discours.

MILORDS & MESSIEURS,

Je me promets que vous étés assemblez pleins de la juste apprehension du commun danger de l'Europe, & de ce ressentiment du dernier procedé du Roi Très-Chrêtien, si amplement & si generalement exprimé dans les fidelles adresses, qui m'ont été presentées dans un tems si propre, par mes sujets.

La reconnoissance & la déclaration qui a été faite du prétendu Prince de Galles, pour Roi d'Angleterre, n'est pas seulement la plus grande indignité faite à ma personne & à la nation, mais elle touche aussi particulierement tout homme qui a quelques égards pour la Religion Protestante, ou pour la presente & future tranquilité & le bonheur de son pais, qu'il n'est pas besoin que je vous

vous presse de l'avoir serieusement à cœur, & de considerer quels nouveaux moyens on doit efficacement employer pour assurer la succession de la Couronne dans la ligne Protestante, & ruiner les esperances de tous ceux qui y pretendent, & de tous leurs adherens soit declarez soit secrets. 1702.

Le Roi Très-Chrêtien en plaçant son petit-fils sur le Trône d'Espagne, s'est mis en état d'oprimer le reste de l'Europe, à moins qu'on ne prenne de promptes & justes mesures pour l'empêcher. Sous ce pretexte il est devenu le veritable maître de toute la Monarchie Espagnole; il l'a rendue entierement dependante de la France, & en dispose comme de ses propres Etats. Par ce moyen il a environné ses voisins de telle maniere, que bien qu'on puisse dire que le nom de paix continue, ils soufrent néanmoins la depense & les incommoditez de la guerre.

Cela doit toucher l'Angleterre dans ce qui lui est de plus important & de plus sensible, eu égard à nôtre commerce, qui deviendra bientôt incertain dans toutes ses principales branches, eu égard à nôtre repos & à nôtre sureté particuliere dans ce Royaume, dont nous ne pourions esperer voir long-tems la continuation, & eu égard à la part que l'Angleterre doit prendre dans la conservation de la liberté de l'Europe.

Dans le dessein de prevenir les calamitez générales dont le reste de la Chrêtienté est menacée par ce pouvoir exhorbitant de la France, j'ai conclu plusieurs alliances, selon l'encouragement qui m'a été donné par les deux Chambres du Parlement, lesquelles j'ordonnerai qu'on vous com-

1702. *communique, & je ne doute pas que vous ne me mettiez en état de les maintenir.*

Il y a encore d'autres traitez commencez qui vous seront aussi communiquez, dès qu'ils seront achevez.

Il est à propos de vous dire que les yeux de toute l'Europe sont sur ce Parlement, tout est en suspens jusqu'à ce qu'on sache vos resolutions. C'est pourquoi il ne faut point perdre de tems.

Vous avez encore, graces à Dieu, une occasion de vous assurer, & à vôtre posterité, la joüissance paisible de vôtre Religion & de vos libertez, si vous ne vous manquez point à vous même, & que vous vouliez faire valoir l'ancienne vigueur de la nation Angloise : Mais je vous dirai franchement mon sentiment, c'est que si vous laissez échaper cette occasion, vous n'avez plus sujet d'en esperer une autre. Pour faire ce qui est de vôtre devoir il est necessaire de mettre une grande force en mer, & de pourvoir à la sureté de nos vaisseaux dans les havres, comme aussi d'avoir les forces sur terre que l'on s'attend que vous ayez à proportion de celle de nos Alliez.

Messieurs de la Chambre de Communes,

Je vous recommande ces choses avec toute l'instance & l'empressement que demande leur importance.

Je ne saurois m'empêcher de vous presser en même tems d'avoir soin du credit public, qu'on ne sauroit conserver qu'en tenant sacrée cette maxime, que ceux là ne perdront jamais qui se fieront à une seureté Parlementaire.

C'est

C'est toûjours avec regret que je demande des subsides à mon peuple, mais vous remarquerez que je ne demande rien qui regarde aucune depense particuliere à ma personne : je vous presse seulement de faire tout ce que vous pourés pour vôtre sureté & vôtre honneur dans ce tems de crise, & si dangereux ; & je ne desire autre chose que ce qui sera donné soit entierement aproprié aux fins auxquelles il est destiné. 1702.

Et puis que je parle sur cet article, je croy qu'il est à propos de vous faire souvenir, que pendant la derniere guerre, j'ordonnai qu'on mît tous les ans les comptes devant le Parlement, & que je donnai mon consentement à plusieurs bils, pour regler les comptes publics, afin que mes sujets eussent la satisfaction de voir de quelle maniere l'argent accordé pour la guerre étoit employé. Je consens que cette affaire soit mise en état d'être plus amplement examinée, afin qu'on puisse voir si on a mal apliqué ou mal menagé les deniers publics, ou si les dettes qui nous sont demeurées sont provenuës de l'insufisance des subsides, ou du defaut ou manquement des fonds.

Je vous ay déja dit combien l'expedition sera necessaire pour pousser cette grande affaire publique, de laquelle depend nôtre sureté & tout ce qui nous est de plus cher. J'espere que le tems qui restera, sera employé à ces autres choses si à souhaiter, & que j'ay si souvent recommandées de dessus le Trône : je veux dire de faire de bons bils, pour occuper les pauvres, pour encourager le commerce, & suprimer encore davantage le vice.

Mi-

1702.

MILORDS & MESSIEURS,

J'espere que vous étés assemblez dans la resolution d'eviter toute sorte de dispute & de diferens, & que vous avez resolû de concourir tous generalement & de bon cœur, à l'avancement de la cause commune & au bien public, n'y ayant que cela qui puisse rendre cette seance heureuse.

Je croirois que ce seroit une aussi grande benediction, qu'il en puisse arriver à l'Angleterre, si je pouvois remarquer en vous autant d'inclination à mettre bas ces malheureuses & fatalles animositez, qui vous divisent & vous afoiblissent, que j'ai de disposition à rendre tous mes sujets surs & tranquilles à l'egard des offences, même les plus grandes, qu'ils auroient commises contre moi.

Je vous conjure de faire perdre à nos ennemis, par vôtre unanimité, les seules esperances qui leur restent. J'ai fait voir, & ferai toûjours voir combien je desire d'être le commun pere de mon peuple. Renoncez pareillement à toutes sortes de partis & de divisions, qu'on n'entende plus parler à l'avenir d'autre distinction parmi nous, que de ceux qui sont de la Religion Protestante & pour le present établissement : & de ceux qui ont en vûe un Prince Papiste & un Gouvernement François.

J'ajouterai seulement que si vous sonhaitez serieusement, & tout de bon, voir l'Angleterre tenir la balance de l'Europe, & être veritablement à la tête du parti Protestant, cela paroitra par l'avantage que vous tirerez de l'occasion qui se presente.

Les

Les deux Chambres répondirent à ce discours par deux adresses, par lesquelles elles témoignoient à ce Monarque qu'elles étoient tout à fait sensibles à l'indignité faite à sa personne sacrée par le Roi Très-Chrêtien en déclarant le prétendu Prince de Galles pour Roi d'Angleterre. Elles promirent de plus d'assister Sa Majesté de tout leur pouvoir, de le défendre lui & son gouvernement contre tous ses ennemis quels qu'ils pussent être, de donner les mains à toutes les alliances qu'il avoit faites & qu'il avoit projetté de faire, & de maintenir les personnes qui avoient droit à la Couronne en vertu des actes du Parlement faits ci-devant à ce sujet. *Car afin que les ennemis de nôtre Religion & de nôtre patrie*, disoient les Seigneurs, *ne puissent jamais esperer de reüssir dans leurs desseins contre nous, nous declarons que lors qu'à nôtre grand malheur, il plaira à Dieu de nous priver de la protection de Vôtre Majesté, nous déclarons que nôtre resolution est de faire les derniers efforts pour assister & pour defendre contre le prétendu Prince de Galles & tous autres quels qu'ils soient les personnes qui ont droit de succeder à la Couronne de ces Royaumes.* 1702.

Le 16 du même mois de Janvier on presenta aux Communes divers traitez faits par Sa Majesté & les Etats Généraux, dans son dernier voyage, avec le Roi de Dannemark, l'Empereur, & le Roi de Suede; & un autre qui avoit été conclu dès le mois de Novembre entre elle & Leurs Hautes Puissances. Ce même jour la Chambre Haute resolut de lui presenter une seconde adresse pour l'assurer qu'elle le mettroit en état de contraindre le Roi de France à faire raison à Sa Majesté Imperiale, & le len-

1702. demain cette adresse fut presentée. Après avoir remercié le ciel de ce qu'il avoit conservé jusqu'alors contre tant de dangers découverts & cachez un Prince dont le Regne n'avoit été qu'un tissu de merveilles operées en faveur de la nation Angloise, les Seigneurs disoient à Sa Majesté qu'ils esperoient que cette même Providence qui l'avoit si miraculeusement conservée, la mettroit en état d'acomplir un ouvrage qui sembloit n'être reservé que pour elle, qui étoit de reduire le pouvoir exorbitant de la France & de maintenir l'équilibre de l'Europe. *Tous les veritables Anglois*, ajoûtoient-ils, *depuis la décadence de la Monarchie d'Espagne, ont toûjours tenu pour constant, que la sureté de leur Religion, de leurs libertez & de leurs droits; que leur honneur, leur prosperité, leur commerce dépendent principalement des mesures convenables qui doivent être prises de tems en tems en Parlement contre l'acroissement du pouvoir de la France. Mais ce leur est une benédiction singuliere sous le Regne de Vôtre Majesté, d'avoir un Prince sur le trône, qui non seulement est dans le même sentiment qu'eux, mais qui dans tous les Parlemens qu'il a convoquez les fait toûjours souvenir de cette grande affaire; & qui pour rendre leur bonheur parfait est toûjours prêt à hazarder sa personne pour maintenir ses sujets & ses alliez contre l'ennemi commun. Nous estimons aussi que c'est un grand bonheur dans cette conjoncture perilleuse que le Roi des François ait pris des mesures qui le mettent dans l'impuissance de plus imposer au monde à l'avenir par des traitez si souvent violez: & il ne sauroit esperer de couvrir plus long-tems ses ambitieux desseins, ni justifier ses usurpa-*

tions

tions ſous le ſpecieux pretexte de la paix. Vôtre 1702.
Majeſté, continuoient les Seigneurs, *a ſi juſtement repreſenté les dangers auſquels l'Europe eſt expoſée par la démarche du Roi des François, en plaçant ſon petit-fils ſur le trône d'Eſpagne ; elle a ſi viſiblement fait connoître que par ce moyen il s'eſt rendu maître de cette Monarchie ; & nous ſommes auſſi tellement convaincus des dangereuſes conſequences de ce hardi attentat, que nous eſtimons qu'il eſt tems d'en croire Vôtre Majeſté ſelon ſa parole, & de l'aſſurer que nous ſommes dans la derniere impatience que l'on prenne de promtes & d'efficaces meſures contre l'ambition ſans bornes du Roi des François. Et comme l'établiſſement de ſon petit-fils ſur le trône d'Eſpagne eſt viſiblement la cauſe de tous les dangers mentionnez dans la harangue de Vôtre Majeſté, & de l'atteinte donnée à l'équilibre de l'Europe, que le peuple d'Angleterre a tant d'interêt de conſerver, nous concevons que Vôtre Majeſté, vos ſujets & vos alliez ne ſeront jamais en repos, ni en ſureté, que la Maiſon d'Autriche ne ſoit rétablie dans ſes droits, & que l'uſurpateur de la Monarchie d'Eſpagne ne ſoit mis à la raiſon.* Les Seigneurs témoignoient enſuite au Roi qu'ils étoient reſolus de faire tous leurs efforts pour leur propre ſureté, & pour le maintien de leurs alliez. Ils le ſupplioient d'être perſuadé qu'ils ne perdroient point de tems, & qu'ils n'oublieroient rien de leur côté pour remplir la juſte attente de leurs amis au dehors : *Ne doutant point*, diſoient ils en finiſſant, *que nous ne ſoutenions la reputation du nom Anglois, en nous engageant ſous un ſi grand Prince dans la glorieuſe cauſe du maintien des libertez de l'Europe.*

1702. Les Communes ne témoignerent pas moins d'ardeur que la Chambre Haute. Elles acorderent ſur le champ au Roi, pour agir de concert avec les Alliez, une levée de quarante mille hommes de terre, & de quarante mille de marine, & les ſubſides néceſſaires pour les entretenir. Elles lui preſenterent à leur tour une adreſſe pour le ſupplier de faire inſerer un article dans les traitez d'alliance entre Sa Majeſté & les autres Puiſſances, portant, qu'on ne feroit point de paix avec la France, que Sa Majeſté & la nation n'euſſent receu une ſatisfaction formelle de la grande indignité qui leur avoit été faite par le Roi des François, en reconnoiſſant & déclarant le prétendu Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. Elles paſſerent un bil d'atteinte, ou de haute trahiſon contre ce prétendu Prince, & la Reine, épouſe du feu Roi Jaques, auquel les Seigneurs donnerent leur conſentement. En un mot ce Monarque dès les premieres ſeances du Parlement fut mis en état de déclarer la guerre à la France & à l'Eſpagne, ſi dès le commencement du printems ce deux Couronnes ne prenoient le parti de donner ſatisfaction à Sa Majeſté Imperiale, & à l'Angleterre, en deſavoüant la reconnoiſſance du pretendu Jaques III.

Il n'avoit pas tenu à Sa Majeſté Britannique qu'on n'en vint à un acommodement avec ces deux Couronnes. Elle ne vouloit pas à la verité de cette paix dangereuſe qu'on offroit à l'Europe avec tant d'oſtentation. Guillaume III. cherchoit une tranquilité ſtable & qui aſſurât les Souverains & les peu-

ples

ples contre l'usurpation. Dans cette vûë 1702.
il sacrifia son juste ressentiment, & de concert avec une Puissance non moins offensée que lui, il fit des propositions ausquelles on ne daigna pas repondre, & que l'on eût pourtant trouvées raisonnables si la France eût autant aimé la paix qu'elle en faisoit retentir le nom. Cette Couronne vouloit, si la chose eût été possible, porter un coup mortel au droit de ce Monarque & sapper son autorité. Elle lui suscita un competiteur; & sans aucun égard à des engagemens solemnels elle le déclara indirectement ravisseur de ses Couronnes, & ceux qui s'étoient soûmis à lui un amas de rebelles, une nation revoltée. Guillaume III. poussé à bout, & pressé également par ses sujets, par les Etats Généraux, par l'Empereur, & par la plûpart des Princes & Etats d'Allemagne allarmez du trop grand pié que la France avoit voulu prendre tout d'un coup dans l'Empire, ce Prince, dis-je, maltraité & sollicité de toutes parts, se determina enfin à s'opposer au torrent; & ne pouvant éviter la guerre avec toute sa sagesse, avec toutes ses précautions, avec tout son desinteressement, il resolut de la soûtenir. Forcé par une fatale destinée, & entrainé, pour ainsi dire, là où il ne vouloit point aller, ce fameux Héros rapella ces lumieres perçantes qui avoient produit de si grands effets; & soûtenuës d'une experience consommée elles alloient sans contredit fournir à l'Europe de nouveaux sujets d'admiration. Sa prevoyance s'étoit déja étenduë sur tous les preparatifs. Secondé par des sujets fidelles dont il avoit maintenu la gloire avec

1702. tant d'éclat, les flotes & les armées de terre ne faisoient plus qu'attendre leur destination: tout étoit en mouvement en Angleterre, & ce Prince sur qui toute la Chrêtienté avoit les yeux, avoit destiné le peu de vie qui lui restoit pour procurer à l'univers une paix solide & universelle. Ce fut dans cette disposition de perir, ou de tirer l'Europe d'esclavage que le Ciel enleva ce glorieux Monarque, qui avoit fait sur la scene du monde une figure si éclatante, & qui avoit rassemblé en sa personne toutes les vertus eminentes des Princes d'Orange ses ancêtres, qui avoient fait l'admiration de toute la terre. Ce Prince si nécessaire encore à ses peuples & à ses Alliez étoit d'un temperament delicat & foible. Acablé d'ailleurs de tant de fatigues ausquelles il étoit exposé, & du fardeau immense de tant de differentes afaires qu'il étoit obligé de soûtenir tout à la fois, sa santé étoit depuis fort long-tems chancellante. On avoit aprehendé même pour sa vie dans son dernier voyage. Cependant sa santé s'étoit affermie lors qu'il repassa en Angleterre, mais le tems pour finir sa carriere étoit marqué. Ce Monarque pour se delasser étant allé le 4 de Mars à la chasse, son cheval s'abbatit en mettant le pié dans un trou, & broncha si rudement qu'il fit tomber Sa Majesté qui reçeut de cette chute un coup à l'épaule gauche. On s'apperçut d'abord qu'il s'étoit demis la clavicule. Cet os fut remis dans le moment, & comme cet accident tout facheux qu'il étoit ne pouvoit point avoir de suites facheuses, étant un des moindres qui pussent arriver au corps

corps humain, le Monarque se rendit sans peine à Kensington & reposa très-bien toute la nuit. Il continua les jours suivans à donner son aplication ordinaire aux affaires publiques, il signa plusieurs dépeches de sa main, & le 10, quoi qu'il gardât le lit par précaution, il étoit si remis de sa chute qu'il donna audience à divers Ministres. Le lendemain il signa un écrit, qu'il envoya à la Chambre Basse. Ce bon Prince, qui n'avoit en vûe que le repos de ses peuples, & leur union, marquoit à la Chambre, que ne pouvant se rendre en personne à son Parlement, il vouloit bien lui faire savoir ce qu'il avoit resolu de dire sur son trône aux deux Chambres. Il representoit ensuite aux Communes, que dès la premiere année de son Regne, il avoit fait savoir au Parlement, qu'il y avoit des Commissaires en Ecosse autorisez pour traiter avec ceux qui seroient nommez en Angleterre des moyens les plus convenables pour unir les deux Royaumes; & il leur témoignoit en même tems le desir ardent qu'il avoit de voir cette union acomplie. *Je suis pleinement persuadé*, ajoûtoit Sa Majesté, *qu'il n'y a rien qui puisse contribuer davantage à la paix presente & future, à la sureté, & au bonheur de l'Angleterre & de l'Ecosse, qu'une ferme & entiere union entre les deux Royaumes: & en considerant l'état present des affaires, je ne puis qu'esperer une disposition générale à cette union.* Le Roi disoit en finissant, qu'il regarderoit comme un bonheur singulier, si pendant son Regne, on pouvoit convenir de quelque 1702.

1702. heureux expedient pour unir ces deux Royaumes en un seul ; & qu'il recommandoit instamment cette affaire à l'examen de la Chambre. Ce Prince, qui sembloit reprendre de plus en plus ses forces avoit resolu d'aller au Parlement le 13. Tout avoit été preparé pour sa reception : mais il fit un si grand froid ce jour-là que ses Medecins jugerent à propos qu'il gardât la chambre : de sorte qu'il se contenta de nommer des Commissaires pour aller donner son consentement Royal à quelques actes qui étoient prêts. Le 15 il se trouva si tranquille qu'il fit quelques tours de promenade dans une galérie. Cette petite promenade le fatigua. Il fut obligé de se faire aporter un fauteüil, où il ne fut pas plûtôt assis qu'il s'endormit, & à son reveil il sentit un petit frisson qui fut suivi d'une fievre intermittente acompagnée d'un devoyment. Cette fievre se tourna enfin en une fievre continuë qui ne l'ayant point quitté les trois jours suivans le mit dans un état très-foible. La nuit du 18 les Medecins déclarerent qu'il n'y avoit plus rien à esperer du secours des remedes, & l'ayant bien reconnu lui même, il regarda la mort dans son lit avec la même assurance qu'il l'avoit envisagée tant de fois dans les combats. Il envoya chercher la Princesse de Dannemark, qui lui devoit succeder, il eut avec cette Princesse un entretien de plus de deux heures, après quoi il l'embrassa & lui fit les derniers adieux avec une parfaite tranquilité. Il fit appeller ensuite quelques Seigneurs à qui il parla quelque tems, & leur ayant donné ses derniers ordres, il les congedia. Alors

ne ſongeant plus qu'à l'autre vie il voulut 1702
donner à Dieu tout ce que la Religion exige dans ces triſtes momens. Il fit venir l'Archevêque de Cantorbery qui lui adminiſtra la Communion vers les cinq heures du matin aſſiſté de l'Evêque de Salisbury. Ces deux Prélats ne le quitterent point. Jamais Prince ne mourut ni plus reſigné, ni plus détaché de la terre, ni avec plus de liberté d'eſprit & de jugement. Il fit un ſoupir en parlant des Provinces-Unies qu'il demanda à Dieu de proteger dans le peril où elles étoient; & Héros juſqu'au dernier inſtant de ſa vie, voyant qu'il n'étoit plus utile, ni à ſa patrie, ni à ſes Royaumes, ni à ſes Alliez, il n'attendit pas que la mort le privât de la clarté du jour, il ferma lui même ſes yeux de ſes mains tremblantes, & ayant pouſſé trois ſanglots il rendit l'eſprit; ce fut ſur les huit heures du Dimanche au matin 19 de Mars, après avoir recommandé qu'on lui fit des obſeques ſans pompe, & qu'on l'enterrât auprès de la Reine ſon épouſe. Comme ce Monarque penſoit depuis long-tems qu'il étoit mortel, il avoit fait ſon teſtament dès l'année 1695, en faveur du Prince Frederic de Naſſau, Gouverneur héréditaire de Friſe, Prince veritablement digne de cette haute diſtinction.

Ce fut ainſi que mourut Guillaume III. l'amour de ſes peuples, les delices de ſes Alliez, la terreur de ſes ennemis, & l'admiration des uns & des autres. Cet illuſtre & dernier rejetton de la branche des Princes d'Orange avoit été ſuſcité contre toute eſperance lors qu'on croyoit cette branche éteinte,

1702. te, & la Providence qui la voulut faire revivre, en la personne de ce grand Prince pour s'en servir une seconde fois à redresser la balance entre les deux plus grandes Puissances de l'Europe l'avoit doüé pour cet effet de tous les dons extraordinaires. D'un génie vaste & heureux, d'un jugement profond & solide, d'une sagesse qui n'avoit point de bornes, il savoit prendre son parti sur le champ, il perçoit les ténébres de l'avenir, & prevoyant les difficultez & les obstacles il étoit toûjours fecond en expediens. Il étoit sobre, vigilant, d'une égalité d'ame qui ne se dementoit jamais, doux, patient, vaillant, & infatigable. Impenetrable dans ses resolutions on ne les voioit éclorre que quand elles ne pouvoient plus demeurer cachées : & s'il ne venoit pas toûjours à ses fins il avoit du moins la gloire de n'avoir agi qu'à propos; jamais Prince n'a eu moins à essuyer le reproche des fausses démarches. Les coups qu'il manquoit lui faisoient honneur, la mauvaise fortune loin de le déconcerter produisoit chez lui un redoublement de courage, un méchant succès ne le rendoit que plus intrepide; c'étoit assez que la victoire lui eût échapé pour concevoir une nouvelle ardeur de l'arracher à ses ennemis. Il avoit en horreur les divisions, il aimoit à procurer la paix, il oublioit les injures, il méprisoit les loüanges, & étoit autant éloigné de la vaine gloire qu'il suivoit la veritable. Il ne fut jamais seduit par les plaisirs, ni par les illusions de la grandeur, il épargnoit ses revenus pour les faire servir aux besoins pressans, & il se montra toûjours ardent pour sa patrie, pour

ses

ſes ſujets, pour ceux qu'il s'étoit engagé de proteger. 1702.

Avec ces grandes & éminentes qualitez il fut inſtruit dans l'école de l'adverſité, qui eſt la pierre de touche du cœur des Héros. Ce fut dans l'obſcurité d'une condition privée, où la facheuſe conjončture du tems le tint d'abord comme enſeveli, qu'il aprit à ſe vaincre ſoi-même & qu'il étudia la theorie du gouvernement. Il aprit à regner en obeïſſant, & ſoûmis à ſes Souverains il ſe traça le plan d'une ſouveraineté qui fera toûjours honneur à la Monarchie. Ce fut par là que s'élevant au-deſſus des obſtacles il ſe vid en état à l'exemple des Héros ſes ancêtres de ſauver ſa patrie en des tems facheux & difficiles. Il ne fut pas plûtôt au timon qu'on s'apperçut que jamais Prince n'y avoit été plus propre, on ſe repentit de le lui avoir confié ſi tard. Il rendit ſa premiere ſplendeur à la plus floriſſante Republique de l'univers, & devint enſuite par un nouveau miracle le glorieux inſtrument de la delivrance de l'Angleterre. Il mourut trop tôt cet illuſtre Monarque pour voir fixer l'état douteux des afaires de la Chrêtienté. Mais ſage, prevoyant, & ne ſe confiant point ſur une choſe ſi fragile & ſi incertaine que la vie, il avoit pourvu à tout avant que la mort le ravit au monde, & c'eſt ſur le plan qu'il avoit bâti qu'on void agir l'illuſtre Princeſſe qui a ſuccedé à ſes Couronnes ; ces heureuſes Provinces qu'il avoit ſi ſagement gouvernées ; ces Alliez qu'il avoit ſauvez ſi ſouvent : en ſorte qu'on peut dire de ce grand Héros ce qui a été dit du

plus

1702. plus fameux Capitaine des siecles passez, *qu'il regne, qu'il commande, qu'il est obeï après sa mort.*

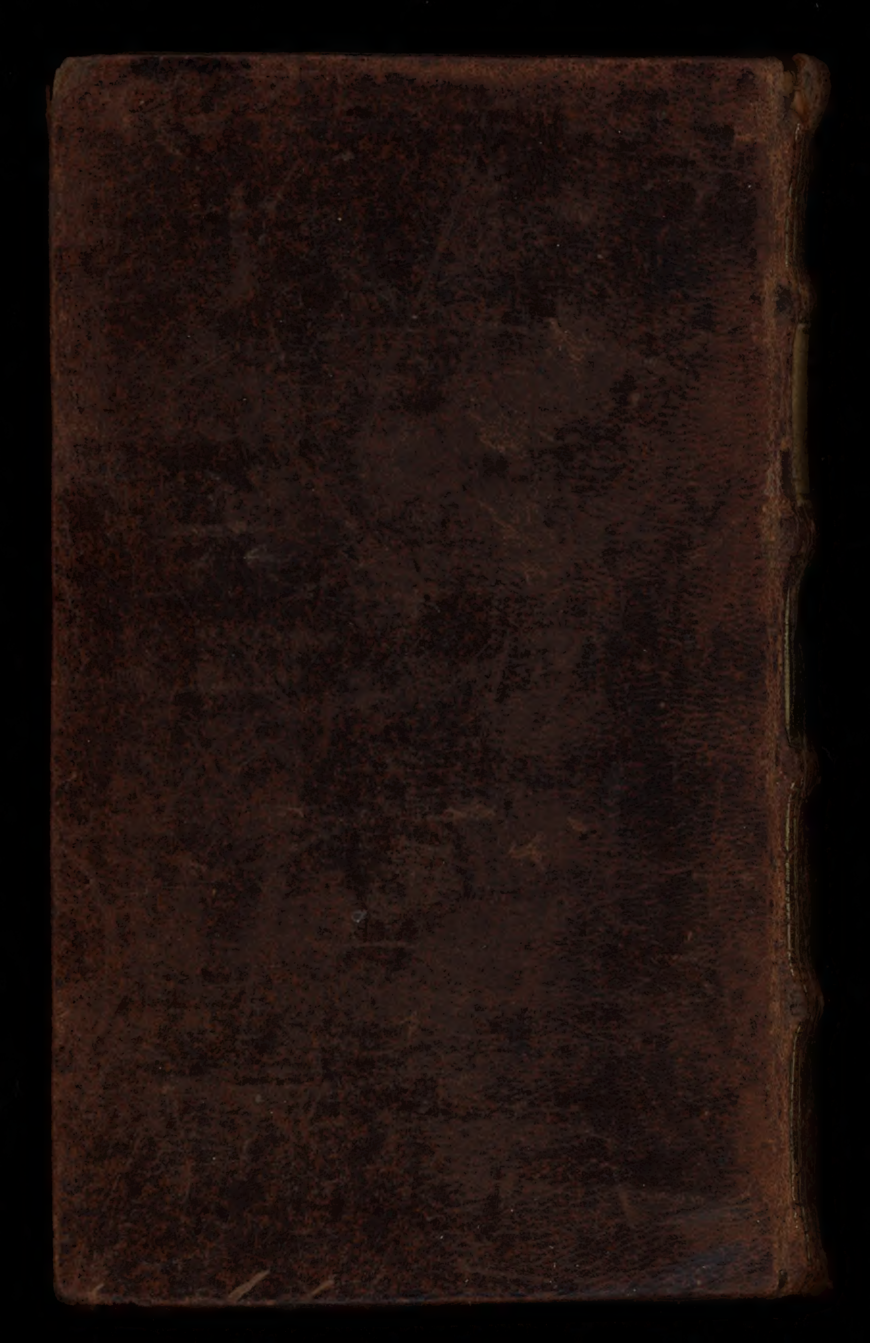
On ouvrit le corps de ce Prince, & on demeura d'acord qu'il n'eût pas vêcu encore trois mois, quand même il ne lui fût arrivé aucun accident. Toutes les parties internes étoient usées ou consumées, & on trouva au cœur des corps étranges, qui s'y étoient formez, & qui embarrassant la circulation, firent qu'on regarda comme un miracle que la mort ne l'eût pas plûtôt enlevé.

FIN.



I/II

Lisac Leonard Baskin




Histoire
de
Guillaume III
TOME II.